

Université de Liège
Faculté de Philosophie et Lettres
Département des Sciences de l'Antiquité

Corpus et catégorisation
Perspective linguistique sur les genres en néo-égyptien

Thèse de doctorat présentée par

Stéphanie Gohy

sous la direction de

Jean Winand

en vue de l'obtention du titre de docteur

en Langues et Lettres

Année académique 2011 – 2012

À mes piliers : mes parents,
Manu, Anne-Claude

Arrivée au terme de ce travail, je me rends compte que les dettes que j'ai contractées sont nombreuses.

Je tiens particulièrement à remercier J. Winand, *nb.i mntf (i.)ir wi*, pour citer un passage bien connu de la littérature égyptienne. Je vous dois tant. Vous m'avez fait un cadeau unique en me permettant de travailler durant ces 4 années au sein d'un projet aussi enrichissant que le projet *Ramsès*. Vous avez toujours été là pour moi durant le parcours, pas toujours simple, du doctorat et avez toujours répondu présent dans les moments de doutes, d'angoisse ou de découragements. J'espère ne pas vous avoir déçu...

Je dois également beaucoup à St. Polis dont la disponibilité, la gentillesse et les conseils judicieux m'ont été très précieux. Toujours là pour me prêter main forte, me réorienter lorsque cela était nécessaire, me soutenir et me guider, j'ai beaucoup appris à tes côtés.

Je tiens également à remercier O. Goldwasser, E. Grossman et P. Vernus pour avoir accepté de faire partie de ce jury et pour l'attention qui sera accordée à ce travail.

Mes remerciements vont également à l'ensemble de l'équipe *Ramsès* pour leur soutien et leurs encouragements, particulièrement durant ces dernières semaines qui n'ont pas toujours été simples.

Je remercie aussi mon « équipe de reliseurs » : Anne-Claude, Nathalie, Guillaume, Mancéline et Clarisse.

Durant ces mois de travail intense, le soutien indéfectible de ma famille et de mes amis fut très précieux. J'ai la chance incroyable d'être particulièrement bien entourée. Anne-Claude, tu as suivi mon aventure depuis le début. Tu as tout partagé avec moi : les moments d'euphories comme les moments de découragements. Tu m'as épaulée, encouragée, soutenue, motivée durant ces 4 années. Sans toi, j'en suis certaine, je n'y serai jamais parvenue. Tu es une amie hors pair, d'une générosité, d'une sagesse et d'une joie de vivre incroyable. Tu m'as dit souvent que tu étais fière de moi et bien moi, Anne-Claude, je suis fière de t'avoir à mes côtés. Manu, l'ami et confident de toujours, toi qui y as toujours cru, bien plus que moi-même, merci pour ton soutien, tes encouragements et ton amitié si précieuse à mes yeux. Je voudrai encore remercier ma sœur et mes nièces, véritables petits rayons de soleil, remède instantané à toute baisse de moral ! Bien sûr, l'aboutissement de ce parcours, je le dois aussi à mes parents qui m'ont toujours encouragée dans cette voie que je m'étais fixée. Je sais toute votre fierté et votre admiration face à ma détermination, j'espère pouvoir un jour vous remercier comme il se doit pour votre soutien et votre amour.

Romain, tu es arrivé au moment le plus difficile et tu n'as pas pris tes jambes à ton cou ! Merci d'avoir compris et accepté cette passion qui me dévore et occupe une si grande place dans ma vie. Ton amour m'a permis de tenir bon.

Enfin, à tous ceux que je ne pourrais nommer ici, amis, collègues ou proches, merci pour vos petits mots d'encouragements et vos attentions.

Introduction

1. Objectif

Depuis quelques années déjà, le service d'égyptologie de l'Université de Liège se consacre au développement d'une base de données qui devrait, à terme, rassembler la totalité des textes conservés en néo-égyptien¹. Très vite s'est posée la question de la catégorisation de ces documents ; c'est dans ce cadre que s'inscrit cette thèse. Le corpus néo-égyptien a suscité – et suscite encore – beaucoup d'intérêt, toutefois les études menées jusqu'ici ne se sont pas toujours exprimées sur la définition du corpus. La question est pourtant cruciale : comment justifier les résultats d'une étude linguistique si l'on n'est pas en mesure de définir précisément les critères qui ont permis la sélection de données langagières à l'exception d'autres au sein d'un corpus ?

Le corpus néo-égyptien comprend plusieurs centaines de textes écrits dans les registres les plus divers : œuvres littéraires, textes royaux, textes administratifs et juridiques, lettres, textes scolaires, etc. Dans plusieurs études, l'appellation « néo-égyptien » a longtemps été réservée aux textes de la pratique, censés refléter au plus près la langue parlée. S'il paraît évident que les œuvres littéraires se distinguent des documents non littéraires, limiter l'étude du corpus néo-égyptien à l'une ou l'autre catégorie semble assez réducteur, et il paraît peu judicieux d'opposer à ce point deux états de langue : l'un pour les textes littéraires, l'autre réservé aux textes non littéraires. Il ne s'agit pas de deux langues distinctes, mais plutôt de sélections opérées dans un répertoire mêlant le néo-égyptien à des traits de langue plus anciens directement empruntés à l'égyptien classique. D'autre part, l'étendue chronologique du corpus néo-égyptien a également fortement variée, depuis la vision synchronique de Černý-Groll jusqu'à une perspective diachronique². À vrai dire, si l'étude du néo-égyptien a suscité beaucoup d'intérêt chez les égyptologues, deux perspectives ont généralement été envisagées :

- une vision englobante : l'étude du néo-égyptien se fait à partir d'un corpus étendu, sans aucune restriction particulière et sans prêter attention aux genres des textes, à la diachronie ou à l'état de langue employé (Erman, Gardiner, Korostovtsev) ;
- une vision restrictive : l'étude du néo-égyptien s'appuie sur un corpus réduit, en tenant compte de critères préalablement définis comme la diachronie, le lieu géographique ou le genre (littéraire >< non littéraire) (Černý-Groll).

Quelques études ont également été consacrées à un genre de texte particulier³. À l'heure actuelle, une étude manque encore ; en effet, à ma connaissance, aucun travail n'a envisagé l'étude du corpus néo-égyptien selon une perspective diachronique large, sans restriction entre textes littéraires et non littéraires, et en tenant compte des genres. C'est dans cette perspective que je propose de définir le corpus néo-égyptien. On rappellera que cet état de la langue égyptienne appartient à ce qu'il est convenu d'appeler « Égyptien de la seconde phase ». L'hypothèse de départ adoptée dans ce travail est de définir le néo-égyptien comme la langue « de la pratique » du Nouvel Empire et de la Troisième Période Intermédiaire (XVIII^e-XXV^e dynastie ; c. 1500-700 av. J.-Chr.). Deux remarques s'imposent :

¹ Sur ce point, S. Rosmorduc, St. Polis & J. Winand (2009), J. Winand, St. Polis & S. Rosmorduc (2009), St. Polis, A.-Cl. Honnay, J. Winand (à paraître).

² Sur la définition du corpus néo-égyptien, cf. *infra*, point 2.2.1.

³ Pensons, par exemple aux études d'A. Bakir (1970) sur les lettres ou B. Mathieu (1996) sur la poésie amoureuse.

- la langue est en perpétuelle évolution et il est évident qu’il faut mesurer tout ce qu’il y a d’artificiel à vouloir définir de manière totalement homogène un corpus qui couvre une telle période ;
- à partir du Nouvel Empire, on observe la coexistence en Égypte de deux états de langue : le néo-égyptien, langue de la pratique, représente l’évolution progressive du moyen égyptien (en œuvre dès le début de la Deuxième Période Intermédiaire), et l’égyptien de tradition (pour reprendre l’appellation désormais canonique proposée par P. Vernus⁴), une langue figée et mimétique de l’égyptien classique dont les emplois ne sont pas sans rappeler ceux du latin à la Renaissance et aux Temps Modernes. Cela a pour conséquence l’émergence d’un état de diglossie chez les locuteurs les plus cultivés avec une répercussion directe sur les textes produits : en fonction du registre d’expression, on rencontre l’un ou l’autre état de langue, alternant éventuellement à l’intérieur d’un même texte.

Selon moi, tout corpus peut se définir comme un ensemble de textes s’inscrivant dans différents genres dans lesquels s’actualisent différents registres d’expression. Dès lors, la définition du corpus néo-égyptien passe nécessairement par la définition des genres et des registres d’expression employés au sein de ce corpus. Si l’on s’accorde souvent sur le genre d’un texte, les critères qui président à sa catégorisation sont rarement objectivés. Pourquoi tel document appartient-il au genre épistolaire ? Sur base de quels critères ? La question est pourtant cruciale⁵. En objectivant les critères de définition du genre épistolaire, par exemple, on voit rapidement apparaître des distinctions importantes avec le P. Anastasi 1, et donc la nécessité de distinguer ce document du genre des lettres. Toute production écrite est naturellement tributaire du genre, structure conventionnelle par laquelle un texte est construit⁶. Ainsi, chaque texte est soumis aux règles/normes codifiant son genre ; un genre particulier va imposer la présence/absence de formules phraséologiques, de constructions spécifiques, d’une structure formelle propre, d’un lexique approprié, etc. De même, la variabilité est un phénomène propre à toute langue⁷. Une même situation discursive peut varier selon divers facteurs ; on peut dire la même chose de différentes façons. Ces variations peuvent se manifester à différents niveaux, les causes sont variées ; la première est la plus évidente, elle est directement liée au locuteur. Chacun exprimera différemment un énoncé ; cela dépend des caractéristiques sociales d’une personne (sexe, éducation, âge, fonction,...). De même, le but poursuivi par le locuteur peut aussi entraîner des variations. La nature de l’allocutaire peut également jouer un rôle important ; ainsi, une lettre rédigée à un condisciple ou une lettre rédigée à un supérieur présentera des dissimilitudes. De même, le genre, par la normativité qu’il impose, est susceptible de créer des variables. *Genre is viewed as a social process in which participants within a culture use language in predictable sequential structures to fulfill certain communicative purposes*⁸. Ce sont ces normes, ces règles qu’il s’agira de mettre en avant ici. La première partie de ce travail sera donc consacrée à la définition des genres, elle s’attachera à mettre en évidence les critères qui les définissent, à spécifier les fonctionnements propres aux différents genres afin d’établir leur « carte

⁴ P. Vernus (1982).

⁵ Fr. Rastier (2004) : *Pour parvenir à des traitements automatiques spécifiques et efficaces de corpus et adapter les stratégies applicatives, il convient de spécifier les fonctionnements propres aux différents discours, champs génériques et genres textuels. Dans un corpus homogène, connaître les régularités structurelles du genre peut permettre de simplifier les traitements ; par exemple, certaines parties des textes peuvent parfois être systématiquement éliminées, au profit des sous-corpus pertinents pour une tâche donnée.*

⁶ D. Biber, S. Conrad (2009 : 2).

⁷ *Ibid.*, p. 4.

⁸ *Ibid.*, p. 22.

d'identité ». Pour ce faire, quatre critères de définition seront examinés dans le détail. La seconde partie de ce travail s'attachera à mettre en évidence les situations discursives dans lesquelles le néo-égyptien est employé. En effet, si un texte est soumis aux normes imposées par le genre dans lequel il s'inscrit, on peut supposer que ce genre va également favoriser le recours à un état de langue bien précis. Si les textes de notre corpus recourent au même état de langue, ils n'emploient pas tous le même néo-égyptien. C'est là un phénomène auquel on peut s'attendre ; en effet, on ne rédige pas une lettre comme on rédige un poème. Chaque genre impose une sélection particulière au sein du vaste répertoire à disposition du scribe. Dès lors, on peut s'attendre à voir apparaître des distinctions entre textes littéraires et non littéraires. La prise de conscience de la diversité des registres d'expression au sein du néo-égyptien n'est pas neuve⁹ ; J. Winand a notamment distingué trois registres pouvant éventuellement alterner au sein d'un même texte¹⁰ :

- le néo-égyptien complet représente le « néo-égyptien pur » et s'illustre, notamment, dans les textes de la pratique ;
- le néo-égyptien mixte conserve certaines tournures de l'égyptien classique et est employé dans les contes ou dans certains textes juridiques ;
- le néo-égyptien partiel mêle les deux états de langue, mais ignore certains paradigmes propres au néo-égyptien. On le retrouve dans certaines inscriptions royales.

Dès lors, il s'agira d'examiner l'ensemble du répertoire à disposition du scribe rédigeant un texte ; bien sûr, il n'est pas question ici de produire une énième grammaire du néo-égyptien. Au sein de ce répertoire, il s'agira plutôt d'examiner les constructions susceptibles de faire apparaître des distinctions ou des rapprochements entre les différents genres. Cela signifie donc que les constructions ne faisant apparaître aucun élément discriminant et/ou propre à l'ensemble des genres seront considérées comme faisant partie du stock commun de la langue ; elles ne seront donc pas étudiées ici. Cet examen devrait permettre de définir le niveau de langue employé dans ces genres et d'établir une sorte de cartographie de ceux-ci.

Ce travail s'inscrit dans la lignée d'études récemment développées en égyptologie, consacrées à l'identification de mains de scribes¹¹. Qui sont les auteurs des textes que nous avons conservés ? Cette question est difficile à appréhender dans cette civilisation où l'œuvre prime sur l'individu¹². La prise de conscience des normes dictées par un genre particulier devrait donc permettre de saisir la part de liberté de l'auteur.

⁹ À ce propos, voir les études de Fr. Junge (1984 et 1985) et J. Winand (1992 : 10-13). Sur l'alternance des registres au sein d'un même texte, voir les études d'O. Goldwasser (1990 et 1991) à propos du P. Anastasi 1 et J.Fr. Quack (2001) qui a montré la présence de deux registres distincts dans le conte du P. Moscou 127.

¹⁰ J. Winand (1992 : 10-13).

¹¹ Sur ce point, voir l'étude de B. Mathieu et S. Bickel (1993) consacrée au scribe Amennakht, et plus récemment St. Polis (à paraître). Voir également l'étude de St. Polis et J. Winand (2012).

¹² Dans la civilisation égyptienne, ce phénomène n'est pas propre à la littérature. Après tout, combien de noms d'artistes a-t-on conservés ? Mis à part le cas exceptionnel de Thoutmose à l'époque amarnienne, les exemples sont rarissimes. La notion d'auteur est particulièrement difficile à appréhender pour ce qui est de la civilisation égyptienne. Très peu d'auteurs nous sont connus, simplement parce que peu se revendiquent comme tels ; le P. Chester Beatty 4 fait un peu figure d'exception en mentionnant divers auteurs de *sb3y.t*. D'autre part, lorsqu'un nom est conservé, on peut toujours douter et se demander s'il s'agit bien du véritable auteur du document. Ainsi, dans l'incipit de la lettre suivante *hmty hnsu n mw.t.f nh-nw-niw.t nfr.t-h'i* « Le forgeron *hnsu* à sa mère, la dame *nfr.t-h'i* », comment affirmer que *hnsu* est bien le rédacteur de la missive et ne l'a pas faite rédiger par quelqu'un d'autre ? Le même problème se pose avec les quelques rares colophons conservés en clôture de documents littéraires : s'agit-il du nom de l'auteur ou du copiste ? Sur la notion d'auteur en Égypte ancienne, voir l'article de Ph. Derchain (1996 : 83-94).

2. Méthodologie

La caractérisation raisonnée des genres reste un préalable à la constitution de corpus pleinement utilisables pour des tâches de description linguistique¹³.

Dans ce travail, je définis donc un corpus comme un ensemble de textes s'inscrivant dans des genres qui vont imposer des normes spécifiques. Avant de procéder à l'examen de ces normes, il convient de définir la notion de genre telle qu'elle sera envisagée dans cette étude (1), d'organiser notre corpus de référence (2) et de sélectionner quelques critères susceptibles de faire apparaître la normalisation imposée par les genres (3).

2.1. Qu'est-ce qu'un genre ?

Il faut tout d'abord s'entendre, d'un mot, sur la terminologie. Dans le débat scientifique qui s'est instauré, au cours de la dernière décennie, sur les rapports des genres littéraires entre eux, le concept de « genre » n'a pas un emploi aussi unifié qu'il le faudrait pour qu'on progresse enfin sur ce terrain difficile¹⁴.

Dans quelque domaine que ce soit (architecture, peinture, musique, cinéma, ...), on peut définir le « genre » comme un regroupement de spécimens¹⁵ présentant des traits communs. À chaque genre doit correspondre un ensemble de « normes ». Un genre est donc construit à partir du prélèvement de certains indices. Dans le domaine proprement littéraire, la notion de « genre » permet une classification des œuvres textuelles en fonction de critères particuliers. Un « genre » constitue donc un groupe d'œuvres présentant des caractères externes et internes communs. Chaque texte s'inscrit dans un genre particulier qui va imposer une série de normes. Ces normes sont déduites par l'étude de prototypes¹⁶, c'est-à-dire de textes conformes aux lois du genre. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas de variations au sein d'un genre, bien au contraire. À vrai dire, ainsi qu'on peut s'y attendre, les textes prototypiques d'un genre sont moins nombreux que ce que l'on pourrait nommer les « textes typiques », c'est-à-dire les textes qui présentent certaines variations par rapport aux prototypes mais conservent des similitudes, des « ressemblances de famille »¹⁷. Prenons l'exemple du genre de la lettre. Prototypiquement, une lettre présente cinq parties¹⁸ : l'incipit, le registre des salutations, le corps même de la lettre, la formule finale et l'adresse. Chacune de ces parties n'est pas systématiquement présente ; ainsi, on relève bon nombre de cas ne comportant pas d'incipit et/ou de formules de salutations et/ou de formule finale et/ou d'adresse. Cela ne signifie pas pour autant que ces documents ne sont pas des lettres. L'étude

¹³ Fr. Rastier (2001).

¹⁴ K. Viëtor (1986 : 9-10).

¹⁵ Bien évidemment, il s'agit de regrouper plus d'un spécimen, nécessaire à l'établissement de propriétés communes.

¹⁶ Sur la théorie des prototypes, voir les travaux de B. Berlin, P. Kay (1969), E. Rosch (1973 et 1975), G. Kleiber (1990).

¹⁷ Terminologie suggérée par L. Wittgenstein (1953 : 66). Ainsi que l'explique A. Fowler (1985 : 41) : *Representatives of a genre may then be regarded as making up a family whose septs and individual members are related in various ways, without necessarily having any single feature shared in common by all.*

¹⁸ A. Bakir (1970 : 31).

d'un genre implique donc une analyse des textes prototypiques et typiques de ce genre¹⁹ ; cette étude doit également tenir compte des « textes atypiques », c'est-à-dire des textes se situant en marge du genre et entretenant des rapports avec d'autres genres. La prise en compte des textes atypiques est importante dans ma conception du corpus égyptien ; elle permet de mettre en évidence la nécessité d'envisager le corpus comme un réseau au sein duquel les textes entretiennent des liens. Ainsi, la lettre littéraire du P. Anastasi 1, texte atypique par excellence, se situe en marge du genre épistolaire. La prise en compte de ces normes est de la plus haute importance ; les régularités des genres l'emportent même sur l'auteur, qui a tendance à s'effacer derrière celles-ci²⁰.

Les genres, définis à maintes reprises, sont, comme l'indique Baladier²¹, « une espèce de paradigme primordial, un schème archétypique, une essence, dont chaque œuvre qui les actualise représente une inflexion particulière, une réalisation singulière ». Bien sûr, les genres varient à travers le temps et une culture donnée. Dans une culture donnée, *chaque œuvre modifie, dans des proportions variables, le genre auquel elle appartient*²². Les genres littéraires évoluent donc avec le temps et doivent être envisagés en termes de tension évolutive par rapport à une norme prototypique qui, elle-même, évolue. L'évolution des genres est directement liée à la société dans laquelle ils s'inscrivent (influencés par les conditions sociales, historiques, politiques d'une époque). Ainsi, certains genres disparaissent²³ tandis que d'autres voient le jour, tels les chants d'amour au Nouvel Empire²⁴. Par ailleurs, le jeu avec la norme est constant : le cas du P. Anastasi 1 en est un exemple éclairant. Ce texte littéraire de la 19^e dynastie, connu par de nombreuses copies, se présente sous la forme d'une lettre, mais faut-il pour autant le classer avec les autres lettres du corpus documentaire ? S'il entretient effectivement des rapports avec ce genre, il s'en éloigne aussi considérablement au niveau des registres d'expression employés, par exemple, pour se rapprocher d'autres textes littéraires, tels que les enseignements et les chants d'amour. Contourner la norme est ce qui garantit la continuité du genre en le renouvelant (songeons au texte sapientiel de la lettre de Menna et au conte sous forme de rapport administratif d'*Ounamon*). On conçoit aisément que la catégorisation en genre n'a de sens que dans un environnement culturel donné : les genres en cours au Moyen Âge en France ne peuvent être définis selon les mêmes critères que ceux présidant à la catégorisation de la production littéraire grecque antique, par exemple. Ainsi, on cherchera prioritairement à définir un genre en fonction de critères « emic » (et non « etic »), c'est-à-dire de critères qui font sens dans une culture donnée.

2.2. Corpus de référence

Étape préalable à toute étude de ce type, il convient de constituer le corpus qui servira de référence. *La notion de corpus paraît, de prime abord, assez simple et bien ancrée dans certaines traditions des sciences humaines et sociales, philologique ou juridique par exemple.*

¹⁹ G. Moers (2010 : 688) : *Even if adequate generic descriptions can be established for the central texts of a genre, generic borders remain fuzzy. Therefore, it is advisable for the New Kingdom not to assume fixed genres but rather 'family resemblances' between texts, which may be combined – with fluid transitions between individual texts – into text clusters which themselves display permeable exterior boundaries.*

²⁰ Fr. Rastier (2011 : 232-3).

²¹ L. Baladier (1991 : 17).

²² M. Narvaez (2000 : 27).

²³ Ainsi, l'autobiographie, genre très en vogue durant l'Ancien Empire, se fait plus rare dès le Moyen empire et est peu à peu remplacée par les enseignements. Sur le genre de l'autobiographie, voir l'article de A.M. Gnirs (1996 : 191-241).

²⁴ Sur ce point, cf. J. Baines (1996 : 157).

Il s'agit d'un recueil, formé d'un ensemble de données sélectionnées et rassemblées pour intéresser une même discipline²⁵. Étant donné ma formation, mon choix s'est légitimement orienté vers le corpus néo-égyptien. Dès lors, une première précision s'impose : qu'entends-je exactement par « corpus néo-égyptien ». Pour cela, il m'a semblé opportun de rappeler très brièvement les positions adoptées jusqu'alors afin de préciser mon point de vue. Comment a-t-on défini le corpus néo-égyptien jusqu'ici ?

2.2.1. Définition du corpus néo-égyptien : état de la question

De manière générale, la répartition du corpus néo-égyptien est envisagée selon deux axes : linguistique et littéraire. De par sa situation particulière²⁶, le corpus néo-égyptien peut en effet s'envisager selon le niveau de langue employé, et une distinction est souvent opérée entre textes littéraires et non littéraires. L'examen des grammaires du néo-égyptien fait déjà apparaître différents points de vue. Les études grammaticales réalisées jusqu'ici sont le plus souvent fondées sur des dépouillements partiels ou sélectifs ; aussi les avis divergent-ils profondément, depuis la perspective englobante de la *Neuägyptische Grammatik* d'Erman, à la vision restreinte de Černý-Groll.

Erman est l'un des premiers à définir le néo-égyptien comme *die Vulgärsprache des neuen Reichs*²⁷. Il décide donc d'englober tous les textes (littéraires et non littéraires) depuis la période amarnienne jusqu'à la fin de la 21^e dynastie. Le corpus est déjà réparti en quatre genres distincts : conte - textes juridiques - lettres - recueil de lettres. Erman distingue ce qu'il nomme *original Briefe* des *Brief Sammlungen*. Les « véritables » lettres sont donc des échanges épistolaires privés tandis que la seconde catégorie est constituée des textes scolaires repris dans les *Late Egyptian Miscellanies* auxquels Erman adjoint le P. Anastasi 1. Parmi les genres mis en évidence, il établit également des sous-genres, particulièrement pour les textes juridiques où sont distingués les actes de procès, les protocoles juridiques et les plaintes privées. D'autre part, il ne fait aucune restriction en ce qui concerne le support (papyri aussi bien que documents épigraphiques) ou le type d'écriture (hiéroglyphe et hiératique). À la même époque²⁸, quand **Gardiner** publie son *Egyptian Grammar*, il adopte le même point de vue qu'Erman, mais élargit la fourchette chronologique²⁹. Il définit le néo-égyptien comme la langue vernaculaire de la 18^e à la 24^e dynastie employée dans les documents de la pratique, mais aussi dans les textes littéraires. Toutefois, Gardiner remarque que certains textes mêlent le néo-égyptien *with the 'classical' idiom of Middle Egyptian*³⁰.

Korostovtsev³¹ reste proche des positions d'Erman. En effet, selon lui, le néo-égyptien est représenté par les textes s'échelonnant depuis la 19^e dynastie jusqu'à la 24^e dynastie. Mais, contrairement à Erman, Korostovtsev ne prend pas en compte les textes d'Amarna qui font la transition entre l'égyptien classique et le néo-égyptien. Les éléments néo-égyptiens n'y étant pas prédominants, il considère qu'il s'agit plutôt de textes reflétant le moyen égyptien auxquels ont été ajoutés des éléments néo-égyptiens. Korostovtsev opère une distinction entre langue écrite et parlée. Ainsi, s'il considère que le néo-égyptien de la langue parlée connut

²⁵ S. Mellet (2002).

²⁶ Sur le phénomène de diglossie, voir K. Jansen-Winkel (1995 : 85-115), A. Loprieno (1996b) et P. Vernus (1996 : 555-564).

²⁷ A. Erman (1928 : 2).

²⁸ La grammaire de Gardiner paraît en 1927 ; elle est ensuite rééditée en 1950 et 1957.

²⁹ A. Gardiner (1957 : § 4).

³⁰ A. Gardiner (1957 : 5).

³¹ M. Korostovtsev (1973).

une évolution graduelle, *devenu langue littéraire, ses formes se sont figées et son évolution s'est arrêtée ou a ralenti jusqu'à un degré presque imperceptible*³².

Quelques années plus tard, **Černý et Groll**³³ réduisent considérablement le corpus de textes définissant le néo-égyptien. Selon eux, c'est le langage parlé qui reflète le mieux le néo-égyptien. Ils décident donc de donner la priorité aux textes censés se rapprocher au plus près de la langue parlée, à savoir les textes non littéraires. À nouveau, une distinction importante est opérée entre textes littéraires et non littéraires. Groll va plus loin et explique que les textes littéraires ont un système grammatical à part entière qui diffère de celui employé dans les textes de la pratique. Il s'agit véritablement d'une étude synchronique centrée sur les documents de la 20^e dynastie. Les travaux de Černý, publiés par Groll, ne prennent pas en compte les textes littéraires. Le corpus étudié par Černý-Groll se répartit donc en trois groupes dont la répartition chronologique est la suivante :

- début de la 20^e dynastie (conspiration du harem : papyrus judiciaire de Turin, papyrus Lee, papyrus Rollin) ;
- milieu de la 20^e dynastie³⁴ (corpus des Tomb Robberies) ;
- fin de la 20^e dynastie et début de la 21^e dynastie (*Ounamon*³⁵, *Late Ramesside Letters*, lettres d'El-Hibeh).

À ces textes, il faut encore ajouter quelques ostraca et papyri qui n'entrent dans aucune de ces catégories. Dans son étude consacrée aux formes verbales employées dans les textes littéraires et non littéraires, **Groll** adopte un point de vue similaire en scindant le corpus néo-égyptien entre textes littéraires et non littéraires, *because literary texts tend to preserve archaic forms no longer used in the spoken language, while non-literary texts are closer to the spoken language*³⁶. Elle suggère de distinguer trois types de formation : les constructions issues du moyen égyptien, les constructions spécifiques du néo-égyptien et les constructions non littéraires qui apparaissent dans les textes littéraires.

À la même époque, Frandsen et Satzinger adoptent une position proche de celle de Černý-Groll. S'ils donnent la primauté aux textes non littéraires, leur corpus est, toutefois, plus étendu que celui de Černý-Groll. En effet, si **Satzinger**³⁷ étudie essentiellement les textes non littéraires de la pratique de la période ramesside, il s'intéresse également aux contes et aux instructions des *Late Egyptian Miscellanies*. **Frandsen**³⁸ élargit encore le corpus en étudiant les documents non littéraires écrits en hiératique qui vont de la fin de la 19^e dynastie jusqu'à la 21^e dynastie. S'il exclut les *Late Egyptian Miscellanies*, qu'il considère comme des œuvres littéraires, il intègre au corpus le texte d'Ounamon, interprété comme un document non littéraire.

Dans les années 90, **Winand** décide d'étudier le néo-égyptien dans son ensemble, depuis la 18^e jusqu'à la 25^e dynastie. La spécificité de ce travail réside dans le fait que l'auteur s'intéresse non seulement à l'évolution chronologique du néo-égyptien mais également aux différents registres d'expression mis en jeu. En effet, Winand³⁹ distingue trois registres d'expression à l'intérieur du néo-égyptien⁴⁰ : complet – mixte – partiel. Le néo-égyptien complet représente le « néo-égyptien pur » et s'illustre, notamment, dans les textes de la

³² *Ibid.*, p. 6.

³³ J. Černý, S.I. Groll (1993 : I-VII).

³⁴ Si Černý et Groll considèrent que ces documents datent du milieu de la 20^e dynastie, on sait à présent que ces textes sont plutôt à dater de la fin de la 20^e dynastie.

³⁵ Le conte d'*Ounamon* est donc interprété comme un texte non littéraire par Černý-Groll.

³⁶ S.I. Groll (1975 : 237).

³⁷ H. Satzinger (1976 : 2).

³⁸ P.J. Frandsen (1974).

³⁹ J. Winand (1992 : 13).

⁴⁰ A. Loprieno (1995 : 6-7) donne le même découpage standard que J. Winand, auquel il renvoie explicitement.

pratique. Le néo-égyptien mixte conserve certaines tournures de l'égyptien classique et est employé dans les contes ou dans certains textes juridiques. Enfin, le néo-égyptien partiel mêle les deux états de langue mais ignore certains paradigmes propres au néo-égyptien. On le retrouve dans certaines inscriptions royales. Peu après paraissent les travaux de Junge, Peust et Neveu. **Junge** revient à une position plus étroite et réduit considérablement la fourchette chronologique en se concentrant sur les documents de la fin de la 18^e jusqu'au début de la 21^e dynastie. Il conserve les textes littéraires et les textes de la pratique, en précisant que les textes hiéroglyphiques sont plus résistants aux innovations linguistiques que les textes écrits en hiératique : *Were one to apply general conditions to the use of language and linguistic norms in their written form, it could be posited that the use of language depends not only on period, but also on social and textual criteria, i.e., that language use depends upon context*⁴¹.

Il classe les documents en quatre genres textuels selon la situation d'énonciation : textes de la vie quotidienne, littérature (« belles lettres »), textes aux préoccupations sociales ou idéologiques (« decorum » : stèles royales ou privées, inscriptions de tombes) et enfin, les documents théologiques. Dans ces grandes catégories, il distingue parfois des sous-genres. Ainsi, les textes de la vie quotidienne se répartissent entre les lettres, les documents administratifs et les textes didactiques des *LEM*. Le P. Anastasi 1 est classé dans les textes littéraires tandis que le poème et le bulletin de Qadech font partie des « belles-lettres ».

Junge accorde un intérêt particulier aux registres d'expressions qui influent, pour une grande part, sur le langage écrit. Il suggère donc de classer les textes du corpus néo-égyptien selon la proportion plus ou moins développée de traits d'égyptien classique : *Even if a competent speaker is not conscious of the fact, every use of language is rule-governed (...). The choices made by the speaker depends upon the context: who is addressed on which occasion and under which circumstances (...). The conventional norm for a given situation can also be called a "Register"*⁴². Largement inspiré par les travaux de Winand, Junge distingue quatre phases dans l'évolution de la langue de cette époque :

- *Late Middle Egyptian* où la structure des phrases et l'orthographe sont typiques du moyen égyptien. L'utilisation des formes, mots et graphies néo-égyptiennes reste assez limitée. Cette phase est, notamment, illustrée par le papyrus Leiden I 350 et le grand hymne d'Amarna ;
- *Medio-Late Egyptian* où la structure des phrases est plutôt caractéristique du néo-égyptien. Cependant, de nombreux éléments syntaxiques et des formes typiques du moyen égyptien sont encore employés. Les graphies sont encore influencées par le moyen égyptien. Les stèles-frontières d'Amarna, le *Prédestiné*, le poème et le bulletin de Qadech sont caractéristiques de cette phase ;
- *Late Egyptian* où la structure des phrases est purement néo-égyptienne. Les formes et les graphies sont typiquement néo-égyptiennes. Occasionnellement, le moyen égyptien ressurgit dans les formes et l'orthographe, mais sa disparition se fait progressivement. Ce niveau de langue est employé dans les ostracas de Deir-el Médineh, *LEM*, *RAD* et quelques contes (les *Deux frères*, *Horus et Seth*, *Ounamon*) ;
- *“Neo”-Middle Egyptian* basé sur la structure et l'orthographe du moyen égyptien est utilisé à la fin du Nouvel Empire. Il se caractérise par des développements linguistiques et orthographiques propres⁴³. Cette phase correspond donc à ce que P. Vernus a appelé « égyptien de tradition »⁴⁴.

⁴¹ Fr. Junge (2005 : 18).

⁴² *Ibid.*, p. 21.

⁴³ Ce niveau de langue n'est pas étudié par Junge.

⁴⁴ K. Jansen-Winkel (1995) conteste la répartition de Junge et introduit le terme de « Spätmittelägyptisch ».

Dans son étude sur le discours rapporté, **Peust** s'éloigne également de la position adoptée par Černý-Groll en incluant les textes littéraires. *Neuägyptisch sind solche Texte, die sowohl einer gewissen Zeit als auch einem bestimmten sozialen Verwendungskontext entstammen*⁴⁵. Le corpus ainsi rassemblé se compose d'enseignements (*Aménemopé*), de contes (*Apophis et Seqenenré, Horus et Seth, les Deux Frères, Ounamon, Vérité et Mensonge*), de lettres (*Late Ramesside Letters*), des *Late Egyptian Miscellanies*, d'ostraca (ostraca de Deir El-Médineh) ou de textes juridiques (P. Abbott, P. BM 10052, P. BM 10373 et 10411, P. judiciaire de Turin). Quant à **Neveu**, il définit le néo-égyptien comme la langue parlée depuis la XVII^e jusqu'à la XXIV^e dynastie ; c'est essentiellement la langue courante de l'époque ramesside⁴⁶. Il s'agit de la première grammaire publiée en français depuis Korostovtsev. Contrairement à Černý-Groll ou Frandsen, il élargit le corpus et ne se limite pas aux textes écrits en vernaculaire. Il englobe également les documents à caractère plus littéraire. Cela l'amène à mettre en évidence *des graphies transitoires de formes verbales mieux connues sous un autre paradigme* (aoriste négatif *bw sdm.n.f* et *bw sdm.f* → *bw ir.f sdm* ; *sdm.f* perfective emphatique héritière de la *sdm.n.f*) *et à prendre en compte deux formes verbales de la langue vulgaire qui n'avaient pas été répertoriées par ses prédécesseurs : le bw sdm.f perfectif et l'aoriste hr-sdm.f*⁴⁷.

Plus récemment, dans son étude sur les temps seconds, **Cassonnet** a constitué un corpus comprenant des *documents de la pratique courante, des textes scolaires (Miscellanées) et des œuvres à prétention littéraire comme les romans, les contes, les chants d'amour, etc., écrits en hiéroglyphes sur ostraca ou papyrus et qui se répartissent depuis le début de 19^e dynastie jusqu'à la fin de la 21^e dynastie*⁴⁸. Elle y ajoute également quelques textes épigraphiques (bataille de Qadech). Tout comme Junge, l'auteur adopte les trois registres d'expression proposés par Winand.

La définition du corpus néo-égyptien a donc fortement varié. En premier lieu, les grammairiens ne sont pas toujours entendus sur l'étendue chronologique du corpus néo-égyptien qui a varié depuis la vision synchronique de Černý-Groll jusqu'à une perspective diachronique. Si Černý et Groll ont limité l'étude du néo-égyptien aux textes de la 20^e dynastie, la plupart du temps, le corpus envisagé est plus large et s'étend jusqu'à la 21^e dynastie (Erman, Frandsen, Satzinger, Cassonnet, Junge) ou au-delà (Gardiner, Korostovtsev, Winand, Neveu). Par ailleurs, dans bon nombre d'études, l'appellation « néo-égyptien » a longtemps été réservée aux textes de la pratique censés refléter au mieux la langue parlée. Pour cette raison, Černý et Groll limitent l'étude du néo-égyptien aux textes non littéraires. Cette position très restrictive est également adoptée par Frandsen et Satzinger. Toutefois, bien avant Černý-Groll, Erman et Gardiner envisageaient l'étude du néo-égyptien à travers les textes littéraires et non littéraires. Cette prise en compte des textes littéraires s'est perpétuée dans les études plus récentes (Junge, Winand, Peust, Neveu, Cassonnet), à juste titre. Les diverses études menées jusqu'ici font déjà apparaître deux points importants pour mon propos. Ainsi, dès les premières grammaires, on relève déjà la coexistence de plusieurs « genres » au sein du corpus. De même, les réflexions de Winand et Junge sur la présence de différents registres d'expression au sein du corpus, pouvant alterner au sein d'un même texte est de la plus haute importance pour mon propos⁴⁹.

⁴⁵ C. Peust (1996 : 12).

⁴⁶ Fr. Neveu (1998).

⁴⁷ Compte-rendu de J.-M. Kruchten (1998 : 262).

⁴⁸ P. Cassonnet (2000 : 16).

⁴⁹ Voir le chapitre consacré à l'étude du répertoire.

Dans ce travail, j'envisage le corpus néo-égyptien dans une perspective diachronique large, inspirée des travaux de Winand (1992). Ainsi que cela a été mis en évidence⁵⁰, les premières traces de néo-égyptien remontent à la 18^e dynastie. Dans cet état de la langue égyptienne qui se poursuivra jusqu'à la 25^e dynastie, Winand (1992 : 16-17) distingue trois grandes périodes : de la 18^e dynastie à Ramsès II, de Mérenptah à la 21^e dynastie et de la 22^e à la 25^e dynastie. Mon corpus se compose donc de textes dont l'état de langue est le néo-égyptien et dont l'époque de rédaction s'étend depuis la 18^e dynastie jusqu'à la 25^e dynastie. Dans deux cas, j'ai dérogé à la règle en intégrant des textes plus récents, l'enseignement du P. Brooklyn 47.218.135 et la procédure oraculaire du P. Brooklyn 47.218.3. En réalité, la constitution de mon corpus fut, il faut bien l'avouer, largement facilitée par la base de données *Ramsès*. Cette base contient, à l'heure actuelle, des milliers de textes écrits dans des registres variés et conservés sur divers supports : documents de la pratique (lettres, documents administratifs et juridiques, ...), textes littéraires (enseignements, contes, poésie amoureuse, ...), textes monumentaux. Ce sont les textes encodés dans *Ramsès* qui ont servi de base à cette étude. Au sein de ce foisonnement de données, j'ai choisi de ne pas retenir les textes conservés sur support monumental, par souci d'homogénéité. J'ai quelquefois dérogé à la règle, conservant quelques-uns des grands textes oraculaires présentés sur support monumental, de même que l'ensemble des versions conservant le récit de la bataille de Qadech⁵¹.

2.2.2. Organisation du corpus

L'objectif de cette étude étant de souligner l'importance des normes imposées par le genre dans lequel s'inscrit un texte, la première étape a donc consisté en l'organisation du corpus de référence. Il fallait donc attribuer un genre *a priori* à chacun des textes composant mon corpus. Ainsi que l'expliquent Malrieu et Rastier (2001 : 548), on distingue quatre niveaux hiérarchiques supérieurs au texte : les discours⁵², les champs génériques⁵³, les genres et les sous-genres. Il est nécessaire de distinguer genre et discours, un texte s'insère dans un genre qui lui-même s'intègre dans un discours : *aucun texte n'est écrit seulement « dans une langue » : il est écrit dans un genre et au sein d'un discours, en tenant compte évidemment des contraintes d'une langue. Au demeurant, l'analogie relative des pratiques et celle des discours et des genres qui en découle permet la traduction voire tout simplement l'intercompréhension. D'où la nécessité de tenir compte des genres et des discours dans toute étude de textes en linguistique contrastive*⁵⁴. Je me suis donc inspirée des travaux de Rastier afin d'organiser le corpus. Ainsi, les textes qui composent mon corpus sont répartis selon trois types de discours, eux-mêmes subdivisés en différents genres. Un discours est une production langagière ; les discours correspondent donc aux usages de la langue dans des situations déterminées⁵⁵. Au sein du corpus néo-égyptien, deux types se distinguent : le discours littéraire et le discours non littéraire. La distinction entre sphères littéraire⁵⁶ et non littéraire va

⁵⁰ D. Silverman (1991: 301-314).

⁵¹ On trouvera une liste complète de l'ensemble des documents composant mon corpus en fin d'ouvrage. Pour chaque texte est précisé : la date de rédaction, le lieu d'édition et bien sûr le genre.

⁵² Fr. Rastier (2001 : 227, n.1) : *Nous définissons les discours comme des types d'usages linguistiques codifiés qui correspondent à des pratiques sociales différenciées et articulent des domaines sémantiques propres : on distingue ainsi le discours politique, le discours scientifique, etc.*

⁵³ Fr. Rastier (2001b : 230) : *Un champ générique est un groupe de genres qui contrastent, voire rivalisent dans un champ pratique.*

⁵⁴ Fr. Rastier (2004).

⁵⁵ Dans mon cas, l'étude des discours est évidemment limitée aux réalisations écrites de la langue.

⁵⁶ P. Vernus (1992 : 48-49, n. 15) : *Bien entendu, les frontières de ce qu'on appelle « belles-lettres » sont quelque peu floues, d'autant plus que ni la forme ni le support ni même le Sitz im Leben ne fournissent des critères nets et indiscutables. Il est commode de classer sous la dénomination « belles-lettres » les textes que les*

de soi ; il s'agit d'une opposition traditionnelle entre les documents de la pratique, possédant une fonction utilitaire, et les documents littéraires, remplissant une fonction de divertissement. Au sein du discours littéraire, il faut distinguer un ensemble de textes dont la fonction est purement didactique : les exercices scolaires réalisés dans le cadre de la formation des scribes. La plupart de nos exemples proviennent du recueil des *Miscellanées*⁵⁷, rassemblant plusieurs papyri conservant des textes s'inscrivant dans différents genres (lettre-modèle, éloge, prière, texte sapiential) ; on relève également quelques exercices scolaires isolés reproduits sur ostraca. Si l'identification des travaux d'étudiants rassemblés dans les anthologies scolaires ne fait aucun doute, la reconnaissance d'un exercice isolé n'est pas toujours aisée⁵⁸. Toutefois, certains indices peuvent contribuer à l'identification de ce type ; ainsi, la présence d'une date en fin de texte est révélatrice et indique clairement qu'il s'agit d'un exercice⁵⁹. De même, un ostracon conservant un texte dont le duplicata se trouve sur une anthologie scolaire est assurément un exercice isolé. Enfin, la présence de certaines marques formelles peut également être un indice ; c'est notamment le cas de la T. Bruxelles E 580⁶⁰ : « Il s'agit non pas d'un simple éclat de calcaire, comme ceux qui servaient si souvent de « papier de brouillon », mais d'une tablette de forme rectangulaire assez rigoureusement calibrée, dont les deux faces ont été ensuite aplanies par l'usage ; elle présente au milieu de sa bordure supérieure un trou de suspension. Ces particularités montrent à l'évidence que la tablette faisait partie du matériel de scribe, disons plus exactement du matériel scolaire. (...) Ces tablettes, qui jouaient un peu le rôle de nos ardoises, pouvaient servir à différents usages : (...) on les mettait aussi entre les mains des jeunes scribes pour y copier leurs pensums. C'est à cette dernière catégorie qu'appartient manifestement notre tablette. On se rend compte en effet que la surface a été usée et polie par un frottement répété et, en l'examinant soigneusement, on y reconnaît encore des traces de ses utilisations antérieures »⁶¹. Bon nombre des documents qui composent mon corpus proviennent d'anthologies scolaires ; si les principaux papyri rassemblant des exercices scolaires sont réunis dans l'édition de Caminos, il faut également y ajouter le P. Chester Beatty 4 qui conserve des textes sapientiaux et un enseignement, de même que quelques ostraca et papyri reproduisant des passages des enseignements d'Ani ou Amennakht. Il me semble important de tenir compte de la nature scolaire de ces documents. En effet, certaines particularités apparaissant sur ceux-ci sont directement liées à leur origine scolaire. Ainsi, la présence d'une date en plein centre et à la fin du P. Louvre E 30144⁶², reproduisant des passages de l'enseignement d'Ani, n'a évidemment rien à voir avec le genre du texte, les dates servant simplement à marquer la fin du travail journalier de l'étudiant ; cette insertion est donc directement liée à la nature scolaire du document. De même, l'emploi de la formule *ih-rh.k sw* en clôture de l'extrait de l'enseignement d'Ani conservé par le P. BM 10685 s'explique également par la nature scolaire du document, la forme *ih-sdm.f* n'étant jamais employée dans le genre des enseignements⁶³. Mon corpus se compose donc de documents littéraires (et éventuellement scolaires) et non littéraires. Il me semble indispensable de prendre en compte ces supra-

anciens eux-mêmes considéraient comme relevant de la notion évidemment apparentée de « beaux propos » (medet nefert). Malheureusement, ils ne nous ont pas laissé un catalogue systématique de ces textes, si bien que tout inventaire des œuvres littéraires connues demeure quelque peu subjectif, à tout le moins pour certains textes.

⁵⁷ R.A. Caminos (1954).

⁵⁸ Sur ce point, voir les travaux d'A. McDowell (1996 et 200).

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ B. Van de Walle (1963 : 118-123).

⁶¹ *Ibid.*, p. 119.

⁶² Une date rubriquée est insérée aux lignes 2,4 et 5,6.

⁶³ Sur ce point, voir le chapitre consacré à l'analyse du répertoire.

catégories génériques ; en effet, on peut supposer qu'elles sont directement responsables de distinctions se faisant jour entre les genres d'un même champ générique. Le discours non littéraire englobe donc l'ensemble des textes de la pratique, c'est-à-dire les lettres et les genres juridiques. Le discours littéraire rassemble tous les textes littéraires⁶⁴, à savoir, les contes, les enseignements, la poésie amoureuse, la lettre littéraire du P. Anastasi 1, la bataille de Qadech, le texte sapiential de l'O. Chicago OIC 12074, quelques éloges qui ne semblent pas issus d'exercices scolaires⁶⁵, une prière rédigée par Amennakht (O. Turin N 57002) et l'ensemble des exercices scolaires conservés sur papyri ou ostraca. Au sein de chacun de ces discours sont donc rassemblés l'ensemble des textes qui composent mon corpus. À chaque texte est attribué un genre *a priori* sur base d'une définition préalablement établie (cf. *infra*, p. 16-20). Le corpus se présente donc sous la forme suivante :

Discours	Discours non littéraire	Discours littéraire
Genre	Lettres	Lettres (P. Anastasi 1, lettres-modèles)
	Procédures juridiques	Enseignements
	Procédures juridiques (TR) ⁶⁶	Poésie amoureuse
	Procédures oraculaires	Contes
	Questions oraculaires	Texte narratif (Qadech)
	Dépôts	Textes sapientiaux ⁶⁷
	Serments	Eloges
	Testaments	Prières
	Rapports juridiques	

Fig. 1. Répartition du corpus selon le discours et le genre

Au sein de cette répartition bipartite, certains genres ont été rapprochés suivant la fonction dominante du texte pour former des champs génériques⁶⁸. Ainsi, j'ai distingué cinq fonctions principales au sein du corpus :

- la fonction communicative (donner une information, renseigner) ;
- la fonction juridique, légale (exposer un fait relevant du droit) ;
- la fonction narrative (raconter une histoire, une intrigue) ;
- la fonction poétique, lyrique (exprimer une émotion, un sentiment) ;
- la fonction didactique (enseigner, éduquer).

Dans chacun des textes, une fonction prédomine qui permet de rapprocher les genres épistolaires (lettres, lettre littéraire du P. Anastasi 1, lettres-modèles), les genres juridiques, les genres éducatifs (enseignements et textes sapientiaux), les genres narratifs (contes et Qadech⁶⁹) et les genres poétiques (poésie amoureuse, éloges et prières). Bien sûr, un même texte

⁶⁴ Je m'appuie ici sur la définition proposée par A. Loprieno (1996 : 43) : *an Egyptian text can be assigned to the domain of literature on the basis of the combination of three heterogeneous criteria: a) fictionality, with the problem of the distinction between referential and self-referential discourse; b) intertextuality, connected with the question of literary types; c) reception, which touches on the concept of authorship and the classic.*

⁶⁵ Ainsi que nous l'avons dit précédemment, un texte est considéré comme un exercice scolaire s'il provient d'une anthologie scolaire ou s'il s'achève par la mention d'une date ou s'il conserve un texte connu par une anthologie.

⁶⁶ TR est l'abréviation des Tomb Robberies.

⁶⁷ Le genre des textes sapientiaux se compose majoritairement de documents provenant d'anthologies scolaires ou exercices isolés ; à cet ensemble, il faut encore ajouter l'O. Chicago OIC 12074, l'O. Berlin P 14371, la T. Bruxelles E.580.

⁶⁸ Tout acte discursif revêt une fonction, un but spécifique (informer, éduquer,...) qui permet, éventuellement, d'établir une classification entre les différents genres existants (J.-M. Schaeffer 1989 : 101-104).

⁶⁹ Le cas de la bataille de Qadech est quelque peu particulier ; il s'agit de ce que P. Vernus (2009 : 554) nomme une « œuvre littéraire par détournement ou transfiguration » : *J'appelle œuvres littéraires « par détournement » ou « par transfiguration » des œuvres qui, bien que remplissant originellement une fonction particulière, hors la*

peut combiner différentes fonctions, toutefois, il y a toujours une dominante, correspondant à l'intention première du locuteur. Ainsi, dans la lettre littéraire du P. Anastasi 1 par exemple, la fonction éducative est très présente⁷⁰.

Dans la présente étude, je distinguerai donc cinq supra-catégories, comme les unités les plus larges, pouvant comprendre un ou plusieurs « genres », unités particulières et constitutives d'une catégorie⁷¹. Ainsi, je parlerai de « genres épistolaires » pour désigner les lettres, les lettres-modèles et le P. Anastasi 1 mais j'évoquerai l'ensemble des lettres par le « genre de la lettre ».

Dans un premier temps, j'ai donc attribué par défaut un genre à chacun des textes composant mon corpus, en me fiant le plus souvent à l'analyse du contenu et à la fonction dominante. Cette catégorisation préalable s'est effectuée sur base d'une définition théorique de chacun des genres. Les différents genres constituant mon corpus ont donc été définis de la sorte :

- les genres épistolaires : de manière générale, les genres épistolaires peuvent être définis comme une correspondance écrite entre au moins deux individus, un expéditeur écrit sur des sujets variés à un destinataire qui est absent, dans le but de lui fournir une information quelconque. Ces documents présentent une structure formelle assez stable : incipit – salutations – propos même de la lettre – formule finale – adresse. Il s'agit, ici, de la structure type ; bien évidemment, chacune de ces parties n'est pas systématiquement présente. En réalité, peu de lettres comportent ces 5 parties et l'absence de certaines d'entre elles s'explique par divers facteurs⁷². Un passage issu du P. Anastasi 1 nous informe, d'ailleurs, sur la manière de structurer une lettre :

Ex.1 : *š3^c.k r.i m šhwr.w m sp tpy bw nd.k hr.t.i m h3.t n š^c.t.k*

« Tu as commencé à m'injurier dès le début et tu ne m'as pas salué au début de ta lettre » (P. Anastasi 1, 8,2-3)

19^e dyn. – lettre littéraire

Le locuteur reproche donc à l'allocutaire de ne pas l'avoir salué ; il s'agit donc d'une allusion aux formules d'incipit apparaissant en début de lettre. On notera

littérature au sens fort, ont fini par être promues dans le domaine des belles-lettres au fil de leur réception. Vernus (2009 : 554-555) illustre son propos en prenant l'exemple de Qadach : *la bataille que Ramsès II livra aux Hittites près de Qadesh suscita plusieurs relations par le texte et l'image, fixées en hiéroglyphes sur les parois des temples de Louqsor, de Karnak, du Ramesséum, d'Abydos et d'Abou Simbel. Originellement, ce sont de purs produits de l'idéologie royale et qui répondent à une fonction précise : fournir d'un événement historique majeur une interprétation qui se conformait à la vision du monde de l'Égypte pharaonique (...) Cela posé, l'élaboration soignée, d'une de ces relations, le Récit héroïque de la bataille de Qadesh, très improprement appelé Poème de Pentaouret, et surtout l'inspiration quasi épique déployée pour conférer au pharaon l'envergure d'un héros avaient frappé les contemporains. Ils ressentaient à sa lecture un plaisir spécifique qui les conduisit à l'accueillir dans le royaume des belles-lettres afin de le consommer comme œuvre littéraire.* Sur les adaptations du P. Sallier 3, voir l'étude d'A.J. Spalinger (2002).

⁷⁰ Cela se remarque, notamment, à l'emploi de tournures caractéristiques des genres éducatifs (voir le chapitre consacré à l'étude de la phraséologie).

⁷¹ K. Vietör (1986 : 10) : *Par suite si l'on doit appeler « genre » la poésie lyrique prise comme un tout, on devrait nommer l'épique, l'hymne, le sonnet, la chanson, l'ode, etc., des espèces, de même que, depuis le XVIII^e siècle, les sciences naturelles distinguent entre le genre pris comme l'unité la plus large et la species prise comme un sous-groupe. Je suis pourtant d'avis (...) qu'il est plus clair de limiter le concept de « genre » à ces « espèces ».*

⁷² A. Bakir (1970 : 31-31) : *These parts may not all occur in any one letter. Their presence and length are determined largely by the relations existing between the correspondents, the material on which the missive is written, as well as the character and purpose of the letter.* L'absence de certaines parties peut également s'expliquer par la fonction du document ; ainsi, on comprendra aisément que les lettres-modèles ou les lettres littéraires ne comportent pas d'adresse.

que le syntagme employé ici se retrouve dans l'incipit qui se présente sous la forme suivante⁷³ : NP *nd.f hr.t n* SN.

Au sein de ce groupe, une distinction importante se fait jour selon que la correspondance est réelle ou fictive. À ce titre, je distinguerai donc les lettres « véritables » des lettres-modèles, ces exercices d'apprentis scribes dont la totalité des exemples proviennent du recueil des *Miscellanées*. De même, il m'a semblé opportun de distinguer la lettre du P. Anastasi 1 des lettres et lettres-modèles, au vu des qualités littéraires évidentes de ce document. Les genres épistolaires rassemblent donc trois genres : lettre – lettre-modèle – lettre-littéraire (P. Anastasi 1). La fonction dominante est la fonction communicative ;

- les genres juridiques : ce groupe rassemble des documents qui concernent le droit, c'est-à-dire des documents présentant un caractère juridique, légal. Il s'agit donc de textes touchant aux lois et règles codifiant la société égyptienne. Au sein de ce groupe, plusieurs genres se distinguent. Bien sûr, il s'agit, dans tous les cas, de procédures juridiques, les genres que je distingue ne sont, en réalité, que différentes parties d'une procédure ; toutefois, certains indices m'ont incitée à les distinguer⁷⁴. Ainsi, dans le cadre d'une procédure juridique, la justice est saisie afin de régler un litige ; après l'exposé des faits, le tribunal, ou toute forme d'autorité, peut intervenir afin d'interroger les témoins, la procédure s'achève généralement par la décision du tribunal. Le genre de la procédure juridique peut conserver une ou plusieurs dépositions, de même qu'un ou plusieurs serments. Ces deux parties peuvent d'ailleurs former un genre à part entière ; on trouve bon nombre de documents conservant seulement une/des déposition(s) ou un/des serment(s). Le genre de la déposition est le récit d'un plaignant à une autorité concernant un problème légal. Dans le genre du serment, un individu jure solennellement à une autorité ; il atteste de la vérité d'un fait ou s'engage à faire quelque chose. Dans au rapport juridique, un individu rapporte un ou plusieurs événements d'ordre juridique le concernant personnellement ; dans certains cas, le locuteur semble être extérieur à l'affaire rapportée. De manière générale, l'autorité arbitrant les différents litiges d'ordre juridique est le tribunal, toutefois, une divinité peut également être sollicitée afin de régler un contentieux ; ainsi, une procédure juridique peut avoir pour allocataire une divinité, il s'agit là du genre oraculaire où un individu interpelle un dieu afin d'obtenir son approbation. La requête à un oracle se présente sous la forme d'un texte, qui peut parfois être relativement court⁷⁵ dans le cas des affaires mineures⁷⁶. Le locuteur exprime sa/ses requête(s) en s'adressant directement au dieu ou par l'intermédiaire d'un prêtre, dans le cas des affaires majeures. L'énoncé du problème se fait par écrit⁷⁷ ou, plus fréquemment, par voie orale. Dans le cas des affaires mineures transcrites sur ostraca, la divinité interpellée est souvent le pharaon divinisé Amenhotep⁷⁸, ce qui ne doit guère surprendre, ma documentation provient essentiellement de Deir el Medineh. Dans les consultations plus importantes, le dieu le plus fréquemment interrogé est Amon-Rê⁷⁹. On trouve aussi quelques divinités locales⁸⁰ ou plus rarement attestées⁸¹ ;

⁷³ Sur les formules d'incipit, voir le chapitre 2.

⁷⁴ On le verra plus loin, l'étude des incipit semble confirmer cette distinction (cf. *infra*, p. 65-95).

⁷⁵ Dans la plupart des cas, le texte s'étend sur une dizaine de lignes.

⁷⁶ Terminologie empruntée à J. Winand (2003). Dans le cas des affaires majeures, la requête oraculaire est souvent plus développée (voir, par exemple, l'inscription de Djéhoutymose).

⁷⁷ Cf. O. Gardiner 103, P. Brooklyn 16.205, inscription de Djéhoutymose.

⁷⁸ O. BM 5625, O. Caire CG 25242, O. Caire CG 25555, O. Caire 25242, O. DeM 133, O. DeM 448, O. DeM 672, O. Gardiner 4, O. Gardiner 103, O. Petrie 21.

⁷⁹ Stèle Caire JE 91927, inscriptions de Nesamon et de Djéhoutymose.

exceptionnellement, plusieurs dieux peuvent être interpellés⁸². Dans le genre oraculaire, un sous-genre se distingue notamment par la taille du document, souvent très réduite⁸³, les questions oraculaires. Dans ce genre, un individu, dont le nom n'est jamais précisé, interroge une divinité en espérant obtenir la solution à un problème. Enfin, le genre du testament (ou donation) concerne les décisions prises par un individu concernant ses possessions ; les légataires, de même que les legs, sont généralement précisés⁸⁴. Au sein du genre des procédures juridiques, il m'a encore semblé nécessaire de distinguer un groupe de textes relatifs aux pillages de tombes de la fin de la 20^e dynastie⁸⁵, plus communément appelés les Great Tomb Robberies. Ce corpus de textes rassemble plusieurs genres ; ainsi, on relève quelques procédures et rapports juridiques, de même qu'une déposition. Si les rapports juridiques et dépositions relevés au sein de ce groupe textuel ont été intégrés au genre correspondant, il m'a paru nécessaire de distinguer les procédures juridiques et les procédures juridiques des Tomb Robberies. S'il est bien entendu que les textes rassemblés au sein de ce groupe ne constituent pas vraiment un genre à part entière, il apparaît assez distinctement que ces procédures forment un groupe homogène partageant des caractéristiques communes (la phraséologie, par exemple). Les genres juridiques rassemblent donc les genres suivants : procédure juridique et procédure juridique des Tomb Robberies – déposition – serment – rapport juridique – procédure oraculaire – question oraculaire – testament. La fonction dominante est la fonction juridique ;

- les genres narratifs rassemblent principalement le genre des contes, consistant en un récit d'évènements fictifs (le plus souvent) ou réels par un narrateur externe qui s'exprime à la troisième personne et s'adresse à un public. De manière générale, l'allocutaire n'est jamais explicitement nommé ; le locuteur narre son récit à toute personne susceptible de le lire, c'est-à-dire à un public. Si ce dernier n'est jamais distinctement nommé en tant qu'allocutaire, quelques précisions apportées par le locuteur montre qu'il était bel et bien pris en compte au moment de la rédaction de l'œuvre, ainsi que l'illustre l'exemple suivant déjà cité par Vernus (2009 : 690) :

Ex.2 : *iw.tw hr pri.t r dd n p3 ktn n p3 hrw n ypw hr.f m p3y.k nb i.sm dd n t3y.k hnw.t ndm ib<.t> i.di <n>.n swth dhwti hn^c hm.t.f hrd.w.f (...) k3<.k> n.s r p3y 200 n thbst nty mh rmt hr kh.w hr mh3.w*

« On sortit dire au conducteur de char du rebelle de Joppé : “Voilà ce que dit ton maître : ‘Va dire à ta maîtresses : Réjouis-toi ! C'est à nous que Seth veut donner *dhwti*, sa femme et ses enfants’. Tu lui parleras de ces 200 paniers, **qui étaient remplis d'hommes, de menottes et de cordes**” » (P. Harris 500, v° 2,10-13)

19^e dyn. – conte

Comme l'indique Vernus (2009 : 690-691), *dans le passage cité, il est évident que le cocher des assiégés, comme tous les assiégés en général, ignore que des soldats sont cachés dans les paniers, puisque toute la ruse repose sur cette dissimulation. La précision qui étaient plein d'hommes avec menottes et avec*

⁸⁰ P. BM 10335. Voir aussi les textes issus d'El-Hibeh (P. Berlin P 8525, P. Berlin P 8526, P. Berkeley 1749a, P. Berkeley 1749b, P. Strasbourg 27v).

⁸¹ Seth (stèle de Dakhleh), Hémen de Moalla (P. Brooklyn 16.205).

⁸² P. BM 10335, P. Brooklyn 16.205.

⁸³ Dans la plupart des cas, le document se limite à une seule proposition, quelquefois à un seul lemme.

⁸⁴ Testaments (ou donations) sont parfois liés au genre oraculaire (par exemple, Maâtakarê et Henouttaouy).

⁸⁵ La chronologie et la période de transition entre la 20^e et la 21^e dynastie restent des sujets controversés. Sur ce point, voir les études de K. Jansen-Winkel (1992 et 1997) et Ad. Thijs (1998-2001, 2007 et 2009).

cordes ne peut donc émaner de lui. C'est une indication du narrateur à l'intention de son public.

Dans mon corpus, le genre des contes est représenté par les textes rassemblés dans les *Late Egyptian Stories*⁸⁶ auxquels j'ai ajouté le conte du P. Moscou 127⁸⁷. Dans deux cas, la définition que je propose ne correspond pas tout à fait : *Ounamon* et le P. Moscou 127. Le premier se présente sous la forme d'un rapport administratif et emprunte le contexte d'énonciation propre à ce genre : il ne s'agit plus d'un récit à la 3^e personne puisque l'auteur s'exprime à travers la voix d'Ounamon qui parle à la 1^e personne. Le même constat vaut pour le P. Moscou 127. Se présentant sous la forme d'une lettre, le narrateur s'exprime à travers la voix d'Ourmai et emprunte le contexte d'énonciation propre aux lettres : un expéditeur s'adresse à un destinataire. Toutefois, dans les deux cas, il s'agit du récit d'événements fictifs où la fonction narrative prédomine, ce qui, selon moi, conduit à identifier ces deux documents comme des contes. Le groupe narratif ne rassemble pas uniquement les contes, j'y ai ajouté un autre groupe de texte : les différentes versions conservant le récit de la bataille de Qadech⁸⁸. Toutefois, il m'a semblé nécessaire de distinguer les contes et Qadech. En effet, si les contes reproduisent le récit d'événements fictifs, le récit de Qadech⁸⁹ se base sur des événements bien réels. Les genres narratifs comprennent donc les genres suivants : conte – texte narratif (Qadech). La fonction dominante est la fonction narrative ;

- les genres éducatifs rassemblent quelques documents faisant généralement intervenir deux protagonistes, le locuteur et l'allocutaire. Au sein de ce groupe, j'ai distingué un premier genre, les enseignements, documents généralement assez longs⁹⁰ où le locuteur s'attèle à l'instruction de l'allocutaire en évoquant des sujets variés, en lui énonçant des vérités d'ordre général. Pour ce faire, le locuteur s'appuie généralement sur sa propre expérience. Les préceptes énoncés par le maître sont souvent groupés par thèmes. L'ensemble est, parfois, fort bien structuré ainsi que l'illustre l'enseignement du papyrus BM 10474, où Aménémopé organise son argumentation en 30 chapitres. C'est le lemme *hw.t* qui permet d'exprimer cette notion de « chapitre »⁹¹ :

Ex.3 : *hw.t (i.)mh 2.t s3w tw r hwr^c i3d r n^cš s3w^{-c}*

« Second chapitre : Garde-toi de voler un miséreux et de brutaliser un faible »

(P. BM 10474, 4,3-4)

26^e dyn. (date de composition : 20^e-21^e dyn.) – enseignement

La plupart du temps, c'est le maître qui distille toute sa sagesse (locuteur) à l'apprenti (allocutaire). Parfois, le couple maître/élève cède la place au couple père/fils. De manière générale, l'allocutaire n'intervient jamais, il s'agit plutôt d'un monologue du maître. Le référent est simplement exprimé par l'abondance de formes à l'impératif et la présence régulière d'un pronom de la 2^e p. masc. sg⁹². Deux exceptions dérogent à cette règle ; il s'agit des enseignements d'Ani et Amennakht. Après le long monologue d'Ani, son fils, Khonsouhétep, s'exprime dans les derniers vers et un véritable

⁸⁶ A. Gardiner (1932).

⁸⁷ R.A. Caminos (1977).

⁸⁸ *KRI* 2, 2-124.

⁸⁹ Sur la fonction originelle de Qadech, cf. *supra*, n. 69.

⁹⁰ C'est-à-dire, des textes s'étalant sur plusieurs pages.

⁹¹ Cet agencement du document en chapitre se rencontre également dans un poème amoureux dont la première partie est organisée en 7 chapitres (P. Chester Beatty 1).

⁹² Ainsi qu'on l'a dit plus haut, locuteur et allocutaire sont toujours des individus de sexe masculin. On ne relève aucune occurrence du pronom de la 2^e personne de genre féminin.

dialogue s'engage alors entre les deux protagonistes⁹³. Un phénomène analogue apparaît dans l'enseignement d'Amennakht, où Horimin prend la parole en cours de texte⁹⁴. Au sein du groupe éducatif, j'ai également rassemblé une série de textes plus courts⁹⁵, pour la plupart issus d'exercices scolaires, les textes sapientiaux. La majorité des textes sapientiaux proviennent du corpus des *Miscellanées* ; on relève également quelques cas issus d'exercices isolés sur ostraca (5) ou tablettes (1). Trois textes sapientiaux ne semblent pas être des exercices scolaires ; deux cas ont conservé le nom de leur auteur⁹⁶, le troisième est anonyme⁹⁷. La plupart du temps, les textes sapientiaux encouragent à une carrière de scribe, au détriment des autres fonctions, ou blâment l'étudiant indiscipliné. Vu la thématique abordée et la présence majoritaire de ce genre dans les anthologies scolaires, on pourrait se demander si le destinataire n'est pas l'apprenti scribe lui-même, occupé à recopier le texte et recevant, par la même occasion, une instruction.

Les genres éducatifs rassemblent donc les genres suivants : enseignement – texte sapiential. La fonction dominante est la fonction didactique ;

- dans les genres poétiques, l'accent est mis sur la fonction expressive, l'expression des émotions et des sentiments. Trois genres se distinguent, parmi lesquels la poésie amoureuse. Ce genre fait généralement intervenir un couple, le frère et la sœur, s'exprimant sur leur état amoureux. Le plus souvent, plusieurs chants d'amour sont rassemblés sur le même document ; l'agencement des différents chants est régulièrement signalé par l'emploi du signe de la pause, rubriqué, permettant de faire la transition entre deux chants⁹⁸. Parmi les genres poétiques, on relève également le genre de l'éloge. Dans ce cas, il s'agit de vanter les mérites de quelqu'un ou quelque chose. Un éloge peut être adressé à un animé (roi, scribe, dieu) ou à un inanimé (ville). Enfin, le genre de la prière permet au locuteur de s'adresser à la divinité afin d'obtenir une faveur particulière. Dans les prières et les éloges⁹⁹, le contexte d'énonciation est donc identique à celui des genres oraculaires : le locuteur s'adresse à une divinité. Bien sûr, la thématique abordée et la fonction du texte distinguent clairement les genres poétiques et juridiques. Dans mon corpus, la plupart des éloges et prières proviennent d'exercices scolaires. Toutefois, on relève quelques cas issus de documents non scolaires, c'est-à-dire, de documents ne conservant pas de date en finale et ne reproduisant pas un texte conservé dans les *Miscellanées*. Enfin, nous possédons également deux éloges et une prière rédigés par le scribe Amennakht. Les genres poétiques rassemblent donc les genres suivants : poésie amoureuse – éloge – prière. La fonction dominante est la fonction poétique.

Ainsi, les genres épistolaires rassemblent des documents provenant de la sphère non littéraire (lettre), littéraire (P. Anastasi 1) et scolaire (lettre-modèle). De même, les genres éducatifs et poétiques englobent des documents littéraires (enseignement, poésie amoureuse, le texte sapiential de l'O. Chicago OIC 12074, quelques éloges et une prière) et scolaires (la plupart des textes sapientiaux, éloges et prières).

⁹³ P. Boulaq 4, 23,7-17.

⁹⁴ O. KV 18/3.614+627, r° 7-14.

⁹⁵ C'est-à-dire des textes souvent limités à une seule page.

⁹⁶ Amennakht (O. Gardiner 25 v°) et Menna (O. Chicago OIC 12074).

⁹⁷ O. Berlin P 14371.

⁹⁸ Sur l'emploi du signe de la pause, cf. chapitre 1.

⁹⁹ Plus particulièrement dans les éloges de ville où la situation prototypique est la suivante : le locuteur s'adresse à la divinité afin d'être placé à Thèbes ou Memphis. Sur le contexte d'énonciation de ce genre, voir. Chl. Ragazolli (2008 : 143-145).

Les documents composant mon corpus¹⁰⁰ sont repris dans le tableau ci-dessous. Dans la première colonne, ils sont rassemblés selon le genre ; le nombre d'occurrences apparaît dans les deux dernières colonnes. Pour chaque genre, j'ai distingué le nombre total de témoins conservant un même passage du nombre réel de textes distincts :

Genre	Nombre de témoins	Nombre de textes
Lettre	545	545
Lettre-modèle	54	51
Lettre littéraire	78	1
Déposition	35	35
Procédure juridique	28	28
Procédure oraculaire	24	24
Question oraculaire	154	154
Rapport juridique	37	37
Serment	19	19
Testament	5	5
Procès des Tomb Robberies	9	9
Conte	27	12
Texte narratif (Qadech)	13	1
Enseignement	48	7
Texte sapiential	44	29
Poésie amoureuse	14	12
Eloge	37	29
Prière	12	11
	1183	1009

Fig. 2. Répartition du corpus selon les genres

On le voit rapidement, les genres ne sont pas équitablement représentés ; ainsi les lettres constituent un corpus très étendu comparé aux autres genres. En toute logique, on peut s'attendre à ce que les genres comportant un plus grand nombre de représentants fournissent un nombre de données plus important et, donc, de meilleurs résultats. D'autre part, certains textes littéraires sont connus par plus d'un témoin. Il en va ainsi de certains enseignements, la lettre littéraire du P. Anastasi 1, certains textes scolaires (textes sapientiaux, éloges et prières), quelques contes (Khonsouemheb, P. Berlin 3020 et P. Vienne 36) et le poème de Qadech. Ainsi, si le genre de la lettre littéraire est représenté par plus de 70 témoins, il s'agit, en réalité, du même texte dont plusieurs documents conservent des passages. Enfin, chaque texte n'est pas de longueur égale. Si l'on compare le genre des questions oraculaires (154) aux procès des Tomb Robberies (9), on constate que la première catégorie est dix fois mieux représentée ; toutefois, les questions oraculaires sont des documents qui, bien souvent, se limitent à une seule proposition, cas extrême, à un seul lemme, alors que les procédures des Tomb Robberies s'étalent sur plusieurs pages de papyrus.

Si les genres qui composent mon corpus ne sont pas uniformément représentés, le même constat vaut pour la répartition diachronique des documents. Le gros de ma documentation provient de textes de l'époque ramesside ; les documents antérieurs ou postérieurs à cette époque sont très peu représentés. Par ailleurs, la répartition chronologique varie fortement

¹⁰⁰ Si, dans un premier temps, les documents administratifs faisaient partie intégrante de mon corpus, j'ai décidé de ne pas les conserver. En effet, le nombre de témoins illustrant les différents genres étaient relativement réduits (42) ; par ailleurs, près de la moitié des documents conservaient des listes de produits, ce qui n'apportait pas énormément à mon propos.

selon les genres. Seul le corpus épistolaire conserve des textes datés des 18^e, 19^e, 20^e et 21^e dynasties, même si la majeure partie des documents datent de l'époque ramesside¹⁰¹. Le tableau suivant rassemble le nombre de textes selon la dispersion chronologique de chacun des genres. Dans les chiffres présentés ci-dessous, on n'a comptabilisé qu'un seul document par texte¹⁰² :

	Genres épistolaires	Genres juridiques	Genres narratifs	Genres éducatifs	Genres poétiques	Total
18 ^e dyn.	26		1		2	28
19 ^e dyn.	213	37	7	21	32	310
20 ^e dyn.	195	137	1	12	9	327
Ramesside	64	123	2	1	9	202
21 ^e -26 ^e dyn.	99	14	2	2		67
Total	597	311	13	36	52	

Fig. 3. Répartition chronologique des champs génériques

Ainsi que l'illustre le tableau, la répartition chronologique varie fortement selon le champ générique ; par ailleurs, au sein de chacun des champs, des variations se font jour entre les genres eux-mêmes. Au sein des genres épistolaires, la documentation semble *a priori* concentrée sur les 19^e et 20^e dynasties, toutefois, cela vaut surtout pour le genre des lettres. En effet, la plupart des lettres-modèles sont datées de la 19^e dynastie (48/54) ; on relève à peine quelques cas datés de la 20^e dynastie (5/54) tandis qu'une lettre-modèle est attribuée à l'époque ramesside, sans plus de précision. De même, le genre de la lettre littéraire est représenté par un seul texte dont l'époque de rédaction se situe à la 19^e dynastie ; la version principale (P. Anastasi 1) est datée de cette époque tandis que la plupart des versions parallèles sont attribuées à l'époque ramesside. On relève peut-être un document assurément daté de la 20^e dynastie (P. Turin 1889)¹⁰³. Cela signifie donc que les quelques cas relevés au sein du corpus épistolaire pour les 18^e et 21^e dynasties proviennent tous du genre des lettres. Au sein des genres juridiques, si une bonne partie de la documentation est attribuée à l'époque ramesside, sans plus de précision, la plupart des cas concernent le genre des questions oraculaires (121/123), textes souvent difficiles à dater précisément vu leur taille fortement réduite et le peu d'informations dont nous disposons. À vrai dire, mis à part le cas des questions oraculaires, notre documentation juridique se compose principalement de textes datés de la 20^e dynastie. Après cette époque, les genres juridiques sont très peu représentés ; seul le genre des procédures oraculaires conserve des documents dont l'époque de rédaction est postérieure à la 20^e dynastie. Au sein du corpus narratif, la plupart des textes datent de la 19^e dynastie. On relève à peine un conte dont l'époque de rédaction se situe aux alentours du règne de Ramsès V et deux contes datés de la 21^e dynastie. Les genres éducatifs se concentrent majoritairement sur les 19^e et 20^e dynasties ; après cette époque, la documentation est beaucoup plus rare. À vrai dire, seuls deux enseignements semblent avoir été composés à une date postérieure, l'enseignement d'Aménémopé (fin 20^e-début 21^e dynastie) et le P. Brooklyn 47.218.135 (26^e dynastie). Dans le cas des textes littéraires, il faudra toujours veiller à distinguer l'époque où le texte a été composé¹⁰⁴ de l'époque où le texte a été recopié. Ainsi, dans le genre des enseignements et des textes sapientiaux, chaque texte est susceptible

¹⁰¹ Il en va de même pour le genre des contes.

¹⁰² Bien évidemment, dans cette étude, je prendrai toujours en compte l'ensemble des versions conservant un même texte.

¹⁰³ Au verso du papyrus, on trouve la mention de la titulature de Ramsès IV.

¹⁰⁴ Toutefois, dans bon nombre de cas, cette information n'est pas connue.

d'être conservé par plusieurs témoins dont l'époque de rédaction peut varier. Ainsi, l'enseignement d'Ani, dont la date de composition remonte à la 19^e dynastie¹⁰⁵, est conservé par plusieurs documents¹⁰⁶ dont l'époque de rédaction varie entre la 19^e (P. DeM 1¹⁰⁷, P. BM 10685¹⁰⁸), la 20^e (P. Louvre E 30144)¹⁰⁹ et la 21^e dynastie (P. Boulaq 4) ; deux documents sont même probablement à situer entre la 22^e et la 26^e dynastie (T. Berlin 8934¹¹⁰, P. Saqqarah¹¹¹). De même, la composition de l'enseignement d'Aménémopé se situe probablement entre la fin de la 20^e et le début de la 21^e dynastie¹¹², toutefois, la version principale que nous possédons est datée de la 26^e dynastie¹¹³ (P. BM 10474). Le même constat vaut pour le genre des textes sapientiaux conservés dans les anthologies scolaires ; le même texte est quelquefois conservé par des documents dont l'époque de rédaction peut varier de la 19^e à la 20^e dynastie. Enfin, les genres poétiques sont principalement représentés par des textes datés de la 19^e dynastie. Par ailleurs, bon nombre de textes sont attribués à l'époque ramesside, sans plus de précision. Ce phénomène est surtout caractéristique de la poésie amoureuse sur ostraca ; les chants d'amour conservés sur papyri sont datés des 19^e ou 20^e dynasties. Comme l'ensemble des documents littéraires, les textes poétiques sont susceptibles d'être conservés par plus d'un document. Ainsi, un éloge de ville est conservé par deux documents ; l'un est daté du règne de Mérenptah (P. Anastasi 3), l'autre remonte à la 21^e dynastie (P. Rainer 53). On notera que deux éloges de ville proviennent de documents datés de la 18^e dynastie. Les lettres, les contes et les éloges sont donc les seuls textes attribués à cette époque qui composent mon corpus.

2.3. Quels critères de définition des genres ?

Chaque genre contient des traits caractéristiques qui le définissent. Ainsi, une lettre est un message écrit entre au moins deux personnes, dont la diplomatique varie peu (incipit – salutations – corps de la lettre – formule finale – adresse). Pour qu'une œuvre appartienne à un genre donné, la présence dominante d'éléments propres à ce genre est nécessaire ; il va de soi que chaque texte illustrant un genre particulier ne contient pas nécessairement tous les éléments définissant habituellement ce genre¹¹⁴. Dans une étude de corpus, il est nécessaire de tenir compte de l'insertion d'un texte dans un genre donné ; on l'a dit à plusieurs reprises, le genre impose des normes qu'il est nécessaire d'appréhender sous peine d'interprétation erronée. Dans le cadre de ce travail, il s'agira donc d'établir certaines des normes qui président à l'élaboration d'un genre. On parlera de « normes » plutôt que de « règles » ; il est bien entendu que chaque texte au sein d'un genre textuel est susceptible de suivre ou de

¹⁰⁵ J.Fr. Quack (1994 : 61-62).

¹⁰⁶ Les ostraca conservant des passages de l'enseignement sont datés de l'époque ramesside, sans plus de précision (J.Fr. Quack 1994 : 12).

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 9.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 10

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 9-10.

¹¹⁰ J.Fr. Quack (1994 : 11).

¹¹¹ *Ibid.* Le texte n'est pas publié par J.Fr. Quack : *Da ich für diese Papyrus keine Publikationserlaubnis erhalten habe, ist in der Transkription entsprechender Platz zum Nachtragen durch den Leser freigelassen.* Sur ce texte, voir la publication de C. Eyre (1996 : 67-73, pl. 45-46).

¹¹² V.P.-M. Laisney (2007 : 7), P. Vernus (2010 : 438).

¹¹³ U. Verhoeven (2001 : 290-303).

¹¹⁴ R. Parkinson (2002 : 34) : *The system of genre is not an aggregate of fixed categories.*

détourner ces traits définitoires¹¹⁵, le système des genres étant un système dynamique en perpétuelle mutation¹¹⁶.

Bien sûr, de nombreux critères peuvent être mobilisés afin de révéler les normes caractérisant chacun des genres. On le sait, il n'y a pas de caractérisation « objective » ; la caractérisation des genres est évidemment fonction des objectifs poursuivis et du corpus contrastif soumis à l'étude¹¹⁷.

Dès lors, dans le processus de définition des genres actualisés dans le corpus néo-égyptien, quels critères conserver ? Quels sont les critères les plus pertinents permettant de faire apparaître les normes régissant ces genres ? Plusieurs perspectives doivent être envisagées ici. La première consiste à s'inspirer de nos prédécesseurs, dans le domaine égyptologique mais également dans le domaine plus général de la littérature. Ainsi, cette étude n'est pas la première – et probablement pas la dernière – à se pencher sur le corpus néo-égyptien. Dans un corpus donné, comment les textes sont-ils classés ? Sur base de quels critères ? De même, l'étude des genres est un champ d'investigation foisonnant dans la littérature et bon nombre d'études ont déjà été menées sur des corpus divers. Dès lors, les critères de définition qui ont servi dans ce type de recherche pourraient tout aussi bien être appliqués ici. Après un rapide panorama de la situation depuis l'Antiquité (1), je m'attarderai un peu plus longuement sur les recherches récemment menées dans le domaine égyptologique (2). Toutefois, ainsi que je l'ai précisé plus haut, il me semble très important d'appréhender les genres à travers l'environnement culturel au sein duquel ils s'inscrivent et donc de définir prioritairement un genre en fonction de critères « emic ». C'est pourquoi, la définition des genres du corpus néo-égyptien peut, me semble-t-il, être envisagée sous un autre angle (3) ; pourquoi ne pas tenter de voir quels sont les critères définissant les genres aux yeux des Égyptiens eux-mêmes ?

2.3.1. Premières tentatives de classifications

La volonté de classer la production écrite n'est pas neuve ; elle remonte à l'Antiquité¹¹⁸. Dans le livre III de *La République*, Platon, déjà, aborde les règles codifiant les formes poétiques. En premier lieu, il s'attarde sur le contenu et énumère tout ce qui est à proscrire des discours poétiques¹¹⁹. Après le fond, il s'attache à la forme et à *la manière de dire*¹²⁰. Platon classe les formes poétiques suivant leur mode d'énonciation : le poète peut raconter des faits (narratif), les imiter en se mettant dans la peau de ses personnages (*mimesis*) ou encore mêler les deux modes (mixte) : (...) *il existe une forme qui recourt entièrement à l'imitation, tant pour l'art de la composition poétique que pour l'art de raconter les histoires : comme tu dis, c'est la tragédie et la comédie. Il y a ensuite la narration racontée ; quand elle est l'œuvre du poète lui-même : tu la trouveras surtout dans les dithyrambes. Et enfin, il y a celle qui procède en recourant aux deux premières : on la trouve dans la poésie épique et aussi dans plusieurs*

¹¹⁵ A. Fowler (1985 : 41) : *Representatives of a genre may then be regarded as making up a family whose sets and individual members are related in various ways, without necessarily having any single feature shared in common by all.*

¹¹⁶ B. Mathieu (1996 : 131).

¹¹⁷ D. Malrieu (2001 : 3).

¹¹⁸ Les quelques lignes qui suivent n'ont d'autre but que de mettre en évidence quelques-uns des critères mobilisés. Afin de dresser ce rapide panorama, je me suis inspirée des études suivantes : A. Compagnon (2001), D. Combe (1992), G. Genette et T. Todorov (1986), K. Hambürger (1986), M. Narvaez (2000), J.-M. Schaeffer (1989), Y. Stalloni (2008).

¹¹⁹ Platon, *La République*, livre III, 386b, traduit par E. Chambry (1959 : 91) : *Il faut donc apparemment que nous exercions un contrôle sur ceux qui entreprennent de composer sur ces sujets mythiques*

¹²⁰ Platon, *La République*, livre III, 392c, traduit par E. Chambry (1959 : 101) : *Nous voici donc au terme de ce qui concerne les discours. Il faut poursuivre, je pense, en examinant la question qui touche à la manière de dire, et alors nous aurons examiné l'ensemble de ce qu'il faut dire, et de la façon dont il faut dire.*

*autres compositions*¹²¹. Si le narratif est idéal, Platon exclut le mimétique, jugé dangereux, de la Cité idéale¹²². Sur ce point, Aristote se distingue donc de lui. En effet, si, dans la *Poétique*, ce dernier traite uniquement de la tragédie et de l'épopée, il n'en distingue pas moins d'autres espèces¹²³. S'intéressant à l'art poétique, Aristote entend nous présenter les règles de composition propres à de telles œuvres. Cela montre clairement, dès le départ de la réflexion sur le sujet, l'omniprésence de normes dans la constitution d'une œuvre littéraire. De même, Aristote met en évidence le phénomène de segmentation d'un texte en différentes parties. Il reprend les modes d'énonciation platoniciens mais en conserve seulement deux : le narratif et le mimétique. Contrairement à Platon, Aristote valorise le mimétique car toute création représente ou simule des actions et des événements (*mimesis*¹²⁴). Le genre par excellence est la tragédie¹²⁵. Trois critères principaux sont pris en compte afin de définir ces « espèces », selon les moyens (vers, prose), les objets (les personnages représentés sont égaux, pires ou meilleurs que nous) ou les modes d'énonciation mis en œuvre (le narrateur parle en son nom ou fait agir les personnages). Dès l'Antiquité, le genre est donc défini par des critères formels, thématiques et énonciatifs.

Un peu plus tard, dans l'*Art poétique*, Horace insiste sur l'importance de normes nécessaires à la création d'une œuvre d'art : *Supposez qu'un peintre ait l'idée d'ajuster à une tête d'homme un cou de cheval et de recouvrir ensuite de plumes multicolores le reste du corps, composé d'éléments hétérogènes; si bien qu'un beau buste de femme se terminerait en une laide queue de poisson. À ce spectacle, pourriez-vous, mes amis, ne pas éclater de rire ? Croyez-moi, chers Pisons, un tel tableau donnera tout à fait l'image d'un livre dans lequel seraient représentées, semblables à des rêves de malade, des figures sans réalité, où les pieds ne s'accorderaient pas avec la tête, où il n'y aurait pas d'unité. Mais, direz-vous, peintres et poètes ont toujours eu le droit de tout oser. Je le sais; c'est un droit que nous réclamons pour nous et accordons aux autres. Il ne va pourtant pas jusqu'à permettre l'alliance de la douceur et de la brutalité, l'association des serpents et des oiseaux, des tigres et des moutons*¹²⁶. Il met ainsi en évidence les règles de la poésie dramatique¹²⁷ : la description des protagonistes, le déroulement de l'action, le nombre d'actes, le nombre de personnages, la présence et le rôle du chœur, l'accompagnement de la flûte, le ton employé, la métrique,... Diomède (4^e siècle) reprend les modes platoniciens qu'il nomme « genres » dans lesquelles se répartissent les « espèces »¹²⁸ ; ainsi, le genre dramatique (seuls les personnages parlent) comprend les espèces tragique, comique, satirique. Le genre narratif (seul le poète a la parole) se subdivise en narratif, sentencieux et didactique, tandis que le genre mixte (les personnages et le poète parlent) comprend les espèces héroïques (c'est-à-dire, l'épopée) et lyriques (c'est-à-dire, la poésie). Il distingue différents « tons » (héroïque, comique, tragique, satyrique, dithyrambique). À partir du Moyen Âge, divers systèmes de classification des genres vont se répandre. Quatre critères sont généralement distingués : les modalités de discours (genres

¹²¹ Platon, *La République*, III, 394c, traduit par E. Chambry (1959 : 104).

¹²² Platon, *La République*, X, 595a, traduit par E. Chambry (1957 : 82) : (...) *n'admettre en aucun cas cette partie de la poésie qui consiste dans l'imitation.*

¹²³ Aristote, *La poétique*, 47a 8-13, traduit par R. Dupont-Roc et J. Lallot (1980 : 33) : *Nous allons traiter de l'art poétique en lui-même, de ses espèces, considérées chacune dans sa finalité propre, de la façon dont il faut composer les histoires si on veut que la poésie soit réussie, en outre du nombre et de la nature des parties qui la constituent, et également de toutes les autres questions qui relèvent de la même recherche.*

¹²⁴ K. Hamburger (1986) traduit *mimesis* par « fiction ».

¹²⁵ Contrairement à Platon qui privilégie plutôt l'épopée.

¹²⁶ Horace, *L'Art poétique*, l. 1-12, traduit par Fr. Richard (1944 : 263-264).

¹²⁷ *Pour toi, veux-tu savoir ce que nous réclamons, le public et moi : écoute-moi bien, et tu verras alors les spectateurs attendre, en applaudissant, la fin de la pièce, et rester assis jusqu'au moment où le joueur de flûte leur demandera d'applaudir.*

¹²⁸ G. Genette (1986 : 109).

oratoires : démonstratif – délibératif – judiciaire), les modalités de style (élevé – moyen – bas), les formes de représentation (narratif – imitatif – mixte) et les objets de la représentation. Bien d'autres personnalités illustres vont compléter ou modifier ces classifications de la production écrite, tel Jean de Garlande (13^e s.) qui définit les genres selon 4 critères : la forme (prose ou mètre), l'énonciation (l'auteur ou les personnages parlent), le degré de réalité (histoire réelle, fiction, ...), les sentiments exprimés (tragique, comique, satirique, ...). L'Abbé Batteux (18^e s.) distingue trois genres : épique narratif, dramatique et lyrique. Pour la première fois, la poésie lyrique fait partie des genres principaux.

Ces réflexions sur la nature des textes et sur la manière de les catégoriser ne vont cesser de se développer au cours des siècles. Des systèmes de classification mobilisant des critères variés ont été proposés, toutefois, trois remarques s'imposent :

- [1] à côté de supra-catégories textuelles, chaque genre est susceptible de connaître des subdivisions en fonction de critères qu'il convient de préciser ;
- [2] les classifications proposées depuis l'Antiquité reposent essentiellement sur le mode d'énonciation (« qui a la parole ? » ; dans le genre dramatique, ce sont les personnages qui parlent, dans le genre narratif, c'est le poète, et dans le genre mixte, les personnages et le poète ont successivement la parole) et le contenu ou les thèmes abordés. Le contexte d'énonciation reste l'un des critères le plus régulièrement cités dans l'étude des genres¹²⁹ (*Who says what, in which channel, to whom, with what effect ?*)¹³⁰. Tout texte constituant un acte de communication, il implique nécessairement deux protagonistes¹³¹ : l'énonciateur ou **locuteur** (qui parle ?) et le destinataire ou **allocutaire** (à qui ?). Bien sûr, des distinctions se font jour. Ainsi, le locuteur peut être unique ou multiple, explicitement nommé ou rester anonyme. D'autre part, dans le cas des textes littéraires ou à caractère littéraire, il faut distinguer le locuteur « réel » du locuteur « présumé » ou « fictif ». Bien évidemment, pareille étude reste limitée pour ce qui concerne la civilisation égyptienne. Ainsi, si l'on est bien conscient que des critères d'ordre sociaux tels que l'âge, le niveau d'éducation, la profession, ... de celui qui compose le texte peuvent influencer sur le langage employé par exemple, cela ne pourra être étudié ici au vu du peu d'informations dont on dispose concernant « l'auteur »¹³². L'allocutaire peut être mentionné de manière explicite ou rester indéterminé¹³³. Il faut également distinguer les textes à allocutaire unique ou multiples. Dans ce dernier cas, il faut différencier les textes destinés à plusieurs personnages des textes voués à un public. Les textes ayant pour destinataire un public sont donc des textes littéraires ; parmi ceux-ci, il faut repérer ceux ayant été rédigés dans le but d'être lu par un public (« œuvres littéraires par destination première »¹³⁴) de ceux pour lesquels ce but n'est que secondaire (« œuvres littéraires par détournement ou transfiguration »¹³⁵). Il paraît évident qu'on ne rédige pas un texte de la même manière si l'on prend en compte ou non le public auquel il est destiné.
- [3] à l'origine, la notion de « genre » ne concerne que les œuvres littéraires. On distingue la tragédie, la comédie, les romans, les poèmes, ... Dans le corpus qui nous intéresse ici, à savoir les textes néo-égyptiens, on parlera de « genres » pour désigner

¹²⁹ D. Biber, S. Conrad (2009 : 40), J.-M. Schaeffer (1989 : 79-101), A. Fowler (1985 : 68-69).

¹³⁰ J.-M. Schaeffer (1989 : 80).

¹³¹ Schéma de la communication selon Jakobson : un destinataire envoie un message au destinataire.

¹³² À ce sujet, voir l'étude de St. Polis et J. Winand (2012).

¹³³ J.-M. Schaeffer (1989 : 96).

¹³⁴ P. Vernus (2009 : 555).

¹³⁵ *Ibid.*, p. 554.

aussi bien les textes littéraires (par exemple, le conte *des Deux Frères*) que les textes non littéraires (par exemple, les lettres).

2.3.2. *Catégorisation du corpus néo-égyptien selon les genres : état de la question*

Le souci de catégorisation du corpus en fonction des genres n'est pas neuf en égyptologie. Toutefois, il s'agit le plus souvent d'études ponctuelles se concentrant sur un genre particulier, le plus souvent littéraire. Depuis quelques années déjà, R. Parkinson s'intéresse à la notion de genre, toutefois, ses études se limitent aux genres littéraires du Moyen Empire. Selon Parkinson, le genre n'est pas une catégorie fermée, et tous les traits qui caractérisent un texte ne sont pas nécessairement partagés par l'ensemble des textes faisant partie de ce groupe. Il lui paraît donc préférable de recourir à une terminologie moins précise¹³⁶. Il reprend ainsi une série de critères établis par Fowler¹³⁷ caractérisant différents genres textuels : *His list includes : representational mode (narrative or discourse) ; external structure ; metrical structure ; size ; scale ; subject ; values expounded ; mood ; occasion (e.g. a marriage ode) ; attitude adopted towards the audience ; setting ; characters ; unity or otherwise of the action ; style (including diction) ; the task of the audience. Not all of these are necessarily relevant to Egyptian Literature, and some, such as distinguishing type of text by metrical patterns, cannot yet be usefully employed by Egyptologists*¹³⁸.

Parkinson s'intéresse uniquement aux genres littéraires qu'il définit comme des œuvres fictionnelles, attestées par de multiples copies, essentiellement sur support transportable. Il distingue ainsi trois genres littéraires (enseignements, contes et discours), susceptibles de subdivisions en sous-genres, *characterized in terms of common features of form, style, tone and subject matter*¹³⁹. Parkinson aborde également l'épineux problème des textes incluant plusieurs genres. Selon lui, ce type de textes comporte toujours un genre dominant ; il propose, dès lors, de désigner ceux-ci par leur « genre dominant ». Le cas des textes « hybrides » n'est pas un cas unique et d'autres transformations sont susceptibles d'apparaître au sein d'un genre, telle que l'agrégation (= un type de texte est ajouté à un autre) ou la satire (un genre existant est détourné de sa fonction première et devient une parodie).

Ainsi que le souligne Moers¹⁴⁰, il n'existe aucune étude spécifique sur la littérature du Nouvel Empire comparable aux travaux de Parkinson pour le Moyen Empire. Si les critères définissant les œuvres littéraires généralement retenus sont la forme et le caractère fictionnel, Moers souligne l'importance de prendre en compte le concept de genre. De même, le support employé constitue un critère important : *papyri and ostraca are considered literary media in contrast to monumental inscriptions, which are currently excluded from the canon*. L'auteur passe ainsi en revue les œuvres littéraires du Nouvel Empire et fait remarquer qu'à côté de genres existant déjà au Moyen Empire (conte, enseignement), des genres nouveaux font leur apparition (poésie amoureuse, *Miscellanées*). Moers préfère parler de *family resemblances* entre les textes plutôt que de « genres », catégorie plus fermée¹⁴¹. Il répartit le corpus en deux catégories principales : les textes éducatifs et les enseignements, d'une part (enseignements véritables, textes éducatifs issus des *Miscellanées* et œuvres éducatives proches des *Miscellanées*) et la *courtly literature*, d'autre part (où sont passés en revue les éloges de villes, les chants d'amour et les contes). Moers distingue les enseignements du Nouvel Empire de ceux du Moyen Empire, notamment par leur appellation (*sb3y.t* au Moyen

¹³⁶ R. Parkinson (1996 : 299) et (2002 : 34).

¹³⁷ A. Fowler (1985).

¹³⁸ R. Parkinson (1996 : 300).

¹³⁹ *Ibid.*, 305.

¹⁴⁰ G. Moers (2010).

¹⁴¹ Sur ce point, il rejoint donc l'avis de Parkinson.

Empire et *sb3y.t-mtr.t* au Nouvel Empire) et leurs auteurs (fictifs au Moyen Empire, réels au Nouvel Empire¹⁴²). Moers distingue également des sous-genres. Ainsi, les éloges de ville peuvent se présenter selon deux types, qui varient selon la forme et le contenu : louange à une ville (ce type se rencontre plus particulièrement dans les lettres modèles vantant les mérites de Pi-Ramsès ou Thèbes, par exemple) ou désir de revoir une ville (il s'agit plutôt de prières fictives exprimées par quelqu'un qui se trouve éloigné de sa ville). Les chants d'amour et les contes présentent également plusieurs sous-catégories selon la thématique abordée.

Jusqu'à ce jour, aucune étude n'a donc pris en compte l'ensemble des genres du corpus néo-égyptien. Toutefois, certains genres ont bénéficié d'une attention particulière et ont été étudiés de manière plus précise. Dans la plupart des cas, ces études ponctuelles sont dédiées à un genre littéraire ; ainsi, on relèvera plus particulièrement le cas des enseignements, de la poésie amoureuse et des éloges de ville. Si les textes de la pratique ont suscité moins d'intérêt, il faut toutefois préciser que le corpus épistolaire a tout de même retenu l'attention de certains. Dès lors, ces diverses études¹⁴³ peuvent nous inspirer en faisant apparaître quelques-uns des critères permettant de définir un genre.

2.3.2.1. Les lettres

Le genre de la lettre est probablement le seul genre non littéraire pour lequel des études systématiques ont vu le jour. Pour le corpus néo-égyptien, on possède deux études sur le sujet : celles de Bakir¹⁴⁴ et Sweeney¹⁴⁵. Bien sûr, il faut également mentionner les travaux de Wenté¹⁴⁶ sur l'ensemble des lettres de l'Égypte ancienne, à l'exclusion du démotique.

Wenté, qui entreprend de fournir une traduction de l'ensemble du corpus des lettres (exception faite des lettres-modèles issues des *LEM*), est le premier à s'intéresser à ce genre. Dans son introduction, il énumère quelques caractéristiques définissant une lettre, notamment la thématique, le support ou encore la phraséologie. Si les sujets les plus divers sont traités dans le cadre d'un échange épistolaire (juridique, administratif, ...), la thématique abordée est d'un intérêt particulier : elle nous informe sur la vie quotidienne du peuple égyptien. Les supports privilégiés sont le papyrus et l'ostracon. Quelques variations peuvent voir le jour selon la nature du support employé. Ainsi, l'ostracon est plutôt réservé à des échanges sur courte distance : le matériau, plus lourd à transporter que le papyrus, par exemple, et l'adresse, rarement notée sur ostraca, semblent aller dans ce sens. Les lettres inscrites sur ostraca sont généralement plus brèves que sur papyri, vu l'espace assez réduit. Contrairement

¹⁴² Il faut, toutefois, nuancer ce propos. Parmi les quatre enseignements du Nouvel Empire conservant le nom du locuteur dans l'incipit caractéristique de ce genre (*h3.t- m sb3y.t mtr.t ir.n* NP), deux mentionnent un personnage ayant réellement existé ; dans ces cas, il s'agit bel et bien de l'auteur réel du texte. Il en va ainsi concernant les enseignements d'Amennakht et Hori, deux scribes bien connus du Nouvel Empire. Dans les deux autres cas, on ne dispose d'aucune donnée permettant d'identifier Aménémopé et Ani comme des personnages ayant réellement existés ; il est possible que ces deux enseignements soient pseudépigraphes. Ainsi que le fait remarquer P. Vernus (2010 : 22), il faut distinguer quatre cas principaux dans la paternité des enseignements égyptiens : 1) elle n'a pas d'attributaire connu, soit parce qu'elle est anonyme, soit parce que la tradition manuscrite insuffisante ne nous en a pas conservé le nom ; 2) son intitulé mentionne un attributaire bien défini, mais inconnu par ailleurs, et dont on peut soupçonner qu'il est fictif, et créé *ad hoc* ; 3) son intitulé mentionne un attributaire historiquement attesté, mais qui ne l'a jamais proférée en fait, et qui est convoqué à titre de garant ; 4) son intitulé mentionne un attributaire historiquement attesté, et qui en est bel et bien l'auteur. Parmi les cas relevés par Vernus, deux seulement concernent les enseignements de mon corpus, les types 2 (Aménémopé et Ani) et 4 (Amennakht et Hori).

¹⁴³ J'ai choisi de limiter mon propos aux études consacrées à un genre faisant partie de mon corpus. Ainsi, les études consacrées au genre des hymnes, par exemple, ne seront pas abordées ici.

¹⁴⁴ A. Bakir (1970).

¹⁴⁵ D. Sweeney (2001).

¹⁴⁶ E. Wenté (1967 et 1990).

au papyrus, l'ostracon ne peut être scellé ; le message véhiculé ne doit donc pas exiger un haut degré de confidentialité. Ainsi, si l'on trouve quelques cas de lettres destinées à un haut dirigeant sur ostraca, il semble plutôt s'agir de copies, le statut du destinataire exigeant un support bien plus noble, comme le papyrus. Ainsi que l'indique Wente, il existe donc plusieurs types de lettres : les « véritables » lettres, les lettres-modèles ou encore les brouillons de lettres à copier sur papyrus. Dans mon corpus, je distinguerai trois groupes : les lettres, les lettres-modèles et les lettres littéraires. Le premier groupe rassemble donc un grand nombre de lettres sur papyri ou ostraca. Le second groupe est plus réduit ; il se compose d'une quarantaine de lettres-modèles provenant d'anthologies scolaires. Enfin, la catégorie des lettres littéraires est seulement représentée par un texte, le P. Anastasi 1, conservé par de nombreux témoins.

Bakir s'est intéressé à la production épistolaire depuis la 18^e jusqu'à la 21^e dynastie, excluant les lettres aux morts ou aux dieux. Il distingue trois types, sans pour autant évoquer les critères de définition les opposant : les véritables lettres – les compositions didactiques basées sur des lettres réelles ou fictives – les lettres-modèles. Si Bakir n'indique pas clairement les critères jugés pertinents permettant de définir le genre épistolaire, on peut toutefois tenter de les reconstituer.

Ainsi, il accorde une certaine importance à la terminologie ; les différentes appellations pouvant servir à nommer une lettre sont passées en revue afin de faire apparaître les éventuelles distinctions de sens. Le lemme *š^c.t* semble constituer le terme générique pour tout type de communication. Si la signification précise du mot *wh3* est moins évidente, Bakir met en évidence une distinction importante entre *wh3* et *š^c.t* : la nature de l'expéditeur. *Whereas š^c.t is an ordinary letter, a wh3 is a kind of 'rescript' from a high authority*¹⁴⁷. Ainsi, lorsque l'expéditeur est un roi, un prince ou un haut responsable, le lemme *wh3* sera privilégié. Le lemme *sš*, employé au Moyen Empire pour désigner une lettre, est toujours en usage mais d'un emploi plus restreint puisqu'on le trouve essentiellement dans l'expression *in.tw n.k sš pn r-dd*, attestée dans les lettres-modèles jusqu'à la première moitié de la 19^e dynastie¹⁴⁸ ; il y revêt le sens d'« écrits ». Si *sš* renvoie au message écrit, *h3b* évoque plutôt le message envoyé. *The š^c.t is roughly the equivalent of our present day use of the word 'letter' which includes the 'envelope' whose contents may be 'anything', while the h3b corresponds to what is 'sent', or 'enclosed', which can range from a bill or an invitation, to an advertisement or even a sample of any material or the message itself*¹⁴⁹. Bakir distingue également les lemmes *wstn* et *wsty*¹⁵⁰. Le premier, seulement connu par deux exemples, a peut-être un sens similaire au lemme *wh3* et doit probablement désigner une lettre émanant d'une autorité tandis que *wsty* renvoie à une lettre adressée au roi. Enfin, le terme *md3.t* revêt plutôt le sens général de « document » au Nouvel Empire. Le choix de l'une ou l'autre appellation peut également être d'ordre diachronique dans la mesure où le terme générique désignant une lettre est *md3.t* à l'Ancien Empire, *sš* au Moyen Empire et *š^c.t* au Nouvel Empire.

Bakir s'attarde aussi sur le support employé. Toutefois, si son corpus comprend autant de lettres écrites sur papyri que sur ostraca, il s'intéresse essentiellement à ce dernier type. Il distingue ainsi deux formes : éclat de calcaire ou tesson de poterie. Le premier type est d'un emploi plus courant que le second et sert aux échanges épistolaires entre personnes de même rang. Il sert essentiellement de support pour des brouillons, lettres-modèles et exercices, compte-rendu et copies d'œuvres littéraires. Les tessons de poterie connaissent les mêmes

¹⁴⁷ A. Bakir (1970 : 16).

¹⁴⁸ Sur cette expression, voir le chapitre consacré à la phraséologie.

¹⁴⁹ A. Bakir, *op.cit.*, p. 18.

¹⁵⁰ *It is, in fact, out of the question that these terms should be forms of the same word*, A. Bakir, *op.cit.*, p. 18.

usages mais sont d'un emploi plus restreint. Selon Bakir, le recours à l'ostracon plutôt qu'au papyrus s'explique par le coût plus élevé de ce dernier¹⁵¹.

Bakir fait également remarquer que la structure d'une lettre est relativement stable et se compose de cinq parties (à tout le moins, pour le type des véritables lettres) : formule introductive (noms de l'expéditeur et du destinataire) – compliments – propos même de la lettre – formule finale – adresse. Chaque partie n'est pas nécessairement présente sur toutes les lettres, des variantes peuvent apparaître en fonction de la nature des relations entre les correspondants, le support employé ou le propos de la lettre. Il met donc en évidence l'importance de la diplomatique. Chacune de ces parties est ainsi passée en revue et une attention toute particulière est accordée à la phraséologie assez régulière du genre. Il faut aussi souligner que Bakir tient également compte de la dimension diachronique du genre (et des différents sous-genres) puisqu'il opère souvent des distinctions selon l'époque de rédaction de la lettre.

Si le corpus des lettres a été abordé sous divers aspects (phraséologie, constructions grammaticales,...), Sweeney¹⁵², définissant le genre de la lettre comme une communication écrite entre au moins deux personnes, décide de s'attarder sur ce point en particulier. Elle tente donc de mettre en évidence les relations entre une lettre et une conversation. Ainsi, une lettre s'adresse directement à une personne ; elle revêt donc un caractère particulièrement interactif puisqu'il s'agit d'interrogations ou d'informations échangées entre l'expéditeur et le destinataire, informations impliquant l'attente d'une réponse. Cependant, une distinction importante est à souligner : il s'agit bien d'une conversation écrite. Cela implique donc que les correspondants sont éloignés dans le temps et l'espace. D'autre part, comme on peut s'y attendre, le langage parlé, employé dans le cadre d'une conversation, et le langage écrit, usité dans les lettres, présentent des distinctions importantes.

Sweeney établit également une distinction importante entre lettre et lettre littéraire. Ainsi, les deux genres se distinguent notamment par leur visée, l'intention véhiculée par le document. La lettre est un échange entre deux protagonistes ; la lettre littéraire doit avant tout circuler pour éduquer un large public. Cette distinction est clairement marquée par l'abondance de copies conservant la lettre du P. Anastasi 1. D'autre part, aucune réponse n'est attendue dans le cas d'une lettre littéraire. Cependant, comme le fait remarquer Sweeney, les lettres réelles peuvent parfois être diffusées à un public plus large (cas topique : une lettre du roi envoyée à un particulier qui la reproduit ensuite dans sa tombe¹⁵³). Il s'agit d'ailleurs peut-être d'un procédé analogue dans le cas des *Miscellanies*. En effet, les lettres-modèles recopiées par les apprentis scribes figurant dans ces anthologies scolaires peuvent tout autant être constituées de lettres spécialement créées dans un but éducatif ou de lettres réelles ré-utilisées comme exercices. Le corpus rassemblé par Sweeney est majoritairement constitué de lettres s'échelonnant depuis le règne de Ramsès IV jusqu'à la 21^e dynastie et provenant de Deir el-Médineh, Thèbes et El-Hibeh¹⁵⁴, essentiellement pour des raisons d'ordre linguistique. En effet, l'état de langue employé durant cette période semble assez proche.

¹⁵¹ Depuis lors, cette hypothèse a été revue. À ce propos, voir J. J. Janssen (1975 : 447-8) et Th. Skeat (1995 : 75-93).

¹⁵² D. Sweeney (2001).

¹⁵³ Dans ces cas, il est plus que probable que la lettre d'origine faisait l'objet de modifications ou améliorations quelconque avant l'affichage.

¹⁵⁴ Ces lettres font partie de la documentation dite « d'El-Hibeh ». L'attribution de la provenance d'El-Hibeh est due à Spiegelberg (1917), dans sa publication consacrée aux papyri de Strasbourg. Toutefois, cette hypothèse a été revue depuis lors. Il est probable que la provenance de ces papyri soit à chercher bien plus au sud qu'El Hibeh, quelque part entre le 8^e et le 12^e nôme de Haute Égypte. Sur ce point, cf. D. Lefèvre (2008 : I, 67-86), M. Müller (2009 : 251-264).

Ces trois études font donc apparaître quelques critères définissant le genre épistolaire. On notera, tout d'abord, une distinction importante : la sélection du corpus envisagé varie selon la question de départ. Ainsi, Wenté est le seul à étudier l'ensemble de la production épistolaire ; Bakir restreint le corpus au Nouvel Empire tandis que Sweeney ne conserve qu'une partie des lettres de cette époque. Ma position s'apparente donc à celle adoptée par Bakir ; mon corpus épistolaire se compose de documents dont l'époque de rédaction se situe entre la 18^e et la 21^e dynastie¹⁵⁵. Les quelques critères définissant le genre épistolaire relevés dans ces études sont les suivants :

- la thématique abordée (Wenté) ;
- le support qui peut influencer sur certains éléments (absence/présence de certaines parties,...) (Wenté, Bakir) ;
- la terminologie (Bakir) ;
- la structure (Bakir) ;
- la phraséologie (Bakir).

Dans tous les cas, différents genres sont distingués au sein du corpus épistolaire. Enfin, la dimension diachronique est prise en compte dans les études de Wenté et Bakir ; l'étude de Sweeney est plutôt d'ordre synchronique.

2.3.2.2. Les enseignements

On doit à P. Vernus¹⁵⁶ une traduction commentée de l'ensemble des enseignements. L'importance de ce genre aux yeux des Égyptiens est manifeste ; c'est d'ailleurs l'un des rares types textuels à être désigné par un terme particulier, la *sb3y.t*. Le lemme ne s'applique pas seulement aux enseignements écrits puisqu'il permet aussi de désigner les instructions orales fournies par le roi¹⁵⁷, les exercices scolaires des *Miscellanées* ainsi que les *onomastica*¹⁵⁸. L'auteur met en évidence quelques marques formelles caractéristiques du genre. Ainsi, les diverses situations d'énonciation (locuteur/allocutaire) sont passées en revue. L'enseignement étant composé de préceptes formulés par un homme à l'attention d'un autre, la situation d'énonciation caractéristique est le dialogue. Cependant, à l'exception de l'enseignement d'Ani, l'allocutaire prend rarement la parole et est, le plus souvent, simplement nommé ou évoqué par l'emploi de la seconde personne. Au vu des propos véhiculés par le genre des enseignements, les formes verbales à valeur jussive y abondent. La nature des protagonistes constitue également un critère définitoire du genre. *L'énonciateur doit être un homme d'expérience ou d'auctoritas pour cautionner de manière crédible les préceptes qu'il formule*¹⁵⁹. L'allocutaire doit être de rang inférieur à l'énonciateur, il s'agit le plus souvent d'une relation père/fils ou maître/assistant. Vernus s'intéresse également aux thématiques abordées dans les enseignements, en évoquant les différents préceptes distillés, ce qu'il nomme *la norme éthique*. Enfin, le public auquel l'œuvre s'adresse constitue également un critère définitoire du genre. Ainsi, les enseignements, le plus souvent conservés par des manuscrits scolaires, semblent destinés à *former les fils d'une minorité lettrée de la*

¹⁵⁵ Bien sûr, mon corpus est un peu plus étendu que celui rassemblé par Bakir, de nouveaux documents ayant été publiés depuis lors.

¹⁵⁶ P. Vernus (2001 et 2010).

¹⁵⁷ Voir, par exemple, *Urk.* IV, 2156,10 (=décret d'Horemheb).

¹⁵⁸ Le terme *sb3y.t* est souvent considéré comme révélateur du genre éducatif. Toutefois, ainsi qu'on peut le voir, des textes appartenant à des genres distincts sont désignés par ce terme. *This means that the Egyptian term sb3y.t does not describe a formal category of texts but is used as a broad, content-related definition of textual types, which are distinguished Egyptologically as 'wisdom', 'education', and 'encyclopaedia'* (G. Moers 2010 : 689). Je reviendrai sur cette appellation dans le chapitre consacré à l'étude des incipit.

¹⁵⁹ P. Vernus (2010 : 17).

population, qui se confondait plus ou moins avec l'élite dirigeante, et s'opposait à la masse des travailleurs manuels¹⁶⁰.

Plus récemment, V. Ritter¹⁶¹ a soutenu une thèse consacrée au genre des enseignements du Nouvel Empire. S'intéressant aux enseignements méconnus de cette époque, elle choisit d'écarter les enseignements d'Aménémopé, Ani et Hori, mais conserve les enseignements du P. Chester Beatty 4 et d'Amennakht. Le corpus ainsi constitué rassemble des enseignements proprement dits et des textes dont le propos est clairement éducatif¹⁶². Ritter distingue quatre sous-genres : enseignement éducatif (*sb3y.t mtr.t*), enseignement épistolaire (*sb3y.t šc.t*), lettre éducative et texte ne comportant (ou n'ayant conservé) aucun titre. Elle choisit d'étudier trois critères définissant les textes du corpus : le titre égyptien de l'œuvre, la thématique abordée et la forme. Dans l'approche formelle du corpus, Ritter concentre son attention sur quelques aspects caractéristiques, inspirés par les travaux de Mathieu¹⁶³. Sont ainsi successivement abordés l'écriture syllabique, quelques remarques d'ordre lexical (*ib><h3ty*, *mk><ptr*, variations lexicales au sein des différentes versions d'un texte), quelques remarques morphologiques (articles et possessifs, *-sn><-w*, forme *sdm.n.f*, la présence du *yod* prothétique à l'impératif, les négations) et la métrique. Dans son chapitre de conclusion, l'auteure aborde également les phénomènes d'intertextualité présents dans ce type de textes. Ainsi, elle aborde tout autant les citations que les allusions à d'autres œuvres, montrant ainsi les liens existants avec d'autres genres textuels.

Comme ce fut déjà le cas pour les lettres, le corpus retenu varie selon l'objectif envisagé. Ainsi, le corpus très large de Vernus est considérablement réduit dans l'étude de Ritter. Dans les deux cas, plusieurs genres sont distingués. Vernus distingue les enseignements des textes apparentés tandis que Ritter relève plusieurs types selon le titre conservé. Les principaux critères définissant le genre éducatif sont donc les suivants :

- thématique abordée (Vernus, Ritter) ;
- terminologie (Vernus, Ritter) ;
- contexte d'énonciation (Vernus) ;
- titre de l'œuvre (Ritter) ;
- forme : lexicale – morphologie – métrique (Ritter).

2.3.2.3. La poésie amoureuse

Le genre de la poésie amoureuse a été étudié à diverses reprises¹⁶⁴. On doit notamment à Meeks¹⁶⁵ l'une des premières synthèses du genre. Le corpus cité rassemble les quatre grands recueils de poèmes auxquels il ajoute quelques fragments. Tous ces documents ont en commun leur provenance et une fourchette chronologique relativement restreinte. En effet, ces poèmes sont tous attribués à l'époque ramesside, et plus précisément à une période allant du début de la 19^e dynastie à la seconde moitié de la 20^e dynastie. Tous proviennent de Thèbes, essentiellement de Deir el Médineh. Les documents sur lesquels ils sont recopiés conservent souvent d'autres textes littéraires, essentiellement des contes, ce qui, selon Meeks, rapproche plutôt ce genre de la littérature populaire que de la production raffinée de la haute

¹⁶⁰ *Ibid.*, p. 32.

¹⁶¹ V. Ritter (2010).

¹⁶² Les textes éducatifs des *Miscellanées* ne sont retenus que lorsqu'un parallèle sur ostracon est connu car les versions se trouvant sur ceux-ci sont généralement plus fiables que celles des papyrus et souvent moins connues, V. Ritter (2010 : 14).

¹⁶³ B. Mathieu (1996).

¹⁶⁴ Pour une bibliographie complète, se reporter aux listes énumérées par P. Vernus (1992 : 53-55) et D. Meeks (1980 : 1052).

¹⁶⁵ D. Meeks (1980 : col. 1048-1052).

société¹⁶⁶. Meeks évoque quelques traits caractéristiques du genre, essentiellement la forme et la thématique. Ainsi, il s'agit de poèmes brefs, groupés en recueils ou en cycles, éventuellement pourvu d'un titre, auxquels on reconnaît un caractère poétique : *Le caractère poétique de ces pièces tient, à nos yeux, autant à leur style et à leur phraséologie, qu'à une prosodie qui est celle commune aux textes littéraires de l'époque et qui demeure encore mal connue*¹⁶⁷. Meeks met également en évidence une thématique commune propre à ce genre. Ainsi, le couple frère/sœur évolue dans un milieu que l'on pourrait qualifier d'aristocratique où sont évoqués les joies mais aussi les obstacles à l'amour des deux protagonistes. Les tournures imagées et allégoriques abondent et la nature tient un rôle très important.

Dans son étude consacrée à la poésie amoureuse, Mathieu¹⁶⁸ met en évidence une série de traits pertinents permettant la définition du genre. Sont ainsi successivement abordés les aspects modal, thématique et formel. Si la poésie amoureuse est essentiellement constituée de monologues, l'analyse modale du genre fait apparaître deux situations distinctes, susceptibles de variations : le locuteur s'adresse directement (tu) ou indirectement (il) à l'être aimé. Dans l'analyse formelle, Mathieu met en évidence quelques traits jugés pertinents faisant apparaître l'état de langue employé et le caractère plus ou moins littéraire de chacun des textes : *S'il est vrai que la langue utilisée est déterminée par la nature du genre littéraire, on ne peut raisonnablement postuler, dans ces conditions, l'existence d'une langue littéraire unique et uniforme dans laquelle seraient écrits les chants d'amour*¹⁶⁹.

Systématiquement, il faut le signaler, l'auteur tente de reconstruire une norme définitoire du genre mais n'omet jamais d'évoquer les déviations par rapport à cette norme. Tout à fait conscient des liens qu'entretient la poésie amoureuse avec d'autres genres, Mathieu s'y attarde afin de *situer les chants d'amour dans un environnement textuel plus large*¹⁷⁰. Il fait ainsi apparaître les rapports existants avec les textes scolaires (dont le P. Anastasi 1), la littérature narrative, les enseignements, les textes magiques et religieux. Il accorde également une grande part à la dimension émique et relève les différentes appellations égyptiennes du genre.

On doit également à Vernus¹⁷¹ une étude ponctuelle sur le genre de la poésie amoureuse. Dans la présentation de l'ouvrage, l'auteur y dresse les traits dominants du genre. La poésie amoureuse rassemble ainsi un corpus de textes assez restreint se concentrant sur une période fort limitée (entre la 19^e et la 20^e dynastie). Ces poèmes comportent rarement un titre, pas plus qu'ils ne conservent le nom de l'auteur éventuel¹⁷². Vernus aborde différents points définissant les chants d'amour et mettant en avant leur élaboration littéraire : *Ainsi, les poèmes reflètent un mode de vie aristocratique ; il serait naïf d'y voir un surgeon d'une littérature populaire, comme c'est peut-être le cas pour certains contes. Au demeurant, leur élaboration met en jeu des procédés d'une grande sophistication et qui révèle un travail de lettré, sinon d'écrivain, mais en aucune manière la trace d'une oralité originelle*¹⁷³. Vernus passe ainsi en revue la métrique, la structure d'énonciation et la thématique abordée. Ainsi, l'étude de la structure d'énonciation des soliloques développés par le frère ou la sœur permet de mettre en évidence une distinction importante selon la personne qui parle. Ainsi, si la sœur

¹⁶⁶ Cette position a été revue depuis (voir P. Vernus 1992 : 19).

¹⁶⁷ D. Meeks (1980 : col. 1048).

¹⁶⁸ B. Mathieu (1996). On précisera que cet ouvrage est la publication de la thèse de l'auteur, défendue en 1988.

¹⁶⁹ B. Mathieu (1996 : 190).

¹⁷⁰ B. Mathieu (1996 : 131).

¹⁷¹ P. Vernus (1992).

¹⁷² Il faut toutefois signaler une exception. Ainsi, le P. Chester Beatty 1, r^o 16,9 a *ḥ3.t-^c m ts ndm gmy.t m t3y drf ir.n sš nḥt-sbk n p3 hr* « Commencement des doux vers trouvés dans un coffre à manuscrits, qu'a faits le scribe de la Tombe *nḥt-sbk*. Ainsi que l'indique P. Vernus (1992 : n. 37), il s'agit plutôt du nom du copiste dans ce cas.

¹⁷³ P. Vernus (1992 : 19).

s'adresse, la plupart du temps, directement au frère, ce dernier évoque systématiquement la sœur à la 3^e personne. Plus rarement, il est vrai, le frère et la sœur peuvent être les délocutaires. La thématique abordée dans la poésie amoureuse constitue un trait définitoire important du genre. En règle générale, il s'agit de mettre en scène un couple, le frère et la sœur, issu des couches aisées de la société. Le thème principalement abordé est l'amour, essentiellement les joies et les difficultés qu'il apporte.

Le corpus de textes rassemblés par Vernus ne se limite pas aux poèmes amoureux mais englobe aussi d'autres genres évoquant la thématique amoureuse, tels que textes liturgiques, textes magiques, lettres aux morts, textes liés à l'idéologie royale, contes et textes juridiques.

Ces trois études consacrées à la poésie amoureuse font donc apparaître différents critères définissant le genre amoureux :

- thématique abordée (Meeks, Mathieu, Vernus) ;
- terminologie (Mathieu) ;
- contexte d'énonciation (Meeks, Mathieu, Vernus) ;
- métrique (Mathieu, Vernus) ;
- état de langue (Mathieu).

2.3.2.4. Les éloges de villes

Très récemment, Ragazzoli¹⁷⁴ a publié une étude détaillée du genre des éloges de ville, ces textes louant une cité idéale. L'auteure a ainsi rassemblé un corpus de 20 textes s'échelonnant des règnes d'Hatchepsout/Thoutmosis III à la 20^e dynastie ; elle tente d'établir les critères permettant de définir ce genre particulier. Pour ce faire, plusieurs points lui paraissent déterminants. Ainsi, l'étude du corpus lui permet notamment de faire apparaître une série de règles définissant un ensemble cohérent¹⁷⁵ (« structure interne »). S'appuyant sur les travaux de Mathieu (1996), Ragazzoli définit ce qu'elle nomme la « structure interne » des éloges par trois critères : la modalité, c'est-à-dire, *la façon dont l'énoncé est produit*¹⁷⁶, la forme, c'est-à-dire *les media dans lesquels il est produit*¹⁷⁷, et enfin la thématique qui *se rapporte à ce qu'il dit, au contenu*¹⁷⁸. Après un examen minutieux de ces trois critères, deux sous-genres ont ainsi été mis en évidence : l'éloge nostalgique et l'éloge de la découverte. Une attention particulière est également accordée aux phénomènes d'intertextualité parsemant les éloges de ville, faisant ainsi émerger les rapports entretenus avec d'autres textes, tels les chants d'amour, les eulogies royales et les prières.

Les diverses études consacrées à un genre particulier ont donc mis en avant une série de critères définitoires. On l'a vu, certains critères sont plus régulièrement mobilisés dans l'identification d'un genre. Ainsi, le critère thématique est systématiquement développé. La thématique¹⁷⁹ constitue un critère de définition du genre dès Aristote qui distingue les « espèces » de la *mimesis* selon les objets imités : le poète peut représenter des personnages meilleurs, égaux ou pires que nous. Chaque genre textuel mobilise des sphères thématiques propres : le lexique employé dans un texte en est l'indice à travers les champs sémantiques qu'il actualise. Il s'agit donc de repérer les thèmes propres à chacun des genres. Ainsi, le

¹⁷⁴ Chl. Ragazzoli (2008)

¹⁷⁵ Chl. Ragazzoli (2008 : 15) : *L'égyptologue est familier de cette notion de genre, dont la définition (« contes », « hymnes », « épopées ») est souvent laissée à l'appréciation de sa propre culture, marquée par les études classiques. En revanche, définir un genre pour lui-même, d'un point de vue interne est une démarche récente.*

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 99.

¹⁷⁷ *Ibid.*

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ Le niveau sémantique chez J.-M. Schaeffer (1989 : 108-112) ; A. Fowler (1985 : 64-66).

thème amoureux est caractéristique du genre des chants d'amour, par exemple. L'identification d'une thématique propre à un texte ne va pas sans poser problème puisqu'un document peut tout à fait comporter plusieurs thèmes. Prenons le cas du conte *des Deux Frères* par exemple ; si le thème amoureux n'en constitue pas le thème principal, il n'en reste pas moins présent. Il faut donc distinguer les textes à thématique unique de ceux à thématiques multiples. De même, le contexte d'énonciation, la terminologie spécifique désignant le genre ou les sélections opérées dans le répertoire du néo-égyptien sont régulièrement abordés dans le processus de définition des genres. Certains auteurs ont notamment insisté sur l'importance de la dimension diachronique. Enfin, les liens existants entre différents genres ont également été soulignés. Ce dernier point est important ; il témoigne de la nécessité d'envisager le corpus comme un vaste réseau au sein duquel les genres entretiennent des relations entre eux.

Si les études menées jusqu'alors permettent de mettre au jour une série de critères pertinents dans le processus d'identification des normes codifiant les genres, il me semble qu'un troisième axe doit également être envisagé. En effet, je l'ai déjà dit, j'accorde une grande importance à la dimension émique. Dès lors, on pourrait se demander quelles étaient les normes propres aux genres du point de vue des Égyptiens eux-mêmes ? Toutefois, un problème se pose : comment discerner ce que les Égyptiens considéraient comme des critères définitoires ? Pour aborder ce phénomène, il m'a semblé que l'étude des genres empruntant une autre forme pourrait s'avérer intéressante.

2.3.3. *Quels critères de définition selon les Égyptiens ?*

Au sein de mon corpus, j'ai relevé plusieurs cas de genres se présentant sous une forme propre à un autre genre¹⁸⁰. On relève deux cas de figures selon que le texte se présente sous la forme d'une lettre ou d'un rapport administratif. La plupart du temps, c'est le modèle épistolaire qui est emprunté. Ce phénomène d'emprunt se rencontre dans deux catégories de textes : scolaires et littéraires¹⁸¹. Toutefois, ainsi que nous le verrons dans les pages qui suivent, les documents se présentant sous la forme d'un autre genre n'empruntent pas toujours les mêmes éléments et des distinctions existent. Il m'a semblé important de voir quelles composantes étaient empruntées ; en effet, on peut penser qu'un genre présenté sous une autre forme reproduit quelques-uns des éléments caractéristiques propres au genre d'emprunt. L'intérêt majeur de cette analyse est donc de faire apparaître quelques-uns des critères déterminants d'un genre. On peut même aller plus loin et penser que les éléments empruntés nous permettent d'appréhender les critères définissant les genres du point de vue des Égyptiens eux-mêmes.

La plupart du temps, les documents se présentant sous forme épistolaire s'ouvrent par un incipit caractéristique du genre. Dans quelques cas, ils empruntent la diplomatie propre au genre de la lettre et s'articulent en différentes parties. Enfin, les documents se présentant sous forme épistolaire peuvent employer quelques-unes des expressions caractéristiques du genre des lettres ; on notera que les formulations empruntées concernent toujours l'incipit ou le registre des salutations, les tournures caractéristiques rencontrées dans le corps même de la

¹⁸⁰ Sur le phénomène des textes « hybrides », cf. R. Parkinson (1996 : 308-311). G. Posener (1977a : 392) : *En Egypte, toutes les catégories d'écrits, même à usage utilitaire, sont adoptées et exploitées comme des formes d'art. La lettre devient un genre littéraire et donne naissance à l'épître satirique du scribe Hori (P. Anastasi I) ou au récit du P. Moscou 127. Le rapport officiel de mission produit les aventures d'Ounamon. L'autobiographie tombale aboutit au Roman de Sinouhé.*

¹⁸¹ Sur les genres littéraires empruntant la forme épistolaire, cf. B. Schad (2006).

lettre ne sont jamais employées¹⁸². De manière générale, les textes scolaires se présentant sous forme épistolaire se contentent de reproduire tel quel des éléments caractéristiques du genre des lettres ; à l'inverse, les textes littéraires empruntant la forme épistolaire ont plutôt tendance à adapter ces éléments. La lettre deviendra, par ailleurs, un genre littéraire à part entière, ainsi que l'illustre le P. Anastasi 1. Ce document sera également étudié dans les pages qui suivent afin de mettre en avant les éléments qui le rapprochent d'une lettre véritable. Par ailleurs, le conte du P. Moscou 127, empruntant la forme épistolaire, présente de nombreuses analogies avec ce document ; il m'a donc semblé nécessaire d'étudier les deux textes conjointement.

2.3.3.1. Genres empruntant la forme épistolaire

Parmi les genres se présentant sous une autre forme, la plupart des cas empruntent le modèle épistolaire. Au sein de notre corpus, on relève quelques exemples provenant de genres scolaires (nombreux textes sapientiaux, éloges et prières provenant du recueil des *Miscellanées*, texte sapiential de la T. Bxl E580) ou littéraires (conte du P. Moscou 127, texte sapiential de l'O. Chicago OIC 12074, éloge de l'O. Caire CG 25766). Je commencerai par examiner ces deux groupes afin de mettre en évidence les éléments empruntés à la forme épistolaire. Ensuite, j'évoquerai le cas du P. Anastasi 1, unique exemple d'une lettre détournée à des fins littéraires.

2.3.3.1.1. Genres scolaires

De manière générale, l'ensemble des genres scolaires peut se présenter sous forme épistolaire, toutefois, c'est dans le genre des textes sapientiaux que le phénomène se produit le plus régulièrement, ainsi que l'illustre le tableau suivant :

Genre	Nombre total de textes provenant des <i>Miscellanées</i>	Textes provenant des <i>Miscellanées</i> et se présentant sous forme épistolaire	Nombre total de textes provenant d'exercices isolés	Textes provenant d'exercices isolés et se présentant sous forme épistolaire
Texte sapiential	35	15	6 ¹⁸³	2
Eloge	24	6	1	
Prière	10	1	1	

Fig. 4. Occurrences des genres scolaires se présentant sous forme épistolaire

Les genres scolaires se présentant sous forme épistolaire conservent généralement trois éléments caractéristiques des lettres : l'incipit¹⁸⁴, une formulation suivant l'incipit (*in.tw n.k sš pn r-dd*)¹⁸⁵ et la formule de clôture¹⁸⁶. Tous ne conservent pas l'ensemble de ces éléments, on relève les cas de figures suivants :

- le texte s'ouvre par un incipit caractéristique du genre épistolaire ; deux textes sapientiaux se contentent d'emprunter une formule d'incipit au genre épistolaire, il s'agit d'un exercice provenant d'une anthologie scolaire (P. Lansing, 1,1) et d'un exercice isolé (T. Bruxelles E 580) ;

¹⁸² On ne trouvera jamais la formule, pourtant bien attestée, *wnn t3y.i šc.t hr spr r.k*, par exemple. Sur l'emploi de cette expression et des formulations récurrentes du genre épistolaire, cf. *infra*, p. 147-179.

¹⁸³ Parmi ces 6 cas, deux n'ont pas conservé le début et la fin du texte (O. DeM 1031 et O. DeM 1044) ; on ignore donc si ces deux documents se présentaient sous forme épistolaire.

¹⁸⁴ Sur les formules d'incipit employées au sein du corpus épistolaire, cf. *infra*, p. 101-128.

¹⁸⁵ Sur cette expression, cf. *infra*, p. 154-155.

¹⁸⁶ Sur les formules employées en clôture de lettres, cf. *infra*, p. 134-142.

- le texte s’ouvre par un incipit, suivi de la formule *in.tw n.k sš pn (r-)dd* ; ces deux éléments se rencontrent dans quelques textes sapientiaux (P. Anastasi 3, 3,9, P. Anastasi 3, 5,5, P. Anastasi 3, 6,2, P. Sallier 1, 9,9) et une prière (P. Sallier 1, 8,2) ;
- le texte s’ouvre par une formule d’incipit et s’achève par une formulation caractéristique du genre épistolaire (*ih-rh.k sw*) ; deux textes sapientiaux se présentent sous cette forme : un exercice isolé (O. Petrie 8) et un exercice provenant d’une anthologie (P. Lansing, 7,6)¹⁸⁷ ;
- le texte s’ouvre par un incipit suivi de la formule *in.tw n.k sš pn r-dd* et se clôture par une tournure caractéristique (*ih-rh.k sw*) ; ce cas de figure se rencontre principalement dans le genre des textes sapientiaux provenant d’anthologies (P. Sallier 1, 3,5, P. Sallier 1, 5,4, P. Sallier 1, 5,11, P. Sallier 1, 6,9, P. Sallier 1, 7,9, P. Bologne 1094, 3,5), on relève à peine un exemple dans le genre des éloges (P. Sallier 1, 8,7) ;

Exceptionnellement, les genres scolaires se présentant sous forme épistolaire sont dotés de formules de salutations. Les exemples relevés sont peu nombreux et, pour la plupart, issus du genre des éloges ; on relève à peine un cas dans le genre des textes sapientiaux. Ainsi, parmi les six éloges empruntant la forme épistolaire, cinq sont dotés du registre des salutations. Toutefois, il ne faudrait pas pour autant penser que l’emploi de cette partie caractéristique du genre épistolaire soit typique des éloges ; en effet, la présence du registre des salutations dépend en fait de la formule d’incipit employée¹⁸⁸. Ainsi, les textes s’ouvrant par l’incipit du type NP *dd n* NP sont exceptionnellement dotés de cette partie ; à l’inverse, l’emploi de l’incipit du type NP *hr nd-hr.t n* NP ou NP *hr swd3-ib n* NP favorise la présence des salutations. Or, la plupart des textes sapientiaux se présentant sous forme épistolaire s’ouvrent par un incipit du type NP *dd n* NP tandis que les éloges sont régulièrement dotés d’un incipit recourant au verbe *swd3-ib* ou *nd-hr.t*. On notera que deux éloges provenant des *Miscellanées* et reproduisant exactement le même texte n’ont pas d’incipit mais conservent tout de même les formules de salutations. Dans le tableau suivant, les textes se présentant sous forme épistolaire et provenant d’anthologies scolaires sont classés selon l’incipit employé ; cette répartition fait donc apparaître distinctement le phénomène, le choix de l’incipit influe sur la présence/l’absence du registre des salutations :

Incipit	Ø		NP <i>dd n</i> NP		NP <i>hr swd3-ib n</i> NP		NP <i>hr nd-hr.t n</i> NP	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Texte sapiential				14 ¹⁸⁹	1			
Eloge	2			1	2		1	
Prière				1				

Fig. 5. Présence/absence du registre des salutations selon la formule d’incipit employée (genres scolaires provenant des *Miscellanées*)

Les deux textes sapientiaux provenant d’exercices scolaires s’ouvrent respectivement par les incipit suivants : NP *dd n* NP (T. Bruxelles E 580) et NP *hr dd n* NP (O. Petrie 8). Dans le premier cas, l’incipit est directement suivi d’une lacune. Dans le second cas, le propos même du texte suit l’incipit. Parmi les quelques exemples pourvus de formules de salutations, la plupart se limitent à la section A¹⁹⁰ ; on relève les cas de figures suivants :

¹⁸⁷ Il faut peut-être ajouter deux cas provenant de textes sapientiaux s’ouvrant par un incipit mais dont les dernières lignes ne sont pas conservées (P. Turin C 1,1 et P. Lansing, 3,3).

¹⁸⁸ Sur la présence/l’absence du registre des salutations selon la formule d’incipit employée, cf. *infra*, p. 147-151.

¹⁸⁹ Parmi les cas recensés, un s’ouvre par l’incipit NP – NP que Gardiner suggère de restituer NP <*dd n*> NP, vu l’emploi systématique de cette formulation dans les autres documents (*LEM* 106a, n. 5c).

¹⁹⁰ Sur le détail des sections A et B du registre des salutations, cf. *infra*, p. 147-151.

- le texte s'ouvre par un incipit suivi de la section A des salutations ; on relève à peine une occurrence provenant d'un texte sapiential (P. Bologne 1094, 11,5) ;
- le texte s'ouvre par un incipit, suivi des sections A et B du registre des salutations ; on recense un cas dans un éloge (P. Sallier 4, v^o 1,1) ;
- le texte s'ouvre par un incipit, suivi de la section A des salutations et d'une formule caractéristique du genre épistolaire, *h3b pw r di.t rh.tw*, dont la présence est directement liée au choix de l'incipit¹⁹¹ ; ce cas est illustré par deux éloges (P. Anastasi 3, 1,11 et P. Lansing 10,10) ;
- le texte est dépourvu d'incipit et s'ouvre directement par la section A des salutations, suivie de la formule *h3b pw r di.t rh.tw* ; deux cas reproduisant le même texte, un éloge, se présentent sous cette forme (P. Anastasi 2, 5,6 et P. Anastasi 4, 5,6).

Dans tous les cas, les formules de salutations empruntées au genre épistolaire sont tout à fait conformes à celles rencontrées dans les lettres ; elles ne subissent aucune modification. Dans les genres scolaires empruntant le cadre épistolaire, les indicateurs d'initialité, dont l'emploi est caractéristique des lettres¹⁹², sont présents en grand nombre. Ils sont employés avec une formulation particulière (*r-nty in.tw n.k sš pn r-dd hn^c-dd*) ; ils peuvent également faire la transition entre le registre des salutations et le propos même du document. Leur emploi est donc tout à fait conforme à ce qu'on trouve dans le genre épistolaire. Enfin, les genres scolaires présentés sous la forme d'une lettre peuvent également emprunter le contexte d'énonciation propre au genre épistolaire. Ainsi qu'on peut s'y attendre, l'insertion d'une formule d'incipit peut modifier le contexte d'énonciation de ces genres. À vrai dire, en fonction des genres, les modifications du schéma énonciatif peuvent être minimales ou plus importantes. Si les textes sapientiaux, les éloges et les prières sont dotés d'un schéma d'énonciation à première vue apparenté, des distinctions se font tout de même jour. Ainsi, de manière générale, le locuteur est un seul individu qui n'est pas mentionné explicitement (textes sapientiaux, éloges, prières) ; l'allocutaire est un seul individu qui n'est pas mentionné explicitement (textes sapientiaux) ou une divinité (éloges et prières). Cela signifie donc que les quelques documents se présentant sous forme épistolaire ont donc un locuteur et un allocutaire explicitement mentionnés, conformément au schéma énonciatif des lettres. Toutefois, l'insertion d'un incipit n'influe pas de la même manière sur l'ensemble des genres scolaires. Ainsi, dans le genre des textes sapientiaux, le locuteur et l'allocutaire semblent toujours être un individu de sexe masculin. S'ils ne sont jamais évoqués de manière explicite, leur présence est suggérée par l'emploi des pronoms personnels de première (locuteur) et deuxième (allocutaire) personnes. Le contexte d'énonciation des textes sapientiaux est donc fort proche de celui employé au sein du genre épistolaire ; toutefois, dans la lettre, le locuteur et l'allocutaire sont très régulièrement mentionnés de manière explicite. À vrai dire, si l'on compare les textes sapientiaux présentés sous forme épistolaire aux autres textes sapientiaux, la seule distinction apparente est la mention explicite du locuteur et de l'allocutaire dans l'incipit. Cela n'entraîne donc aucune modification particulière dans le corps même du texte ; il s'agit toujours d'un individu s'adressant à un autre. L'incipit vient simplement s'ajouter au texte. Dans le cas des éloges et des prières, l'insertion d'un incipit pourrait *a priori* entraîner des adaptations plus importantes dans le corps du texte, le schéma d'énonciation de ces deux genres s'éloignant considérablement de celui employé au sein du genre épistolaire. Dans le genre des prières et des éloges de ville, le locuteur est un individu qui n'est pas mentionné explicitement ; l'allocutaire est la divinité. Dans le sous-genre des éloges au roi, le locuteur est un individu qui n'est pas mentionné de manière explicite ; il peut s'adresser directement au

¹⁹¹ La formule *h3b pw r di.t rh p3y.i nb* est régulièrement employée avec l'incipit du type NP *hr swd3-ib n* NP (cf. *infra*, p. 148-149).

¹⁹² Sur l'emploi des indicateurs d'initialité dans les lettres, cf. *infra*, p. 168-176.

roi, dans ce cas, ce dernier est alors l'allocutaire. Toutefois, dans bon nombre de cas, le locuteur s'adresse à lui-même, il fait l'éloge de Pharaon dont il parle à la troisième personne (délocutaire). Les quelques éloges et prières se présentant sous forme épistolaire et dotés d'un incipit voient donc ce schéma énonciatif se modifier : le locuteur et l'allocutaire est donc un individu explicitement mentionné. Dans certains cas, l'insertion d'un incipit ne semble pas affecter le document et n'entraîne aucune modification particulière du contexte d'énonciation propre au genre, ainsi que l'illustrent les deux exemples suivants provenant du même papyrus :

Ex.4 : *hry s3w sš.w imn-m-in.t n pr-ḥd n pr-ḥ3 ḥnḥ wḏ3 snb dd n sš p(3-)n-t3-wr.t r-nty in.tw n.k sš pn (r-)dd ḥnḥ-dd ḏhwty imy wi m ḥmnw*

« Le supérieur des gardiens des écrits du Trésor de Pharaon, VSF, *imn-m-in.t*, dit au scribe *p(3-)n-t3-wr.t*. Voici pourquoi cette lettre t'a été envoyée : Thot, place-moi à Hermopolis ! » (P. Sallier 1, 8,2-3)

Ep. Mérenptah – prière

Dans cet exemple, l'incipit mentionne donc le nom de l'expéditeur (*imn-m-in.t*) et du destinataire (*p3-n-t3-wr.t*). S'il s'agissait véritablement d'une lettre, *imn-m-in.t* et *p3-n-t3-wr.t* seraient donc respectivement le locuteur et l'allocutaire. Cet exemple illustre distinctement que le schéma énonciatif de la prière empruntant la forme épistolaire se conserve ; en effet, la première ligne du texte indique clairement que l'allocutaire est bien Thot, et non *p3-n-t3-wr.t*. Le contexte d'énonciation est donc bien celui des prières, l'insertion d'un incipit mentionnant deux individus est purement décorative et n'a aucune incidence. Les noms cités en incipit sont probablement ceux de l'apprenti-scribe et son maître, comme c'est souvent le cas dans les textes scolaires se présentant sous forme épistolaire. L'anthologie du P. Sallier 1 s'ouvre d'ailleurs par l'incipit suivant : *ḥ3.t-ḥ m sb3y.t sḥ.t ir.n sš p(3-)n-t3-wr.t m ḥsb.t 10 3bd 4 3ḥ.t sw 7* « Début de l'enseignement épistolaire qu'a fait le scribe *p(3-)n-t3-wr.t* en l'an 10, quatrième mois d'Akhet, 7^e jour ».

Ex.5 : *hry s3w sš.w imn-m-in.t n pr-ḥd n pr-ḥ3 ḥnḥ wḏ3 snb dd n sš p(3-)n-t3-wr.t r-nty in.tw n.k sš pn (r-)dd ḥnḥ-dd ndm ib.tn p3 t3 r-dr.f*

« Le supérieur des gardiens des écrits du Trésor de Pharaon, VSF, *imn-m-in.t*, dit au scribe *p(3-)n-t3-wr.t*. Voici pourquoi cette lettre t'a été envoyée : Réjouissez-vous, la terre toute entière ! » (P. Sallier 1, 8,7)

Ep. Mérenptah – éloge

Les personnages mentionnés en incipit sont les mêmes que dans l'exemple précédent. À nouveau, il semble que l'incipit caractéristique du genre épistolaire a simplement été apposé au document et n'a aucune incidence sur le contexte énonciatif de l'éloge, ainsi que l'illustre la première proposition ; le locuteur ne s'adresse pas à *p3-n-t3-wr.t*.

Toutefois, l'insertion d'un incipit peut entraîner des adaptations plus profondes dans l'ensemble du texte, ainsi que l'illustrent les exemples suivants :

Ex.6 : *šmḥy.t n ḥwt-ḥr (...) sty-k3 rn.s ḥr nd-ḥr.t n smḥy.t n imn šḥm.t-nfr.t(i) (...) r-nty twi (𓂏𓂛𓂧) spr.kwi r mn-nfr*

« La chanteuse d'Hathor (...) dont le nom est *sty-k3* salue la chanteuse d'Amon, *šḥm.t-nfr.t(i)* (...). Je suis arrivée à Memphis (...) » (P. Sallier 4, v^o 1,1-2,3)

Ep. Ramsès II – éloge

Cet éloge de la ville de Memphis se présentant sous forme épistolaire s'ouvre donc par un incipit caractéristique où sont mentionnés le locuteur et

l'allocutaire¹⁹³. Le locuteur est la chanteuse d'Hathor, *sty-k3* qui écrit à la chanteuse d'Amon *šhm.t-nfr.ti* afin de lui chanter les louanges de la ville de Memphis. Ce document emprunte également au genre épistolaire le registre des salutations où l'allocutaire est bien désigné par des pronoms personnels féminins. De même, l'éloge s'ouvre par la proposition *twi spr.kwi r mn-nfr* où le pronom du Présent I est flanqué du déterminatif féminin, semblant indiquer que c'est bien de *sty-k3* qui parle. Si dans la partie purement descriptive de l'éloge, locuteur et allocutaire ne sont plus mentionnés explicitement, nulle part il n'est fait mention d'une divinité pouvant éventuellement jouer le rôle d'allocutaire, ce qui correspondrait au schéma énonciatif du genre de l'éloge de ville (locuteur = un individu non mentionné explicitement et allocutaire = une divinité). La proposition introduisant l'éloge à proprement parler semble donc témoigner d'une continuité ; le contexte d'énonciation emprunté au genre épistolaire (locuteur = un individu et allocutaire = un individu) semble conservé dans l'ensemble du document.

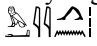
Ex.7 : *sš p3-bs hr swd3-ib n nb.f sš imn-m-ip.t (...) r-nty twi (𓂏𓂛𓂧) spr.kwi r pr-r^c-ms-sw-mry-imn 𓂏𓂛 wd3 snb (...)*

« Le scribe *p3-bs* informe son maître, le scribe *imn-m-ip.t* (...). Je suis arrivé à Pi-Ramsès, VSF (...) » (P. Anastasi 3, 1,11-12)

Ep. Mérenptah – éloge

Cet exemple s'apparente au précédent ; l'éloge emprunte au genre épistolaire un incipit mentionnant le locuteur et l'allocutaire, et se poursuit par le registre des salutations. La partie proprement descriptive de l'éloge s'ouvre par la même formule, *twi spr.kwi r SN* ; cette fois, le pronom du Présent I est doté du déterminatif masculin, le locuteur étant un homme. À nouveau, à aucun moment il n'est fait mention d'une divinité pouvant servir d'allocutaire. Si dans l'exemple précédent, on pressentait que le schéma énonciatif emprunté au genre épistolaire était repris dans l'ensemble du document, dans le cas présent, cela semble évident. En effet, au sein de la partie descriptive de l'éloge, le locuteur interpelle l'allocutaire dans la formulation suivante : *šri.w im st mi 𓂏𓂛.w my n.w iry.n nf n3y.f hb.w nw p.t hn^c n3y.f tpy-tr.w* « Il y a là des petits et ils (y) sont comme des grands. Rejoins-les afin que nous puissions lui célébrer ses fêtes du ciel ainsi que ses fêtes du début de saison »¹⁹⁴ (l. 2,10-11). L'emploi d'un impératif indique donc que le locuteur s'adresse directement à l'allocutaire. Le contexte d'énonciation du genre de l'éloge¹⁹⁵ (un individu s'adresse à une divinité) est

¹⁹³ Cet exemple est cité par Chl. Ragazzoli (2008 : 113) : *L'éloge de Memphis du P. Sallier IV s'inscrit de même dans un recueil de lettres et s'enclasse dans une lettre modèle (...) On peut interpréter ce cadre épistolaire comme une autre mise en scène de l'éloignement, la lettre étant par excellence le genre de la distance.*

¹⁹⁴ Chl. Ragazzoli (2008) comprend autrement ; elle translittère de la manière suivante (p. 56) : *šrj=w jm=s.t mj 𓂏𓂛.w mj n(=j) iry=n n=f n3y=f hb.w-n(y).w-p.t, hn^c n3y=f tpy.w-tr*. Elle traduit le passage (p. 59) : « Les petites gens sont comme les grandes. Rejoins-moi pour y passer les fêtes célestes, et aussi les fêtes calendaires ». Plusieurs éléments ne me semblent pas convenir dans cette interprétation. Si j'analyse *šri.w im st mi 𓂏𓂛.w* comme deux propositions employant un Présent I dont le syntagme est un adverbe/groupe prépositionnel, Ragazzoli y voit une seule proposition, c'est pourquoi elle translittère *im.s*, considérant donc qu'il s'agit de la préposition *m* introduisant le pronom suffixe féminin. Toutefois, un premier problème se pose ; si on analyse de cette manière, à quoi renvoie le pronom féminin ? On pourrait penser qu'il fait référence à la ville dont on fait l'éloge, toutefois cela semble exclu ; dans l'ensemble du document, les pronoms renvoyant à la ville sont toujours masculin. À vrai dire, on ignore si c'est la solution pour laquelle a opté Ragazzoli puisque le syntagme qu'elle translittère *im.s* n'apparaît pas dans sa traduction. De même, là où je translittère le groupe  par *my n.w*, Ragazzoli préfère restituer *my n<.i>*. Dans ce cas, que fait-on alors des trois traits du pluriel qui sont pourtant bien présents ?

¹⁹⁵ Sur le contexte d'énonciation prototypique des éloges de villes, cf. Chl. Ragazzoli (2008 : 115-6).

donc remplacé par celui du genre épistolaire (un individu s'adresse à un individu) et est conservé dans l'ensemble du document.

Les modifications du contexte d'énonciation des textes scolaires présentés sous forme épistolaire sont illustrées dans les deux tableaux suivants. Le premier présente le contexte d'énonciation prototypique des différents genres scolaires, comparé au contexte d'énonciation induit par l'insertion d'un incipit dans les documents se présentant sous forme épistolaire. Dans le second tableau, la colonne de gauche présente le contexte d'énonciation prototypique des genres scolaires ; la colonne de droite montre les éventuelles adaptations entraînées par l'insertion d'un incipit, relevées dans l'ensemble du texte. Ainsi que nous avons pu le constater, les textes sapientiaux et les prières ne présentent aucune modification particulière : l'incipit est simplement ajouté et le contexte d'énonciation propre au genre se conserve. Il n'en va pas de même dans le genre des éloges où le contexte d'énonciation prototypique du genre épistolaire peut éventuellement se conserver dans l'ensemble du document :

	Contexte d'énonciation caractéristique du genre		Contexte d'énonciation du genre présenté sous forme épistolaire induit par l'incipit	
	Locuteur	Allocataire	Locuteur	Allocataire
Textes sapientiaux	un individu non mentionné explicitement	un individu non mentionné explicitement	un individu mentionné explicitement	un individu mentionné explicitement
Eloges	un individu non mentionné explicitement	-divinité -le locuteur s'adresse à lui-même	un individu mentionné explicitement	un individu mentionné explicitement
Prières	un individu non mentionné explicitement	divinité	un individu mentionné explicitement	un individu mentionné explicitement

Fig. 6. Contexte d'énonciation des genres scolaires vs. contexte d'énonciation des genres scolaires présentés sous forme épistolaire (induit par l'incipit)

	Contexte d'énonciation caractéristique du genre		Contexte d'énonciation du genre présenté sous forme épistolaire dans le corps du texte	
	Locuteur	Allocataire	Locuteur	Allocataire
Textes sapientiaux	« je » = un individu indéterminé	« tu » = un individu indéterminé	Le contexte d'énonciation du genre du texte sapiential se conserve	
Eloges	« je » = un individu indéterminé	« tu » = dieu ou le locuteur lui-même	Contexte d'énonciation du genre de l'éloge se conserve ou emprunte celui de la lettre	
Prières	« je » = un individu indéterminé	« tu » = dieu	Contexte d'énonciation du genre de la prière se conserve	

Fig. 7. Modification du contexte d'énonciation des genres scolaires présentés sous forme épistolaire

Les genres scolaires se présentant sous forme épistolaire empruntent donc les cinq éléments suivants : l'incipit, l'expression *in.tw n.k sš pn r-dd*, des indicateurs d'initialité, le registre des

salutations, la formule de clôture et, dans une moindre mesure, le contexte d'énonciation. Ces éléments ne sont pas employés avec la même fréquence, ainsi :

- l'incipit est l'élément le plus régulièrement emprunté au genre épistolaire. Dans les genres scolaires provenant des *Miscellanées*, sur un total de 22 documents, 20 s'ouvrent par un incipit. De même, les deux exercices scolaires isolés sont dotés d'une formule d'ouverture ;
- de même, la présence d'indicateurs d'initialité est très régulière ; l'ensemble des genres scolaires empruntant le cadre épistolaire recourent à des indicateurs d'initialité, à l'exception de deux éloges provenant d'anthologies et deux textes sapientiaux issus d'exercices isolés. Toutefois, l'absence de ces marqueurs d'ouverture du discours dans ces quatre documents ne doit pas surprendre. En effet, les indicateurs d'initialité sont employés dans deux cas de figures : ils dépendent de la formule *in.tw n.k sš pn* ou permettent de faire la transition entre les salutations et le corps du texte. Or, ces quatre documents ne contiennent aucun de ces éléments ;
- l'expression *in.tw n.k sš pn r-dd* suivant directement l'incipit apparaît régulièrement. Dans les textes provenant d'anthologies scolaires, la moitié conserve cette formulation (12/22) ; cette expression n'apparaît pas dans les deux exercices isolés (0/2). À vrai dire, ainsi qu'on le verra plus loin (cf. *infra*, p. 154), la présence de cette tournure dépend de la formule d'incipit employée ; seules les lettres s'ouvrant par la formule NP *dd n* NP sont susceptibles de faire suivre l'incipit de l'expression *in.tw n.k sš pn r-dd*. Parmi les documents scolaires se présentant sous forme épistolaire, 16 textes provenant des *Miscellanées* et un exercice isolé sont dotés de cet incipit. Ainsi, sur les 17 documents susceptibles d'employer cette expression, 5 l'omettent. En vérité, parmi ces 5 documents, 3 sont en lacune à cet endroit, on ignore donc si la formule était notée après l'incipit¹⁹⁶ ; dans les deux autres cas, le propos même du texte suit directement l'incipit¹⁹⁷ ;
- quelques documents empruntent une formule de clôture caractéristique du genre épistolaire ; on notera qu'il s'agit toujours de l'expression *ih-rh.k sw*. L'emploi d'une formule de conclusion est moins fréquent ; moins de la moitié des documents scolaires conservent cette partie. On recense à peine quelques occurrences dans les anthologies scolaires (8/22)¹⁹⁸ et un cas provenant d'un exercice isolé (1/2)¹⁹⁹ ;
- peu de textes conservent le registre des salutations. On relève à peine quelques cas dans les anthologies scolaires (6/22) ; les deux exercices isolés ne sont pas dotés de cette partie (0/2)²⁰⁰. Toutefois, si les genres scolaires se présentant sous forme épistolaire comportent rarement cette partie, il faut tout de même noter qu'ils sont tout à fait conformes à l'usage. En effet, la présence du registre des salutations est directement liée à la formule d'incipit employée. La plupart de nos documents s'ouvrant par l'incipit NP *dd n* NP, ils omettent les salutations, comme il est d'usage avec cette formule d'ouverture ;
- enfin, les genres scolaires empruntant la forme épistolaire étant très régulièrement dotés d'un incipit, le contexte d'énonciation propre à chaque genre peut se voir modifier. Toutefois, ainsi qu'on l'a constaté, ces modifications sont minimes ; la

¹⁹⁶ P. Lansing, 1,2, P. Turin C, 1,3, T. Bruxelles E 580, 2

¹⁹⁷ P. Lansing, 3,4 et 7,7.

¹⁹⁸ On notera que certains documents sont en lacune à cet endroit (P. Lansing, 4,1 et P. Turin C, 2,2). De même, un document s'arrête brutalement, le scribe étant arrivé à la fin du papyrus (P. Sallier 1, 9,11).

¹⁹⁹ À vrai dire, les dernières lignes de la T. Bruxelles E 580 ne sont pas conservées.

²⁰⁰ On notera qu'un des documents est en lacune.

plupart du temps, le contexte d'énonciation prototypique du genre est conservé dans l'ensemble du document, l'incipit est simplement apposé au texte. Enfin, on notera que les différents éléments empruntés au genre épistolaire sont intégrés tels quels ; ils ne présentent aucune modification par rapport à ce qu'on trouve dans les lettres.

2.3.3.1.2. Genres littéraires

α. Le texte sapiential de l'O. Chicago OIC 12074

Ainsi que nous avons pu le constater (cf. *supra*), les textes sapientiaux se présentent régulièrement sous forme épistolaire ; si tous les exemples étudiés proviennent d'anthologies scolaires ou d'exercices isolés, il faut également mentionner un cas qui, cette fois, n'est pas le fruit d'un travail scolaire, la lettre éducative de Menna. Ce document emprunte deux éléments au genre épistolaire : un incipit et une formule de clôture :

Ex.8 : *sš kdw.t mnn3 hr dd n s3.f hry-^c.f sš p3-iry*

« Le scribe des contours *mnn3* dit à son fils, son assistant, le scribe *p3-iry* »

(O. Chicago OIC 12074, r^o 1)

Ep. Ramsès IV – texte sapiential

On notera que l'incipit employé (NP *hr dd n* NP) est peu fréquent²⁰¹.

Ex.9 : *mtw.k s3w t3y.i š^c.t iry.s mtr(.t)*

« Et tu garderas ma lettre, elle te servira de témoignage » (O. Chicago OIC 12074, v^o 15)

Ep. Ramsès IV – texte sapiential

Cette formule de clôture, directement empruntée au genre épistolaire, apparaît dans quelques lettres de l'époque ramesside et de la 21^e dynastie²⁰².

Comme dans les textes scolaires présentés sous forme épistolaire, ces deux formulations sont donc reproduites à l'identique et ne subissent aucune adaptation. Ces deux éléments sont les seuls emprunts au genre épistolaire.

β. L'éloge de l'O. Caire CG 25766

Cet ostracon conserve un court éloge de la ville de Thèbes ; le locuteur, *b3y*, s'adresse à Amon-Rê afin de contempler Thèbes. Si le contexte d'énonciation est fort proche de celui habituellement employé au sein de ce genre, il présente tout de même une distinction importante : le locuteur est mentionné de manière explicite. Ainsi que cela a été démontré²⁰³, *b3y* est le locuteur fictif de l'éloge, il s'agit plutôt d'un texte apocryphe. Dans ce texte, le seul emprunt au genre épistolaire est une formule d'incipit présentant quelques adaptations :

Ex.10 : *sš nswt wdpw b3y n nswt sthy-mr.n-pt[h] dd.f n imn-r^c nswt ntr.w*

« Le scribe royal et échanson du roi Séthi Mérenptah, il dit à Amon-Rê, roi des dieux » (O. Caire CG 25766, r^o 1-2)

Ep. Séthi II – éloge

L'incipit se présente donc sous la forme NP (locuteur) – *dd.f* – n NP (allocutaire).

Si on relève plusieurs formules d'incipit employant le verbe *dd*, ce dernier n'est jamais employé dans une forme *sdm.f* ; dans une lettre, on s'attendrait plutôt à trouver NP *dd n* NP. Dans ce document apocryphe, il semble que l'auteur ait voulu mettre le nom de *b3y* en évidence. La disposition de l'incipit sur l'ostracon semble, d'ailleurs, contribuer à mettre l'emphase sur le nom du locuteur ; en effet, la première ligne de texte se limite à la mention du titre de fonction et du nom de *b3y*, le syntagme *dd.f* introduisant le nom de l'allocutaire apparaît seulement à la ligne suivante. Cette mise en emphase justifie probablement le recours à une forme *sdm.f*.

²⁰¹ Pour une discussion sur cette formule d'incipit, voir le chapitre consacré à l'étude des incipit et explicit.

²⁰² Sur cette formule de clôture des lettres, voir le chapitre consacré à l'étude des incipit et explicit.

²⁰³ G. Posener (1977a : 388-397). Voir aussi Chl. Ragazzoli (2008 : 189-190).

On notera que le contexte d'énonciation ne correspond pas à celui de l'éloge ; à vrai dire, ce document semble mêler le schéma énonciatif des lettres et des éloges. En effet, si le choix de l'allocutaire correspond au contexte d'énonciation du genre de l'éloge, il n'en va pas de même concernant le locuteur ; prototypiquement, le locuteur est un individu s'exprimant à la première personne qui n'est jamais explicitement mentionné. Or, dans notre exemple, le locuteur est cité dans l'incipit, rappelant le schéma énonciatif des lettres. Bien sûr, une distinction importante se fait jour ; dans le genre des lettres, l'individu mentionné en incipit est le locuteur réel ; dans notre exemple, *b3y* est le locuteur fictif, caractéristique propre aux textes littéraires et scolaires.

γ. Le conte du P. Moscou 127

Un troisième document littéraire se présente sous la forme d'une lettre, le conte du P. Moscou 127. Si les éléments empruntés au genre épistolaire diffèrent peu de ceux déjà repérés dans les genres scolaires (cf. *supra*), le P. Moscou 127 ne se contente pas de reproduire ces éléments tels quels mais les adapte. Ainsi, on trouve dans ce conte quelques-unes des caractéristiques du genre épistolaire :

- le contexte d'énonciation est emprunté au genre des lettres ; en effet, dans le genre des contes, le locuteur est extérieur au récit et s'exprime à la troisième personne tandis que l'allocutaire est le public²⁰⁴. Dans ce cas, le P. Moscou 127 reproduit le schéma énonciatif des lettres puisque le locuteur est l'expéditeur de la lettre tandis que l'allocutaire est le destinataire ; tous deux sont mentionnés dès l'incipit, ce qui rappelle encore le genre épistolaire :

Ex.11 : *mity n t3 šc.t i.h3b it-ntr n hwt m iwnw wr-m3i s3 hwy hr ndnd hr.t n snw.f sš nswt m hnw wsr-m3c.t-r-c-nht <s3> p3-r-c-ms-sw nni-nsw ddf(...)*

« Copie de la lettre que le père divin du temple d'Héliopolis, *wr-m3i*, fils de *hwy*, a envoyée en saluant son ami, le scribe royal de la Résidence, *wsr-m3c.t-r-c-nht*, fils de *p3-r-c-ms-sw* d'Héracléopolis. Il dit (...) » (P. Moscou 127, 1,1-2)

21^e dyn. – conte

Cet incipit nous en apprend beaucoup. Ainsi, dès les premiers mots, *šc.t* est employé, nous informant de la nature épistolaire du document. La présence de ce mot n'est pas du tout caractéristique de l'incipit épistolaire²⁰⁵ ; l'insertion de *šc.t* est probablement un choix raisonné de la part de l'auteur qui donne une indication à son lecteur : il s'agit d'une lettre. De même, si l'incipit du P. Moscou 127 s'éloigne des formulations employées au sein des lettres, il recourt tout de même à un verbe caractéristique. En effet, parmi les diverses formules d'incipit relevées dans le corpus épistolaire, l'une d'elle se présente sous la forme suivante : NP *hr nd-hr.t n* NP « NP salue NP ». Dans le conte du P. Moscou 127, la formule est donc adaptée ; le nom de l'expéditeur est introduit par le syntagme *šc.t i.h3b* NP, auquel est apposé le verbe *ndnd* suivi du substantif *hr.t*, introduisant le nom du destinataire. Le groupe *nd-hr.t*, systématiquement employé dans l'incipit des lettres, fait donc place au verbe *ndnd* et au substantif *hr.t*. Cet emploi du verbe ne va pas sans rappeler l'incipit de la lettre littéraire du P. Anastasi 1, où le groupe *nd-hr.t* est également décomposé et se présente sous la forme *nd.f hr.t* (cf. ex. 17). Après la présentation de l'expéditeur et du destinataire, le P. Moscou 127 se poursuit par le groupe *ddf* « il dit », qui introduit le registre des salutations. Dans le genre des lettres, le registre des salutations n'est jamais introduit de la sorte. De manière générale, les lettres comportant cette partie font

²⁰⁴ On relève encore une exception dans le conte d'*Ounamon* empruntant la forme du rapport administratif (cf. *infra*, p. 51-53).

²⁰⁵ Ainsi que nous le verrons plus loin, le lemme *šc.t*, appellation spécifique de la « lettre », n'est jamais employé en incipit des genres épistolaires.

directement suivre l'incipit de la section A des salutations, sans aucun élément introducteur. Enfin, cet incipit est rubriqué, ce qui n'est jamais le cas dans les lettres²⁰⁶.

Ce schéma d'énonciation est employé dans l'ensemble du document. Toutefois, s'il se calque sur le contexte énonciatif des lettres, une différence importante se fait jour ; alors que les lettres mentionnent toujours des individus ayant réellement existé, dans le cas du P. Moscou 127, il s'agit de personnages fictifs, fruits de l'imagination de l'auteur du conte ;

- la diplomatique est également empruntée au genre épistolaire. La structure type d'une lettre se compose de cinq parties²⁰⁷ : incipit – salutations – propos même de la lettre – formule finale – adresse. Bien sûr, ainsi qu'on le verra plus loin, la présence de ces différentes parties n'est pas systématique et peut varier selon divers facteurs²⁰⁸. Le P. Moscou 127 reproduit donc la structure d'une lettre, tout en se limitant aux trois premières parties, ce qui est souvent le cas dans les lettres. Par ailleurs, cette structuration est encore accentuée par l'emploi de l'encre rouge, mettant en évidence l'incipit, la première formule des salutations, de même que la première proposition du propos même de la lettre. Toutefois, il s'agit là d'une pratique caractéristique des textes littéraires, les lettres authentiques n'étant jamais rubriquées ; la mise en évidence de l'articulation du P. Moscou 127 au moyen de la rubrication ne va pas sans rappeler la lettre littéraire du P. Anastasi 1 où le même procédé est employé. Si la structure du P. Moscou 127 correspond donc bien à celle des lettres, il faut toutefois préciser que certaines parties sont considérablement développées. Ainsi, le registre des salutations s'étend sur plusieurs propositions et recourt à des formulations jamais rencontrées dans le genre des lettres ; il est donc bien plus développé que dans le genre épistolaire, ce qui rappelle encore le P. Anastasi 1 où le même phénomène apparaît²⁰⁹ ;
- enfin, certaines tournures phraséologiques sont directement empruntées au genre épistolaire, ainsi que l'illustre déjà l'incipit (cf. *supra*). On retrouve le même phénomène dans quelques formulations employées au sein du registre des salutations. Dans tous les cas, si les tournures employées s'apparentent à celles rencontrées dans les lettres, elles sont modifiées dans le P. Moscou 127 et ne correspondent plus vraiment à ce qu'on trouve dans le genre épistolaire. Il s'agit là d'une caractéristique propre aux documents littéraires ; les genres scolaires présentés sous forme épistolaire ne transforment jamais les éléments empruntés (cf. *supra*). Ainsi, le registre des salutations du P. Moscou 127 s'ouvre par une formule évoquant une tournure caractéristique de la section A des salutations²¹⁰, *m ʕnh wdʒ snb* « en vie, santé et force » ; toutefois, l'expression ne se présente pas sous la forme habituellement rencontrée dans les lettres :

Ex.12 : *ʕnh wdʒ snb n.k r tr.k*

« Pour toi, vie, santé, prospérité durant ton existence ! » (P. Moscou 127, 1,3)

21^e dyn. – conte

La préposition *m* introduisant normalement le syntagme n'est plus présente ; de même, le P. Moscou 127 ajoute les syntagmes *n.k* et *r tr.k*, jamais attestés dans le genre des lettres. À nouveau, le passage est rubriqué, ce qui n'est jamais le cas

²⁰⁶ Sur l'emploi de la rubrication dans les différents genres, voir le chapitre 1.

²⁰⁷ A. Bakir (1970 : 31).

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 32.

²⁰⁹ R.A. Caminos (1977b : 148) : *In their profuseness and concern for the addressee's well-being, both in this world and in the next, the introductory salutations of the Moscow letter are strongly reminiscent of those found in the literary letter preserved in Pap. Anastasi I.*

²¹⁰ Sur le registre des salutations des lettres, cf. p.144-149.

dans les lettres. Un phénomène similaire apparaît dans la lettre littéraire du P. Anastasi 1 (cf. ex. 23).

Le registre des salutations se poursuit alors par une formule qui évoque une tournure caractéristique des lettres de la 21^e dynastie :

Ex.13 : *šsp n.k i3w.t nfr(.t) m niw.t itm*

« Atteins, quant à toi, une vieillesse heureuse dans la cité d'Atoum ! »
(P. Puskhin 127, 1,3)

21^e dyn. – conte

Dans le registre de salutations des lettres de cette époque, on trouve régulièrement une formulation dans laquelle l'expéditeur souhaite au destinataire une heureuse vieillesse ; la plupart du temps, ces lettres emploient le verbe *rdi* (à l'impératif ou au subjonctif) suivi d'une série de syntagmes, sur le modèle de l'exemple suivant : *twi hr dd n imn-r^c-hr-3h.ty (...)* *imy n.k n^ch wd3 snb h^cw k3 i3w.t 3.t nfr.t hs.t knw š3(.t) m-b3h ntr.w rmt r^c nb* « Je dis chaque jour à Amon-Rê-Horachti (...) de t'accorder vie, santé, prospérité, une durée de vie élevée, une longue et heureuse vieillesse et de très nombreuses louanges en présence des dieux et des hommes » (P. Strasbourg 31+40xxii, r^o 3-5). L'emploi du syntagme *i3w.t nfr.t* dans le P. Moscou 127 vient probablement de ce type de formulation. Toutefois, la tournure caractéristique des lettres est considérablement adaptée. Ainsi, le syntagme n'est pas introduit par le verbe *rdi* mais par le verbe *šsp*. De même, le groupe *i3w.t nfr.t* est employé seul ; dans les lettres, il s'insère systématiquement dans une succession de substantifs (*n^ch, wd3, snb, h^cw, hs.t*).

Après le registre des salutations s'ouvre alors le propos même de la lettre. La plupart du temps, la séparation entre les salutations et le propos de la lettre est formellement marquée par la présence d'un indicateur d'initialité²¹¹ ; ce cas de figure se rencontre également dans le P. Moscou 127 où l'achèvement du registre des salutations est signifié par l'emploi des indicateurs d'initialité *hn^c-dd r-nty*, introduisant le propos même. Ainsi qu'on le verra plus loin, l'emploi de l'indicateur d'initialité *hn^c-dd* est caractéristique des lettres de la 21^e dynastie ; par ailleurs, il est régulièrement suivi de *r-nty*.

Les genres littéraires présentés sous forme épistolaire empruntent donc les mêmes éléments que les textes scolaires : diplomatique, formules caractéristiques (incipit, salutations, indicateur d'initialité), contexte d'énonciation. Toutefois, alors que les genres scolaires se contentent d'insérer ces éléments sans les modifier, les genres littéraires ont plutôt tendance à les adapter et à les développer, ainsi que l'illustrent l'éloge de l'O. Caire CG 25766 et le conte du P. Moscou 127.

2.3.3.1.3. Le genre de la lettre littéraire : le P. Anastasi 1

Si l'ensemble des cas relevés se présentent sous la forme d'une lettre et empruntent donc à ce genre certaines caractéristiques, ils n'en conservent pas moins leur identité ; un conte présenté sous forme épistolaire n'en reste pas moins un conte. Dans le cas du P. Anastasi 1, la situation est toute autre ; il s'agit d'une lettre qui devient le prétexte à la création d'une œuvre littéraire. Le genre de la lettre est utilisé à des fins parodiques. La lettre littéraire du P. Anastasi 1 est bien une parodie de lettre ; elle se construit sur le moule d'une lettre mais n'en diffère pas moins par une série de critères. Ainsi, la lettre littéraire joue véritablement avec les richesses de la langue, usant de métaphores et de comparaisons. Le registre de langue est soutenu et le lexique employé se caractérise par des termes rares voire archaïsants :

Ex.14 : *imy sw r p3 iws w ptr.k dns.f*

« Place-le sur la balance afin que tu vois ce qu'il pèse » (P. Anastasi 1, 10,4-5)

²¹¹ Sur l'emploi des indicateurs d'initialité, cf. p. 168-176.

19^e dyn. – lettre littéraire

Le choix du lemme *iws* en lieu et place de *mh3.t* pour désigner la « balance » semble conditionné par les qualités littéraires du P. Anastasi 1. En effet, *iws* est caractéristique des textes littéraires du Moyen Empire (cf. *Paysan éloquent*). Dans le corpus néo-égyptien, on le trouve aussi dans l'enseignement d'Aménémopé.

Étant donné sa fonction littéraire, on ne s'étonnera pas de l'emploi de l'encre rouge afin de ponctuer ou rubriquer certains passages. La destination de l'œuvre constitue également un critère important. Contrairement à la « véritable » lettre destinée à être uniquement lue par le destinataire, la lettre littéraire doit s'afficher, se diffuser, comme en témoigne la ponctuation semblant indiquer que ce genre était déclamé et l'abondance de copies conservant des passages du P. Anastasi 1. La lettre littéraire n'est pas destinée à un destinataire particulier, mais à un public.

Texte bien connu de la 19^e dynastie, le papyrus Anastasi 1²¹², transmis par un grand nombre de copies, se présente sous la forme d'une lettre rédigée par le scribe Hori. Le contexte d'énonciation prototypique des lettres est donc respecté : un je/nous s'adresse à un tu/vous, à propos de quelque chose ou quelqu'un. Si cela vaut pour tous les genres épistolaires, une distinction importante, directement liée à la fonction des différents genres, apparaît. Dans la plupart des cas²¹³, les lettres ayant pour fonction de donner/demander une information pratique, on peut légitimement supposer que le locuteur et l'allocutaire sont réels ; il s'agit bien d'individus ayant réellement existé. Dans le cas du P. Anastasi 1 et, probablement aussi des lettres-modèles, ce n'est pas tout à fait le cas. Le nom de l'expéditeur du P. Anastasi 1 apparaît après une longue série de qualificatifs :

Ex.15 : (...) *hri s3 wnn-nfr n 3bdw <iw> m3^ctyw ms n t3-wsr.t m w n brs.t sm^cy.t n b3stt m sh.t-ntr*

« (...) *hri*, fils de *wnn-nfr* d'Abydos, l'île du juste, né de *t3-wsr.t* dans le district de *brs.t*, chanteuse de Bastet à *sh.t-ntr* » (P. Anastasi 1, 2,1-2)

19^e dyn. – lettre littéraire

Dans ce cas, le nom du locuteur est accompagné du nom de ses parents. On notera que le passage est conservé par trois autres documents ; *hri*, *wnn-nfr* et *t3-wsr.t* apparaissent dans tous les cas.

Si le rapport de filiation peut être mentionné dans les lettres, les exemples sont peu fréquents et une filiation aussi complète n'est jamais attestée ; la plupart du temps, seul le nom du père est mentionné. Les liens de parenté particulièrement développés d'Hori évoquent assez bien ce qu'on trouve dans l'incipit de l'enseignement d'Aménémopé :

Ex.16 : *n s3.f ktt n ms.w.f (...) hr-m-m3^c-hrw rn.f m m3^c.t ms n bw3 n ipw s3 n shmyt n šw tfnw.t wr.t hnw.t n hr t3-wsr.t*

« pour son fils cadet (...) *hr-m-m3^c-hrw* est son véritable nom, fils d'un noble d'Akhmim, fils de la joueuse de sistre de Shou et Tefnout, chef des musiciennes d'Horus, *t3-wsr.t* » (P. BM 10474, 2,13-3,7)

26^e dyn. (date de composition : 20^e-21^e dyn.) – enseignement

On notera à nouveau l'emploi du nom *t3-wsr.t* !

hri est un nom fréquent durant l'époque ramesside, *wnn-nfr* et *t3-wsr.t* le sont beaucoup moins. Si le P. Anastasi 1 constitue l'unique attestation conjointe de ces trois noms, une procédure juridique datée de l'an 5 du règne de Séthi II mentionne un *wnn-nfr* et une *t3-wsr.t*, sans toutefois préciser un quelconque lien entre les deux individus²¹⁴.

²¹² A.H. Gardiner (1911 : 1-34, pl. 2-81), H.-W. Fischer-Elfert (1983 et 1986). Voir aussi B. Schad (2006 : 11-62).

²¹³ Certaines lettres n'apportent ou ne requièrent aucune information ; il s'agit de simples « cartes postales ». Voir, par exemple, le P. Genève D 192 où l'expéditeur dit simplement qu'il va bien.

²¹⁴ O. Caïre CG 25556.

Le destinataire de la lettre du P. Anastasi 1 apparaît dans l'incipit, sans que son nom soit précisé :

Ex.17 : *nd.f hr.t n hnms.f sn.f ikr sš nsw.t šhn n mš^c nht*
 « Il salue son ami, son frère remarquable, le scribe-commandant royal de l'armée victorieuse » (P. Anastasi 1, 2,3)
 19^e dyn. – lettre littéraire

Le lemme *sn* « frère » ne doit probablement pas être pris au premier degré dans ce cas. Par ailleurs, si on trouve les lemmes *sn* ou *sn.t* dans l'incipit de certaines lettres, on peut toujours se demander s'il s'agit de liens familiaux réels ou d'une appellation métaphorique²¹⁵ évoquant les bonnes relations entre les individus. Toutefois, dans le cas des lettres, le nom du destinataire est systématiquement fourni :

Ex.18 : *dd.n 3s.t n sn(t)<.s> nbw-m-nw(t)*
 « Ce qu'a dit 3s.t à sa sœur *nbw-m-nw.t* » (O. DeM 132, r^o 1-2)
 Ep. Ramsès II – lettre

L'incipit d'une lettre de l'époque de Thoutmosis III présente une formulation s'apparentant à celle du P. Anastasi 1 :

Ex.19 : *tti hr nd-hr.t <n> sn.f mrr.f hnms.f n hr.t-ib.f sš i^ch-ms*
 « *tti* salue son frère, son favori, son meilleur ami, le scribe *i^ch-ms* » (P. Louvre 3230a, r^o 1-2)
 Ep. Hatchepsout – lettre
 Les deux incipit présentent des ressemblances ; on relèvera notamment l'emploi du verbe *nd-hr.t* (*nd hr.t* dans le P. Anastasi 1) ainsi que des lemmes *sn* et *hnms*. Contrairement au P. Anastasi 1, le nom du destinataire est présent.

Si l'incipit du P. Anastasi 1 ne fournit pas le nom du destinataire, on trouve à quatre reprises la mention d'un certain *m^cpw*²¹⁶ qui semble bien référer à l'allocutaire :

Ex.20 : *h3 m^cpw p3 sš rs-tp nty r-h3.t p3 mš^c*
 « Ô *m^cpw*, le scribe vigilant qui est à la tête de l'armée » (P. Anastasi 1, 14,8-15,1)
 19^e dyn. – lettre littéraire
m^cpw réfère probablement à l'allocutaire, au vu du syntagme *r-h3.t p3 mš^c* puisque, dans l'incipit, le destinataire porte le titre de *sš šhn n mš^c*.

Le nom *m^cpw* est probablement un diminutif du nom Aménémopé²¹⁷, ainsi que semblent le confirmer trois ostraca citant explicitement le destinataire²¹⁸. Ces documents ajoutent un passage qui n'apparaît pas dans la version du P. Anastasi 1 ; l'incipit est prolongé par la mention du destinataire, un certain Aménémopé. Mis à part les quelques occurrences du P. Anastasi 1, le diminutif *m^cpw* se rencontre encore dans un exercice scolaire reproduisant une prière au scribe et s'ouvrant par la phrase suivante :

Ex.21 : *m^cpw wnn.k mn.tw k3 hn^c.k r^c nb*
 (...) *in k3 n w^c ikr mt(y) m3^c hsy 3 n ntr.f dhwty sš imn-m-ip.t m3^c-hrw*
 « *m^cpw*, puisses-tu être établi avec de la nourriture avec toi chaque jour
 (...) Pour le ka de quelqu'un d'excellent, efficace et juste, le très estimé de son dieu, Thot, le scribe *imn-m-ip.t*, juste de voix » (P. Anastasi 3, 4,4-11)

²¹⁵ Pensons, par exemple, au genre de la poésie amoureuse où les deux protagonistes sont repris par les appellations métaphoriques de *sn* et *sn.t*.

²¹⁶ H. Ranke (1935 : 420, 18).

²¹⁷ H.-W. Fischer-Elfert (1981). Voir aussi, R. van Walsen (1984).

²¹⁸ O. BN, O. DeM 1032 et O. DeM 1602 : *sš nfr.w n nb t3.wy imn-m-ip.t*.

Ep. Mérenptah – prière

Les formules de salutations du P. Anastasi 1 sont, d'ailleurs fort proches des formulations employées dans ce texte.

Ainsi que l'explique Fischer-Elfert (1986 : 284), *Indem Hori nun absichtlich die Adresse des Briefes namentlich unvollständig läßt und lediglich das unbestimmte Appellativ MPW im späteren Textverlauf verwendet, signalisiert er, daß ein Brief sich nicht an eine Einzelperson richtet, dieser somit kein Privatbrief ist, sondern daß er vielmehr einen weit größeren Adressatenkreis im Auge hat.*

Si la structure narrative du papyrus Anastasi 1 correspond au modèle des lettres, certaines parties y sont bien plus développées. Ainsi, l'incipit d'une « véritable » lettre est, d'ordinaire, assez réduit et se résume à la mention des noms et titres de l'expéditeur et du destinataire. Dans le cas présent, les qualificatifs évoquant Hori se répartissent sur plusieurs lignes (l. 1,1-2,2) et évoque assez bien le genre de l'éloge. C'est seulement après cette longue énumération que l'on trouve une formule assez fréquente dans les lettres, mais quelque peu adaptée dans le cas présent :

Ex.22 : *hri s3 wnn-nfr (...) nd.f hr.t n hnms.f ...*

« Hori, fils d'Ounennéfer (...) il salue son ami ... » (P. Anastasi 1, 2,1-3)

19^e dyn. – lettre littéraire

Dans le corpus des lettres, cette formule permettant d'introduire le couple expéditeur/destinataire se rencontre sous la forme NP *hr nd-hr.t n* NP. Il s'agit donc du verbe composé *nd-hr.t* conjugué au Présent I. Le P. Anastasi 1 n'utilise pas le lemme composé mais opte plutôt pour le verbe *nd* employé dans une forme suffixale et suivi du substantif *hr.t* (cf. Sinouhé, l. 166 : *nd.i hr.t hn.wt-t3*). L'expression réapparaît plus bas (*bw nd.k hr.t.i m h3.t n sc.t.k* « Tu ne m'as pas salué au début de ta lettre », l. 8,2-3). Il est également à noter que les qualificatifs évoquant le destinataire de la lettre sont particulièrement développés (l. 2,3-7). L'emploi d'un verbe habituellement employé dans l'incipit des lettres mais adapté ne va pas sans rappeler l'incipit du P. Moscou 127 (cf. ex. 11). Par ailleurs, dans les deux cas, l'incipit est rubriqué.

Suivant directement l'incipit, on trouve habituellement les formules de salutations au destinataire de la lettre qui peuvent être plus ou moins développées²¹⁹ selon divers critères (formule d'incipit, support, statut du destinataire). De manière générale, ces formules offrent peu de variantes. Dans le cas du papyrus Anastasi 1, cette partie est particulièrement longue (l. 2,7-4,5) et, si les premières lignes sont caractéristiques du genre des lettres, les formules qui suivent le sont beaucoup moins. À vrai dire, cette partie considérablement augmentée rappelle assez bien le conte du P. Moscou 127 ; le registre des salutations y est également particulièrement développé (cf. *supra*) :

Ex.23 : *nh.k wd3.k snb.k sn ikr*

« Puisses-tu vivre, être prospère et en bonne santé, excellent frère » (P. Anastasi 1, 2,7)

19^e dyn. – conte

La section A du registre des salutations des lettres s'ouvre régulièrement par la formule *m nh wd3 snb*. Dans le cas du P. Anastasi 1, la formule a donc été adaptée ; les substantifs introduits par la préposition *m* font place aux verbes correspondants. Ce passage rappelle la formule employée en ouverture des salutations du P. Moscou 127 (cf. ex. 12). Comme dans le P. Moscou 127, on notera l'emploi de la rubrication, faisant apparaître la structuration du document ; dans le genre des lettres, cette marque formelle n'est jamais employée. Cette

²¹⁹ Dans le genre épistolaire, on relève trois cas : le registre des salutations est absent, le registre de salutations se limite à la section A, le registre des salutations comprend les sections A et B (voir le chapitre consacré à la phraséologie).

formulation est la seule pouvant s'apparenter aux tournures employées dans le registre des salutations des lettres ; les autres expressions apparaissant dans les salutations du P. Anastasi 1 ne sont jamais attestées.

Si le développement considérable de cette partie rapproche encore le P. Anastasi 1 et le P. Moscou 127, les formulations employées sont parfois très proches, ainsi que l'illustrent les passages suivants provenant respectivement du P. Anastasi 1 et du P. Moscou 127 :

Ex.24 : *ḥk.k r mḥḥ.t.k n [t3]-dšr šbn.k b3.w ikr.w 3bh.k im.sn m3ḥ-ḥrw.k m dḏw*
 « Puisses-tu entrer dans ta tombe de la nécropole, puisses-tu te mêler aux bas excellents et t'unir à eux, puisses-tu être justifié à Bousiris » (P. Anastasi 1, 3,3)
 19^e dyn. – lettre littéraire

Ex.25 : *ḥnm.k ḥr.t m ḥd wd3 3bh.k n3 sr.w m iwnw mi m3ḥtyw ḥk.r.k m sḥ*
 « Puisses-tu rejoindre la nécropole dans le bien-être et la prospérité, puisses-tu te mêler aux magistrats dans Héliopolis comme les justifiés. Entre, quant à toi, dans la chambre sépulcrale ! » (P. Moscou 127, 2,1-2)
 21^e dyn. – conte

Après le registre des salutations, s'ouvre alors le propos même de la lettre, régulièrement introduit par un indicateur d'initialité ; ce phénomène caractéristique du genre épistolaire se rencontre dans le P. Anastasi 1. La transition entre les salutations et le propos de la lettre est formellement marquée par l'emploi des indicateurs d'initialité *ky-dd r-nty* ; le lemme *ky-dd* est rubriqué, faisant à nouveau apparaître la structuration du document. Les lettres ne faisant jamais usage de la rubrication, les indicateurs d'initialité ne sont jamais notés en rouge. Par ailleurs, l'emploi de *ky-dd* est tout à fait caractéristique de l'époque de rédaction²²⁰. La fin du texte n'ayant pas été conservée, on ignore si la lettre satirique d'Hori s'achevait par une des expressions consacrées. Si la structure du papyrus Anastasi 1 se calque sur celle des lettres, on notera que ces parties sont bien plus développées (présentation de l'expéditeur et du destinataire, registre des salutations) ou adaptées (formule d'incipit). Par ailleurs, si l'incipit emploie une formule apparentée au genre épistolaire, on relèvera encore quelques expressions rappelant quelques formulations bien attestées dans le corpus des lettres :

Ex.26 : *ky-dd r-nty t3y.k sḥ.t spr.tw r.i m wnw.t n šhn n ḥḥy (...)* *ḥḥ.k(wi) rš.k(wi) ḥr.k(wi) r ḥsf*
 « Ta lettre m'est parvenue au moment de la pause de midi (...) Je fus en liesse, en joie et me préparais à répondre » (P. Anastasi 1, 4,5-7)
 19^e dynastie – lettre littéraire

Ce passage évoque évidemment une formulation couramment employée dans le corpus épistolaire, *wnn p3y.i sḥ.t spr r.k iw.k ḥr iri ...* « Dès que ma lettre te parviendra, tu feras (...) »²²¹. Par ailleurs, une lettre de la 20^e dynastie et une lettre-modèle de la 19^e dynastie emploient une tournure apparentée à celle du P. Anastasi 1 : *r-nty t3y.k sḥ.t {ḥr} spr.(tw) r.i iw.i (ḥr) rš (r-)ikr sp-sn* « Ta lettre m'est parvenue et je me suis fortement réjouis » (P. Anastasi 5, 12,5), *ḥmḥ-dd r-nty t3y sḥ.t twt spr.(tw) r.i m-dr.t NP m ḥsb.t 10 3bd 1 šmw sw 25* « Cette lettre de toi m'est parvenue par l'intermédiaire de NP en l'an 10, le premier mois de Shémou, le 25^e jour » (P. BM 10326, r^o 5-6).

Ex.27 : *h3b.i n.k ḥr mtr.k*
 « Je t'écris en t'informant » (P. Anastasi 1, 5,3)
 19^e dyn. – lettre littéraire

À nouveau, ce passage évoque les formulations suivantes provenant de deux lettres et d'une lettre-modèle : *ptr h3b.i n.k r mtr.k r SN* « Vois, je t'ai écrit pour t'informer à propos de SN » (P. Anastasi 4, 14,8-9), *h3b.tw ḥr mtr.i* « On a écrit

²²⁰ Sur l'emploi de l'indicateur d'initialité *ky-dd*, cf. *infra*, p. 172.

²²¹ Sur cette formule caractéristique du genre épistolaire, cf. *infra*, p. 152-154.

en m'informant » (P. Leiden I 368, r° 10), *mtw.k h3b r mtr.n* « et tu écriras pour nous informer » (P. BN 199 III, r° 5).

Ex.28 : *sdd.i n.k SN bw wšb.k n.i nfr bin bw ʿn.k n.i smi*

« Je t'ai parlé de SN (mais) tu ne m'as pas répondu en bien ou en mal et tu ne m'as pas renvoyé de rapport » (P. Anastasi 1, 27,1-2)

19^e dyn. – lettre littéraire

Le syntagme *wšb nfr bin* « répondre en bien ou en mal » évoque une tournure employée quelquefois dans les lettres où le locuteur encourage l'allocutaire à lui donner des nouvelles : *h3b n.i <hr> ʿ.tn m nfr m bin* « Envoie-moi de vos nouvelles, en bien ou en mal » (P. Turin 1973, r° 10-11). Par ailleurs, le même reproche est formulé dans une lettre-modèle de la 19^e dynastie et une lettre de la fin de la 20^e dynastie : *ih-h3b.k n.i hr ʿ.k snb.k (...)* *p3-wn ib.i r sdm ʿ.k m-mn.t bn twk hr h3b n.i nfr m-r3-pw bin* « Puisses-tu m'écrire concernant ton état et ta santé (...) car je veux entendre de tes nouvelles quotidiennement (mais) tu ne m'écris pas en bien ou en mal » (P. Anastasi 5, 21,1-2), *hr bw (i).ir.t.k h3b n.i nfr bin* « mais tu ne m'as pas encore écrit en bien ou en mal » (P. Nevill, v° 3-4).

Au vu des nombreux rapprochements établis entre le P. Anastasi 1 et le P. Moscou 127, il semble plus que probable que l'auteur du conte connaissait la lettre littéraire. Il est probable que la lettre du P. Anastasi 1 a été le (ou au moins un des) modèle(s) du P. Moscou 127.

2.3.3.2. Genres empruntant la forme du rapport

Enfin, on relève un texte littéraire se présentant sous la forme d'un rapport administratif, le conte d'*Ounamon*. Ce texte a déjà fait couler beaucoup d'encre et on a longtemps pensé qu'il s'agissait réellement d'un rapport et non d'un texte littéraire²²². Pastichant le genre du rapport, le conte d'*Ounamon* lui emprunte une série d'éléments. Dans l'étude du corpus néo-égyptien, je n'ai pas retenu les textes administratifs²²³, toutefois, j'évoquerai certaines caractéristiques propres à ces genres dans les lignes qui suivent. Ainsi, le conte d'*Ounamon* s'ouvre par un incipit caractéristique des genres administratifs et juridiques se présentant sous la forme suivante²²⁴ : date + *hrw pn/hrw n* + infinitif + *ir.n/in* NP. Si la formule d'ouverture du conte d'*Ounamon* est directement empruntée aux genres juridiques et administratifs, quelques adaptations peuvent être notées :

Ex.29 : *hsb.t 5 3bd 4 šmw sw 16 hrw n wd(i.t) i.ir smsm h3y(t) wn-imm n pr imm (...)* *in(i.t) t3 t.t n p3 wi3 ʿ3 špsy n imm-rʿ nswt nfr.w*

« An 5, quatrième mois de Shémou, 16^e jour, jour où s'est mis en route le supérieur du portail du domaine d'Amon, *wn-imm(...)* pour ramener le bois pour/de la grande et vénérable barque d'Amon-Rê, roi des dieux » (P. Moscou 120, 1,1-2)

21^e dyn. – conte

Dans notre passage, le complément d'agent est introduit par la forme relative du verbe *iri* (*i.ir* NP). Dans les genres juridiques et administratifs, lorsque le complément d'agent est introduit par une forme relative, c'est toujours la forme ancienne du verbe *iri* qui est employée (*ir.n* NP) et non la forme récente, comme c'est le cas dans *Ounamon*. On relève toutefois une exception provenant d'un document administratif attribué au règne de Ramsès III : *hsb.t 24 3bd 3 pr.t sw 29 hrw pn di.t* (𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏) *i.ir* (𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏) NP *p3y.f ʿ3* « An 24, troisième mois de Péret, 29^e jour, ce jour où NP loua son âne » (O. DeM 451, r° 1-4)²²⁵. Cet exemple constitue la seule occurrence d'un incipit recourant à la forme relative *i.sdm.f*.

²²² Sur ce point, voir la synthèse établie par J. Winand (2010).

²²³ Cf. *supra*, n. 100.

²²⁴ Sur cet incipit, cf. *infra*, p. 65-95.

²²⁵ KRI 5, 495, 5-9.

Toutefois, il faut apporter une précision ; si l'étude des formules d'ouverture des genres juridiques a fait apparaître un emploi majoritaire de l'incipit du type *date + hrw pn + inf. +ir.n/in NP*, cela vaut surtout pour les documents de l'époque ramesside, époque à laquelle remontent la plupart des documents composant notre corpus juridique. Les quelques documents postérieurs à cette époque sont des textes oraculaires qui peuvent encore employer une formule apparentée, mais où l'agent n'est jamais introduit par une forme relative. Je ne dispose donc d'aucun document attribué à la même époque que le conte d'*Ounamon* et recourant à cette formulation afin de faire la comparaison ; je ne peux donc affirmer que le conte s'éloigne de la pratique administrative en employant une forme relative *i.sdm.f* ou *si*, à cette époque, l'ancienne forme relative *sdm.n.f* avait fait place à la construction récente dans l'incipit des documents juridiques et administratifs. L'occurrence relevée dans l'O. DeM 451 pourrait peut-être donner à penser que la forme récente peut exceptionnellement remplacer la forme ancienne dès la 20^e dynastie, toutefois, il s'agit du seul exemple de ce type.

L'objet de la mission apparaît dans l'incipit ; il s'agit d'envoyer (*wḏ*) *Ounamon* afin de ramener du bois (*ini.t t.t*). Dans le rapport administratif du P. Turin 1888²²⁶, on trouve la mention d'un ordre de mission similaire toutefois, une distinction d'ordre lexical se fait jour :

Ex.30 : *wḏ(i.t) NP NP r rsy r in(i.t) n3 ht <n> nh.t*

« Envoyer NP et NP au sud pour ramener les bois de sycomore » (P. Turin 1888, 1,10)

Ep. Ramsès XI, an 17 – administratif

Dans le conte d'*Ounamon*, le bois est exprimé au moyen du lemme *t.t*²²⁷, qui apparaît d'ailleurs à plusieurs reprises dans le document. Dans le P. Turin 1888, c'est le substantif *ht* qui a été retenu. À vrai dire, si le lemme *ht* est fréquemment attesté, l'emploi du lemme *t.t* est rarissime ; on en relève à peine quatre occurrences, toutes proviennent du conte d'*Ounamon*. Ainsi qu'on peut s'y attendre, l'emploi de lemmes plus rares est un phénomène typique des textes littéraires.

Après l'incipit, le conte se poursuit par une tournure, régulièrement employée dans l'énumération des événements mentionnés dans les genres administratifs, du type *hrw n + inf. « jour de faire X »* :

Ex.31 : *hrw n spr i.ir.i r d'n.t*

« Jour où je suis arrivé à Tanis » (P. Moscou 120, 1,3)

21^e dyn. – conte

À nouveau, le complément d'agent est introduit par la forme relative de l'accompli *i.sdm.f* ; dans les genres administratifs, on trouvera plutôt la forme ancienne, ainsi que l'illustre le passage suivant : *hsb.t 8 3bd 2 3ht sw 13 hrw pn spr ir.n NP* « An 8, second mois d'Akhet, 13^e jour, ce jour où NP arriva » (O. Caire CG 25504, v^o II,1)²²⁸. Toutefois, l'ensemble des documents concernés sont attribués à l'époque ramesside ; je ne dispose d'aucun texte de la 21^e dynastie, permettant de faire la comparaison. Je ne peux donc affirmer qu'*Ounamon* adapte la formule consacrée ou se conforme à la tournure de l'époque.

Si l'incipit et la première proposition du conte d'*Ounamon* empruntent les tournures phraséologiques des rapports administratifs, un passage comptable (l. 1,10-12) évoque également la pratique administrative. Le conte d'*Ounamon* ne se contente pas d'emprunter la structure et certaines formulations caractéristiques des genres administratifs, le contexte d'énonciation se calque également sur le genre du rapport. Ainsi, le contexte énonciatif des

²²⁶ RAD 64,1-68,2.

²²⁷ Sur le substantif, cf. H. Goedicke (1975 : 20-21).

²²⁸ KRI 4, 155,3-158,6.

contes présente toujours le même schéma ; le locuteur est extérieur au récit, il s'exprime à la troisième personne²²⁹. Dans le cas d'*Ounamon*, le locuteur est Ounamon lui-même, il s'exprime donc à la première personne, rappelant le contexte d'énonciation du rapport. Le conte d'*Ounamon* recourt à l'encre rouge afin de rubriquer certains passages. Si cette pratique se rencontre abondamment dans les textes littéraires²³⁰, elle est principalement employée afin de mettre en évidence la structuration du document dans le genre des contes. Dans le conte d'*Ounamon*, certaines constructions séquentielles et formules de transition sont rubriquées, ce qui correspond donc tout à fait aux pratiques attestées dans ce genre ; toutefois, la rubrication est également employée à d'autres fins. Ainsi, les passages conservant une date sont régulièrement notés en rouge, rappelant les pratiques administratives également illustrées dans les documents juridiques. Enfin, le répertoire mis en œuvre dans le conte d'*Ounamon* correspond plutôt aux documents de la pratique qu'aux documents littéraires²³¹. Ainsi qu'on a pu le constater, le genre des contes emploie encore des constructions archaïques, telles que les formes *wn.in.f/h̄.n.f hr sdm* ou *iy.t pw ir.n.f*, par exemple. De manière générale, les textes littéraires ont tendance à conserver plus longtemps des formes archaïsantes ; ainsi, si l'on compare le P. Boulaq 4 et le conte d'*Ounamon*, par exemple, le répertoire employé dans les deux documents est très éloigné, pourtant les deux documents ont été rédigés à la même époque²³². Le P. Boulaq 4 recourt encore à des constructions qui ne sont plus en usage à cette époque dans les documents de la pratique alors que le conte d'*Ounamon* emploie des constructions tout à fait typiques de l'époque de rédaction. L'état de langue employé au sein des contes est le néo-égyptien mixte²³³ ; dans le conte d'*Ounamon*, il s'agit plutôt d'un néo-égyptien complet, tel que celui employé au sein des genres de la pratique.

Au terme de cette analyse, il apparaît donc que les documents se présentant sous une autre forme peuvent emprunter les éléments suivants : la diplomatique, certaines tournures phraséologiques, le contexte d'énonciation, le répertoire et l'emploi de l'encre rouge. Dès lors, on peut avancer l'hypothèse suivante : ces éléments sont le résultat d'un choix délibéré de la part du rédacteur et correspondent aux normes définissant les genres du point de vue des Égyptiens eux-mêmes.

Ainsi que cela a été mis en évidence, la définition des genres peut s'appréhender à travers l'analyse de critères variés²³⁴. Toutefois, privilégiant la dimension émique, j'ai décidé de faire apparaître les normes régissant chaque genre au moyen de ces cinq critères. Cependant, l'examen du contexte d'énonciation m'a paru constituer une étude trop importante qui dépasserait largement le cadre d'une thèse ; je me suis donc résolue à me limiter à quatre critères : l'emploi de l'encre rouge, la diplomatique, et plus précisément l'étude des incipit et explicit, la phraséologie et le répertoire.

Dans les pages qui suivent, j'examinerai donc ces quatre critères à travers mon corpus. La plupart du temps, je tenterai de mettre en avant les regroupements qui s'opèrent entre les genres ou les champs génériques afin de juger de la pertinence de ma classification et mettre en évidence le phénomène de normalité propre à un genre. Tout au long de cette étude, je garderai toujours à l'esprit que les « frontières » entre les genres ne sont pas hermétiques ; il

²²⁹ La seule exception vient du conte du P. Moscou 127 qui emprunte la forme épistolaire (cf. *supra*, p. 44-46).

²³⁰ Sur l'emploi de l'encre rouge, voir le chapitre 1.

²³¹ Sur l'analyse des registres d'expression employés au sein des différents genres, voir le chapitre 4.

²³² L'enseignement d'Ani a été composé à la 19^e dynastie ; la copie conservée sur le P. Boulaq 4 est datée de la 21^e dynastie.

²³³ Sur les trois registres du néo-égyptien, cf. J. Winand (1992 : 13).

²³⁴ Dans son étude, A. Fowler (1982 : 60-74) distingue pas moins de 15 critères !

paraît évident que les genres entretiennent des liens entre eux²³⁵. Il faut donc éviter de restreindre les textes à un genre et garder à l'esprit que les textes s'insèrent véritablement dans un réseau²³⁶.

²³⁵ B. Mathieu (1996 : 217-241) a, par exemple, mis en évidence les liens existants entre les chants d'amour et les textes scolaires, les enseignements, la littérature magique et religieuse.

²³⁶ R. Parkinson (1996 : 302-303) : *A genre cannot be studied independent of the system of genre.*

Chapitre 1 : Forme

Les textes qui composent notre corpus se caractérisent par quelques marques formelles ; il s'agira, ici, d'étudier l'emploi de la couleur²³⁷. L'encre rouge est employée dans quatre cas de figures :

- ponctuation ;
- rubrication ;
- corrections ;
- signe de la pause.

1. Ponctuation

La ponctuation, *qui dérive peut-être d'un genre de pointage employé dans les comptes et les états d'Illahoun*²³⁸, consiste en une série de points tracés à l'encre rouge et placés au-dessus de la ligne d'écriture. Cette étape est postérieure à la rédaction du texte, ainsi que l'illustrent certains documents en partie ponctués. Dans notre corpus, des points de ponctuation apparaissent dans bon nombre de genres ; toutefois, des distinctions importantes se font jour selon l'usage qui en est fait. Ainsi, la ponctuation est employée dans trois cas de figures :

- elle sert d'aide à la lecture ; dans cet emploi, la ponctuation est surtout caractéristique de deux groupes de textes : scolaire et littéraire. Facilitant la lecture, on ne s'étonnera pas de la présence d'une ponctuation dans les documents issus d'anthologies scolaires²³⁹. De même, les textes littéraires, probablement déclamés lors de représentations publiques²⁴⁰, y recouraient naturellement²⁴¹. La ponctuation se rencontre donc dans l'ensemble des genres attestés dans les anthologies scolaires, à savoir : lettre-modèle, texte sapiential, éloge, prière. Elle est également employée dans d'autres genres littéraires : P. Anastasi 1, conte, enseignement, poésie amoureuse. Dans le cas du P. Anastasi 1, seul un passage de la lettre est ponctué²⁴² (l. 8,8-10,9). On remarquera que le passage en question est fort proche de quelques textes sapientiaux vantant la condition du scribe au détriment d'autres professions ;
- quelques documents font usage de points, écrits à l'encre noire cette fois, afin d'isoler certains éléments dans des passages comptables ; contrairement à la ponctuation servant d'aide à la lecture, ces points ne sont pas tracés au-dessus de la ligne d'écriture mais au sein même de la proposition. Cette pratique est caractéristique des documents juridiques, plus particulièrement des Tomb Robberies²⁴³. À cette fin, elle apparaît exceptionnellement dans un rapport juridique et un testament ;
- enfin, la ponctuation peut encore servir à structurer le document ; cet emploi est tout à fait exceptionnel puisqu'il est attesté une seule fois dans notre corpus. Ainsi, le P. BM 10052 (procédure juridique des Tomb Robberies) insère systématiquement un point

²³⁷ (...) toute particularité dans l'emploi des couleurs, même rare, (...), a une raison sérieuse aux yeux du scribe, du moment qu'elle exige un effort supplémentaire (G. Posener 1951c : n. 4, p. 76).

²³⁸ G. Posener (1951c : 77).

²³⁹ Sur la ponctuation dans les LEM, cf. N. Tacke (2001).

²⁴⁰ À ce sujet, voir, notamment le chapitre consacré au mode de représentation de la poésie amoureuse dans B. Mathieu (1996 : 133-149). Voir aussi R. Parkinson (2002 : 78-81).

²⁴¹ J. Winand (1998c : 174-5) : *En résumé, pour l'Égypte ancienne, on distinguera deux usages principaux de la ponctuation, qui ne se contredisent d'ailleurs pas : une ponctuation destinée à faciliter la récitation et une ponctuation fournissant une aide à l'apprentissage de la lecture.*

²⁴² Parmi les témoins conservant des passages de la lettre, nombre d'entre eux sont ponctués.

²⁴³ Cette pratique est attestée dans les documents suivants : P. BM 10054, P. BM 10053, P. Mayer A et P. Ambras.

écrit en rouge avant chaque interrogatoire (*smtr ini n NP* « Interrogatoire. Comparution de NP »).

De manière générale, l'emploi de la ponctuation est loin d'être systématique. Ainsi, sur les 54 lettres-modèles recensées, seules 8 sont dotées de points de ponctuation. Il en va de même concernant les enseignements, les contes et les prières. Près de la moitié des témoins conservant des passages de l'enseignement d'Amennakht sont ponctués. La version principale de l'enseignement d'Ani n'est pas pourvue d'une ponctuation ; parmi les versions parallèles, à peine un tiers d'entre elles sont ponctuées. Seuls deux des témoins conservant des passages des Prohibitions sont dotés de points de ponctuation. Les enseignements d'Hori, du P. Chester Beatty 4, du P. Brooklyn 47.218.135 et l'ensemble des témoins conservant l'enseignement d'Aménémopé ne sont pas ponctués. Dans les contes, *Astarté*, le *Prédestiné*, *Vérité et Mensonge* et certains témoins de *Khonsouemheb* sont ponctués. De même, les quelques prières conservées sont rarement dotées de points de ponctuation (3/12) ; les quelques exemples concernés sont issus d'anthologies scolaires ou rédigés par le scribe Amennakht. Les textes sapientiaux et la poésie amoureuse font plus régulièrement usage de la ponctuation ; à nouveau, cet emploi est loin d'être systématique. Ainsi, la moitié des textes sapientiaux sont ponctués (24/44) tandis que près de la moitié des poèmes recourent à ces marqueurs formels (5/14). La plupart des genres juridiques et les lettres ne sont jamais dotés de points de ponctuation servant d'aide à la lecture ; comme toujours, des exceptions subsistent. Ainsi, un rapport juridique est doté de points de ponctuation²⁴⁴, toutefois, il s'agit vraisemblablement d'un cas particulier²⁴⁵. De même, quatre lettres de l'époque de Ramsès II²⁴⁶, qui ont toutes pour destinataire un vizir, sont ponctuées ; à nouveau, il s'agit de cas particuliers puisque les quatre documents sont vraisemblablement²⁴⁷ des lettres-modèles²⁴⁸.

2. Rubrication

La rubrication consiste à écrire certains passages à l'encre rouge ; cette pratique tire son origine de l'administration qui utilisait l'encre rouge pour noter les dates, les chiffres et les totaux. Dans notre corpus, son emploi est surtout caractéristique de deux groupes de textes : certains documents littéraires (P. Anastasi 1, conte, poésie amoureuse, enseignement) et la plupart des genres juridiques (déposition, procédure oraculaire, procédure juridique, rapport juridique, Tomb Robberies). Le recours à la rubrication remplit deux objectifs :

- elle permet d'attirer l'attention du lecteur sur un élément ; cet emploi doit plutôt être considéré comme un réflexe de scribe, habitué à noter en rouge certains lemmes. Ainsi, l'encre rouge est employée pour noter certains éléments au sein d'une proposition : le substantif *dmd*, les nombres, les dates et, par extension, les compléments de temps. De manière générale, cet emploi est plutôt caractéristique des documents juridiques, même si cette pratique reste susceptible d'apparaître dans la plupart des genres ;
- elle sert à structurer le propos ; pour ce faire, les grandes articulations du document sont soulignées par l'emploi de l'encre rouge. Celle-ci est utilisée pour noter le(s) premier(s) mot(s) de la proposition ou la proposition entière ; cette dernière pratique

²⁴⁴ O. Ashmolean 1945.37+1945.33+O. Michaelides 90.

²⁴⁵ Selon J. Černý et A.H. Gardiner (1957 : 22), *the verse-points suggest that the text is a copy made for literary purposes*.

²⁴⁶ O. Gardiner 13, O. Toronto A11,I, O. Toronto A11,II et O. Toronto A11,III.

²⁴⁷ *Identifying student exercises is extremely difficult, however, since it is often impossible to recognize a letter, hymn, or instruction text as a student copy when it appears alone and not as part of a collection like the Late Egyptian Miscellanies*, A. McDowell (2000 : 230).

²⁴⁸ A.H. Gardiner, J. Černý (1957).

est plutôt caractéristique des documents littéraires. Dans les documents juridiques, la date de l'incipit est régulièrement rubriquée ; de même, les articulations du texte peuvent être soulignées par la mise en couleur des premiers mots d'une proposition. Dans les genres littéraires, les passages rubriqués sont souvent plus longs.

Ex.32 : *wn.in w^c ndr hr p3 iw.f hr 'k m r3 n t3 šps(.t) wn.in.s hr 'm<.f> iw.s hr šsp iwr(.ti) m km n 3.t šri*

« Alors, un copeau de bois s'envola et entra dans la bouche de la noble dame. Elle l'avalait et elle tomba enceinte dans l'instant » (P. Orbiney, 18,4-5)

Ep. Séthi II – conte

Dans cet exemple, l'encre rouge est utilisée dans deux cas de figures : elle fait apparaître les grandes articulations du texte en soulignant les constructions séquentielles et met en évidence le complément de temps.

Texte littéraire par excellence, le genre de la *sb3y.t* fait souvent usage de la rubrication ; de nombreux passages sont ainsi notés en rouge. Bien sûr, toutes les versions conservées d'un enseignement ne sont pas systématiquement rubriquées. Parmi les nombreuses versions conservant des passages de l'enseignement d'Amennakht, peu font usage de la rubrication pour noter l'incipit ou certaines propositions au sein de l'enseignement²⁴⁹. Ainsi, l'O. BM 41541 rubrique une partie de l'incipit (*h3.t-^c m sb3y.t*) et probablement la date qui apparaissait en fin de document, signe qu'il s'agissait d'un exercice scolaire²⁵⁰. Trois autres témoins, ne conservant pas le début de l'enseignement, emploient l'encre rouge afin de noter les premiers mots d'une proposition. La longueur du syntagme ainsi rubriqué est de l'ordre de 3 ou 4 lemmes, même si, dans certains cas, le passage noté en rouge peut être plus long :

Ex.33 : *my.sdd.w n.k n3 shn.w g3b [n] hn iwty dr.t.f iw bw sdm.f sb3y.t [n it r iri.t sš] ikr*

« Viens qu'on te raconte les occupations misérables du fou maladroit qui n'écoute pas l'enseignement paternel pour devenir un excellent scribe » (O.

Lacau, r° 14-16) 20^e dyn. – enseignement

On remarquera que la rubrication ne se fait pas au hasard, ainsi que l'illustrent deux des témoins de l'enseignement d'Amennakht, qui note le même passage en rouge²⁵¹. De même, le recueil des Prohibitions fait occasionnellement usage de la rubrication afin de mettre en évidence les articulations du texte ; le syntagme *imi.k* est ainsi systématiquement noté en rouge dans les versions fournies par l'O. DeM 1632 I+II+III et l'O. Turin 57089. Dans l'enseignement d'Ani, deux versions seulement rubriquent certains passages, la version principale (P. Boulaq 4) et le P. DeM 1. Dans les deux cas, les passages notés en rouge sont souvent des propositions complètes. On remarquera, par ailleurs, que les deux témoins ne rubriquent pas toujours les mêmes passages. L'enseignement d'Aménémopé, particulièrement bien structuré, organise son argumentation en 30 chapitres ; la structure du texte est encore mise en évidence par le recours à l'encre rouge. En effet, dans la version principale de l'enseignement (P. BM 10474), certaines parties de l'incipit sont rubriquées²⁵², de même que

²⁴⁹ Ainsi, parmi les 16 témoins conservant des passages de l'enseignement, quatre seulement sont rubriqués : O. BM 41541, O. DeM 1255, O. DeM 1599 et O. Lacau. L'O. BM 41541 rubrique une partie de l'incipit (*h3.t-^c m sb3y.t*) et probablement la date qui apparaissait en fin de document.

²⁵⁰ S'il est toujours malaisé d'identifier un exercice scolaire (mis à part dans le cas d'anthologies scolaires), quelques indices peuvent, toutefois, nous aider, ainsi que l'explique A. McDowell (2000 : 231) : *the only reliable indicator of a student exercise, apart from a colophon, appears to be a day of the month inserted into the middle or end of a text*. Sur la présence d'une date en fin d'exercices scolaires, voir l'article d'A. McDowell (1996). Sur les exercices scolaires, voir aussi I. Venturini (2007).

²⁵¹ O. Lacau, r° 1 et O. DeM 1255, x+3. Des études ont, par ailleurs, été menées sur la convergence des rubriques dans les textes littéraires, voir par exemple, R. Parkinson (1997).

²⁵² Ainsi, le syntagme *h3.t-^c m sb3y.t m 'nh*, le nom d'Aménémopé, de même que certains de ses titres de fonction sont rubriqués. Sur l'emploi de la rubrique dans l'incipit de l'enseignement, cf. V.P.-M. Laisney (2007 : 31, n. 1,15).

chacun des chapitres²⁵³ (*hw.t mh* suivi d'un nombre). À vrai dire, mis à part le titre de chaque chapitre, le P. BM 10474 recourt exceptionnellement à l'encre rouge afin de rubriquer des propositions au sein même d'un chapitre²⁵⁴. Les enseignements d'Hori, du P. Chester Beatty 4 et du P. Brooklyn 47.218.135, conservés par un seul témoin, ne font pas usage de la rubrication. Dans les genres poétiques, l'emploi de la rubrication est restreint à la poésie amoureuse sur papyrus ; elle n'est jamais employée dans les chants d'amour rédigés sur ostraca. Le recours à l'encre rouge est réservé aux incipits des différents chants. Dans un cas, elle fait également apparaître la structuration du document ; chaque chapitre est ainsi noté en rouge²⁵⁵ (*hw.t mh* + nombre). La lettre du P. Anastasi 1 fait régulièrement usage de la rubrication ; de nombreux passages – mot, syntagme ou proposition complète – sont écrits en rouge. L'emploi de la rubrication fait véritablement apparaître la structure de la lettre. En effet, certaines parties de l'incipit, les premières propositions du registre des salutations, de même que l'indicateur d'initialité introduisant le propos même de la lettre sont rubriqués ; au sein du message à proprement parlé, la rubrication est également employée à plusieurs reprises. Le lemme *dmd*, employé une fois, est également noté en rouge, pratique issue d'une habitude administrative²⁵⁶. Si plusieurs passages du P. Anastasi 1 sont rubriqués, les témoins conservant des versions parallèles le sont rarement. Ainsi, parmi les passages rubriqués du P. Anastasi 1 conservés par d'autres témoins, un seul d'entre eux recourt à la rubrication (O. BN, r° 11). Ce sont probablement les contes qui recourent le plus systématiquement et le plus abondamment à la rubrication. Tous sont rubriqués, même si des distinctions se font jour. Les contes font systématiquement usage de la rubrication afin de structurer le récit ; la rubrique est employée afin de noter :

- certaines constructions séquentielles (*h^c.n/wn.in* + prédicat, *sdm.in.f*) ;
- les diverses formules de transition du type *hr-ir m-ht* + SN ;
- le colophon ;
- l'incipit.

La plupart des contes rubriquent presque systématiquement la construction *wn.in.f hr sdm* ; seuls les contes d'*Astarté* et du *Prédestiné* ne rubriquent jamais cette construction²⁵⁷. Il n'en va pas de même avec la forme *h^c.n.f hr sdm* ; si cette dernière est presque toujours rubriquée dans *Horus et Seth*, elle n'est jamais – ou exceptionnellement – notée à l'encre rouge dans les autres contes²⁵⁸. Enfin, la forme *sdm.in.f*, seulement employée dans le conte d'*Horus et Seth*, est systématiquement rubriquée. De manière générale, seul l'auxiliaire est rubriqué dans les constructions séquentielles introduites par *h^c.n* et *wn.in*. Lorsque la construction introduit un sujet pronominal, il est également noté en rouge. À l'inverse, lorsque le sujet est nominal, il n'est jamais rubriqué²⁵⁹. Exceptionnellement, la proposition complète²⁶⁰ – ou une plus grande

²⁵³ Un autre témoin (P. MM 18416), reproduisant deux chapitres de l'enseignement, fait de même.

²⁵⁴ Seuls deux versets du milieu d'un chapitre ont été rubriqués (l. 8,6 et 12,11). Voir l'explication de V.P.-M. Laisney (2007 : 90, n. 8,6) sur la raison de leur rubrication.

²⁵⁵ P. Chester Beatty 1.

²⁵⁶ Le lemme *dmd* est employé quelquefois dans les lettres et lettres-modèles mais n'y est jamais écrit en rouge.

²⁵⁷ De même, cette construction est employée à une seule reprise dans la *Prise de Joppé* ; elle n'est pas rubriquée. Les différents témoins conservant le conte de *Khonsouhemheb* ne rubriquent pas systématiquement la construction

²⁵⁸ Cette construction est plus rarement attestée dans les contes suivants : *Prédestiné*, les *Deux Frères*, *Astarté*, *Apophis et Ségenenrê*. Ce dernier est le seul à rubriquer la construction.

²⁵⁹ Comme toujours, des exceptions subsistent. Voir, par exemple, *LES* 34,11 : *wn.in grg hr dd n.f*.

²⁶⁰ Ce cas de figure se rencontre à deux reprises dans les contes d'*Horus et Seth* (*LES* 43,16-44,1) et de *Vérité et Mensonge* (*LES* 33,5). Dans les deux cas, il s'agit de la même formulation : *wn.in.f hr dd n.s*.

partie²⁶¹ – est rubriquée. Les quelques occurrences de la forme *sdm.in.f* sont systématiquement dotées d'un sujet nominal ; seul le groupe *sdm.in* est rubriqué.

De même, les contes recourent régulièrement à une formule de transition se présentant, le plus souvent, sous la forme *hr-ir m-ht hrw knw hr-s3 nn*²⁶² « et après plusieurs jours » ; cette formulation est toujours rubriquée dans son entièreté, mis à part quelques exceptions. Lorsqu'il est présent, le colophon est toujours écrit en rouge ; on relève une seule exception issue du conte d'*Horus et Seth*²⁶³. Ainsi, trois contes (les *Deux Frères*, *Vérité et Mensonge*, la *Prise de Joppé*) rubriquent les premiers mots du colophon. Enfin, les contes dont on a conservé les premières lignes s'ouvrent par une formule d'incipit²⁶⁴ systématiquement rubriquées²⁶⁵. Deux contes recourent moins régulièrement à l'encre rouge : la *Prise de Joppé* et *Astarté*. À vrai dire, ces textes emploient exceptionnellement les constructions séquentielles vues plus haut. Dans la *Prise de Joppé*, seul le colophon est rubriqué. Dans le conte d'*Astarté*, seuls quelques éléments de l'incipit semblent²⁶⁶ rubriqués. Enfin, si deux contes recourent régulièrement à cette pratique (P. Moscou 127 et *Ounamon*), les passages rubriqués diffèrent considérablement des autres contes. Ces deux documents se présentant respectivement sous la forme d'une lettre et d'un rapport administratif, ils n'emploient jamais les constructions séquentielles vues plus haut et ne sont pas dotés d'un colophon. Dans le conte d'*Ounamon*, les dates sont régulièrement notées en rouge. Quelques séquentiels sont également rubriqués, de même qu'une formule de transition :

Ex.34 : *iw dw3w hpr*²⁶⁷ *iw.f (hr) h3b*

« Lorsque le jour fut là, il envoya (quelqu'un) » (P. Moscou 120, 1,47)

21^e dyn. – conte

Une construction s'ouvrant par le syntagme *hr-ir* est partiellement rubriquée, peut-être par analogie avec les formules de transitions introduites par le syntagme *hr-ir m-ht*, d'usage fréquent dans les contes et systématiquement rubriquées :

Ex.35 : *hr-ir sw (hr) wdn <n> n3y.f ntr.w*

« Et pendant qu'il offrait à ses dieux » (P. Moscou 120, 1,38)

21^e dyn. – conte

Dans le conte du P. Moscou 127 empruntant la forme épistolaire, la structuration du texte est accentuée par l'emploi de la rubrique, mettant en évidence l'incipit, la première formule des salutations, de même que la première proposition du propos même de la lettre. Les versions papyrologiques de la bataille de Qadech recourent exceptionnellement à la rubrication ; ainsi, seul le colophon du P. Sallier 3 est noté en rouge :

Ex.36 : [*iw.s pw nfr m htp*]

« C'est venu (à la fin) parfaitement en ordre » (P. Sallier 3, 11^o)

19^e dyn. – narratif

Quelques genres juridiques font également usage de la rubrication afin d'attirer l'attention sur des éléments importants ou structurer le document. Cette pratique est surtout typique des procédures judiciaires, des dépositions et des procès des *Tomb Robberies*. En général, on

²⁶¹ À deux reprises, le conte de *Vérité et Mensonge* rubrique une plus grande partie de la construction (LES 34,8-9 et 35,16) ; dans les deux cas, la tournure se présente sous la même forme : *wn.in.f hr dd n SN*.

²⁶² Sur cette formulation et les diverses variantes attestées, voir le chapitre consacré à la phraséologie.

²⁶³ Toutefois, ainsi que l'explique A. Gardiner (1932 : 60a, n. 16,8b), *during the last pages, the scribe has written in black many introductory formulae that ought to have been rubricized. It is nevertheless surprising that this negligence has been extended to the colophon.*

²⁶⁴ Sur les formules d'incipit, voir le chapitre 2.

²⁶⁵ *Astarté*, *Prédestiné*, *Deux Frères*, *Horus et Seth*, *Apophis et Séqenenenrê*, *Ounamon* et P. Moscou 127.

²⁶⁶ L'état du conte est très fragmentaire. Selon Ph. Collombert et L. Coulon (2000 : 201, n. a), seuls la date et le début du texte sont rubriqués, *les vestiges de la suite du texte ne laissent apparaître aucune autre rubrique.*

²⁶⁷ Sur cette formulation, voir le chapitre 3, consacré à la phraséologie.

observe deux pratiques ; la première consiste à recourir à l'encre rouge pour noter certains mots ou partie de propositions afin de mettre en évidence les grandes articulations du document :

Ex.37 : *hsb.t 46 3bd 2 3h.t sw 14 hr hm <n> nsw.t bity nb t3.wy wsr-m3^c.t-r^c-stp.n-r^c n^h wd3 snb (...)*
hrw pn <m> rrr.t n.t pr-^{c3} n^h wd3 snb m niw.t rsy.t r-gs hr-ib-hr-m3^c.t p3 tri ^{c3} n r^c-ms-sw-mry-immn n^h wd3 snb hr imm
knb.t n hrw pn hm-ntr tpy n imm b3k-n-hnsw hm-ntr n imm wsr-mntw hm-ntr n imm r3-m^c hm-ntr wnn-nfr n pr mw.t hm-ntr imm-m-hb n pr hnsw imy-r3 pr imm-m-ip.t n pr imm w^cb hry-hb.t n imm imm-htp w^cb hry-hb.t n imm 3ny w^cb hy n pr imm sš n tm3 hy n t3 knb.t n niw.t
sš nsw.t wdhw nfr-^cb.t (hr) smi m hry šn^c.w ni3 n pr imm m rwdw n sn.wt.f
dd.n sš nsw.t wdhw nfr-^cb.t (...)
dd.n hry šn^c.w ni3 n pr imm (...)
dd.n knb.t sdmy.w (...)
h^c.n 3h.wt nty nsw.t sš wdhw nfr-^cb.t []
tp n psš nty n n^h-nw-niw.t mw.t-bnr(.t) (...)
tp n psš nty n sš mš^c mnn3 (...)
nty n šm^cw [] (...)
nty n n^h-nw-niw.t tntiwnn (...)
nty n n^h-nw-niw.t nhw[] (...)
tp n psš n [] (...)
nty n n^h-nw-niw.t tnt-mn-nfr (...)
dd.n knb.t sdmy.w n hm-ntr wnn-nfr n pr mw.t
dd.n hm-ntr wnn-nfr n pr mw.t
 « An 46, 2^e mois d'Akhet, 14^e jour, sous la majesté du roi de Haute et Basse Égypte, maître des deux terres, Ousermaâtê Sétepenrê, VSF, (...)»
 Ce jour, aux Archives de Pharaon, VSF, à la Ville méridionale à côté de *hr-ib-hr-m3^c.t*, la grande porte de Ramsès Méryamon, VSF, face à Amon
 Le tribunal de ce jour : le premier prophète d'Amon *b3k-n-hnsw*, le prêtre d'Amon *wsr-mntw*, le prêtre d'Amon *r3-m^c*, le prêtre du domaine de Mout *wnn-nfr*, le prêtre du domaine de Khonsou *imm-m-hb*, le directeur du domaine d'Amon *imm-m-ip.t*, le prêtre pur et prêtre-lecteur d'Amon *imm-htp*, le prêtre-lecteur d'Amon *3ny*, le prêtre pur du domaine d'Amon *hy*, et le scribe de la natte du tribunal de la Ville *hy*.
 Le scribe royal de la table d'offrande *nfr-^cb.t* porte plainte contre le supérieur des magasins du domaine d'Amon *ni3* en tant qu'administrateur de ses frères et sœurs.
 Déclaration du scribe royal de la table d'offrande *nfr-^cb.t* : (...)
 Déclaration du supérieur des magasins du domaine d'Amon *ni3* : (...)
 Déclaration du tribunal d'audience : (...)
 Quantité de champs que le scribe royal de la table d'offrande *nfr-^cb.t* [] (...)
 Partage qui est pour la dame *mw.t-bnr.t* (...)
 Partage qui est pour le scribe de l'armée *mnn3* (...)
 Ce qui est pour le chanteur [] (...)
 Ce qui est pour la dame *tntiwnn* (...)
 Ce qui est pour la dame *nhw*[] (...)
 Partage pour [] (...)
 Ce qui est pour la dame *tnt-mn-nfr* (...)
 Déclaration du tribunal d'audience au prêtre du domaine de Mout, *wnn-nfr* (...)
 Déclaration du prêtre du domaine de Mout, *wnn-nfr* (...) » (P. Berlin P.3047, r^o 1-36)
 Ep. Ramsès II, an 46 – procédure juridique

Dans le second cas, le scribe recourt à l'encre rouge pour noter certains mots constituant des éléments importants à mettre en évidence. Ainsi, une date ou un nombre seront le plus souvent notés en rouge ; à nouveau, cet emploi est loin d'être systématique :

Ex.38 : *hr-ir hr-s3 twi h^c.kwi hr kd iw rmt h^c-m-nwn hr b3k m t3y.f m^ch^c(.t)*
3bd 1 smw sw 6 iw.f hr wsf
 (...) *hr-ir-hr-s3 3bd 1 smw sw 7 gm(.w) 3-n-is.t hns w hms hr swr*
 (...) *hsb.t 7 nsw.t-bity dsr-hpr-r^c nh wd3 snb hr-m-hb nh wd3 snb hrw n s^ck i.ir rmt*
h3y p3y.i it r p3 hr
 (...) *hr hr-s3 m hsb.t 21 3bd 2 smw sw 1 iw<.i> hr h^c m-b3h imn-htp nh wd3 snb (...)*
 « Et ensuite, j'étais occupé à construire pendant que l'homme *h^c-m-nwn* travaillait dans sa tombe.
 Le premier mois de Shémou, le 6^e jour, il s'absenta (...)
 Ensuite, le premier de Shémou, le 7^e jour, on trouva le chef d'équipe *hns w* en train de boire (...)
 An 7 du roi de Haute et Basse Égypte Djéserkhéperrê, VSF, Horemheb, VSF, jour où l'artisan *h3y*, mon ancêtre, entra dans la nécropole (...)
 Ensuite, en l'an 21, 2^e mois de Shémou, le 1^{er} jour, je me tins devant Amenhotep, VSF (...) » (O. BM 5624, r^o 1-v^o 5)
 Ep. Ramsès III, an 21 – déposition

Dans ces deux exemples, on remarquera que le lemme *hsb.t* n'est jamais écrit en rouge tandis que les mois, saisons et jours sont rubriqués, peut-être afin de *dissocier à l'aide de la bichromie les composants de la date*²⁶⁸. De manière générale, les passages rubriqués dans les documents juridiques sont limités à un ou quelques lemmes ; à vrai dire, les dates (mois, saison et jour) constituent les syntagmes les plus longs²⁶⁹.

En règle générale, les lettres et les textes scolaires (lettre-modèle, texte sapiential, éloge, prière) ne sont jamais rubriqués, mis à part quelques exceptions. Ainsi, les lettres-modèles et les textes sapientiaux font exceptionnellement usage de l'encre rouge afin de rubriquer certains éléments ; on relève quelques cas provenant de trois documents : P. Turin A²⁷⁰, P. Turin C²⁷¹ et P. Turin D²⁷². Les quatre textes²⁷³ rassemblés sur le P. Turin A s'ouvrent systématiquement par l'indicateur d'initialité *hn^c-dd* qui est rubriqué, ce qui permettait probablement de séparer distinctement les différents textes²⁷⁴ :

Ex.39 : *hn^c-dd hry s3w s3.w dhwt-y-m-hb (...)* *hr nd-hr.t n s3 b3k-n-pt3 n sm m nh wd3*
snb <m> hs.t imn-r^c nsw.t ntr.w
r-nty twi hr dd n imn (...) *imy ptr<.i> tw nh.tw snb.tw r^c nb*
hn^c-dd r-nty sdm.i r-dd (...)
 « Le supérieur des gardiens des écrits *dhwt-y-m-hb* (...) salue le scribe des prêtres sem, *b3k-n-pt3*, en vie, santé et prospérité, dans les louanges d'Amon-Rê, roi des dieux.
 Je dis à Amon (...) que je puisse te voir chaque jour en vie et en bonne santé.

²⁶⁸ G. Posener (1951c : 79).

²⁶⁹ On relève une seule exception ; dans deux passages du P. DeM 26, la proposition entière est rubriquée.

²⁷⁰ P. Turin A, v^o 2,9-5,11.

²⁷¹ P. Turin C, r^o 1,1-v^o 2,8.

²⁷² P. Turin D, r^o 1,1-2,10.

²⁷³ Il s'agit de deux lettres-modèles et de deux textes sapientiaux. La première lettre-modèle est assez fragmentaire et le début du texte est perdu.

²⁷⁴ Par ailleurs, le signe de la pause qui est habituellement employé afin de faire une séparation nette entre les différents textes rassemblés sur les anthologies scolaires (cf. *infra*) n'est jamais utilisé dans ce document ; c'est donc probablement l'indicateur d'initialité noté en rouge qui permettait de faire la transition.

J'ai entendu dire que (...) » (P. Turin A, v° 2,9-3,2)

Ep. Ramsès IV – lettre-modèle

Le scribe a rubriqué l'indicateur d'initialité *hn^c-dd* en ouverture du document, ainsi qu'il le fait dans les autres textes regroupés sur ce papyrus ; il a, semble-t-il, conservé cette pratique pour noter le second indicateur d'initialité marquant ainsi une transition nette entre le registre des salutations et le propos même de la lettre.

Le même « tic de scribe » semble conservé sur le P. Turin C²⁷⁵ et le P. Turin D²⁷⁶. Enfin, un éloge issu d'une anthologie scolaire rubrique l'incipit du texte :

Ex.40 : *h3.t-^c m sdd nht.w n p3 nb n km.t*

« Début du récit des victoires du maître d'Égypte » (P. Anastasi 2, 1,1)

Ep. Mérenptah – éloge

Le même texte est conservé sur le P. Anastasi 4, 6,1-10 ; dans ce cas, l'incipit n'est pas rubriqué.

Il faut encore mentionner un exercice scolaire totalement écrit en rouge²⁷⁷.

3. Signe de la pause et corrections

L'encre rouge est encore utilisée afin de noter un signe caractéristique d'un groupe de textes, le signe de la pause (↪). Abréviation du verbe *grh* « finir, s'arrêter », le signe est employé afin de séparer différents textes réunis sur un seul document. Sans surprise, il se rencontre principalement dans les différents genres rassemblés sur les anthologies scolaires. Le signe de la pause est donc régulièrement noté en fin de texte, dans les genres suivants : lettres-modèles, textes sapientiaux, éloges et prières. Dans la même veine, quelques-uns des poèmes amoureux rassemblés sur ostraca et papyri peuvent également être séparés par ce signe.

L'encre rouge est encore employée dans le cadre des corrections effectuées par le scribe. Cette pratique n'est pas vraiment caractéristique d'un groupe de textes ; si l'on peut s'attendre à trouver plus régulièrement des erreurs dans les textes scolaires, il n'est pas rare d'en rencontrer dans les autres genres. Ainsi, un mot – parfois même une proposition complète – peut être ajouté en rouge au-dessus de la ligne d'écriture. Dans la même veine, le scribe peut aussi raturer d'un trait rouge le lemme inadéquat ou les signes superflus et, éventuellement, ajouter la correction au-dessus.

L'emploi de l'encre rouge n'est donc pas systématique dans l'ensemble des genres et des différences de traitement se font jour, ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous.

²⁷⁵ Parmi les trois textes conservés sur ce document, le début des deux premiers n'est pas conservé ; le troisième texte s'ouvre par l'indicateur d'initialité, noté en rouge. Le signe de la pause ne semble pas employé à la fin de chacun des textes.

²⁷⁶ Quatre textes sont rassemblés sur ce document. Les premières lignes des deux premiers textes ne sont pas conservées ; les deux derniers textes s'ouvrent par l'indicateur d'initialité *hn^c-dd* qui est rubriqué. Comme pour le P. Turin A, ces quatre textes ne sont pas séparés par le signe de la pause.

²⁷⁷ Il s'agit de l'O. DeM 1044 reproduisant quelques lignes du P. Lansing, 8,8-10,10.

	Ponctuation	Rubrication	Signe de la pause
Lettre			
Lettre-modèle	+		++
Lettre littéraire	+	+	
Déposition		+	
Procédure oraculaire		+	
Question oraculaire			
Procédure juridique		+	
Rapport juridique	-	+	
Serment			
Testament	-		
Procédure juridique (Tomb Robberies)	+	+	
Conte	+	++	
Qadech (versions sur papyri)		+	
Enseignement	+	+	
Texte sapiential	++		++
Poésie amoureuse	++	+	+
Eloge	+		++
Prière	+		++

Fig. 8. Emploi de l'encre rouge

Ainsi qu'on peut le constater, l'encre rouge n'est jamais employée dans les lettres et les serments ; de même, dans les versions papyrologiques de la bataille de Qadech, elle est d'un emploi tout à fait exceptionnel. Le genre de la poésie amoureuse est le seul à recourir aux trois emplois principaux de la couleur rouge (rubrication – ponctuation – signe de la pause). Ainsi que cela apparaît dans le tableau, la ponctuation est d'un emploi plus systématique (++) dans les textes sapientiaux et la poésie amoureuse. Elle est également d'un emploi régulier (+) dans les autres genres littéraires et/ou scolaires (P. Anastasi 1, conte, enseignement, éloge, prière, lettre-modèle). Servant d'aide à la lecture, il n'est pas rare que ces différents genres soient totalement ponctués, même si, dans certains cas, seul un passage est doté de points de ponctuation (p.ex., le P. Anastasi 1). Si les documents juridiques ne recourent jamais à ces marqueurs formels, il faut toutefois mentionner le cas particulier des Tomb Robberies. En effet, ces derniers sont régulièrement (+) dotés de points noirs, notés au sein même de la ligne d'écriture et servant à structurer une énumération, un peu à la manière de nos tirets. Cette pratique se rencontre exceptionnellement (-) dans les autres genres juridiques et n'est jamais attestée dans les autres genres. L'encre rouge est également employée afin de rubriquer certains passages. Cet emploi est surtout caractéristique (++) des contes ; de même, certains genres littéraires (P. Anastasi 1, enseignement, poésie amoureuse) et la plupart des genres juridiques (procédure juridique des Tomb Robberies, procédure juridique, rapport juridique, déposition, procédure oraculaire) sont régulièrement (+) rubriqués. Si la longueur des syntagmes rubriqués varient peu (de un à trois lemmes), seuls les genres littéraires semblent rubriquer des propositions complètes. Enfin, le signe de la pause, également noté en rouge, permet à son tour de distinguer certains genres. Ainsi, son emploi est caractéristique (++) de l'ensemble des exercices issus d'anthologies scolaires (lettre-modèle, texte sapiential, prière, éloge) ; il permet de faire la transition entre les différents textes rassemblés sur un même papyrus. De même, le signe de la pause apparaît régulièrement (+) au sein de la poésie amoureuse, afin de séparer les différents chants. Vu son emploi, on ne s'étonnera pas de l'absence de ce signe dans les autres genres.

Chapitre 2 : Incipit et explicite

C'est un fait reconnu ; lorsqu'on lit un livre, on sait rapidement, consciemment ou non, à quel genre il appartient (roman, recueil de poèmes, autobiographie, ...). Sans même avoir lu une seule ligne de l'ouvrage, on peut déjà prendre conscience de sa nature grâce à diverses informations contenues dans le résumé en quatrième de couverture ou même au titre²⁷⁸. Si ce dernier est parfois peu explicite, on peut aisément deviner ce qui se cache derrière les *Sagesses de l'Égypte pharaonique* de P. Vernus ou *La poésie amoureuse de l'Égypte ancienne* de B. Mathieu. Concernant l'Égypte ancienne, c'est une autre histoire ! De quatrième de couverture, il n'est jamais question. Dommage, cela aurait permis d'éviter de (très) longs débats concernant certaines œuvres (*Ounamon*, œuvre littéraire ou non ?). Cependant, certains textes (peu, à vrai dire !) ont un incipit²⁷⁹. L'étude des diverses formules introductives par lequel s'ouvre un texte peut indiquer à quel genre on a affaire. De nombreux textes conservent un **incipit**, ce qui constitue donc un critère de définition majeure²⁸⁰. Dans ce chapitre, je décomposerai mon propos en deux parties : l'incipit et l'explicit. Dans un premier temps, j'étudierai les diverses formules employées en ouverture, c'est à dire les incipit. Terme latin issu du verbe incipire « commencer », l'incipit désigne les premiers mots d'un texte. L'étude des incipit m'a paru fondamentale ; en effet, l'ouverture du texte est un passage important, souvent révélateur du genre²⁸¹. Dans notre corpus, l'examen des incipit a fait apparaître une distinction entre quatre groupes. Cette analyse fait intervenir plusieurs dimensions ; en effet, l'étude des formules employées en ouverture de textes nous apporte diverses informations. Si l'incipit nous informe sur le contenu auquel il introduit, d'autres éléments qui apparaissent en ouverture sont également d'un intérêt particulier pour notre propos :

- la phraséologie ; les formulations employées sont souvent caractéristiques d'un ou plusieurs genres ;
- le contexte d'énonciation ; le locuteur et l'allocutaire sont régulièrement mentionnés dans cette partie ;
- les désignations spécifiques d'un genre ; on l'a déjà noté à plusieurs reprises, certains genres reçoivent une appellation particulière, délivrée par les Égyptiens eux-mêmes. Ces appellations montrent à suffisance que les anciens Égyptiens étaient conscients de la diversité des normes s'appliquant à la production écrite et de la variété des fonctions textuelles. Dans certains cas, ces appellations particulières se rencontrent dès l'incipit. Si peu de genres sont reconnus à l'intérieur de la civilisation égyptienne, cela ne signifie pas pour autant l'inexistence ou l'inconscience de ces genres²⁸². Ainsi, on le verra plus loin, la terminologie employée permet quelquefois de distinguer les genres d'un même champ générique.

Dans un second temps, je m'attarderai sur les formules employées en clôture de texte, c'est-à-dire les explicit, faisant également apparaître des distinctions entre les genres.

²⁷⁸ Ce que G. Genette (1986) appelle les « indices paratextuels ».

²⁷⁹ A. Fowler (1985 : 92-8)

²⁸⁰ *Ibid.*, 98-105.

²⁸¹ R. Parkinson (1991 : 94-95) évoque déjà l'importance de la prise en compte des titres dans les documents littéraires du Moyen Empire.

²⁸² R. Parkinson (1991 : 92) : *A general definition of genres is problematic, and this is particularly true of Egyptian genres, which have no direct posterity in western tradition and are not characterised by a consistent terminology (...) This absence does not imply that no concept or system of genres existed.*

1. Incipit

De manière générale, l'étude des formules d'ouverture d'un texte fait apparaître une distinction nette entre plusieurs groupes²⁸³. Ainsi, un premier regroupement est formé par l'ensemble des genres juridiques s'ouvrant, la plupart du temps, par un incipit comportant une date (groupe I). Parmi les autres documents, des rapprochements apparaissent également entre quelques genres littéraires qui s'ouvrent par la formule *h3.t-^c m* (groupe II) ; on relève encore un troisième regroupement rassemblant les genres épistolaires, ainsi que quelques textes scolaires (groupe III). Enfin, de nombreux textes ne comportent aucune formulation particulière en ouverture (groupe IV) ; toutefois, on verra que des distinctions se font tout de même jour au sein de ce dernier groupe.

1.1. Groupe I : genres juridiques

Ce groupe, relativement important, rassemble la plupart des documents juridiques²⁸⁴. L'étude des formules qui apparaissent en ouverture constitue véritablement un critère déterminant dans l'identification des différents genres juridiques. Par ailleurs, il s'agit là d'un critère discriminant des autres genres ; en effet, les lettres, les genres scolaires et les genres littéraires n'emploient jamais ce type d'incipit²⁸⁵. Les différents genres juridiques offrent souvent une structure assez fixe. Ainsi, l'incipit, qui a pour fonction d'introduire le nom des parties mises en cause, présente régulièrement la même configuration. Sous sa forme la plus étendue et la plus complète, l'incipit des différents genres juridiques se décompose en 5 parties qui se présentent dans l'ordre suivant : la mention d'une date, la titulature du Pharaon régnant, un syntagme composé du substantif *hrw*, un verbe ou un substantif et un complément d'agent. La présence de ces différentes parties n'est pas systématique ; de même, des variantes sont susceptibles de se faire jour au sein de chacune de ces sections, ainsi que l'illustre le tableau suivant :

Section 1	Section 2	Section 3	Section 4	Section 5
Date	Titulature	<i>hrw pn n</i>	Verbe	<i>ir.n</i> NP
∅	∅	<i>hrw pn</i>	Substantif	<i>in</i> NP
		<i>hrw n</i>		<i>nj</i> NP
		∅		∅

Fig. 9. Incipit des genres juridiques : structuration en 5 sections

1.1.1. Section 1 : date

À vrai dire, les documents juridiques s'ouvrent très souvent par une date ; ainsi, plus de la moitié des incipit sont dotés d'une date, tous genres confondus, ainsi que l'illustre le tableau suivant. La mention d'une date en ouverture est caractéristique des genres juridiques²⁸⁶ :

²⁸³ Bien évidemment, bon nombre de documents dont le début est lacunaire n'ont pu servir ici.

²⁸⁴ À l'exception des questions oraculaires, jamais dotées d'une formule d'incipit. Ce cas sera étudié dans le groupe IV, rassemblant les documents ne comportant aucune formule particulière en ouverture.

²⁸⁵ À l'exception de deux contes (*Ounamon* et *Astarté*) qui seront examinés plus loin.

²⁸⁶ Ce type de formulation est également typique des documents administratifs.

	Incipit avec date	Incipit sans date	Incipit en lacune	Pas d'incipit
Déposition	10	9	12	4
Procédure oraculaire	16 ²⁸⁷		7	1
Procédure juridique	18	1	9	
Procédure juridique (Tomb Robberies)	8		1	
Rapport juridique	19	6	12	
Serment	18	1		
Testament	2	1	1	1
Total	91	18	42	6

Fig. 10. Incipit des genres juridiques : section 1 (date)

Si bon nombre de documents sont en lacune, les textes juridiques qui conservent cette partie s'ouvrent régulièrement par la mention d'une date (plus de 80 % des textes)²⁸⁸ ; le tableau ci-dessus le montre distinctement, les procédures juridiques, les procédures juridiques des Tomb Robberies, les procédures oraculaires et les serments sont presque systématiquement dotés d'une date ; dans les autres genres, la situation est un peu moins tranchée, même si la formule d'ouverture est régulièrement pourvue d'une date. Dans les dépositions et les rapports juridiques, cette indication est plus souvent omise. En réalité, la présence ou l'absence d'une date n'est pas liée au genre mais plutôt à la construction employée en ouverture, ainsi que nous le verrons dans l'étude de la section 4. Elle se présente sous la forme habituelle : année (*hsb.t*), mois (*3bd*), saison (*3h.t*, *šmw*, *pr.t*) et jour (*sw*). Exceptionnellement, l'année²⁸⁹ ou le jour²⁹⁰ ne sont pas précisés. La date est quelquefois rubriquée, particulièrement dans les documents juridiques provenant du corpus des Tomb Robberies²⁹¹. Comme il est d'usage, seuls le mois, la saison et le jour sont notés en rouge.

1.1.2. Section 2 : titulature

Peu de documents juridiques (19)²⁹² présentent la mention de la titulature du Pharaon. Cette précision apparaît le plus souvent dans les procédures juridiques et les procédures oraculaires

²⁸⁷ Parmi les 16 occurrences relevées, il faut tout de même préciser que deux incipit sont partiellement en lacune : l'inscription de Djéhoutymose et l'O. DeM 133. Dans le premier cas, la restitution d'une date et de la titulature du Pharaon est suggérée par J.-M. Kruchten (1986b : 57) : *En tête du texte venait certainement une date complète, comme c'est l'usage, une mention d'année, de mois et de jour du souverain régnant. Cette date et sa titulature royale s'inscrivaient probablement en deux colonnes situées dans la lacune à la jointure des blocs.* Il en va de même concernant l'O. DeM 133 ; selon K.A. Kitchen (KRI 6, 425, n.8a), il manque la moitié d'une ligne qui devait probablement contenir une date. La restitution de la lacune semble, d'ailleurs, assurée par la ligne suivant directement l'incipit qui emploie exactement la même formule (cf. ex. 57).

²⁸⁸ Si l'on prend en compte les quatre catégories distinguées dans le tableau, on obtient le pourcentage suivant : 58 % de documents s'ouvrent par une date, 12 % ne comportent pas de date, 25 % des documents sont en lacune à cet endroit et 5 % n'ont pas d'incipit. Si on se limite aux documents conservant cette partie du texte et pourvu d'un incipit, on obtient alors les chiffres suivants : 83 % des textes s'ouvrent par une date tandis que 17 % ne comportent pas de date.


²⁸⁹ O. Berlin P 10655, O. DeM 58, O. DeM 657.

²⁹⁰ O. OIC 12073.

²⁹¹ Les documents dont la date de l'incipit est rubriquée sont les suivants : O. Petrie 18 (déposition), P. BM 10335 (procédure oraculaire), P. Berlin P 3047 (procédure juridique), P. Berlin P 10460 (procédure juridique), P. BM 10052 (procédure juridique des Tomb Robberies), P. BM 10053 I (rapport juridique des Tomb Robberies), P. Léopold II-Amherst (procédure juridique des Tomb Robberies), P. Abbott (procédure juridique des Tomb Robberies).

²⁹² Parmi les cas relevés, un est en lacune (Djéhoutymose) ; la restitution de la titulature royale est suggérée par J.-M. Kruchten (1986b : 57).

de grande envergure²⁹³, ainsi que dans le corpus des Tomb Robberies²⁹⁴. La titulature vient compléter la date, elle s'insère directement après celle-ci, à l'exception d'un cas où le nom de Pharaon semble précéder la formule d'incipit²⁹⁵; sa présence va donc toujours de pair avec les incipit s'ouvrant par une date. Le nom de Pharaon peut être introduit par diverses formules. La tournure la plus fréquente (12/19)²⁹⁶ fait suivre la date du syntagme *hr hm (n) nsw.t bity nb t3.wy*²⁹⁷ « sous la majesté du roi de Haute et Basse Égypte, maître des Deux Terres » introduisant le nom de Pharaon. Cette formulation est employée durant l'époque ramesside. Le *n(j)* du génitif indirect est régulièrement omis; il est encore noté dans deux documents datés de la 19^e dynastie, un testament (O. DeM 108) et une procédure juridique (O. Michaelides 47). Dans les textes de la 20^e dynastie, il est systématiquement omis, à l'exception d'un cas provenant d'un testament daté du règne de Ramsès V (P. Ashmolean Museum 1945.97). Quelques documents (3/19) recourent à une formulation réduite; le nom de Pharaon est simplement introduit par le syntagme *(n) nsw.t (bity)* « du roi de Haute et Basse Égypte ». Cette tournure se rencontre dans un document de la fin de la 19^e dynastie (O. UC Londres 19614) et deux textes de la 20^e dynastie (O. IFAO 388 et P. Berlin P 10496). Dans un cas, le *n(j)* du génitif indirect est omis (O. IFAO 388); de même, l'O. UC Londres 19614 restreint le syntagme à *n nsw.t*. Deux documents oraculaires plus tardifs semblent adapter cette formule; dans ces textes, le nom de Pharaon est introduit par le syntagme *n pr-ʕ3* « de Pharaon » (P. Brooklyn 47.218.3) ou *n nsw.t pr-ʕ3* « du roi et Pharaon » (stèle de Dakhleh). Dans tous les cas, ces tournures apparaissent directement après la date; seul un cas semble faire exception, toutefois le passage est partiellement en lacune :

Ex.41 : [] *n nsw.t nfr-k3-r^c-stp.n-r^c* [] *hsb.t 2 3bd 3 šmw sw 18 hrw {n} pn* () *sdm r3 ir.n šmsw irm* NP
 « [] du roi Néferkarê Sétepenrê [VSF]. An 2, troisième mois de Shémou, 18^e jour, ce jour où un suivant a entendu une déposition contre NP » (O. Gardiner 143, r^o 1-4)
 Ep. Ramsès IX, an 2 – déposition

1.1.3. Section 3 : (partie du)²⁹⁸ syntagme nominal (*hrw pn n – hrw pn – hrw n – Ø*)

Les formules d'ouverture des documents juridiques emploient régulièrement un syntagme composé du lemme *hrw* qui peut se présenter sous diverses formes; ce groupe suit systématiquement la date, il n'est jamais employé seul, en ouverture de l'incipit. La présence de ce syntagme n'est pas systématique. Ainsi, parmi les 91 cas susceptibles²⁹⁹ de conserver cette partie, 33 l'omettent tandis que 6 documents sont en lacune³⁰⁰. Cela signifie donc que

²⁹³ Dans le genre oraculaire, la titulature royale est notée dans l'incipit des documents suivants : P. Brooklyn 47.218.3, stèle Caire 91927, stèle de Dakhleh, inscription de Nesamon. Elle est probablement à restituer dans l'incipit de l'inscription de Djéhoutymose.

²⁹⁴ La mention du nom du pharaon régnant dans l'incipit se rencontre dans les genres suivants : déposition (1), procédure juridique (4), procédures des Tomb Robberies (3), testament (2), rapport juridique (3), serment (1), procédure oraculaire (5). La plupart des documents sont datés de la 20^e dynastie; on relève à peine deux textes datés de la 19^e dynastie.

²⁹⁵ Il s'agit de l'O. Gardiner 143; les premières lignes du document sont partiellement en lacune, toutefois, il semble que la titulature de Ramsès IX précède la formule d'incipit (cf. ex. 41).

²⁹⁶ Parmi les 12 occurrences relevées, une est en lacune (P. Berlin P 10460); la restitution suivante est suggérée par K.A. Kitchen (KRI 6, 863,9) : [*hr hm n nsw.t bity*] *nb t3.wy mn-m3^c.t-r^c-stp.n-ptḥ ʕnh wd3 snb*. De même, le passage est en lacune dans l'inscription de Djéhoutymose; on ignore donc si quelle formulation était employée.

²⁹⁷ Dans quatre documents, le syntagme *nb t3.wy* n'est pas noté.

²⁹⁸ Si *hrw pn* est un syntagme nominal, *hrw n* et *hrw pn n* constituent le premier membre d'un syntagme nominal.

²⁹⁹ L'emploi de ce syntagme dépendant de la mention d'une date, les 91 cas relevés correspondent donc aux occurrences d'un incipit s'ouvrant par une date.

³⁰⁰ Ces 6 documents s'ouvrent par la mention d'une date directement suivie d'une lacune.

Ce jour, juger *hri*, fils de *mry-w3s.t* contre le sculpteur (?) [] » (O. Michaelides 47, r° 1-5)

Ep. Ramsès II, an 38 – procédure juridique

Malgré l'incursion d'une proposition inhabituelle, on reconnaît l'incipit caractéristique des documents juridiques : date (titulature) – *hrw pn n* – infinitif.

Il en va de même dans les trois exemples suivants où le syntagme *hrw pn* est directement suivi d'un ou plusieurs compléments circonstanciels :

Ex.45 : [date + titulature] *hrw pn m pr immn-r^c nsw.t ntr.w mh sw 13 n h^cw n ntr pn špsy*
« [Date + titulature], ce jour, dans le domaine d'Amon-Rê, roi des dieux, le 13^e jour de l'apparition de ce dieu vénérable » (Djéhoutymose, col. 3-4)

21^e dyn. – procédure oraculaire

Dans ce cas, *hrw pn* est directement suivi par un complément de lieu (*m pr immn-r^c*) et par le syntagme *mh sw 13 n³⁰⁶* qui introduit *h^cw*.

Ex.46 : *hsb.t 7 3bd 3 <sw> 8 hr hm nsw.t bity nb-m3^c.t-r^c-mry-immn^c nh wd3 snb (...) hrw pn m tr n dw3y.t sh^c(i.t) hm ntr špsy immn-r^c nsw.t ntr.w m hb.f nfr n ip.t*

« An 7, troisième mois, 8^e jour, sous la majesté du roi de Haute et Basse Égypte, Nebmaâtrê-Mériamon, VSF (...), ce jour, au moment du matin, sortie en procession de la majesté du dieu vénérable, Amon-Rê, roi des dieux, lors de sa belle fête d'Opet³⁰⁷ » (St. Caire 91927, l. 1-2)

Ep. Ramsès VI, an 7 – procédure oraculaire

L'incipit s'ouvre donc par la mention d'une date complétée par la titulature du Pharaon régnant, suivie du syntagme *hrw pn* qui est séparé du verbe *sh^ci* par un complément de temps.

Ex.47 : *hsb.t 46 3bd 2 3h.t sw 14 hr hm <n> nsw.t bity nb t3.wy wsr-m3^c.t-r^c-stp.n-r^c nh wd3 snb s3 r^c nb h^cw r^c-ms-sw-hk3-iwnw^c nh wd3 snb mry immn-r^c nsw.t ntr.w di^c nh d.t r nhh*

hrw pn <m> r(r).t n pr-^c3 nh wd3 snb m niw.t rsy.t r-gs hr-ib-hr-m3^c.t (...)

knb.t n hrw pn NP (...)

sš nsw.t wdhw nfr-^cb.t (hr) smi [hry]³⁰⁸ sn^cw ni3 n pr immn

« An 46, second mois d'Akhet, 14^e jour, sous la majesté du roi de Haute et Basse Égypte, maître des Deux Terres, Ousermaâtrê Sétepenrê, VSF, fils de Rê, maître des apparitions, Ramsès Héqaiounou, VSF, aimé d'Amon-Rê, roi des dieux, doué de vie éternellement.

Ce jour, aux Archives de Pharaon, VSF, à la ville méridionale à côté de *hr-ib-hr-m3^c.t (...)*

Tribunal de ce jour : NP, (...)

Le scribe royal de la table d'offrande *nfr-^cb.t* dénonce³⁰⁹ le supérieur des magasins du domaine d'Amon, *ni3* » (P. Berlin P. 3047, r° 1-8)

³⁰⁶ Ainsi que l'indique J.-M. Kruchten (1986b : 59), *ce système de datation relative, utilisée en complément de la date réelle, est bien attestée à la fin de l'époque ramesside. Le groupe mh hrw 13 n h^c(i.t) a donc pour objet de situer la présente séance de l'oracle au milieu d'une véritable session (ibid., p. 63).*

³⁰⁷ Dans le cas des affaires majeures (terminologie empruntée à J. Winand 2003), l'incipit est souvent plus complet et la date est généralement suivie des mentions de la fête religieuse à l'occasion de laquelle on consultait le dieu et, dans certains cas, de l'endroit où se déroulait la cérémonie (ibid., p. 620).

³⁰⁸ W. Helck (1963 : 72), suivi par K.A. Kitchen (KRI 2, 803,13), restitue *smi [m hry] sn^cw NP*. A. Théodoridès (1980 : 29) fait de même ; selon lui, la restitution de la préposition *m* semble assurée par deux procédures juridiques où le verbe *smi* est construit avec cette préposition (O. Nash 1 et 2). Toutefois, lorsqu'il s'agit d'introduire le nom de l'individu contre lequel une plainte est déposée, la construction la plus régulièrement employée est *smi NP* « dénoncer NP » (cf. n. 377). De plus, les deux cas introduisant le nom de l'opposant au moyen de la préposition *m* sont des formes *sdm.n.f* en fonction emphatique ; l'emploi de la préposition est donc nécessaire afin d'introduire le complément sur lequel porte l'emphase. J'ai donc décidé de ne pas restituer de préposition dans la lacune du papyrus.

Ep. Ramsès II, an 46 – procédure juridique

La date et la titulature du pharaon régnant sont suivies du lieu où prend place la procédure et de la composition du tribunal ; le nom des plaignants apparaît ensuite dans une construction peu habituelle, un Présent I. Le syntagme *hrw pn* est donc séparé de la construction verbale par une série de compléments. Par ailleurs, le lemme *hrw* apparaît à deux reprises (*hrw pn* et *ḳnb.t n hrw pn*) ; le premier syntagme permet d'introduire un complément de lieu tandis que le second est suivi de l'énumération des membres du tribunal.

Si la plupart des incipit juridiques conservent l'ancien démonstratif, quelques cas en sont dépourvus ; ainsi, le syntagme suivant directement la date peut se présenter sous la forme *hrw n*, suivi d'un verbe à l'infinitif (6/52)³¹⁰ :

Ex.48 : *ḥsb.t 28 3bd 4 3ḥ.t sw 25 hrw n di.t p3 ʿ3 n in-mw p(3)-n-t3-wr.t r sh3*

« An 28, quatrième mois d'Akhet, 25^e jour, jour de donner l'âne au porteur d'eau *p3-n-t3-wr.t* pour labourer » (O. Ashmolean 1933.810, r° 1-2)

Ep. Ramsès III, an 28 – rapport juridique

Incipit : date – *hrw n* + infinitif

Enfin, le lemme *hrw* peut également être employé dans un syntagme comportant la mention du tribunal. Ce dernier type apparaît à trois reprises seulement ; dans tous les cas, le syntagme employé dans l'incipit se présente sous des formes distinctes :

Ex.49 : *ḥsb.t 22 3bd 2 pr.t sw 5 ḳnb.t <n> hrw pn p3 4 rwdw n ḥnw p3 4 rwdw n mry.t smi n.w NP*

« An 22, second mois de Péret, 5^e jour, tribunal de ce jour : les quatre administrateurs de l'intérieur et les quatre administrateurs du port. NP leur fit rapport » (O. Gardiner 53, r° 1-3)

Ep. Ramsès III, an 22 – procédure juridique

Dans cet exemple, les membres composant le tribunal sont mentionnés dans l'incipit ; ils sont introduit par le syntagme *ḳnb.t <n> hrw pn*³¹¹.

Ex.50 : *ḥsb.t 5 3bd 3 šmw sw 2 t3 ḳnb.t hrw pn spr ir.n NP r t3 ḳnb.t*

« An 5, troisième mois de Shémou, 2^e jour, le tribunal de ce jour. NP est arrivé au tribunal » (O. Caire CG 25556, r° 1)

Ep. Séthi II – procédure juridique

Le syntagme employé ici est fort proche de l'exemple précédent ; la seule distinction entre les deux est l'insertion de l'article défini (*t3 ḳnb.t hrw pn*).

Ex.51 : *ḥsb.t 7 3bd 2 3ḥ.t sw 25 hrw <n> t3 ḳnb.t sdmy.w NP n NP iry.f ʿnh n nb ʿnh wd3 snb*

« An 7, second mois d'Akhet, 25^e jour, jour du conseil d'audience : NP (opposé) à NP. Il fit un serment au maître, VSF » (O. Gardiner 181, r° 1-3)

Ep. Ramsès IV, an 7 – serment

Dans ce dernier cas, l'ancien pronom démonstratif n'apparaît pas ; les éléments composant le syntagme ne se présentent plus dans le même ordre que les deux exemples précédents (*hrw n t3 ḳnb.t*).

La section 3 de la formule d'incipit des documents juridiques présente donc plusieurs variantes, rassemblées dans le tableau suivant :

³⁰⁹ Si le sens premier de *smi* est « rapporter » (A. McDowell 1990 : 13-14), j'ai opté pour la traduction « dénoncer » qui rend mieux compte de la structure valentielle du verbe.

³¹⁰ Dans un cas (O. UC Londres 19614, r° 1-2), le lemme *hrw* a été omis par le scribe, l'incipit se présente donc sous la forme suivante : date et titulature – *<hrw> n* – inf. – *ir.n NP*. Le changement de ligne intervient juste avant le *nj* du génitif indirect, ce qui a probablement favorisé l'omission du substantif.

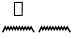

³¹¹ Sur le syntagme *ḳnb.t n hrw pn*, cf. A. McDowell (1990 : 143).

Formulations	Occurrences
Date – Ø	32
Date – <i>hrw pn n</i>	5
– <i>hrw pn</i>	32 ³¹²
– <i>hrw pn m SN</i>	2
– <i>hrw pn m SN sw X n</i>	1
– <i>m hrw pn</i>	1
Date – <i>hrw n</i>	6
Date – <i>t3 knb.t hrw pn</i>	1
– <i>knb.t n hrw pn</i>	1
– <i>hrw n t3 knb.t</i>	1

Fig. 11. Incipit des genres juridiques : section 3

Ainsi que nous avons pu le constater, le substantif *hrw* peut *a priori* se présenter sous la forme d'un génitif indirect, *hrw n* (cf. ex. 48, 59 et 62) et *hrw pn n* (ex. 43 et 44). Dans le premier cas, le syntagme *hrw n* est systématiquement suivi d'un verbe à l'infinitif ; l'analyse de ce groupe comme un génitif indirect dont le lemme *hrw* forme le premier membre et l'infinitif le second membre ne fait aucun doute. Dans le second cas, si le syntagme *hrw pn* est d'un emploi majoritaire dans l'incipit des documents juridiques, on peut toujours se demander si le *n* du génitif n'est pas à restituer, sur le modèle des quelques occurrences du groupe *hrw pn n*. Dès lors, deux hypothèses doivent être envisagées :

- l'ensemble des formules employées en incipit doit être uniformisée, sur le modèle des attestations du groupe *hrw pn n* ; le syntagme *hrw pn* doit donc se lire *hwr pn <n>*. On considère alors que le syntagme *hrw pn <n>* est employé dans une relation génitive dont le second membre est le verbe/substantif qui suit ; le groupe doit donc être traduit par « date, ce jour de faire X » ;
- deux formulations sont employées : *hrw pn* et *hrw pn n*. Si l'on ne corrige pas le syntagme, il faut dès lors comprendre le groupe *hrw pn* comme un complément isolé des constructions qui le suivent ; l'incipit doit alors être traduit « date, ce jour. Faire X ».

A priori, les deux interprétations sont tout à fait envisageables. Dans le premier cas, on décide donc d'uniformiser le syntagme en se fiant aux attestations du groupe *hrw pn n*, toutefois, il faut bien admettre que les exemples susceptibles de se lire *hrw pn n* sont très rares (5). Par ailleurs, si l'omission du *n* du génitif est un phénomène bien attesté en néo-égyptien, le facteur diachronique ne permet pas d'expliquer son absence dans les cas qui nous occupent. En effet, la majeure partie des occurrences recourant assurément à un génitif indirect (*hrw n*) datent de la 20^e dynastie alors que la plupart des documents juridiques de la 19^e dynastie ont *hrw pn*. Si l'omission du *n* du génitif est somme toute banale dans l'état de langue qui nous occupe, il me semble tout de même un peu rapide de conclure qu'une trentaine d'exemples ont omis de noter le *n* et de le restituer systématiquement sur le modèle de cinq exemples seulement. À vrai dire, il ne me paraît pas judicieux de corriger le syntagme *hrw pn*, vu le nombre relativement élevé d'occurrences ; à l'inverse, il me semble nécessaire de s'interroger sur les quelques attestations du groupe *hrw pn n*. Si les quelques cas concernés font directement suivre le syntagme *hrw pn n* d'un infinitif pouvant, dès lors, s'insérer dans une relation génitive, une autre interprétation doit également être envisagée. En réalité, il me semble que les cinq occurrences de cet incipit sont plutôt à lire *hrw pn*, sur le modèle de la trentaine d'attestations de ce type. En effet, ce que nous lisons jusqu'à présent *pn n* se présente sous deux graphies :  (O. Caire CG 25237, O. DeM 108) et 

³¹² Il faut probablement ajouter deux cas en lacune (O. Petrie 18 et inscription de Nesamon).

(O. Michaelides 47, O. Nash 1, O. Nash 2). Or, l'ancien démonstratif est fréquemment écrit avec un redoublement de la dernière radicale³¹³, ainsi que l'illustrent les trois exemples suivants :

Ex.52 : *ir ntr <n> t3 pn (𐎢𐎠𐎢𐎠) p3 šw <m> hr.t*
 « Quant au dieu de cette terre, c'est le soleil dans le ciel » (P. Boulaq 4, 20,16)
 21^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement
 Ce passage n'est pas conservé par d'autres témoins.

Ex.53 : *sš(.w) sš pn (𐎢𐎠𐎢𐎠) m hsb.t 9 3bd 2 šmw*
 « Ce document a été écrit en l'an 9, second mois de Shémou » (P. Sallier 3, 11⁸-11⁹)
 19^e dyn. – narratif

Ex.54 : *in.tw n.k sš pn (𐎢𐎠𐎢𐎠) (r-)dd*
 « Voici pourquoi cette lettre t'a été envoyée » (P. BM EA 10731, r^o 2)
 Ep. Mérenptah – lettre
 Dans cette formulation caractéristique des lettres, le démonstratif présente régulièrement une graphie redoublée.

Dans ces trois exemples, une lecture *pn n* est exclue ; il s'agit bien de graphies du pronom démonstratif. Au vu de ces cas, on pourrait donc envisager de lire notre syntagme *hrw pn* et non *hrw pn n* ; dès lors 𐎢𐎠𐎢𐎠 et 𐎢𐎠𐎢𐎠 seraient simplement des graphies de l'ancien démonstratif. Un rapport juridique semble confirmer cette hypothèse ; ce document s'ouvre par l'incipit suivant :

Ex.55 : *hsb.t 2 3bd 3 šmw sw 9 hrw pn snh n3 rmt p3 hr in NP*
 « An 2, troisième mois de Shémou, 9^e jour, ce jour, enregistrer les ouvriers de la Tombe par NP » (O. Berlin P 12654, r^o 1-3)
 Ep. Ramsès VI, an 2 – rapport juridique
 L'incipit se présente donc sous la forme suivante : date – *hrw pn* – inf. – *in NP*

Dans le genre des rapports juridiques, les différents événements mentionnés sont régulièrement introduits par le même type de formule employée en incipit (date – *hrw pn* – verbe/substantif) ; dans notre ostracon, trois faits sont rapportés. Si, dans le premier cas, le syntagme *hrw pn* est noté 𐎢𐎠𐎢𐎠, il n'en va pas de même dans les autres formulations où il se présente sous la forme suivante :

Ex.56 : *hsb.t 2 3bd 3 šmw sw [] hrw pn (𐎢𐎠𐎢𐎠) iy.t ir.n NP r p3 htm n p3 hr*
 « An 2, troisième mois de Shémou, jour [x], ce jour, venue du scribe NP à la porte fortifiée de la Tombe » (O. Berlin P 12654, r^o 3-4)
 Ep. Ramsès VI, an 2 – rapport juridique
 La même graphie apparaît en v^o 6.

Dans ce cas, il me semble peu probable d'envisager une différence de traitement ; on ne voit pas très bien pourquoi le scribe aurait noté *hrw pn* dans un cas et *hrw pn n* dans les deux autres cas. Ce document semble plutôt confirmer l'hypothèse suivante : si l'ancien pronom démonstratif *pn* est régulièrement noté 𐎢𐎠, il apparaît également sous les graphies 𐎢𐎠𐎢𐎠 et 𐎢𐎠. Par ailleurs, cette graphie est majoritairement employée durant la 19^e dynastie³¹⁴ ; or, les 5 cas relevés dans notre corpus juridique proviennent tous de documents datés de cette époque. Partant de ce postulat, les formules d'incipit distinguées plus haut *hrw pn n vs. hrw pn* sont donc à regrouper sous une seule forme, *hrw pn*. Dès lors, ce syntagme n'est pas employé dans

³¹³ O. Goldwasser (2001 : 124-125) : *This spelling is typical of the Nineteenth dynasty non-literary texts (...). It is often found in the frozen formula ...hrw pn(n) spr ir.n.f (spr can be exchanged with other verbs of motion such as iy, hd etc.) or in the combination sš pnn.*

³¹⁴ O. Goldwasser (1985 : 51).

une relation génitivale mais fonctionne indépendamment du verbe/substantif qui le suit directement. À vrai dire, plusieurs raisons me donnent à penser que le syntagme *hrw pn* est systématiquement isolé du reste de l'incipit. Ainsi, le groupe *m hrw pn* (cf. ex. 42), bien que tout à fait exceptionnel, doit impérativement être analysé comme un complément isolé de ce qui le suit ; il confirme donc que le groupe nominal peut fonctionner seul. D'autre part, si le syntagme *hrw pn* est très régulièrement suivi d'un infinitif, il précède quelquefois des constructions verbales qui ne peuvent absolument pas fonctionner comme second membre d'un génitif, ainsi que l'illustre l'exemple suivant :

Ex.57 : [Date] *hrw pn iw nsw.t imn-ḥtp ʿnh wd3 snb [] hd md3y imn-ḥ^c m p3 ʿ3 n sd kdw(t) ḥr-mnw*

« [Date], ce jour. Le roi Amenhotep, VSF, contraignit³¹⁵ le *md3y imn-ḥ^c* à rembourser l'âne du scribe des contours *ḥr-mnw* » (O. DeM 133, r° 1-2)

Ep. de Ramsès VII – procédure oraculaire

Ainsi que le suggère Kitchen (KRI 6, 425, n. 8a), il faut probablement restituer une date dans la lacune. L'emploi d'une formulation analogue dans les lignes qui suivent semble, par ailleurs, confirmer cette restitution : *ḥsb.t 4 3bd 1 pr.t sw 9 hrw pn iw p3 ntr (ḥr) hd md3y imn-ḥ^c* (r° 3). La construction suivant le syntagme *hrw pn* est un séquentiel ; le groupe est donc assurément isolé de la construction qui le suit.

Par ailleurs, les quelques cas d'incipit dépourvus du syntagme composé du substantif *hrw* indiquent que le verbe/substantif qui suit directement la date peut tout à fait être employé seul et ne fonctionne pas systématiquement dans une relation génitivale. De plus, quelle que soit la construction employée, le sens de la formulation reste inchangé, ainsi que l'illustrent les exemples suivants recourant à trois tournures distinctes avec le même verbe (*spr*) :

Ex.58 : *ḥsb.t 12 3bd 4 pr.t sw 1 spr ir.n imn-m-in.t ḥn^c rmt-ḥs.t ḥnm-ms r t3 knb.t n p3 ḥr*

« An 12, quatrième mois de Péret, 1^e jour, *imn-m-in.t* s'est présenté au tribunal de la Tombe contre l'homme d'équipe *ḥnm-ms* » (O. Caire 25553, r° 1-2)

Ep. Ramsès III, an 12 – procédure juridique

Incipit : date – Ø – inf.

Ex.59 : *ḥsb.t 20 3bd 3 šmw sw 1 hrw n spr ir.n rmt-ḥs.t imn-m-in.t r knb.t sdmy.w (...)*

« An 20, troisième mois de Shémou, 1^e jour, jour où l'homme d'équipe *imn-m-in.t* s'est présenté au conseil d'audience (...) » (O. Nash 5, r° 1-2)

Ep. Ramsès III, an 20 – déposition

Incipit : date – *hrw n* – inf.

Ex.60 : *ḥsb.t 6 3bd 3 šmw sw 10 hrw pn spr ir.n rmt-ḥs.t nb-nfr s3 nh r t3 knb.t sdmy.w*

« An 6, troisième mois de Shémou, 10^e jour, ce jour, *imn-m-in.t* s'est présenté au tribunal de la Tombe contre l'homme d'équipe *ḥnm-ms* » (O. Nash 1, r° 1-2)

Ep. Séthi II, an 6 – procédure juridique

Incipit : date – *hrw pn* – inf.

Si la présence d'un syntagme nominal composé du substantif *hrw* est directement liée à la mention d'une date, son emploi n'est pas systématique. L'emploi du syntagme est toutefois majoritaire et se rencontre dans un peu plus de 60 % des documents juridiques. Selon le genre, la répartition n'est pas la même, ainsi que l'illustre le tableau suivant où sont rassemblées les occurrences des syntagmes *hrw pn* et *hrw n*. La dernière colonne recense les documents s'ouvrant par une date et dépourvus du syntagme :

³¹⁵ Sur le sens du verbe *hd* en contexte juridique, cf. A. McDowell (1990 : 28).

	<i>hrw pn</i>	<i>hrw n</i>	Ø
Déposition	5	1	4
Serment	7		10
procédure juridique	12	1	1
procédure juridique (Tomb Robberies)	2	1	3
procédure oraculaire	11		5
rapport juridique	7	3	10
Testament	2		
Total	46	6	33

Fig. 12. Incipit des genres juridiques (section 3) : répartition selon les genres

L'absence du groupe nominal est un peu plus fréquente dans les incipit des serments et des rapports juridiques, ce qui représente plus de la moitié des cas (20/33). Dans le genre des serments, plus de la moitié des cas omettent cette section ; dans les rapports juridiques, on relève autant de documents qui conservent cette partie et autant de documents qui l'omettent. Dans les dépositions, les documents oraculaires et les procédures juridiques, l'absence du syntagme représente toujours moins de la moitié des occurrences. Dans les procédures juridiques, l'emploi du syntagme est presque systématique. Dans les procédures juridiques des Tomb Robberies et les testaments, le nombre d'occurrences est fort limité pour tirer d'éventuelles conclusions. Toutefois, il semble que l'emploi du syntagme composé du lemme *hrw* soit d'un emploi minoritaire dans le corpus des Tomb Robberies, quel que soit le genre. Ainsi, le groupe nominal est omis dans 3 procédures et 5 rapports des Tomb Robberies ; son emploi est limité à 3 procédures juridiques. En vérité, si des distinctions se font jour entre les genres, l'emploi du syntagme ne semble pas directement lié au genre du texte ; on trouve régulièrement des documents relevant d'un même genre qui emploient le syntagme tandis que d'autres l'omettent, sans raison apparente. De même, la présence du syntagme ne dépend pas de l'époque de rédaction ou de la construction employée dans la section 4. Ainsi que l'illustrent les paires contrastives suivantes, provenant de documents relevant du même genre, datés de la même époque et employant le même verbe (*iri* ou *rdi* suivi d'un SN), la présence du syntagme semble plutôt aléatoire :

Ex.61 : *hsb.t 2 whm msw.t 3bd 4 šmw sw 16 iri.t p3 šsp <n> r3 n n3 it3.w n p3 pr-n-sṯ3 m t3 hw.t in sš ns-*imn*-(*m*-)*ip.t* n p3 hr*

« An 2 de la Renaissance, quatrième mois de Shémou, 16^e jour, procéder à la réception des dépositions des voleurs du naos portable dans le temple par le scribe de la Tombe, *ns-imn*-(*m*-)*ip.t* » (P. BM 10403, r^o 1 :1-2)

An 2 de la Renaissance – procédure juridique (Tomb Robberies)

Incipit : date – Ø – infinitif + SN

Ex.62 : *hsb.t 2 3bd 4 šmw sw 25 hrw n iri(.t) p3 smtr n p3 nbw ḥd t3y (...) i.dd it-nṯr imn-ms s3 t3 n t3 hw.t smi.w m-b3ḥ pr-^ᶜ nḥ wd3 snb*

« An 2, quatrième mois de Shémou, 25^e jour, jour de procéder à l'enquête concernant l'or et l'argent volé (...) dont le père divin *imn-ms*, fils de *t3* du temple, a fait rapport devant Pharaon, VSF » (P. BM 10383, r^o 1 :1-2)

An 2 de la Renaissance – procédure juridique (Tomb Robberies)

Incipit : date – *hrw n* – infinitif + SN

Ex.63 : *hsb.t 23 3bd 1 pr.t sw 24 di.t p3 ^ᶜ n md3y imn-ḥ^ᶜ r b3k.f*

« An 23, premier mois de Péret, 24^e jour, donner l'âne au *md3y*, *imn-ḥ^ᶜ*, pour son travail » (O. Petrie 4, r^o 1-2)

Ep. Ramsès III, an 23 – rapport juridique

Incipit : date – Ø – infinitif + SN

Ex.64 : *ḥsb.t 24 3bd 3 šmw sw [5] hrw pn di.t t3 ʿ3.t n ḥry md3y.w mntw-ms in ʿ3-n-is.t ḥnsw*
 « An 24, troisième mois de Shémou, 5^e jour, ce jour, donner l’ânesse au supérieur des *md3y.w*, *mntw-ms*, par le chef d’équipe, *ḥnsw* » (O. Gardiner 140, v° 1-3)
 Ep. Ramsès III, an 24 – rapport juridique
 Incipit : date – *hrw pn* – infinitif + SN

1.1.4. Section 4 : verbe/substantif

Si les incipit des documents juridiques peuvent comprendre la mention d’une date, éventuellement complétée par la titulature royale, et du syntagme *hrw pn/hrw n*, la présence de ces divers éléments n’est pas systématique. À l’inverse, tout incipit juridique conserve un verbe ou un substantif nous informant sur la nature du document³¹⁶. Dans la plupart des cas, le lemme employé est un verbe à l’infinitif ou, plus rarement, un verbe employé dans une forme de l’accompli ; on relève également quelques occurrences dont l’incipit conserve un substantif. Le plus souvent, l’incipit renferme :

- un infinitif ;
- un perfectif ;
- une forme *sḏm.n.f* ;
- un substantif.

À ces diverses possibilités, il faut également mentionner quelques exemples dont l’analyse pose question ; on peut toujours hésiter entre plusieurs constructions. Ce phénomène est surtout caractéristique des verbes qui présentent un substantif correspondant dont les graphies se confondent.

Les principaux éléments qui composent la section 4 de l’incipit ainsi que le nombre d’attestations pour chacun d’eux sont repris dans le tableau suivant³¹⁷ :

	Infinitif	perfectif <i>sḏm.f</i>	<i>sḏm.n.f</i>	substantif	Cas douteux
Déposition	3	3	4	4	5
Procédure oraculaire	6	2	1	1	5
Procédure juridique	14	1			1
Procédure juridique des Tomb Robberies	4			2	
Rapport juridique	16		1	6	1
Serment	5	4	5	2	2
Testament	2			1	
Total	50	10	11	16	14

Fig. 13. Incipit des genres juridiques : section 4

Aux diverses occurrences rassemblées dans ce tableau, il faut encore ajouter trois cas dont l’incipit conserve une construction peu habituelle, un séquentiel³¹⁸ (ex. 57) ou un Présent I³¹⁹ (ex. 47) :

Ex.65 : *3bd I 3ḥ.t sw 10 iw ʿ3-n-is.t nḥ(.t)-m-mw.t [] m grḥ*
 « Premier mois d’Akhet, 10^e jour, le chef d’équipe *nḥ.t-m-mw.t []* durant la nuit »
 (O. DeM 657, r° 1-2)
 Ep. Ramsès IV – rapport juridique

³¹⁶ À l’exception, bien sûr, des quelques documents juridiques ne conservant aucune formulation en incipit.

³¹⁷ Il faut également préciser que 51 documents sont en lacune à cet endroit.

³¹⁸ Il s’agit d’un document oraculaire (O. DeM 133) et d’un rapport juridique (O. DeM 657).

³¹⁹ Cette construction se rencontre une seule fois dans une procédure juridique (P. Berlin P 3047).

Dans cet exemple, l'incipit est partiellement en lacune, toutefois, la restitution d'un séquentiel semble assurée par la présence du morphème *iw*, bien lisible. On remarquera que la date mentionnée dans l'incipit est incomplète, l'année (*hsb.t*) n'est pas précisée. Ce cas est tout à fait exceptionnel ; de manière générale, les incipit conservant une date précisent l'année de règne, mis à part quelques exceptions (cf. *supra*, § 1.1.2). Dans notre cas, l'année était peut-être notée ; en effet, si Kitchen (*KRI* 6, 158) ne restitue aucune lacune avant les premiers lemmes du document, il semble bien que cet ostracon ne soit pas tout à fait complet³²⁰.

1.1.4.1. Infinitif

Ainsi que cela apparaît clairement dans le tableau, l'incipit des documents juridiques renferme le plus souvent un verbe à l'infinitif, quel que soit le genre. La plupart du temps, l'analyse de l'infinitif est assurée par la présence du complément d'agent introduit par l'ancienne forme relative perfective du verbe *iri* (*ir.n* NP) ou la préposition *in* (*in* NP)³²¹. Dans d'autres cas, il faut faire appel à d'autres éléments pour créditer cette analyse. Ainsi, la morphologie peut parfois jouer un rôle important, ainsi que l'illustrent les deux exemples suivants :

Ex.66 : *hsb.t 1 m whm msw.t 3bd 4 šmw sw 5 hrw pn iri(t) (𓂏𓂐) p3 smtr n n3 hrw.w ʕ3.w*
(...) *in* NP NP NP NP NP

« An 1 de la Renaissance, quatrième mois de Shémou, 5^e jour, ce jour, procéder à l'interrogatoire des grands ennemis (...) par NP NP NP NP NP » (P. BM 10052, r^o 1 :1-5)

Ep. Ramsès XI, an 1 – procédure juridique (Tomb Robberies)

Dans ce cas, on aurait tout aussi bien pu envisager une autre solution et lire *ir(.w) p3 smtr* (...) *in* NP « l'interrogatoire a été mené par NP ». L'analyse d'un accompli passif pourrait, d'ailleurs, s'accorder avec l'emploi de la préposition *in* permettant d'introduire le complément d'agent d'une forme passive. Toutefois, la morphologie du verbe *iri* contredit cette interprétation. En effet, lorsqu'il est employé à la forme perfective passive, le verbe *iri* offre toujours une graphie courte, avec une terminaison *-w* caractéristique (𓂏𓂐)³²².

Ex.67 : *hsb.t 24 3bd 3 šmw sw [5] hrw pn di.t (𓂏𓂐) t3 ʕ3.t n hry md3y.w mntw-ms in ʕ3-n-is.t hnsu*

« An 24, troisième mois de Shémou, 5^e jour, ce jour, donner l'ânesse au supérieur des *md3y.w*, *mntw-ms*, par le chef d'équipe, *hnsu* » (O. Gardiner 140, v^o 1-3)

Ep. Ramsès III, an 24 – rapport juridique

À nouveau, on pourrait comprendre ce passage autrement et considérer qu'il s'agit plutôt d'un accompli passif ; il faudrait alors traduire « l'ânesse a été donnée à NP par NP ». Comme dans l'exemple précédent, l'étude de la morphologie confirme l'analyse d'un infinitif dans ce cas. En effet, lorsqu'il est employé à la forme perfective passive, le verbe *rdi* se présente sous deux graphies³²³ : 𓂏𓂐 et 𓂏𓂐. La première n'est attestée qu'une fois, au début de la 19^e dyn., sous le règne de Ramsès II ; elle reprend la tradition de l'égyptien classique³²⁴. Winand relève donc une seule exception ; tous les autres cas emploient 𓂏𓂐. Vu l'époque de rédaction de notre document et les nombreuses

³²⁰ Ainsi, l'état fragmentaire du document est précisé dans la description de l'ostracon fournie par la Deir el-Medina database (*broken off on right and left edge and bottom, beginnings and ends of all lines missing*).

³²¹ Toutefois, dans certains cas, on peut toujours hésiter. Il en va ainsi des incipit employant un verbe auquel correspond un substantif dont les graphies se confondent. Ces quelques cas seront examinés plus loin.

³²² J. Winand (1992 : § 478).

³²³ *Ibid.*, § 480.

³²⁴ *Ibid.*

attestations assurées d'un infinitif dans des formulations apparentées à notre exemple, le verbe employé dans notre incipit semble bien être un infinitif.

De même, l'emploi de certaines catégories verbales en ouverture ne peut se comprendre autrement. Ainsi, les verbes intransitifs ou causatifs employés en ouverture sont nécessairement à analyser comme des infinitifs :

Ex.68 : *hsb.t 27 3bd 2 pr.t sw 22 spr t3 knb.t []ms hn^c in-mw p3-šd*

« An 27, second mois de Péret, 22^e jour, []ms se présenta au tribunal contre le porteur d'eau, *p3-šd* » (O. Gardiner 1, r^o 1-2)

Ep. Ramsès III, an 27 – déposition

Dans la lacune, il faut probablement restituer l'ancienne forme relative perfective du verbe *iri*, introduisant le complément d'agent (*ir.n* NP). Malgré la lacune, l'analyse de *spr* ne fait aucun doute. Ainsi que nous l'avons vu plus haut, le verbe employé dans l'incipit des documents juridiques est soit un infinitif, un perfectif *sḏm.f* ou une forme *sḏm.n.f*; *spr* étant un verbe intransitif, il ne peut être conjugué au *sḏm.f* perfectif. De même, la morphologie indique qu'il ne s'agit pas d'une forme *sḏm.n.f*. Il nous reste donc l'infinitif. Cette analyse est, par ailleurs, confirmée par l'ensemble des attestations dont l'incipit renferme le verbe *spr*. En effet, ce dernier est systématiquement conjugué à l'infinitif, suivi du complément d'agent introduit par l'ancienne forme relative.

Ex.69 : *hsb.t 14 3bd 1 šmw sw 5 n pr-š3 psmtk^c nḥ wd3 snb r^c nb d.t hrw pn sh^c(i.t) ntr pn špsy*

« An 14, premier mois de Shémou, 5^e jour du Pharaon Psammétique, VSF, chaque jour éternellement, ce jour, apparition processionnelle³²⁵ de (litt. « faire apparaître ») ce dieu vénérable » (P. Brooklyn, 47.218.3, A1-2)

Ep. Psammétique I, an 14 – procédure oraculaire

Enfin, l'analyse de l'infinitif est également assurée par certains emplois du verbe. Ainsi, dans le syntagme *hrw n*, le verbe employé comme second membre du génitif est indubitablement un infinitif. Il en va de même concernant quelques incipit s'ouvrant par la préposition *r* suivie d'un verbe :

Ex.70 : *hsb.t 28 3bd 4 3ḥ.t sw 25 hrw n di.t p3 š3 n in-mw p3-n-t3-wr.t r sk3*

« An 28, quatrième mois d'Akhet, 25^e jour, jour de donner l'âne au porteur d'eau, *p3-n-t3-wr.t*, pour labourer » (O. Petrie 9, r^o 1-2)

Ep. Ramsès III, an 28 – rapport juridique

Ex.71 : *r di.t rh.tw t3w.t nb iry.t r.i m rmt-is.t nḥw-m-mw.t*

« Pour faire en sorte qu'on sache tous les vols qui ont été commis contre moi, à savoir l'homme d'équipe *nḥw-m-mw.t* » (O. BM 5637, r^o 1-2)

Ep. Ramsès III – rapport juridique

La plupart du temps, l'infinitif est employé absolument. Il se rencontre régulièrement derrière le syntagme *hrw pn* (30/50) ; plus rarement, il apparaît directement après la date (9/50). Enfin, l'infinitif employé en incipit peut également fonctionner dans un syntagme nominal ou prépositionnel. Ainsi, il est employé comme second membre d'un génitif indirect dans la construction *hrw n* + inf. (6/50). On relève également quelques cas où l'infinitif est introduit par la préposition *r*, dans la construction *r di.t rh* (5/50). Dans tous les cas, les documents juridiques employant un infinitif en incipit s'ouvrent systématiquement par une date, à l'exception des quelques rapports juridiques recourant à la formule *r di.t rh*, toujours

³²⁵ Sur la traduction de *sh^ci* par « apparition processionnelle », cf. J.-M. Kruchten (1986b : 77-78).

employée sans élément introducteur. L'emploi d'un infinitif en incipit est attesté durant toute l'époque ramesside, de même que dans les documents plus tardifs³²⁶.

1.1.4.2. Perfectif *sdm.f*

Dans quelques cas, le verbe employé dans la formule d'incipit semble bien être un *sdm.f* perfectif. Trois verbes peuvent fonctionner dans cet emploi : *iri* (3), *smi* (4) et *dd* (3).

Ex.72 : *hsb.t 31 3bd 4 šmw sw 19 iry* (⊃) *p(3)-n-t3-wr.t ʿnh n nb ʿnh wd3 snb r db3 n³²⁷ idnw h3y r-r3-ʿ dhwtj*

« An 31, quatrième mois de Shémou, 19^e jour, *p(3)-n-t3-wr.t* a fait un serment au maître, VSF, afin de rembourser le lieutenant *h3y* à la fin du mois de Thot » (O. DeM 57, r^o 1-3)

Ep. Ramsès III, an 31 – serment

Dans cet exemple, l'analyse ne pose aucun problème, la morphologie étant tout à fait explicite.

Ex.73 : *hsb.t 28 3bd 3 3h.t sw 9 dd* (⊃) *b3k-n-wrl hn³²⁸ in-mw p(3)-n-t3-wr.t hr p3y.f ʿ3 i.di.f n p(3)-n-niw.t <r> b3k.f*

« An 28, troisième mois d'Akhet, 9^e jour, *b3k-n-wrl* a plaidé contre le porteur d'eau *p(3)-n-t3-wr.t* au sujet de son âne qu'il a loué à *p(3)-n-niw.t* pour son travail » (O. Berlin P 1121, r^o 1-4)

Ep. Ramsès III, an 28 – déposition

Dans ce cas, le verbe *dd* est donc employé dans une forme *sdm.f*. Deux analyses sont à envisager : un perfectif *sdm.f* ou une forme relative perfective (*i.*)*sdm.f*. Si l'on peut, *a priori*, considérer qu'on a à faire à une forme relative de l'accompli (*i.dd* NP), plusieurs éléments viennent contredire cette analyse. En premier lieu, il faudrait alors admettre l'omission du *yod* prothétique avec un bilitère, or, à cette époque, sa présence est majoritaire avec cette catégorie verbale³²⁹. D'autre part, la formule d'incipit de notre ostracon conserve une forme relative de l'accompli où le *yod* prothétique est bien présent (*i.di.f*). Enfin, on le verra plus loin, quand l'incipit emploie une forme relative de l'accompli, il s'agit systématiquement de la forme ancienne, *sdm.n.f*.

Ex.74 : *hsb.t 8 3bd 2 pr.t sw 19 hrw pn smi rmt-is.t mnn3 n nsw.t imm-htp ʿnh wd3 snb t3 md.t n md3y šd-sw-hnsw*

« An 8, second mois de Péret, 19^e jour, ce jour, l'homme d'équipe *mnn3* a rapporté au roi Amenhotep, VSF, l'affaire du *md3y, šd-sw-hnsw* » (O. DeM 672, r^o 1-3)

Ep. Ramsès III, an 8 – procédure oraculaire

La formule d'incipit employée dans ce dernier exemple est reproduite à l'identique dans un document oraculaire du règne de Ramsès V : *hsb.t 4 3bd 4 3h.t ʿrk hrw pn smi rmt-is.t kn-n3 s3 s3-w3dy.t n nsw.t imm-htp ʿnh wd3 snb* « An 4, quatrième mois d'Akhet, dernier jour, ce jour, l'homme d'équipe *kn-n3*, fils de *s3-w3dy.t*, a rapporté au roi Amenhotep, VSF » (O. BM 5625, r^o 1-2). Dans les deux cas, le verbe est écrit juste avant le changement de ligne, zone propice aux erreurs. Dès lors, on pourrait envisager deux autres options. Partant du postulat que le scribe, en changeant de ligne, a omis un élément, on pourrait restituer une forme relative ou la préposition *in* introduisant l'agent ; dans ce cas, l'incipit emploie alors l'infinitif du verbe *smi* : *hrw pn smi <ir.n> NP* « ce jour, rapport qu'a fait NP »³³⁰ ou *hrw pn smi <in> NP* « ce

³²⁶ P. Brooklyn 47.218.3, stèle de Dakhleh.

³²⁷ Sur l'emploi du syntagme *r db3 n*, cf. M. Malinine (1947 : 108, n.a).

³²⁸ Sur l'expression *dd hn^c*, cf. A. McDowell (1990 : 18).

³²⁹ J. Winand (1992 : § 600).

³³⁰ Sur l'analyse de *smi ir.n* NP, cf. *infra*, n. 377.

jour, rapport par NP »³³¹. Toutefois, ces deux interprétations supposent une omission de la part du scribe, or, deux documents prouvent que le verbe *smi* peut tout à fait fonctionner dans un *sdm.f* perfectif en incipit ; il s’agit de l’O. Berlin P 10655 et de l’O. Gardiner 53 :

Ex.75 : *3bd 3 šmw sw 9 hrw pn smi n.i rmt-is.t imn-m-ip.t in-mw p3-n-niw.t*

« Troisième mois de Shémou, ce jour, l’homme d’équipe *imn-m-ip.t* m’a dénoncé le porteur d’eau *p3-n-niw.t* » (O. Berlin P 10655, r° 1-2)³³²

Ep. Ramsès III – serment

Dans ce cas, il semble que le scribe qui rédige le document intervienne directement dans la formulation, ainsi que le révèle l’emploi du pronom suffixe de première personne dans le syntagme *n.i*³³³. Allam (1973 : 10) ne comprend pas le passage de la même manière ; il traduit « Dieser Tag der Klage(erhebung) bei mir (durch den) Mann (von) der Arbeitstruppe Jmn-m-ip.t (gegen) der Wasserholer P-n-njw.t ». Allam n’analyse pas *smi* comme un perfectif ; il semble plutôt corriger le texte et introduire une construction permettant d’exprimer le complément d’agent (« (durch den) Mann »), probablement par analogie avec la formulation employée aux lignes 7 et 8. En effet, à cet endroit, un second serment est introduit par une formulation fort proche, toutefois, le verbe *smi* est à l’infinitif et est directement suivi du complément d’agent introduit au moyen de l’ancienne forme relative perfective ; cette fois, le nom du scribe est précisé : *3bd 1 3h.t sw 20 hrw pn smi ir.n rmt-is.t imn-m-ip.t in-mw imn-h^c m-b3h imn-nht* « Premier mois d’Akhet, ce jour, le porteur d’eau *p3-n-niw.t* a dénoncé l’homme d’équipe *imn-m-ip.t* en présence du scribe *imn-nht* ». Toutefois, il ne me semble pas nécessaire de corriger l’incipit ; après tout, pourquoi envisager une omission du scribe alors que l’analyse d’un perfectif *sdm.f* peut tout à fait convenir.

Ex.76 : *hsb.t 22 3bd 2 pr.t sw 5 knb.t <n> hrw pn p3 4 rwdw n hnw p3 4 rwdw n mry.t smi n.w rmt-is.t h^c-m-nwn*

« An 22, second mois de Péret, 55^e jour, tribunal de ce jour : les 4 administrateurs de l’intérieur et les 4 administrateurs du port. L’homme d’équipe *h^c-m-nwn* leur fit rapport » (O. Gardiner 53, r°1-3)

Ep. Ramsès III, an 22 – procédure juridique

L’incipit employé ici s’apparente assez bien à celui apparaissant dans l’exemple précédent, toutefois, le syntagme habituel, *hrw pn*, est modifié et intègre l’énumération des membres du tribunal ; le verbe *smi* vient ensuite. Il est conjugué au *sdm.f* perfectif ; comme dans l’exemple précédent, les administrateurs responsables à qui la plainte est rapportée sont évoqués par le syntagme *n.w*.

Les quelques documents conservant un *sdm.f* perfectif s’ouvrent systématiquement par une date, régulièrement suivie d’un syntagme composé du lemme *hrw* (6/10). Ce type d’incipit est employé durant l’époque ramesside.

1.1.4.3. Formes *sdm.n.f*

Quelques documents juridiques conservent une forme *sdm.n.f* en incipit. Dans un cas, la forme est employée dans la construction *h^c.n sdm.n.f*. Si ce type de construction se rencontre

³³¹ Sur cette construction, cf. *infra*, p. 82-83.

³³² Dans cet exemple, le changement de ligne se produit après *imn-m-ip.t*.

³³³ Ainsi que l’explique A. McDowell (1990 : 6), *it was often a scribe, or in at least one case a foreman, who actually wrote up the text itself; this is clear from the five or six signed ostraca which end with the words ir in or ir n, “made (by)”, “so-and-so”. In several cases the author of a text writes that the litigants “reported to me” (smi n.i), again indicating that the document was drawn up by an official, probably the scribe, who played a prominent role in the hearing.*

à plusieurs reprises dans le genre oraculaire³³⁴, elle apparaît plus régulièrement dans le corps du texte :

Ex.77 : *ḥsb.t 2 3bd 3 3ḥ.t sw 1 ḥ^c.n ḥ^s.n sdm imn-m-wi3 n imn p3-ḥnty*
 « An 2, troisième mois d'Akhet, premier jour. Alors le serviteur *imn-m-wi3* fit appel à Amon de *p3-ḥnty* » (P. BM 10335, r^o 1)
 Ep. Ramsès IV, an 2 – procédure oraculaire

Dans les autres cas, la *sdm.n.f* employée en incipit semble bien être l'ancienne forme relative de l'accompli. Les formules d'incipit recourant à ce type de construction sont surtout caractéristiques de deux genres : les dépositions et les serments. Son emploi est limité à un seul verbe : *dd*. Le plus souvent, l'incipit se restreint au syntagme *dd.n NP (5/10)*³³⁵, sans aucun élément introducteur (date, titulature, *hrw pn/hrw n*). On relève tout de même quelques cas où la *sdm.n.f* relative est précédée d'une date (4/10), éventuellement suivie du syntagme *hrw pn (1/10)*.

Si j'analyse ce groupe comme une forme relative, il reste toutefois une hypothèse à écarter ; on pourrait, en effet, considérer qu'il s'agit plutôt une forme *sdm.n.f* prédicative, *dd* étant un verbe transitif³³⁶. Toutefois, plusieurs éléments vont à l'encontre de cette analyse. Ainsi que le fait remarquer Winand, si la *sdm.n.f* prédicative est peu employée en néo-égyptien, elle apparaît encore occasionnellement jusqu'au règne de Ramsès II dans les textes de la pratique, le plus souvent dans des formules stéréotypées³³⁷. Or, la majorité de nos occurrences provient de documents datés de la 20^e dynastie (8/10), on relève à peine deux cas dans des textes de la 19^e dynastie, plus précisément du règne de Ramsès II (O. DeM 10060) et du règne de Siptah (P. Salt 124)³³⁸. Par ailleurs, si la morphologie n'est pas toujours explicite, quelques cas indiquent clairement qu'il s'agit d'une *sdm.n.f* relative, ainsi que l'illustre l'exemple suivant :

Ex.78 : *ḥsb.t 9 3bd 3 pr.t sw 7 dd.t.n (𓄏𓄏𓄏𓄏)*³³⁹ *rḥty b3k-n-wrl*
 « An 9, troisième mois de Péret, 7^e jour, déclaration du blanchisseur *b3k-n-wrl* »
 (O. DeM 564, r^o 1-2)
 Ep. Ramsès III – serment
 Voir aussi O. Gardiner 104, O. Petrie 67 et O. Turin N 57458.

Outre la morphologie, certaines analogies établies avec des formulations de ce type employées dans les documents juridiques et les lettres vont également dans le sens d'une forme relative. Ainsi, durant toute l'époque ramesside, les documents juridiques emploient encore l'ancienne forme relative perfective du verbe *dd* pour introduire une déclaration³⁴⁰. De même, on le verra plus loin, les lettres de la 19^e dynastie peuvent s'ouvrir par un incipit recourant à l'ancienne forme relative du verbe *dd*, du type *dd.t.n NP n NP* (groupe III). Dans ces deux cas, la morphologie est souvent explicite ; le verbe est majoritairement noté 𓄏𓄏𓄏𓄏. Dès lors, la formule employée en incipit de nos quelques documents juridiques est peut-être issue de la tournure bien attestée dans l'incipit des lettres. Enfin, l'emploi de formes *sdm.n.f* est tout à fait exceptionnel dans les genres juridiques³⁴¹. Par ailleurs, si on relève encore quelques attestations de la *sdm.n.f* emphatique durant la 19^e dynastie, la *sdm.n.f* se rencontre

³³⁴ Sur l'emploi de la construction *ḥ^c.n sdm.n.f*, voir le chapitre consacré à l'étude du répertoire.

³³⁵ Parmi les 5 cas relevés, l'un d'eux provient d'un document dont l'incipit est partiellement en lacune (P. Salt 124). La restitution de la forme *sdm.n.f* est suggérée par J. Černý (1929 : 246, n. 1).

³³⁶ La *sdm.n.f* prédicative est uniquement attestée avec des verbes transitifs (J. Winand, 1992 : § 303).

³³⁷ J. Winand, *op.cit.*

³³⁸ Néanmoins, dans cet exemple, le passage, en lacune, est une restitution (cf. n. 335).

³³⁹ Sur cette graphie caractéristique de l'ancienne forme relative perfective du verbe *dd*, cf. J. Winand, *op.cit.*, § 614.

³⁴⁰ J. Winand, *op.cit.*, § 618, Fr. Neveu (1998 : 149). Voir également le chapitre consacré à l'étude du répertoire.

³⁴¹ Sur l'emploi de la *sdm.n.f* dans les genres juridiques, cf. *infra*, p. 223-232.

principalement dans la construction $h^c.n sdm.n.f$. On ne relève donc aucun exemple assuré d'une forme $sdm.n.f$ prédicative. De même, l'emploi de formes $sdm.n.f$ dans le corpus juridique est confiné à deux genres, les procédures juridiques et les procédures oraculaires ; aucune attestation n'a pu être relevée dans les serments ou les dépositions, d'où sont issus la majorité de nos formules d'incipit du type $dd.n$ NP. Ce type d'incipit est employé durant toute l'époque ramesside.

1.1.4.4. Substantif

Les formules d'incipit des documents juridiques conservent parfois un substantif. Ce type d'incipit se rencontre plus régulièrement dans le genre des dépositions et des rapports ; les textes juridiques provenant du corpus des Tomb Robberies s'ouvrent régulièrement par un incipit de ce type³⁴². Dans le genre des dépositions, ce type de formulation apparaît à trois reprises et se présente systématiquement sous la même forme :

Ex.79 : $r3 n kn(-hr)-hpš.f n t3 knb.t$

« Déposition de $kn-hr-hpš.f$ au tribunal » (O. Caire 25725+O. Louvre E.3259, r° 1)

Ep. Siptah – déposition

Voir aussi O. Gardiner 166 (ép. Ramsès II) et O. DeM 292 (ép. Ramsès V).

Ex.80 : $hsb.t 1 3bd 1 3h.t sw 2 hft hsb.t 19 mity sš n n3 it3.w n p3 hr n3 it3.w n n3 pr(-n)-st3 rdy.t m-b3h pr-3 nh [wd3 snb] in h3ty-3 p3-wr-3 n imn.t niw.t$

« An 1, premier mois d'Akhet, 2^e jour, correspondant à l'an 19, copie du document des voleurs de la Tombe et des voleurs des naos portables, qui a été présenté à Pharaon, VSF, par le gouverneur de l'occident de la Ville, $p3-wr-3$ » (P. Abbott Dockets, v° A.1-A.2)

An 1 de la Renaissance – rapport juridique (Tomb Robberies)

Dans le genre des dépositions, le syntagme nominal est employé seul, il n'est jamais introduit par une date ou un autre élément (4/4). Dans les autres genres, la plupart des cas sont précédés d'une date, trois seulement ouvrent directement le texte. Dans l'exemple suivant, l'incipit ne semble *a priori* comporter aucune date, toutefois, il s'agit d'un cas particulier. En effet, la première page du papyrus a été entièrement effacée, seules les deux premières lignes ont été conservées. Ainsi que l'explique Gardiner (1948 : 73), *the rest of this page was left blank after erasure of the earlier text, so that it now presents itself in the guise of a protecting strip*. Après cette page, le rapport s'ouvre par la formulation suivante qui semble donc servir d'incipit :

Ex.81 : $n3 sh3.w nty r-iwd w3b p3-n-3nk.t dd n.f sd n pr hnmw$

« Les rapports qui concernent le prêtre-pur $p3-n-3nk.t$, dit *sd*, du domaine de Khnoum » (P. Turin 1887, r° 1,1)

Ep. Ramsès V, an 1 – rapport juridique

On notera que quelques lettres des 20^e et 21^e dynasties s'ouvrent par une formule d'incipit recourant au lemme $sh3$ (cf. *infra*, p. 109).

1.1.4.5. Cas douteux

Dans certains cas, l'analyse du lemme employé en incipit pose question et reste souvent susceptible de plusieurs interprétations. La plupart du temps (11/14), il s'agit de verbe auquel correspond un substantif dont les graphies se confondent (nh , h^ci , smi). Les quelques

³⁴² Parmi les 16 occurrences relevées, 4 proviennent de rapports juridiques des Tomb Robberies et 2 sont issues de procédures juridiques des Tomb Robberies.

occurrences pour lesquelles plusieurs interprétations sont à envisager se présentent dans les constructions suivantes :

- les verbes ou substantifs *ḥnh*, *smi* ou *ḥḥi* sont suivis du complément d'agent introduit par l'ancienne forme relative perfective du verbe *iri* (3/14) ou la préposition *in* (4/14) ;
- les verbes ou substantifs *smi* ou *ḥḥi* sont employés dans le syntagme *smi/ḥḥi n* NP (3/14), susceptible de deux analyses. En premier lieu, on peut comprendre le groupe comme un génitif indirect ; on peut aussi translittérer *smi/ḥḥi.n* NP et considérer qu'il s'agit plutôt d'une forme *sdm.n.f*. Dans un cas, le verbe/substantif *ḥḥi* semble bien fonctionner dans une relation génitive : SN *n ḥḥi* (1/14). Les quatre cas relevés proviennent de documents oraculaires ;
- dans ce dernier cas, il s'agit assurément d'un verbe (*sdm* et *swd*), susceptible de deux analyses : un infinitif ou un accompli passif (3/14). Les quelques cas recensés sont issus de deux dépositions et d'un rapport juridique.

Le verbe *smi* apparaît quelquefois dans les formules d'incipit des différents genres juridiques (11) ; dans certains cas, l'analyse ne pose aucun problème. Ainsi, quatre textes font directement suivre le verbe du nom du locuteur ; dès lors, il ne fait aucun doute que *smi* est employé dans un perfectif *sdm.f* (cf. *supra*, p. 78). Dans les autres cas, on peut toujours hésiter entre le verbe et le substantif, toutefois, certains éléments peuvent nous orienter vers l'une ou l'autre analyse. Ainsi, *smi* se présente à deux reprises sous la forme *smi n* NP ou *smi.n* NP. On notera que ce cas particulier est limité à deux procédures oraculaires :

Ex.82 : *ḥsb.t 27 3bd 1 šmw sw 9 hrw pn smi (i)n* (𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏) [*rmṯ*]-*is.t ḥḥ-m-w3s.t n nsw.t imn-ḥtp ḥnh wd3 snb*

« An 27, premier mois de Shémou, 9^e jour, ce jour, rapport par l'homme d'équipe *ḥḥ-m-w3s.t* au roi Amenhotep, VSF » (O. Petrie 21, r^o 1-2)

Ep. Ramsès III, an 27 - procédure oraculaire

Voir aussi O. Caire 25242 (ép. Ramsès III). Les traductions proposées pour ce passage illustrent les diverses possibilités d'analyse. Ainsi, Allam (1973 : 236)³⁴³ semble considérer le syntagme comme un génitif indirect, tandis que Černý (1931 : 492)³⁴⁴ et McDowell (1999 : 173)³⁴⁵ optent plutôt pour une forme *sdm.n.f*. Si l'on adopte le point de vue de ces deux derniers, la *sdm.n.f* employée en incipit est soit une *sdm.n.f* prédicative, soit une *sdm.n.f* emphatique mettant l'accent sur le syntagme *n nsw.t imn-ḥtp*. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'emploi d'une *sdm.n.f* prédicative à cette époque est peu probable ; par ailleurs, si on ne relève aucune attestation de formes *sdm.n.f* en emploi emphatique³⁴⁶ dans le genre oraculaire, deux cas apparaissent dans des procédures juridiques de la 19^e dynastie, qui plus est, avec le verbe *smi* (cf. ex. 520). On ne relève aucune occurrence à la 20^e dynastie. Bien sûr, on peut toujours se dire que, dans notre cas, la forme apparaît en incipit, c'est-à-dire dans une section qui peut encore recourir à des constructions anciennes. Toutefois, je n'ai relevé aucun cas assuré

³⁴³ « Jahr 27, Monat 1 der Sommerzeit, Tag 19 : Dieser Tag der Klage des Mannes (von) der Arbeitstruppe *ḥḥ-m-w3s.t* beim König Amenophis, L.H.G. ».

³⁴⁴ « L'an 27, le premier mois d'été, jour 19. Ce jour-là l'ouvrier Khaemwese a fait déclaration au roi Aménophis ».

³⁴⁵ « Year 27, first month of summer, day 19. This day, the workman Kha-em-waset reported to King Amenophis, l.p.h. ».

³⁴⁶ Il me semble qu'un autre argument va à l'encontre de cette analyse. En effet, si l'on considère *smi.n* NP *n nsw.t imn-ḥtp* comme une forme emphatique, le seul complément susceptible de recevoir l'accent est *n nsw.t imn-ḥtp* ; d'un point de vue sémantique, cela n'est pas pertinent, les appels à l'oracle qui composent notre corpus provenant majoritairement de Deir el Médineh, ils sont régulièrement adressés à Amenhotep. Si la divinité était moins fréquemment mentionnée, on comprendrait mieux une mise en emphase.

d'une *sdm.n.f* emphatique ou prédicative dans une formule d'incipit, quel que soit le genre. Par ailleurs, ainsi que nous l'avons vu plus haut, le verbe *smi* est quelquefois employé dans un *sdm.f* perfectif ; ce type d'incipit se rencontre, notamment, dans le genre oraculaire (2). Parmi les deux cas relevés, un provient d'un document de la même époque que notre exemple. Dès lors, il me semble que ces deux attestations montrent nettement que la *sdm.n.f* prédicative n'est plus attestée à cette époque et remplacée par le perfectif *sdm.f*. *A priori*, l'interprétation d'Allam me paraît donc plus probable, toutefois, une troisième analyse est suggérée par Demarée (1982 : 101 et 2006b : 59)³⁴⁷ ; elle suggère de restituer la préposition *in* introduisant le complément d'agent de *smi* et lit le passage *smi (i)n NP*³⁴⁸, sur le modèle d'un incipit attesté à trois reprises dans notre corpus³⁴⁹. La préposition *in* se présente quelquefois sous la graphie abrégée $\overline{\text{m}}^{\text{350}}$; par ailleurs, le syntagme composé du verbe *smi* suivi de la préposition *in* introduisant le complément d'agent est attesté dans trois incipit juridiques. En l'absence d'exemple assuré de la construction *smi n NP* « rapport de NP » en incipit, en sachant que la préposition *in* peut se présenter sous une graphie abrégée et en la présence d'occurrences avérées de la construction *smi in NP*, j'ai opté pour cette dernière lecture.

Une formulation apparentée est employée avec le lemme *h^ci*, toujours dans une procédure oraculaire :

Ex.83 : *hsb.t 6 3bd I 3h.t r^ck hrw pn h^c(i.t) ($\overline{\text{m}}$) (i)n nsw.t imn-htp ^cnh wd3 snb*
 « An 6, premier mois d'Akhet, dernier jour, ce jour, apparition par le roi Amenhotep, VSF » (O. Caire 25276, r^o1)

Ep. Ramsès IV, an 6 – procédure oraculaire

On retrouve donc la même construction que dans l'exemple précédent : l'incipit est susceptible de se lire *h^c.n nsw.t* « le roi est apparu », *h^cw n nsw.t* « apparition du roi » ou *h^c(i.t) (i)n nsw.t* « apparition par le roi ». Comme dans l'exemple précédent, j'ai opté pour la dernière analyse ; le lemme employé est donc le verbe *h^ci* suivi de la préposition *in* introduisant le complément d'agent. On relève, d'ailleurs, un incipit juridique employant le syntagme *h^c(i.t) in nsw.t imn-htp* où la préposition est bien notée $\overline{\text{m}}$ ³⁵¹. Černý (1927 : 184)³⁵² et Helck (2002 : 400)³⁵³ semblent plutôt considérer que *h^ci* est employé dans une relation génitive. Toutefois, en l'absence d'attestation assurée du syntagme *h^cw n NP*, j'ai préféré opter pour l'infinitif suivi de la préposition *in*.

L'emploi d'une construction génitive dans l'incipit des documents juridiques semble pourtant avéré, ainsi que l'illustre l'exemple suivant issu d'une procédure oraculaire :

Ex.84 : [date + titulature] *hrw pn m pr imn-r^c nsw.t ntr.w mh sw 13 n h^cw n ntr pn špsy*
 « [Date + titulature], ce jour, dans le domaine d'Amon-Rê, roi des dieux, le 13^e jour de l'apparition de ce dieu vénérable » (Djéhoutymose, col. 3-4)

21^e dyn. – procédure oraculaire

Dans ce cas, l'analyse ne laisse planer aucun doute. Le substantif ou l'infinitif substantivé du verbe *h^ci* fonctionne dans une relation génitive (*sw n h^cw*). Toutefois, dans ce cas, *h^ci* est employé comme second membre du génitif.

³⁴⁷ « Reporting by the workman *h^c-m-w3s.t* to King Amenophis ».

³⁴⁸ R.J. Demarée (1982 : 102, n. b).

³⁴⁹ O. DeM 235, O. DeM 433 et O. IFAO 388.

³⁵⁰ Cette graphie abrégée se rencontre, par exemple, dans ce passage provenant d'une lettre de la 20^e dynastie : *i.h3b n.i p3y.k ^c (i)n imn-(m-)ip3.t-nht nty hn<.k>* « Envoie-moi de tes nouvelles par l'intermédiaire de *imn-(m-)ip3.t-nht* qui est avec toi » (P. BM 10411, v^o 2).

³⁵¹ O. Caire 25275.

³⁵² « Apparition du roi Aménophis ».

³⁵³ « Erscheinen des Königs Amenophis ».

Quelques incipit emploient les lemmes *ḥnh*, *ḥḥi* ou *smi*, suivis du complément d'agent introduit par une forme relative *sdm.n.f* ou la préposition *in*. Dans ces cas, il peut tout aussi bien s'agir du substantif ou du verbe. À vrai dire, il me semble que ces quelques cas doivent plutôt être analysés comme des infinitifs. En effet, l'emploi de la construction *ir.n* NP pour introduire le complément d'agent est caractéristique de l'infinitif³⁵⁴ ; il en va de même concernant la préposition *in*, d'un emploi régulier avec l'infinitif ou une forme verbale passive³⁵⁵. Par ailleurs, je n'ai relevé aucun cas assuré de la construction suivante : substantif + *ir.n/in* NP. À l'inverse, l'emploi du groupe infinitif + *ir.n/in* NP est répandu. Enfin, si *ḥnh*, *ḥḥi* ou *smi* étaient des substantifs, on s'attendrait plutôt à un génitif indirect (*ḥnh/ḥḥw/smi n* NP). En conclusion, il me semble donc que les lemmes *smi* et *ḥḥi*, employés dans le syntagme *smi/ḥḥw n* NP, doivent être interprétés comme des infinitifs à lire *smi/ḥḥi(.t) (i)n* NP ; de même, les lemmes *ḥnh*, *ḥḥi* et *smi* suivis du syntagme *ir.n/in* NP sont également des infinitifs :

Ex.85 : *3bd 3 šmw sw 19 ḥnh n nb ḥnh wd3 snb ir.n iy(.t)-r-niw.t.f*

« Troisième mois de Shémou, 19^e jour, serment au maître, VSF, qu'a fait *iy(.t)-r-niw.t.f* » (O. DeM 58, r^o 1-2)

Ep. Ramsès II – serment

Incipit : *ḥnh ir.n* NP. Habituellement, le syntagme « faire un serment » est exprimé par le verbe *iri* suivi du substantif *ḥnh*. Le syntagme se rencontre d'ailleurs à plusieurs reprises dans l'incipit des serments, ainsi que l'illustrent les deux exemples suivants provenant de serments de la 20^e dynastie : *ḥsb.t 1 3bd 2 šmw sw 1 hrw pn iri.t ḥnh n nb ḥnh wd3 snb in rmt-is.t* [NP] « An 1, second mois de Shémou, premier jour, ce jour, faire un serment au maître, VSF, par l'homme d'équipe [NP] » (O. Caire CG 25253, r^o 1-2), *ḥsb.t 30 3bd 1 pr.t sw 24 m hrw pn iri.t ir.n in-mw p(3)-n-t3-wr.t ḥnh n nb ḥnh wd3 snb* « An 30, premier mois de Péret, 24^e jour, en ce jour, le porteur d'eau *p(3)-n-t3-wr.t* a prêté serment au maître, VSF » (O. Ashmolean 1933.810, v^o 1-2). Si les occurrences du verbe *ḥnh* sont rarissimes, en l'absence d'attestation assurée d'une construction introduisant l'agent d'un substantif par une forme relative, j'analyse le lemme *ḥnh* employé dans la construction *ḥnh ir.n* NP comme un infinitif. Enfin, si deux incipit³⁵⁶ recourent au substantif *ḥnh*, la formule se limite à *ḥnh n nb ḥnh wd3 snb* ; le nom du locuteur apparaît ensuite dans le syntagme introduisant la déclaration : *dd.n* NP. À vrai dire, le choix du verbe *ḥnh*, en lieu et place de l'expression plus répandue *iri ḥnh*, est peut-être liée à l'époque de rédaction de l'ostracon. En effet, l'O. DeM 58 est daté du règne de Ramsès II tandis que les 5 attestations du syntagme *iri ḥnh* proviennent de serments de la 20^e dynastie³⁵⁷.

Ex.86 : *ḥsb.t 6 tpy 3ḥ.t sw 29 hrw pn ḥḥ(i.t) in nsw.t imm-ḥtp ḥnh wd3 snb*

« An 6, premier mois d'Akhet, 29^e jour, ce jour, apparition par le roi Amenhotep, VSF » (O. Caire CG 25275, r^o 1-2)

Ep. Ramsès IV – procédure oraculaire

Incipit : *ḥḥ(i.t) in* NP

Ex.87 : *ḥsb.t 2 3bd 1 šmw sw ḥrk smi in rmt-is.t imm-m-ip.t md3y knr*

« An 2, premier mois de Shémou, dernier jour, dénonciation du *md3y knr* par l'homme d'équipe *imm-m-in.t* » (O. DeM 433, r^o 1-3)

Ep. Ramsès IV, an 2 – déposition

Incipit : *smi in* NP

³⁵⁴ Fr. Neveu (1998 : 46-47).

³⁵⁵ J. Černý, S. Groll (1993 : 103 et 189), Fr. Neveu, *op.cit.*, p. 47-48.

³⁵⁶ Il s'agit de deux serments conservés sur l'O. DeM 56 et l'O. Gardiner 196.

³⁵⁷ Par ailleurs, les quelques attestations du verbe *ḥnh* relevées par le TLA (lemme 38570) sont limitées aux 18^e et 19^e dynasties. Parmi les exemples cités, un provient d'une lettre de la 21^e dynastie, toutefois, selon moi, il s'agit plutôt du substantif : *imy n.w ḥnh* « impose-leur un serment ! » (P. Strasbourg 39, v^o 5).

Enfin, trois documents juridiques emploient une construction verbale susceptible de se comprendre comme un infinitif suivi de son complément d'objet ou comme un accompli passif suivi de son sujet :

Ex.88 : *sdm r3 n rmt-is.t p3-r^c-h^tp*

« Audition de la déposition de l'homme d'équipe *p3-r^c-h^tp* » (O. DeM 582, r^o 1)

Ep. Ramsès III – déposition

Voir aussi l'O. DeM 580. Dans ce passage, l'analyse de la forme verbale employée en ouverture pose question. Si j'ai opté pour un infinitif, une autre interprétation peut aussi être envisagée ; en effet, on pourrait également considérer qu'il s'agit là d'un perfectif passif, analyse pour laquelle a opté Allam (1973 : 138) qui traduit « Die Aussage des Mannes (von) der Arbeitstruppe *P3-R^c-h^tp* wurde gehört ». Theodoridès (1969 : 115)³⁵⁸, McDowell (1999 : 87)³⁵⁹ et Janssen (2005 : 38)³⁶⁰ considèrent tous que *sdm* est un infinitif, suivi de son complément d'objet direct. On notera l'absence d'une date en ouverture, or, ainsi que nous avons pu le constater, cette indication est plus régulièrement omise lorsque l'incipit renferme une *sdm.n.f* relative ou un substantif.

Ex.89 : *hsb.t 20 3bd 2 pr.t sw 2 swd t3 3.t n [NP]*

« An 20, second mois de Péret, 2^e jour, transmission de l'ânesse à [NP] » (O. Gardiner 54, r^o 1)

Ep. Ramsès III, an 20 – rapport juridique

À nouveau, l'incipit pourrait être traduit « l'ânesse a été transmise à NP ».

Grammaticalement, les deux interprétations sont possibles ; par ailleurs, la morphologie, peu explicite avec ces deux types de verbes, ne nous est d'aucun secours. En effet, l'infinitif des verbes *sdm* et *swd* ne présente aucune terminaison particulière³⁶¹ ; de même, à l'accompli passif, les verbes présentent généralement le thème nu, sans terminaison³⁶². Comme dans les exemples précédents, vu l'emploi abondant d'infinitifs et en l'absence d'attestations assurées d'accomplis passif en incipit, je considère *sdm* et *swd* comme des infinitifs. Par ailleurs, dans l'incipit suivant, le syntagme *sdm r3* emploie nécessairement un infinitif :

Ex.90 : *hsb.t 2 3bd 3 šmw sw 18 hrw {n} pn sdm r3 ir.n šmsw irm mniw rh-ph.tw.f*

« An 2, troisième mois de Shémou, 18^e jour, ce jour, un suivant a entendu une déposition contre le berger *rh-ph.tw.f* » (O. Gardiner 143, r^o 1-4)

Au terme de cette analyse, le tableau présentant les constructions employées dans la section 4 de l'incipit des documents juridiques se voit donc modifié ; les formulations employées se répartissent de la manière suivante :

³⁵⁸ « Audition (dans la *knb.t*) de la déposition de l'ouvrier Parâhotep ».

³⁵⁹ « Hearing the testimony of the workman Pre-hotep ».

³⁶⁰ « Hearing the statement of A ».

³⁶¹ J. Winand (1992 : § 92)

³⁶² *Ibid.*, § 477.

	Infinitif	perfectif <i>sḏm.f</i>	<i>sḏm.n.f</i> relative	Substantif	autres (<i>ḥḥ.n</i> <i>sḏm.n.f</i>, PI, séquentiel)
Déposition	8	3	4	4	
Procédure oraculaire	10	2		2	2
Procédure juridique	15	1			1
Procédure juridique des Tomb Robberies	4			2	
Rapport juridique	17		1	6	1
Serment	7	4	5	2	
Testament	2			1	
Total	63	10	10	17	4

Fig. 14. Incipit des genres juridiques : section 4 (occurrences des constructions employées)

Ces formulations ne varient guère selon l'époque de rédaction ; l'infinitif reste la construction privilégiée, quelle que soit l'époque. Toutefois, toutes les périodes ne sont pas également représentées dans notre corpus juridique, la plupart de nos documents datant de la 20^e dynastie. Le tableau suivant met en avant les emplois des différentes constructions selon l'époque de rédaction. La dernière colonne rassemble les documents sans incipit et ceux dont l'incipit est totalement ou partiellement en lacune :

	infinitif	perfectif	<i>sḏm.n.f</i> relative	substantif	autres	En lacune ou pas d'incipit
19^e dynastie	10	1	2	4	1	14
20^e dynastie	50	9	8	12	3	31
21^e – 26^e dynasties	2			1		5
Ep. ramesside	1					1

Fig. 15. Incipit des genres juridiques : section 4 (répartition chronologique des constructions employées)

Ainsi que l'illustre le tableau, l'infinitif est la construction la plus régulièrement employée durant l'époque ramesside. Il apparaît encore dans l'incipit des documents datés d'époques postérieures, toutefois, les données sont peu significatives ; en effet, plus de la moitié des documents est en lacune ou ne comporte aucun incipit. Dans les documents des 19^e et 20^e dynasties, les deux constructions les mieux représentées sont l'infinitif et le substantif. L'emploi du perfectif et de l'ancienne forme relative perfective ne semble pas attesté dans l'incipit des documents postérieurs à la 20^e dynastie.

1.1.4.6. Étude du lexique

L'étude du lexique employé dans cette section de l'incipit peut nous informer sur la nature du texte. Les termes employés sont peu nombreux et ne sont pas toujours caractéristiques d'un genre en particulier ; on relève quelques lemmes susceptibles d'être employés dans l'incipit de plusieurs genres et d'autres dont l'emploi est plus restreint. Ainsi, le verbe *dd* apparaît régulièrement (17 occ.) ; on le rencontre dans l'incipit de différents genres (déposition, procédure juridique, rapport juridique, serment), même si son emploi est plutôt caractéristique des dépositions (7/17, cf. ex. 73) et des serments (8/17, cf. ex. 78). Il en va de même avec le

verbe/substantif *smi*³⁶³ (11 occ.) ; attesté dans les incipit de plusieurs genres juridiques (déposition, procédure oraculaire, procédure juridique, serment), il apparaît plus régulièrement dans les procédures oraculaires (4/11, cf. ex. 74 et 82). Les formules d'incipit s'ouvrant par les verbes *spr*³⁶⁴ (7 occ.) et *iwi* (4 occ.) sont plutôt caractéristiques des procédures juridiques (5/7 et 4/4, cf. ex. 50, 58, 60 et 91), même si on les rencontre parfois dans d'autres genres³⁶⁵. On notera donc une distinction importante entre les incipit employant un verbe déclaratif et ceux recourant à un verbe de mouvement. Ainsi, les serments et les dépositions sont plus régulièrement dotés d'un verbe déclaratif ou d'une expression correspondante (*dd*, *r3 n NP*) tandis que les procédures juridiques emploient plutôt un verbe de mouvement (*spr*, *iwi*). Enfin, le verbe *rdi* introduisant un syntagme nominal est régulièrement employé dans l'incipit des rapports juridiques (7/8, cf. ex. 48, 64) ; il peut également être employé dans les testaments (cf. ex. 92) :

Ex.91 : *hsb.t 14 3bd 4 3h.t sw 21 [hr hm n nsw.t bity] nb t3.wy mn-m3c.r-r-c-stp.n-ptḥ ḥnh wd3 snb (...)* *hrw pn iy(t) ir.n [s3w] k3-[dr.t n p3 hr] h[nḥ] šwty p3-r-c-ḥtp šwty [] p3-c-n-[hḥ p3 šwty n] pr r-c r-tp knb.t sdm[y.w]*
 « An 14, quatrième mois d'Akhet, 21^e jour, sous la majesté du roi de Haute et Basse Égypte, maître des Deux Terres, Menmaâtrê-Sétepenptah, VSF (...), ce jour, le gardien de la Tombe, *k3-dr.t*, s'est présenté contre le marchand *p3-r-c-ḥtp*, le marchand [] *p3-c-n-hḥ*, le marchand du domaine de Rê, devant le conseil d'audience » (P. Berlin P 10460, r^o 1-5)

Ep. Ramsès XI, an 14 – procédure juridique

On notera l'emploi exceptionnel de la préposition *r-tp* introduisant le tribunal ; le même syntagme apparaît avec le verbe *spr* dans une procédure juridique (O. Caire J.72465). Les prépositions *r* ou *m-b3h* sont d'un emploi bien plus courant³⁶⁶.

Ex.92 : *hsb.t [] 3bd 2 [] sw 10 hr hm n nsw.t bity mn-m3c.t-r-c ḥnh wd3 snb hrw pn rdi.t h.wt.f in wḥw n is.t p3-šd*
 « An [x], second mois [saison], 10^e jour, sous la majesté du roi de Haute et Basse Égypte, Menmaâtrê, VSF, ce jour, léguer ses biens par le soldat de l'équipe, *p3-šd* » (O. DeM 108, r^o 1-2)

Ep. Séthi I – testament

Dans quelques cas, l'emploi d'un verbe est limité à un seul genre. Ainsi qu'on peut s'y attendre, les verbes *ḥ/hḥi/shḥi* se rencontrent toujours dans l'incipit de documents oraculaires (9/9, cf. ex. 46, 69, 77, 83, 84, 86 et p. 65, n. 302). Les syntagmes *sdm r3*³⁶⁷ (3/3, cf. ex. 88 et 90) et *r3 n NP* (3/3, cf. ex. 79 et 106) sont limités aux dépositions tandis que le verbe ou le substantif *ḥnh* et le groupe *iri ḥnh*³⁶⁸ apparaissent, sans surprise, dans la formule d'ouverture des serments (12/12, cf. ex. 42, 72 et 85). Les procédures juridiques des Tomb Robberies recourent régulièrement au verbe *smt*³⁶⁹ (5/5, cf. ex. 62 et 66). Enfin, le verbe *rdi* apparaît également dans le syntagme *r di.t rh*, dont l'emploi est restreint aux rapports juridiques (4/4, cf. ex. 71). Les lemmes principalement employés dans la section 4 de l'incipit sont rassemblés dans le tableau suivant :

³⁶³ Sur l'emploi de *smi* en contexte juridique, cf. A. McDowell (1990 : 13-14).

³⁶⁴ Sur l'emploi de *spr* en contexte juridique, cf. A. McDowell, *op.cit.*, p. 15.

³⁶⁵ Le verbe *spr* est employé à deux reprises dans l'incipit de dépositions.

³⁶⁶ A. McDowell (1990 : 15).

³⁶⁷ Sur l'emploi du substantif *r3* en contexte juridique, cf. A. McDowell, *op.cit.*, p.18-20.

³⁶⁸ Sur l'emploi du substantif *ḥnh* en contexte juridique, cf. A. McDowell, *op.cit.*, p. 33.

³⁶⁹ Sur l'emploi du verbe *smt* en contexte juridique, cf. A. McDowell, *op.cit.*, p. 21.

Formulation	Emploi principal dans	Nombre d'occurrence	Attestée dans d'autres genres
<i>sdm r3</i> <i>r3 n NP</i>	Déposition	3 3	non
<i>3nh</i> <i>iri ʕnh</i>	serment	3 5	non
<i>ʕs</i> <i>hʕi</i> <i>shʕi</i>	procédure oraculaire	3 3 3	non
<i>Iwi</i> <i>spr</i>	procédure juridique	4 5	non oui (2 occ.)
<i>šmtr</i> <i>iri smtr</i>	procédure juridique des Tomb Robberies	3 2	non
<i>r di.t rh</i>	rapport juridique	4	non
<i>di.t + SN</i>	rapport juridique	7	oui (1 occ.)
<i>dd</i>	serment déposition	8 7	oui (2 occ.)
<i>šmi</i>	procédure oraculaire	4	oui (7 occ.)

Fig. 16. Incipit des genres juridiques : section 4 (lemmes principalement employés discriminant les genres)

Les différents lemmes employés en incipit permettent donc de distinguer les genres juridiques. Les dépositions, les serments, les procédures oraculaires, les procédures juridiques des Tomb Robberies et les rapports juridiques recourent à des appellations qui ne sont jamais attestées dans les autres genres. Les procédures juridiques emploient régulièrement deux verbes, principalement attestés dans ce genre. Dans certains cas, l'emploi d'un lemme est caractéristique de deux genres ; il en va ainsi des dépositions, des serments et des procédures oraculaires. L'ensemble des lemmes employés au sein de cette section permet donc de distinguer nettement les genres juridiques, à l'exception peut-être des testaments. Toutefois, il faut rappeler que ce genre est très peu représenté dans notre corpus (5 documents) ; par ailleurs, un texte est en lacune et un autre n'a pas d'incipit. Parmi les trois testaments restants, on relèvera tout de même l'emploi du syntagme *h.t.f* « ses biens » dans deux formulations distinctes.

L'étude des lemmes employés au sein de l'incipit est d'une importance particulière pour notre propos. En effet, si les termes les plus régulièrement utilisés en incipit permettent de distinguer les genres, ils confirment la pertinence de notre classification puisque les procédures juridiques et oraculaires, les serments, les dépositions et les rapports juridiques sont distinctement dissociés. Par ailleurs, l'étude du lexique employé au sein de la section 4 des incipit juridiques semble confirmer la distinction entre les procédures juridiques et les procédures juridiques des Tomb Robberies ; en effet, ces dernières recourent régulièrement au lemme *smtr*, jamais employé dans les procédures juridiques. Enfin, si l'emploi de certains lemmes est limité à un genre, d'autres se rencontrent dans l'incipit de deux ou plusieurs genres. Ce phénomène est important et témoigne des liens entretenus entre ces différents genres. Prenons l'exemple du lemme *smi*. Principalement employé dans l'incipit des procédures oraculaires, *smi* peut également se rencontrer dans les formules d'ouverture d'autres genres juridiques (procédure juridique, déposition, serment). L'emploi de *smi* au sein de ces différents genres est révélateur quant à la classification des genres aux yeux des Égyptiens ; il montre, en effet, que ces différents genres font partie d'un même champ générique. Dans ce cadre, le lemme *smi* peut apparaître dans l'ensemble des genres de ce champ mais ne sera jamais employé dans les autres champs génériques et donc, dans les autres genres.

1.1.5. Section 5 : complément d'agent

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, la section 4 de l'incipit renferme le plus souvent un infinitif dont le complément d'agent peut être exprimé de diverses manières ; bien sûr, on relève bon nombre de cas où celui-ci n'est pas précisé (20/63). Ainsi, les rapports juridiques se limitent souvent à la mention de l'objet de la transaction. À titre d'exemple, comparons les deux occurrences suivantes s'ouvrant par un incipit apparenté ; dans le second cas, l'agent est introduit par la préposition *in* :

Ex.93 : *hsb.t 28 3bd 4 3h.t sw 25 hrw n di.t p3 ʕ3 n in-mw p3-n-t3-wr.t r sk3*
 « An 28, quatrième mois d'Akhet, 25^e jour, jour de donner l'âne au porteur d'eau, *p3-n-t3-wr.t*, pour labourer » (O. Petrie 9, r^o 1-2)
 Ep. Ramsès III, an 28 – rapport juridique
 Dans ce cas, le complément d'agent n'est pas exprimé. La section 4 de l'incipit se compose de l'infinitif du verbe *rdi*, suivi de ses compléments d'objet direct (*p3 ʕ3*) et indirect (*n NP*).

Ex.94 : *hsb.t 24 3bd 3 smw sw [5] hrw pn di.t t3 ʕ3.t n hry md3y.w mntw-ms in ʕ3-n-is.t hnsu*
 « An 24, troisième mois de Shémou, 5^e jour, ce jour, donner l'ânesse au supérieur des *md3y.w*, *mntw-ms*, par le chef d'équipe, *hnsu* » (O. Gardiner 140, v^o 1-3)
 Ep. Ramsès III, an 24 – rapport juridique
 L'incipit employé correspond assez bien à l'exemple précédent : *di.t* + objet direct (*p3 ʕ3*) + objet indirect (*n NP*). Toutefois, dans ce cas, le complément d'agent est précisé (*in NP*).

Lorsque le complément d'agent est exprimé, il est régulièrement introduit par l'ancienne forme relative perfective du verbe *iri* (24)³⁷⁰ ou la préposition *in* (17). Dans un cas, le complément d'agent suit directement l'infinitif d'un verbe intransitif, sans aucun élément introducteur :

Ex.95 : *hsb.t 5 3bd 4 pr.t sw 16 n nsw.t pr-ʕ3 ʕnh wd3 snb šš(n)k ʕnh wd3 snb mry imm hrw pn iw (𓂏) s3 n ms <n> n3 mšwš (𓂏) 371 (...) w3y-hs.t*
 « An 5, quatrième mois de Péret, 16^e jour du roi et Pharaon Chéchonq Méryamon, ce jour, venue du fils du chef des *mšwš* (...), *w3y-hs.t* » (stèle de Dakhleh, l. 1-5)
 Ep. Chéchonq I, an 5 – procédure oraculaire
 Avec les verbes intransitifs, l'agent nominal peut aussi être exprimé par un génitif direct³⁷². Dans notre corpus, il s'agit de la seule attestation. Toutefois, il faut bien avouer que la graphie du verbe *iwi* pose question. Ainsi que l'explique Gardiner (1933 : 23), *we expected 𓂏 or 𓂏, and one of these two may have been intended. 𓂏 would not suit, as "came" and not "went" is required. A less likely alternative to 𓂏 is the simple auxiliary 𓂏, anticipating 𓂏 in l.3.* Effectivement, la graphie ne correspond pas du tout à l'infinitif du verbe *iwi*, toutefois les deux autres interprétations suggérées par Gardiner me semblent peu probables. En effet, je n'ai relevé aucune occurrence d'une forme *sdm.n.f* du verbe *iwi* en incipit dans mon corpus juridique ; d'autre part, si l'on décide de restituer l'auxiliaire *iw*, il manque le prédicat de la construction. L'infinitif reste donc la seule option. Ainsi qu'on a pu le constater, l'incipit des documents juridiques emploie, le plus souvent, un verbe à l'infinitif. Par ailleurs, la stèle utilise à deux autres reprises un syntagme composé du lemme *hrw* (l. 4 et l. 8) ;

³⁷⁰ À ces 24 occurrences, il faut ajouter un cas provenant d'un passage en lacune (cf. ex. 68).

³⁷¹ Sur la lecture de ce groupe, cf. A. Gardiner (1933 : 23).

³⁷² M. Malaise, J. Winand (1999 : § 694).

dans les deux cas, il est assurément suivi d'un infinitif. Il me semble donc que le groupe 𓂏 doit être compris comme une graphie fautive pour l'infinitif de *iwi*.

Ces trois constructions permettant d'introduire le complément d'agent de l'infinitif ne sont donc pas également représentées. L'ancienne forme relative de l'accompli est employée dans des documents des 19^e (7) et 20^e (17)³⁷³ dynasties ; on relève une occurrence dans un document attribué à l'époque ramesside, sans plus de précision³⁷⁴. La préposition *in* apparaît principalement durant la 20^e dynastie (16) ; on recense à peine une occurrence provenant d'un texte de la 19^e dynastie. Ces deux constructions ne sont pas attestées dans les documents postérieurs à la 20^e dynastie, toutefois, il faut bien avouer que les occurrences relevées pour cette époque sont peu significatives. *A priori*, les documents juridiques de la 19^e dynastie semblent plutôt privilégier l'ancienne forme relative perfective ; l'emploi de la préposition *in* paraît plutôt typique des textes de la 20^e dynastie. En réalité, durant l'époque ramesside, le choix de l'une ou l'autre construction ne dépend pas de l'époque de rédaction du texte mais plutôt du verbe employé. Certains verbes emploient systématiquement la même construction afin d'introduire le complément d'agent ; il en va ainsi des verbes *iwi* (4/4), *spr* (6/6)³⁷⁵ et *dd* (4/4) qui recourent toujours à l'ancienne forme relative perfective. De même, l'infinitif du verbe *iri*, suivi d'un objet direct, est plus souvent doté d'un complément d'agent introduit par la préposition *in* (4/5) ; on relève seulement une occurrence optant pour l'ancienne forme relative perfective. À vrai dire, avec le verbe *iri*, l'emploi de l'une ou l'autre construction dépend de la position du complément d'objet. Dans la plupart des cas, l'objet suit directement le verbe après lequel apparaît le complément d'agent introduit par la préposition *in* ; à l'inverse, lorsque le complément d'agent sépare le verbe de son objet, il est exprimé au moyen de la forme relative, ainsi que l'illustrent les deux exemples suivants :

Ex.96 : *hsb.t 30 3bd 1 pr.t sw 24 m hrw pn iri.t ir.n in-mw p(3)-n-t3-wr.t 𓂏 n nb 𓂏 wd3 snb*

« An 30, premier mois de Péret, 24^e jour, en ce jour, le porteur d'eau *p(3)-n-t3-wr.t* fit un serment au maître, VSF » (O. Ashmolean 1933.810, v^o 1-2)

Ep. Ramsès III, an 30 – serment

Il s'agit du seul cas où le verbe (*iri*) est séparé de son complément d'objet (*𓂏 n nb*) par le complément d'agent, introduit par l'ancienne forme relative perfective.

Ex.97 : *hsb.t 1 3bd 2 šmw sw 1 hrw pn iri.t 𓂏 n nb 𓂏 wd3 snb in rmt-is.t [NP]*

« An 1, second mois de Shémou, premier jour, ce jour, faire un serment au maître, VSF, par l'homme d'équipe [NP] » (O. Caire CG 25253, r^o 1-2)

Ep. Ramsès XI, an 1 – serment

Cet exemple emploie donc le même syntagme, *iri.t 𓂏 n nb*. Cette fois, l'infinitif est directement suivi du complément d'objet ; le complément d'agent, introduit par la préposition *in*, est rejeté en fin d'incipit.

Le même phénomène se présente avec le verbe *rdi* ; si les deux constructions permettant d'introduire le complément d'agent semblent tout autant attestées, le choix de l'une ou l'autre dépend de la place occupée par le complément d'objet :

Ex.98 : *hsb.t 17 3bd 1 šmw sw (...) hrw pn di.t ir.n rmt-is.t mnn3 t3 3^{cc}(.t) <n> 𓂏 w3d n hry md3y.w mntw-ms*

« An 17, premier mois de Shémou, jour (?)³⁷⁶ (...), ce jour, l'homme d'équipe *mnn3* a donné le pot de graisse fraîche au chef des *md3y.w, mntw-ms* » (O. OIC 12073, r^o 1-2)

³⁷³ Parmi ces 17 occurrences, un cas est en lacune (ex. 68).

³⁷⁴ O. Michaelides 51.

³⁷⁵ À ces 6 occurrences, il faut probablement ajouter un cas en lacune (ex. 68).

³⁷⁶ Seul le lemme *sw* est mentionné, le nombre a été omis par le scribe.

Ep. Ramsès III, an 17-Ramsès IV, an 4 – rapport juridique

Le complément d'objet direct du verbe est séparé de *rdi* par le complément d'agent introduit par l'ancienne forme relative perfective.

Ex.99 : *hsb.t 24 3bd 3 šmw sw [5] hrw pn di.t t3 ʕ3.t n hry md3y.w mntw-ms in ʕ3-n-is.t hnsu*

« An 24, troisième mois de Shémou, 5^e jour, ce jour, donner l'ânesse au supérieur des *md3y.w*, *mntw-ms*, par le chef d'équipe, *hnsu* » (O. Gardiner 140, v^o 1-3)

Ep. Ramsès III, an 24 – rapport juridique

Dans ce cas, le complément d'objet suit directement l'infinitif ; le complément d'agent, introduit par la préposition *in*, apparaît ensuite.

De manière générale, l'ancienne forme relative de l'accompli suit directement le verbe ; à l'inverse, lorsque le complément d'agent est introduit par la préposition *in*, il peut suivre le verbe ou être rejeté en fin d'incipit. On relève deux exceptions où la forme relative est séparée du verbe par un complément :

Ex.100 : *3bd 3 šmw sw 19 ʕnh n nb ʕnh wd3 snb ir.n iy(.t)-r-niw.t.f*

« Troisième mois de Shémou, 19^e jour, serment au maître, VSF, qu'a fait *iy(.t)-r-niw.t.f* » (O. DeM 58, r^o 1-2)

Ep. Ramsès II – serment

Dans cet exemple, la forme relative se rencontre en fin d'incipit. Sur l'analyse du verbe *ʕnh*, cf. *supra*, p. 84.

Ex.101 : *hsb.t 2 3bd 3 šmw sw 18 hrw {n} pn sdm r3 ir.n šmsw irm mniw rh-ph.tw.f*

« An 2, troisième mois de Shémou, 18^e jour, ce jour, un suivant a entendu une déposition contre le berger *rh-ph.tw.f* » (O. Gardiner 143, r^o 1-4)

Ep. Ramsès IX, an 2 – déposition

Dans ce cas, le verbe *sdm* est suivi de son complément d'objet, *r3* ; l'ancienne forme relative perfective apparaît après.

Quand il s'agit d'introduire le complément d'agent, *smi* emploie les deux types de construction, même si on remarque tout de même une nette préférence pour la préposition *in* (5/7). Enfin, le verbe *ʕs*, employé à deux reprises, recourt également aux deux constructions, ainsi que l'illustrent les paires contrastives suivantes :

Ex.102 : *hsb.t 30 3bd 3 3h.t sw 20 ʕs ir.n rmt-is.t inm-m-in.t n nsw.t inm-htp ʕnh wd3 snb*

« An 30, troisième mois d'Akhet, 20^e jour, l'homme d'équipe, *inm-m-in.t*, fit appel au roi Amenhotep, VSF » (O. DeM 448, r^o 1-2)

Ep. Ramsès III, an 30 – procédure oraculaire

Complément d'agent du verbe *ʕs* : *ir.n* NP

Ex.103 : *hsb.t 5 3bd 3 3h.t sw 28 ʕs in t3y-md3.t kh n nsw.t inm-htp ʕnh wd3 snb*

« An 5, troisième mois d'Akhet, 28^e jour, appel au roi Amenhotep, VSF, par le sculpteur, *kh* » (O. Gardiner 4, r^o 1-2)

Ep. Ramsès IV, an 5 – procédure oraculaire

Complément d'agent du verbe *ʕs* : *in* NP.

Ex.104 : *hsb.t 18 3bd 4 pr.t sw [] hrw pn smi ir.n rmt-is.t [mnn]³⁷⁷ hry-md3y.w mntw-ms*

³⁷⁷ Dans la lacune, K.A. Kitchen (KRI 5, 469, 6) suggère de restituer *smi ir.n rmt-is.t [mnn3 r]* NP, toutefois j'ai choisi de limiter la restitution au nom du locuteur. En effet, dans mon corpus juridique, je n'ai relevé aucune occurrence de la construction *smi r* NP « faire rapport concernant NP ». Par ailleurs, A. McDowell (1990 : 14) relève trois types de constructions lorsqu'il s'agit d'introduire le nom de l'individu contre lequel une plainte est déposée : *smi* NP (O. Ashmolean HO 655, r^o 1, O. Berlin P 10655, r^o 1-2, O. DeM 433, r^o 2, O. IFAO 388, r^o 3, O. Turin N 57381, r^o 2, O. Zouche H5, r^o 6, P. Berlin P 3047, r^o 7, P. Salt 124, r^o 2,18), *smi m* NP (O. Nash 1, r^o 2, O. Nash 2, r^o 2) et *smi hr* NP (P. DeM 26A, v^o 2 :7). À ces trois constructions, il faut en ajouter une quatrième employant la préposition *hn^c* dans la construction *smi hn^c* NP (O. DeM 235, r^o 3 et P. Berlin P 10496, v^o 7). La formulation la plus fréquente introduit donc directement le nom de l'opposant.

« An 18, quatrième mois de Péret, [x^e] jour, ce jour, l'homme d'équipe *mnn* a dénoncé le supérieur des *md3y.w, mntw-ms* » (O. Turin N 57381, r^o 1-3)
 Ep. Ramsès III, an 18 – procédure juridique
 Complément d'agent du verbe *smi* : *ir.n* NP

Ex.105 : *hsb.t 2 3bd 3 šmw sw 13 (...)* *smi in rmt[] hri md3y p3-šd*
 « An 2, troisième mois de Shémou, 13^e jour (...), dénonciation du *md3y p3-šd* par l'artisan *hri* » (O. IFAO 388, r^o 1-3)
 Ep. Ramsès V, an 2 – serment
 Complément d'agent du verbe *smi* : *in* NP

Dans la plupart des cas, le choix de l'une ou l'autre construction dépend du verbe employé ou de considérations syntaxiques. Ainsi, 8 documents de la 19^e dynastie utilisent l'ancienne forme relative perfective (7) ou la préposition *in* (1). Les textes optant pour la construction *ir.n* NP emploient les verbes *spr* (4), *iwi* (2) ou *šnh* (1), or, les verbes *spr* et *iwi* introduisent systématiquement le complément d'agent par la forme relative. De même, la seule occurrence de la préposition *in* se rencontre avec le verbe *rdi*, directement suivi de son complément d'objet (ex. 99). Le même phénomène se remarque durant la 20^e dynastie. Parmi les 16 occurrences de la préposition *in*, 11 se rencontrent dans des incipit employant un infinitif directement suivi de son complément d'objet. Si les deux constructions ne semblent plus attestées dans les documents postérieurs à la 20^e dynastie, il me paraît hasardeux de tirer de quelconque conclusion, les attestations pour cette époque étant peu nombreuses. En effet, dans notre corpus juridique, on relève seulement 8 documents oraculaires datés des 21^e, 22^e ou 26^e dynasties. La plupart ne conservent pas les premières lignes du texte (5) ; parmi les trois documents restants, un emploie un substantif tandis que deux recourent à un infinitif. Deux documents seulement sont donc pourvus d'un infinitif en incipit susceptibles de conserver un complément d'agent. Dans un cas, le verbe (*sh^ci*) ne requiert pas la présence d'un complément d'agent ; dans l'autre cas, le complément d'agent suit directement le verbe (ex. 95), construction jamais attestée durant l'époque ramesside. Dans cet exemple provenant d'un texte de l'époque de Chéchonq I, l'incipit emploie l'infinitif du verbe *iwi*, or, les attestations de ce verbe relevées durant l'époque ramesside recourent systématiquement à la construction *ir.n* NP afin d'introduire le complément d'agent. L'exemple issu de la stèle de Dakhleh pourrait donc donner à penser que l'ancienne forme relative perfective du verbe *iri* n'est plus attestée à cette époque lorsqu'il s'agit d'introduire le complément d'agent (*iw.t ir.n* NP > *iw.t* NP). Toutefois, cette hypothèse s'appuie sur un seul exemple dont la graphie est, par ailleurs, assez douteuse.

Dans quelques cas, l'incipit emploie un substantif (cf. *supra*, p. 81) ; le complément d'agent est alors exprimé au moyen d'un génitif indirect (3) :

Ex.106 : *r3 n nht-mnw n t3 knb.t*
 « Déposition de *nht-mnw* au tribunal » (O. Gardiner 166, r^o 1)
 Ep. Ramsès II – déposition

1.1.6. Incipit du groupe I : synthèse

L'examen des 5 sections composant l'incipit de ce premier groupe a donc permis de mettre en évidence certains éléments. Ainsi, l'incipit des documents juridiques s'ouvre majoritairement par la mention d'une date (83 %) ; celle-ci peut éventuellement être complétée par la titulature du Pharaon régnant mais cette partie se rencontre rarement (21 %). Les incipit s'ouvrant par une date emploient régulièrement un syntagme composé du lemme *hrw* (61 %) ; ce dernier ne se rencontre jamais dans les incipit ne comportant pas de date. Lorsqu'elle est conservée, la formule d'ouverture renferme, le plus souvent, une forme verbale ; l'infinitif se rencontre le

plus régulièrement (61 %) tandis que le perfectif *sdm.f* (10 %) ou l'ancienne forme relative *sdm.n.f* (10 %) apparaissent exceptionnellement³⁷⁸. L'incipit peut également employer un substantif (16 %). La présence ou l'absence d'une date en ouverture dépend quelquefois de la construction employée. Lorsque le texte s'ouvre par une *sdm.n.f* relative ou un substantif, les sections 1 et 2 peuvent être omises ; à l'inverse, l'infinitif et le perfectif sont systématiquement³⁷⁹ précédés d'une date, éventuellement complétée par la titulature royale. Enfin, les formules d'ouverture dont la section 4 se compose d'un infinitif ou d'un substantif peuvent éventuellement conserver la mention du complément d'agent. La présence de ce dernier est loin d'être systématique ; dans bon nombre de cas, il est omis ou sa présence n'est pas requise³⁸⁰. Avec l'infinitif, on relève trois types de constructions. Dans plus de la moitié des cas (58 %), le complément d'agent est introduit au moyen de l'ancienne forme relative de l'accompli du verbe *iri* (*ir.n* NP). Quelques cas emploient plutôt la préposition *in* (39 %). Enfin, on relève une seule occurrence provenant d'un document plus tardif dont le complément d'agent suit directement l'infinitif, sans aucun élément introducteur. Les constructions *ir.n* NP et *in* NP sont donc les plus fréquentes ; le choix de l'une ou l'autre est souvent fonction du verbe employé ou de conditions syntaxiques. Avec le substantif, le complément d'agent est exprimé dans une relation génitive indirecte. La formulation la plus régulièrement employée dans l'incipit des différents genres juridiques est donc la suivante : date – *hrw pn* – infinitif – (*ir.n* NP).

Si ces considérations générales valent pour l'ensemble des genres juridiques, quelle que soit l'époque de rédaction, des distinctions entre les genres sont également apparues au sein des cinq sections :

- section 1 (date) : certains genres s'ouvrent systématiquement ou presque par la mention d'une date ; il s'agit des procédures juridiques, des procédures juridiques des Tomb Robberies, des procédures oraculaires et des serments. Les rapports juridiques et les dépositions omettent plus régulièrement cette section. Ce phénomène est directement lié aux formulations employées dans ces deux genres. En effet, les dépositions s'ouvrent souvent par un substantif ou une *sdm.n.f* relative tandis que les incipit des rapports juridiques emploient régulièrement la tournure *r di.t rh* ; or, il s'agit précisément des trois constructions le plus souvent dépourvues d'une date en incipit ;
- section 2 (titulature) : de manière générale, la mention de la titulature royale est susceptible d'apparaître dans l'incipit de l'ensemble des genres juridiques, toutefois, les procédures juridiques, les procédures juridiques des Tomb Robberies et les procédures oraculaires y recourent le plus régulièrement ;
- section 3 (*hrw*) : l'emploi d'un syntagme composé du lemme *hrw* dépend de la présence d'une date, il n'est jamais employé seul. Il se rencontre dans l'ensemble des genres, quelle que soit l'époque de rédaction. Il est d'un emploi très régulier dans les procédures juridiques (plus de 90 % des cas) ; dans les dépositions et les procédures oraculaires, le syntagme est employé dans plus de la moitié des cas. Dans les rapports juridiques, il est d'un emploi moins régulier (50 % des cas), toutefois, bon nombre de rapports omettant cette partie proviennent du corpus des Tomb Robberies. À vrai dire, il semble que les documents provenant de ce corpus, quel que soit le genre (procédure

³⁷⁸ On relève quelques documents recourant exceptionnellement à certaines constructions (séquentiel, Présent I, *h^c.n sdm.n.f*) ; ces cas représentent à peine 3 % des occurrences.

³⁷⁹ À l'exception des incipit du type *r di.t rh*.

³⁸⁰ Parmi les 60 incipit employant un infinitif, 33 % des occurrences ne comportent pas de complément d'agent ; les substantifs omettent régulièrement cette précision (68 %).

juridique, rapport), conservent moins régulièrement cette section. Enfin, dans le genre des serments, moins de la moitié des documents font suivre la date du syntagme.

- section 4 (verbe/substantif) : de manière générale, l’infinitif est la construction la mieux représentée, quel que soit le genre et l’époque de rédaction. Dans le genre des procédures juridiques, c’est presque la seule construction employée. L’incipit des documents juridiques peut également conserver un perfectif *sdm.f*, une forme relative *sdm.n.f* ou un substantif. Si ces trois constructions sont attestées dans la plupart des genres, certains y recourent un peu plus régulièrement. Ainsi, l’emploi du perfectif *sdm.f* ou de l’ancienne forme relative *sdm.n.f* en incipit est surtout caractéristique des serments et des dépositions tandis que le substantif se rencontre plus souvent en ouverture des rapports juridiques, des dépositions et des procédures oraculaires. Par ailleurs, les lemmes employés au sein de cette section sont souvent révélateurs du genre. La coexistence de ces différents lemmes, de même que leur emploi spécifique, souvent limité à un seul genre, témoignent de la nécessité de distinguer plusieurs catégories juridiques. On peut imaginer que les serments, les dépositions, les procédures juridiques ou oraculaires et les testaments étaient bien des genres distincts aux yeux des Égyptiens, ce qui nécessitait donc des appellations spécifiques. Par ailleurs, si l’on est bien conscient que les procédures juridiques des Tomb Robberies ne constituent pas un genre à part entière, distinct des procédures juridiques, il m’avait tout de même semblé judicieux de séparer ces documents de l’ensemble des procédures juridiques. Or, on notera que les verbes/substantifs employés en incipit des procédures des Tomb Robberies (*smtr*, *iri smtr*) ne sont jamais employés dans les procédures juridiques.
- section 5 (complément d’agent) : l’emploi des diverses constructions permettant d’introduire le complément d’agent ne varie pas selon le genre, le choix de l’une ou l’autre dépend du verbe employé et de la syntaxe.

Le type d’incipit employé au sein de ce premier groupe est tout à fait caractéristique des documents juridiques, il ne se rencontre jamais dans les autres genres³⁸¹, à une exception. Toutefois, il s’agit d’un cas particulier puisque le document en question est le conte d’*Ounamon*. Ainsi qu’on l’a fait remarquer précédemment, le type d’incipit employé dans le groupe I apparaît également dans les genres administratifs, or, le conte d’*Ounamon* se présente sous la forme d’un rapport administratif :

Ex.107 : *hsb.t 5 3bd 4 šmw sw 16 hrw n wd(i.t) i.ir smsm h3y(t) wn-umn n pr umn (...)*

« An 5, quatrième mois de Shémou, 16^e jour, jour où s’est mis en route le supérieur du portail du domaine d’Amon, *wn-umn* » (P. Moscou 120, 1,1-2)

21^e dyn. – conte

L’incipit se présente donc sous la forme suivante : date – *hrw n* – infinitif – *i.ir* NP. S’il s’agit bien de l’incipit le plus régulièrement employé dans les genres juridiques, on notera une différence importante. En effet, dans le conte d’*Ounamon*, si l’agent est bien introduit par une forme relative de l’accompli, c’est la construction récente qui est utilisée (*i.ir* NP) et non la forme ancienne (*ir.n* NP), d’un emploi systématique dans les formules d’incipit des genres juridiques.

³⁸¹ Il faut tout de même préciser que les documents administratifs s’ouvrent régulièrement par le même type d’incipit. Par ailleurs, les quelques documents juridiques se limitant à la formule d’ouverture *qd.t.n* NP sont fort proches d’un incipit fréquemment employé dans les lettres ; toutefois, des distinctions se font jour entre les genres juridiques et épistolaires (cf. *infra*, p. 116).

Par ailleurs, il faut encore mentionner le conte d'*Astarté* qui s'ouvre également par un incipit apparenté. La formule d'ouverture se compose d'une date, complétée par la titulature royale ; le syntagme composé du lemme *hrw* est absent, la titulature est directement suivie d'un infinitif. Une lacune relativement importante suit directement le verbe après laquelle apparaît une forme relative perfective (*i.*)*sdm.f* :

Ex.108 : *hsb.t 5 3bd 3 pr.t sw 19 ʕnh nsw.t bity [] ʕnh wd3 snb [] s3 rʕ imm-htp ntr hk3 iwnw ʕnh wd3 snb di ʕnh d.t r nhh hʕ [] mi it.f rʕ rʕ nb sm3w³⁸² []s ir.f n t3 psd.t r h3 hnʕ p3 ym*

« An 5, troisième mois de Péret, 19^e jour, puisse vivre le roi de Haute et Basse Égypte [] VSF, le fils de Rê, Amenhotep, le dieu, souverain d'Héliopolis, VSF, doué de vie pour l'éternité, apparu [] comme son père Rê, chaque jour, renouveler [] qu'il a fait pour l'Ennéade afin de combattre la mer » (P. BN 202+Amherst 9, 1,1-2)

18^e dyn. – conte

Vu la présence de la lacune relativement importante après l'infinitif (*sm3w*), il est peu probable que la forme relative qui apparaît ensuite introduise le complément d'agent de *sm3w*. La présence d'une date en introduction du texte et d'un titre évoquant probablement un acte de commémoration ou de restauration de la part du pharaon Amenhotep II invite à rattacher la proclamation du texte à un événement déterminé³⁸³.

1.2. Groupe II : genres littéraires

L'étude des incipit fait apparaître un second regroupement rassemblant quelques documents s'ouvrant par la formule *h3.t-ʕ m* « commencement de ». Cette formule d'ouverture est caractéristique de quelques genres littéraires, en particulier des enseignements. Ces derniers s'ouvrent systématiquement³⁸⁴ par l'incipit *h3.t-ʕ m sb3y.t³⁸⁵ mtr(.t) ir.n* NP « Début de l'enseignement éducatif qu'a fait NP », à l'exception de l'enseignement du P. Chester Beatty 4³⁸⁶. La formule varie peu ; l'incipit de l'enseignement d'Aménémopé, bien plus développé, est le seul à présenter une légère variante :

Ex.109 : *h3.t-ʕ m sb3y.t m ʕnh mtr(.t) n wd3 (...) ir.n (...) imm-m-ip.t (...)*

« Début d'un enseignement pour la vie, d'une instruction pour la plénitude (...) qu'a fait (...) *imm-m-ip.t* (...) » (P. BM 10474, 1,1-2)

26^e dyn. (époque de composition : 20^e-21^e dyn.) – enseignement

D'ordinaire, le substantif *sb3y.t* est suivi du participe du verbe *mtr* ; le syntagme *sb3y.t mtr(.t)* revêt alors le sens d'un « enseignement éducatif ». Dans le cas présent, c'est le substantif *mtr.t* « témoignage, instruction » qui est employé.

De même, le verbe *iri* fait place au verbe *dd* dans l'incipit des Prohibitions :

Ex.110 : *h3.t-ʕ m sb3y.t mtr.t dd [] r sš.w is.w*

« Début de l'enseignement éducatif qu'a dit [NP] conformément aux écrits anciens » (O. BM 5631, v^o 1)

Ep. Ramsès II³⁸⁷ – enseignement

³⁸² Sur la lecture du lemme *sm3w*, cf. Ph. Collombert, L. Coulon (2000 : 201, n. e).

³⁸³ *Ibid.*, p. 222.

³⁸⁴ Les premières lignes de l'enseignement du P. Brooklyn 47.218.135 ne sont pas conservées.

³⁸⁵ À propos de l'acception du lemme *sb3y.t*, voir l'introduction de P. Vernus (2010 : 11-15).

³⁸⁶ Il s'agit ici d'un cas particulier. Ainsi que l'explique P. Vernus (2010 : 345), *l'enseignement (...) n'est pas présenté comme unité se suffisant à elle-même, mais s'insère dans une « miscellanée », c'est-à-dire une suite de textes de diverses natures réunis pour contribuer, d'une manière ou d'une autre, à l'instruction du jeune scribe qui devait les copier et les apprendre par cœur.*

³⁸⁷ Sur la datation de ce document, cf. J. Winand (1995 : 196-197).

Dans le passage en lacune, il faut probablement restituer une forme relative suivie du nom du locuteur, sur le modèle des autres enseignements (*ir.n* NP). Selon Hagen (2005), on ne peut assurer que ce document conserve bien le titre des Prohibitions : *without any formal evidence linking The Prohibitions and OBM EA 5631, positing a relationship between the two would be speculative, although it remains a possibility*³⁸⁸.

L'incipit conservé par l'enseignement d'Ani est probablement l'un des plus célèbres de la documentation néo-égyptienne et pour cause, il est rédigé dans les deux états de langue³⁸⁹ :

Ex.111 : *t3 ḥ3w.ty n t3 sb3y.t mtr(.t) i.ir sš iny n t3 ḥw.t <n> nfr-tri*

vs. *ḥ3.t-ᶜ m sb3y.t mtr(.t) ir.n sš iny n t3 ḥw.t <n> nfr-tri*

« Début d'un enseignement éducatif qu'a fait le scribe du temple de Néfertari, Ani » (T. Berlin 8934, 1-3)

22^e ou 25^e-26^e dyn.³⁹⁰ – enseignement

Ainsi, l'incipit traditionnellement employé dans ce genre est adapté à l'état de langue de l'époque ; la formulation ancienne *ḥ3.t-ᶜ m sb3y.t* est remplacée par un génitif indirect dont les deux substantifs sont muni d'un article défini, *t3 ḥ3w.ty n t3 sb3y.t*. De même, l'ancienne forme relative de l'accompli, *ir.n* NP, fait place à la construction récente, *i.ir* NP.

À vrai dire, l'emploi d'un incipit s'ouvrant par la formule *ḥ3.t-ᶜ m* SN semble caractéristique des documents littéraires. Cette formule d'ouverture est encore employée dans le poème de la bataille de Qadech et quelques documents poétiques (poésie amoureuse sur papyri, éloge). Comme c'est le cas dans les enseignements, le locuteur peut être introduit par la forme relative du verbe *iri* (poésie amoureuse), toutefois, il se présente plus régulièrement sous la forme d'un génitif indirect (Qadech, poésie amoureuse, éloge) :

Ex.112 : *ḥ3.t-ᶜ m ts ndm gmy.t m t3y drf ir.n sš nḥt-sbk n p3 ḥr*

« Début des doux vers qui ont été trouvés dans un coffre à manuscrits, qu'a faits le scribe de la Tombe, *nḥt-sbk* » (P. Chester Beatty 1, r^o 16,9)

20^e dyn. – poésie amoureuse

Incipit du type *ḥ3.t-ᶜ m* SN *ir.n* NP. Les chants d'amour rédigés sur ostraca n'emploient jamais d'incipit³⁹¹.

Ex.113 : *ḥ3.t-ᶜ m p3 nḥtw n nsw.t bity wsr-m3ᶜ.t-rᶜ-stp.n-rᶜ s3 rᶜ rᶜ-ms-sw-mry-imm di ᶜnh d.t ir.n.f m p3 t3 n ḥt3 nhrn (...)*

« Début de la victoire du roi de Haute et Basse Égypte, Ousermaâtrê Sétepenrê, fils de Rê, Ramsès Méryamon, doué de vie éternellement, qu'il a remportée contre le pays du Hatti et du Naharina (...) » (KRI 2, 3,2-4,16)

19^e dyn. – narratif

Incipit du type *ḥ3.t-ᶜ m* SN *n* SN

Ex.114 : *ḥ3.t-ᶜ m sdd nḥtw n p3 nb n km.t*

« Début du récit des victoires du maître d'Égypte » (P. Anastasi 2, 1,1)

Ep. Mérenptah – éloge

Incipit du type *ḥ3.t-ᶜ m* SN *n* SN. Dans ce cas, il s'agit d'un éloge provenant d'une anthologie scolaire. Le même texte est conservé sur le P. Anastasi 4, 6,1 et s'ouvre par la même formule. De manière générale, les éloges, pour la plupart issus d'exercices scolaires, ne présentent aucune formulation particulière en ouverture³⁹².

³⁸⁸ Fr. Hagen (2005 : 152).

³⁸⁹ Sur la situation de diglossie au Nouvel Empire, cf. P. Vernus (1996 : 555-564).

³⁹⁰ Sur la datation de ce document, voir les remarques de J.Fr. Quack (1994 : 11).

³⁹¹ Ce cas sera étudié dans le groupe IV, rassemblant les documents ne présentant aucune formulation particulière en ouverture.

³⁹² *Idem.*

Ex.115 : *ḥ3.t-ḥ m r3.w nw t3 šhm.t-ib ḥ3.t wḥ.t sn.t (...)*

« Début des paroles de la grande dispensatrice de divertissement, l'unique, la sœur » (P. Chester Beatty 1, v° C1,1)

20^e dyn. – poésie amoureuse

Incipit du type *ḥ3.t-ḥ m SN n SN*.

Dans un cas, le locuteur n'est pas précisé :

Ex.116 : *ḥ3.t-ḥ m ḥs.t šhmḥ-ib*

« Début d'un chant de divertissement » (P. Harris 500, r° 4,1 et r° 7,3)

19^e dyn. – poésie amoureuse

Dans le genre de la poésie amoureuse, un document peut conserver plusieurs chants ; ceux-ci peuvent s'ouvrir par cet incipit. Par ailleurs, dans le P. Harris 500, l'incipit, employé à deux reprises au sein du document, est précédé du signe de la pause, permettant de faire la transition entre les chants.

Si cet incipit est caractéristique de certains genres littéraires, il apparaît également dans les anthologies scolaires. Ainsi, les documents conservant des exercices scolaires peuvent s'ouvrir par la formule *ḥ3.t-ḥ m sb3y.t ḥḥ.t*³⁹³ *ir.n NP* « Début de l'enseignement épistolaire qu'a fait NP »³⁹⁴. Par ailleurs, il semble que ce type d'incipit soit également employé occasionnellement en ouverture des textes sapientiaux ; dans notre corpus, on relève un seul cas³⁹⁵. À vrai dire, les textes sapientiaux sont plus régulièrement dépourvus d'une formulation particulière en ouverture³⁹⁶ :

Ex.117 : *ḥ3.t-ḥ m sb3y.t ḥḥ.t ir.n sš nsw.t imy-r3 pr pi3y n pr-r3-ms-sw-mr(y)-imn p3-k3-ḥ3-n-p3-r3-ḥr-3ḥ.ty*

« Début de l'enseignement épistolaire qu'a fait le scribe royal et directeur du domaine de Pi-Ramsès-Méryamon, le grand ka de Prê-Horakhty, *pi3y* » (O. Nash 13, 1)

Ep. ramesside – texte sapiential

On notera que la seule attestation de cet incipit dans le genre des textes sapientiaux provient d'un exercice scolaire isolé³⁹⁷ ; la plupart des textes sapientiaux dont se composent notre corpus sont issus d'anthologies scolaires.

Les différentes formules d'incipit de ce second groupe sont rassemblées dans le tableau suivant :

³⁹³ Sur la distinction entre *sb3y.t mtr(.t)* et *sb3y.t ḥḥ.t*, cf. P. Vernus (2010 : 15). Voir aussi V. Ritter (2010 : 150-157).

³⁹⁴ P. Anastasi 4, 1a,1, P. Lansing, 1,1, P. Sallier 1, 3,4.

³⁹⁵ Il s'agit de l'O. Nash 13, 1. S'intéressant aux formules d'incipit de ce qu'elle nomme « enseignement épistolaire », V. Ritter (2010 : 154) explique : *nous connaissons encore plusieurs ostraca sur lesquels il ne reste que l'incipit et dont il est impossible de dire s'il s'agit d'une version d'un texte déjà connu ou bien de nouveaux textes.*

³⁹⁶ Ce cas sera étudié dans le groupe IV, rassemblant les genres sans incipit.

³⁹⁷ La présence d'une date en fin de document semble bien indiquer qu'il s'agit d'un exercice scolaire (à ce sujet, voir A. McDowell, 1996).

Incipit	Genre	Total
<i>ḥ3.t-ḥ m SN Ø</i>	Poésie amoureuse (2)	2
<i>ḥ3.t-ḥ m SN ir.n NP</i>	Enseignement (5), « anthologie scolaire » ³⁹⁸ (3), texte sapiential (1), poésie amoureuse (1)	10
<i>ḥ3.t-ḥ m SN n NP</i>	Poésie amoureuse (1), éloge (2), Qadech	4

Fig. 17. Incipit groupe II : textes littéraires

Le syntagme *ḥ3.t-ḥ m* se rencontre donc dans l'incipit de différents genres littéraires, cela témoigne d'un fait important : il s'agissait bien du même type de discours aux yeux des Égyptiens, le discours littéraire. Par ailleurs, au sein de ce discours, les genres sont distingués par les appellations spécifiques qui suivent le groupe *ḥ3.t-ḥ m*. L'examen du vocabulaire employé au sein des incipit permet d'isoler les genres sur base de critères internes à la civilisation égyptienne. Ainsi, trois groupes se distinguent, selon que le syntagme *ḥ3.t-ḥ m* introduit les substantifs :

- *sb3y.t* ;
- (*sdd*) *nḥtw* ;
- *r3/ṯs/ḥs.t*.

L'examen de ces lemmes nous apporte des indications diverses, d'ordre fonctionnel, formel, modal ou thématique.

Ainsi, le substantif *sb3y.t*, attesté depuis le Moyen Empire déjà, est issu du verbe *sb3* « instruire ». L'emploi du verbe *sb3* est caractéristique des genres éducatifs (enseignements et textes sapientiaux) et des textes à valeur éducative, ainsi que l'illustre l'occurrence relevée dans la lettre littéraire du P. Anastasi 1 :

Ex.118 : *sb3 wi it.i rh.f mtr.f ḥḥ.w n sp*
« Mon père m'a appris ce qu'il savait, il m'a éduqué une infinité de fois »
(P. Anastasi 1, 28,1)
19e dyn. – lettre littéraire

Le substantif qui en découle est, quant à lui, attesté dans deux types de textes : les textes éducatifs (enseignements et textes sapientiaux) et les documents juridiques. Rien d'étonnant à cela quand on sait que le terme revêt aussi le sens de « châtement, punition ». Avec le sens d'« enseignement », *sb3y.t* se rencontre, sans surprise, dans les genres éducatifs. On notera que le substantif apparaît à trois reprises dans la lettre littéraire du P. Anastasi 1. Le terme est employé dans l'incipit des enseignements dès le Moyen Empire³⁹⁹. Dans notre corpus, le lemme apparaît dans l'incipit des enseignements et des exercices scolaires. Ce substantif revêt une importance toute particulière dans le cadre de notre étude. En effet, il s'agit d'un des rares genres possédant une appellation spécifique délivrée par les Égyptiens eux-mêmes. Le terme *sb3y.t* désigne bien un genre à part entière, ainsi que l'illustre ce passage célèbre provenant de l'enseignement du P. Chester Beatty 4 :

Ex.119 : (...) *sš ḥty* (...) *di.i rn.f r nḥḥ mntf (i.)ir šfdw m sb3y.t n nsw.t bity šḥtp-ib-rḥ ḥnḥ wd3 snb*
« (...) le scribe *ḥty* (...). Je porterai son nom pour l'éternité. C'est lui qui a fait un livre consistant en un enseignement du roi de Haute et Basse Égypte, Séhétepiabrê, VSF » (P. Chester Beatty 4, v° 6,12-14)
19e dyn. – enseignement
Ce passage fait clairement allusion à l'enseignement d'Amenemhat I.

³⁹⁸ Je nomme « anthologie scolaire » les quelques occurrences de cet incipit en ouverture des papyri/ostraca rassemblant des exercices scolaires de genres variés.

³⁹⁹ Ptahhotep, Mérykarê, Amenemhat, Chéty, enseignement loyaliste, enseignement d'un homme à son fils.

Ainsi que nous l'avons constaté, deux types se distinguent : l'enseignement éducatif ou *sb3y.t mtr.t* qui se rencontre uniquement dans le genre des enseignements et l'enseignement épistolaire ou *sb3y.t šc.t*, seulement attesté dans l'incipit de certains papyri des *Miscellanées* ou en ouverture d'ostraca conservant des exercices isolés. Le substantif *šc.t* désigne la « lettre » tandis que *mtr* revêt ici le sens de « témoigner (de quelque chose à quelqu'un), éduquer », ainsi que l'illustre le passage suivant tiré de l'enseignement d'Ani :

Ex.120 : *i.ir n.k hm.t (...) iry.s n.k s3.k r.k mtr sw <r> iri.t rmt*

« Prends une femme (...) afin qu'elle te donne un fils. Éduque-le afin d'en faire un homme » (P. Boulaq 4, 16,1-2)

21^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement

Les enseignements et les textes scolaires sont systématiquement désignés par la combinaison de ces deux lemmes qui nous apportent des indications d'ordre formel et fonctionnel. Ainsi, l'emploi du lemme *sb3y.t* évoque la fonction de ces documents, il s'agit d'instruire, de distiller des règles de conduite et de savoir vivre, donc d'éduquer. À ce titre, le lemme permet de qualifier les enseignements mais aussi les textes scolaires dont la fonction éducative ne fait pas l'ombre d'un doute. Si le terme est employé seul dans les enseignements du Moyen Empire, il est systématiquement en colocation avec un autre lemme à partir du Nouvel Empire⁴⁰⁰. Cette précision, d'ordre formel, permet de distinguer les enseignements des textes scolaires. En effet, l'enseignement est toujours qualifié au moyen du participe *mtr.(t)* tandis que les anthologies scolaires, plus rarement les exercices isolés, font suivre le terme *sb3y.t* du substantif *šc.t*. La *sb3y.t mtr.t* désigne donc les documents à fonction éducative se présentant sous la forme d'un témoignage livré par une personne faisant autorité. La *sb3y.t šc.t* renvoie plutôt aux textes à fonction éducative se présentant régulièrement sous forme épistolaire qu'un professeur donne à copier à son apprenti scribe afin de parfaire son apprentissage de l'écrit. *mtr.t* et *šc.t* sont donc des indications sur la nature de l'enseignement prodigué.

L'incipit du type *h3.t-^c m sb3y.t* est donc caractéristique et spécifique du discours éducatif ; par ailleurs, le lemme qualifiant le substantif *sb3y.t* permet de distinguer les genres au sein de ce discours : les enseignements (*sb3y.t mtr.t*) et les textes scolaires (*sb3y.t šc.t*).

Le second groupe se compose de trois documents faisant suivre le syntagme *h3.t-^c m* de (*sdd*) *nhtw* « (récit de) la victoire » ; il s'agit de deux éloges de ville reproduisant le même texte et du poème de Qadech. Ce type d'incipit désigne donc le genre du récit panégyrique. Dans le premier cas, il ouvre le récit de la victoire remportée par Ramsès II à Qadech ; dans le second cas, il sert d'incipit à un éloge de la ville de Pi-Ramsès. Cette fois, les lemmes *sdd* et *nhtw* sont donc des indices d'ordre modal (récit) et thématique (victoire). Si la formule est peu attestée, elle est intéressante. Le syntagme complet est limité à deux éloges provenant de papyri scolaire dont la rédaction est postérieure au règne de Ramsès II⁴⁰¹ tandis que le récit de Qadech restreint son énoncé au lemme *nhtw*. Dès lors, on peut imaginer que l'incipit de Qadech a influé sur les formulations employées dans les deux exercices scolaires. Par ailleurs, la proximité thématique des textes a probablement contribué à son insertion au sein des éloges. En effet, les premières lignes du récit de Qadech sont fort proches des éloges au roi régulièrement recopiés dans les anthologies scolaires. Par ailleurs, si Qadech vante la

⁴⁰⁰ V. Ritter (2010 : 151) : *De tout point de vue, la sb3y.t-mtr.t est la forme, modernisée au Nouvel Empire, de la sb3y.t (...)* En effet, *mtr.t* est le nom, attesté à partir du Nouvel Empire, signifiant témoignage, Enseignement (*Wb II*, 172, 15-16), mais encore exhortation (*AnLex* 78.1913) ou conseil (*AnLex* 79.1414). Le titre, en employant l'adjectif éducatif n'est ainsi pas uniquement redondant mais une façon de juxtaposer l'ancien terme et le récent permettant de distinguer dès le premier abord le texte ramesside de l'Enseignement « classique », tout en conservant le garant d'efficacité qu'est la *sb3y.t*.

⁴⁰¹ Le P. Anastasi 2 est daté du règne de Mérenptah ; le P. Anastasi 4, rédigé par le scribe Innana, est daté du règne de Séthi II.

victoire de Ramsès II sur ses ennemis, nos deux éloges louent la construction de la ville de Pi-Ramsès, comme une réalisation victorieuse du roi.

Un dernier groupe de textes littéraires s'ouvre par un incipit du type *h3.t-^c m* SN : la poésie amoureuse sur papyri. Les formulations employées en ouverture des chants d'amour a fait l'objet d'une étude détaillée⁴⁰² dont s'inspirent les lignes qui suivent. Parmi les trois papyri conservant des poèmes amoureux, deux reçoivent des appellations spécifiques. Dans tous les cas, l'incipit s'ouvre par le syntagme *h3.t-^c m*, systématiquement suivi de deux lemmes combinant des indications d'ordre modal, formel ou thématique. Le syntagme *hs.t shmh-ib* ouvre deux cycles⁴⁰³ du P. Harris 500. Le substantif *hs.t* « chant » est un indicateur modal et évoque le mode de représentation du genre amoureux⁴⁰⁴ ; il est combiné au substantif *shmh-ib* « divertissement », indication d'ordre thématique cette fois. De manière générale, les incipit des chants d'amour emploient systématiquement une désignation d'ordre modal ou formel, complétée par une spécification thématique. Ainsi, le cycle du P. Chester Beatty 1 s'ouvre également par un incipit combinant indicateurs modal et thématique : *h3.t-^c m r3.w nw t3 shmh.t-ib 3.t*. On retrouve donc le substantif *shmh-ib* tandis que *hs.t* fait place à *r3* « parole ». Selon Mathieu, ces deux indicateurs modaux constituent les termes marqué (*hs.t*) et non marqué (*r3*) ; en effet, si *hs.t* évoque le contexte musical de la représentation amoureuse, *r3* est un terme neutre qui ne spécifie pas le mode d'expression mais implique seulement un type d'énonciation directe⁴⁰⁵. Enfin, le recueil du recto du P. Chester Beatty 1 conserve le groupe *ts ndm* « doux vers ». Le sens de « vers » donné à *ts* est suggéré par Mathieu (1996 : 136) ; il constate, en effet, que le substantif désigne des textes qui répondent à une structure formelle précise. Dans ce cas, l'incipit combine une acception d'ordre formel (*ts*) à une indication thématique, le lemme *ndm* pouvant revêtir un sens érotique. Ainsi, les différents lemmes employés dans l'incipit des chants d'amour nous apportent donc des informations modale (*hs.t, r3*), formelle (*ts*) ou thématique (*shmh-ib, ndm*) qui se combinent toujours dans l'ordre suivant : indication modale ou formelle + indication thématique⁴⁰⁶.

L'analyse des lemmes employés au sein des incipit de ce second groupe est donc de la plus haute importance. Si la présence systématique du syntagme *h3.t-^c m* a permis de rassembler une série de textes littéraires ou scolaires, indiquant donc que ces textes font partie du même discours, c'est l'étude des désignations spécifiques employées pour chacune des catégories textuelles qui a mené à l'identification de différents genres ou groupe de genres. Ainsi, le genre des enseignements (*sb3y.t mtr.t*) et de la poésie amoureuse (*ts ndm, hs.t shmh-ib, r3.w nw t3 shmh.t-ib*) se distinguent par des appellations particulières, jamais employées dans les autres genres. De même, l'emploi du syntagme *sb3y.t 3^c.t* est restreint à l'incipit des anthologies scolaires, parfois même aux exercices isolés. Dans ce cas, l'appellation employée en ouverture n'évoque pas un genre spécifique mais plutôt un groupe de genres provenant du discours scolaire, ainsi qu'en témoigne la présence de cette formulation en ouverture des anthologies scolaires rassemblant différents genres (lettres-modèles, textes sapientiaux, etc.). Enfin, le groupe nominal *sdd nhtw* évoque le récit et l'éloge ; c'est ainsi que sont désignés deux éloges de ville tandis que Qadech s'ouvre par le lemme *nhtw*, évoquant le panégyrique à la gloire de Ramsès II. Dans tous les cas, les lemmes employés apportent des précisions

⁴⁰² B. Mathieu (1996 : 134-138).

⁴⁰³ Sur la distinction entre « cycle » et « recueil », cf. B. Mathieu, *op.cit.*, 23.

⁴⁰⁴ Il est légitime de penser que l'utilisation de ce terme dans les intitulés de la poésie amoureuse est l'indice d'un mode de représentation particulier, sur les plans mélodique et rythmique, B. Mathieu, *op.cit.*, p. 134.

⁴⁰⁵ B. Mathieu, *op.cit.*, p. 135.

⁴⁰⁶ *Ibid.*, p. 137 : La diversité apparente des désignations égyptiennes du genre amoureux n'est pas le signe d'une incohérence notoire, ni même d'une conscience trouble du fait littéraire. Elle révèle en réalité une pluralité d'approches, de points de vue – tout à fait conforme à la mentalité égyptienne –, selon qu'on a voulu mettre l'accent sur le caractère modal, formel ou thématique de cette littérature.

d'ordre formel (*mtr.t*, *š^c.t*, *ts*), thématique (*šlmh-ib*, *ndm*, *nhtw*) modal (*hs.t*, *r3*, *sdd*) ou fonctionnel (*sb3y.t*) qui peuvent se combiner.

Si l'emploi de l'incipit *h3.t-^c m* SN semble caractéristique de la plupart des genres littéraires (enseignement, poésie amoureuse, poème de Qadech), il faut noter qu'il n'est jamais employé dans le genre des contes. À vrai dire, on a conservé peu de formules d'incipit pour ce genre, les premières lignes de la plupart des documents étant perdues⁴⁰⁷. Seuls quelques textes ont conservé cette partie ; ainsi, on relève deux formules d'incipit. La première est attestée dans le *Prédestiné* et les *Deux Frères* : *ir mntf hr.tw* SN « on dit qu'il était une fois SN ». Cet incipit est probablement l'actualisation néo-égyptienne de la formule d'ouverture employée dans deux contes du Moyen Empire⁴⁰⁸ se présentant sous la forme suivante : *s pw wn NP rn.f* « il était une fois un homme dont le nom était NP ». La seconde formule d'incipit recourt au verbe *hpr* ; elle est employée dans deux contes :

Ex.121 : [*hpr.n*]⁴⁰⁹ *p3 wpi.t <n> hr hn^c sth*
 « Commencement du jugement d'Horus contre Seth »⁴¹⁰ (P. Chester Beatty 1, 1,1)
 Ep. Ramsès V – conte

Ex.122 : *hpr swt wn.in t3 n km.t m (oi) i3d.t*⁴¹¹
 « Or, il arriva que la terre d'Égypte était dans la misère »⁴¹² (P. Sallier 1, 1,1)
 Ep. Mérenptah – conte

Cette dernière formulation se rencontre également dans un conte dont l'époque de rédaction remonte probablement à la fin du Moyen Empire⁴¹³ : *hpr swt wn hm n nsw.t bity nfr-k3-r^c (...)* « Or, il arriva que la majesté du roi de Haute et Basse Égypte Néferkarê (...) » (t. OIC 13539, 1-2). Elle ouvre également la prophétie de Néferty : *hpr.n swt wn hm n nsw.t bity (...)* (P. St. Petersbourg 1116b, v^o 1).

Il faut encore citer deux contes s'ouvrant par la mention d'une date, rappelant donc plutôt les formules d'incipit des documents juridiques (cf. groupe I). Toutefois, ces deux documents se présentent respectivement sous la forme d'un rapport administratif (*Ounamon*) ou d'un hymne⁴¹⁴ (*Astarté*). Enfin, le conte du P. Moscou 127 se présente sous la forme d'une lettre ; l'incipit employé correspond donc plutôt au genre épistolaire (cf. groupe III).

1.3. Groupe III : lettres et lettres-modèles

Ce groupe rassemble les formules d'ouverture majoritairement rencontrées dans le corpus épistolaire ; parmi celles-ci, quelques-unes sont également susceptibles de se rencontrer dans les documents scolaires ou littéraires, se présentant sous forme épistolaire⁴¹⁵. Les diverses formulations employées dans l'incipit des lettres ont déjà été étudiées par Bakir (1970 : 41-

⁴⁰⁷ Ainsi les trois contes suivants s'ouvrent par un passage en lacune : *Vérité et Mensonge*, la *Prise de Joppé* et *Chonsouemheb*. Il en va de même concernant les contes conservés sur les documents suivants dont les premières lignes sont perdues : P. Berlin 3020 et P. Vienne 36, O. Bruxelles E.6428.

⁴⁰⁸ Il s'agit des documents suivants : P. Berlin P 10499, r^o 1,1 (G. Posener, 1957, 119-120) et P. Londres UC 32156A, r^o 1 (M. Collier & St. Quirke 2004, 42-43).

⁴⁰⁹ Sur la restitution de la lacune, cf. A. Gardiner (1932 : 37a, 1,1) et M. Broze (1996 : 14). Sur l'analyse de la construction, cf. P. Vernus (1981b : 73-88).

⁴¹⁰ Sur ce passage, cf. M. Broze (1996 : 14).

⁴¹¹ Sur la construction *wn.in.f* + syntagme prépositionnel, cf. J. Winand (1992 : § 752).

⁴¹² Sur ce passage, cf. H. Goedicke (1986 : 3-4).

⁴¹³ R. Parkinson (1991 : 54).

⁴¹⁴ Ainsi que le suggèrent Ph. Collombert et L. Coulon (2000 : 224-226), le conte à proprement parler est précédé d'une partie hymnique.

⁴¹⁵ Sur les différents genres se présentant sous forme épistolaire, cf. *supra*, p. 36-46.

54) et, plus récemment, Haring (2009 : 180-191). Le corpus dont disposait Bakir, à l'époque⁴¹⁶, lui a permis de distinguer quatre types d'incipit, selon que l'incipit emploie les verbes *swd3-ib* (I), *nd-hr.t* (II) ou *dd* (III), ou se limite à la mention de l'expéditeur et du destinataire (IV). Au sein de ces quatre types principaux, Bakir a également relevé bon nombre de variantes. Quarante ans plus tard, Haring, disposant d'un corpus forcément plus étendu, s'est penché sur la question des incipit épistolaires. Dans son étude, il s'attache à mettre en évidence des facteurs d'ordre chronologique et sociologique dans le choix de la formulation employée⁴¹⁷. Son corpus de base est constitué des lettres encodées dans la *Deir el-Medina Database*, c'est-à-dire 529 documents, à l'époque où l'article est rédigé. Après avoir éliminé certains documents sur base de critères divers, le corpus d'étude est réduit à 230 lettres⁴¹⁸. D'emblée, il précise qu'il ne s'agit pas d'une étude exhaustive : *Since the collection of documents represents a selection (amounting to less than half of the total number of letters extant), the information obtained from them should be regarded as an indication of their chronological and social distribution, not as a complete reconstruction of local letter-writing practice*⁴¹⁹. Il distingue 10 types de formulations employées en incipit : *dd(.t).n NP (n) NP* (type 1), *n NP* (type 2), *NP (hr) nd-hr.t n NP* (type 3), *NP (n) NP* (type 4), *m ʕnh wd3 snb m hs.wt* (type 5), *NP dd n NP* (type 6), *NP (hr) swd3-ib n NP/nb.f* (type 7), *NP* (type 8), *r nty* (type 9), aucune formule d'introduction (type 10). On le verra plus loin, les types d'incipit que j'ai relevés dans mon corpus correspondent, pour la plupart, à ceux de Haring ; toutefois, dans ma typologie, les types 5 et 9 relevés par Haring n'ont pas été conservés, j'ai plutôt considéré ces documents comme des lettres dépourvues d'incipit. De même, j'ai adjoint un type employant le substantif *sh3*. Dans les pages qui suivent, je m'attarderai donc sur les diverses formulations employées en incipit au sein de ce groupe III.

Les lettres s'ouvrent généralement par une courte formule d'introduction mentionnant l'expéditeur et le destinataire. Les formulations employées sont variées et on trouve les incipit suivants :

⁴¹⁶ Le corpus de Bakir se composait d'une centaine de lettres et lettres-modèles sur papyri ainsi qu'une centaine de lettres sur ostraca. Pour une liste complète, cf. A. Bakir (1970 : 3-13).

⁴¹⁷ B. Haring (2009 : 181) : *My chief aim is to outline the chronological and social distribution of the formulae employed ; in other words, to investigate to what extent the use of individual types of formulae was restricted to specific periods, or to specific ranks in the hierarchy of the necropolis workforce.*

⁴¹⁸ Mon corpus est un peu plus élevé. Ainsi, 378 documents conservant cette partie ont servi de base à l'examen des incipit. Ce chiffre inclut les lettres-modèles qui ne sont pas prises en compte dans l'étude de Haring se limitant à la production épistolaire de la nécropole thébaine. Notre corpus d'étude se compose donc comme suit : 330 lettres et 48 lettres-modèles.

⁴¹⁹ B. Haring, *op.cit.*, p. 182.

	18 ^e dyn.	19 ^e dyn.	20 ^e dyn.	21 ^e dyn.	Total
∅	1	27 ⁴²⁰	26		53+19 ⁴²¹
NP		1	5	2	8
<i>n</i> NP	1	13	7		21+7 ⁴²²
NP <i>n</i> NP	3	12 ⁴²³	55	19	89
<i>sh3 n</i> NP <i>n</i> NP			1		1
<i>sh3 n smi n</i> NP			1		1
<i>sh3 n</i> NP <i>hr nd-hr.t n</i> NP			2		2
<i>p3 sh3 n</i> NP <i>nty iw.f n</i> NP				2	2
NP <i>dd n</i> NP	3	23 ⁴²⁴	6		32
NP <i>hr dd n</i> NP	1	1 ⁴²⁵			2
<i>dd(.t)n</i> NP <i>n</i> NP	1	34	7		42+1 ⁴²⁶
<i>dd.n</i> NP <i>hr nd-hr.t n</i> NP		1			1
NP <i>iw.f hr dd n</i> NP		1			1
NP <i>hr nd-hr.t n</i> NP	6	20 ⁴²⁷	19 ⁴²⁸		45 + 1 ⁴²⁹
NP <i>nd.f hr.t n</i> SN		1			1
NP <i>hr swd3-ib n</i> NP	3	32 ⁴³⁰	4 ⁴³¹		39
NP – NP <i>hr swd3-ib n</i> <i>nb.f</i>		1	8		9
Total					378 ⁴³²

Fig. 18. Incipit du groupe III : lettre et lettre-modèle

Au vu de ce tableau, plusieurs remarques s'imposent⁴³³. En premier lieu, trois grands types de constructions apparaissent : on distingue les lettres ne comportant aucune formule

⁴²⁰ Parmi les 27 occurrences relevées, 11 proviennent de lettres-modèles.

⁴²¹ À ce total, il faut ajouter 19 occurrences pour lesquelles une datation précise n'a pu être fournie : O. Gardiner 32, O. Černy 18, O. DeM 122, O. DeM 551, O. DeM 590, O. DeM 668, O. DeM 975, O. DeM 977, O. DeM 978, O. DeM 1688, O. DeM 10102, O. DeM 10104, O. DeM 10106, O. DeM 10108, O. DeM 10109, O. DeM 10113, O. Qurna 691//17/82, O. Strasbourg H.052, P. Florence 7125.

⁴²² À ce total, il faut ajouter 7 exemples provenant de lettres non/approximativement datées : O. Berlin 9895, O. DeM 971, O. DeM 10110, O. DeM 10112, O. Gardiner 110, O. Gardiner 125, O. Wente.

⁴²³ Parmi les 12 cas relevés, 5 proviennent de lettres-modèles.

⁴²⁴ Sur les 22 cas recensés, 13 sont issus de lettres-modèles.

⁴²⁵ Ce cas provient d'une lettre-modèle.

⁴²⁶ À ce total, il faut ajouter une occurrence provenant d'une lettre attribuée à l'époque ramesside : O. DeM 561.

⁴²⁷ Parmi les 20 occurrences relevées, 4 proviennent de lettres-modèles.

⁴²⁸ Un cas est issu d'une lettre-modèle.

⁴²⁹ À ce total, il faut ajouter un cas issu d'une lettre attribuée à l'époque ramesside, sans plus de précision : O. Strasbourg H.131.

⁴³⁰ Parmi les 32 occurrences relevées, 11 proviennent de lettres-modèles.

⁴³¹ Deux occurrences proviennent de lettres-modèles.

⁴³² Bien évidemment, bon nombre de lettres sont en lacune à cet endroit ; elles n'apparaissent donc pas dans ce tableau.

⁴³³ On notera que ce tableau rassemblant les formules du groupe III est le seul à distinguer les incipit selon les époques. Ces informations n'avaient pas de raison d'être dans les groupes I et II. En effet, dans le groupe I, conservant les incipit des documents juridiques, la plupart des occurrences proviennent de documents datés de la 20^e dynastie ; par ailleurs, l'emploi des différentes formules ne varie pas selon la période envisagée. Il en va de même concernant les incipit du groupe II ; la plupart proviennent de documents de l'époque ramesside et les formulations employées ne sont pas caractéristiques d'une époque. En revanche, les incipit employés dans le groupe III, provenant principalement de lettres, sont souvent typiques d'une période précise ; de même, il s'agit

d'ouverture, les incipit se limitant à la mention de noms propres, éventuellement introduit par un syntagme nominal (type 1), et enfin, ceux recourant à une construction verbale (type 2).

Parmi les constructions verbales recensées, on relève les incipit recourant au verbe *dd* et ceux utilisant un verbe composé (*swd3-ib* ou *nd-hr.t*). Enfin, une distinction importante se fait jour entre les incipit employant une forme verbale de l'accompli (participe perfectif, relative *sdm(.t).n.f*) correspondant à l'usage ancien et ceux recourant à une forme verbale de l'inaccompli (Présent I), construction plus récente.

Le choix de l'incipit peut varier selon les époques. Ainsi, les quelques lettres datant de la 18^e dynastie conservent presque systématiquement une formule d'ouverture, le plus souvent avec une forme verbale. Durant l'époque ramesside, de nombreuses formules sont employées. À la 19^e dynastie, le nombre d'attestations de constructions bâties sur une forme verbale du passé ou sur une forme verbale du présent est presque identique. À partir de la 20^e dynastie, le recours aux formes anciennes employant une forme de l'accompli devient beaucoup plus rare. À cette époque, l'incipit du type NP *n* NP est le plus fréquent. À la 21^e dynastie, c'est la seule formule d'ouverture en usage, mis à part deux exemples où seul un nom est mentionné. Voyons, à présent, plus en détails chacun des incipit en usage dans ce second groupe⁴³⁴. L'ordre de présentation correspond à l'agencement du tableau présenté ci-dessus.

1.3.1. Type 1

1.3.1.1. NP⁴³⁵

Cet incipit qui se réduit à la simple mention du destinataire/expéditeur est peu attesté (8 occ.). Il s'agit peut-être d'une variante de la formule *n* NP (cf. *infra*, p. 106). Parmi les rares attestations de cet incipit, la plupart constituent des cas particuliers. Ainsi, un ostracon semble plutôt être une lettre-modèle :

Ex.123 : *t3y-hw hr wnmy n nsw.t imy-r3 sm^cw mh^w imy-r3 niw.t t3ty p3-sr m^cnh wd3 snb
h3b pw r di(.t) rh []*
« Le flabellifère à la droite du roi, le responsable de Haute et Basse Égypte, le maire de la ville, le vizir *p3-sr*, en vie, prospérité, santé.
C'est un envoi pour faire en sorte que sache [] » (O. Michaelides 22, r^o 1-5)
19^e dyn. – lettre ou lettre-modèle (?)⁴³⁶

L'exemple suivant provient d'un fragment de lettre d'El-Hibeh⁴³⁷ ; on ignore, d'ailleurs, si la première ligne est bien à considérer comme l'incipit de la lettre⁴³⁸ :

Ex.124 : *it-ntr hw.t-ntr hr-(m)-3h-[bi.t]
r-dd (☉) i.sd p3 nkt []
iw.k (r/hr) iri.t m-mitt
wnn t3y.i s^c.t []*
« Le père divin, scribe du temple *hr-m-3h-[bi.t]*
Prends les quelques []
alors que tu agis de même/Tu agiras de même []

d'un des rares corpus pour lequel nous possédons des documents s'échelonnant depuis la 18^e dynastie jusqu'à la 21^e dynastie.

⁴³⁴ Les documents ne comportant aucune formulation particulière en ouverture seront étudiés plus loin (groupe IV).

⁴³⁵ Type 8 dans la typologie de B. Haring (2009 : 188).

⁴³⁶ L'ostracon est complet et ne conserve pas d'autres lignes de texte. Dans la publication de H. Goedicke et E. Wente (1962 : 16), l'O. Michaelides 22 est répertorié comme une lettre-modèle. Selon R.J. Demarée (The Deir el-Medina Database), il s'agit de l'écriture du scribe de la nécropole Ramose.

⁴³⁷ Sur la documentation dite « d'El-Hibeh », cf. n. 154.

⁴³⁸ D. Lefèvre (2008 : II, 223) : *La première ligne visible au recto est peut-être la première ligne du texte d'origine même si on ne peut l'assurer.*

Lorsque ma lettre [] » (P. Berlin P 23096, r° 1-3)
21^e dyn. – lettre

Si l'indicateur d'initialité *r-dd* introduisant un impératif est d'un usage courant, on pourrait aussi se demander s'il ne s'agit pas ici du participe du verbe *dd* employé dans une phrase coupée de type NP *dd* avec omission du destinataire. Il est, cependant, malaisé de confirmer cette interprétation au vu de la nature très fragmentaire du document. Dans le cas présent, il est fort peu probable que le *r* précédant le *dd* soit une graphie du *yod* prothétique, vu l'époque de rédaction de la lettre. S'il s'agit bien d'un participe, la graphie est probablement due à une analogie avec l'indicateur d'initialité. Par ailleurs, en acceptant cette hypothèse, il faudrait alors considérer que cette lettre de la 21^e dynastie emploie un incipit plutôt caractéristique des lettres du Moyen Empire (NP *dd*), ce qui paraît fort peu probable. De plus, l'état très fragmentaire du document ne permet pas d'affirmer qu'il s'agit bien d'un incipit du type NP ; à vrai dire, on pourrait tout autant penser que la formulation employée était bien plus longue et ne se réduisait pas à la seule mention d'un nom⁴³⁹. Par ailleurs, à cette époque, l'incipit du type NP *n* NP est le plus régulièrement employé. Notre exemple est donc peut-être à restituer NP [*n* NP].

Une autre lettre d'El-Hibeh semble conserver cet incipit. Toutefois, toute la partie gauche du document est manquante :

Ex.125 : *it-ntr {n} sš hw.t-ntr hr-(m)-3h-bi.t n p(3)-n-p3-ih[3y] [] m ʿnh wd3 snb m hs.t imn*

twi (hr) dd n imn mw.t hns w ntr.w []

iw.k (hr) ptr p3y h3r 9 (...)

it-ntr {n} sš hw.t-ntr hr-(m)-3h-bi.t n p(3)-n-p3-ih[3y] []

« Le père divin, scribe du temple de *p3-n-p3-ih3y*, *hr-(m)-3h-bit* [], en vie, prospérité, santé et dans la faveur d'Amon.

Je dis à Amon, Mout, Khonsou, les dieux []

[], tu surveilleras ces 9 khars (...)

Adresse : Le père divin, scribe du temple de *p3-n-p3-ih3y*, *hr-(m)-3h-bit* []

(P. Berlin P 8530, r° 1-v° 1)

21^e dyn. – lettre

On pourrait penser que la formule d'incipit se limite à la mention de l'expéditeur, toutefois, il semble bien y avoir une lacune relativement longue à combler dans la partie gauche du texte, ainsi que le montre la formule de salutations. En effet, ainsi que l'indique D. Lefèvre (2008 : II,179), il faut probablement restituer *twi (hr) dd n imn mw.t hns w ntr.w [nb.w w3s.t (?) imi n.k ʿnh wd3 snb rʿ nb sp-sn hnʿ-dd wnn t3y.i šʿ.t (hr) spr r.k] iw.k (hr) ptr p3y h3r 9 (...)*. On peut donc penser que l'incipit n'est pas complet et que le nom du destinataire était conservé dans la partie manquante du document. Si c'est bien le cas, on a donc plutôt une formule du type NP *n* NP, incipit le plus fréquemment employé à la 21^e dynastie, comme dans l'exemple précédent.

Dans ce type d'incipit, on ne sait pas toujours si le nom mentionné est celui du destinataire ou de l'expéditeur de la lettre. Dans les exemples suivants, il semble que le nom mentionné dans l'incipit soit bien celui de l'expéditeur :

Ex.126 : *sš wsr*

ih-iry.k p3y.i gsti

« Le scribe *wsr*.

Peux-tu fabriquer ma palette » (O. DeM 366, r° 1-2)

⁴³⁹ Dans son corpus, D. Lefèvre (2008) classe généralement les lettres selon le nom du destinataire ou de l'expéditeur. Dans le cas présent, il classe ce document dans la catégorie suivante : « documents mentionnant Horemakhbit ».

20^e dyn. – lettre

Au vu de la demande formulée, il me semble plutôt que *wsr* soit l'expéditeur de la lettre. Il paraît plus probable qu'un scribe demande à un artisan de lui fabriquer une palette.

Ex.127 : *sš n3hy*

ih-wh3<.t> n.i p3 h3r mh m š3š3

« Le scribe *n3hy*.

Peux-tu me chercher le sac rempli de fruits » (O. DeM 966, r^o 1-2)

20^e dyn. – lettre

La restitution du pronom féminin est assurée par les phrases qui suivent : [*iw.w hr.t* ($\frac{\text{N}}{\text{N}}$) (v^o 1), *di.i n.t* ($\frac{\text{N}}{\text{N}}$) (v^o 2). Il s'agit donc bien, ici, du scribe *n3hy* qui écrit à une femme⁴⁴⁰.

On relève un exemple non ambigu où le nom fourni par l'incipit est celui du destinataire⁴⁴¹. Si l'incipit se résume à la mention de Boutéhamon, l'adresse indique clairement qu'il est le destinataire de la missive :

Ex.128 : *sš bw-th3-umn*

(...)

sš try n p3 hr š3 špsy n bw-th3 umn n p3 hr

« Le scribe *bw-th3-umn*

(...)

Adresse: Le scribe *try* de la grande et vénérable Tombe à *bw-th3-umn* de la Tombe » (P. Bankes II, r^o 1-v^o 1)

Ep. Ramsès XI – lettre

Cet incipit est donc caractéristique des lettres, exceptionnellement des lettres-modèles (ex. 123). Il n'est jamais employé dans les autres genres.

1.3.1.2. *n* NP⁴⁴²

Cette formulation se réduit à la mention du destinataire, introduit par la préposition *n*. Elle se rencontre presque exclusivement sur ostraca, exceptionnellement sur papyri⁴⁴³. Dans cet incipit, le titre de fonction du destinataire n'est pas noté de manière systématique. Cette formule est attestée durant toute l'époque ramesside. Le plus souvent, il s'agit de courtes missives intimant un ordre. La lettre peut, éventuellement, être adressée à plus d'un individu :

Ex.129 : *n š3-n-is.t h3y sš p3-šd*

« Au chef d'équipe *h3y* et au scribe *p3-šd* » (O. DeM 613, r^o 1)

Ep. Siptah – lettre

Le nom de l'expéditeur n'est jamais connu ; il n'est pas mentionné dans l'incipit et ce type de lettre ne comporte jamais d'adresse pouvant, éventuellement, conserver son nom. La seule occurrence de cette formulation sur papyri déroge, cependant, à la règle. Ainsi, dans le P. Leiden I 371 (19^e dyn.), une lettre au mort, l'expéditeur n'est pas mentionné de manière explicite, mais on sait qu'il s'agit de l'époux de la défunte⁴⁴⁴. Cet incipit est restreint aux lettres, il n'est jamais employé dans d'autres genres.

⁴⁴⁰ P. Grandet (2003 : 138, n. R^o 1).

⁴⁴¹ Selon B. Haring (2009 : 189), cette alternance laisse à penser que cet incipit n'est pas une variante de l'incipit du type *n* NP : *The alternative role of the name at the beginning of the letters prohibits us from regarding formulae of this type as merely reduced variants of type 2 (n NN), since there, the single name mentioned at the beginning is that of the addressee. It seems to be a 'formula' in its own right.*

⁴⁴² Type 2, selon la typologie de B. Haring (2009 : 183).

⁴⁴³ P. Leiden I 371.

⁴⁴⁴ *m-dr wn.i m-di.t m h3y r-š3^c-r p3 hrw* (r^o 3-4), *iry<.i> tw m hm.t* (r^o 8).

1.3.1.3. NP *n* NP⁴⁴⁵

Dans le genre des lettres, la formulation la plus régulièrement attestée est composée du nom du destinataire suivi de la préposition *n* introduisant le nom de l'expéditeur⁴⁴⁶. Cette formule se rencontre majoritairement à la fin de l'époque ramesside sur ostraca et papyri. On trouve déjà quelques occurrences à la 18^e dynastie⁴⁴⁷, même si la majeure partie des attestations se rencontre dans les lettres de la fin de la 20^e dynastie et de la 21^e dynastie⁴⁴⁸. Cet incipit est surtout caractéristique des lettres, même si on relève quelques occurrences dans le genre des lettres-modèles⁴⁴⁹. Cette formule d'ouverture est peut-être employée une fois dans un texte sapiential se présentant sous forme épistolaire :

- Ex.130 : *sš mš^c tsw mnmn.t <nb-mš^c.t-r^c-nh̄t> n pr imn <n> sš wn-m-di.i-imm*
 « Le scribe de l'armée et collecteur du bétail du domaine d'Amon, *nb-mš^c.t-r^c-nh̄t*, au scribe *wn-m-di.i-imm* » (P. Lansing, 7,6)
 20^e dyn. – texte sapiential
 Gardiner (1937 : 106a, n. 5c) suggère plutôt de restituer NP <*dd n*> NP, sur base de deux textes conservés sur ce papyrus et s'ouvrant par ce type d'incipit. S'il faut bien reconnaître que les textes scolaires se présentant sous forme épistolaire emploient très régulièrement un incipit du type NP *dd n* NP, on ne peut exclure totalement cette autre possibilité (NP <*n*> NP), même si cet incipit apparaît peu dans les genres scolaires.

La plupart du temps, le nom de l'expéditeur est mentionné en premier lieu et est suivi de la préposition *n*⁴⁵⁰ introduisant le nom du destinataire, ainsi que l'illustrent les exemples suivants :

- Ex.131 : *šmžy.t n imn-r^c nsw.t ntr.w hnw.t-ntr.w n sn.t<.s> t3-di-3s.t*
 « La chanteuse d'Amon-Rê, roi des dieux, *hnw.t-ntr.w* à <sa> sœur, *t3-di-3s.t* » (P. BM EA 75018, r^o 1)
 Fin 20^e dyn. – lettre
 Ainsi que le confirme l'adresse, *t3-di-3s.t* est bien la destinataire : *iw.s n t3-di-3s.t*
 « elle (=la lettre) est destinée à *t3-di-3s.t* » (v^o 10)
- Ex.132 : *sš nfr-h̄tp n šm^cy.t n imn h̄w.t-h̄r*
wnn t3y.i š^c.t (hr) spr r.t (𓆎) iw.t (𓆎) (hr) di.t in.tw n.i nhy n irw y3 twt (𓆎𓆎)
rh(.tw) (...)
 « Le scribe *nfr-h̄tp* à la chanteuse d'Amon *h̄w.t-h̄r*
 Dès que ma lettre te parviendra, tu me feras amener quelques aliments car tu sais (...) » (O. DeM 121, r^o 1-3)
 Ep. Ramsès III – lettre
 Dans cet exemple, il s'agit donc d'un homme qui s'adresse à une femme. Le choix des pronoms dans les propositions qui suivent l'incipit confirme que *h̄w.t-h̄r* est bien la destinataire.
- Ex.133 : *hry-pd.t sš šd-sw-h̄nsw n pr h̄nsw n mn̄h n kš p3y-nb-n-^cdd*
 (...) *hr ptr dd n.i t3y.i ir(y).t n h̄ms t3 hnw.t n p3y.i pr m iri n̄hm t3 3h.t m-dr.t p3y-nb-n-^cdd*

⁴⁴⁵ Type 4, selon la typologie de B. Haring (2009 : 184). Voir aussi, A. Bakir (1970 : 51).

⁴⁴⁶ On notera que c'est également la formulation la plus régulièrement employée dans l'adresse (cf. *infra*, p. 140-142).

⁴⁴⁷ Bol de Moscou 3917, O. Caire 25664 et O. Amarna 2.

⁴⁴⁸ C'est de loin l'incipit le plus fréquent dans les lettres de cette époque.

⁴⁴⁹ Parmi les 49 lettres-modèles conservant cette partie, 5 s'ouvrent par cet incipit.

⁴⁵⁰ La préposition *n* est rarement omise ; on relève 6 occurrences dans des lettres des 20^e et 21^e dynasties : P. Berlin P 10494, P. BN 197 II, P. BM 10375, P. BM 10440, P. Leiden I 369, P. Louvre E 25360.

« Le supérieur de troupe et scribe du domaine de Khonsou, *šd-sw-ḥnsw*, au jeune homme de Koush, *p3y-nb-n-ḥdd*

(...) Or vois, mon épouse, la maîtresse de ma maison m'a dit : 'Ne retire pas le champ à *p3y-nb-n-ḥdd*' » (P. Berlin 8523, 1-9)

21^e dyn. – lettre

À nouveau, l'incipit s'ouvre par la mention de l'expéditeur, suivi de la préposition *n* introduisant le nom du destinataire, ainsi que le confirme le propos du message : l'expéditeur enquiert le destinataire à s'occuper de son champs. La proposition reproduite ci-dessus indique clairement que *šd-sw-ḥnsw* est bien l'expéditeur ; il mentionne, en effet, son épouse et cite le nom du destinataire.

Dans certains cas, on peut toujours hésiter et se demander si le nom de l'expéditeur est systématiquement mentionné en premier lieu :

Ex.134 : *imn-m-ḥ3.t n snw*

imy ir.tw sšw(i.t) p3 imw n nb-iry

« *imn-m-ḥ3.t* à *snw*/(à) *imn-m-ḥ3.t* de *snw*

Fais décharger le bateau de *nb-iry* » (O. Caire 25664, 1-4)

18^e dyn. – lettre

Cette courte lettre se limite à l'incipit et une seule proposition. On ne dispose d'aucun élément permettant d'affirmer qu'*imn-m-ḥ3.t* est bien l'expéditeur.

Si la plupart du temps, on dispose d'éléments (adresse, choix des pronoms, propos du message) permettant de confirmer que l'expéditeur est bien mentionné en premier lieu, on relève tout de même huit⁴⁵¹ cas où le nom du destinataire précède celui de l'expéditeur ; l'incipit se présente donc sous la forme suivante : NP (dest.) *n* NP (exp.). Les exemples présentant cet ordre inverse concernent tous des lettres rédigées à la fin de la 20^e dynastie ; vu le statut du destinataire, il s'agit probablement d'une inversion respectueuse⁴⁵² :

Ex.135 : *t3y-ḥw ḥr wnmy nsw.t (...) ḥ3wty ḥry-ḥr nty (r-)ḥ3.t n3 mš.w <n> km.t r-drw n sš bw-th3-imn ʕ.w n is.t rmt.w-is.t <n> p3 ḥr*

swd3-ib n nb.n m ʕnh wd3 snb

« (Au) flabellifère à la droite du roi (...), le commandant *ḥry-ḥr* qui est à la tête des armées de l'Égypte entière, du scribe *bw-th3-imn*, des chefs d'équipes et des hommes d'équipes de la Tombe.

Information pour notre maître » (O. Caire CG 25744, 1-6)

Ep. Ramsès XI – lettre

L'emploi du pronom suffixe pluriel dans le syntagme *n nb.n* confirme bien l'ordre inverse.

Ex.136 : *t3y-ḥw ḥr wnmy nsw.t (...) ḥ3wty p3y-ʕnh n pd.t pr-ʕ 3 ʕnh wd3 snb <n> p3 ʕ 2 n is.t sš bw-th3-imn n p3 ḥr s3w kr []*

twn (ḥr) dd n imn-rʕ (...) imy n.k ʕnh wd3 snb (...)

« (Au) flabellifère à la droite du roi (...), le commandant des troupes de Pharaon, VSF, *p3y-ʕnh*, des deux chefs d'équipes, du scribe de la Tombe, *bw-th3-imn*, du gardien, *kr* []

Nous disons à Amon-Rê de t'accorder vie, santé et prospérité (...) » (P. BM 10375, r° 1-7)

Ep. Ramsès XI – lettre

Les pronoms employés dans le registre des salutations indiquent clairement que cette lettre a bien un seul destinataire (*imy n.k*) et plusieurs expéditeurs (*twn ḥr dd*). L'adresse se présente sous la forme suivante : *p3 imy-r3 mš.w n pr-ʕ 3 ʕnh wd3*

⁴⁵¹ O. Caire CG 25744, P. Berlin P 10494, P. BM 10375, P. BM 10417, P. BM 10284, P. BN 197 II, P. Phillipps, P. Turin 1971.

⁴⁵² Par ailleurs, ainsi que le constate B. Haring (2009 : 186), ce type d'incipit est privilégié dans la correspondance officielle, il est peu employé dans les échanges privés.

*snb <n> n(3) (𓂏)*⁴⁵³ *ḥwty.w n p3 ḥr* « (au) général de Pharaon, VSF, des capitaines de la Tombe » (v° 16).

Ex.137 : *sš ḏḥwty-ms n p3 ḥr ʕ3 špsy n ḥḥ.w m rnp.wt n pr-ʕ3 ʕnh wd3 snb n sš bw-th3-ḥmn n p3 ḥr šmʕy.t n ḥmn-rʕ nsw.t nṯr.w šd-m-dw3.t šmʕy.t n ḥmn ḥm.t-šri*
 (...) *twn (ḥr) ḏd n ḥmn-rʕ (...) imy n.k ḥs.wt knw ʕš3.t (...)*
 « (Au) scribe de la grande et vénérable Tombe de millions d'années de Pharaon, VSF, *ḏḥwty-ms*, du scribe de la Tombe, *bw-th3-ḥmn*, de la chanteuse d'Amon-Rê, roi des dieux, *šd-m-dw3.t*, et de la chanteuse d'Amon, *ḥm.t-šri*
 (...) Nous disons à Amon-Rê (...) de t'accorder de très nombreuses faveurs (...) » (P. Turin 1971, r° 1-8)

Ep. Ramsès XI – lettre

Comme dans l'exemple précédent, les pronoms employés dans les salutations confirment l'inversion de l'incipit. On relève le même phénomène dans la lettre du P. Berlin P 10494.

Ex.138 : *ḥm-nṯr n ḥw.t-ḥr nb(t) ʕgni ḥry pd.t šd-sw-ḥr n sš bw-th3-ḥmn n p3 ḥr (...)*
 « (Au) prêtre d'Hathor, maîtresse d'*ʕgni*, et supérieur des troupes, *šd-sw-ḥr*, du scribe de la Tombe, *bw-th3-ḥmn* » (P. BM 10284, r° 1-2)

Ep. Ramsès XI – lettre

Dans cette lettre, *bw-th3-ḥmn* demande au prêtre d'Hathor de prendre soin du scribe *try*, dont le nom apparaît d'ailleurs dans l'adresse : *iw.s n sš try šd-sw-ḥr*
 « elle est destinée au scribe *try* et *šd-sw-ḥr* » (v°3)

Enfin, cet incipit présente une légère variante, rencontrée dans deux lettres. La formule NP *n* NP fait place à l'incipit NP *n nb.f*, NP :

Ex.139 : *sš ḥmn-kni n nb.f sš bg p3 nty ḥr b3k m t3 mʕḥ.t p3 ḥ3ty-ʕ n niw.t*

« Le scribe *ḥmn-kni* à son maître, le scribe *bg*, celui qui travaille dans la tombe du gouverneur de la ville » (O. Strasbourg H. 174, r° 1-2)

Ep. ramesside – lettre

Voir aussi le bol Moscou 3917.

1.3.1.4. *sh3*

Les incipit contenant la mention du substantif *sh3* sont d'un emploi assez exceptionnel ; avec un nombre aussi réduit d'occurrences, il est plutôt hasardeux de tirer d'éventuelles conclusions. Toutefois, il semble que cet incipit soit plutôt caractéristique des 20^e et 21^e dynasties, époque à laquelle remonte l'ensemble de nos attestations. Plusieurs formulations apparaissent selon les époques. À la 20^e dynastie, trois formulations sont en usage ; les deux premières, *sh3 n NP ḥr nd-ḥr.t n NP*⁴⁵⁴ et *sh3 n NP n NP*⁴⁵⁵, précisent les noms de l'expéditeur et du destinataire. La troisième formule, *sh3 n smi n NP*⁴⁵⁶, omet le nom du destinataire. À la 21^e dynastie, on trouve plutôt l'expression *p3 sh3 (n NP) nty iw.f n NP*⁴⁵⁷, à laquelle il faut ajouter une formulation partiellement en lacune *sh3 r []* « Mémoire concernant [] »⁴⁵⁸.

⁴⁵³ La lecture *n3* est suggérée par J. Černý (1939 : 48a, n. 6a) : *as this title hardly ever occurs without the definite article, except where there are special reasons for omitting, as in enumerations.*

⁴⁵⁴ O. DeM 10096, r° 1-2 et O. Leipzig 5, r° 1.

⁴⁵⁵ O. Berlin P 12630, r° 1.

⁴⁵⁶ P. Mallet, I.1.

⁴⁵⁷ P. Berlin P 8531, r° 1-4 et P. Strasbourg 39, r° 1-3.

⁴⁵⁸ P. Strasbourg 22ii+35vi, r° 1. Ainsi que le note D. Lefèvre (2008 : 322, n. a), l'incipit de ce document se présente de manière différente : *après sh3 r, on attend soit le nom d'un individu, soit la mention d'un acte spécifique (exprimé par un substantif ou un infinitif), soit les deux. Dans notre cas, il ne peut s'agir que d'un acte suivi de la forme relative i.iri.f « qu'il a fait/commis ». Ce type de construction est bien connu, notamment par le pTurin 1887 énumérant différents forfaits commis par le prêtre-ouâb Penânouquet.*

La formulation caractéristique de la 21^e dynastie conserve donc les noms du destinataire et de l'expéditeur, même s'ils ne sont pas toujours mentionnés dans le même ordre :

Ex.140 : *p3 sh3 n it-ntr n in-hr.t sš b3k-n-hnsw nty iw.f n it-ntr sš hw.t-ntr hr-m-3h-bi.t n p3-n-p3-ih3y*

« Le mémorandum du père divin d'Onouris, *b3k-n-hnsw*, qui est destiné au père divin et scribe du temple de *p3-n-p3-ih3*, *hr-m-3h-bi.t* » (P. Strasbourg 39, r^o 1-3)

21^e dyn. – lettre

Formule de type *p3 sh3 n Exp. nty iw.f n Dest.*

Ex.141 : *p3 sh3 {n} (𓂏) nty iw.f n it-ntr sš hw.t-ntr hr-m-3h-bi.t n p3-n-p3-ih3y m p3 ʕ3-n-št imy-r pr p3-di-imm*

« Le mémorandum destiné au père divin, scribe du temple *hr-m-3h-bi.t* de *p3-n-p3-ih3y*, du chef de la taxation, directeur du domaine *p3-di-imm* » (P. Berlin P 8531, r^o 1-4)

21^e dyn. – lettre

Le choix de la préposition *m* introduisant la fonction et le nom de l'expéditeur pose problème. Ainsi que le fait remarquer D. Lefèvre (2008 : 214, n.a), *le tracé des signes fait davantage penser à 𓂏 qu'à 𓂏𓂏𓂏, mais on attendrait alors après m-dd le début d'un discours direct plutôt que la mention isolée d'un personnage. Nous préférons interpréter l'introduction du nom de Padiamon comme étant celle du rédacteur du mémorandum, même si cette formulation n'est pas très orthodoxe.*

Dans ce cas, l'incipit est donc du type *p3 sh3 nty iw.f n Dest. m Exp.* Il s'agit peut-être d'une erreur du scribe, au vu de la graphie *sh3 n*. Le scribe a peut-être voulu employer la même formulation que dans le P. Strasbourg 39 mais, ayant omis le nom de l'expéditeur derrière la préposition *n*, il l'a alors réintroduit en fin d'incipit.

La formule d'incipit recourant au lemme *sh3* est donc limitée à quelques lettres des 20^e et 21^e dynasties. On ne s'étonnera pas de son absence dans le genre des lettres-modèles, la plupart d'entre elles étant datées de la 19^e dynastie. Bien sûr, l'emploi du lemme *sh3* n'est pas réservé au genre épistolaire, il apparaît à de nombreuses reprises dans les documents juridiques ; pensons à l'exemple bien connu du P. Salt 124 conservant une série de mémoranda juridiques évoquant les méfaits d'un certain Paneb⁴⁵⁹. Si le lemme apparaît à plusieurs reprises dans les documents juridiques, il n'est jamais employé en incipit, à l'exception peut-être d'un cas qui semble bien s'ouvrir par la formulation suivante :

Ex. 142 : *n3 sh3.w nty r-iwd wʕb p(3)-n-ʕnk.t dd n.f sd n pr hnmw*

« Les rapports qui concernent le prêtre-pur *p(3)-n-ʕnk.t*, dit *sd*, du domaine de Khnoum » (P. Turin 1887, r^o 1,1)

Ep. Ramsès V, an 1 – rapport juridique

Sur cet exemple, cf. *supra*, p. 81.

Selon P. Vernus (1993 : 225, n. 6), *sh3* est le terme habituel pour désigner un fait mentionné comme élément d'une plainte ; le verbe, dont la racine *h3* pourrait être apparentée à celle qui a donné *h3i* « mesurer », aurait comme sens initial « faire qu'il y ait une mesure »⁴⁶⁰. Dans les quelques lettres s'ouvrant par ce type d'incipit, il est souvent question de litiges. Si l'on peut douter de l'identification de ces documents, l'emploi de formulations caractéristiques semble bien indiquer qu'il s'agit de lettres. Ainsi, deux incipit font suivre *sh3* du verbe *nd-hr.t*, dont l'emploi est typique des incipit épistolaire. De même, certains des textes conservent des formules de salutations à l'attention du destinataire (O. DeM 10096, O. Leipzig 5 et P. Berlin

⁴⁵⁹ Sur ce document, voir A. Théodoridès (1981 : 11-79).

⁴⁶⁰ *Ibid.*, p. 35.

P 8531). Enfin, le lemme apparaît exceptionnellement en cours de lettre, ainsi que l'illustre l'exemple suivant :

Ex.143 : NP (*hr*) *nd-hr.t n NP m ċnh wd3 snb m hš.t ntr.k špsy hr-3h.ty*
 (...) *sh3 r šmċy.t n imm-rċ <nsw.t> ntr.w []*
r-nty p3 ntr ċ3 (hr) wh3 bhš m-di.i (...)
 « NP salue NP, en vie, santé, force, dans la faveur de ton dieu vénérable,
 Horakhty
 (...)
 Mémorandum concernant la chanteuse d'Amon-Rê, roi des dieux [] :
 Le dieu me réclame un bœuf (...) » (P. DeM 10, r^o 1-v^o 3)
 Ep. Ramsès IX – lettre

1.3.2. Type 2

1.3.2.1. NP *dd n* NP⁴⁶¹

Parmi les différentes formules d'ouverture recensées, on relève quelques attestations de la mention de l'expéditeur suivi du verbe *dd* et de la préposition *n* introduisant le destinataire de la missive. C'est de loin l'incipit le plus fréquent dans les documents issus d'anthologies scolaires, tous genres confondus. Mis à part dans les lettres, on le rencontre régulièrement dans les lettres-modèles ; par ailleurs, cet incipit apparaît à plusieurs reprises dans les textes sapientiaux, les éloges et prières provenant d'exercices scolaires se présentant sous forme épistolaire⁴⁶², ainsi que l'illustre le tableau suivant recensant les occurrences de cet incipit selon les genres.

Genre	Nombre d'occurrences
Lettre	19
Lettre-modèle	13
Texte sapiential	14
Eloge	1
Prière	1

Fig. 19. Emploi de l'incipit NP *dd n* NP selon les genres

Ce phénomène témoigne donc de la nécessité d'une approche multidimensionnelle dans la définition des genres. En effet, si l'examen des genres composant notre corpus se limitait, par exemple, à l'étude des formules d'incipit, la plupart des textes scolaires ne se distinguerait pas des lettres puisqu'ils emploient le même type de formules d'ouverture.

Au vu des cas recensés, il semble que le verbe *dd* soit susceptible de deux analyses⁴⁶³. En effet, si cet incipit se rencontre presque exclusivement sous la forme NP *dd n* NP, on relève

⁴⁶¹ Type 6, selon la typologie de B. Haring (2009 : 187). Voir aussi A. Bakir (1970 : 48).




⁴⁶² La plupart du temps, les textes sapientiaux, les éloges et les prières ne comportent pas d'incipit (groupe IV).

⁴⁶³ Ainsi que le remarquait déjà A. Bakir (1970 : 48) : *This is a pseudo-verbal construction, always found with the preposition hr omitted before the infinitive dd in this period (...). This formula may also be a survival from the Old Kingdom or Middle Kingdom, and dd may be an imperfective active participle.* Contrairement à Bakir, je pense que le verbe *dd* ne doit pas être analysé comme un participe imperfectif actif mais plutôt comme un participe perfectif actif. Cette pratique ne va pas sans rappeler les formules épistolaires latines où l'expéditeur, qui se met fictivement dans la position du destinataire qui reçoit la lettre, recourt au passé, ainsi que l'illustre le passage suivant cité par R. Burnet (2003) où l'expéditeur s'exprime anticipativement de la manière suivante : « Au moment où j'ai lu que tu allais bien, c'était comme si je te voyais de visage à visage ».

également quatre cas de la construction NP *hr dd n* NP⁴⁶⁴. On remarquera que cette dernière formulation se rencontre principalement dans des textes scolaires⁴⁶⁵.

Dans l'incipit du type NP *hr dd n* NP, l'analyse du verbe *dd* comme un infinitif employé dans un présent I va de soi. Dans la majorité des cas où on a simplement NP *dd n* NP, on pourrait, dès lors, supposer que la préposition *hr*, qui disparaît progressivement durant l'époque ramesside⁴⁶⁶, a été omise. Toutefois, il apparaît que la préposition *hr* du Présent I en emploi autonome est encore majoritairement écrite à la 19^e dynastie⁴⁶⁷, époque à laquelle se concentre la majeure partie des attestations de cette formulation. Par ailleurs, le nombre extrêmement réduit d'occurrences où la préposition du Présent I est écrite donne plutôt à penser qu'il s'agit bien de deux constructions distinctes. D'autre part, parmi les lettres s'ouvrant par cet incipit, certaines conservent une série de Présent I dont le prédicat est la préposition *hr* suivie d'un infinitif et n'omettent jamais la préposition. En considérant l'incipit de telles lettres comme un Présent I, on comprendrait difficilement pourquoi la préposition est omise dans ce seul emploi :

Ex.144 : *sš r^c-ms Ø dd n dhwtj-m-hb*
 (...) *twk ʕ3 hr iri.t ih m-r^c*
 (...) *smtr sn m sš.w r dr.t n n3 rdw.w nty hr di.t sb.t*
 (...) *ir p3 wsh nty hr šmi.t r wsr-m3^c.t-r^c-stp.n-r^c ʕnh wd3 snb p3 dmi*
 (...) *n3 ʕh^c.w n n3 wh^c.w twk hr hn.k n.sn*
 (...) *iry.k mn n p3 nty nb twtw hr h3b.f*
 (P. Anastasi 8, r^o 1-v^o 3)
 Ep. Ramsès II – lettre

Dans cette formulation, le verbe *dd* est régulièrement écrit , à l'exception de quelques exemples, majoritairement issus de textes scolaires, qui ont ⁴⁶⁸ / ⁴⁶⁹. Dans ce cas, trois interprétations sont donc à envisager⁴⁷⁰ :

⁴⁶⁴ L'incipit du type NP *hr dd n* NP se rencontre dans les documents suivants : une lettre de la 18^e dynastie (O. Munich AS 4313, r^o 1), une lettre-modèle de la 19^e dynastie (P. Bologne 1094, 1,3) et deux textes sapientiaux (O. Petrie 8, O. Chicago OIC 12074). Il faut peut-être ajouter une occurrence provenant d'une lettre de la 20^e dynastie, toutefois le passage est en lacune : *w^cb sš n it-ntr hry-hb.t [] imn-htp s3 sš imn-nht hr dd n []* « Le prêtre-pur, scribe du père divin, prêtre lecteur [] *imn-htp*, fils du scribe *imn-nht* dit à [] » (O. Turin N 57049, 1-2).

⁴⁶⁵ Parmi les occurrences relevées, deux sont issues d'exercices scolaires. L'un provient d'une anthologie scolaire (P. Bologne 1094), l'autre cas est un exercice isolé (O. Petrie 8) ; la mention d'une date en fin d'ostracon semble indiquer qu'il s'agit bien d'un exercice (à ce propos, cf. A. McDowell, 1996).

⁴⁶⁶ J. Winand (1992 : § 635-648).

⁴⁶⁷ *Ibid.*, § 638.

⁴⁶⁸ P. Koller, 5,5 (lettre-modèle), P. Anastasi 4, 7,9 (lettre-modèle), P. Anastasi 5, 22,1 (lettre-modèle), T. Bruxelles E.580, 1 (texte sapiential).

⁴⁶⁹ O. BM 5627, r^o 2 (lettre), O. DeM 114, r^o 2 (lettre), P. BN 199 I, r^o 1 (lettre), P. Leiden 348, v^o 9,6 (lettre-modèle), P. Sallier 1, 3,11 (lettre-modèle).

⁴⁷⁰ Je ne suis pas convaincue par l'interprétation de B. Haring (2009 : 187) qui y voit une graphie du futur : *This probably reflects a re-interpretation of a Middle Egyptian participial statement as a Late Egyptian future*. Un sens futur ne me semble pas convenir pour un incipit. Par ailleurs, il faudrait alors considérer qu'il s'agit de la forme ancienne *sw r sdm* et non de la construction néo-égyptienne *iw.firi SN r sdm* ; en effet, dans ce dernier cas, il faudrait alors supposer une omission systématique de l'auxiliaire *iri* introduisant normalement le sujet nominal de cette construction. L'analyse d'une construction ancienne du Futur (*sw r sdm*) me paraît peu

- le *r* est une graphie du *yod* prothétique⁴⁷¹ et on a donc bien à faire à un participe ;
- le signe *r* est une graphie de la préposition *hr* du Présent I ;
- la graphie résulte d'une analogie avec l'indicateur d'initialité *r-dd*.

En réalité, le participe du verbe *dd* présente rarement l'augment ; la forme nue est d'un emploi bien plus courant dans les documents du corpus néo-égyptien. Lorsqu'il est noté, le *yod* prothétique est majoritairement noté 𓀀 ; la seule attestation assurée d'un *yod* prothétique du verbe *dd* écrit au moyen du signe ⊖ vient de la lettre éducative de Menna :

Ex.145 : *m nim i.dd* (⊖ 𓀀) *n kr šri*
 « Qui dit à un petit bateau ? » (O. Chicago OIC 12074, v° 4)
 Ep. Ramsès IV – texte sapiential

À l'inverse, les cas assurés où la préposition *hr* est notée au moyen du signe de la bouche et suivie d'un infinitif sont plus fréquents :

Ex.146 : *nšy.i spr.w hr* (⊖) *rd m rš.i*
 « Mes requêtes augmentent dans ma bouche » (P. Anastasi 2, 10,4-5)
 Ep. Mérenptah – prière

Ex.147 : *hr bn bhw iwnš <pš nty> twk hr* (⊖) *ir(i.t)f*
 « Or, ce n'est pas du tout une corvée ce que tu es en train de faire » (P. Turin A, v° 3,3-4)
 Ep. Ramsès IV – lettre-modèle

Ex.148 : *wn.in hm.f nḥ wdš snb hr* (⊖) *spr <r> pš dmi*
 « Alors sa Majesté, VSF, atteint la ville » (P. Sallier 3, 4)
 19^e dyn. – narratif

On relève aussi quelques graphies de *dd* sous la forme *r-dd* pour lesquelles il s'agit assurément d'un infinitif⁴⁷² :

Ex.149 : *bšk.w im hr dd* (𓀀 𓀀) *n imn-r*^c
 « Les serviteurs ici présents disent à Amon-Rê » (O. Caire CG 25744, r° 8)
 Ep. Ramsès XI – lettre
 Voir aussi O. Caire CG 25745, r° 7

Ou bien faut-il considérer que le *r* fait partie de la préposition *hr* ? Comparons l'exemple suivant : *hr sn hr dd* (𓀀 𓀀) *n hm.f m-mn.t* « Et ils disent quotidiennement à sa Majesté » (KRI 2, 114, 7). Vu la disposition des signes de notre ostracon, il est probable que le *r* ne fait pas partie de la graphie de la préposition *hr*. On notera l'emploi de la formulation caractéristique du Moyen Empire⁴⁷³, *bšk im*, en lieu et place du pronom du Présent I, habituellement rencontré au Nouvel Empire (cf. *infra*, ex. 247).

Ex.150 : *iw i.ir.tw dd* (𓀀) *n.i imy tw.w iw bn twtw (hr) di.t kw r pš rš-pr* (...)
 « Et c'est alors qu'on ne donne pas de provisions pour le temple qu'on me dit de les donner » (P. Mallet, II, 5-6)
 Ep. Ramsès IV – lettre
dd est employé dans une forme emphatique *i.ir.f sdm*. Sur cet exemple, cf. P. Cassonnet (2000 : 86, ex. 122).

Ex.151 : *ist bw ir sš dhwtj-ms n pš hr dd* (𓀀) *n.k smi m pš whš i.ir.n kwšy.t*

probable, cette forme étant exceptionnellement attestée en néo-égyptien ; par ailleurs, les quelques attestations relevées proviennent de documents littéraires (p.ex., P. Chester Beatty 1, r° 16,12-17,1).

⁴⁷¹ J. Winand (1992 : § 542).

⁴⁷² *Ibid.*, § 80 et 84.

⁴⁷³ A. Bakir (1970 : 53).

« Le scribe de la Tombe, *dhwtj-ms*, ne pourrait-il te faire rapport que nous avons recherché un bateau de transport ? » (P. BM 10375, r° 23)

Ep. Ramsès XI – lettre

dd est conjugué à la *bw ir.f sdm*.

Ex.152 : *ir p3y.k dd* (𓄀)

« Quant à ton propos » (P. Turin 1971, r° 14 et v° 5)

Ep. Ramsès XI – lettre

Infinitif substantivé.

Pour être complet, il faut également signaler quelques cas de Présent I⁴⁷⁴, Futur III⁴⁷⁵ ou séquentiel⁴⁷⁶ dont le prédicat est le verbe *dd* noté 𓄀 et dont la préposition n'est pas écrite. Il faut, dès lors, considérer que le *r* vaut pour la préposition ou que le *r* fait partie de la graphie du verbe. Toutefois, l'ensemble des occurrences relevées provenant de documents attribués à la fin de la 20^e dynastie ou à la 21^e dynastie, il semble peu probable que le *r* soit une graphie de la préposition, qui tend à disparaître à partir de cette époque dans ces diverses constructions⁴⁷⁷. Il est aussi quelques cas où le verbe revêt cette graphie dans des constructions où le *yod* prothétique n'est pas admis :

Ex.153 : *dd* (𓄀) *p3 imy-r3 mšc imy b3k.f n3 mni.w*

Le général dit : 'Faites-le fabriquer les lances' » (P. BN 196 II, r° 8-9)

Ep. Ramsès XI – lettre

dd est ici au perfectif⁴⁷⁸.

On pourrait, enfin, expliquer la graphie *r-dd* par analogie avec l'indicateur d'initialité⁴⁷⁹. En effet, si ce dernier est principalement noté 𓄀/𓄁, on trouve aussi les formes 𓄁⁴⁸⁰, 𓄁⁴⁸¹ illustrant bien l'alternance entre les graphies 𓄁 et 𓄀, 𓄁⁴⁸² et 𓄀⁴⁸³. Ainsi qu'on l'a vu dans les quelques exemples qui précèdent, *dd*, quel que soit le paradigme verbal dans lequel le verbe est employé, peut se présenter sous la graphie caractéristique de l'indicateur d'initialité⁴⁸⁴.

On constate donc que le verbe *dd* à l'infinitif peut s'écrire *r-dd* (ex. 149-152), de même que la graphie de la préposition *hr* du Présent I peut se réduire à *r* (ex. 146-148). D'autre part, le

⁴⁷⁴ P. BM 10411 (LET), P. BM 10375 (LET), P. BN 197 VI (LET), P. Phillipps (LET).

⁴⁷⁵ P. Metropolitan Museum 10.53 (amulette oraculaire).

⁴⁷⁶ P. BM EA 75019+10302 (lettre), P. BM 10375 (lettre), P. BM EA 75019+10302 (lettre), P. Phillipps (lettre).

⁴⁷⁷ J. Winand (1992 : § 635-648, § 693-705, § 785-793).

⁴⁷⁸ On dénombre également quelques attestations du verbe *dd* au perfectif sous la graphie 𓄀 (O. DeM 133, O. DeM 672, P. Bankes, P. BM 10375, P. BM 10403, P. Bournemouth, P. Genève D 191, P. Metropolitan Museum 10.53, P. Turin 1880).

⁴⁷⁹ Ainsi que le fait déjà remarquer J. Winand (1992 : § 80 et 84) à propos des formes particulières que peut revêtir le verbe *dd* à l'infinitif.

⁴⁸⁰ O. DeM 10098 (lettre), r° 2, O. Louvre E 11178a (lettre), r° 4, O. Michaelides 66 r° 3 et 5 (lettre), O. Michaelides 66 v° 3 (lettre), P. Anastasi 1, 7,2 (lettre littéraire), P. Anastasi 3, 3,9 (texte sapientiel), 5,5 (texte sapientiel), 6,3 (texte sapientiel), 6,11 (lettre-modèle) et v° 1,3 (lettre-modèle), P. Anastasi 8, 1,1 (lettre), P. Berlin P 10487, r° 6 (lettre), P. BM 10474, 10,13 et 25,20 (enseignement), P. Bologne 1094, 1,4 (lettre-modèle), 1,9 (lettre-modèle), 3,6 (texte sapientiel) et 4,2 (lettre-modèle), P. Boulaq 4,18,1, 18,17 et 20,19 (enseignement), P. DeM 22, r° 3 (lettre), P. DeM 26, r° A19 (procédure juridique), P. Koller, 3,4 et 5,5 (lettre-modèle), P. Leiden 348, v° 9,7 (lettre-modèle), P. Nevill, v° 1 (lettre), P. Sallier 3, 7,4 (narratif), P. Sallier 1, 3,6 (texte sapientiel), 4,1 (lettre-modèle), 5,5 (texte sapientiel), 6,1 (texte sapientiel), 6,10 (texte sapientiel), 7,10 (texte sapientiel), 8,2 (prière), 8,7 (éloge), 9,1 (lettre-modèle) et 9,10 (texte sapientiel), P. Sallier 4, v° 9,1 (lettre-modèle), P. Turin 1975, v° 2 (lettre).

⁴⁸¹ P. Louvre 3230b, 7 (lettre), P. Berlin 14424a+14433a-i, r° 6, r° 7 et r° 11 (lettre).

⁴⁸² P. Boulaq 4, 23,17 (enseignement), P. Berlin P 10494, r° 5 (lettre).

⁴⁸³ O. Petrie 21, r° 2 (procédure oraculaire), P. Anastasi 8, r° 3,6 (lettre).

⁴⁸⁴ Sur les indicateurs d'initialité, cf. *infra*, p. 168-176.

participe de *dd* peut se rencontrer sous la forme *r-dd* (ex. 145). Il s'avère donc que l'incipit NP *dd n* NP est bien susceptible de deux analyses ; on ne peut trancher entre le Présent I et le participe employé dans une phrase coupée. Toutefois, si les exemples, où la préposition du Présent I est bien écrite *hr*, semblent bien attester de la construction NP *hr dd n* NP, on trouve aussi quelques arguments en faveur de la phrase coupée NP *dd n* NP⁴⁸⁵. Parmi ceux-ci, le critère de datation semble un bon élément permettant d'affirmer que cet incipit peut s'interpréter comme une phrase coupée. Ainsi, dans le cas de l'O. Berlin P 10616 + O. Colin Campbell 21, s'ouvrant par la formule *w^cb wsr-h3.t dd n sn.t.i rs.ti* « Le prêtre-*w^cb wsr-h3.t* dit à sa (litt. « ma ») sœur *rs.ti* » et daté de la 18^e dynastie, on ne peut analyser le verbe comme un infinitif employé dans un Présent I où la préposition aurait été omise. Plusieurs arguments semblent aller en ce sens, parmi lesquels l'époque de rédaction de la missive. En effet, si la préposition *hr* du Présent I tend à disparaître, elle est encore très fréquemment écrite à la 18^e dynastie⁴⁸⁶. D'autre part, si cette lettre ne contient pas de Présent I, elle conserve un séquentiel pour lequel la préposition *hr* est bien notée. Il apparaît également que cette lettre conserve des formulations encore archaïques mais bien ancrées dans l'époque de rédaction : nombreuses *sdm.n.f*, ancien pronom suffixe *-sn*, emploi de l'interrogatif *hr-m* dans une prédication non-verbale en lieu et place d'une forme emphatique, non-existence exprimée par la forme ancienne *nn wn*, ancienne négation *n*, ancienne particule *swt*⁴⁸⁷. Un autre argument semble accréditer l'analyse de la forme comme une phrase coupée : la présence de Présent(s) I dont le prédicat est *hr* et l'infinif et pour le(s)quel(s) la préposition est notée. Ainsi, la lettre conservée sur le P. Caire CG 58053, attribuée au règne d'Amenhotep III, a deux Présent I et n'omet pas de noter la préposition :

Ex.154 : *ḫy-sry.t m3i-swth dd n w^cw h3.t (...)*
sdm.i r-dd twtn hr th(i.t) r n3 rmt n p3 ntr (...) (*i*)*n mr.tn iw n3 sr.w n pr-3 nh*
wḏ3 snb hr h3 3 hn^c.i ink
 « Le porte-étendard *m3i-swth* dit au soldat *h3.t (...)*
 J'ai entendu dire que vous avez agressé les gens du dieu (...). Est-ce que vous souhaitez que les magistrats de Pharaon, VSF, me réprimandent sérieusement, moi ? » (P. Caire CG 58053, r° 2-6)
 Ep. Amenhotep III – lettre

Dans ce cas, on comprendrait difficilement l'omission de la préposition dans l'incipit de la lettre ; pourquoi aurait-on une différence de traitement ? S'il est vrai que des distinctions peuvent apparaître entre le corps du texte et les parties plus formulaires de la lettre, la tendance est plutôt de conserver des formes plus archaïsantes dans les parties protocolaires tandis que le propos même de la lettre sera plus favorable aux innovations. En interprétant l'incipit de cette lettre comme un Présent I sans notation de la préposition, on aurait donc la tendance inverse, ce qui semble fort peu probable. Un autre argument tend à confirmer l'hypothèse d'une phrase coupée dont le prédicat est un participe : la morphologie. En effet, nous le verrons plus tard⁴⁸⁸, le *yod* prothétique du participe perfectif actif se présente quelquefois sous la graphie \ominus ; or, dans la majorité des cas, cette graphie apparaît lorsque le participe est employé dans une phrase coupée. De même, l'incipit des lettres du Moyen Empire semblent accréditer l'analyse de *dd* comme un participe. En effet, à cette époque la

⁴⁸⁵ Il faut préciser que le sujet nominal de la phrase coupée est, d'ordinaire, introduit par la préposition *m*. Toutefois, cette dernière est souvent omise lorsque le sujet est un nom propre (sur ce point, cf. *infra*, p. 301-302).

⁴⁸⁶ J. Winand (1992 : § 635-637).

⁴⁸⁷ Cette particule est encore employée quelquefois dans le corpus néo-égyptien toutefois, le nombre d'attestations est assez limité.

⁴⁸⁸ Voir le chapitre consacré à l'étude du répertoire.

préposition *hr* du Présent I est encore écrite, il semble donc plus plausible qu'on ait un participe dans ces cas :

Ex.155 : *b3k n pr d.t iy dd swd3-ib pw n nb.i ʿws*
 « Le serviteur du domaine d'éternité *iy* dit :
 C'est une communication pour mon maître, VSF » (T. Caire JE 92920, r° 1-2)
 12^e dyn.⁴⁸⁹ – lettre

Bien sûr, on peut toujours se dire que dans ce type de parties répétitives, il y a plutôt une tendance à la simplification ; cela permettrait alors d'expliquer l'absence de la préposition *hr* du Présent I, dans l'incipit, formule couramment employée.

Enfin, il faut également mentionner la variante fournie par un ostracon de la 19^e dynastie dont l'incipit recourt au verbe *dd* mais d'un emploi distinct de ce qu'on vient de voir puisqu'il apparaît dans un séquentiel :

Ex.156 : *rmṯ-is.t hr-m-wi3 iw.f hr dd n ʿnh-nw-niw.t t3-n.t-dsr t3y.f šri(.t)*
 « L'homme d'équipe *hr-m-wi3*, il dit à la citoyenne *t3-n.t-dsr*, sa fille » (O. Petrie 61, r° 1-3)
 19^e dyn. – lettre

On pourrait *a priori* envisager une autre analyse et considérer qu'il s'agit d'une prédication substantivale limitée à l'expression du prédicat (A Ø) sur lequel vient s'appuyer la construction circonstancielle en fonction relative ; dès lors, l'incipit devrait alors être traduit : C'est NP qui dit à NP ». Toutefois, cette analyse ne convient guère. En effet, si une construction circonstancielle peut être employée en fonction relative, l'antécédent doit être indéfini ; s'il est défini, comme c'est le cas ici, la relative est systématiquement introduite par *nty*. Dans tous les cas, il faut bien avouer que la construction n'est pas banale.

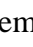

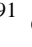
Enfin, on relève encore une variante provenant d'un éloge se présentant sous forme épistolaire ; dans ce cas, l'incipit NP *dd n NP* « NP dit à NP » fait place à la formule NP – *dd.f n NP* « NP – il dit à NP » où le verbe *dd* apparaît dans un perfectif *sdm.f* :

Ex.157 : *sš nsw.t wdpw b3y n nsw.t th3y-mr.n-pt[h] dd.f n imn-rʿ nsw.t ntr.w*
 « Le scribe royal et échanson du roi Séthi Mérenptah, *b3y*, il dit à Amon-Rê, roi des dieux » (O. Caire CG 25766, r° 1-2)
 Ep. Séthi II – éloge

1.3.2.2. *dd(.t)n NP n NP*⁴⁹⁰

Presque autant attesté que la construction précédente, on rencontre également le verbe *dd* employé dans l'ancienne forme relative *sdm.n.f* suivi du nom de l'expéditeur et de la préposition *n* introduisant le nom du destinataire. Cette formulation est presque exclusivement réservée à la 19^e dynastie, même si on en trouve encore quelques occurrences jusqu'à la 20^e dynastie. Ce type d'incipit est caractéristique du genre des lettres ; il n'est jamais employé dans les autres genres. Cette formule d'ouverture se rencontre principalement sur ostraca ; elle apparaît exceptionnellement sur papyrus :

Ex.158 : *dd.n iʿh-ms n p3-n-i3ty n nb.f imy-r3 htm tty*
 « Ce qu'a dit *iʿh-ms* de *p3-n-i3ty* à son maître, le responsable du fort *tty* » (P. Louvre 3230b, v° 1)
 Ep. Hatchepsout – lettre
 Voir aussi le P. Grdseloff 1, r° 1 (ép. Ramsès II) qui emploie le même incipit.

Le verbe est principalement noté  et, de manière exceptionnelle ⁴⁹¹ ou . Dans ce dernier cas, il faut se demander si on a bien à faire à l'ancienne forme relative *sdm.n.f* ou à la

⁴⁸⁹ Sur la datation de ce document, F. Haikal (1985 : 312).

⁴⁹⁰ Type 1, selon la typologie de B. Haring (2009 : 183). Voir aussi A. Bakir (1970 : 49-50).

forme récente *i.sdm.f*. Dans le premier cas, il faut, dès lors, supposer une omission du *n* de la *sdm.n.f*. Dans le second cas, il faut analyser le verbe *dd* comme la nouvelle forme relative de l'accompli *i.sdm.f* avec omission du *yod* prothétique :

Ex.159 : *dd* (𐤃) *kn-hr-hpš.f n i(n)r[-w3w]*
 « Ce qu'a dit *kn-hr-hpš.f* à *inr-w3w* » (O. Letellier, r° 1)
 19^e dyn. – lettre

Dans cet ostracon, la forme relative de l'accompli apparaît à la ligne 3 et le *yod* prothétique n'est pas noté : *p3 mw.t (i.)ir p3 ʿdd 2* « la mort des deux jeunes gens ». On pourrait aussi se demander si la formule d'incipit n'emploie pas simplement un *sdm.f* perfectif ; dans ce cas, il doit alors être traduit « *kn-hr-hpš.f* dit à *inr-w3w* ». Toutefois, ce type n'est pas attesté, il semble donc peu probable. La seule occurrence relevée recourant à un *sdm.f* perfectif provient d'un éloge se présentant sous forme épistolaire ; par ailleurs, ce document scolaire emploie une autre formulation : NP, *dd.f* « NP, il dit » (cf. ex. 157).

Ex.160 : *dd* (𐤃) *kn n s3.f p3-n-dw3*
 « Ce qu'a dit *kn* à son fils *p3-n-dw3* » (O. DeM 10097, 1)
 Ep. Ramsès II – lettre

À vrai dire, dans les deux exemples ci-dessus, il paraît difficile de trancher entre une graphie fautive d'une forme relative *sdm.n.f* ou une graphie d'une forme relative (*i.*)*sdm.f*. Toutefois, la première solution paraît plus plausible, bien qu'elle présente le désavantage de corriger le texte. En effet, si l'on regarde de plus près les nombreuses attestations du verbe *dd* employé dans une forme relative (*i.*)*sdm.f*, le *yod* prothétique est très régulièrement noté dans les lettres ; par ailleurs, les quelques cas restés sans augment sont fréquemment précédés de l'article défini. Enfin, je n'ai relevé aucune attestation d'un incipit épistolaire employant la forme relative perfective *i.sdm.f* ; en l'absence d'occurrences assurées d'un incipit de ce type, je préfère opter pour une négligence du scribe et lire *dd*<*n*> NP. Par ailleurs, on connaît des cas où la forme relative *sdm.n.f* est notée fautivement *sdm.f*, ainsi que l'illustre l'exemple suivant :

Ex.161 : *dd.t.n* (𐤃𐤕𐤏𐤍) *t3ty n NP (...)* *dd.t.n* (𐤃𐤕𐤏𐤍) *t3ty (...)* *dd.t.n* (𐤃𐤕𐤏𐤍) *t3ty (...)*
dd(t.n) (𐤃) *t3ty (...)*
 « Déclaration du vizir à NP (...). Déclaration du vizir (...). Déclaration du vizir (...). Déclaration du vizir (...) » (P. Turin 2021 + Genève D.409, r° 3 :5-4 :1)
 Ep. Ramsès XI – procédure juridique

Dans ce cas, il semble bien plus probable que le suffixe caractéristique de l'ancienne forme relative perfective ait été omis, au vu des trois autres graphies apparaissant dans la même construction ; on imaginerait difficilement une différence de traitement.

Si je considère que la forme employée dans ce type d'incipit est toujours une forme relative perfective *sdm.n.f*, Bakir et Haring ne font pas de même. Bakir distingue trois types de constructions (*dd.n NP n NP*, *dd.n NP*⁴⁹² et *dd.t.n NP n NP*) dans lesquelles le verbe *dd* est systématiquement employé dans une *sdm.n.f* ; il traduit ces trois incipit de la manière suivante : *sender says (to recipient)*⁴⁹³. Selon lui, la forme *dd.t.n cannot be taken as relative*,

⁴⁹¹ O. Berlin P 11247, O. Bruxelles E 305, O. Caire 25351, O. DeM 115, O. DeM 420, O. Leipzig 12, P. Louvre 3230b. Sur cette graphie caractéristique de l'ancienne forme relative, cf. J. Winand (1992 : § 614).

⁴⁹² Selon A. Bakir, ce type d'incipit se restreint donc à la mention de l'expéditeur, le nom du destinataire n'étant pas précisé. Après vérification, il apparaît que l'ensemble des documents cités par Bakir conservent bien la mention du destinataire, ces lettres s'ouvrent donc par un incipit du type *dd.n NP n NP*. Cette distinction n'a donc pas lieu d'être.

⁴⁹³ A. Bakir (1970 : 48-49).

as such a form would designate past action in Late Egyptian. It is very likely an unorthographical writing of *dd.n* whose *d* was pronounced as *t* in Late Egyptian, as is proved by $\overline{\text{d}}\overline{\text{d}}\overline{\text{t}}\overline{\text{w}}\overline{\text{f}}$ for *dd.f*, and the Bohairic pronominal form xot for *xw*. We are, therefore, justified in treating it as similar to the preceding formula⁴⁹⁴. À vrai dire, Bakir considère que l'ensemble des formulations employées en incipit sont des formes de l'inaccompli, c'est pourquoi il suggère de restituer la préposition *hr* dans l'incipit NP *dd n NP* (ou éventuellement d'analyser *dd* comme un participe imperfectif). Haring⁴⁹⁵ considère plutôt que ce type d'incipit emploie une forme *sdm.n.f* (*dd.n NP n NP*) ou une forme relative *sdm.n.f* (*dd.t.n NP n NP*). Toutefois, il ne précise pas de quelle *sdm.n.f* il s'agit ; vu la traduction suggérée⁴⁹⁶, il semble privilégier la *sdm.n.f* prédicative. Cette analyse me paraît fort peu probable. En effet, ainsi que nous l'avons déjà noté⁴⁹⁷, la *sdm.n.f* prédicative, d'un emploi peu fréquent, n'est plus attestée après le règne de Ramsès II⁴⁹⁸. La seule alternative possible est de considérer que *dd* fonctionne dans une *sdm.n.f* emphatique. Dès lors, le seul complément susceptible de recevoir l'emphase est le nom du destinataire (*n NP*), toutefois, on ne voit pas très bien pourquoi il serait ainsi mis en relief. Par ailleurs, les quelques attestations de la graphie $\overline{\text{d}}\overline{\text{d}}\overline{\text{t}}\overline{\text{w}}\overline{\text{f}}$ assurent que cette construction est bien une forme relative. Dès lors, on ne voit pas vraiment pour quelle raison les lettres s'ouvriraient certaines fois par une forme emphatique, mettant le nom du destinataire en évidence, et d'autres fois, par une forme relative, sans mise en relief du destinataire. Cette différence de traitement semble peu probable. Dès lors, il me semble que le verbe employé au sein de cet incipit doit systématiquement être compris comme une forme relative *sdm.n.f*, même si la morphologie n'est pas toujours explicite.

Avec ce type d'incipit, les titres de fonction de l'expéditeur et/ou du destinataire ne sont pas toujours présents. On remarque encore que la formule est particulièrement fréquente dans les échanges entre individus ayant un lien de parenté⁴⁹⁹.

Si l'incipit du type *dd.n NP n NP* est restreint au genre des lettres, une formulation assez proche se rencontre dans quelques documents juridiques (cf. *supra*, p. 80-81) ; il faut, toutefois, préciser que les occurrences relevées sont rarissimes⁵⁰⁰. Le verbe *dd* est à nouveau employé dans une forme relative *sdm.n.f*, suivi du nom du locuteur ; cet incipit peut se limiter à ce groupe (*dd.n NP*) ou être suivi de la mention de l'allocutaire. Dans le premier cas (*dd.n NP*), l'incipit employé dans les documents juridiques se distingue donc de celui apparaissant dans les lettres ; en effet, le nom de l'allocutaire est systématiquement noté dans ces dernières. Dans le second cas, l'incipit se présente donc sous la forme *dd.n NP n NP* ; il correspond donc à l'incipit rencontré dans les lettres, toutefois, une distinction importante se fait jour entre les missives et les documents juridiques. Dans ces derniers, l'allocutaire est toujours le tribunal alors que dans les lettres, l'allocutaire est un individu quelconque. S'il s'agit bien de la même construction, elle n'a pas la même fonction dans les deux cas. Dans les genres juridiques, *dd*

⁴⁹⁴ *Ibid.*, p. 49-50.

⁴⁹⁵ B. Haring (2009 : 183) : *Formulae of this type start with the perfect sdm.n=f or (less usually) with the perfect relative form, both classical Egyptian.*

⁴⁹⁶ Il traduit cet incipit de la manière suivante : "(What) NN has said to NN (...)".

⁴⁹⁷ Incipit du groupe I dont la section 4 se compose du syntagme *dd.n NP*.

⁴⁹⁸ J. Winand (1992 : § 303-304).

⁴⁹⁹ O. Berlin P 11247, O. Berlin P 12398, O. Bruxelles E. 6781, O. DeM 115, O. DeM 117, O. DeM 119, O. DeM 120, O. DeM 317 v°, O. DeM 328, O. DeM 603, O. DeM 965, O. DeM 972, O. DeM 10097, O. Michaelides 60 r°, O. Prague 1826, O. W.M. Staring, P. Grdseloff, r°1.

⁵⁰⁰ Dans l'incipit des documents juridiques, la *sdm.n.f* relative est employée à 10 reprises (cf. *supra*, p. 79-81) ; dans 4 cas, elle est précédée d'une date. Il reste donc 6 documents juridiques s'ouvrant directement par la formule *dd.n NP*.

est un simple verbe déclaratif introduisant la plainte du locuteur ; dans les lettres, il s'agit d'une formulation précisant les noms de l'expéditeur et du destinataire. Par ailleurs, les deux documents recourant à ce type d'incipit présentent de légères variations par rapport à ce qu'on trouve dans les lettres :

Ex.162 : *dd.n imn-h^c w3h imn w3h p3 hk3 n^h wd3 snb (...)*
 « Ce qu'a dit *imn-h^c* : 'Par Amon, par le souverain, VSF (...)' » (O. Turin N 57458, r^o 1)
 Ep. Ramsès III – serment
 Dans cet exemple, l'incipit est donc limité à la mention du nom du locuteur. Par ailleurs, la formulation employée après l'incipit ne laisse planer aucun doute sur l'identification du genre⁵⁰¹.

Ex.163 : *dd.n rmt-is.t h^c-m-nwn m-b3h NP NP NP NP NP NP NP*
 « Ce qu'a dit l'homme d'équipe *h^c-m-nwn* devant NP NP NP NP NP NP NP NP »
 (P. Ashmolean 1945.95, r^o 1-2)
 Ep. Ramsès V – déposition
 Cette fois, l'allocutaire se compose d'une série de témoins introduit par la préposition *m-b3h*. Ce type de formulation n'apparaît jamais dans les lettres qui emploient plutôt la préposition *n* pour introduire l'allocutaire. Par ailleurs, l'emploi de la préposition *m-b3h* introduisant une énumération de témoins est une construction caractéristique des documents juridiques⁵⁰².

1.3.2.3. NP *hr nd-hr.t n* NP⁵⁰³

La formule composée du nom de l'expéditeur suivi du verbe *nd-hr.t* conjugué au Présent I suivi de la préposition *n* introduisant le nom du destinataire est d'un emploi régulier. On la trouve depuis la 18^e dynastie jusqu'à la fin de la 20^e dynastie. C'est l'incipit le plus fréquent à la 18^e dynastie. Plutôt caractéristique des lettres, il est également employé quelquefois dans les lettres-modèles. Il n'apparaît jamais dans les autres genres, à l'exception d'un cas :

Ex.164 : *šm^c.y.t n hw.t-hr nb.t nh.t (𓆎𓆏𓆑𓆒) rsy sty-k3 rn.s hr nd-hr.t n šm^c.y.t n imn šhm.t-nfr.t(i)*
 « La chanteuse d'Hathor, maîtresse du sycomore méridional, dont le nom est *sty-k3* salue la chanteuse d'Amon, *šhm.t-nfr.t(i)* » (P. Sallier 4, v^o 1,1)
 Ep. Ramsès II – éloge
 Il s'agit là d'un cas particulier. En effet, cet éloge de ville, provenant d'un texte scolaire, se présente sous la forme d'une lettre⁵⁰⁴.

Le *hr* du Présent I est écrit de manière systématique aux 18^e et 19^e dynasties ; à la 20^e dynastie, la préposition est encore régulièrement notée, à quelques exceptions près⁵⁰⁵. Le destinataire de la missive est introduit par la préposition *n*, parfois omise par le scribe. Cette formule est principalement attestée sur papyri, même si on la rencontre quelquefois sur ostraca. Cet incipit connaît deux variantes attestées dans la lettre satirique du P. Anastasi 1 et le conte du P. Moscou 127 où l'on rencontre les formules suivantes :

Ex.165 : *nd.f hr.t n hnms.f sn.f ikr sš nsw.t shn n mš^c nht stp ib nfr bi3.t rk s3r.t*
 « Il salue son ami, son frère remarquable, le scribe-commandant royal de l'armée victorieuse, sage, au bon caractère, à la sagesse parfaite » (P. Anastasi 1, 2,3-4)
 19^e dyn. – lettre littéraire

⁵⁰¹ Sur les formulations employées ici, typiques des serments, cf. *infra*, p. 179-181.

⁵⁰² Cf. A. McDowell (1990 : 14).

⁵⁰³ Type 3, selon la typologie de B. Haring (2009 : 184). Voir aussi A. Bakir (1970 : 46-47).

⁵⁰⁴ Sur les textes scolaires et littéraires se présentant sous forme épistolaire, cf. *supra*, p. 36-46.

⁵⁰⁵ P. DeM 3, P. DeM 10, P. DeM 11, O. DeM 418, O. Gardiner 273, O. Michaelides 79.

La formule suit une série de qualificatifs évoquant le destinataire de la lettre. La formule NP *hr nd-hr.t n* NP est donc réinterprétée ; le P. Anastasi 1 n'utilise pas le lemme composé *nd-hr.t* conjugué au Présent I, mais opte plutôt pour le verbe *nd* employé dans une forme de la conjugaison suffixale, probablement un inaccompli, suivi du substantif *hr.t* (cf. *Sinouhé*, l. 165-6 : *hṭp n.i nsw.t n km.t ḥnh.i m hṭp.f nd.i hr.t hnw.t t3* « Puisse le roi d'Égypte être satisfait de moi de sorte que je puisse vivre dans sa satisfaction et que je puisse saluer la maîtresse de la terre »). L'expression réapparaît plus bas (*bw nd.k hr.t.i m h3.t n šc.t.k* « Tu ne m'as pas salué au début de ta lettre », l. 8,2-3). Deux témoins conservent cette portion du texte ; tous deux emploient la formule habituelle et ont NP *hr nd-hr.t n hnmw.f sn.f ikr* (O. BN, r° 11 et O. DeM 1049+O. Bxl. E6310, r° 4). Si l'incipit du P. Anastasi 1 s'inspire de la formulation employée dans le genre épistolaire, il recourt à une construction plus ancienne. S'agissant d'un texte littéraire, on ne s'étonnera pas de cette élaboration.

Ex.166 : *mity n t3 šc.t i.h3b it-nṯr n hw.t m iwnw wr-m3i s3 hwy hr ndnd hr.t n snw.f šc nsw.t m hnw wsr-m3c.t-r-c-nḥt <s3> p3-r-c-ms-sw nni-nsw*

« Copie de la lettre que le père divin du temple d'Héliopolis, *wr-m3i*, fils de *hwy*, a envoyée en saluant son ami, le scribe royal de la Résidence, *wsr-m3c.t-r-c-nḥt*, fils de *p3-r-c-ms-sw* d'Héracléopolis » (P. Moscou 127, 1,1-2)

21^e dyn. – conte

L'incipit du P. Moscou 127 s'éloigne également de la formulation habituellement employée. L'incipit du type NP *hr nd-hr.t n* NP est donc adapté ; le nom de l'expéditeur est introduit par le syntagme *šc.t i.h3b* NP⁵⁰⁶, auquel est apposé le verbe *ndnd* suivi du substantif *hr.t*, introduisant le nom du destinataire. Le verbe composite *nd-hr.t*, systématiquement employé dans l'incipit des lettres, fait donc place au verbe *ndnd* et au substantif *hr.t* ; cette décomposition rappelle évidemment l'incipit de la lettre littéraire du P. Anastasi 1.

Un ostracon semble mêler cet incipit au précédent :

Ex.167 : *dd.n mnw-hṭp hr nd-hr.t n it<f> []*

« Ce qu'a dit *mnw-hṭp* en saluant son père [NP] » (O. DeM 322, r° 1)

19^e dyn. – lettre

1.3.2.4. NP *hr swd3-ib n* NP⁵⁰⁷

La formule employant le verbe *swd3-ib* dans un Présent I est d'un emploi fréquent à la 19^e dynastie. Caractéristique des lettres et lettres-modèles, elle se rencontre exceptionnellement dans quelques documents issus d'exercices scolaires⁵⁰⁸. Dans le genre des lettres-modèles, c'est l'incipit le plus régulièrement employé avec la formule NP *dd n* NP. Dans le corpus épistolaire, on la rencontre sur papyri et ostraca. L'expression de salutations *swd3-ib* est fréquente dans les lettres-modèles. Dans la majorité des cas⁵⁰⁹, la préposition *hr* est écrite⁵¹⁰. Toutefois, il faut signaler que la majeure partie de nos occurrences se concentrent sur la 19^e dynastie, époque à laquelle la préposition est encore régulièrement notée⁵¹¹, et dans une construction autonome, position syntaxique dans laquelle la préposition *hr* a tendance à se conserver davantage⁵¹². Le destinataire est toujours introduit par la préposition *n*⁵¹³, très

⁵⁰⁶ Ainsi que nous le verrons plus loin, le lemme *šc.t*, appellation spécifique de la « lettre », n'est jamais employé en incipit des genres épistolaires.

⁵⁰⁷ Type 7, selon la typologie de B. Haring (2009 : 188). Voir aussi A. Bakir (1970 : 42-46).

⁵⁰⁸ On relève trois cas provenant d'un texte sapientiel (P. Bologne 1094, 11,5-6) et de deux éloges (P. Anastasi 3, 1,11, P. Lansing, 10,10).

⁵⁰⁹ Les passages en lacune n'ont pas été pris en compte.

⁵¹⁰ À l'exception de O. Toronto A11, III, r° 1 (ép. Ramsès II) et O. BM 50723, r° 2 (ép. Ramsès V).

⁵¹¹ J. Winand (1992 : § 636).

⁵¹² *Ibid.*, § 642.

Ex.173 : *t3-hw hr wnmy nwst sš nsw.t imy-r3 niw.t t3ty imy-r3 mšc s3 nsw.t n kš imy-r3 h3s.wt rsy.w(t) imy-r3 šnw.ty n pr-c3 cnh wd3 snb h3wty p3-cnh nty r-h3.t n3 mšc.w n km.t r-dr.w swd3-ib n nb.n*

« Le flabellifère à la droite du roi, le scribe royal, le maire de la Ville, le vizir, le général, fils royal de Koush, responsable des pays étrangers méridionaux, responsable du double grenier de Pharaon, VSF, le commandant *p3-cnh* qui est à la tête des armées de l'Égypte entière.

Information pour notre maître » (O. Caire CG 25745, r° 1-6)

Ep. Ramsès XI – lettre

Dans ce cas, le nom du destinataire est suivi du verbe *swd3-ib* employé dans une toute autre construction que celle attendue. Ainsi, l'infinitif substantivé du verbe précède la mention des expéditeurs (*nb.n*) qui ne sont pas explicitement nommés. Une formulation analogue apparaît dans l'O. Caire CG 25744⁵¹⁸.

Ex. 174 : *swd3-ib r pr-c3 cnh wd3 snb p3y.n nb nfr p3 [] p3-r-c-hr-3h.ty p3 sš [2 ?] n p3 hr*
 « Information pour Pharaon, VSF, notre bon maître, le [] Prê-Horakhty, (des) [deux ?] scribes de la Tombe » (O. Caire 25676, r° 1-3)

Ep. Ramsès II – lettre

Cette fois, c'est le destinataire (Pharaon) qui est introduit par l'infinitif substantivé du verbe *swd3-ib* ; la mention des expéditeurs vient ensuite. On remarquera l'emploi de la préposition *r* devant *pr-c3*, en lieu et place de la préposition attendue *n*. Le même phénomène apparaît dans l'exemple suivant.

La formulation se rencontre encore dans le poème de Qadech :

Ex.175 : *hc.n rdi.n.f iw.t wpwty hr sc.t m dr.t.f hr rn wr n hm.i hr swd3-ib r hm n stp-s3 cnh wd3 snb n hr k3 nht nry m3c.t*

« Alors, il fit venir un messenger muni d'une lettre au grand nom de ma Majesté en saluant la Majesté du Palais, VSF, de l'Horus, taureau puissant, aimé de Maât » (KRI 2, 90,15-91,3)

19^e dyn. – narratif

On notera que la préposition suivant le verbe *swd3-ib* est *r*, dans toutes les versions conservant le passage (voir aussi l'exemple précédent). L'emploi de la préposition *r*, en lieu et place de *n*, est peut-être dû au destinataire ; en effet, dans les occurrences témoignant de ce phénomène, le destinataire de la formulation est Pharaon⁵¹⁹.

1.3.3. Exceptions

Trois lettres font usage de formulations dont on ne sait trop s'il s'agit vraiment d'incipit. La première se rencontre sur un ostracon de l'époque de Ramsès II :

Ex.176 : *ky-dd n hnw.t-wdbw*

« À l'attention de *hnw.t-wdbw* » (O. DeM 125, r° 1)

Ep. Ramsès II – lettre

L'expression *ky-dd n* est plutôt utilisée quand il s'agit d'introduire un second message au sein de la lettre⁵²⁰ ou un autre destinataire⁵²¹ ; *ky-dd* sert alors de formule de transition. L'emploi de *ky-dd* afin d'introduire un second destinataire est attesté à plusieurs reprises, essentiellement dans des lettres sur papyri⁵²², exceptionnellement sur ostraca⁵²³. La plupart du

⁵¹⁸ Selon la Deir el-Medinah Database, ces deux documents sont peut-être des lettres-modèles.

⁵¹⁹ On retrouve le même phénomène dans l'incipit de l'O. Berlin 12337 (cf. n. 513).

⁵²⁰ Voir, par exemple, P. Anastasi 5, 24,2.

⁵²¹ Voir, par exemple, P. BM 10100, v° 2.

⁵²² Voir déjà les quelques exemples rassemblés par A. Bakir (1970 : 83, n.1). Dans notre corpus, les exemples sont les suivants : P. Leiden F 1996/1.1, P. Vienne Inv.-Nr.3936, P. Mond 2, P. Northumberland I, P. Leiden I

temps, l'expression *ky-dd n NP* est employée quand il s'agit d'introduire un second message destiné à un/des individu(s) autre(s) que le destinataire principal. Dans ce cas, lorsque la lettre comporte une adresse, c'est toujours le nom du destinataire principal qui apparaît, les destinataires secondaires ne sont jamais mentionnés⁵²⁴, à une seule exception :

Ex.177 : *sdm mr-m3^c.t hr nd-hr.t <n> šm^cy.t n imn hw.t-hr*
 (...) *ky-dd n sdm rwd.f-nhh*
 (...) *sdm mr-m3^c.t n sdm rwd.f-nhh*
 Le serviteur *mr-m3^c.t* (**exp.**) salue la chanteuse d'Amon *hw.t-hr* (**dest. 1**)
 (...) *Au serviteur rwd.f-nhh* (**dest. 2**)
 (...) *Le serviteur mr-m3^c.t* (**exp.**) au serviteur *rwd.f-nhh* (**dest. 2**) » (P. Leiden I 364)
 Ep. Ramsès II – lettre

Le plus souvent, il s'agit de lettres comportant au moins deux messages destinés à plusieurs individus ; l'expéditeur reste le même. Il faut, cependant, signaler qu'une lettre peut comporter plusieurs messages rédigés par plusieurs expéditeurs et adressés à plusieurs destinataires ; dans ce cas, deux possibilités s'offrent au scribe : il peut répéter l'incipit⁵²⁵ ou employer la formulation *ky-dd n NP n NP*, ainsi que l'illustrent les deux exemples suivants :

Ex.178 : *sš try n p3 hr 3 špsy n hh.w m rnp.wt n pr-3 3nh wd3 snb n s3w kr n p3 hr 3*
špsy n pr-3 3nh wd3 snb n sš bw-th3-imm n p3 hr 3 špsy
 (...) *nfr snb.k* (confusion pronoms)
ky-dd n sš kni-hnm <n> sš bw-th3-imm
 (...) *nfr snb.k*
sš try n p3 hr 3 špsy n pr-3 3nh wd3 snb n s3w kr n p3 hr 3
 « Le scribe de la grande et vénérable Tombe de millions d'années de Pharaon, VSF, *try* (**exp. 1**), au gardien de la grande et vénérable Tombe de Pharaon, VSF, *kr* (**dest. 1**) et au scribe de la grande et vénérable Tombe, *bw-th3-imm* (**dest. 2**)
 (...) *Que votre santé soit bonne.*
 Autre propos du scribe *kni-hnm* (**exp. 2**) au scribe *bw-th3-imm* (**dest. 2**)
 (...) *Que ta santé soit bonne*
 Le scribe de la grande et vénérable Tombe de Pharaon, VSF, *try* (**exp. 1**), au gardien de la grande Tombe, *kr* (**dest. 1**) » (P. BN 196 II)
 Ep. Ramsès XI – lettre

Ex.179 : *hm-ntr snw n imn-r^c nsw.t ntr.w hk3-nfr n sš try n p3 hr 3 špsy n hh.w m rnp.wt*
 (...) *nfr snb.k*
ky-dd n sš try n p3 hr 3 špsy n hh.w <m> rnp.wt sdm pn-hr-šfy n p3 imy-r3 mš^c
 (...) *nfr snb.k*

364, P. Leiden I 365, P. Bologne 1094,7,10-9,1, P. Bologne 1094, 9,7-10,9, P. Bologne 1094, 7,10-9,1, P. Turin 1973, P. BN 197 IV, P. Genève D 407, P. BM 10100, P. BM 10417, P. BM EA 75020, P. Griffith, P. Leiden I 369, P. Phillipps, P. Turin 1972, P. Turin 2026, P. Turin s.n. [a].

⁵²³ O. DeM 317, O. DeM 560 et O. DeM 581.

⁵²⁴ P. Northumberland I, P. Leiden I 365, P. Leiden I 369, P. Turin 1972, P. Turin 1973, P. BN 197 IV, P. Genève D 407, P. Griffith, P. Phillipps.

⁵²⁵ O. DeM 115 (*dd.n SN n SN*), P. Turin 1972 et P. Turin 1974+1945 (*SN n SN*).

hm-ntr snw n imn-r^c nsw.t ntr.w hk3-nfr n sš try n p3 hr
 « Le second prêtre d'Amon-Rê, roi des dieux, *hk3-nfr* (**exp. 1**), au scribe de la grande et vénérable Tombe de millions d'années, *try* (**dest.**)

(...)

Que ta santé soit bonne.

Autre propos au scribe de la grande et vénérable Tombe de millions d'années, *try* (**dest.**) du serviteur du général *pn-hr-šfy* (**exp. 2**)

(...)

Que ta santé soit bonne

Adresse : Le second prêtre d'Amon-Rê, roi des dieux, *hk3-nfr* (**exp. 1**), au scribe de la Tombe, *try* (**dest.**) » (P. BM 10300)

Ep. Ramsès XI – lettre

On retrouve donc une formulation identique à l'exemple précédent même si l'ordre des constituants est inversé puisque le nom du destinataire apparaît avant celui de l'expéditeur dans le second message. Cette inversion est peut-être due à la fonction de l'expéditeur, visiblement de statut inférieur au destinataire.

Bakir (1970 : 54) semble comprendre la construction *ky-dd n NP* comme une phrase coupée dont le sujet est *ky*⁵²⁶ suivi du participe de *dd*. Selon lui, il s'agit d'un *change-over from the name proper to ky in reference to the sender in a polite expression*⁵²⁷ ; il suggère donc de traduire ce type de formulation par *the other (i.e. I) says to (Name)*⁵²⁸. Toutefois, l'exemple 178 semble aller à l'encontre de cette interprétation. Dans ce cas, on ne peut analyser *ky* comme l'expression de l'expéditeur, cela signifierait alors que le message a deux destinataires, *kni-hnm* et *bw-th3-umn*. Or, dans les formules de salutations qui suivent et le propos même du message, on a systématiquement les pronoms suffixe de 1^e et 2^e personne du singulier, indiquant qu'il s'agit bien d'un échange entre deux individus. Par ailleurs, en analysant *ky dd* comme une phrase coupée, il faut alors omettre l'omission systématique de la préposition *m* introduisant normalement le sujet nominal de ce type de construction.

Ainsi que le montrent les différents exemples rassemblés et ainsi que le signalait déjà Bakir, l'expression *ky-dd n NP* n'apparaît jamais en début de texte⁵²⁹, elle apparaît toujours en cours de lettre afin d'introduire un second message. L'O. DeM 125 s'ouvrant par cette formulation semble donc constituer une exception⁵³⁰.

Lorsque le destinataire ou l'expéditeur de la lettre est le pharaon, des formulations spécifiques voient le jour. Ainsi, dans la lettre suivante, dont le destinataire est Ramsès IX, la formule d'ouverture débute par le destinataire suivi de l'indicateur d'initialité *r-nty* et de l'expéditeur introduisant l'expression *hr h3b r di.t m pr-š3 nḥ wd3 snb p3y.i nb nfr*. Le destinataire étant de la plus haute importance, on comprend aisément l'antéposition honorifique dans ce cas :

Ex.180 : *nsw.t bity nb t3.wy nfr-k3-r^c-stp.n-r^c nḥ wd3 snb s3 r^c r^c-ms-sw-h^c-m-w3s.t-mry-umn nḥ wd3 snb di nḥ d.t r nḥḥ mi it<f> r^c m p.t m r^c nb*
r-nty b3k hrd/hms(?)-im[] hr h3b r di.t m pr-š3 nḥ wd3 snb p3y.i nb nfr
 « <Au> roi de Haute et Basse Égypte, le maître des Deux Terres Néferkarê Sétepenrê, VSF, fils de Rê Ramsès Khaemouaset Méryamon, VSF, doué de vie pour l'éternité et à jamais comme son père Rê dans le ciel chaque jour.

⁵²⁶ Il voit ici une analogie entre *ky* et l'ancienne formulation *b3k im* : "(...) in the Middle Kingdom letters, the sender speaks of himself as *b3k im* (in the 3rd person), which, in my opinion, corresponds to the use of *ky* with the man determinative in late Egyptian epistolary style", A. Bakir (1970 : 53).

⁵²⁷ *Ibid.*


⁵²⁸ *Ibid.*, p. 54.

⁵²⁹ Il traite cette expression, ainsi que la formule *ky swd3-ib n p3y.i nb*, dans ce qu'il nomme 'Substitute' introductory formula: *This appellation is used to denote two types of formulae which function as second introductory formulae. Their position in the letter, it may be argued, is never at the beginning (ibid., p. 52).*

⁵³⁰ L'ostracon est complet ; il semble donc bien s'agir du début de la lettre.

Le serviteur (?) *hrd/hms(?)*-im[] écrit pour faire en sorte que Pharaon, VSF, mon maître, sache » (O. Gardiner 164, r° 1-3)

Ep. Ramsès IX – lettre

La restitution du nom et du titre de l'expéditeur est incertaine. Kitchen (KRI 7, 380,12) transcrit . Il ne me semble pas que l'ensemble des signes soient à lire comme un nom propre, vu le signe G7 qui paraît plutôt déterminer la fonction de serviteur du destinataire et qui évoque probablement ses liens avec Pharaon. Les signes suivant le titre de fonction seraient alors le nom de l'expéditeur à lire *hrd/hms*⁵³¹-im[]. Toutefois, aucun individu ainsi dénommé ne semble attesté par Ranke. On pourrait aussi songer à lire A17 comme un déterminatif du lemme *b3k* ; dans ce cas, on se trouverait alors face à une désignation archaïsante du locuteur en tant que *b3k im*, attestée dans les lettres du Moyen Empire⁵³². Il faut également signaler que l'expression *iw.i (hr) h3b r di.t ʿm p3y.i nb* est récurrente en cours ou en fin de lettre⁵³³.

1.3.4. Incipit du groupe III : synthèse

L'examen des différents incipit employés au sein de ce groupe III fait donc apparaître divers éléments. Si plusieurs formulations sont attestées, leur emploi dépend souvent de plusieurs facteurs (diachronique, formel, sociologique, générique).

Ainsi, on note une variation importante dans le choix de l'incipit selon l'époque de rédaction. Il semble que les lettres des 18^e et 19^e dynasties recourent tout autant aux formulations employant une forme de l'accompli (NP *dd n* NP, *dd.t.n* NP) ou de l'inaccompli (NP *hr nd-hr.t n* NP, NP *hr swd3-ib n* NP). À partir de la 20^e dynastie, les formes de l'accompli sont peu à peu délaissées ; dès cette époque et jusqu'à la 21^e dynastie, l'incipit du type NP *n* NP est le plus fréquent. Les formules d'ouverture des lettres de la 21^e dynastie n'emploient jamais un verbe.

Le choix du support peut quelquefois conditionner le type d'incipit. Ainsi, les formules *n* NP ou *dd.t.n* NP se rencontrent plus régulièrement sur ostraca tandis que l'incipit NP *hr nd-hr.t n* NP est plutôt caractéristique des lettres sur papyri.

Le choix de l'incipit peut aussi dépendre de facteur sociologique ; ainsi, lorsque le destinataire occupe une fonction importante, l'expéditeur emploie plus régulièrement la formule NP *hr swd3-ib n* NP. De même, lorsque l'expéditeur est de statut inférieur au destinataire, il n'est pas rare de trouver une formulation avec antéposition honorifique (Dest. *n* Exp., NP – NP *hr swd3-ib n nb.f*). Dans les échanges entre individus ayant un lien de parenté, l'incipit *dd.t.n* NP *n* NP est souvent privilégié.

Enfin, l'emploi de certaines formulations est lié au genre et des distinctions se font jour entre les lettres et les lettres-modèles. Quatre type d'incipit sont employés dans les lettres-modèles : NP *dd n* NP, NP *hr swd3-ib n* NP, NP *hr nd-hr.t n* NP et NP *n* NP. Les deux premiers sont d'un emploi plus régulier. Les incipit employant le substantif *sh3* et la formule *dd.t.n* NP *n* NP sont donc limités aux lettres.

D'autres distinctions se font jour selon la formule employée. Ainsi, dans l'incipit *dd.t.n* NP *n* NP, le titre de fonction de l'expéditeur et/ou du destinataire n'est pas toujours précisé. De même, cela va de soi, le nom de l'expéditeur n'est jamais mentionné dans les lettres s'ouvrant par la formule *n* NP. Par ailleurs, dans ce type d'incipit, le titre de fonction du destinataire est souvent omis. Enfin, lorsque le destinataire est Pharaon, cela peut parfois engendrer de

⁵³¹ K.A. Kitchen (KRI 7, 380, n. 12a) privilégie la lecture *hms*.

⁵³² A. Bakir (1970 : 53).

⁵³³ Cf. chapitre 4 : Phraséologie.

légères adaptations, ainsi qu'en témoignent les quelques cas où le verbe *swd3-ib* n'est pas suivi de la préposition habituelle, *n*, mais bien de la préposition *r*.

1.3.5. Terminologie

Au terme de cette analyse, on arrive au constat suivant : aucune appellation spécifique qualifiant le genre n'est employée dans l'incipit des lettres et lettres-modèles, or, on connaît plusieurs lemmes qui désignent explicitement le document⁵³⁴ (*wh3*, *h3b*, *š^c.t* et *sš*). En vérité, l'emploi de ces dénominations explicites est circonscrit au corps du message. La fréquence d'emploi de ces diverses appellations est assez variable ; par ailleurs, on ne les rencontre pas toutes dans des contextes identiques. Les lemmes *š^c.t*, *h3b* et *sš* sont les mieux représentés. Si tous trois sont attestés à toutes les époques, *š^c.t* est d'un emploi plus régulier à partir de la 20^e dynastie tandis que *h3b* et *sš* sont plutôt caractéristiques des 18^e et 19^e dynasties. Le substantif *wh3* fait plutôt figure d'exceptions, il apparaît quelquefois, principalement durant la 19^e dynastie. La fréquence d'emploi des diverses appellations est résumée dans le tableau suivant :

	<i>š^c.t</i>	<i>h3b</i>	<i>sš</i>	<i>wh3</i>
18 ^e dynastie	5	3	8	
19 ^e dynastie	45	63	39	6
20 ^e dynastie	100	29	12	1
21 ^e dynastie	28	2	1	1
Total	178 ⁵³⁵	97 ⁵³⁶	60	8

Fig. 20. Appellations spécifiques relevées dans le corpus épistolaire

Dans le corpus épistolaire, le substantif *š^c.t* est l'appellation courante désignant une lettre. Il est attesté depuis la 18^e dynastie jusqu'à la 21^e dynastie, principalement dans les lettres mais aussi dans les lettres-modèles et le P. Anastasi 1. Dans près de la moitié des cas (86 occ.), *š^c.t* est employé dans l'expression *wnn t3y.k š^c.t (hr) spr r.k*. Le lemme est encore utilisé dans diverses formulations, telles que *hft spr t3y.i š^c.t* ou *s3w t3y.i š^c.t iry.s mtr*⁵³⁷. En dehors de ces expressions formulaires, l'emploi de *š^c.t* est assez limité. Les graphies offrent peu de variantes. Le déterminatif ∞ est systématiquement noté ; quelques lettres de la fin de la 20^e dynastie présentent une graphie abrégée se limitant à ce signe. On notera que l'appellation se rencontre dans les lettres mais aussi dans les lettres-modèles, témoignant de la proximité des deux genres. Le terme est employé à plusieurs reprises dans le P. Anastasi 1. À l'inverse, le terme n'est jamais employé dans les genres scolaires (textes sapientiaux, éloges) se présentant sous forme épistolaire. Ainsi que nous l'avons dit précédemment, *š^c.t* se rencontre toujours dans le corps du document, un seul exemple déroge à la règle, l'incipit du conte du P. Moscou 127 :

Ex.181 : *mity n t3 š^c.t i.h3b it-ntr n hwt m iwnw wr-m3i s3 hwy hr ndnd hr.t n snw.f sš nsw.t m hnw wsr-m3^c.t-r^c-nht <s3> p3-r^c-ms-sw nni-nsw ddf (...)*
 « Copie de la lettre que le père divin du temple d'Héliopolis, *wr-m3i*, fils de *hwy*, a envoyée en saluant son ami, le scribe royal de la Résidence, *wsr-m3^c.t-r^c-nht*, fils de *p3-r^c-ms-sw* d'Héracléopolis. Il dit (...) » (P. Moscou 127, 1,1-2)
 21^e dyn. – conte

⁵³⁴ À ce propos, voir déjà A. Bakir (1970 : 14-19).

⁵³⁵ Il faut encore ajouter à ce chiffre 10 occurrences provenant de lettres datées de l'époque ramesside, sans plus de précision.

⁵³⁶ Il faut également ajouter deux occurrences issues de lettres pour lesquelles une datation précise n'a pu être fournie.

⁵³⁷ Sur ces expressions, cf. *infra*, p. 139 et 152-154.

propos du message⁵⁴⁰. On notera que cette dernière expression se rencontre à plusieurs reprises dans des genres scolaires se présentant sous forme épistolaire ; à vrai dire, l'emploi de cette formulation figée dépend de l'incipit employé. Le substantif *wh3* (𓏏𓏏𓏏) est bien plus rarement attesté dans le corpus épistolaire. Le terme *wh3*, principalement employé par quelques lettres de la 19^e dynastie⁵⁴¹, semble véritablement désigner une requête émanant ou destinée à une autorité supérieure⁵⁴², ainsi que l'illustre l'exemple suivant :

Ex.184 : *wnn p3 wh3 n pr-ꜥ3 ꜥnh wd3 snb hr spr r.k iw.k hr ir(i.t) ꜥꜥ.t n p3y sꜥ twt*
 « Dès que le rescrit de Pharaon, VSF, te parviendra, tu feras une lettre pour ce tien scribe » (P. Anastasi, 11,4-5)

Ep. Séthi II – lettre-modèle

Ainsi que l'illustre cet exemple, les lemmes *wh3* et *ꜥꜥ.t* revêtent bien des sens distincts ; alors que le message écrit par Pharaon est désigné par le terme *wh3*, le lemme *ꜥꜥ.t* est privilégié lorsqu'il s'agit d'évoquer un message rédigé par le destinataire, probablement un *imy-r pr-hꜥ*⁵⁴³. Par ailleurs, il s'agit de la seule attestation de l'expression bien attestée *wnn t3y.k ꜥꜥ.t hr spr r.k* où le lemme *ꜥꜥ.t* fait place à *wh3*. La distinction entre les termes *wh3* et *ꜥꜥ.t* peut encore être illustrée par un passage célèbre issu du conte d'*Ounamon* (P. Moscou 120, 1,51-52).

Ainsi, les quatre lemmes désignant une lettre se rencontre autant dans les lettres que dans les lettres-modèles, on ne relève donc aucune appellation spécifique permettant de distinguer les deux genres.

1.4. Groupe IV

Enfin, dans l'ensemble de notre corpus, on recense encore un groupe rassemblant une série de documents sans aucune formulation particulière en incipit. Au sein de ce groupe, il faut distinguer deux types :

- les genres dont l'absence d'incipit est occasionnelle, voir tout à fait exceptionnelle ; ce premier type concerne les lettres et lettres-modèles, ainsi que quelques documents juridiques (dépositions, procédures oraculaires) ;
- les genres dont l'absence d'incipit est systématique ou majoritaire ; ce phénomène est caractéristique de la plupart des textes scolaires (textes sapientiaux, éloges et prières), des questions oraculaires et de la poésie amoureuse rédigée sur ostraca.

En l'absence d'un incipit caractéristique permettant d'identifier le genre du texte, il faut faire appel à d'autres critères. Dans la plupart des cas, ces documents dépourvus d'incipit sont souvent reconnaissables dès la première ligne. En effet, une formulation, une construction ou un lemme caractéristique du genre permet souvent de les identifier.

1.4.1. Type 1 : genres dont l'absence d'incipit est minoritaire

Ainsi que l'illustre le tableau suivant, quatre genres sont rarement dépourvus d'incipit : les lettres et lettres-modèles, les dépositions et les documents oraculaires⁵⁴⁴. Dans la première colonne du tableau sont rassemblés le nombre de documents sans incipit. La seconde colonne

⁵⁴⁰ *Ibid.*

⁵⁴¹ Il faut également ajouter un cas relevé dans le conte d'*Horus et Seth*, dans un passage reproduisant une lettre rédigée par Prê-Horakhty et Atoum (*LES* 47,11).

⁵⁴² *Thus, we see that, whereas ꜥꜥ.t is an ordinary letter, a wh3 is a kind of 'rescript' from a high authority (...)* *wh3 is not a mere letter but a rescript from a king, a crown prince or a high government authority*, A. Bakir (1970 : 16).

⁵⁴³ P. Vernus (1986 : 144).

⁵⁴⁴ Il faut également mentionner un testament dépourvu d'incipit.

comporte le relevé des documents conservant cette partie du texte, c'est-à-dire les documents dont les premières lignes ne sont pas en lacune. Dans la colonne qui suit, l'ensemble des documents⁵⁴⁵ rassemblés au sein de ce genre sont comptabilisés. Enfin, si l'on fait le rapport entre les documents dépourvus d'incipit et les documents pour lesquels cette partie du texte n'est pas en lacune, on obtient alors le pourcentage de textes ne présentant aucune formulation particulière en incipit. On remarquera que ce taux dépasse rarement 20 % des documents conservés au sein d'un genre.

Genre	Documents sans incipit	Documents conservant cette partie	Nombre total de documents	Pourcentage de documents sans incipit
Lettre	73	378	545	19 %
Lettre-modèle	11	48	54	23 %
Déposition	4	25	35	16 %
Procédure oraculaire	1	17	24	6 %

Fig. 21. Type 1 : genres dont l'absence d'incipit est minoritaire

Quelques lettres ne comportent aucune formule d'incipit⁵⁴⁶, particulièrement durant l'époque ramesside (cf. tableau, p. 103) ; les lettres des 18^e et 21^e dynasties sont plus régulièrement dotées d'un incipit⁵⁴⁷. La plupart du temps, il s'agit de lettres rédigées sur ostraca, même si on relève quelques occurrences sur papyri. Ce sont, le plus souvent, des lettres relativement courtes⁵⁴⁸ intimant un ordre ou réprimant un individu ; l'espace réduit pouvant recevoir le texte permettrait donc peut-être d'expliquer l'absence d'incipit⁵⁴⁹. La plupart du temps, ces lettres ne comportent pas les formules de salutations habituelles⁵⁵⁰ ; elles s'ouvrent donc directement par le propos même. Ces lettres sont souvent reconnaissables aux premiers mots employés. En effet, elles s'ouvrent régulièrement par une forme injonctive (un impératif ou une forme *ih-sdm.f*⁵⁵¹). De même, certains documents emploient une formulation caractéristique du corpus épistolaire (*wnn t3y.i šc.t hr spr r.k*⁵⁵², un indicateur d'initialité⁵⁵³, quelques formules de salutations) :

Ex. 185 : *ih-di.k hr.k mtw.k di.t in.tw n.i* SN

« Puisse-tu être attentif et me faire amener SN » (O. DeM 10108, r^o 1-2)

Ep. ramesside – lettre

Dans cet exemple, la lettre s'ouvre par une construction (*ih-sdm.f*) et une expression (*rdi hr.k*⁵⁵⁴) caractéristique du corpus épistolaire.

⁵⁴⁵ C'est-à-dire, les documents conservant cette partie et ceux dont les premières lignes sont en lacune.

⁵⁴⁶ Type 10, selon la typologie de B. Haring (2009 : 189).

⁵⁴⁷ Il faut tout de même préciser qu'un grand nombre de lettres de la 21^e dynastie n'ont pas préservé cette partie.

⁵⁴⁸ Elles peuvent se réduire à une seule proposition.

⁵⁴⁹ C'est l'un des arguments avancés par A. Bakir (1970 : 31-32). Selon lui, la présence des différentes parties qui composent une lettre (incipit – salutations – propos de la lettre – formule finale – adresse) est variable : *These parts may not all occur in any one letter. Their presence and length are determined largely by the relations existing between the correspondents, the material on which the missive is written, as well as the character and purpose of the letter. The model letter, or one written on an ostrakon, always lacks an address. Sometimes the introductory formula is dropped and the complimentary preamble is curtailed (...).*

⁵⁵⁰ Sur cette partie de la lettre, cf. *infra*, p. 147-152.

⁵⁵¹ Ainsi qu'on le verra plus loin, l'emploi de la forme *ih-sdm.f* est caractéristique du corpus épistolaire (*infra*, p. 275-276).

⁵⁵² Sur cette formule, cf. *infra*, p. 152-154.

⁵⁵³ Ainsi qu'on le verra plus loin, les indicateurs d'initialité sont d'un emploi majoritaire dans le corpus épistolaire (*infra*, p. 168-176).

⁵⁵⁴ Sur l'emploi de cette formulation dans le corpus épistolaire, cf. *infra*, p. 156-159.

Ex. 186 : *r-nty twi hr dd n n3 ntr.w nb.w p.t t3 imy n.k nh snb r^c nb*
 « Je dis chaque jour aux dieux, maîtres du ciel et de la terre, de te donner vie et santé » (P. DeM 5, r^o 1)
 Ep. Ramsès V – lettre
 Il s’agit ici, cas plutôt rare, d’une lettre sur papyrus, l’absence de formule d’incipit étant plutôt caractéristique des lettres rédigées sur ostraca. Dans ce cas, la lettre s’ouvre par un indicateur d’initialité dont l’emploi est typique du corpus épistolaire. De plus, une formule caractéristique du registre des salutations apparaît ensuite.

Quelques lettres-modèles ne comportent aucune formule en ouverture ; le propos même du message s’ouvre directement. Toutefois, comme les lettres, la plupart de ces lettres-modèles sont reconnaissables aux formulations employées dès les premières lignes. Elles s’ouvrent régulièrement par un indicateur d’initialité ; on relève également quelques cas employant une tournure caractéristique du corpus épistolaire ou une forme injonctive (*ih-sdm.f*)⁵⁵⁵ :

Ex. 187 : *hn^c-dd hft spr t3y.i s^c.t r.tn*
 « Lorsque ma lettre vous parviendra » (P. Anastasi 5, 18,6)
 Ep. Séthi II – lettre-modèle
 Dans cet exemple, la lettre-modèle s’ouvre par l’indicateur d’initialité *hn^c-dd*, dont l’emploi est restreint au corpus épistolaire et aux textes scolaires (cf. *infra*, p. 176). Par ailleurs, la formulation suivant directement l’indicateur d’initialité est caractéristique des lettres-modèles de cette époque (cf. *infra*, p. 152).

Les lettres-modèles sans incipit provenant d’anthologies scolaires, on ne s’étonnera pas de l’emploi majoritaire d’un indicateur d’initialité en ouverture de ce type de documents. En effet, ainsi qu’on a déjà pu le constater⁵⁵⁶, les différents textes collationnés au sein de ces recueils sont régulièrement séparés par le signe de la pause et/ou un indicateur d’initialité. On retrouve, d’ailleurs, le même phénomène pour les quelques textes sapientiaux ne comportant aucune formule d’incipit (cf. *infra*, p. 131).

De manière générale, les documents juridiques sont presque systématiquement dotés d’un incipit (groupe I) ; on relève toutefois quelques exceptions dans le genre des dépositions et des documents oraculaires⁵⁵⁷. À nouveau, ces documents sont reconnaissables dès les premiers lemmes, ainsi que l’illustrent les exemples suivants :

Ex.188 : [*ir ink ink*]⁵⁵⁸ *šmsw n imn-m-in.t*
 « Quant à moi, j’étais un serviteur de *imn-m-in.t* » (P. DeM 27, r^o 1)
 Ep. Ramsès III – déposition
 L’emploi de la tournure *ir ink* en ouverture est typique des dépositions⁵⁵⁹. Voir aussi la déposition conservée sur l’O. DeM 645 qui s’ouvre par la même formulation.

Ex.189 : [*hr ir hr*]-*s3 twi h^c.kwi hr kd iw rmt h^c-m-nwn hr b3k m t3y.f m^ch^c(.t)*
 « Et ensuite, j’étais occupé à construire pendant que l’homme *h^c-m-nwn* travaillait dans sa tombe » (O. BM 5624, r^o 1-2)
 Ep. Ramsès III, an 21 – déposition
 Ainsi qu’on le verra plus loin, l’emploi de la construction *hr ir hr-s3* + forme verbale est caractéristique du genre des dépositions (cf. *infra*, p. 202-204).

Ex. 190 : *my n.i p3y.i nb*

⁵⁵⁵ Contrairement aux lettres, les lettres-modèles sans incipit ne s’ouvrent jamais par un impératif.

⁵⁵⁶ Voir le chapitre consacré à l’emploi de l’encre rouge.

⁵⁵⁷ Il faut également ajouter un cas provenant d’un testament.

⁵⁵⁸ Sur la restitution proposée ici, cf. J. Winand (1993 : 86)

⁵⁵⁹ Sur cette formulation, cf. *infra*, p. 194.

« Viens à moi, mon maître ! » (O. Berlin P 10629, r° 1)

Ep. Ramsès III – procédure oraculaire

Cette tournure interpellant la divinité est caractéristique des documents oraculaires. Les éloges et les prières recourent à une tournure apparentée, toutefois, le syntagme *p3y.i nb* n'est jamais employé ; la formulation permettant d'interpeller la divinité est la suivante : *my n.i* + nom de la divinité⁵⁶⁰.

1.4.2. Type 2 : genres dont l'absence d'incipit est majoritaire

Si certains genres peuvent exceptionnellement se présenter sans aucune formulation particulière en ouverture, dans certains cas, il semble que ce soit la règle. Ainsi, les questions oraculaires, la poésie amoureuse rédigée sur ostraca, de même que certains genres scolaires (texte sapiential, éloge et prière) sont régulièrement dépourvus d'incipit. Ainsi que l'illustre le tableau suivant, plus de la moitié – parfois même, la totalité – des documents conservés au sein de ces différents genres s'ouvrent directement par le propos même du texte :

Genres	Documents sans incipit	Documents conservant cette partie	Nombre total de documents	Pourcentage de documents sans incipit
Question oraculaire	154	154	154	100 %
Poésie amoureuse (sur ostraca)	6	6	10	100 %
Prière	10	11	12	91 %
Eloge	22	32	37	69 %
Texte sapiential	22	41	44	54 %

Fig. 22. Type 2 : genres dont l'absence d'incipit est majoritaire

Si les questions oraculaires et la poésie amoureuse sur ostraca sont toujours dépourvues d'incipit, il n'en va pas de même concernant les trois autres genres. Les prières, éloges et textes sapientiaux proviennent, pour la plupart, d'exercices scolaires issus du recueil des *Miscellanées*. Ainsi qu'on a déjà pu le constater à de nombreuses reprises, ces documents peuvent se présenter sous forme épistolaire ; ils sont alors dotés d'un incipit – parfois même d'une formulation finale – caractéristique des genres épistolaires. Cela concerne particulièrement deux genres : les textes sapientiaux et les éloges. En effet, au sein du genre des textes sapientiaux, 18 s'ouvrent par un incipit caractéristique du corpus épistolaire⁵⁶¹. Il faut ajouter à ces quelques cas un exemple provenant d'un exercice scolaire isolé s'ouvrant par un incipit caractéristique de certains genres littéraires (ex. 117) : *h3.t-^c m SN* (groupe II). Il en va de même dans le genre des éloges ; 10 documents s'ouvrent par une tournure particulière. La moitié d'entre eux se présentent sous forme épistolaire ; tous emploient l'incipit majoritairement attesté dans les textes scolaires se présentant sous cette forme : NP *dd n NP*. Les autres documents constituent des cas particuliers. Ainsi, deux éloges s'ouvrent par un incipit caractéristique de certains genres littéraires (groupe II) : *h3.t-^c m SN* (cf. ex. 114). Un éloge se présente sous la forme d'un graffito dont la formule d'ouverture reprend l'incipit traditionnel de la 18^e dynastie *iw(.t) pw ir.n NP*⁵⁶² (ex. 528). Enfin, deux documents semblent bien présenter un incipit toutefois, dans les deux cas, il s'agit de l'unique attestation

⁵⁶⁰ Sur ces formulations, cf. *infra*, p. 195 et 219-220.

⁵⁶¹ Les incipit employés dans ces documents se présentant sous forme épistolaire sont les suivants : NP *dd n NP* (14), NP *hr dd n NP* (2), NP *n NP* (1), NP *hr swd3-ib n NP* (1). Sur ces divers incipit, cf. *supra*, p. 107-122.

⁵⁶² Chl. Ragazzoli (2008 : 110).

du genre. Ainsi que l'indique Ragazzoli, il s'agit bel et bien de titres car, *exclus du schéma métrique, ils n'appartiennent pas à l'économie du texte*⁵⁶³ :

Ex.191 : *ḥrw sg(b) n nty ḥr kš*

« Cri poussé par celui qui est à Kouch » (O. Caire CG 25219, 1)

Ep. Ramsès II – éloge

Ex.192 : *ḥsy tḥw.w*

« Chanson des vents » (O. Queen's College 1116, v° 1)

Ep. ramesside – éloge

Ce document présente une partie d'un éloge conservé par deux autres témoins, le P. Anastasi 3, 1,11-3,8 et le P. Rainer 53 ; le passage cité par l'O. Queen's College 1116 se rencontre seulement dans la version du P. Anastasi 3, le P. Rainer 53 s'arrête avant. Le titre inséré par l'ostracon n'est pas présent dans le P. Anastasi 3 qui se présente sous forme épistolaire et s'ouvre donc par un incipit caractéristique du genre.

Dans le genre des prières, un seul document se présente sous forme épistolaire et s'ouvre par un incipit caractéristique des documents scolaires enchâssés sous la forme d'une lettre : NP *ḏḏ* n NP.

Dans plus de la moitié des cas, ces trois genres (texte sapiential – éloge – prière), dont la plupart des témoins proviennent d'exercices scolaires, ne conservent donc aucune formulation particulière en ouverture. Si la séparation entre ces textes rassemblés dans les anthologies scolaires est formellement marquée (signe de la pause et/ou indicateur d'initialité), aucun incipit ne permet de les distinguer. Toutefois, les formulations employées dès la première ligne de texte permettent très souvent de les identifier. Ainsi, les textes sapientiaux dépourvus d'incipit s'ouvrent régulièrement par un indicateur d'initialité (*ḥn^c-ḏḏ* ou *r-nty*), introduisant souvent une tournure caractéristique du genre :

Ex.193 : *ḥn^c-ḏḏ r-nty ḏḏ.tw n.i ḥ3^c.k sš.w*

« On m'a dit que tu as abandonné les écrits » (P. Anastasi 5, 6,1)

Ep. Séthi II – texte sapiential

Dans cet exemple, le texte s'ouvre par deux indicateurs d'initialité, suivis d'une formulation employée à plusieurs reprises dans ce genre. Voir aussi P. Anastasi 4, 11,8, P. Anastasi 5, 15,6, P. Koller, 2,2 et P. Turin A, v° 1,5.

Ex.194 : *imy sš (𓄏𓄏𓄏) m ib.k*

« Place (le fait d'être) scribe dans ton cœur » (O. Florence 2619, r° 1)

Ep. ramesside – texte sapiential

On notera qu'il s'agit d'un exercice scolaire isolé ne provenant pas d'une miscellanée. La formulation *imy SN m ib.k* est typique des documents éducatifs⁵⁶⁴.

Ex.195 : *ḥn^c-ḏḏ my wh^c.i n.k ki ḥwty*

« Viens afin que je t'explique la condition du cultivateur » (P. Lansing, 5,7-8)

20^e dyn. – texte sapiential

Le texte s'ouvre donc par un indicateur d'initialité suivi d'une formule interpellant l'allocutaire ; cette tournure, qui se présente plus régulièrement sous la forme *my sḏḏ.i*, est typique du genre des textes sapientiaux⁵⁶⁵.

De même, le genre des éloges est souvent identifiable rapidement ; l'élément loué (divinité, cité, roi) est, ainsi, cité dès les premières lignes du texte :

Ex.196 : *mk bw 3b.i pr(i.t) m w3s.t*

⁵⁶³ *Ibid.*, p. 113. Sur ces deux incipit, voir le commentaire p. 113-114.

⁵⁶⁴ Sur cette formulation, cf. *infra*, p. 209-211.

⁵⁶⁵ Sur cette formulation, cf. *infra*, p. 207-208.

« Vois, je ne souhaite jamais quitter Thèbes » (O. Petrie 39, 1)
Ep. ramesside – éloge
Éloge à la ville de Thèbes

Ex.197 : *imn imy wi m p3y.k dmi*
« Amon, place-moi dans ta ville » (O. Nakhtmin 87/173, 1)
Ep. Hatchepsout ou Thoutmosis III – éloge
Éloge à la ville de Thèbes

Ex.198 : *imn-r^c p3 s3^c ir(i.t) nsw.t p3 ntr n sp tpy*
« Amon-Rê, celui qui a commencé à exercer la royauté, le dieu de la première fois » (P. Anastasi 2, 6,5)
Ep. Mérenptah – éloge
Éloge à Amon-Rê

Ex.199 : *b3-n-r3-mr(y)-imn n^h wd3 snb p3 mnš tpy t3 tb.t n knkn p3 hpš n sm3 h3sty.w*
« Baenrê-Méryamon, VSF, le premier navire de guerre, la massue pour assommer, le glaive pour massacrer des étrangers » (P. Anastasi 3, 7,2)
Ep. Mérenptah – éloge
Éloge à Mérenptah

Les prières, presque systématiquement dépourvues d'incipit, sont quelquefois reconnaissables à une tournure caractéristique ; elles s'ouvrent régulièrement par l'interpellation de la divinité et la demande du locuteur :

Ex.200 : *my n.i dhwtj*
« Viens à moi Thot ! » (P. Anastasi 5, 9,2)
Ep. Séthi II – prière
Cette formulation interpellant la divinité est caractéristique de ce genre⁵⁶⁶.

Ex.201 : *gmy.k imn iry.f n ib.k*
« Puisse-tu trouver Amon afin qu'il agisse pour ton cœur » (P. Anastasi 4, 10,5-6)
Ep. Séthi II – prière

Ex.202 : *imn imy msdr.k n w^c.tw m knb.t*
« Amon, prête ton oreille à celui qui est seul dans le tribunal » (P. Anastasi 2, 8,5-6)
Ep. Mérenptah – prière
Parfois, la distinction entre éloge et prière est mince ; ainsi, la formulation employée dans cet exemple est relativement proche de celle utilisée dans l'exemple 197, provenant d'un éloge de ville.

Au sein de ce type 2, on relève également deux genres où l'absence d'incipit est systématique : les questions oraculaires et la poésie amoureuse rédigée sur ostraca. Ainsi, si les chants d'amour conservés sur papyri peuvent être introduits par une formulation du type *h3.t-^c m SN* (cf. *supra*, p. 95-101), il n'en va pas de même concernant ceux reproduits sur ostraca se présentant toujours sans aucune formulation particulière en incipit. Lorsque les premières lignes du poème sont préservées, on relève l'emploi de quelques lemmes ou expressions évoquant la thématique du genre amoureux :

Ex. 203 : *mrw.t <n> sn.t m t3 []*
« L'amour de la sœur est dans [] » (O. Gardiner 304, r^o 1)
Ep. ramesside – poésie amoureuse

⁵⁶⁶ Sur cette formulation, cf. *infra*, p. 219-220.

Cet ostracon emploie donc deux lemmes typiques de la poésie amoureuse dès la première ligne. En effet, le substantif *mrw.t* « amour, désir » apparaît régulièrement dans le genre amoureux⁵⁶⁷ ; de même, le lemme *sn.t* « sœur » est la désignation habituelle de l'amoureuse.

Ex.204 : *gm.n.i sn.t hr it3 ini.t {m} rmw.w hnp*
 « J'ai trouvé la sœur en train de saisir et d'amener des poissons gras » (O. Leipzig 6, r° 1-2)
 Ep. ramesside – poésie amoureuse
 Le syntagme *gmi sn/sn.t* est d'un emploi caractéristique dans la poésie amoureuse. Voir aussi l'O. Gardiner 339 qui s'ouvre par le même type de formulation.

Enfin, les nombreux témoins conservant des questions oraculaires sont toujours dépourvus d'une formule d'incipit ; ces documents s'ouvrent directement par la question adressée à la divinité. Lorsque la question est explicitement⁵⁶⁸ marquée, elle est introduite au moyen de l'interrogatif *in*.

Bien sûr, on peut toujours se dire que le genre de la question oraculaire est facilement identifiable, vu la taille considérablement réduite de ces documents. Toutefois, certaines lettres sur ostraca peuvent se limiter à une seule proposition, ainsi que l'illustrent les deux exemples suivants ; l'un provient d'une lettre tandis que l'autre est issu d'une question oraculaire :

Ex.205 : *n nht-umn in p(3)y tm3 m w^c(.t) ip.t it*
 « À *nht-umn*. Est-ce que cette natte vaut un oipé de grains ? » (O. DeM 784, 1-2)
 Ep. Ramsès II – lettre
 Dans cet exemple, la présence de la formule *n NP*, incipit caractéristique de courtes missives (cf. *supra*, p. 106), assure l'identification du genre épistolaire. En l'absence de cette formulation, on pourrait toujours se demander s'il ne s'agit pas d'une question oraculaire, s'ouvrant par une construction caractéristique du genre, *in* + prédication non verbale.

Ex.206 : *in mntf it3 p3y tm3*
 « Est-ce que c'est lui qui a volé cette natte ? » (O. IFAO 501, r° 1-2)
 Ep. ramesside – question oraculaire

2. Explicit

Certains genres s'achèvent par une tournure caractéristique. Toutefois, si les formules employées en ouverture de textes permettent d'opérer une distinction entre la plupart des genres, il n'en va pas de même avec les formules de clôture. En effet, peu de textes recourent à une tournure spécifique, mis à part peut-être les lettres, les lettres-modèles et les textes scolaires se présentant sous forme épistolaire (groupe 1), de même que quelques textes littéraires (groupe 2).

2.1. Groupe 1 : lettres – lettres-modèles – textes scolaires

Les lettres et lettres-modèles peuvent, éventuellement, comporter une formule finale. Dans cette position, des formulations diverses sont attestées, ainsi que le constatait déjà Bakir⁵⁶⁹ ; les plus courantes sont rassemblées dans le tableau suivant :

⁵⁶⁷ Sur l'emploi de *mrw.t* dans la poésie amoureuse, cf. B. Mathieu (1996 : 168-172).

⁵⁶⁸ Dans de nombreux cas, la proposition ne conserve aucun morphème interrogatif ; la valeur d'interrogation est déduite du contexte, ainsi que l'illustre l'exemple suivant : *m hr hpr im.f i.wd m3^c.t* « Est-ce Horus qui s'est incarné en lui ? Envoie la vérité ! » (O. Caire JE 59465, 1-2).

⁵⁶⁹ A. Bakir (1970 : 65-70).

	18 ^e dyn.	19 ^e dyn.	20 ^e dyn.	21 ^e dyn.	Total
∅	20	94	70	15	198 ⁵⁷⁰
<i>nfr snb.k</i>		20	35		55 ⁵⁷¹
<i>nfr sdm.k</i>		4			4
<i>ih-rh.k sw</i>		10	6		16 ⁵⁷²
<i>h3b pw r di.t rh p3y.i nb</i>		10			10
<i>iw.i hr h3b r di.t rh/cm p3y.i nb</i>		1	6		7
<i>s3w t3y.i sc.t iry.s mtr.t</i>		1	1	3	5
<i>h3b.i r iri.t n.k mtr.t</i>			2	1	3

Fig. 23. Formules finales employées dans les lettres et lettres-modèles

À la 18^e dynastie, les lettres ne présentent aucune formulation particulière en finale ; la seule exception provient d'une lettre adressée à Pharaon, conservée par deux copies :

Ex.207 : *swd3-ib pw hr.s*

« C'est une communication concernant cela » (P. Gourob I.1, r° 15)

Cette formule de clôture est seulement attestée par ces deux exemples (voir aussi le P. Gourob I.2, r° 31-31) ; elle est directement suivie de la mention d'une date⁵⁷³.

À dire vrai, quelle que soit l'époque de rédaction, les lettres et lettres-modèles sont plus souvent dépourvues d'une formule de clôture, ainsi que l'illustre distinctement le tableau ci-dessus⁵⁷⁴. Les lettres rédigées sur ostraca n'en sont pourvues que de manière exceptionnelle⁵⁷⁵ (moins d'1% de notre documentation). Ainsi, aux 19^e et 20^e dynasties, époques auxquelles remonte la majorité des documents épistolaires, 50 % des lettres restent sans formulation finale⁵⁷⁶ (48 % à la 19^e dynastie et 55 % à la 20^e dynastie). Dans le genre des lettres-modèles, la situation est la même ; près de la moitié des occurrences ne présente aucune formule en finale⁵⁷⁷. Toutefois, lorsqu'elle est présente, la formule finale de loin la plus attestée reste *nfr snb.k*⁵⁷⁸. On la rencontre uniquement à l'époque ramesside, principalement dans les véritables lettres, quelquefois dans le genre des lettres-modèles⁵⁷⁹. Cette formulation est caractéristique du corpus épistolaire ; elle n'est jamais employée dans les documents scolaires se présentant

⁵⁷⁰ À ce chiffre total, il faut ajouter 26 occurrences provenant de lettres attribuées à l'époque ramesside, sans plus de précision.

⁵⁷¹ Il faut encore ajouter deux occurrences provenant de documents attribués à l'époque ramesside, sans plus de précision : O. Strasbourg H 126 v°, O. UC 31933. Par ailleurs, une lettre s'achève par une formulation en lacune (O. Turin N 57386) ; seul le lemme *nfr* est conservé. Vu l'époque de rédaction du document (règne de Ramsès III) et l'emploi majoritaire de la formule *nfr snb.k*, il me paraît plus probable de restituer cette tournure plutôt que la forme ancienne, *nfr sdm.k*.

⁵⁷² Pour être complet, il faut encore ajouter un exemple provenant d'une lettre-modèle attribuée à l'époque ramesside : P. Turin C, v° 2,4.

⁵⁷³ Sur cette formule, voir A. Bakir (1970 : 68).

⁵⁷⁴ Parmi les lettres conservant cette partie, 60 % ne présentent aucune formulation en finale.

⁵⁷⁵ A. Bakir (1970 : 69) évoque l'absence fréquente de formule finale sur ostraca : *It seems to be a general phenomenon, that any type of terminal formula is omitted, probably due to lack of space, and to the fact that they are brief notes delivery locally.*

⁵⁷⁶ Bien évidemment, il s'agit des lettres pour lesquelles on a conservé la fin du document. Les lettres dont les dernières lignes sont manquantes n'ont pas été prises en compte.

⁵⁷⁷ Ainsi, parmi les 46 lettres-modèles conservant cette partie, 22 n'ont pas de formule finale ; à la 20^e dynastie, parmi les 5 lettres-modèles dont les dernières lignes sont conservées, deux ne comportent aucune formulation particulière en finale.

⁵⁷⁸ Sur cette formulation, voir A. Bakir (1970 : 65-66).

⁵⁷⁹ Selon le genre, on relève les occurrences suivantes : lettre (48) et lettre-modèle (11).

sous forme épistolaire. L'analyse de *nfr* pose question et deux interprétations sont possibles : il peut s'agir d'un subjonctif ou d'un adjectif servant de prédicat adjectival⁵⁸⁰. Cette formulation peut aussi se rencontrer en cours de lettre⁵⁸¹, lorsqu'il s'agit de clore un premier message avant d'en introduire un second par la formule *ky-dd n NP* (cf. *supra*, p. 122-124). Dans un cas, l'expression ne conclut pas tout à fait la missive :

Ex.208 : *nfr snb.k mtw.k tm rwi(.t).k h3b n.i .k m-dr.t rmt nb nty iw.w (r)*
iy(.t) r rsy ʕy h3ty.n

« Porte-toi bien et ne cesse de m'envoyer de tes nouvelles par l'intermédiaire de tout qui viendra dans le sud afin que notre cœur se réjouisse » (P. BM 10417, v° 5-7)

Ep. Ramsès XI – lettre

Suit alors un second message introduit par la formule *ky-dd n NP*. À vrai dire, si l'expéditeur encourage fréquemment le destinataire à lui donner des nouvelles, cette requête apparaît plutôt en cours de lettre ou juste avant la formule finale.

Cette formulation assez figée ne varie guère, si ce n'est dans l'exemple suivant⁵⁸² :

Ex.209 : *hr di n.k inm nfr snb.k*

« Et qu'Amon fasse pour toi que ta santé soit bonne » (O. DeM 418, v° 1)

Ep. Ramsès V – lettre

La forme ancienne, *nfr sdm.k*⁵⁸³, est encore employée, mais de manière tout à fait exceptionnelle puisqu'on la rencontre seulement dans quatre lettres de la 19^e dynastie.

Parmi les quelques formules employées en fin de lettre, l'expression *ih-rh.k sw*⁵⁸⁴ se rencontre à quelques reprises, autant dans les lettres que dans les lettres-modèles⁵⁸⁵. À vrai dire, l'emploi de cette formulation semble plutôt caractéristique des exercices scolaires. Ainsi, si

⁵⁸⁰ Sur cette dernière interprétation, voir déjà A. Bakir (1970 : 65) et, plus récemment St. Polis (2009 : 160-167).

⁵⁸¹ P. BM 10300 et P. Northumberland I.

⁵⁸² Il faut peut-être ajouter à cet exemple le cas de l'O. Gardiner 110, r° 1 qui semble, *a priori*, récupérer la formule pour l'insérer dans l'incipit. L'ostracon s'ouvre par les lignes suivantes : *n 3s.t nfr hy* (𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏) *ih-di.k hr.k* (...), que l'on pourrait, *a priori*, traduire par « À 3s.t. Puisse hy être en bonne santé (?). Veilles être attentif (...) ». Dans cette hypothèse, s'il ne fait aucun doute que le destinataire de la lettre est bien 3s.t, vu l'incipit (*n NP*), l'identification de *hy* pose problème. Est-ce un second destinataire ? L'expéditeur ? Ces deux interprétations sont peu probables ; la lettre semble bien avoir un seul destinataire, ainsi qu'en témoignent les pronoms singuliers apparaissant dans les propositions qui suivent. Par ailleurs, *hy* ne semble pas être le destinataire puisque son nom apparaît dans une formule de salutation ; on comprendrait difficilement pourquoi ce dernier s'auto-congratule. La solution la plus simple consiste à lire le syntagme *3s.t-nfr-hy* comme le nom d'une seule et même personne ; toutefois, la présence du déterminatif A1 directement après 3s.t donne à penser qu'il s'agit de la fin du nom et on s'attendrait plutôt à trouver la graphie suivante :

𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏. Bien que tout à fait exceptionnel dans le corpus néo-égyptien, on relève quelques cas d'anthroponymes composés où le déterminatif A1 apparaît à l'intérieur du syntagme : par exemple, 𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏 (P. Turin 2021+Genève D.409, r° 2 :2), 𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏 (P. Leiden I 370, v° 2), 𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏 (P. Mond 2, r° 1). Toutefois, dans tous ces cas, le signe apparaît toujours derrière un lemme (substantif ou pronom) habituellement pourvu de ce déterminatif. La seule exception vient d'une lettre de l'époque de Séthi II : 𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏 (O. Caire CG 25644, v° 2). Ce dernier exemple correspond donc assez bien à l'occurrence de l'O. Gardiner 110 puisque, dans les deux cas, le déterminatif A1 suit directement le nom d'une divinité (Isis, dans l'O. Gardiner, et Khonsou, dans l'O. Caire). Il me semble donc plus probable de considérer 𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏 comme le nom du destinataire de la missive. Le signe • peut, d'ailleurs, être l'abréviation du signe A1 se rencontrant fréquemment en fin de mot ; ce phénomène est notamment attesté par l'exemple suivant (P. BM 10412) où l'on trouve la graphie 𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏 (r° 2) en incipit alors que l'adresse a 𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏 (v° 12). Il faut tout de même préciser que le nom *3s.t-nfr-hy* n'est pas répertorié dans l'ouvrage de Ranke.

⁵⁸³ Sur cette formule, voir A. Bakir (1970 : 65).

⁵⁸⁴ Sur cette formule, voir A. Bakir, *op.cit.*, p. 68.

⁵⁸⁵ Selon le genre, on relève les occurrences suivantes : lettre (9) et lettre-modèle (8).

cette tournure est l'une des mieux représentée dans le genre des lettres-modèles, elle apparaît également à de nombreuses reprises dans les textes sapientiaux (16) ou les éloges (1) se présentant sous forme épistolaire. De même, elle est encore employée par deux témoins conservant des passages de l'enseignement d'Ani⁵⁸⁶ ; ces deux documents sont en réalité des *miscellanées* rassemblant des textes divers et se présentant sous forme épistolaire. Ainsi, l'O. DeM 1257⁵⁸⁷ s'ouvre par la formule caractéristique *in.tw n.k sš pn* et s'achève par l'expression *ih-rh.k sw*, deux formulations fréquemment employées dans les documents se présentant sous forme épistolaire. Le P. BM 10685 insère également un passage de l'enseignement au sein de textes divers ; tous présentent quelques caractéristiques propres aux anthologies scolaires : usage de l'encre rouge, textes séparés par le signe de la pause ou l'indicateur d'initialité *hn^c-dd* et bien sûr, emploi de la formule finale *ih-rh.k sw*. Enfin, on relève encore une occurrence de cette formulation dans une procédure juridique⁵⁸⁸. L'emploi de cette formule finale, caractéristique du genre épistolaire, peut, *a priori*, surprendre dans un texte juridique, cependant, il s'agit là d'un cas particulier. Une procédure juridique est relatée sur le recto et une grande partie du verso de l'ostracon ; une lettre suit directement la liste des membres du tribunal relatant un cas similaire à celui exposé dans la procédure.

Les tournures *nfr snb.k* et *ih-rh.k sw* sont les plus régulièrement employées en clôture des lettres et lettres-modèles, les autres formules finales sont bien moins attestées⁵⁸⁹ et leur emploi est toujours limité au corpus épistolaire. Ainsi, la formule *h3b pw r di.t rh p3y.i nb* se rencontre quelquefois en finale⁵⁹⁰. Elle est attestée dans quelques lettres sur ostraca (3) ou papyri (1) et quelques lettres-modèles sur papyri (6) de la 19^e dynastie. À vrai dire, cette formulation est plus régulièrement attestée en début de lettre, le plus souvent à la suite de l'incipit et de la section A des salutations :

Ex.210 : *h3b pw r di.t rh p3y.i nb*

« C'est un envoi pour faire en sorte que mon maître sache » (O. Mond 237, r^o 8)

Ep. Ramsès II – lettre

À la 20^e dynastie, une variante apparaît sous la forme *iw.i hr h3b r di.t rh/ḥm p3y.i nb*⁵⁹¹. Le peu d'attestations conservées de cette formulation se rencontre uniquement sur papyri. Selon Bakir, l'expression *iw.i h3b r di.t ḥm.k* doit s'interpréter comme un Futur III⁵⁹². Toutefois, parmi les attestations de cette formule finale, sans doute un séquentiel, la préposition *hr* a été conservée dans un exemple :

Ex.211 : *iw.i hr (ḥ) h3b r di.t ḥm p3y.i nb*

« J'ai écrit pour faire en sorte d'informer mon maître » (P. Anastasi 4, 7,89)

Ep. Séthi II – lettre-modèle

S'il s'agit bien de la seule attestation pourvue de la préposition, on peut ajouter à cela les quelques occurrences de cette formulation en cours de lettre et pour lesquelles la préposition

⁵⁸⁶ O. DeM 1257 et P. BM 10685.

⁵⁸⁷ Ainsi que l'explique J.Fr. Quack (1994 : 12) à propos de l'ostracon : *Trotz der nicht wiederherstellbaren Zeilen 2-4 kann man davon ausgehen, dass die Ani-Passage in den Rahmen einer Miscellany eingebettet war.*

⁵⁸⁸ O. Nash 1.

⁵⁸⁹ Si l'on omet de prendre en compte les lettres et lettres-modèles ne comportant aucune formule de clôture, on obtient le pourcentage suivant : *nfr snb.k* est employé dans 59 % des cas tandis que *ih-rh.k sw* se rencontre dans 16 % des cas. Les autres formulations apparaissent toujours dans moins de 10 % des documents.

⁵⁹⁰ Sur cette formule, voir A. Bakir, *op.cit.*, p. 67.

⁵⁹¹ Cette formule apparaît déjà en finale d'une lettre-modèle attribuée au règne de Séthi II (P. Anastasi 4, 7,8-9).

⁵⁹² A. Bakir, *op.cit.*, p. 67 : *this formula seems to stand for : iw.i (r) h3b r rdi.t ḥm.k, which means 'I shall send (or, am sending) to let you known (or, to inform you)'. (...) in the cases we are considering, iw.f sdm ought to be understood in the sense of the immediate future, similar to the English present continuous.*

hr est notée⁵⁹³. Cependant, il faut bien admettre que cette construction reste susceptible de s'interpréter comme un Futur III, ainsi que semble *a priori* l'illustrer l'exemple suivant :

Ex.212 : *bw ir.n b^c m šhn nb sw* (𐎁𐎢𐎠𐎛𐎠𐎡𐎢) *nty twn (hr) ir(i).t.w*

(...)

inn/in bn i.ir.n b3k n.k m ib h3ty.n

iw.n (hr/r) h3b r di.t ʕm p3y.n nb

ky-dd n (...)

« Ne sommes-nous pas capable de respecter chacune de ses missions que nous accomplissons ? N'est-ce pas avec (notre) cœur et notre esprit que nous travaillons pour toi ? Nous avons écrit pour faire en sorte d'informer notre maître.

Autre propos à (...) » (P. BM 10375, r° 28-v° 2)

Ep. Ramsès XI – lettre

Cette lettre comporte deux messages ; la formule *iw.n h3b r di.t ʕm p3y.i nb* se rencontre à la fin du premier message, juste avant le syntagme *ky-dd n* qui introduit le second. Ainsi que le fait remarquer Wenté, le passage est susceptible de s'interpréter de deux manières. Ce dernier comprend d'abord le passage comme un système corrélatif dont la protase est constituée d'une forme autonome précédée de la particule *inn* et dont l'apodose contient un futur puisqu'il traduit « If we do not work for you with our heart(s) and mind(s), we shall write to let our lord know »⁵⁹⁴ ; il analyse donc la formule *iw.n (r) h3b r di.t ʕm p3y.n nb* comme un Futur III. C'est aussi l'interprétation retenue par Černý⁵⁹⁵ qui comprend « If we do not work for you as we would have wished (?), we shall write to let our lord know ». Cependant, Wenté semble revenir sur sa première analyse et interpréter 𐎡𐎢𐎠𐎛𐎠𐎡𐎢 comme une graphie de l'interrogatif *in* ; il traduit le passage par « It is not out of our heart's desire that we work for you ? We are writing to let our lord know »⁵⁹⁶. On sait que l'interrogatif *in* peut exceptionnellement se rencontrer sous la graphie 𐎡𐎢𐎠𐎛𐎠𐎡𐎢⁵⁹⁷ ; une graphie identique apparaît, par ailleurs, dans une lettre de l'époque de Ramsès XI : *mtw.k h3b n.i in* (𐎡𐎢𐎠𐎛𐎠𐎡𐎢) *swd.k n3 it n hri n.f* « Et tu m'écriras si tu lui as livré les grains d'Hori » (P. Leiden I 370, v° 14)⁵⁹⁸.

Il me semble que cette seconde interprétation offre plus de sens et que le passage doit donc plutôt se comprendre comme deux propositions distinctes, la formule *iw.n h3b r di.t ʕm p3y.i nb* étant donc plutôt à analyser comme un séquentiel.

L'expression suivante, clôturant une lettre attribuée à la 19^e dynastie, semble fort proche de la formulation précédente :

Ex.213 : *ptr di<.i> ʕm.tn*

« Voyez, j'ai fait en sorte de vous informer » (O. Qurna 633, r° 8)

⁵⁹³ P. Berlin 3040a, v° 6, P. Leiden I 368, r° 10, P. Leiden I 371, v° 27. Bien sûr, on connaît des cas de Futur III où la préposition est notée *hr*, ainsi que l'illustre l'exemple suivant provenant du colophon du conte des *Deux Frères* : *ir p3 nty iw.f r* (𐎡𐎢) *md.t m p3y sš* « Quant à celui qui viendrait à parler à l'encontre de cet écrit » (P. Orbiney, 19,9). On notera qu'une formulation analogue apparaît dans un exercice scolaire ; cette fois la préposition du Futur III est bien notée *r* : *ir p3 nty iw.f r* (𐎡𐎢) *md.t m t3y sb3y.t n sš* NP « Quant à celui qui viendrait à parler à l'encontre de cet enseignement du scribe NP » (P. Sallier 4, v° 16,2). Sur ce phénomène, cf. J. Winand (1992 : § 808).

⁵⁹⁴ E. Wenté (1967 : 61).

⁵⁹⁵ J. Černý (1941 : 109, n. 26).

⁵⁹⁶ E. Wenté (1990 : 195).

⁵⁹⁷ M. Green (1980 : 1-29), Fr. Neveu (1998 : 277).

⁵⁹⁸ Sur cet exemple, voir M. Green (1980 : 14-15).

19^e dyn. – lettre

À l'époque ramesside ainsi qu'à la 21^e dynastie, on trouve quelques rares attestations d'une formule qui ne semble pas répertoriée par Bakir, où l'expéditeur encourage le destinataire à conserver la missive (*mtw.k s3w t3y.i šc.t iry.s mtr.t*)⁵⁹⁹. Une variante apparaît dans une lettre de la fin de la 20^e dynastie :

Ex.214 : *wnn t3y.i šc.t (hr) spr r.tn iw.tn (hr) ... mtw.tn ... m iri nni mtw.s iri.t <n>.tn mtr.t*

« Lorsque ma lettre vous parviendra, vous (...) et vous (...). Ne soyez pas négligent et elle vous servira de preuve » (P. BN 199 I, r^o 2-4)

Ep. Ramsès XI – lettre

On retrouve la même idée dans les lettres suivantes où cette formulation se rencontre en fin de texte, avant la formule finale bien attestée, *nfr snb.k* :

Ex.215 : *hr ir h3b.k n w^cw p3-s3-nsw h3b n.f t3y.k šc.t iw.s <m> mtr.t sp-sn nfr snb.k*

« Et quand tu écriras au soldat *p3-s3-nsw*, envoie lui ta lettre qui est vraiment un témoignage. Porte-toi bien » (P. Caire CG 58056, r^o 11-12)

Ep. Ramsès I – lettre

Ex.216 : *ptr h3b<.i> <r> ir(i.t) n.k mtr.t nfr snb.k*

« Vois, j'ai écrit pour te fournir un témoignage. Porte-toi bien » (P. BM 10373, v^o 8-9)

Ep. Ramsès XI – lettre

Cette dernière formulation est attestée quelquefois. On la trouve en cours de texte⁶⁰⁰ ou, le plus souvent, en fin de lettre :

Ex.217 : *ptr h3b<.i> <r> ir(i.t) <n>.tn mtr(.t)*

Voyez, j'ai écrit pour vous faire un témoignage » (P. BN 196 IV, v^o 1)

Ep. Ramsès XI – lettre

La formule se trouve en fin de lettre et est directement suivie d'une lacune. Toutefois, il semble que l'expression soit bien employée comme formule finale dans ce cas et que l'adresse soit à restituer dans la lacune. Le nom du destinataire est, d'ailleurs, conservé ([] *n sš try*)

Ex.218 : *ptr h3b<.i> r ir(i.t) n.k mtr(.t) m-dr.t wrš wn-imm*

« Vois, j'ai écrit pour te faire un témoignage par l'intermédiaire du veilleur *wn-imm* » (P. BN 198 III, v^o 8-9)

Ep. Ramsès XI – lettre

À nouveau, ce qui suit directement la formule est en lacune mais il s'agit probablement de l'adresse. On notera la mention d'un intermédiaire délivrant le message (*m-dr.t* NP).

Certaines formulations employées en fin de lettre se rencontrent exceptionnellement. Ainsi, une lettre s'achève par la mention d'un témoin en présence duquel la lettre, à caractère juridique, a été rédigée ; à ma connaissance, il s'agit du seul exemple de ce type :

Ex.219 : *hft-hr iry-š3 swr*

« (Rédigé) en présence du portier *swr* » (O. DeM 558, v^o 3)

Ep. Ramsès II – lettre

L'emploi de la préposition *hft-hr* est tout à fait exceptionnel dans le corpus épistolaire ; à vrai dire, je n'ai pas rencontré d'autre cas.

⁵⁹⁹ P. Anastasi 5, 14,6, P. Berlin 8523, r^o 26-27, P. Berlin P 8538, v^o 4, P. BM 10100, r^o 16-v^o 1 et P. Mallet, IV 5-7. On retrouve cette formulation en clôture d'un texte sapiential se présentant sous forme épistolaire (O. Chicago OIC 12074).

⁶⁰⁰ P. Bankes I, v^o 4, P. ESP B, 34-35 et P. Turin 1896, r^o 14.

Enfin, une lettre-modèle emploie une formulation apparaissant plus régulièrement dans les premières lignes, après l'incipit de type NP *hr swd3-ib n NP* :

Ex.220 : *ky swd3-ib n p3y.i nb sš nsw.t imy-r3 ih.w*

« Autre information pour mon maître, scribe royal et responsable des bœufs » (P. Lansing, v° 11)

20^e dyn. – lettre-modèle

L'incipit de cette lettre-modèle se présente sous la forme suivante : NP – NP *hr swd3-ib n nb.f*. La formule *ky swd3-ib n p3y.i nb* « autre information pour mon maître » est employée à deux reprises au sein du document.

Les principales formules employées sont rassemblées dans le tableau suivant où sont relevées les occurrences provenant de lettres, lettres-modèles et autres exercices scolaires (enseignement, texte sapiential et éloge) se présentant sous forme épistolaire :

	Lettre	Lettre-modèle	Texte scolaire
<i>nfr snb.k</i>	48	11	
<i>nfr sdm.k</i>	4		
<i>ih-rh.k sw</i>	9	8	19
<i>h3b pw r di.t rh p3y.i nb</i>	3	6	
<i>iw.i hr h3b r di.t rh/m p3y.i nb</i>	6	1	
<i>s3w t3y.i šc.t iry.s mtr.t</i>	4	1	
<i>h3b.i r iri.t n.k mtr.t</i>	3		

Fig. 24. Formules finales employées dans les lettres, les lettres-modèles et les exercices scolaires

Après la formule finale, les lettres comportent quelquefois une adresse⁶⁰¹. Cette partie n'est pas systématiquement présente. Comme on peut s'y attendre, les lettres-modèles ne comportent jamais d'adresse. Il en va de même pour les lettres écrites sur ostraca, où c'est la formule d'ouverture qui sert d'adresse⁶⁰². La majorité des lettres pour lesquelles une adresse est conservée datent des 20^e et 21^e dynasties⁶⁰³. Dans notre corpus, près de la moitié des lettres attribuées à la 18^e dynastie comportent cette partie. De manière générale, l'adresse est assez brève ; la formule d'incipit est bien plus développée :

Ex.221 : *t3-hw hr wnmy nsw.t sš nsw.t imy-r3 mšc hm-ntr tpy n imn-r^c nsw.t ntr.w s3 nsw.t n kš imy-r3 h3s.wt rsy imy-r3 šnw.t n šnw.t pr-^{c3} nh wd3 snb h3wty p3y-^cnh n pd.t pr-^{c3} nh wd3 snb p3^{c3} 2 n is.t sš bw-th3-imm n p3 hr s3w kr []*
(...)

p3 imy-r3 mšc n pr-^{c3} nh wd3 snb n hwty.w n p3 hr

« (Au) flabellifère à la droite du roi, scribe royal, général, premier prêtre d'Amon-Rê, roi des dieux, fils royal de Koush, responsable des pays étrangers méridionaux, responsable du double grenier des greniers de Pharaon, VSF, et commandant des troupes de Pharaon, VSF, *p3y-^cnh*, de la part des deux chefs d'équipe, le scribe de la nécropole *bw-th3-imm*, le gardien *kr* []

(...)

⁶⁰¹ Sur cette section de la lettre, voir A. Bakir (1970 : 35-40).

⁶⁰² A. Bakir, *op.cit.*, p. 36. Comme toujours, des exceptions subsistent. Ainsi, la lettre conservée sur l'O. Caire CG 25361, par exemple, conserve une adresse ; les premières lignes du document n'étant pas conservées, on ignore si la lettre comportait un incipit.

⁶⁰³ On relève les occurrences suivantes : 10 lettres de la 18^e dynastie, 14 lettres de la 19^e dynastie, 46 lettres de la 20^e dynastie et 28 lettres de la 21^e dynastie.

(Au) général de Pharaon, VSF, de la part des capitaines de la Tombe »
(P. BM 10375)

Ep. Ramsès XI – lettre

Toutefois, dans certains cas, l'adresse apporte des précisions qui n'apparaissent pas en ouverture :

Ex.222 : *t3-šry.t m3i-swth <n> ʕ3-n-št h3.t n iw dbw*

« Le porte-étendard *m3i-swth* au chef de la taxation de l'île de *dbw*, *h3.t* »
(P. Caire CG 58055, v°)

Ep. Amenhotep III – lettre

Dans cet exemple, la précision est d'ordre géographique puisque l'incipit se limite à la mention des noms et titres de fonction des individus : *t3-šry.t m3i-swth <n> ʕ3-n-št h3.t*.

Ex.223 : *p3 imy-r3 mšc n pr-ʕ3 ʕnh wd3 snb n sš try n p3 hr*

« Le général de Pharaon, VSF, au scribe de la Tombe, *try* » (P. BN 197 III)

Ep. Ramsès XI – lettre

Dans la formule d'incipit, la fonction du destinataire est moins précise (*p3 imy-r3 mšc n pr-ʕ3 ʕnh wd3 snb n sš try*). On remarquera que le nom de l'expéditeur n'est pas précisé dans l'incipit ou l'adresse.

Ex.224 : *<n> sš bw-th3-imm*

(...)

sš try n p3 hr ʕ3 špsy n <sš> bw-th3-imm n p3 hr

« Au scribe *bw-th3-imm*

(...)

Le scribe de la grande et vénérable Tombe, *try*, au scribe de la Tombe *bw-th3-imm* » (P. Bankes II)

Ep. Ramsès XI – lettre

L'adresse précise donc le nom et la fonction de l'expéditeur ainsi que la fonction du destinataire de la lettre alors que l'incipit fournit seulement le nom du destinataire.

Ex.225 : *hm-ntr tpy n imm-rʕ mn-hpr-rʕ n it-ntr sš hw.t-ntr hr-m-3h[-bit]*

« Le grand prêtre d'Amon-Rê, *mn-hpr-rʕ*, au père divin et scribe du temple *hr-m-3h-bit* » (P. Louvre E 25359)

21^e dyn. – lettre

L'incipit de cette lettre est *p3 hm-ntr tpy n imm-rʕ nsw.t ntr.w n it-ntr sš hw.t-ntr hr-m-3h-bit p3-n-p3-ih3y*. L'adresse remplace donc l'épithète *nsw.t ntr.w* de l'incipit par le nom de l'expéditeur tandis que la fonction du destinataire est plus complète dans l'incipit.

Ex.226 : *iw.s n sš try šd-sw-hr*

« Elle est destinée au scribe *try* et à *šd-sw-hr* » (P. BM 10284, v° 3)

Ep. Ramsès XI – lettre

Si l'adresse de cette lettre comporte deux destinataires, l'incipit mentionne seulement *šd-sw-hr* : *hm-ntr n hw.t-hr nb.t ʕgn hry pd.t šd-sw-hr n sš bw-th3-imm n p3 hr* « (Au) prêtre d'Hathor, maîtresse de *ʕgn*, et supérieur des troupes, *šd-sw-hr* du scribe de la Tombe *bw-th3-imm* ». Toutefois, le scribe *try* est mentionné en cours de lettre : *ʕš h3.t n sš try n p3 hr* « Sois un pilote pour le scribe de la Tombe, *try* ».

Ex.227 : *p3 h3ty-ʕ n niw.t p3 ʕ3-n-pr n sš try n p3 hr*

« Le gouverneur de la Ville et majordome au scribe de la Tombe, *try* »
(P. Genève D 187)

Ep. Ramsès XI – lettre

Si le nom de l'expéditeur n'est pas répété dans l'adresse, il apparaît partiellement dans l'incipit (*imy-r3 pr h3ty-ʕ n niw.t hry pd.t [] ʕtrf n n3 pd.wt [] n sš try n p3 hr*). Ses titres de fonction diffèrent dans les deux cas : *imy-r3 pr*, *h3ty-ʕ n niw.t* et le titre *hry pd.t* apparaissent seulement dans l'incipit tandis que la fonction de *imy-r3 pr* se transforme en *ʕ3-n-pr* dans l'adresse.

L'adresse comporte systématiquement le nom du destinataire⁶⁰⁴ de la missive et peut aussi mentionner le nom de l'expéditeur. La formulation la plus fréquente, attestée à toutes les époques, est *Exp. n Dest.*⁶⁰⁵ On notera que cette formulation peut également se rencontrer en incipit (cf. *supra*, p. 107-109). On trouve aussi l'ordre inverse : le nom du destinataire précède celui de l'expéditeur⁶⁰⁶. Dans ce type de construction, la préposition *n* présente quelquefois une graphie très allongée⁶⁰⁷. Si cette formulation est de loin la plus employée, on rencontre quelques rares variantes. Ainsi, l'adresse peut se limiter à la mention du destinataire, introduit par la préposition *n*⁶⁰⁸. Quelques lettres de la fin de la 20^e et de la 21^e dynastie conservent la formulation suivante, mentionnant seulement le nom du destinataire :

Ex.228 : *iw.s n ʕ n knb.t p3-n-dy*

« Elle est destinée au chef du conseil, *p3-n-dy* » (P. Louvre E 25361)

21^e dyn. – lettre

Le pronom suffixe féminin se réfère à la lettre (*ʕ^c.t*)⁶⁰⁹.

Ainsi que le remarquait déjà Bakir⁶¹⁰, une lettre conserve une formulation bien attestée dans les incipit, *Exp. dd n Dest.* :

Ex.229 : *t3y-sry.t m3i-swth dd n n3 (hry.)w (𓄏𓄱𓄲)*⁶¹¹ ʕ 10 nty m ʕ mhty

« Le porte-étendard *m3i-swth* dit aux 10 supérieurs en chef qui se trouvent dans la partie nord » (P. Caire CG 58053)

Ep. Amenhotep III – lettre

Dans l'incipit de la lettre, la mention des destinataires diffère quelque peu (*n3 hry.w iw^c.t nty m ʕ mhty*).

2.2. Groupe 2 : textes littéraires

Quelques documents littéraires signifient l'achèvement du manuscrit au moyen d'une formule particulière, le colophon⁶¹². Cette partie du document conserve généralement le nom du copiste ou de l'auteur⁶¹³. Ainsi qu'on peut s'y attendre, la présence de telles formulations est plutôt caractéristique des documents scolaires ou littéraires, plus particulièrement des genres narratifs. En effet, lorsque cette partie du texte est conservée, les contes semblent

⁶⁰⁴ Dans le cas des lettres comportant plus d'un message et introduisant un second destinataire en cours de lettre (cf. *supra*, p. 122), l'adresse mentionne généralement le premier destinataire mais peut également reprendre le nom du second destinataire (voir, par exemple, P. Leiden I 364).

⁶⁰⁵ La préposition *n* n'est pas toujours notée : P. Aberdeen 172j+bm+174e+ao, P. Berlin P 10487, P. Berlin P 10494, P. BM 10440, P. BN 197 II, P. Caire CG 58055, P. Mond 2, P. Strasbourg 24iv+v, P. Strasbourg 33.

⁶⁰⁶ Voir, par exemple, P. Berlin P 10494.

⁶⁰⁷ Voir, par exemple, le P. Caire CG 58056.

⁶⁰⁸ P. Leiden I 365, P. Leiden I 366 et P. Leiden I 367. Dans quelques cas, la préposition n'est pas notée et l'adresse se limite donc à la mention du nom du destinataire (P. Aberdeen 162j+163b+y+164l+v+bv+165f+o+r+166am+ar+as+cc+cs+cy+169f+ar, P. Aberdeen 165n+167be+175b, P. Strasbourg 21).

⁶⁰⁹ A. Bakir (1970 : 35, 39). Mis à part cet exemple, on retrouve ce type de formulation dans P. BM EA 10284, P. BM EA 75018, P. BN 197 IV, P. Louvre E 25360 et P. Phillipps.

⁶¹⁰ A. Bakir (1970 : 40).

⁶¹¹ *Ibid.*, pl. 2, n. b : *Černy points out to me that this corresponds to 𓄏𓄱𓄲 l.1 above, the scribe washed this off, but left 𓄏𓄱𓄲.*

⁶¹² Sur l'emploi des colophons, cf. R. Parkinson (1991 : 94-96), M. Luiselli (2003) et G.L. Marchese (2004).

⁶¹³ G.L. Marchese (2004 : 366) : *À l'époque ramesside, les scribes prennent l'habitude d'introduire leur nom à la fin de leur copie. Il s'agit souvent d'assistants qui copient des textes au bénéfice de leur maître, et quelquefois de leurs compagnons (...) Dans d'autres cas, nous sommes en présence d'auteurs qui indiquent leur nom à la fin de leur création.*

systématiquement dotés d'un colophon⁶¹⁴, de même que le P. Sallier 3 conservant le poème de Qadech. On relève encore quelques cas provenant d'autres genres littéraires (enseignement d'Aménémopé, textes littéraires d'Amennakht) ou scolaire⁶¹⁵. Mis à part l'occurrence relevée dans l'enseignement d'Aménémopé, l'ensemble des cas proviennent de documents attribués à l'époque ramesside. À cette époque⁶¹⁶, la formulation la plus fréquente est *iw.s pw nfr m htp* « c'est venu (à la fin) parfaitement en ordre »⁶¹⁷, le groupe *m htp* étant parfois omis⁶¹⁸. À la suite de cette formulation, le nom de la personne à qui l'œuvre est dédiée peut-être introduit par la formule *in k3 n NP* « pour le ka de NP »⁶¹⁹; cette formulation *intervient dans des copies d'étudiants, lorsque le copiste, un assistant (hry-^c), dédiait sa copie à son maître et parfois à certains de ses compagnons*⁶²⁰. Enfin, le nom du copiste ou de l'auteur apparaît ensuite; il est introduit par la formule *ir.n NP*⁶²¹, déjà rencontrée dans l'incipit des enseignements (*h3.t-^c m sb3y.t mtr.t ir.n NP*). Le colophon du conte d'*Horus et Seth* est plus limité :

Ex.230 : *iw.s pw nfr m-hnw w3s.t t3 s.t tbi*⁶²²

« C'est venu (à la fin) parfaitement, à Thèbes, le siège de Tébi » (P. Chester Beatty 1, 16,8)

Ep. Ramsès V – conte

Les noms du copiste ou de l'auteur et de la personne à qui l'œuvre est dédiée ne sont pas présents; la formule d'ouverture habituelle du colophon est directement suivie du lieu où le texte a été rédigé.

Le colophon reproduit à la fin de l'anthologie du P. Anastasi 3 est moins précis; le nom de l'apprenti n'est pas mentionné. La formulation habituelle conservant le nom du copiste (*ir.n NP*) fait place à une tournure plus impersonnelle (*ir.n.f*). Le pronom suffixe désigne peut-être un certain *p3-bs*. En effet, le P. Anastasi 3 rassemble plusieurs exercices se présentant sous forme épistolaire; les incipit employés dans ces documents font systématiquement mention d'*imn-m-ip.t* et de *p3-bs*, ce qui laisse à penser qu'*imn-m-ip.t* était le maître de l'apprenti *p3-bs* :

Ex.231 : *iw.s pw nfr m htp in k3 <n> wr m i3w.t.f hsy 3 n dmi.f wpwty nsw.t r h3s.t nb hry-tp n t3.w h3s.wt imn-m-ip.t m3^c-hrw ir.n.f m hsb.t 3 [] sw 28*

« C'est venu (à la fin) parfaitement pour le ka d'un chef dans sa fonction, le très estimé de sa ville, le messager du roi dans tous les pays étrangers, le chef des pays plats et montagneux, *imn-m-ip.t*, juste de voix, qu'il a fait en l'an 3 [] 28^e jour » (P. Anastasi 3, 7,10-11)

Ep. Mérenptah⁶²³

⁶¹⁴ La fin des contes suivants n'est pas conservée : *Astarté, Khonsouhemheb, Prédestiné, Ounamon*, P. Berlin 3020 et P. Vienne 36, O. Bruxelles E 6428. Le conte du P. Moscou 127, se présentant sous forme épistolaire, ne comporte aucune formulation particulière en fin de texte. Ainsi, quatre contes présentent un colophon (*Vérité et Mensonge, la Prise de Joppé, les Deux Frères, Horus et Seth*).

⁶¹⁵ O. Gardiner 28, v° 17, P. Anastasi 3, 7,10-11, P. Anastasi 3, 4,11, P. Bologne 1094, 11,9, P. Sallier 4, v° 16,2. Sur l'emploi des colophons dans les exercices scolaires, cf. A. McDowell (2000).

⁶¹⁶ G.L. Marchese (2004 : 364). Sur les diverses formules employées dans les colophons, voir déjà R. Parkinson (1991 : 94-96).

⁶¹⁷ Sous cette forme, le colophon se rencontre dans un conte (les *Deux Frères*), le P. Sallier 3 (Qadech) et une anthologie scolaire (P. Anastasi 3). Le conte de *Vérité et Mensonge* est en lacune; seuls les lemmes *iw.s pw* sont restitués par Gardiner (1931 : 36), le reste est en lacune.

⁶¹⁸ Cette formulation abrégée est employée dans deux contes (*Horus et Seth, la Prise de Joppé*) et l'enseignement d'Aménémopé.

⁶¹⁹ Cette dédicace apparaît dans les documents suivants : les *Deux Frères, la Prise de Joppé*, P. Anastasi 3 et P. Sallier 3. Seuls le conte d'*Horus et Seth* et l'enseignement d'Aménémopé ne sont pas dotés de cette formulation.

⁶²⁰ G.L. Marchese (2004 : 365).

⁶²¹ Ces informations sont conservées par le conte des *Deux Frères* et le P. Sallier 3. Le colophon du conte de la *Prise de Joppé* est en lacune à cet endroit.

⁶²² La lecture *s.t tbi* est suggérée par J.F. Borghouts (1983 : 112, n. 100a), et suivie par M. Broze (1996 : 124).

De même, le colophon de l'enseignement d'Aménémopé introduit le nom du copiste par une tout autre formulation ; ainsi, l'ancienne forme relative perfective du verbe *iri* fait place à un génitif direct :

- Ex.232 : *iw.s pw* (𓂏𓏏𓏏𓏏𓏏) ⁶²⁴ *m sš snw s3 n it-ntr p3-miw*
 « C'est venu (à la fin) en tant qu'écrit de *snw*, fils du père divin *p3-miw* »
 (P. BM 10474, 27,18-28,1)
 26^e dyn. (époque de composition : 20^e-21^e dyn.) – enseignement
 Dans ce cas, le lemme *sš* est introduit à la suite de la formule habituelle *iw.s pw* ; le nom du copiste est alors mentionné.

Dans certains cas, le colophon ne se limite pas à ces diverses informations, ainsi que l'illustrent les deux exemples suivants :

- Ex.233 : *iw.s pw nfr m htp in k3 n sš pr-hd kgb n pr-hd n pr-^{c3} nh wd3 snb sš hri sš mr-m-ip.t ir.n sš inn p3 nb n p3y sš ir p3 nty iw.f r md.t m p3y sš iry n.f dhwtj <r> iry-n-^{c3}h3.t*
 « C'est venu à la fin parfaitement en ordre pour le ka du scribe du Trésor, *kgb*, appartenant au Trésor de Pharaon, VSF, du scribe *hri* et du scribe *mr-m-ip.t*, qu'a fait le scribe *inn*, le possesseur de cet écrit. Quiconque parlera à l'encontre de cet écrit, Thot sera pour lui un adversaire » (P. Orbiney, 19,7-10)

Ep. Séthi II – conte

Le colophon s'ouvre donc par les formulations habituellement rencontrées (*iw.s pw nfr m htp – in k3 n NP – ir.n NP*) à la suite desquelles est apposée une mise en garde. Une tournure analogue apparaît dans un colophon reproduit sur un exercice scolaire (P. Sallier 4, v^o 16,2).

- Ex.234 : *sš sš pn m hsb.t 9 3bd 2 šmw n nsw.t bity wsr-m3^c.t-r^c.stp.n-r^c nh wd3 snb s3 r^c r^c-ms-sw-mry-imm nh wd3 snb di nh d.t r nh mi it<.f> r^c iw.s pw nfr m htp in k3 n hry s3w sš.w imm-m-in.t n pr-hd n pr-^{c3} nh wd3 snb sš imm-m-wi3 n pr-hd n pr-^{c3} nh wd3 snb sš [NP] n pr-hd n pr-^{c3} nh wd3 snb ir.n sš p3-n-t3-wr.t []*

« Ce texte a été écrit en l'an 9, second mois de Shémou du roi de Haute et Basse Égypte, Ousermaâtrê-Sétepenrê, VSF, fils de Rê, Ramsès-Méryamon, VSF, doué de vie éternellement et à jamais comme son père Rê. C'est venu parfaitement à terme pour le ka du supérieur des archivistes du Trésor de Pharaon, VSF, le scribe du Trésor de Pharaon, VSF, *imm-m-wi3*, le scribe du Trésor de Pharaon, VSF, [NP], qu'a fait le scribe *p3-n-t3-wr.t* [] » (P. Sallier 3, 11⁸-11⁹)

19^e dyn. – narratif

Le colophon du P. Sallier 3⁶²⁵ est donc introduit par la mention de la date de rédaction du texte.

Si les contes, le P. Sallier 3, l'enseignement d'Aménémopé et l'anthologie du P. Anastasi 3 conservent un colophon s'ouvrant par le syntagme *iw.s pw*, certains textes littéraires recourent à des formulations plus réduites. Ainsi, les textes poétiques et éducatifs rédigés par le scribe Amennakht s'achèvent par la mention de l'auteur ; son nom est éventuellement introduit par l'ancienne forme relative du verbe *iri* :

- Ex.235 : *ir.n sš imm-nht n p3 hr m hsb.t 4 3bd 1 3h.t sw 14*
 « Ce qu'a fait le scribe de la Tombe, *imm-nht*, en l'an 4, premier mois d'Akhet, 14^e jour » (O. Turin N 57001, r^o 9)
 Ep. Ramsès IV, an 4 – éloge

⁶²³ Ce colophon clôture l'anthologie scolaire du P. Anastasi 3.

⁶²⁴ Ainsi que l'explique V.P.-M. Laisney (2007 : 231), le déterminatif du morceau de papyrus à la fin de l'expression montre qu'elle était considérée comme un seul mot. Voir aussi G.L. Marchese (2004 : 367).

⁶²⁵ Sur le colophon du P. Sallier 3, cf. A.J. Spalinger (2002 : 106-133).

Les textes littéraires d'Amennakht se clôturent par deux types de formulations⁶²⁶ : *ir.n* NP (O. Ermitage 1125 r°, O. IFAO OL inv. 117⁶²⁷) ou Ø NP (O. Gardiner 25, O. Turin CG 57002).

Enfin, certains exercices scolaires s'achèvent par la mention de la personne à qui est dédié le texte, dans la formule déjà rencontrée *in k3 n* NP :

Ex.236 : *in k3 n sš in-ḥr.t-rḥ*

« Pour le ka du scribe *in-ḥr.t-rḥ* » (P. Bologne 1094, 11,9)

Ep. Mérenptah, an 8 – texte sapiential

Voir aussi O. Gardiner 28, v° 17 et P. Anastasi 3,4,11.

En conclusion, les formulations employées en clôture de certains textes littéraires ou scolaires peuvent se décomposer en quatre sections, ainsi que l'illustre le tableau suivant :

Section 1	Section 2	Section 3	Section 4
<i>iw.s pw (nfr)</i>	<i>m ḥtp</i>	<i>in k3 n</i> NP	<i>ir.n</i> NP
Ø	Ø	Ø	<i>m sš</i> NP
			Ø NP
			Ø

Fig. 25. Colophon

La présence de ces quatre sections n'est pas systématique. Seuls les contes et le poème de Qadech peuvent conserver la formulation complète. Les textes scolaires se limitent souvent à la section 3. L'emploi des sections 1 et 2 est donc caractéristique des genres narratifs ; elles ne figurent jamais en clôture des genres scolaires⁶²⁸. À l'inverse, les formules finales réduites à la section 3 sont typiques des genres scolaires. Enfin, le scribe Amennakht semble privilégier deux tournures : *ir.n* NP ou Ø NP.

Si la mention du copiste est une pratique caractéristique des textes littéraires, elle se rencontre exceptionnellement dans les genres juridiques. Ainsi, trois documents s'achèvent par la mention du scribe ayant rédigé le document⁶²⁹ :

Ex.237 : *ir(y.t) in sš ḥri n p ḥr*

« Fait par le scribe de la Tombe, *ḥri* » (O. Gardiner 137, v° 1)

Ep. Ramsès V, an 3 – serment

Voir aussi O. Caire 25364, v° 7 et P. Ashmolean 1945.97, r° 5 :8⁶³⁰.

Enfin, certains groupes de genres s'achèvent quelquefois par une mention caractéristique ; il en va ainsi des textes scolaires qui peuvent se clôturer par la mention d'une date (mois – saison – jour)⁶³¹ ; cette pratique concerne seulement les exercices isolés⁶³² et est loin d'être systématique⁶³³. Ainsi que le soulignait déjà McDowell (2000 : 230), l'identification d'un

⁶²⁶ Sur ce point, cf. St. Polis (à paraître).

⁶²⁷ Sur ce document, cf. A. Dorn & St. Polis (2012).

⁶²⁸ À l'exception de l'occurrence relevée en clôture d'une anthologie (cf. *supra*, ex. 231).

⁶²⁹ Sur cette pratique dans les textes juridiques, cf. A. McDowell (1990 : 6).

⁶³⁰ Parmi les trois documents juridiques se clôturant par ce type d'explicit, on notera que l'un d'eux a été rédigé par le scribe Amennakht (P. Ashmolean 1945.97) ; par ailleurs, l'O. Gardiner 137 semble être le fruit du travail de son entourage proche. Sur les liens entre le scribe Amennakht et le scribe Hori, cf. S. Bickel et B. Mathieu (1993 : 49).

⁶³¹ Sur cette pratique, voir l'article d'A. McDowell (1996 : 601-608).

⁶³² C'est-à-dire, les exercices produits sur ostraca, se distinguant dont des exercices rassemblés dans les anthologies scolaires sur papyri.

⁶³³ A. McDowell (1996 : 605) : *Fewer than 1/10 of the student exercises contain a date, suggesting that the practice was idiosyncratic to a few instructors or students.*

exercice scolaire isolé ne va pas toujours de soi, *the only reliable indicator of a student exercise, apart from a colophon, appears to be a day of the month inserted into the middle or end of a text*⁶³⁴. La date était un ajout postérieur à la rédaction du document⁶³⁵. Dans l'exemple suivant reproduisant un passage de l'enseignement d'Amennakht, l'insertion de la date à la fin du texte témoigne de la nature scolaire du document :

Ex.238 : *3bd 1 šmw sw 5*

« Premier mois de Shémou, 5^e jour » (O. Grdseloff)

Ep. ramesside – enseignement

⁶³⁴ A. McDowell (2000 : 231).

⁶³⁵ A. McDowell (1996 : 604).

Chapitre 3 : Phraséologie

Parmi les critères de définition, la phraséologie⁶³⁶ joue un rôle important dans l'identification des différents genres, régulièrement dotés d'expressions formulaires. Pour certains d'entre eux, ce seul critère pourrait d'ailleurs servir, pour bonne part, à leur identification. Ainsi, la phraséologie récurrente apparaissant au sein du corpus épistolaire, plus précisément dans le genre des lettres, contribue à la reconnaissance quasi immédiate du genre⁶³⁷. Dans d'autres cas, la phraséologie joue un rôle moindre ; il en va ainsi des différents genres poétiques, par exemple. Il est bien entendu que j'axerai ce chapitre sur la phraséologie récurrente apparaissant au sein des différents genres dans une perspective synchronique, je me limiterai donc aux formulations attestées dans mon corpus. Bien sûr, il serait intéressant de retracer le parcours diachronique de chacune des expressions identifiées, toutefois, cela dépasserait largement le cadre de cette étude. Il est évident que la phraséologie caractérisant un genre à une époque donnée a subi/subira des modifications au cours du temps⁶³⁸. Dans cette partie, l'ordre de présentation ne correspond pas à celui adopté dans les chapitres qui précèdent. Par souci de clarté, il m'a semblé préférable de rassembler les diverses expressions relevées dans l'ensemble de notre corpus selon les différents champs génériques.

1. Genres épistolaires

Les lettres et lettres-modèles conservent un grand nombre de formulations récurrentes. On l'a déjà vu, les différentes formules employées en incipit (cf. *supra*, p. 101-128) sont tout à fait caractéristiques.

1.1. Formules de salutations

Immédiatement après l'incipit et avant le propos même de la lettre, diverses formules de salutations peuvent apparaître⁶³⁹. Ainsi que le faisait déjà remarquer Bakir (1970 : 55), les salutations se composent de deux parties :

- A. référence à une/des divinité(s) : *m ʕnh wdʒ snb – m ḥs.t + dieu(x)*
- B. salutations au destinataire : *twi ḥr dd n + dieu(x)* suivi de diverses formulations (*imy snb.k, ...*)

La présence de ces deux sections (= 'full complimentary preamble') sur un même document est souvent fonction du support employé. Ainsi, rares sont les lettres rédigées sur ostraca qui comportent les deux parties⁶⁴⁰ ; la place considérablement réduite du support restreint généralement la formule à la section A.

Les lettres-modèles conservent moins régulièrement cette partie de la lettre. Parmi les 54 lettres-modèles, près de la moitié d'entre elles (25 occ.) ne comportent aucune formule de salutations. Toutefois, on relève⁶⁴¹ aussi quelques lettres-modèles conservant uniquement la section A (10 occ.) ou les sections A et B (15 occ.). La présence du registre des salutations peut varier selon la formule d'incipit employée⁶⁴². Ainsi, les lettres-modèles s'ouvrant par les

⁶³⁶ Par « phraséologie », j'entends l'étude des expressions propres à une langue et à une époque.

⁶³⁷ Cela a d'ailleurs pu être démontré il y a peu (St. Gohy, B. Martin Leon à paraître), cf. *infra*, p. 176-178.

⁶³⁸ Sur ce point, voir l'exemple de la T. Caire JE 92920, qui sera examiné plus loin (p. 176-178).

⁶³⁹ Sur ce point, voir l'étude d'A. Bakir (1970 : 55-64).

⁶⁴⁰ *Ibid.*, p. 55.

⁶⁴¹ Il faut ajouter à ces données 4 lettres-modèles pour lesquelles cette partie est en lacune : P. Bologne 1094, 1,1-2, P. Sallier 4, v° 5,1-8,9, P. Turin A, v° 1,1-4, P. Turin D, 1,2-2,5,

⁶⁴² A. Bakir, *op.cit.*, p. 56.

incipit de type NP *hr swd3-ib n* NP ou NP *hr nd-hr.t n* NP comportent systématiquement des salutations ; par contre, aucune formulation n'apparaît avec l'incipit de type NP *dd n* NP⁶⁴³ ou dans les lettres-modèles sans incipit. De même, le registre des salutations est plus ou moins développé selon l'incipit employé. Ainsi, les lettres-modèles s'ouvrant par la formule du type NP *hr swd3-ib n* NP se limitent à la section A⁶⁴⁴ ; elles font systématiquement suivre la formule *m ʿnh wd3 snb* de l'expression *h3b pw r di.t rh p3y.i nb* « c'est un envoi pour faire en sorte d'informer notre maître ». Les sections A et B sont toujours présentes dans les lettres-modèles s'ouvrant par les incipit de type NP *hr nd-hr.t n* NP ou NP *n* NP.

Dans les véritables lettres, des distinctions voient le jour selon l'époque de rédaction. Dans les quelques lettres attribuées à la 18^e dynastie, une différence de traitement apparaît selon le support employé. Ainsi, parmi les 9 lettres rédigées sur ostraca, la plupart sont dépourvues de salutations (7/9). Par contre, sur les 16 lettres écrites sur papyri, 15 d'entre elles comportent une formule de louange de type A⁶⁴⁵. Cinq lettres de cette époque⁶⁴⁶ conservent une formulation étendue (A + B) ; on notera que la majorité des cas (4/5) provient de lettres rédigées sur papyrus. La section A est toujours composée des formules *m ʿnh wd3 snb*⁶⁴⁷ et *m hs.t* + dieu(x), à l'exception d'un exemple⁶⁴⁸ :

Ex.239 : [] *sš n hm-ntr tpy [n imn-]r^c nsw.t ntr.w*

m hs.t imn []

« [Expéditeur ?] scribe du premier prophète d'Amon-Rê, roi des dieux.

Dans les louanges d'Amon [] » (O. MMA Negative n° CN29, r° 1-2)

Ep. Hatshepsout – lettre

C'est le seul exemple pour lequel la formule *m ʿnh wd3 snb* n'apparaît pas.

Deux lettres⁶⁴⁹ font directement suivre les formules habituellement rencontrées dans la section A de l'expression *h3b pw r di.t rh p3y.i nb/rh.k (hr)* SN « c'est un envoi pour faire en sorte que mon maître prenne/ que tu prennes connaissance de SN »⁶⁵⁰. Dans les lettres de l'époque ramesside, l'expression se présente systématiquement sous la forme *h3b pw r di.t rh p3y.i nb*, le syntagme introduit par la préposition *hr* n'est plus noté. De manière générale, la présence de cette formule dépend de l'incipit employé. La plupart du temps⁶⁵¹, la lettre s'ouvre par

⁶⁴³ On relève une seule exception (P. Bologne 1094, 7,11-8,8).

⁶⁴⁴ On relève quelques exceptions conservant les sections A et B : P. Bologne 1094, 10,9-11,5, P. Bologne 1094, 9,1-6, P. Lansing, v° 1-11.

⁶⁴⁵ La seule exception vient du P. Leiden F 1996/1.1. Après l'incipit, on trouve la formule *in.tw n.k sš pn r-dd* « voici pourquoi cette lettre t'a été envoyée », directement suivie du propos même de la lettre.

⁶⁴⁶ O. Munich ÄS 4313, P. BM 10102, P. BM 10103, P. BM 10104 et P. Louvre 3230a.

⁶⁴⁷ Deux lettres (P. BM 10104, r° 2 et P. BM 10107, r° 2) ont *m ʿnh wd3* (𓄏𓄱𓄱𓄱).

⁶⁴⁸ Il faut également ajouter la lettre conservée sur les P. Gourob I.1 et I.2 ; dans cette lettre adressée à Pharaon, les formules de salutations employées diffèrent sensiblement de celles rencontrées habituellement. Ainsi, la section A n'est pas présente ; par ailleurs, les formulations employées dans la section B recourent encore à une forme *sdm.f*, tournure typique des lettres du Moyen Empire (A. Bakir 1970 : 57).

⁶⁴⁹ Il s'agit du P. Deir el-Bahari 2 dont l'incipit est du type NP *hr swd3-ib n* NP et du P. BM 10107 s'ouvrant par la formule NP *hr nd-hr.t n* NP.

⁶⁵⁰ La lettre conservée par les P. Gourob I.1 et I.2 conserve la formulation ancienne : *swd3-ib pw n nb.i ʿnh wd3 snb r di.t rh.tw* « C'est une communication pour mon maître, VSF, afin de faire en sorte qu'On sache ».

⁶⁵¹ On relève tout de même quelques exceptions. Ainsi, une lettre de la 18^e dynastie (P. BM 10107) s'ouvrant par l'incipit NP *hr nd-hr.t n* NP fait suivre la section A des salutations de la formule *h3b pw r di.t rh.k hr* SN. De même, une lettre de la 18^e dynastie (bol Moscou 3917) s'ouvre par l'incipit NP *n* NP, directement suivi de la formule *h3b pw r di.t rh p3y.i nb* ; cette lettre n'emploie aucune formule de salutation. On relève également quelques cas dans des lettres de l'époque ramesside. Ainsi, la lettre conservée sur l'O. Caire JE 72467 (19^e dyn.) s'ouvre par l'incipit *n* NP – NP, directement suivi par la formule *h3b pw r di.t rh p3y.i nb* ; l'O. Caire CG 25744 (20^e dyn.) emploie l'incipit NP *n* NP, suivi de la formule *swd3-ib n nb.n* « information pour notre maître » et d'une formule de salutation (*m ʿnh wd3 snb*) après laquelle apparaît l'expression *h3b pw rd.it rh p3y.n nb*. Enfin,

Dans ce cas, l'ancien pronom dépendant est employé après *mk*. Les quelques exemples avérés de l'auxiliaire *mk* suivi du pronom dépendant dans cette formulation datent de la 18^e dynastie⁶⁵⁵. Dans des lettres-modèles de la 19^e dynastie⁶⁵⁶, on relève encore quelques cas recourant au pronom dépendant dans l'expression *mk wi hr iri.t wp.t nb.t rdi.n p3y.i nb m hr.i*. Bien évidemment, on peut toujours se demander si *wi* n'est pas simplement une graphie du pronom du Présent I⁶⁵⁷, vu l'interchangeabilité des graphies à l'époque.

Ex.244 : *hry-md3y.w mnw-inw hr swd3-ib n nb<.f> imy-r3 niw.t t3ty hcy m cnh wd3 snb h3b pw r di.t rh p3y.i nb ky {hr} swd3-ib n p3y.i nb r-nty B s.t c3(.t) <n> pr-c3 cnh wd3 snb nty r-ht p3y.i nb m-s3r (r-)ikr (...)*
sw (hr) dd n imn pth p3-r^c ntr.w nb.w s.t-m3^c.t (...)
 « Le supérieur des *md3y*, *mnw-inw*, informe son maître, le maire de la Ville, le vizir *hcy*, en vie, santé, prospérité.
 C'est un écrit pour faire en sorte que mon maître sache
 Autre information pour mon maître :
 La grande place de Pharaon, VSF, qui est sous la responsabilité de mon maître, est en excellent état
 (...)»
 Il dit à Amon, Ptah et Prê, les dieux maîtres de la Place de Vérité (...) »
 (O. Toronto A11,II, r° 12-16)
 Ep. Ramsès II – lettre

Dans cet exemple, la section A est séparée de la section B par la formulation *h3b pw ...*, caractéristique avec un incipit de ce type, ainsi que par diverses informations relatives à la Place de Vérité. La section B s'ouvre par la formulation habituelle mais le pronom de la 1^e p.sg (*twi hr dd*) est remplacé par le pronom de la 3^e p.sg (*sw hr dd*).

La construction habituellement rencontrée (pronom Présent I – *hr dd n* – dieux) permet d'introduire les salutations au destinataire de la missive ; celles-ci sont toujours exprimées par un impératif (*imy cnh.k, imy snb.k, ...*).

Parmi les lettres de la 20^e dynastie, 92 comportent une partie élogieuse (dont 25 sur ostraca) tandis que 63 lettres restent sans salutations (dont 39 sur ostraca). La section A peut se limiter à la formule *m cnh wd3 snb*, mais est presque systématiquement suivie de l'expression *m hs.t + dieu(x)*. À nouveau, les lettres s'ouvrant par l'incipit de type NP *hr swd3-ib n* NP font régulièrement suivre *m cnh wd3 snb* de la formulation *h3b pw r di.t rh p3y.i nb*. Exceptionnellement, la section A peut se réduire à *m hs.t + dieu(x)*⁶⁵⁸. La section B ne diffère pas de ce qu'on rencontre à la 19^e dynastie. Si ce schéma de base connaît peu de modifications, on relève, toutefois, quelques variantes :

Ex.245 : *hr di imn pth p3-r^c snb.k p3-wn twi hr dd n.{f} <sn> imy snb.k m-mn.t*
 « Et puissent Amon, Ptah et Prê faire en sorte que tu sois en bonne santé car je leur dis quotidiennement de faire en sorte que tu sois en bonne santé » (O. Turin 57093, r° 1-4)

⁶⁵⁵ Voir aussi P. Mond 1, r°2 (ép. Amenhotep IV) et P. Mond 2, r° 2 et r° 23 (ép. Amenhotep IV). Il faut également mentionner une occurrence provenant d'un ostracon attribué à l'époque ramesside, sans plus de précision (O. DeM 561, r° 2). Enfin, il faut peut-être ajouter les occurrences des ostraca DeM 560, r° 3 (ép. Ramsès II) et DeM 581, r° 2 (ép. Ramsès II) pour lesquelles le pronom est à restituer à la suite de l'auxiliaire *mk*.

⁶⁵⁶ P. Anastasi 4, v° C3, P. Leiden 348, v° 7,2 et v° 8,3. Il faut peut-être ajouter un cas provenant du P. Sallier 1, r° 4,6 pour lequel le pronom est à restituer à la suite de l'auxiliaire.

⁶⁵⁷ La combinaison de l'auxiliaire *mk* avec le pronom du Présent I *twi* est attestée (P. Anastasi 1, 28,4, P. BM 10103, r° 4, P. Turin A, v° 4,7).

⁶⁵⁸ O. DeM 10096.

20^e dyn. – lettre

L'agencement habituel de la salutation est quelque peu modifié ; la formule attendue est *twi (hr) dd n imn pth p3-r^c imy snb.k*.

Ex.246 : *hsy imn mn-m3^c.t-r^c-nh^t h3ty-^c mr-iwnw n 3bw (hr) swd3-ib*

« Puisse Amon louer *mn-m3^c.t-r^c-nh^t* ! Le gouverneur d'Éléphantine *mr-iwnw* informe (son maître) » (P. Valençay I, r^o 1)

Ep. Ramsès XI – lettre

Incipit mêlé à une formule de salutation.

Ex.247 : *b3k im hr dd n imn-r^c nsw.t ntr.w mw.t hnsu ntr.w nb.w w3s.t*

« Le serviteur ici présent dit à Amon-Rê, roi des dieux, Mout et Khonsou, les dieux maîtres de Thèbes » (O. Caire CG 25744, r^o 8-9)

Ep. Ramsès XI – lettre

La formule habituelle *twi hr dd* est remplacée par *b3k im hr dd*, formulation caractéristique des lettres du Moyen Empire⁶⁵⁹. Cette tournure particulière désignant le locuteur est également employée dans le conte d'*Horus et Seth*, dans un passage reproduisant une lettre rédigée par Thot (*LES* 39,12).

Ex.248 : *w^cb n hnsu s3 b3k-n-hnsu n p3 n^h nsw.t n s3 n^h.f n p3 hr m n^h wd3 snb hs.t imn-r^c nsw.t ntr.w*

di.f n.k n^h wd3 snb hs.t m-b3h ntr.w rmt r^c nb

« Le prêtre-ouab de Khonsou et scribe des vivres royaux, *b3k-n-hnsu*, au scribe de la Tombe, *n^h.f*, en vie, santé, prospérité et dans les louanges d'Amon-Rê, roi des dieux.

Puisse-t'il t'accorder vie, santé, prospérité et louanges en présence des dieux et des hommes chaque jour » (P. Caire CG 58061, r^o 1-3)

Ep. Ramsès XI – lettre

La formulation typique (*twi hr dd n* dieux + impératifs) est réduite dans cet exemple. La mention du dieu dans la section A est directement suivie des salutations exprimées par le subjonctif du verbe *rdi*. L'emploi du subjonctif rappelle les formulations employées dans les lettres de la 18^e dynastie ; ce type de formulation réapparaît à la fin de la 20^e dynastie et à la 21^e dynastie (A. Bakir : 62).

Parmi les lettres de la 21^e dynastie, beaucoup sont en assez mauvais état⁶⁶⁰. Toutefois, on relève 28 lettres comportant les formules de salutations ; seules 9 lettres omettent cette partie. Tous les exemples conservés pour cette époque se rencontrent sur papyri. La plupart des lettres conservant cette partie comportent les sections A et B, rares sont les missives se limitant à la section A. La section B offre deux types de formulations : *twi hr dd n* + dieux + impératifs ou le verbe *rdi* au subjonctif (*di.f n.k*) introduisant une série de substantifs :

Ex.249 : *hry pd.t s3 sd-sw-hnsu n pr hnsu n mn^h n k3 p3y-nb-n-^cdd m n^h wd3 snb m hs.t imn-r^c nsw.t ntr.w p3y.k nb nfr*

di.f n.k n^h wd3 snb

« Le supérieur des troupes, le scribe du domaine de Khonsou, *sd-sw-hnsu*, au jeune homme de Koush, *p3y-nb-n-^cdd*, en vie, santé, prospérité, dans la faveur d'Amon-Rê, roi des dieux, ton bon maître.

Puisse-t-il t'accorder vie, santé et prospérité » (P. Berlin 8523, r^o 1-4)

21^e dyn. – lettre

Enfin, certains genres, pour la plupart issus d'anthologies scolaires, peuvent se présenter sous forme épistolaire ; ils sont donc susceptibles de recevoir les diverses formulations caractéristiques du registre des salutations.

⁶⁵⁹ A. Bakir (1970 : 53).

⁶⁶⁰ On dénombre 18 lettres en lacune à cet endroit.

1.2. *wnn t3y.i šc.t hr spr r.k*

L'emploi d'expressions formulaires ne se limite pas à l'incipit ou au registre des salutations et bon nombre de formulations se rencontrent dans le corps même de la lettre. L'expression la plus fréquente est probablement *wnn t3y.i šc.t hr spr r.k iw.k hr ...* « Dès que ma lettre te parviendra, tu feras ... »⁶⁶¹. Attestée à de nombreuses reprises, cette formulation caractéristique est employée dès la 19^e dynastie ; on la rencontre principalement dans les lettres sur papyri des 20^e et 21^e dynasties. Si on recense quelques attestations dans les lettres-modèles, cette formulation se rencontre surtout dans les véritables lettres⁶⁶². Ainsi, on relève à peine quelques occurrences dans des lettres-modèles de la 19^e dynastie (5). Dans le genre des lettres, l'expression se rencontre dans les lettres des 19^e (5), 20^e (48) et 21^e (37) dynasties. Elle n'apparaît jamais dans les autres genres. L'expression varie peu, même si quelques lettres de la 20^e dynastie remplacent l'adjectif possessif par l'article défini⁶⁶³ ou le démonstratif :

Ex.250 : *wnn t3y šc.t n ptr-p3y-nb (hr) spr r.k iw.k (hr) ptr t3 šc.t (i.)in.w n ptr-p3y-nb*
 « Dès que cette lettre pour *ptr-p3y-nb* te parviendra, tu t'occuperas de la lettre qu'on a envoyée à *ptr-p3y-nb* » (P. Bankes II, r° 1-2)
 Ep. Ramsès XI – lettre

Ex.251 : *wnn t3y (𓂏𓂐) šc.t (hr) spr r.k iw.k (hr) di.t in.tw n.i w^c sb3 m-mitt w^c mh*
 « Dès que cette/ma lettre te parviendra, tu me feras amener une porte ainsi qu'une coudée » (O. DeM 418, r° 6-8)
 Ep. Ramsès V – lettre
 Cette graphie apparaît à plusieurs reprises, toujours dans des lettres de la 20^e dynastie. Dans ces cas, on pourrait aussi considérer qu'il s'agit d'une graphie de l'adjectif possessif *t3y.i*.

De même, deux lettres remplacent le syntagme prépositionnel *r.k* par un syntagme plus développé :

Ex.252 : *wnn t3y.i šc.t (hr) spr r p3 nty twk im*
 « Dès que ma lettre parviendra là où tu te trouves » (P. Genève D 191, v° 18-19)
 Ep. Ramsès XI – lettre
 Il faut, toutefois, signaler que le passage est en lacune. Il faut ajouter à cet exemple le passage suivant en lacune partielle : *wnn t3y[] nty twt im* (P. DeM 18, r° 7), probablement à restituer *wnn t3y[.i šc.t (hr) spr r p3] nty twt im*.

Enfin, les missives émanant du roi recourent à l'appellation spécifique désignant ce type de courrier :

Ex.253 : *wnn p3 wh3 n pr-š3 šnh wd3 snb hr spr r.k iw.k hr ir(i.t) šc.t n p3y sš twt*
 « Dès que le rescrit de Pharaon, VSF, te parviendra, tu feras une lettre pour ce tien scribe » (P. Anastasi 4, 11,4-5)
 Ep. Séthi II – lettre-modèle

Cette formulation bien attestée connaît deux variantes, bien moins fréquentes. La première se présente sous la forme *hft spr t3y.i šc.t* ; elle se rencontre principalement dans les lettres-modèles de la 19^e dynastie (6). Cette formule apparaît peu dans les lettres ; elle est attestée dans deux documents de la 18^e dynastie et deux lettres de la 19^e dynastie. La protase est

⁶⁶¹ Sur cette formulation, cf. K. Baer (1965 : 137-143) et O. Goldwasser (1985 : 50-56).

⁶⁶² À vrai dire, si cette tournure semble *a priori* peu attestée dans les lettres-modèles, cela tient surtout à l'époque de rédaction de celles-ci. En effet, cette expression se rencontre principalement durant la 20^e dynastie, or, la majorité des lettres-modèles que nous avons conservées proviennent d'anthologies datées de la 19^e dynastie ; on relève à peine 5 lettres-modèles datées de la 20^e dynastie.

⁶⁶³ P. DeM 11, v° 4, P. DeM 19, r° 5 et P. Gardiner 7, v° 4.

formée de la conjonction *hft* introduisant une forme *sdm.f* directement suivie d'un séquentiel. Dans un cas, le séquentiel est peut-être remplacé par un conjonctif :

Ex.254 : *hft spr t3y.i šc.t r.t mtw.t []iy m t3 wnw.t šri*
« Dès que ma lettre te parviendra, tu [] venir dans les plus brefs délais » (P. Mond 2, r° 15)
Ep. Amenhotep IV – lettre
On peut aussi se demander si le conjonctif ne s'appuie pas sur la forme qui le précède et si un séquentiel n'est pas à restituer dans la lacune : « Dès que ma lettre te parviendra et que tu [auras fait X, tu] viendras dans les plus brefs délais ».

On notera qu'une lettre de la 18^e dynastie emploie encore l'appellation caractéristique désignant les lettres du Moyen Empire :

Ex.255 : *hft spr sš pn <r>.tn (...)*
« Dès que ma⁶⁶⁴ lettre vous parviendra (...) » (P. Caire CG 58053, v° 1)
Ep. Amenhotep III – lettre
Dans les lettres et lettres-modèles de la 19^e dynastie, le syntagme *t3y.i šc.t* est d'un emploi systématique. La seule autre occurrence relevée dans une lettre de la 18^e dynastie recourt également à l'appellation récente (cf. ex. 254).

La même formulation apparaît dans le conte d'*Horus et Seth*, dans un passage reproduisant une lettre rédigée par Prê-Horakhty et Atoum :

Ex.256 : *hft spr p3y.i wh3 r.tn (...)*
« Dès que mon injonction vous parviendra (...) » (P. Chester Beatty 1, 8,4)
Ep. Ramsès V – conte
On notera l'emploi du lemme *wh3*, d'un emploi systématique lorsque le courrier émane d'une autorité⁶⁶⁵. Le conte, dont la rédaction remonte à la 20^e dynastie, emploie donc une tournure qui est plutôt caractéristique des lettres des 18^e et 19^e dynasties⁶⁶⁶.

Enfin, une autre variante est attestée une seule fois, dans une lettre datée du règne d'Amenhotep III :

Ex.257 : *ir m-ht spr sš pn r.k iw.k hr smtr nn (𓆎𓆏𓆑) ir.n.k*
« Dès que cette lettre te parviendra, tu rendras compte de ce que tu as fait » (P. Caire CG 58054, r° 6-7)
Ep. Amenhotep III – lettre
Cette lettre, datée de la même époque que l'exemple 255, emploie aussi l'ancienne appellation *sš*.

Dans la plupart des cas, la protase est donc formée de l'auxiliaire *wnn* suivi d'un Présent I tandis que l'apodose renferme un séquentiel. Le *hr* du Présent I⁶⁶⁷ et du séquentiel⁶⁶⁸ est encore écrit quelquefois. De manière exceptionnelle, l'apodose peut contenir un impératif :

Ex.258 : *wnn t3y.i šc.t hr spr r.tn h3b n.i hr p3 hpr nb m-di.w*
« Dès que ma lettre vous parviendra, écrivez-moi à propos de tout ce qui est advenu les concernant » (P. Anastasi 5, 20,3)

⁶⁶⁴ B. Schad (2006 : 158) : *Re-Harachte und Atum, obwohl hier einleitend als zwei Personen bezeichnet, handelt es sich um verschiedene Erscheinungsformen des Sonnengottes, so dass im Brief selbst als von « meinen » Brief gesprochen wird. Er scheint die Geduld zu verlieren und bezichtigt die Neunheit der Untätigkeit.*

⁶⁶⁵ A. Bakir (1970 : 16).

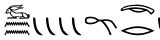
⁶⁶⁶ J'ai relevé le même phénomène dans le répertoire mobilisé. Les passages épistolaires recourent à des constructions plus anciennes qui ne sont pas employées dans le reste du conte (voir le chapitre 4).

⁶⁶⁷ O. DeM 129, r° 6, P. Anastasi 5, 20,3, P. BM EA 75019+10302, r° 6, P. Bologne 1094, 6,3, P. Gardiner 4, r° 4, P. Sallier 1, 4,2.

⁶⁶⁸ P. Bologne 1094, 6,3, P. DeM 6, r° 7, P. ESP A, 9, P. Sallier 1, 4,2, P. Sallier 1, 9,4.

Ep. Séthi II – lettre-modèle

Le caractère formulaire de cette expression se remarque aux nombreuses abréviations employées, particulièrement dans les lettres de la fin de la 20^e dynastie :

Ex.259 :  (P. BN 196 I, r° 6)
Ep. Ramsès XI – lettre

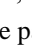
L'emploi de ces deux formulations semble donc lié à l'époque de rédaction. Ainsi que le notait déjà Goldwasser (1985 : 55), *hft spr sš pn/t3y.i š^c.t r.k* est la formulation privilégiée durant les 18^e et 19^e dynasties, peu à peu remplacée par l'expression *wnn t3y.i š^c.t (hr) spr r.k*, dont l'emploi se généralise durant la 20^e dynastie. À l'époque, Goldwasser n'avait recensé aucune attestation de la formule s'ouvrant par *wnn* avant la 20^e dynastie, mis à part dans quelques lettres-modèles de la 19^e dynastie. Elle en arrivait donc à la conclusion suivante : *these model letters might very well be the missing link between the suspension of the hft formula and its replacement by the new construction with wnn in the 20th Dynasty administrative texts*⁶⁶⁹. Toutefois, ainsi que nous l'avons noté, si l'emploi de la formule s'ouvrant par *wnn* est typique des lettres de la 20^e dynastie, on relève déjà quelques attestations durant la 19^e dynastie. Il apparaît donc que les lettres de la 18^e dynastie peuvent employer deux formules : *hft spr sš pn/t3y.i š^c.t r.k* ou *ir m-hft spr sš pn r.k*, cette dernière n'étant plus attestée après cette époque. Durant la 19^e dynastie, la formulation ancienne s'ouvrant par *hft* reste d'un emploi majoritaire dans les lettres-modèles (6/11) tandis que les lettres recourent principalement à une nouvelle formulation, *wnn t3y.i š^c.t hr spr r.k* (3/5), dont l'emploi se généralise à partir de la 20^e dynastie. La tournure ancienne, attestée sporadiquement à la 19^e dynastie, n'apparaît plus après cette époque. Toutefois, si une distinction se fait jour entre les formules employées dans les lettres et lettres-modèles de la 19^e dynastie, cela ne me semble pas révélateur d'une différence de registre, le nombre d'attestations conservées pour cette époque étant d'ailleurs peu important. À cette époque, les deux formulations sont employées dans les deux genres ; par ailleurs, l'emploi majoritaire de la formulation ancienne dans les lettres-modèles témoigne peut-être simplement de l'insertion progressive de la nouvelle formule. Enfin, les lettres-modèles privilégiant la tournure ancienne proviennent des anthologies suivantes : P. Anastasi 3, P. Anastasi 4, P. Anastasi 5, P. Bologne 1094, P. Koller et P. Leiden 348. Or, des lettres-modèles issues de trois de ces anthologies (P. Anastasi 4, P. Anastasi 5 et P. Bologne 1094) emploient la formule récente ; les documents rassemblés dans ces anthologies étant l'œuvre d'un seul apprenti-scribe, on peut légitimement penser qu'il était au fait des deux tournures et a privilégié l'une ou l'autre à son gré.

1.3. *in.tw n.k sš pn r-dd*

L'expression *in.tw n.k sš pn r-dd/m-dd* « Voici pourquoi cette lettre t'a été envoyée »⁶⁷⁰ est également d'un emploi régulier dans le corpus épistolaire, principalement dans le genre des lettres-modèles⁶⁷¹. Elle apparaît dès la 18^e dynastie⁶⁷² et est attestée jusqu'à la 20^e dynastie⁶⁷³,

⁶⁶⁹ O. Goldwasser (1985 : 54-55).

⁶⁷⁰ Sur l'analyse de la forme verbale employée ici, cf. J. Winand (1992 : 312, ex. 743).

⁶⁷¹ On relève les occurrences suivantes : lettres-modèles de la 19^e dynastie (13), lettres de la 18^e dynastie (3), lettres de la 19^e dynastie (3), lettres de la 20^e dynastie (2). Il faut également ajouter un cas relevé dans une lettre attribuée à l'époque ramesside, sans plus de précision. De même, une lettre de la 19^e dynastie conserve peut-être cette formulation, toutefois, le passage est fortement lacunaire : [NP] *dd n NP NP [] pn* () *(r/-m-)dd* « [NP] dit à NP et NP [Voici pourquoi] cette [lettre t'a été envoyée] » (O. Michaelides 66, v° 1-3).

⁶⁷² P. Berlin P 10463, r° 1, P. Leiden F 1996/1.1, r° 1-2.

⁶⁷³ O. Berlin P 10649, r° 3 (?), P. DeM 28, r° 3.

même si la majorité des occurrences se rencontre à la 19^e dynastie. La formule offre peu de variantes ; lorsque le document émane du roi, *sš* est remplacé par *wḏ* :

Ex.260 : *in.tw n.k wḏ nsw.t pn r-ḏd*

« Voici pourquoi cet ordre royal t'a été envoyé » (P. Anastasi 4, 10,8)

Ep. Séthi II – lettre-modèle

Il faut également mentionner une autre variante où le verbe *ini* ne figure plus en position autonome mais dépend du verbe *rḏi* :

Ex.261 : *ḫ3-sry.t m3i-swḥ n ʕ3 n št ḫ3.t*

r-nty ḏi[.i] in.tw n.k sš pn r-ḏd

« Le porte-étendard *m3i-swḥ* au chef de la taxation

[J]'ai fait en sorte que te soit amenée cette lettre » (P. Caire CG 58055, r^o 1-2)

Ep. Amenhotep III – lettre

Étant donné l'époque de rédaction, il s'agit peut-être d'une des premières attestations de cette formule, ce qui expliquerait donc cette légère variante, la tournure n'étant pas encore véritablement figée ; après cette époque, l'expression se rencontre systématiquement sous la même forme.

Cette formulation suit directement l'incipit, toujours du type NP *ḏd n* NP⁶⁷⁴, et introduit le propos même de la missive ; ce type de lettre ne contient donc jamais de formule de salutations. L'emploi de l'ancien démonstratif *pn* en lieu et place de la forme néo-égyptienne *p3y*⁶⁷⁵ souligne bien le caractère formulaire de l'expression. Dans cet emploi, le démonstratif est régulièrement noté \equiv ⁶⁷⁶, graphie caractéristique de la 19^e dynastie⁶⁷⁷. Ainsi qu'on l'a noté plus haut, l'expression *in.tw n.k sš pn r-ḏd/m-ḏd* est d'un emploi caractéristique dans les lettres-modèles. À dire vrai, son emploi s'étend à tout type de documents issus d'exercices scolaires et se présentant sous forme épistolaire. On relève quelques occurrences dans les genres suivants : texte sapiential (10), éloge (1) et prière (1) ; tous sont issus d'anthologies conservant des travaux d'étudiants s'exerçant à l'art de rédiger et proviennent de documents attribués à la 19^e dynastie. L'ensemble de ces documents se présentent sous forme épistolaire ; ils s'ouvrent par l'incipit du type NP *ḏd n* NP. De même, la formulation apparaît également dans un autre document, le P. Chester Beatty 4. Il s'agit à nouveau d'une *Miscellanée* ; le passage apparaît à la toute fin du papyrus, après l'enseignement à proprement parler. Vu les formulations conservées, il s'agit du début d'un texte appartenant au genre des textes sapientiaux :

Ex.262 : *sš pḥ-m-wi3 ḏd n sš imn-hr*

r-nty in.tw n.k sš pn r-ḏd

hnḥ-ḏd r-nty sdm.i r-ḏd twk ḥr ḫ3ḥ ḫ3.k r mdw-nṯr

« Le scribe *pḥ-m-wi3* dit au scribe *imn-hr*

Voici pourquoi cette lettre t'a été envoyée :

J'ai entendu dire que tu abandonnes les paroles divines » (P. Chester Beatty 4, v^o 7,3-4)

19^e dyn.

Les textes sapientiaux s'ouvrent régulièrement par ce type de formulation où le locuteur s'inquiète du fait que l'allocutaire semble s'être détourné des écrits (*ḫ3ḥ*

⁶⁷⁴ La seule exception vient du P. Caire CG 58055 (ex. 261) dont l'incipit est du type NP *n* NP. Toutefois, cette lettre recourt à une variante de la formulation. On notera que l'incipit de type NP *ḏd n* NP est majoritairement employé durant la 19^e dynastie (cf. *supra*, p. 108-113).

⁶⁷⁵ Par ailleurs, les lettres dans lesquelles l'expression apparaît font usage du démonstratif *p3y* ; voir, par exemple, les nombreuses attestations dans le P. Anastasi 8.

⁶⁷⁶ Selon A. Bakir (1970 : 86), "According to Sethe, there are words (...) written with double n, but only a single n is to be read. The extra n is probably added to emphasize the pronunciation".

⁶⁷⁷ O. Goldwasser (1985 : 51). Cette graphie apparaît occasionnellement dans le syntagme *hrw pn*, employé dans l'incipit de quelques documents juridiques de la même époque (cf. *supra*, p. 71).

sš.w) et des paroles divines (*h3^c h3.f r mdw-nt^r*) pour s'adonner à de vains plaisirs (*šm m 3bw*). Le verbe *h3^c* est systématiquement employé au perfectif *sdm.f*; notre exemple déroge donc à la règle puisque l'on a un Présent I.

1.4. *rdi hr.f r*

Parmi les expressions régulièrement employées dans le corpus épistolaire, la formule *rdi hr.f r* « porter son attention sur » figure en bonne place. On la rencontre sous diverses formes ; la plus fréquente emploie le verbe *rdi* dans une forme *ih-sdm.f*. Principalement attestée durant la 19^e dynastie, on la rencontre jusqu'à la 20^e dynastie. Cette construction est typique des genres épistolaires (48), plus particulièrement des lettres sur ostraca (31/48), plus rarement des lettres sur papyri (5/48) ; on relève également quelques occurrences dans les lettres-modèles (12/48). Elle ne se rencontre pas ou peu dans les autres genres⁶⁷⁸ ; sous cette forme, elle apparaît seulement à deux reprises dans des textes sapientiaux :

Ex.263 : *ih-di.k hr.k r sš r-ikr sp-sn*
 « Puisses-tu vraiment veiller à écrire » (P. Anastasi 5, 10,3)
 Ep. Séthi II – texte sapiential
 Le même texte est conservé par deux autres témoins.

Ex.264 : *ih-di.k hr.k r ir(i.t) sš*
 « Puisses-tu veiller à être scribe » (P. Anastasi 3, 5,5-6)
 Ep. Mérenptah – texte sapiential

Sur ostraca, l'expression se réduit le plus souvent à *ih-di.k hr.k* (24/31). Dans ce cas, la forme qui suit directement est, le plus souvent, un conjonctif, à quelques exceptions près :

Ex.265 : *ih-di.<k> hr.k in n.i [] ry.t*
 « Puisses-tu être attentif et m'apporter [] de la couleur » (O. DeM 317, r^o 5-6)
 Ep. Ramsès II – lettre
 Dans ce cas, le verbe suivi la formulation *ih-di.k hr.k* est un impératif.

Ex.266 : *ih-di.t hr.t di.t grg n.i []*
 « Puisses-tu être attentive et faire en sorte de me fournir [] » (O. Černy 3 + O. Cambridge FM 1, r^o 8)
 Ep. Ramsès II – lettre
 Le verbe est, cette fois, un subjonctif

Sur papyri, la formule introduit systématiquement un complément ; le choix de la préposition dépend de la nature de l'élément. Ainsi, un verbe est toujours introduit par la préposition *r* tandis que la préposition *n* sera privilégiée lorsque le complément est un syntagme nominal ou un pronom :

Ex.267 : *ih-di.k hr.k r iri.t wp.t nb rdy.t m hr.k m-sšr <r-ikr sp-sn> dri mi hmty*
 (...) *ih-di.k hr.k n ʔ s.t <n> pr-ʕ3 ʕnh wd3 snb*
 « Puisses-tu porter ton attention à accomplir vraiment à la perfection⁶⁷⁹ toutes les missions qui t'incombent
 (...) Puisses-tu porter ton attention à la place de Pharaon, VSF » (P. Bologne 1094, 1,9-2,1)
 Ep. Mérenptah, an 8 – lettre-modèle

⁶⁷⁸ Les genres éducatifs recourent régulièrement au verbe *rdi* suivi d'un lemme désignant une partie du corps dans diverses expressions encourageant le disciple à « porter son attention sur quelque chose ». Sur ces formulations, cf. *infra*, p. 209-211.

⁶⁷⁹ Sur cette expression, cf. *infra*, p. 164-165.

Comme il est d'usage avec la construction *ih-sdm.f*, le sujet est toujours pronominal⁶⁸⁰ ; la seule exception vient d'un ostracon de l'époque de Ramsès II :

Ex.268 : *ky swd3-ib <n> p3y.i nb ih-di (𓂏𓂏𓂏𓂏) p3y.i <nb> hr.f n is.t*
 « Autre information pour mon maître : Puisse mon maître être attentif à l'équipe » (O. Toronto A11,I, r° 10-11)
 Ep. Ramsès II – lettre-modèle (?)
 Ainsi que le mentionne Kitchen (KRI 3, 41, n. 2a), le *-t* final du verbe *rdi* est la correction d'un *-f*. Toutefois, si dans ce type de construction *rdi* est toujours noté 𓂏, on relève une seconde occurrence où il se présente sous la forme 𓂏 et pour lequel le sujet pronominal a été omis⁶⁸¹. Dans notre exemple, le scribe a probablement commencé par noter la construction habituelle avec sujet pronominal avant de se rendre compte de son erreur.

Les lettres écrites sur papyri recourent plus volontiers à un impératif et emploient plutôt la formulation suivante, quelquefois attestée sur ostraca⁶⁸² : *imy hr.k n/r*. Dans le corpus épistolaire, le recours à cette tournure est limité au genre des lettres ; elle n'apparaît jamais dans les lettres-modèles. Elle introduit toujours un complément lorsqu'elle se rencontre sur papyri ; sur ostraca, on la rencontre avec ou sans complément :

Ex.269 : *imy hr.t n h3y p3y.t sn*
 « Sois attentive à h³y, ton frère ! » (O. DeM 560, v° 1-3)
 Ep. Ramsès II – lettre

Ex.270 : *imy hr.k mtw.k in(i.t) n.i []*
 « Sois attentif et apporte-moi [] ! » (O. W.M Staring, r° 6-v° 1)
 Ep. Ramsès II – lettre

À nouveau, cette formulation caractéristique des lettres se rencontrent exceptionnellement dans les genres éducatifs. Ainsi, on relève deux occurrences dans des textes sapientiaux et deux cas dans les enseignements d'Amennakht et du P. Chester Beatty 4 :

Ex.271 : *imy hr.k r sdm sb3y.t.i r iri.t shr.w.i nb*
 « Veille à écouter mon enseignement et à pratiquer tous mes conseils ! »
 (O. Chicago OIC 12074, v° 10-11)
 Ep. Ramsès IV – texte sapiential

Ex.272 : *imy hr.k sdm md.wt.i*
 « Sois attentif ! Écoute mes paroles ! » (O. Grdseloff, r° 2-3)
 20^e dyn. – enseignement

Dans les lettres, cette tournure est attestée durant toute l'époque ramesside, jusqu'à la 21^e dynastie⁶⁸³. Le plus souvent, la forme suivant directement ce type de construction est un conjonctif ou un impératif. Deux lettres⁶⁸⁴ emploient les deux types de constructions (*ih-sdm.f* et impératif) ; le choix de l'une ou l'autre semble s'effectuer sans raison apparente. Dans un cas, le recours à la forme polie d'une part, et à la forme impérative d'autre part, est peut-être dû à une différence de statut des deux personnages à qui le message est adressé. En effet, cette lettre, destinée à deux personnes, reproduit exactement la même requête ; le premier destinataire occupe la fonction de scribe, le second destinataire est une femme dont la fonction n'est pas précisée. Si dans le premier cas, la lettre s'ouvre par les formules de

⁶⁸⁰ J. Winand (1992 : § 367). Sur l'emploi de cette construction caractéristique des genres épistolaires, voir le chapitre consacré au répertoire.

⁶⁸¹ O. DeM 317, r° 5.

⁶⁸² Sous cette forme, l'expression se rencontre dans 8 lettres sur papyri et 6 lettres sur ostraca.

⁶⁸³ Les quelques cas relevés proviennent de lettres de la 19^e dynastie (8), 20^e dynastie (4) et 21^e dynastie (1) ; un exemple est issu d'une lettre attribuée à l'époque ramesside, sans plus de précision.

⁶⁸⁴ O. DeM 560, r° 6-7 et v° 1-3, P. Vienne 3936, v° 3 et v° 7.

salutations d'usage, dans la seconde partie du message, elles ne sont pas répétées⁶⁸⁵. On pourrait donc imaginer que la forme polie est employée lorsque l'expéditeur (dont on ignore également la fonction) s'adresse à un personnage de haut rang mais recourt à une formulation plus directe pour la dame :

Ex.273 : *dd.n wnr n sš hy-nfr m ᶜnh wd3 snb m ḥs.t imm-rᶜ nsw.t ntr.w*

r-nty mk <wi/twi> hr dd n ntr nb (...)

hnᶜ-dd ih-di.k hr.k n p3y.k sn m iri ḥ3ᶜ.f

ky-dd n nfr(.t)-ḥᶜy m-mitt

imy hr.t n ḥᶜy p3y.t sn m iri ḥ3ᶜ.f

« Ce qu'a dit *wnr* au scribe *hy-nfr*, en vie, santé et prospérité, dans la faveur d'Amon-Rê, roi des dieux.

Je dis à chaque dieu (...)

Puisses-tu veiller sur ton frère, ne l'abandonne pas !

À *nfr(.t)-ḥᶜy* de même :

Veille sur *ḥᶜy*, ton frère, ne l'abandonne pas ! » (O. DeM 560, r° 1-v° 3)

Ep. Ramsès II – lettre

Par ailleurs, l'expéditeur (*wnr*) est une femme, ce qui explique peut-être l'emploi d'une construction plus directe, s'agissant d'une dame s'adressant à une autre dame.

La tournure *rdi hr r/n* est également employée à plusieurs reprises dans un conjonctif, presque exclusivement dans le genre des lettres⁶⁸⁶. Plus rarement, elle se rencontre aussi dans l'apodose d'un système corrélatif⁶⁸⁷ :

Ex.274 : *wh3 p3y kr 2 i.di n.f pr-ᶜ3 ᶜnh wd3 snb*

mtw.k di.t wh3.tw.w n.f m s.t nb sp-sn

hnᶜ ntk di.t hr.k n mry-ms

« Cherche ces deux bateaux que Pharaon, VSF, lui a donnés et fais en sorte qu'on les recherche vraiment pour lui partout et sois attentif à *mry-ms* » (P. Northumberland I, r° 7-9)

Ep. Amenhotep III – lettre

Ex.275 : *wnn t3y.i sᶜ.t (hr) spr r.k iw.k (hr) di.t hr.k n t3 3h.t*

« Dès que ma lettre te parviendra, tu t'occuperas du champ » (P. Berlin 8523, r° 11-13)

21^e dyn. – lettre

Exceptionnellement, le verbe *rdi* est conjugué au perfectif *sḏm.f* ; ce cas de figure se produit à une seule reprise dans un texte sapiential :

Ex.276 : *dd.tw n.i ḥ3ᶜ.k sš.w šm.k m 3bw.w di.k hr.k <r> b3k m sh.t ḥ3ᶜ.k ḥ3.k <r> mdw-ntr*

« On m'a dit que tu as abandonné les écrits afin de virevolter dans les plaisirs et que tu t'es appliqué à travailler dans les champs et que tu t'es détourné des paroles divines » (P. Sallier 1, 6,1-2)

Ep. Mérenptah – texte sapiential

Quelques lettres, essentiellement des lettres-modèles, recourent à l'expression *rdi m hr*, où le verbe *rdi* est conjugué au participe perfectif passif⁶⁸⁸ ou à l'ancienne forme relative *sḏm.n.f*⁶⁸⁹.

⁶⁸⁵ Or, on connaît plusieurs cas où la lettre introduit un message à un second destinataire et pour lequel les formules de salutations sont répétées.

⁶⁸⁶ Parmi les occurrences relevées, la plupart sont issues de lettres (18) ; on relève à peine deux exemples dans des lettres-modèles.

⁶⁸⁷ Sous cette forme, la formulation se rencontre dans 4 lettres.

⁶⁸⁸ P. Leiden I 368, r° 2, P. Sallier 1, 4,6, P. Bologne 1094, 1,10, P. Anastasi 6, 8 et 53.

⁶⁸⁹ P. Anastasi 4, v° C3, P. Anastasi 6, 63, P. Leiden 348, v° 7,2 et v° 8,3.

Une expression au sens proche apparaît dans un autre document ; cette fois, c'est la formule *rdi ib n* qui est employée : *m di.t ib.k n 3bw* « ne t'intéresse pas aux plaisirs » (P. Anastasi 3, 3,10)

Ep. Mérenptah – texte sapiential

Dans cette formulation, c'est toujours le lemme *h3ty* qui est utilisé ; *ib* n'apparaît jamais dans cet emploi.

1.6. *m-sšr*

L'expression SN *m-sšr* est également d'un emploi courant dans le corpus épistolaire. Elle est utilisée avec sujet nominal ou pronominal. Le sens du lemme est assez proche de *nfr*, ainsi que l'illustre l'ex. 286 où les deux lemmes sont en collocation. À vrai dire, l'adverbe *m-sšr* est régulièrement employé dans les lettres, particulièrement dans les lettres-modèles. On le rencontre dans diverses expressions :

Ex.282 : *nn twi m-sšr*

« Je ne vais pas bien » (O. Berlin P 11247, r° 2)

Ep. Ramsès II – lettre

Ex.283 : *ih-di.k hr.k r ir(i.t) wp.t nb(t) rdy.t (𓂏𓂏𓂏𓂏) m hr.k m-sšr dri mnḥ*

« Puisse-tu veiller à accomplir à la perfection chaque mission qui a été placée à ta charge » (P. Sallier 4, v° 9,2)

Ep. Ramsès II – lettre-modèle

La graphie particulière du participe résulte probablement d'une analogie avec la forme relative *sdm.n.f* du verbe, qui apparaît régulièrement dans cette formulation (cf. *infra*, p. 164-165). La formulation *m-sšr dri mnḥ* ainsi que la variante *m-sšr r-ikr sp-sn dri mi ḥmty* se rencontrent à de nombreuses reprises dans les lettres-modèles (cf. *infra*, p. 165-166).

Ex.284 : *twn hr b3k p3 r3-ḥ-b3k ʕ3 n pr-ʕ3 ʕnh wd3 snb m-sšr (r-)ikr*

« Nous travaillons à la perfection au grand chantier en cours de Pharaon, VSF » (O. Gardiner 59, r° 2-3)

Ep. Ramsès IV – lettre

Ex.285 : *t3 s.t ʕ3.t n pr-ʕ3 ʕnh wd3 snb nty r-ḥt p3y.i nb m-sšr*

« La grande place de Pharaon, VSF, qui est sous l'autorité de mon maître va bien » (P. BM 10683, v° 4 :3)

Ep. Mérenptah – lettre

Ex.286 : *mtw.k rdi.t in.tw n.i wḥ.t isp.t (𓂏𓂏𓂏𓂏)ᶑ⁹⁴ (...)* *iw Ø nfr(ti) m-sšr sp-sn*

« Tu me feras amener un carquois (...) vraiment parfait » (P. BM EA 75019+10302, v° 4-6)

Ep. Ramsès XI – lettre

1.7. *hy kd.k/hy ʕ.k*

Les expressions *hy kd.k* ou *hy ʕ.k* « comment vas-tu ? » sont employées quelquefois lorsque l'expéditeur s'enquiert de l'état de santé du destinataire ; ces formulations sont limitées aux lettres, elles n'apparaissent jamais dans les lettres-modèles. Deux formes se distinguent selon l'époque. Ainsi, *hy kd.k* est plutôt caractéristique de la 18^e dynastie et du début de la 19^e dynastie⁶⁹⁵ ; l'expression est employée depuis le règne d'Hatchepsout⁶⁹⁶ jusqu'à l'époque de

⁶⁹⁴ Sur la graphie syllabique de *isp.t*, cf. R.J. Demarée (2006 : 17, verso 5).

⁶⁹⁵ Les quelques occurrences relevées proviennent de lettres de la 18^e dynastie (6) et du début de la 19^e dynastie (3).

⁶⁹⁶ P. BM 10103, r° 4, P. Louvre 3230, r° 4.

Ramsès II⁶⁹⁷. Elle est régulièrement suivie de la formule *in-*iw.k m-sšr** « est-ce que tu vas bien ? »⁶⁹⁸. L'expression *hy kd.k* sera remplacée par *hy ʕ.k* dès le règne de Ramsès II⁶⁹⁹, formulation d'un emploi courant à la 20^e dynastie⁷⁰⁰. Plus rarement, quelques lettres et lettres-modèles de la 19^e dynastie recourent à l'expression *twk mi ih*⁷⁰¹.

1.8. *h3b n X hr ʕ*

Dans les lettres, l'expéditeur encourage souvent le destinataire à lui donner des nouvelles par la formule *h3b n X hr ʕ* « écrire à quelqu'un sur son état ». Cette formulation se rencontre à de nombreuses reprises dans les lettres et lettres-modèles de l'époque ramesside⁷⁰². Quelquefois, l'expéditeur s'enquiert de l'état de santé de plusieurs personnes ; dans ce cas, on trouve la formulation *h3b n.i (hr) ʕ.k (hr) ʕ n NP*⁷⁰³, à l'exception d'un exemple :

Ex.287 : *ih-h3b.k n.i hr ʕ.k hn ʕ n3y.k rmt*
 « Peux-tu m'écrire au sujet de ton état et (de celui de) tes gens »
 (P. Saint Pétersbourg II, 1118, r° 4)
 Ep. Ramsès II – lettre
 Dans ce cas, la coordination des deux syntagmes est notée au moyen de la préposition *hn ʕ*.

La formulation est parfois complétée par la mention de l'intermédiaire par lequel transiteront les informations ; il est régulièrement introduit par la préposition *m-dr.t*, plus rarement *in* :

Ex.288 : *i.h3b n.i p3y.k ʕ in imn-(m)-ip3.t-nht nty hn ʕ.k*
 « Envoie-moi de tes nouvelles par *imn-(m)-ip3.t-nht* qui est avec toi » (P. BM 10411, v° 2)
 Ep. Ramsès XI – lettre
 On notera qu'il s'agit du seul exemple où le syntagme *ʕ.k* est remplacé par *p3y.k ʕ*.

Durant la 19^e dynastie, la préposition *hr* introduisant le syntagme *ʕ.k/ʕ n NP* est encore régulièrement notée (12/14) ; à partir de la 20^e dynastie, elle est systématiquement omise (cf. ex. 288). Quelques lettres emploient une tournure recourant à la construction *ib.i r + infinitif*⁷⁰⁴ : *ib.i r sdm ʕ(k)* « je désire entendre de tes nouvelles ». Quelques cas recourent à une formulation étendue, *ib.i r ptr.k (r) sdm ʕ.k* « je désire te voir et entendre de tes nouvelles ». Ces deux expressions apparaissent dans quelques lettres et lettres-modèles de l'époque ramesside⁷⁰⁵. Enfin, on relève quelques occurrences semblant mêler les deux types de constructions (*h3b r ptr/sdm.i ʕ* « écrire afin que je vois/j'entende l'état de X ») :

⁶⁹⁷ O. Černy 3 + O. Cambridge FM 1, r° 2.

⁶⁹⁸ La formule *hy kd.k in-*iw.k m-sšr** apparaît dans 5 lettres de la 18^e dynastie et 1 lettre de l'époque de Séthi I. La majorité des occurrences provenant de lettres de la 18^e dynastie, on ne s'étonnera guère de l'absence de cette formulation dans les lettres-modèles ; en effet, la plupart proviennent d'anthologies scolaires de la 19^e dynastie.

⁶⁹⁹ P. Leiden I 365, r° 4.

⁷⁰⁰ On relève les occurrences suivantes : lettres de la 19^e dynastie (1), lettres de la 20^e dynastie (9). À nouveau, l'absence de la formulation dans les lettres-modèles ne doit pas surprendre, la plupart des occurrences relevées dans les lettres étant issues de documents de la 18^e dynastie.

⁷⁰¹ P. Bologne 1094, 10,6 (lettre-modèle), P. Leiden I 364, r° 8, P. Northumberland I, r° 2 et 11.

⁷⁰² Dans les lettres, les occurrences recensées proviennent de documents des 19^e (9) et 20^e (27) dynasties. Dans les lettres-modèles, on relève les occurrences suivantes : 19^e dynastie (5) et 20^e dynastie (1). Il faut, toutefois, préciser, que la plupart des lettres-modèles proviennent d'anthologies datées de la 19^e dynastie ; seules 5 lettres-modèles datent de la 20^e dynastie.

⁷⁰³ Dans un cas, les deux syntagmes sont coordonnés par la préposition *m-mitt* : *ih-h3b.k n.i hr ʕ.k m-mitt hr ʕ rmt* [] (P. Saint Pétersbourg I, 1117, r° 3-4).

⁷⁰⁴ Sur cette formule, cf. St. Polis (2009 : 173-181).

⁷⁰⁵ La formule *ib.i r sdm ʕ.k* est employée dans deux lettres-modèles de la 19^e dynastie et deux lettres de la 20^e dynastie. La formulation étendue est limitée aux lettres de la 20^e dynastie (4 occ.).

Ex.289 : *m iri rwi(.t).k h3b n.i m-dwn sp-sn sdm.i c.k*
 « Ne cesse pas de m'écrire continuellement afin que j'entende de tes nouvelles »
 (P. Bologne 1086, r° 9)
 Ep. Mérenptah, an 3 – lettre

Ex.290 : *sdm.i p3 h3b i.ir.k r ptr c.i*
 « J'ai pris note du fait que tu as écrit pour t'enquérir de mon état » (P. BM 10419, r° 6)
 Ep. Ramsès XI – lettre

1.9. *ptr n.k sp-sn b^c s3w tw*

Certaines expressions couramment attestées ont pour fonction d'attirer l'attention de l'allocataire. Il en va ainsi d'une formule récurrente des lettres et lettres-modèles ; l'expression complète se présente sous la forme *ptr n.k sp-sn b^c s3w tw* « Fais vraiment très attention ! Prends garde ! ». Quelques variantes se font jour selon l'époque de rédaction et le genre. À vrai dire, deux grands types se distinguent selon que la particule *b^c* est présente ou absente. Les diverses tournures employant la particule sont attestées dans les lettres de la 18^e dynastie et les lettres-modèles de la 19^e dynastie ; dans les lettres des 19^e et 20^e dynasties, la particule *b^c* n'apparaît jamais⁷⁰⁶. Ainsi que l'illustre le tableau suivant, les formulations utilisant la particule *b^c* se présentent sous deux formes. La première construction s'ouvre par la particule, directement suivie de *sp-sn* ; exceptionnellement, l'impératif du verbe *s3w* introduisant un verbe à l'infinitif vient compléter la formule. Cette tournure apparaît seulement dans les lettres de la 18^e dynastie. Dans la seconde construction, la particule *b^c* est précédée du syntagme *ptr n.k*. Dans la majorité des cas, le groupe *b^c (sp-sn)* est suivi de *s3w tw* ; cette formulation est caractéristique des lettres-modèles de la 19^e dynastie :

Formulation	Genre	Époque	Nombre d'occurrences
<i>b^c sp-sn (sp-sn)</i>	Lettre	18e dyn.	6 occ.
<i>b^c sp-sn s3w tw r + inf.</i>	Lettre	18 ^e dyn.	1 occ.
<i>ptr n.k b^c sp-sn</i>	Lettre	18 ^e dyn.	1 occ.
<i>ptr n.k b^c (sp-sn) s3w tw</i>	Lettre-modèle	19 ^e dyn.	6 occ.
	Lettre	19 ^e dyn.	1 occ.

Fig. 26. Variantes de la formule *ptr n.k b^c sp-sn*

De manière générale, les formulations recourant à la particule *b^c* ne sont plus employées dans le genre des lettres, après la 18^e dynastie⁷⁰⁷ ; toutefois, on relèvera encore un exemple issu d'une lettre attribuée à la 20^e dynastie dans laquelle l'expression se présente sous une forme particulière :

Ex.291 : *ptr b^c.tn s3w tw*
 « Faites attention ! Prenez garde ! » (P. ESP, E10)
 Ep. Ramsès IX – lettre
 On s'attendrait plutôt à trouver *ptr n.tn b^c s3w tw*.

⁷⁰⁶ On relève une seule exception dans une lettre de la 19^e dynastie (P. Caire CG 58058) et une lettre de la 20^e dynastie (P. ESP E).

⁷⁰⁷ À l'exception d'une occurrence provenant d'une lettre de la 19^e dynastie : *ptr n.k b^c s3w tw* (P. Caire CG 58058, r° 6).

Dans le second type, la particule *b^c* n'est donc plus employée ; la formule se réduit à *ptr n.k*, éventuellement renforcée par *sp-sn*⁷⁰⁸. Cette tournure se rencontre majoritairement dans les lettres des 19^e et 20^e dynasties ; on relève également quelques cas dans des lettres-modèles de la 19^e dynastie. Dans une lettre⁷⁰⁹, l'expression se présente sous la forme *ptr tw n.k sp-sn sp-sn*.

1.10. *sdm.i md.t nb i.h3b.k n.i/i.h3b n.i* NP *hr.w*

Le corpus épistolaire fait quelquefois usage d'une formulation régulièrement employée après le registre des salutations, ouvrant le propos même de la lettre : *sdm.i md.t nb i.h3b.k n.i/i.h3b n.i* NP *hr.w* « j'ai pris note de toutes les affaires au sujet desquelles tu/NP m'a(s) écrit ». Cette tournure se rencontre principalement dans les lettres de la fin de la 20^e dynastie ; exceptionnellement employée dans les lettres de la 19^e dynastie⁷¹⁰, on ne relève aucune occurrence dans les lettres-modèles, dont la plupart proviennent d'anthologies datées de cette époque. Cette expression est régulièrement suivie d'un complément circonstanciel exprimé par un infinitif substantivé introduisant les propos rapportés ; dans un cas, l'infinitif substantivé est remplacé par un indicateur d'initialité :

Ex.292 : *sdm<.i> md.wt nb i.h3b.k n.i hr.w p3 dd i.ir.k (...)*
 « J'ai pris note de toutes les affaires au sujet desquelles tu m'as écrit, à savoir, le fait que tu as dit (...) » (P. BM 10417, r^o 7-8)
 Ep. Ramsès XI – lettre

Ex.293 : *sdm.i md.wt nb i.h3b.k n.i hr.w m r3 n rmt-is.t hr-imm-pn^c fr-dd (...)*
 « J'ai pris note de toutes les affaires au sujet desquelles tu m'as écrit, par la bouche de l'homme d'équipe *hr-imm-pn^c.f* (...) » (P. Turin 1971, r^o 11-12)
 Ep. Ramsès XI – lettre

Cette expression trouve peut-être son origine dans une tournure fort proche dont l'emploi est typique des lettres et lettres-modèles de la 19^e dynastie : *sdm.i p3 h3b i.ir.k* « j'ai pris note de ce que tu as écrit ». Principalement attestée à la 19^e dynastie, elle apparaît encore dans les lettres des 20^e et 21^e dynasties. Cette formulation présente plusieurs variantes. Le verbe *sdm* est majoritairement conjugué au *sdm.f* perfectif (18/19) ; dans une lettre de la 19^e dynastie, l'ancienne forme de l'accompli est encore employée (ex. 295). Le syntagme *p3 h3b* est toujours suivi de la forme relative du verbe *iri* introduisant le complément d'agent. L'ancienne forme relative *sdm.n.f* se rencontre encore durant la 19^e dynastie, principalement dans les lettres-modèles⁷¹¹ ; la forme récente, *i.sdm.f*, employée dès la 19^e dynastie, apparaît systématiquement à partir de la 20^e dynastie⁷¹². Le syntagme *p3 h3b i.ir.k/ir.n.k* peut être suivi d'un indicateur d'initialité introduisant les propos rapportés (ex. 294), d'un syntagme composé de la préposition *r* introduisant un substantif ou un infinitif, plus rarement du syntagme *hr t3 md.t n* SN (ex. 295) :

Ex.294 : *sdm.i p3 h3b ir.n.k r-dd (...)*
 « J'ai pris note de ce que tu m'as écrit » (O. Strasbourg H 174, r^o 2-3)

⁷⁰⁸ Le syntagme *sp-sn* peut être répété plusieurs fois, ainsi que l'illustre l'exemple suivant : *ptr n.k sp-sn sp-sn sp-sn* « Fais vraiment très attention ! » O. Černý 13, r^o 4 (ép. Ramsès III).

⁷⁰⁹ P. DeM 6.

⁷¹⁰ Cette formulation apparaît dans deux lettres de la 19^e dynastie et 16 lettres de la 20^e dynastie.

⁷¹¹ On relève 4 occurrences dans les lettres-modèles de la 19^e dynastie et une occurrence dans une lettre de la 19^e dynastie. Sur l'emploi de l'ancienne forme relative, voir le chapitre consacré au répertoire.

⁷¹² La forme relative *i.sdm.f* est employée dans les lettres des 19^e (3), 20^e (4) et 21^e (1) dynasties ; elle apparaît également dans les lettres-modèles de la 19^e dynastie (3). Dans une lettre attribuée à l'époque ramesside, le syntagme *p3 h3b* est suivi d'une lacune. Enfin, une lettre de la 19^e dynastie emploie à deux reprises une formulation où la forme relative n'apparaît pas : *sdm.i p3 h3b r.i*.

Ep. ramesside – lettre

On notera l'emploi de la forme relative *sdm.n.f* introduisant le complément d'agent du verbe *iri*.

Ex.295 : *sdm.n.i p3 h3b (i.)ir.k hr t3 md.t n md3y nht-sthi*

« J'ai pris note de ce que tu m'as écrit au sujet de l'affaire du *md3y nht-sthi* »
(P. Turin 1977, r° 1-2)

19^e dyn. – lettre

Il s'agit de la seule attestation de l'ancienne forme *sdm.n.f* dans cette formulation.

1.11. *iri wp.t nb rdi.n SN/rdy.t m hr.i*

On relève également quelques occurrences d'une formulation caractéristique des lettres-modèles. L'expression se présente sous deux formes, selon que le verbe *rdi* est conjugué au participe passif (*iri wp.t nb rdy.t m hr.i*) ou à la forme relative (*iri wp.t nb rdi.n p3y.i nb m hr.i*). Dans la plupart des cas, le verbe *iri* est employé dans un Présent I (*twi hr iri.t wp.t nb...* « Je réalise toutes les missions... ») ou, plus rarement, dans une forme *ih-sdm.f* (*ih-iry.k wp.t nb ...* « Puisses-tu réaliser toutes les missions... »). Les deux constructions se rencontrent majoritairement dans les lettres-modèles de la 19^e dynastie ; elles apparaissent exceptionnellement dans les lettres⁷¹³. Une lettre-modèle de la 20^e dynastie emploie une formulation présentant de légères variantes :

Ex.296 : *twi hr iri.t wp.t nb shn nb (i.)di (𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛) p3y.i nb m hr.i ir.tw.w m-sšr (r-)iḳr dri mi hnty*

« Je réalise chaque mission et chaque ordre que mon maître m'a confiés. C'est parfaitement et prudemment qu'ils seront accomplis » (P. Lansing, v° 9-10)

20^e dyn. – lettre-modèle

Dans cette formulation, le syntagme *shn nb* a été ajouté à la tournure habituelle. Par ailleurs, la *sdm.n.f* relative du verbe *rdi* est remplacée par la construction plus récente, *(i.)sdm.f*, dont la graphie a probablement subi l'influence du participe passif. Enfin, dans les autres exemples, la formulation est systématiquement suivie de tournures adverbiales (*m-sšr r-iḳr*, *m-sšr dri mnḥ*, *m-sšr dri mi hnty*), directement apposées au syntagme *m hr.i* ; dans cet exemple, ils apparaissent dans une seconde proposition.

On relève encore quelques variantes recourant à des formulations apparentées :

Ex.297 : *iry.i ᵑᵑᵑ wp.t nb shn nb n p3y.i nb nty r-iwd.i*

« J'ai accompli chaque mission et chaque ordre de mon maître qui m'incombaient » (P. BN 197 III, r° 3-4)

Ep. Ramsès XI – lettre

Dans cet exemple, le verbe *iri* est remplacé par un verbe plutôt caractéristique de l'époque de rédaction, *ᵑᵑᵑ*⁷¹⁴. Par ailleurs, alors que la plupart des exemples recensés emploient un présent, le verbe *ᵑᵑᵑ* est, dans ce cas, conjugué à l'accompli. Comme dans l'exemple précédent, le syntagme *wp.t nb* est complété par le groupe *shn nb*. La formulation employée à la 19^e dynastie, SN *di.n p3y.i nb m hr.i* est modifiée ; l'expression *rdi m hr* n'apparaît plus, elle est remplacée par le groupe *nty r-iwd.i*. Dans une lettre de la même époque, on retrouve une formulation assez proche : *y3 twn (hr) ᵑᵑᵑ shn nb n p3y.n nb (...)* *bw ir.n bᵑ m shn*

⁷¹³ La tournure *iri wp.t nb rdy.t m hr.i* se rencontre dans 5 lettres-modèles de la 19^e dynastie et une lettre de la 19^e dynastie ; la formule *iri wp.t nb rdi.n p3y.i nb m hr.i* apparaît dans 5 lettres modèles de la 19^e dynastie et 1 lettre de la 19^e dynastie.

⁷¹⁴ Dans notre corpus, le verbe *ᵑᵑᵑ* se rencontre dans quelques lettres et lettres-modèles de la 20^e dynastie et le conte d'*Ounamon* (21^e dyn.). À vrai dire, la seule occurrence du verbe dans un texte de la 19^e dynastie est issue de la lettre littéraire du P. Anastasi 1.

nb sw (𓂏𓂏𓂏𓂏) *nty twn (hr) iri.t.w* « En vérité, nous accomplissons tous les ordres de notre maître (...), nous ne négligeons aucune de ses missions que nous réalisons », P. BM 10375, r° 28-29 (ép. Ramsès XI).

Ex.298 : (...) *mtw.k iri.t šhn nb twt*
 « (...) et accomplis toutes les commissions qui t'incombent » (P. Bologne 1094, 4,8-9)
 Ep. Mérenptah, an 8 – lettre-modèle
 Dans ce cas, la formulation attendue, *rdy.t m hr.k*, a été simplifiée et remplacée par l'ancien pronom indépendant, *twt*. On trouve probablement une formulation analogue dans une lettre, toutefois, le passage est partiellement en lacune : *mtw.k grh m ir(i.t) wp(.t) nb twt [] ʿk3* « et tu achèveras de réaliser cette mission qui t'incombe [] exactement », P. Anastasi 8, r° 2,9 (ép. Ramsès II)

1.12. *m-sšr r-ikr/dri*

Ainsi que l'illustre l'exemple 296, l'expression *iri wp.t nb rdy.t m hr.ilrdi.n p3y.i nb m hr.i* est régulièrement suivie de tournures adverbiales. À vrai dire, les diverses formules attestées sont caractéristiques des lettres-modèles ; elles se rencontrent exceptionnellement dans les lettres. Chacune des formulations identifiées s'ouvrent par l'adverbe *m-sšr* ; deux groupes se distinguent selon la tournure adverbiale qui le suit directement : *m-sšr r-ikr* vs. *m-sšr dri*. Dans le genre des lettres, la seule formulation employée se limite à *m-sšr r-ikr* ; cette tournure est d'un emploi tout à fait exceptionnel dans les lettres-modèles. En réalité, les lettres-modèles recourent à deux formulations plus étendues : *m-sšr r-ikr dri mnḥ* et *m-sšr r-ikr (sp-sn) dri mi ḥmty*. De même, dans le second groupe, on distingue une formule courte (*m-sšr dri*), employée dans une lettre, et deux tournures plus étendues restreintes au genre des lettres-modèles : *m-sšr dri mnḥ* et *m-sšr dri mi ḥmty*. Ces diverses formulations se rencontrent principalement dans les lettres-modèles de la 19^e dynastie, ainsi que l'illustre le tableau suivant :

Formulations	Genre	Epoque
<i>m-sšr r-ikr</i>	lettre (4) lettre-modèle (1)	Ramsès II (3), Ramsès IV (1) Mérenptah
<i>m-sšr r-ikr dri mnḥ</i>	lettre-modèle (5)	Ramsès II (3), Séthi II (2)
<i>m-sšr r-ikr (sp-sn) dri mi ḥmty</i>	lettre-modèle (8)	Mérenptah (7), 20 ^e dyn. (1)
<i>m-sšr dri</i>	lettre (1)	Mérenptah
<i>m-sšr dri mnḥ</i>	lettre-modèle (3)	Ramsès II (1), Séthi II (2)
<i>m-sšr dri mi ḥmty</i>	lettre-modèle (2)	Séthi II

Fig. 27. *m-sšr r-ikr/dri* : occurrences des diverses tournures adverbiales

1.13. *dw3w hr ʿ.wy n p3 ntr*

Quelques lettres emploient une tournure évoquant les propos formulés dans les textes éducatifs. Ainsi, l'expression *dw3w hr ʿ.wy n p3 ntr*, rencontrée dans les lettres, rappelle le scepticisme ambiant qui voit le jour suite à la crise qui se développa durant le Nouvel Empire et qui transparaît dans les enseignements où la notion de *Carpe diem* se rencontre à plusieurs reprises :

Ex.299 : *p3 s (hr) ḥm dw3 mi-iḥ*
 « L'homme ignore comment sera demain » (P. BM 10474, 19,13)
 26^e dyn. (date de composition : 20^e-21^e dyn.) – enseignement

Ex.300 : *ir rmt ʿm^c.t dh3*

« Quant à l'homme, il est argile et paille » (P. BM 10474, 24,13)
26^e dyn. (date de composition : 20^e-21^e dyn.) – enseignement

Ex.301 : *ir p3 ʿkw sw dy r nhh iw rmt p3 nty bn sw*

« La nourriture, elle est là éternellement mais c'est l'homme qui n'est pas là (éternellement) » (P. Boulaq 4, 21,4-5)

21^e dyn. – enseignement

Sur la construction *bn* + sujet défini, cf. P. Vernus (1985 : 153-168).

La formule *dw3w hr ʿ.wy n p3 ntr* est uniquement attestée dans quelques lettres sur papyri de la fin de la 20^e dynastie⁷¹⁵. On la trouve systématiquement⁷¹⁶ précédée de la même tournure :

Ex.302 : *y3 twi ʿnh.k(wi) m p3 hrw dw3w hr ʿ.wy <n> p3 ntr*

« En vérité, je suis en vie aujourd'hui. Demain est dans les mains du dieu »
(P. Leiden I 369, r^o 5-6)

Ep. Ramsès XI – lettre

Cette expression tire peut-être son origine d'une tournure attestée dans quatre lettres datées du règne de Ramsès II⁷¹⁷ :

Ex.303 : *twi m-s3r twi ʿnh.k(wi) m p3 hrw bw rh.i ʿ.i n dw3w*

« Je vais bien. Je suis en vie aujourd'hui mais je ne saurais connaître mon état de demain » (P. Leiden I 366, r^o 7)

Ep. Ramsès II – lettre

1.14. NP *iw.f hr wbn htp*

Parmi les expressions formulaires couramment attestées dans les genres épistolaires, on peut encore citer une épithète fréquemment associée à une divinité solaire, le plus souvent Amon-Rê-Horakhty (18 occ.) ou Prê-Horakhty (12 occ.), plus rarement Amon-Prê-Horakhty (1 occ.), Prê (2 occ.) ou encore Aton (1 occ.) à l'époque amarnienne. La formule connaît trois variantes. On la rencontre sous une forme archaïque, *NP m wbn.f m htp.f* (5 occ.)⁷¹⁸, ou dans un état de langue plus récent. Dans ce dernier cas, la formule la plus fréquemment attestée est *NP iw.f (hr) wbn htp* (23 occ.)⁷¹⁹, qui se présente une fois sous la forme *iw.f hr wbn iw.f hr htp* dans une lettre de la 18^e dynastie⁷²⁰. L'expression connaît encore une troisième variante adaptant la tournure ancienne sous la forme *NP m p3y.f wbn m p3y.f htp* (4 occ.)⁷²¹. Une lettre-

⁷¹⁵ P. BM 10417, P. BM 10419, P. BM EA 75025, P. Genève D 192, P. Genève D 407 (2 occ), P. Leiden I 369.

⁷¹⁶ La seule exception emploie une expression assez proche : *twi m-s3r m p3 hrw dw3w <hr> ʿ.wy <n> p3 ntr* (P. Genève D 192, r^o 6-7).

⁷¹⁷ P. Leiden I 360, P. Leiden I 363, P. Leiden I 364, P. Leiden I 366.

⁷¹⁸ P. BM 10375, r^o 5, P. BM 10411, r^o 3, P. BM 10417, r^o 2-3, P. Philipps, r^o 3-4, P. Turin 1971, r^o 3-4.

⁷¹⁹ O. Caire CG 25745, r^o 7-8, P. BN 196 III, r^o 5-6, P. BN 198 II, r^o 1-2, P. BN 199,5-9+196,V+198,IV, r^o 2, P. BM 10284, r^o 2-3, P. BM 10300, v^o 1-2, P. BM 10412, r^o 3, P. Genève D 191, r^o 2, P. Genève D 192, r^o 3-4, P. Lansing, v^o 3-4, P. Louvre E 27151, r^o 2-3, P. Mallet, V,3-4, P. Strasbourg 31+44xxii, r^o 3-4, P. Strasbourg 33, r^o 3-4, P. Turin s.n. [a], r^o 3 et v^o 8, P. Turin 1974+1975, r^o 2-3 et v^o 1, P. Turin 2026, r^o 2, P. Valençay I, r^o 2-3. À ces exemples, il faut probablement ajouter trois cas en lacune : *p3-r^c iw.f hr wbn []* « Prê quand il se lève [] » (O. Černy 3+O. Cambridge FM 1, r^o 3-4), *twi (hr) dd n imm-r^c-hr-3h.ty iw.f []* « Je dis à Amon-Rê-Horakhty quand il [] » (P. Aberdeen 165n+167be+175b, r^o 2) et *p3-r^c-hr-3h.ty iw.f (hr) wbn []* « Prê-Horakhty quand il se lève [] » (P. DeM 12, r^o 2-3). Dans ce dernier cas, K.A. Kitchen (*KRI* 6, 674,4) suggère la restitution suivante *iw.f (hr) wbn [iw.f (hr) htp]* ; toutefois, cette épithète n'est jamais attestée sous cette forme. Par ailleurs, l'emploi majoritaire de la formule *iw.f (hr) wbn htp* m'incite plutôt à penser que c'est cette tournure qui apparaissait dans le P. DeM 12.

⁷²⁰ P. Mond 2, r^o 3.

⁷²¹ O. Gardiner 273, r^o 2-3, P. Bologne 1086, r^o 2-3, P. Leiden I 364, r^o 3-4, P. Leiden I 366, r^o 2-3.

modèle recourt à cette dernière formulation mais ne répète pas la préposition : *m p3y.f wbn p3y.f htp*⁷²². Dans ce cas, deux interprétations peuvent être envisagées :

- s'il s'agit d'une négligence de scribe, il faut restituer la préposition et lire *m p3y.f wbn <m>p3y.f htp* ;
- la préposition *m* vaut pour l'ensemble et marque le lien étroit entre les deux syntagmes⁷²³.

Les deux interprétations sont grammaticalement possibles ; toutefois, vu la répétition systématique de la préposition *m* dans les lettres conservant cette formulation, il me semble que le cas du P. Bologne 1094 doit plutôt être interprété comme une négligence de la part du scribe.

Selon Bakir (1970 : 59), le choix de l'une ou l'autre formule est fonction de la divinité ainsi déterminée : *Amen-R^c-Harakhty, which does not occur earlier than the XXth Dynasty, is always followed by the formula iw.f (hr) wbn htp '(while) he rises and sets'. There is only one exception, namely LRL 27, 5-6, where Amen-R^c-Harakhty is followed by the same idea but written in the classical style which reads : m wbn.f m htp.f 'at his rising (and) at his setting' – this, in fact, being the usual attribute, not of Amen-R^c-Harakhty, but of Prê-Harakhty*. Cette constatation n'est pas tout à fait exacte puisque la formule *iw.f (hr) wbn htp*, bien que principalement attestée avec le dieu Amon-Rê-Horakhty, se rencontre aussi avec Aton, Prê-Horakhty ou Prê. Si les formules *m wbn.f m htp.f* et *m p3y.f wbn p3y.f htp* qualifient majoritairement le dieu Prê-Horakhty, on peut aussi les trouver avec Prê ou Amon-Rê-Horakhty. Ces diverses formulations se rencontrent presque exclusivement sur papyri, dans la section B des salutations⁷²⁴ (cf. *supra*, p. 147-151). Leur emploi varie selon l'époque de rédaction du document. En effet, la formule *iw.f hr htp iw.f hr wbn*, attestée à une seule reprise, semble limitée aux lettres de la 18^e dynastie puisqu'elle n'apparaît plus après cette époque. Durant la 19^e dynastie, la tournure la plus fréquente est *m p3y.f wbn m p3y.f htp*, remplacée à la fin de la 20^e dynastie par la forme *m wbn.f m htp.f*. Durant la 20^e dynastie, cette dernière est employée conjointement à la formule *iw.f (hr) wbn htp*. L'emploi des différentes formulations est résumé dans le tableau suivant :

⁷²² P. Bologne 1094, 8,1-2.

⁷²³ Ce phénomène est bien attesté dans le registre des salutations où la répétition de la préposition *n* devant le nom de certaines divinités permet de former des regroupements. Par exemple, *twi hr dd n imn-r^c nsw.t ntr.w n mw.t hns.w n3 ntr.w ntr.wt nb.w w3s.t n imn-hnm-r-nhh n psd.tf (...)* « Je dis à Amon-Rê, roi des dieux, à Mout, Khonsou, aux dieux et déesses, maîtres de Thèbes, à Amon-uni-à-l'éternité, à son Énéade (...) » (P. BN 198 I, r^o 2-3). Sur ce phénomène, cf. J. Winand (2009a : 329-330).

⁷²⁴ Les formules de salutations sont souvent absentes ou limitées à la section A dans les lettres sur ostraca (cf. *supra*, p. 147).

Formulation	Genre	Époque	Nombre d'occurrence
<i>iw.f hr htp iw.f hr wbn</i>	Lettre	18 ^e dynastie	1
<i>m p3y.f wbn m p3y.f htp</i>	Lettre	19 ^e dynastie	3
		20 ^e dynastie	1
	lettre-modèle	19 ^e dynastie	1
<i>m wbn.f m htp.f</i>	Lettre	20 ^e dynastie	5
<i>iw.f (hr) wbn htp</i>	Lettre	19 ^e dynastie	1
		20 ^e dynastie	18
		21 ^e dynastie	3
	lettre-modèle	19 ^e dynastie	1

Fig. 28. *iw.f (hr) wbn htp* : variantes de la formule d'épithète

La tournure ancienne, uniquement attestée dans des lettres de l'époque de Ramsès XI, connaît une variante où *wbn* est remplacé par *wđi* :

Ex.304 : *twi (hr) dd (...) n p3-r^c-hr-3h.ty m wdd.f* (𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛) *m htp.f*
« Je dis à (...) Prê-Horakhty quand il se meut et quand il se couche » (P. Genève D 407, r^o 2-3)

Ep. Ramsès XI – lettre

Voir aussi : *twi hr dd n imn-r^c-hr-3h.ty iw.f (hr) wbn htp p3 šw m wdd.f* (𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛𓂏𓂛) *itm m htp.f* « Je dis à Amon-Rê-Horakhty quand il se lève et se couche, à Shou quand il se meut, à Atoum quand il se couche » O. Caire CG 25745, r^o 7-9 (ép. Ramsès XI). Dans ce dernier exemple, on voit bien l'alternance, évoquée par Bakir, entre les deux types de construction selon la divinité qualifiée : *iw.f (hr) wbn htp* (Amon-Rê-Horakhty), *m wdd.f* (Shou), *m htp.f* (Atoum).

Dans les formules commençant par l'auxiliaire *iw*, l'analyse de la construction employée ne pose aucun doute ; il s'agit d'un Présent I circonstanciel. Par contre, les verbes suivant directement la préposition *m* restent susceptibles de deux analyses : un infinitif ou une forme *mrr.f*. Dans la plupart des cas, on ne peut trancher en faveur de l'une ou l'autre interprétation, *wbn* et *htp* étant des verbes forts, ils ne marquent pas la gémination caractéristique de la forme *mrr.f*. Les deux attestations de la formule avec le verbe *wđi*, un *3ae inf.*, sont plus intéressantes ; dans les deux cas, la gémination est formellement marquée (cf. ex. 304). Dans ce cas, il s'agit donc indubitablement d'une forme *mrr.f*. Lorsque la formule est adaptée à l'état de langue de l'époque et dotée de l'adjectif possessif, plus aucun doute ne subsiste, il s'agit clairement d'un infinitif.

1.15. Indicateur d'initialité

Les genres épistolaires font très souvent usage d'un indicateur d'initialité (IDI) afin d'ouvrir le discours. Les plus fréquents sont *r-nty*, *r-dd* et *hn^c-dd* ; on recense également quelques attestations des formes *ky-dd* et *m-dd*. Les occurrences des différents IDI sont rassemblées dans le tableau suivant :

	<i>hn^c-dd</i>	<i>r-nty</i>	<i>r-dd</i>	<i>m-dd</i>	<i>ky-dd</i>
18 ^e dynastie	6	19	12	1	25
19 ^e dynastie	88	140	107	27	38
20 ^e dynastie	77	82	111	1	22
21 ^e dynastie	18	5	11	1	0
Total	189 ⁷²⁵	246 ⁷²⁶	241 ⁷²⁷	30 ⁷²⁸	85 ⁷²⁹

Fig. 29. Occurrences des différents IDI dans le corpus épistolaire

Durant la 18^e dynastie, la forme la plus employée est *ky-dd* qui n'apparaît plus après la 20^e dynastie. Les lettres des 19^e et 20^e dynasties recourent plus fréquemment à *r-nty*, *r-dd* et *hn^c-dd*. Enfin, durant la 21^e dynastie, *hn^c-dd* est d'un emploi plus régulier. De manière générale, si divers indicateurs d'initialité se rencontrent à toutes les époques, le nombre d'occurrences des 19^e et 20^e dynasties est de loin supérieur au nombre d'attestations des 18^e et 21^e dynasties. Toutefois, il faut pondérer ces chiffres dans la mesure où notre corpus épistolaire est principalement constitué de documents datés de l'époque ramesside. Fort peu de lettres sont conservées aux 18^e et 21^e dynasties ; par ailleurs, les lettres d'El-Hibeh sont souvent très fragmentaires.

Parmi les diverses occurrences recensées, *r-nty* et *r-dd* sont particulièrement bien représentés durant la période ramesside. Dans quelques cas, *r-nty* est précédé d'un autre indicateur d'initialité, le plus souvent *hn^c-dd* (63), plus rarement *ky-dd* (10), *r-dd* (3) ou *m-dd* (1). Dans les lettres ne comportant aucun incipit, *r-nty* peut figurer en ouverture⁷³⁰. L'emploi de l'IDI *r-nty* est systématique avec certaines formulations. Ainsi, l'expression *in.tw n.k sš pn r-dd*⁷³¹, caractéristique des lettres-modèles et des textes scolaires se présentant sous forme épistolaire, est toujours précédée de *r-nty*. De même, les lettres et lettres-modèles recourant à l'expression *h3b pw r di.t rh p3y.i nb ky swd3-ib n p3y.i nb* « c'est un écrit pour faire en sorte d'informer mon maître. Autre information pour mon maître » font régulièrement suivre cette formule d'un indicateur d'initialité ; il s'agit systématiquement de *r-nty*. D'autres expressions sont régulièrement précédées de *r-nty* mais pas exclusivement ; il en va ainsi de la formule *sdm.i p3 h3b i.ir.k hr ...* « j'ai pris note de ce que tu m'as écrit au sujet de ... », *sdm.i md.t nb.t i.h3b.k n.i hr.sn* « j'ai pris note de toutes les affaires au sujet desquelles tu m'as écrit » ou encore *sdm.i r-dd* « j'ai entendu dire que ... ». Dans ces formulations, *r-nty* est régulièrement précédé d'un autre IDI, le plus souvent *hn^c-dd*, plus rarement *ky-dd*. Dans les lettres de l'époque de Ramsès XI, ces formulations sont, dans la majorité des cas, précédées de l'IDI *hn^c-dd*. Lorsque l'auxiliaire d'énonciation *mk* est précédé d'un IDI (16 occ.), c'est toujours *r-nty* qui apparaît, mis à part deux exceptions issues d'une lettre-modèle⁷³² (*hn^c-dd*) et du P. Anastasi 1⁷³³ (*ky-dd*). Précédé d'un IDI, *mk* apparaît dans des lettres et lettres-modèles de la fin 18^e dynastie-début 19^e dynastie presque exclusivement dans la formule de salutations *mk wiltwi hr dd n NP* « vois, je dis à NP » ou dans l'expression *mk wi hr iri.t wp.t nb.t rdi.n p3y.i nb m hr.i* « vois, j'accomplis toutes les missions dont m'a chargé mon maître »⁷³⁴. L'emploi de *r-nty* est régulier dans les formules de salutations de la section B ; il précède souvent

⁷²⁵ Il faut encore ajouter 4 attestations provenant de documents attribués à l'époque ramesside.

⁷²⁶ Il faut encore ajouter 13 attestations provenant de documents attribués à l'époque ramesside.

⁷²⁷ Il faut encore ajouter 11 attestations provenant de documents attribués à l'époque ramesside.

⁷²⁸ Il faut encore ajouter 1 attestation provenant d'un document attribué à l'époque ramesside.

⁷²⁹ Il faut encore ajouter 6 attestations provenant de documents attribués à l'époque ramesside.

⁷³⁰ O. Gardiner 32, O. DeM 10103, P. Anastasi 3, v°1,2, P. Anastasi 4, 4,8 et 10,8, P. DeM 5 et P. DeM 6.

⁷³¹ Sur cette expression, cf. *supra*, p. 154-155.

⁷³² P. Bologne 1094, 9,9.

⁷³³ P. Anastasi 1, 13,4.

⁷³⁴ On notera que l'auxiliaire *ptr* n'apparaît jamais dans cet emploi, ce qui dénote le caractère formulaire de ces expressions.

l'expression *twi hr dd n* + dieux. Les graphies de l'IDI offrent quelques variantes ; la plus fréquente est $\overline{\text{d}}\overline{\text{d}}$, attestée depuis la 18^e dynastie jusqu'à la 20^e dynastie. Un cas présente peut-être⁷³⁵ une légère variante ($\overline{\text{d}}\overline{\text{d}}$). Quelques lettres ont $\overline{\text{d}}\overline{\text{d}}$; cette graphie se rencontre essentiellement durant la 18^e dynastie et au début de la 19^e dynastie, à l'exception d'un cas provenant d'une lettre datée du règne de Ramsès IV⁷³⁶. À la 21^e dynastie, *r-nty* se présente systématiquement sous la forme abrégée $\overline{\text{d}}\overline{\text{d}}$; cette graphie est attestée sporadiquement à la fin de la 20^e dynastie⁷³⁷. On relève également quelques graphies particulières propre à un scribe : $\overline{\text{d}}\overline{\text{d}}$ ⁷³⁸, $\overline{\text{d}}\overline{\text{d}}$ ⁷³⁹ et $\overline{\text{d}}\overline{\text{d}}$ ⁷⁴⁰.

Tout autant employé que *r-nty*, *r-dd* apparaît à de très nombreuses reprises dans les lettres, particulièrement durant l'époque ramesside. La plupart du temps, il introduit une forme verbale autonome, le plus souvent un impératif ou un vétéitif, un Présent I ou un perfectif. L'IDI *r-dd* est d'un emploi courant lorsqu'il s'agit d'introduire la complétive de verbes tel que *rh*, *sm*, *gmi*, *sdm*, *h3b*, *dd*⁷⁴¹ :

Ex. 305 : *iw.k rh.tw r-dd sd.i sy*

« car tu sais que je l'ai emmenée » (P. Leiden F 1996/1.1, r° 2-3)
18^e dyn. – lettre

Ex. 306 : *hr-ir iw.i (hr) sm r-dd m3c p3y.i smsw*

« Mais si j'apprends que mon serviteur a raison » (P. Genève D 187, v° 3)
Ep. Ramsès XI – lettre

Ex. 307 : *iw.n (hr) gm(i.t).w r-dd bwpwy Ø ft*

« Et nous avons découvert qu'ils n'étaient pas effacés » (P. BM 10326, r° 21)
Ep. Ramsès XI – lettre

Ex. 308 : *sdm.i r-dd is.t-mnš 3ny (...) mwt hn^c n3y.f hrd.w*

« J'ai entendu dire que l'homme d'équipe du bateau 3ny (...) est mort, ainsi que ses enfants » (P. Anastasi 8, r° 1,6-7)
Ep. Ramsès II – lettre

L'IDI *r-dd* se rencontre encore dans la formulation *in.tw n.k sš pn r-dd* « voici pourquoi cette lettre t'a été envoyée ». Dans cet emploi, il peut alterner avec l'IDI *m-dd*. Toutefois, il faut noter que *r-dd* est souvent réduit à *dd* dans cette formulation, particulièrement dans les textes scolaires⁷⁴². Dès lors, on peut toujours se demander s'il s'agit d'une graphie de *r-dd*, *m-dd* ou encore *hn^c-dd*. Dans cette formulation, on ne relève aucun cas où l'IDI *hn^c-dd* soit employé ; il semble donc peu vraisemblable de considérer cette graphie comme la version abrégée de *hn^c-dd*. Par ailleurs, plusieurs de nos exemples emploient *hn^c-dd* directement après l'expression formulaire ; on comprendrait difficilement une différence de traitement s'il s'agissait du même lemme. Par contre, la fréquence d'emploi de *r-dd* et *m-dd* étant sensiblement identique dans cette formulation, il reste hasardeux de trancher entre les deux.

⁷³⁵ Il s'agit de l'O. Caire CG 25744, r° 7 ; il faut tout de même préciser que le *r* est en lacune et que l'IDI se trouve en toute fin de ligne.

⁷³⁶ P. Gardiner 4, r° 2.

⁷³⁷ O. DeM 336, r° 2, P. BN 197 IV, r° 3, P. Turin A, 2,11.

⁷³⁸ P. BN 199 III, r° 2.

⁷³⁹ P. Genève D 192, r° 6.

⁷⁴⁰ P. Sallier 1, 3,11 et 9,1.

⁷⁴¹ Sur ce type de constructions, voir St. Polis (2009 : 345-398).


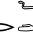



⁷⁴² Cette formulation se rencontre dans les lettres-modèles, les lettres et quelques textes scolaires se présentant sous forme épistolaire. Dans les lettres, la formule est suivie des IDI *r-dd* (4) ou *m-dd* (2) ; un cas est en lacune et deux autres notent simplement *dd*. Dans le genre des lettres-modèles, l'IDI est régulièrement réduit à *dd* (10) ; on trouve exceptionnellement les formes *m-dd* (2) et *r-dd* (1). Enfin, dans les quelques occurrences relevées dans les textes scolaires se présentant sous forme épistolaire, la graphie abrégée, *dd*, est d'un emploi systématique (12).

Toutefois, l'expression *in.tw n.k sš* est principalement employée durant la 19^e dynastie ; si la plupart des attestations assurées de l'IDI *m-dd* se rencontrent à cette époque, *r-dd* est d'un emploi bien plus courant. Dès lors, il faut peut-être lire (*r-*)*dd* plutôt que (*m-*)*dd* :

Ex.309 : *r-nty in.tw n.k sš pn (r-)dd hn^c-dd*

« Voici pourquoi cette lettre t'a été envoyée » (P. Anastasi 3, 6,11)

Ep. Mérenptah – lettre-modèle

Les graphies de l'IDI *r-dd* sont assez uniformes ; on trouve majoritairement  et . On relève également quelques occurrences d'une graphie abrégée () , principalement dans les lettres-modèles⁷⁴³. On relève encore quelques cas de la forme ⁷⁴⁴ et une occurrence de la graphie  dans une lettre de la fin de la 20^e dynastie⁷⁴⁵, probablement influencée par la graphie du *yod* prothétique qui peut se noter *r* ou *i*.

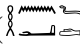
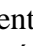


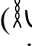
L'indicateur d'initialité *hn^c-dd* est d'un emploi courant durant l'époque ramesside. C'est l'IDI le plus fréquent durant la 21^e dynastie. Il est régulièrement suivi de l'IDI *r-nty* (62 occ.). On le rencontre souvent juste après les formules de salutations, fréquemment après le syntagme *r^c nb* (62 occ.). Il précède régulièrement un perfectif, une forme *ih-sdm.f*, un Présent I, une tournure interrogative ou une formule du type *wnn t3y.i š^c.t (hr) spr r.k iw.k (hr) .../ hft spr t3y.i š^c.t r.k iw.k (hr) ...*. Par ailleurs, lorsque ces deux expressions sont précédées d'un IDI, c'est systématiquement *hn^c-dd* qui apparaît, à l'exception d'un exemple provenant d'une lettre de la 18^e dynastie :


Ex.310 : *ky-dd hft spr t3y.i š^c.t r.t*

« Lorsque ma lettre te parviendra » (P. Mond 2, r° 15)

Ep. Amenhotep IV – lettre

Dans ce cas, l'emploi de *ky-dd* ne doit pas surprendre ; durant la 18^e dynastie, c'est l'IDI le plus couramment employé.




Les graphies offrent plusieurs variantes. Si la graphie pleine () est d'un emploi régulier, on relève bon nombre de graphies abrégées à partir de la 20^e dynastie. Ainsi, la transcription de la préposition *hn^c* est régulièrement raccourcie (, , , ). À l'inverse, *dd* ne se présente jamais sous une forme abrégée, à l'exception peut-être d'un exemple :

Ex.311 : *hn^c(-dd) () ih-di.k in.tw n.i p3 r3^c-sšw*

« Puisses-tu m'amener le document » (O. Berlin P 10630, r° 2-3)

Ep. Ramsès III – lettre

Il faut, toutefois, noter que l'IDI se rencontre en toute fin de ligne, zone propice aux erreurs ; il s'agit donc peut-être d'un simple oubli de la part du scribe.

Durant les 20^e et 21^e dynasties, on relève quelques cas de la forme . Une lettre présente une graphie fautive ()⁷⁴⁶. Enfin, il faut aussi faire mention de deux cas limitant la transcription de l'IDI à *dd* () ; dès lors, on peut hésiter entre plusieurs lectures possibles (*hn^c-dd*, *r-dd*, *m-dd* ou encore *ky-dd*) :

Ex.312 : *dd.n 3-phty m 3nh wd3 snb m hs.t imn-r^c nsw.t ntr.w*

(*hn^c-dd* *r-nty* *di<.i>* *n.k w^c d3iw*)

« Ce qu'a dit 3-phty, en vie, santé, prospérité, dans les louanges d'Amon-Rê, roi des dieux.

Je t'ai donné un pagne » (O. DeM 10098, r° 1-2)

⁷⁴³ Dans les lettres-modèles, cette graphie se rencontre principalement dans la formule *in.tw n.k sš pn r-dd/m-dd* (cf. *supra*, p. 154-155).

⁷⁴⁴ P. Berlin 3040a, r° 6 et r° 7 et r° 11, P. Louvre 3230, v° 7.

⁷⁴⁵ P. Berlin P 10494, r° 5.

⁷⁴⁶ P. Berlin P 10487, r° 1.

Ep. Ramsès II – lettre

Dans ce cas, la lecture *hn^c-dd* semble la plus probable. En effet, ainsi qu'on a pu le constater, *hn^c-dd* apparaît régulièrement juste après les formules de salutations et est souvent suivi de *r-nty*. Les IDI *r-dd* et *m-dd* ne sont jamais suivis de *r-nty*. Seul *ky-dd* est attesté devant *r-nty*, toutefois, *ky-dd* ne se rencontre jamais sous une graphie abrégée.

Ex.313 : *sš [] dd n ʕ3 n is.t nfr-htp sš []*

[] *pn (r-)dd* (𓂏𓂏)

imy hr.tn n t3 s.t ʕ3(.t) pr-ʕ3 ʕnh wd3 snb

(...)

[*hn^c ?*]-*dd r-nty wd sš* (...)

« Le scribe [] dit au chef d'équipe *nfr-htp* et au scribe []

[Voici pourquoi cette lettre t'a été envoyée]

Puissiez-vous porter votre attention à la grande place de Pharaon, VSF

(...)

Le scribe est parti (...) » (O. Michaelides 66, r° 1-5)

Ep. Mérenptah – lettre

Le premier IDI est probablement une graphie abrégée de *r-dd* employée dans la formule *in.tw n.k sš pn*. Bien que la phrase soit complètement en lacune, l'ancien démonstratif *pn* est majoritairement employé dans cette formule dans le corpus épistolaire⁷⁴⁷. Par ailleurs, cette graphie redoublée du démonstratif est strictement limitée à cette formulation dans le corpus épistolaire. Le second IDI doit plutôt être restitué *hn^c-dd* puisqu'il est directement suivi de *r-nty* ; or, *r-dd*, *m-dd* et *ky-dd* sont exceptionnellement suivis de l'IDI *r-nty*. Par ailleurs, *ky-dd* ne se présente jamais sous une graphie abrégée.

L'IDI *ky-dd* est bien moins représenté ; près de la moitié des occurrences se rencontrent à la 19^e dynastie. Jamais attesté dans les lettres de la 21^e dynastie, *ky-dd* est l'IDI le plus fréquent durant la 18^e dynastie. De manière générale, l'emploi de cet indicateur d'initialité est tout à fait caractéristique du genre des lettres ; il apparaît exceptionnellement dans les lettres-modèles⁷⁴⁸ et les autres genres. Il est quelquefois suivi de *r-nty* (9 occ.). L'IDI *ky-dd* apparaît à de nombreuses reprises (32 occ.) afin d'introduire un autre message, en cours de lettre, à un second destinataire dans la formule de type *ky-dd n NP*⁷⁴⁹. *Ky-dd* peut se rencontrer directement après le registre des salutations, en lieu et place de *hn^c-dd*. La graphie la plus fréquente est 𓂏𓂏. À de nombreuses reprises, *ky* est pourvu d'un déterminatif, écrit sous sa forme pleine (𓂏𓂏𓂏) ou abrégé (𓂏𓂏). Quelques lettres de l'époque de Ramsès XI présentent la graphie suivante : 𓂏𓂏𓂏.

L'IDI *m-dd* est d'un emploi peu fréquent dans le corpus épistolaire ; les quelques attestations recensées se limitent presque exclusivement à la 19^e dynastie. À vrai dire, cet indicateur d'initialité est plutôt caractéristique des documents oraculaires. Ses emplois ne diffèrent pas de ceux relevés pour l'IDI *r-dd* : il permet d'introduire la complétive de certains verbes (*dd*, *h3b*, *rh*, *sdm*) ou se rencontre dans la formule *in.tw n.k sš pn m-dd*. L'IDI *m-dd* introduit régulièrement un verbe conjugué à l'impératif.

À ces diverses occurrences, il faut encore ajouter un cas issu d'une lettre de l'époque de Ramsès XI⁷⁵⁰ conservant l'unique attestation d'une formule de transition probablement dérivée de l'IDI *ky-dd* sous la forme *k.t md.t* « autre affaire ».

⁷⁴⁷ Dans 50 % des cas, l'ancien démonstratif est employé dans cette formulation.

⁷⁴⁸ Il apparaît seulement dans quatre lettres-modèles.

⁷⁴⁹ Sur ce point, voir le chapitre consacré aux formules d'incipit.

⁷⁵⁰ P. Berlin P 10487, r° 8.

Il reste encore à faire mention de la formule *ky swd3-ib n p3y.i nb* dont l'emploi est caractéristique des lettres et lettres-modèles de l'époque ramesside⁷⁵¹ ; on la rencontre dans trois cas de figures :

- elle apparaît dans les premières lignes du document ; dans la plupart des cas, la lettre s'ouvre par un incipit du type NP *hr swd3-ib n* NP, suivi de la section A des salutations et des formules *h3b pw r di.t rh p3y.i nb* et *ky swd3-ib n p3y.i nb* ;
- elle est employée en cours de lettre afin d'introduire un second message ;
- elle se rencontre en fin de lettre, en guise de formule de clôture⁷⁵². Cet emploi est tout à fait exceptionnel puisque j'ai relevé un seul cas dans une lettre-modèle.

Ex.314 : *sš p3-whm hr swd3-ib n nb.f sš in-hr.t-rh m ʕnh wd3 snb*

h3b pw r di.t rh p3y.i nb

ky {hr} swd3-ib n p3y.i nb

r-nty sđm.i p3 h3b ir.n p3y.i nb ʕnh wd3 snb hr (...)

ky {hr} swd3-ib n p3y.i nb

r-nty n3 ʕhwti.w n t3 min.t <n> pr-ʕ3 ʕnh wd3 snb (...)

« Le scribe *p3-whm* informe son maître, le scribe *in-hr.t-rh*, en vie, prospérite, santé.

C'est un écrit pour informer mon maître

Autre information pour mon maître


J'ai pris note de ce que mon maître, VSF, a écrit concernant (...)

Autre information pour mon maître

Les cultivateurs du terrain de Pharaon, VSF (...) » (P. Bologne 1094, 2,7-3,2)

Ep. Mérenptah, an 8 – lettre-modèle

Dans cet exemple, l'expression est employée à deux reprises ; dans le premier cas, elle suit directement les salutations de la section A et la formule s'ouvrant par *h3b pw*. Dans le second cas, l'expression introduit un second message.

Parmi les occurrences recensées, près de la moitié (21/56 occ.) insèrent erronément la préposition *hr* et ont *ky hr swd3-ib n p3y.i nb*. Selon Bakir (1970 : 52-54), il ne s'agit pas d'une erreur⁷⁵³. Il analyse *ky* comme le sujet du prédicat *hr*+infinitif. Selon lui, *ky* se réfère à l'expéditeur qui parlerait donc de lui à la 3^e personne et serait *a polite epistolary expression for 'I'* ; il traduit la formulation par '*the other (i.e. I) communicates to (or greets) my master*'. Par ailleurs, dans la plupart des occurrences recensées à l'époque, *ky* est pourvu du déterminatif , ce qui ferait donc référence à l'expéditeur, selon Bakir⁷⁵⁴ : *in the Middle Kingdom letters, the sender speaks of himself as b3k im (in the 3rd person), which, in my opinion, corresponds to the use of ky with the man determinative in late Egyptian epistolary style*⁷⁵⁵. Toutefois, si Bakir relève seulement 4 exemples⁷⁵⁶ sur 34 pour lesquels *ky* n'est pas doté du déterminatif dans cet emploi, je recense 16 occurrences sur les 56 cas collationnés. Par ailleurs, *ky* est très souvent pourvu de ce déterminatif, sans pour autant que cela soit significatif ainsi que l'illustrent les quelques exemples suivants :

⁷⁵¹ Cette formulation se rencontre encore dans deux exercices scolaires se présentant sous forme épistolaire : un texte sapientiel et un éloge. Dans le corpus épistolaire, elle est principalement employée dans les lettres (15) et lettres-modèles (24) de la 19^e dynastie ; elle se fait plus rare dans les lettres (13) et lettres-modèles (4) de la 20^e dynastie.

⁷⁵² Sur les formules de clôture, voir le chapitre consacré à l'étude des explicit.

⁷⁵³ A. Bakir (1970 : 54, n. 1) : *It is a strange coincidence that the use of hr is always regarded as a scribal mistake. On the other hand, it is unlikely that the spelling of ky, mostly with the man determinative, is also an error.*

⁷⁵⁴ A. Bakir (1970 : 52) : *It is indeed curious, that no scholar has ever drawn attention to the existence and significance of this determinative, as if it is an intrinsic part of the word.*

⁷⁵⁵ *Ibid.*, p. 53.

⁷⁵⁶ *Ibid.*, p. 52, n. 3.

Ex. 315 : (...) *r ky* (𐎠𐎢𐎠𐎢) *pr*
« dans une autre maison » (P. Leiden I 371, v° 20)
19^e dyn. – lettre

Ex. 316 : (...) *n ky* (𐎠𐎢𐎠𐎢) *hrw*
« pour un autre jour » (P. Mallet, IV, 7)
Ep. Ramsès IV – lettre

Ex. 317 : *p3 ky* (𐎠𐎢𐎠𐎢) *bt3 ʕ3 sp-sn*
« l'autre très grand crime » (P. Anastasi 4, 11,1)
Ep. Séthi II – lettre-modèle

Si bon nombre de lettres conservent la préposition *hr* dans la formule *ky hr swd3-ib n p3y.i nb*, on remarquera qu'il s'agit presque exclusivement de lettres-modèles (17/21 occ.), exercices scolaires dans lesquels on peut s'attendre à trouver des erreurs. Ainsi, certaines lettres-modèles insèrent erronément la préposition *hr*, plus rarement *r*, dans certaines constructions verbales (conjonctif, emphatique *i.ir.f sdm*, pseudo-participe)⁷⁵⁷ :

Ex. 318 : *ih-hn.k* (...) *mtw.k {hr} h3b n.i ʕ.w*
« Puisses-tu te hâter (...) et m'envoyer de leurs nouvelles » (P. Bologne 1094, 5,4-5)
Ep. Mérenptah, an 8 – lettre-modèle
Voir aussi P. Anastasi 4, 11,7, P. Anastasi 5, 22,2 et 24,4, P. Anastasi 6, 38 et 88, P. Turin A, v° 3,8.

Ex. 319 : *i.ir.f {hr} it3 t3 mr(.t) m pr nb.t-htp.t iw it3.f.k.t iw3y.t 2 hr.i*
« C'est après m'avoir pris deux remplaçantes qu'il emmena les tisserands dans le domaine de Nébethétépet » (P. Anastasi 6, 16-17)
Ep. Séthi II – lettre-modèle
Voir aussi l. 36.

Ex. 320 : *twi {hr} spr.kwi <r> SN*
« Je suis arrivé à SN » (P. Anastasi 4, 6,10-11)
Ep. Séthi II – lettre-modèle
Voir aussi P. Anastasi 5, 12,5

Le même type d'erreurs se rencontre dans les lettres et le P. Anastasi 1 :

Ex. 321 : *mtw.tn {r} mh n.i msdm.t*
« et vous m'approvisionnez en galène » (P. ESP A, 10)
Ep. Ramsès IX – lettre
Voir aussi P. Mallet, III, 6.

Ex. 322 : *ʕ.wy dbʕ.w.i {hr} nsns mi k3 m hb*
« Mes mains et mes doigts tranchés comme un taureau durant une fête »
(P. Anastasi 1, 16,5)
19^e dyn. – lettre littéraire

Ex. 323 : *p3-wn twi {hr} h3.kwi r-ikr sp-sn sp-sn*
« car j'étais complètement nue » (O. DeM 132, r° 4-5)
Ep. Ramsès II – lettre
La même phrase est reproduite en r° 6 avec la même erreur.

Au vu de ces exemples reproduisant des erreurs récurrentes, il ne faut donc peut-être pas s'étonner de rencontrer à plusieurs reprises la préposition *hr* dans la formulation *ky swd3-ib n SN*. Par ailleurs, l'insertion erronée de la préposition peut s'expliquer par l'analogie avec

⁷⁵⁷ Ce phénomène d'hypercorrection peut s'expliquer par une analogie avec les autres constructions séquentielles ; par ailleurs, la présence de la préposition *r* avec un conjonctif, construction appartenant à la sphère du futur, a probablement subi l'influence du Futur III.

l'incipit du type NP *hr swd3-ib n* NP pour lequel la préposition du Présent I est très régulièrement écrite⁷⁵⁸ ; dès lors, il s'agirait plutôt d'un réflexe de scribe. Par ailleurs, il est significatif que les lettres conservant cette formulation aient toutes⁷⁵⁹ un incipit recourant au verbe *swd3-ib*, ce qui a pu favoriser l'insertion maladroite de la préposition *hr* dans la formule *ky swd3-ib n p3y.i nb*.

Si les différents indicateurs d'initialité examinés ci-dessus sont d'un emploi régulier dans le corpus épistolaire, ils se rencontrent également dans les autres genres. Ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous, l'ensemble des genres juridiques, éducatifs, poétiques et narratifs recourent occasionnellement à ces marqueurs d'ouverture du discours :

	<i>hn^c-dd</i>	<i>r-nty</i>	<i>r-dd</i>	<i>m-dd</i>	<i>ky-dd</i>
Lettre	152	195	194	28	84
Lettre-modèle	41	63	48	2	5
P. Anastasi I		1	10	1	2
Déposition			25	8	1
Procédure juridique		1	31	12	
Procédure oraculaire			37	72	
Question oraculaire			1		
Rapport juridique		1	41	2	
Serment			7	5	
Testament				2	
Procédure juridique (TR)		1	60		
Conte		2	38	26	
Qadech		2	13	1	
Enseignement	1	2	5		
Texte sapiential	25	23	13		1
Poésie amoureuse			2		
Eloge	4	7	3	1	1
Prière	1	1	1		
Total	224	299	529	160	94

Fig. 30. Occurrences des différents IDI selon le genre

Au vu de ce tableau, plusieurs remarques s'imposent. De manière générale, la plupart des attestations proviennent du corpus épistolaire. Ainsi, les deux tiers des occurrences des IDI *hn^c-dd* et *r-nty* proviennent du genre des lettres tandis que près de 90 % des attestations de *ky-dd* se rencontrent dans les lettres. De même, près de la moitié des occurrences de l'IDI *r-dd* proviennent des lettres et lettres-modèles. À vrai dire, seul *m-dd* est d'un emploi plus fréquent dans les autres genres, particulièrement dans les documents oraculaires d'où sont issus près de la moitié des occurrences. Comme attendu étant donné la fonction des IDI, ils se rencontrent peu dans les genres éducatifs, narratifs et poétiques où on relève moins de passages discursifs ; dans les genres poétiques, leur emploi est, d'ailleurs, tout à fait exceptionnel. À

⁷⁵⁸ Sur cette formule d'incipit caractéristique des genres épistolaires, cf. *supra*, p. 120-122.

⁷⁵⁹ Mis à part deux exceptions (O. Caire CG 25744, O. Caire JE 72467).

vrai dire, mis à part dans le corpus épistolaire où ils sont employés massivement, les différents IDI se rencontrent encore dans les documents scolaires et les genres juridiques. Les indicateurs d'initialité *hn^c-dd* et *r-nty*, majoritairement employés dans les lettres et lettres-modèles, se rencontrent également dans quelques documents scolaires se présentant sous forme épistolaire (texte sapiential, éloge, prière) ; ils ne sont jamais - ou exceptionnellement - employés dans les genres juridiques et narratifs. À vrai dire, ces derniers recourent plutôt à *r-dd*, à l'exception peut-être des documents oraculaires qui emploient plus systématiquement *m-dd*.

Dans le genre des textes sapientiaux, trois indicateurs d'initialité sont employés : *hn^c-dd*, *r-dd* et *r-nty*. À vrai dire, l'emploi de ces trois marqueurs d'ouverture du discours est surtout caractéristique des documents présentés sous forme épistolaire ; leur emploi est d'ailleurs directement lié à une formulation caractéristique du genre épistolaire : *in.tw n.k sš pn (r)-dd*. Ainsi, l'IDI *hn^c-dd* suit régulièrement cette tournure et introduit le propos même du document. De même, l'IDI *r-dd* est systématiquement employé après le syntagme *sš pn* tandis que l'IDI *r-nty* introduit régulièrement cette formulation. Plus rarement, *hn^c-dd* et *r-nty* sont employés en ouverture du document ; ce cas de figure est limité aux textes sapientiaux provenant d'anthologies scolaires où les différents textes rassemblés sur un papyrus peuvent être séparés au moyen de l'IDI. Dans les documents oraculaires, *m-dd* est d'un emploi majoritaire ; toutefois, il faut préciser que la plupart des attestations proviennent de deux documents⁷⁶⁰.

Il apparaît donc que les lettres et lettres-modèles fourmillent d'expressions caractéristiques, dont l'emploi est très souvent confiné à ces deux genres. La plupart du temps, les diverses formulations identifiées se rencontrent dans les deux genres, même si certaines semblent quelquefois plutôt typiques d'un genre. Par ailleurs, lorsqu'une expression caractéristique des lettres n'est pas ou peu attestée dans les lettres-modèles, cette absence est souvent peu significative. En effet, il s'agit souvent de formulations typiques des lettres de la 18^e ou de la 20^e dynastie (p. ex., *hy kd.k* et *hy ^c.k*), or, les lettres-modèles que nous avons conservées sont, pour la plupart, issues d'anthologies datées de la 19^e dynastie ; on recense à peine 5 lettres-modèles de la 20^e dynastie. Par contre, l'ensemble des formulations relevées n'apparaît jamais dans la lettre littéraire du P. Anastasi 1, à une seule exception (ex. 278). À vrai dire, les seules formules phraséologiques typiques du genre épistolaire employées dans le P. Anastasi 1 se limitent à l'incipit et aux premières propositions du registre des salutations. Toutefois, dans les deux cas, la formule a été adaptée et ne correspond pas du tout à ce qu'on trouve habituellement dans les lettres et lettres-modèles⁷⁶¹. À l'inverse, nous le verrons plus loin, certaines des expressions apparaissant dans le P. Anastasi 1 sont typiques des genres éducatifs. L'utilisation du critère phraséologique est particulièrement pertinente dans les genres épistolaires ainsi que l'a démontré une étude récemment menée dans le cadre du projet *Ramsès*⁷⁶². Ce projet de recherche avait pour but de développer des méthodes de détection automatique des genres épistolaires dans l'ensemble des textes rassemblés dans la base de données *Ramsès*. Deux méthodes basées sur la reconnaissance de motifs⁷⁶³ ont ainsi été mises au point afin d'identifier automatiquement un texte comme faisant ou non partie du genre

⁷⁶⁰ Ainsi, parmi les 72 occurrences relevées, la plupart proviennent des documents suivants : P. Brooklyn 47.218.3 (49) et Henouttaouy (11).

⁷⁶¹ À ce propos, voir le chapitre consacré aux textes empruntant la forme d'un autre genre.

⁷⁶² St. Gohy & B. Martin Leon (à paraître).

⁷⁶³ Dans cette étude, un motif est défini comme une séquence ordonnée de lemmes.

épistolaire. Vu les résultats obtenus⁷⁶⁴, il apparaît clairement que les lettres et lettres-modèles partagent une phraséologie commune qui ne se rencontre pas dans les autres textes. Cette étude a notamment révélé deux faits importants pour notre propos. En premier lieu, les méthodes développées ont systématiquement identifié les lettres-modèles comme appartenant au genre « lettre », ce qui témoigne donc de la parenté des deux genres. En second lieu, le P. Anastasi 1, de même que l'ensemble des versions parallèles, n'ont jamais été identifiées comme faisant partie du genre « lettre ». Ce résultat est intéressant ; il témoigne donc, une fois de plus, de la distance existant entre les lettres et lettres-modèles, d'une part, et la lettre littéraire du P. Anastasi 1.

Bien sûr, il est évident que les expressions relevées sont typiques des genres épistolaires du corpus néo-égyptien. Si toute production écrite est dictée par des normes régissant le genre dans lequel elle s'inscrit, il paraît évident que ces critères normatifs évoluent avec la durée de vie du genre. Ainsi, si l'on examine une lettre du Moyen Empire, les tournures employées ne correspondront pas en tout point à celles relevées dans les genres épistolaires du Nouvel Empire. Prenons, par exemple, le cas de la T. Caire JE 92920⁷⁶⁵, datée de la 12^e dynastie. Si l'on regarde ce document de plus près, on voit apparaître de nombreux écarts avec les expressions relevées dans les lettres et lettres-modèles du Nouvel Empire⁷⁶⁶.

Si notre document s'ouvre par un incipit, comme c'est souvent le cas dans les lettres du Nouvel Empire⁷⁶⁷, la formulation employée ne se rencontre pas sous cette forme. En effet, la tablette s'ouvre par un incipit du type NP *dd*. Le nom du destinataire n'est donc pas mentionné ; tout au plus, apprend-on à la ligne suivante qu'il s'agit du maître (*nb*) de l'expéditeur (*b3k*). Dans les lettres du Nouvel Empire, on relève plusieurs incipit recourant au verbe *dd*, toutefois, le nom du destinataire est systématiquement précisé :

Ex.324 : *b3k n pr d.t iy dd*

swd3-ib pw n nb.i ʿnh wd3 snb

« Le serviteur du domaine d'éternité, *iy*, dit : c'est une communication pour mon maître, VSF » (T. Caire JE 92920, 1-2)

12^e dyn. – lettre

Par ailleurs, le titre de fonction de l'expéditeur n'est plus vraiment en usage au Nouvel Empire. En effet, on relève à peine une lettre de la 18^e dynastie⁷⁶⁸ dans laquelle l'expéditeur porte le titre de *b3k n pr*.

La lettre de la tablette Caire emploie à plusieurs reprises la formule *swd3-ib pw n nb.i*. Cette tournure n'est jamais attestée sous cette forme dans les lettres du Nouvel Empire⁷⁶⁹ ; on trouve plutôt *h3b pw r di.t rh p3y.i nb*. À cette époque, *swd3-ib* se rencontre seulement dans deux formulations dans les lettres : il est employé dans l'incipit du type NP *hr swd3-ib n NP* ou dans la formule *ky swd3-ib n p3y.i nb*.

De même, l'emploi du syntagme *b3k im* « le serviteur ici présent » pour désigner l'expéditeur est caractéristique des lettres du Moyen Empire⁷⁷⁰ ; cette formulation spécifique n'est pas attestée dans les lettres du Nouvel Empire⁷⁷¹ :

⁷⁶⁴ Plus de 90 % des textes ont été correctement identifiés comme étant des lettres. Par ailleurs, les quelques documents non identifiées étaient souvent des cas particuliers (lettres fragmentaires).

⁷⁶⁵ F. Haikal (1985).

⁷⁶⁶ Les lignes qui suivent sont issues de recherches mentionnées plus haut (St. Gohy & B. Martin Leon) et consacrées à l'étude de motifs.

⁷⁶⁷ Sur les formules d'incipit employées dans le genre des lettres, cf. *supra*, p. 101-128.

⁷⁶⁸ P. Gourob I,1 et 2 (il s'agit d'une lettre copiée à deux reprises).

⁷⁶⁹ On relève une seule exception provenant, à nouveau, de la lettre conservée par les P. Gourob I,1 et 2.

⁷⁷⁰ A. Bakir (1970 : 53) : *in the Middle Kingdom letters, the sender speaks of himself as b3k im (in the 3rd person)*.

⁷⁷¹ On relève une seule exception dans une lettre datée du règne de Ramsès XI (O. Caire CG 25744, r° 8-9).

Ex.325 : (...) *mi mrr b3k im*

« (...) comme ce que désire le serviteur ici présent » (T. Caire JE 92920, 6)

12^e dyn. – lettre

Si la lettre de la tablette Caire recourt à un lexique caractéristique de l'époque de rédaction, certains lemmes ne sont plus vraiment en usage au Nouvel Empire. Ainsi, dans ce passage où l'expéditeur rassure son maître sur la bonne conduite de ses affaires, on trouve encore le verbe *ʕd* « être sain et sauf » :

Ex.326 : *h3w nb n nb.i ʕnh wd3 snb ʕd wd3*

« Toutes les affaires de mon maître, VSF, sont saines et florissantes » (T. Caire JE 92920, 3-4)

12^e dyn. – lettre

Dans le corpus épistolaire du Nouvel Empire, le verbe *ʕd* n'est jamais attesté ; à vrai dire, l'emploi de ce verbe dans l'ensemble de notre corpus est tout à fait exceptionnel. On notera tout de même que celui-ci apparaît encore dans le conte du P. Moscou 127 :

Ex.327 : *hnm.k hr.t m ʕd wd3*

« Puisse-tu rejoindre la nécropole dans le bien-être et la prospérité » (P. Puskhin 127, r^o 2,2)

21^e dyn. – lettre littéraire

Si le verbe *ʕd* ne semble plus attesté dans les textes de la pratique de cette époque, il fonctionne encore dans les textes littéraires, ainsi que l'illustre cet exemple ; ces derniers recourent encore régulièrement à un lexique archaisant.

Dans les lettres du Nouvel Empire, on s'attendrait plutôt à trouver une formule recourant à l'adverbe *m-s3r* (cf. *supra*, p. 160), sur le modèle des formulations suivantes, bien attestées :

Ex.328 : *p3 imy-r3 m3c m-s3r n3y.f rmt m-s3r n3y.f hrd.w m-s3r m di.t h3ty h3ty.t m-s3.w*

« Le général va bien, ses gens vont bien, ses enfants vont bien. Ne te tracasse pas pour eux » (P. Leiden I 360, r^o 7-8)

Ep. Ramsès II – lettre

Enfin, la lettre de la tablette Caire s'achève par une formulation caractéristique de l'époque *nfr sdm* SN. Les lettres du Nouvel Empire peuvent, éventuellement, comporter une formule finale⁷⁷² ; à cette époque, la tournure la plus fréquente est *nfr snb.k* « Que ta santé soit bonne ». Toutefois, la formule ancienne se rencontre encore exceptionnellement sous la forme *nfr sdm.k* ; dans les quelques cas relevés dans le corpus néo-égyptien, le sujet est toujours de nature pronominal, jamais un SN comme dans le cas présent :

Ex.329 : *nfr sdm nb.i VSF*

« Puisse l'écoute de mon maître, VSF, être bonne » (T. Caire JE 92920, 11)

12^e dyn. – lettre

On le voit, les quelques formulations relevées dans la lettre de la tablette Caire s'éloignent régulièrement de celles employées dans les lettres et lettres-modèles du Nouvel Empire, les expressions formulaires ayant évolués avec le temps. Par ailleurs, dans le cadre de nos recherches menées sur le corpus de la base *Ramsès* consacrées à la détection automatique des genres épistolaires, la lettre de la tablette Caire n'a pas été identifiée comme faisant partie du genre « lettre ». Cela ne doit pas surprendre ; la base de données rassemble uniquement les textes dont l'état de langue est le néo-égyptien⁷⁷³. Dès lors, les motifs retenus afin d'identifier les genres épistolaires correspondent à ceux employés dans les documents du Nouvel Empire.

⁷⁷² Sur les diverses formulations employées en clôture des lettres, cf. *supra*, p. 134-142.

⁷⁷³ La tablette Caire a été encodée durant une phase de test ; à terme, elle sera retirée de la base *Ramsès*.

2. Genres juridiques

Certaines tournures phraséologiques sont propres aux genres juridiques. Si l'on relève quelques formulations propres à un seul genre, il faut noter que certaines des tournures employées sont également susceptibles de se rencontrer dans plusieurs genres juridiques. En effet, une procédure juridique conserve généralement plusieurs dépositions et prestations de serment, par exemple. Ainsi, l'expression *hrw (pn) + infinitif* est régulièrement attestée dans l'incipit des différents genres juridiques⁷⁷⁴. De même, les événements mentionnés ont souvent lieu en présence de témoins et/ou du tribunal introduit par la formulation *m-b3h knb.t/m-b3h* + noms des témoins. Certaines tournures, telle que l'expression *dw3w hr-s3 dw3w*, bien que rarement attestées dans les documents juridiques (12 occ.), se rencontrent seulement dans ce champ générique. Elle apparaît principalement dans les passages conservant un serment :

Ex.330 : *w3h imm w3h p3 hk3 ʕnh wd3 snb mtw.i pn^c r3 nt3 t3 šri(.t) n tnr-mntw m dw3w hr-s3 (□) dw3w iw.f hr 100 n sh.t*
« Par Amon, par le prince, VSF, si je reviens sur mon engagement et si, à l'avenir, je répudie la fille de *tnr-mntw*, je (litt. « il ») recevrai 100 coups » (O. Bodleian 253, r° 4-v° 3)
Ep. Ramsès III, an 23 – serment

À chacun des genres juridiques correspondent diverses formulations qui sont examinées dans les pages qui suivent.

2.1. *iri ʕnh n nb ʕnh wd3 snb*

L'action de prêter serment est exprimée par la formule *iri ʕnh n nb ʕnh wd3 snb* « prêter serment⁷⁷⁵ au maître, VSF ». Dans la grande majorité des cas, on prête serment au maître (*nb*), plus rarement au maître et au dieu ; dans quelques cas, la formule se limite à *iri ʕnh* :

Ex.331 : *iw.sn hr iri(.t) ʕnh n nb ʕnh wd3 snb m-mitt ʕnh <n> ntr*
« Et ils prononcèrent un serment au maître, VSF, ainsi qu'un serment au dieu » (P. Caire J.65739, r° 26-27)
Ep. Ramsès II – procédure juridique

Ex.332 : *iry.f ʕnh r-dd (...)*
« Il prononça un serment en ces termes : (...) » (O. Berlin P 1121, r° 6-7)
Ép. Ramsès III, an 28 – déposition

2.2. *w3h imm w3h p3 hk3*

La prestation de serment s'ouvre très régulièrement par l'expression *w3h imm w3h p3 hk3*. Cette tournure par laquelle le locuteur prend à témoin une divinité et Pharaon est, le plus souvent, suivie par un conjonctif et un Futur III analogique avec le sens de « Par Amon, par le souverain, si je fais X ... alors Y ». Elle se rencontre systématiquement sous cette forme ; Amon et le souverain sont toujours mentionnés. Quelquefois, le syntagme *p3 hk3* est doté d'une épithète un peu plus complète :

Ex.333 : *w3h imm w3h p3 hk3 ʕnh wd3 snb p3 nty bin p3y.f b3w r mwt pr-ʕ3 ʕnh wd3 snb*
« Par Amon, par le prince, VSF, celui dont la puissance est plus mauvaise que la mort, à savoir, Pharaon, VSF » (O. Nash 2, r° 11-12)
Ep. Séthi II, an 6 – procédure juridique

Ex.334 : *w3h imm w3h p3 hk3 ʕnh wd3 snb mtw.i mdw m p3y ʕ3 iw.f hry 100 n sh.t*

⁷⁷⁴ Sur ce point, voir le chapitre consacré à l'étude des incipit.

⁷⁷⁵ Sur la traduction du lemme *ʕnh* par « serment », voir J. Wilson (1948 : 130).

« Par Amon, par le prince VSF, si je conteste cet âne, je recevrai (litt. : « il recevra ») 100 coups » (O. Gardiner 104, r° 2-4)
 Ep. Ramsès III, an 31 – serment
 Ainsi que l'illustre cet exemple, la formule s'ouvrant par *w3h* NP est suivie d'un conjonctif et d'un Futur III analogique⁷⁷⁶.

Dans les autres genres, les divinités auxquelles le locuteur prête serment sont un peu plus diversifiées. Ainsi, quelques serments apparaissent dans les lettres et la lettre littéraire du P. Anastasi 1 ; dans celles-ci, on jure par Amon, Thot ou Ptah. Toutefois, ainsi que le soulignait déjà St. Polis (2011 : 392-3), *lorsqu'une autre divinité est invoquée, on ne se trouve pas en face de promesse en bonne et due forme*. À vrai dire, les quelques exemples relevés en dehors des genres juridiques s'apparentent plutôt à une forme d'indignation du locuteur ou un juron⁷⁷⁷ :

Ex.335 : *w3h pth w3h dhwtj bw sdm<.i> sw m-di rmt nb*
 « Par Ptah et Thot, je n'en ai entendu parler par personne » (O. Gardiner 177, r° 6-7)
 Ep. Ramsès III – lettre

Ex.336 : *w3h k3 n dhwtj ir.n.i hr-tp.i*
 « Par le ka de Thot, je l'ai faite moi-même » (P. Anastasi 1, 7,6)
 19^e dyn. – lettre littéraire
 Dans notre corpus, la formule d'ouverture *w3h k3 n* « par le ka de » est typique des serments employés dans les documents littéraires. On relève à peine quelques occurrences dans les documents suivants : P. Anastasi 1 (2), la Prise de Joppé (1), le poème de Qadech (1) et un chant d'amour (1).

On relève également quelques occurrences dans les chants d'amour, le poème de Qadech et les contes. Dans le *Prédestiné* et *Joppé*, le locuteur prête serment à Prê(-Horakhty) ou le roi Amenhotep :

Ex.337 : *iw.s hr rḳ ntr m-dd w3h p3-rḥ-hr-3h.ty mtw.tw nhm.f m-di.i nn iw.i r wnm nn iw.i r swr iw.i r mwt m t3 wnw.t*
 « Et elle invoqua (le) dieu en ces termes : 'Par Prê-Horakhty, si on me l'enlève, je ne mangerai plus, je ne boirai plus et je mourrai dans l'instant' » (P. Harris 500, v° 6,12-13)
 19^e dyn. – conte

Ex.338 : *w3h k3 n nsw.t imm-htp ḥnh wd3 snb iw.s n.k m p3 hrw*
 « Par le ka du roi Amenhotep, VSF, il (= le grand bâton) sera pour toi en ce jour » (P. Harris 500, v° 1,9)
 19^e dyn. – conte

Ces deux exemples s'apparentent donc aux quelques cas relevés dans les lettres, ils ne possèdent pas un caractère légal mais soulignent plutôt l'indignation du locuteur⁷⁷⁸. En revanche, les serments présentés dans le conte de *Vérité et Mensonge* sont bien adressés à Amon et au souverain, dans des passages empruntant véritablement la phraséologie juridique :

Ex.339 : *wn.in grg (hr) iri.t ḥnh n nb ḥnh wd3 snb r-dd w3h imm w3h p3 ḥk3 ḥnh wd3 snb*
 (...)
 « Alors, Mensonge prêta serment au maître, VSF, en ces termes : 'Par Amon, par le souverain, VSF (...)' » (P. BM 10682, r° 10,6)
 19^e dyn. – conte

⁷⁷⁶ Sur l'emploi du Futur III analogique, voir le chapitre consacré à l'analyse du répertoire.

⁷⁷⁷ St. Polis (2011 : 392-3).

⁷⁷⁸ Les deux attestations relevées dans la poésie amoureuse et l'occurrence issue du poème de Qadech sont également à interpréter de la sorte.

À dire vrai, mis à part cette exception, l'emploi de la formule *w3h imn w3h p3 hk3* est strictement confiné aux genres juridiques.

2.3. Formulations employées en cas de non-respect du serment

En cas de non-respect du serment, la condamnation est souvent exprimée par diverses formulations⁷⁷⁹ utilisant systématiquement la même construction, un Futur III analogique⁷⁸⁰ ; l'expression la plus courante est *iw.i hr 100 n sh.t* « je recevrai 100 coups ». L'emploi de cette formule n'est pas confiné au genre des serments ; en effet, on le rencontre dans tout type de passage conservant un serment. Elle est donc susceptible de se rencontrer dans la plupart des genres juridiques, le serment ne constituant qu'une partie d'une procédure juridique ; il n'est pas rare de trouver un serment dans une déposition ou une procédure juridique, par exemple. À vrai dire, cette tournure apparaît principalement dans deux genres, les serments et les procédures juridiques⁷⁸¹ ; elle n'est jamais employée dans les procédures juridiques des Tomb Robberies. Comme toujours, des variations existent. Quelques précisions peuvent être apportées ; ainsi, certains documents font mention de l'objet servant à infliger les coups (*iw.i hr 100 n sh.t n šbd/šty* « Je recevrai 100 coups de bâton »). Le nombre de coups infligés est toujours le même ; à vrai dire, il semble que 100 coups de bâtons constituent le châtement habituellement prescrit, ainsi que l'illustrent les passages suivants⁷⁸² :

Ex.340 : *iw{i.i} n3 sr.w (hr) di.t n.i {n} 100 n sh.t n šty*
 « Et les magistrats me donnèrent 100 coups de bâton » (P. DeM 27, r° 8-9)
 Ep. Ramsès III – déposition

Ex.341 : *iw t3 knb.t hr dd imy n.f 100 <n> sh.t <n> šty m-mitt 10 n 3bw*
 « Et le tribunal dit : 'Donnez-lui 100 coups de bâton et 10 brûlures' » (O. Berlin P 12654, r° 10)
 Ep. Ramsès VI, an 2 – rapport juridique

Le syntagme *hr 100 n sh.t* est parfois remplacé par la formule verbale correspondante ; dans l'exemple suivant, on notera par ailleurs le recours au système numéral de l'égyptien classique. D'ordinaire, la formulation emploie systématiquement le système numéral du néo-égyptien⁷⁸³ (*hr 100 n sh.t*) : le chiffre 100 demeure devant le substantif, auquel il est lié par un génitif indirect. Dans notre exemple, le nombre est postposé au substantif, vestige de l'usage ancien :

Ex.342 : (...) *mtw.n dd °d3 iw.n hw (𓂏𓂏𓂏𓂏) 784 m sh.t 100*
 « (...) si nous disons 'C'est faux', nous serons frappé de 100 coups » (O. Nash 2, r° 13-14)
 Ep. Séthi II, an 6 – procédure juridique
 Il s'agit du seul exemple employant le verbe *hwi* suivi du syntagme *m sh.t*.

Dans la formulation *iw.i hr 100 n sh.t*, la préposition *hr* est systématiquement notée $\overline{\Delta} \overline{\Delta}$. Dans une procédure juridique de la 19^e dynastie⁷⁸⁵, la préposition *hr* fait place à *r* ; il s'agit de la seule exception, tous les autres exemples ont systématiquement *hr*. La plupart du temps, un

⁷⁷⁹ Sur les diverses condamnations, J. Wilson (1948 : 155).

⁷⁸⁰ Sur l'emploi de cette construction, voir le chapitre consacré au répertoire et, de manière plus générale, J. Winand (1996).

⁷⁸¹ Les quelques exemples relevés sont issus des genres suivants : serment (9), procédure juridique (8), rapport juridique (3), déposition (2), procédure oraculaire (2) et testament (1).

⁷⁸² Un seul cas limite le châtement à 50 coups (O. IFAO 1357, r°3).

⁷⁸³ Fr. Neveu (1998 : 13).

⁷⁸⁴ Sur la graphie de cet exemple, cf. J. Winand (1992 : ex. 282).

⁷⁸⁵ P. Caire J.65739, r° 17 et r° 19. Il ne s'agit probablement pas d'une erreur du scribe, la préposition *hr* étant, par ailleurs, employée dans ce document (r° 4).

Ex.347 : *iw.f hr 100 n sh.t šd 10 n dbn n hmty m-di.i*

« Il recevra 100 coups et sera dépossédé de 10 débens de cuivre » (O. Ashmolean 1933.810, r° 5-6)

Ep. Ramsès III, an 28 – rapport juridique

La formule *iw.i šw.kwi m SN* « je serai privé de SN » se rencontre dans quelques documents, principalement dans les procédures juridiques⁷⁹⁰ ; à nouveau, cette tournure n'est jamais employée dans les procès des Tomb Robberies. Elle suit systématiquement l'expression *iw.if hr 100 n sh.t*. On relève deux types de formulations, selon que la seconde construction est enchâssée ou non :

- *iw.if hr 100 n sh.t šw.kwi/šw m SN* ;
- *iw.if hr 100 n sh.t iw.if šw.kwi/šw m SN*.

Dans les procès des Tomb Robberies, les voleurs prêtant serment encourent des mutilations diverses. Ainsi, si le serment n'est pas respecté, l'accusé peut se voir mutilé (*hšb*) ou empalé (*rdi r/hr tp-h.t*). Ces formulations sont limitées au corpus des Tomb Robberies ; à vrai dire, l'ensemble des occurrences proviennent du même document, le P. BM 10052 :

Ex.348 : *iry.f ċnh n nb ċnh wd3 snb r-dd mtw.i dd ċd3 iw.f hšb di <r> kš*

« Il prêta serment au maître, VSF, en ces termes : ‘Si je mens, je (litt. « il ») serai mutilé et placé à Kouch’ » (P. BM 10052, r° 3 :22-23)

Ep. Ramsès XI, an 19 – procédure juridique (Tomb Robberies)

Cette formulation est présente à 9 reprises dans le papyrus. On remarquera l'alternance dans le choix des pronoms ; si le conjonctif emploie le pronom de la 1^e pers. masc. sg, le Futur III analogique recourt au suffixe de la 3^e pers. masc. sg. Si l'emploi de cette expression semble limité à ce document, il faut tout de même signaler une tournure apparentée provenant d'une procédure juridique de la 20^e dynastie : *iw.<.f> hšb šr.t msdr.wy di r kš* « il aura le nez et les oreilles mutilées et sera placé à Kouch » (O. BM EA 66408, v° I, 3).

Ex.349 : *iry.f ċnh n nb ċnh wd3 snb r-dd mtw.tw gmi.t.i iw dgs<.i> p3y ċr m rdi iw.f r tp-ht*

« Il prêta serment au maître, VSF : ‘Si on établit que j'ai personnellement foulé cette pierre, je (litt. « il ») serai (placé) sur le pal’ » (P. BM 10052, v° 14 :4-5)

Ep. Ramsès XI, an 19 – procédure juridique (Tomb Robberies)

À nouveau, on notera l'alternance des pronoms suffixes. La plupart du temps, le syntagme est accompagné du verbe *rdi* dans la tournure *rdi r/hr tp-ht* « être placé sur le pal ». On notera que la préposition introduisant le lemme *tp-ht* est souvent omise. Ainsi, parmi les 14 occurrences relevées, quatre seulement conservent la préposition ; elle est notée *hr* (P. Abbott, r° 5 :7, P. Mayer A, v° 13 :B1) ou *r* (P. BM 10052, v° 8 :26 et v° 14 :5).

L'accusé encourt encore le risque de se voir couper le nez et les oreilles. Cette formulation est d'un emploi tout à fait exceptionnel ; elle apparaît dans trois procédures juridiques, une déposition et le P. BM 10052. On relève deux constructions : l'une emploie le verbe *hšb* dans un Futur III analogique, l'autre recourt au verbe *sw3* conjugué au subjonctif :

Ex.350 : *mtw.tn h3p twf m p3 hrw r pri.t hr.f m dw3w r-s3 dw3w ir.tw sw3 (⊖ x) fnd.f msdr.f*

« Si vous le dissimulez aujourd'hui pour le divulguer à l'avenir, on coupera votre (litt. « son ») nez et vos (litt. « son ») oreilles » (O. Caire CG 25556, r° 8)

Ep. Séthi II, an 5 – procédure juridique

Voir aussi P. DeM 27, v° 3

Ex.351 : *mtw.i wn t3 mċhċ.t ċn iw.f hšb šr.t msdr.f*

⁷⁹⁰ On relève les occurrences suivantes : procédure juridique (4), serment (1), déposition (1), procédure oraculaire (1), testament (1).

« Si j'ouvre à nouveau la tombe, j'aurai (litt. « il aura ») le nez et les oreilles mutilées » (P. Berlin P. 10496, v° 2-4)

Ep. Ramsès III, an 21 – procédure juridique

Voir aussi O. BM EA 66408, v° I, 3 (cf. ex. 348).

Dans les procédures juridiques des Tomb Robberies, le voleur parjurant un serment est également susceptible d'être envoyé à Kouch. Ce châtement se rencontre principalement dans le P. BM 10052 où il est régulièrement employé dans la formule *mtw.i dd ʕd3 iw.f hšb didi <r> kš* « si je mens, je (litt. « il ») serai mutilé et envoyé à Kouch ». Si cette expression apparaît à plusieurs reprises dans le papyrus (11 occ.), la préposition précédant le nom du pays de Kouch n'est jamais notée⁷⁹¹. On retrouve une formulation apparentée dans une autre procédure issue du corpus des Tomb Robberies :

Ex.352 : *mtw.i pnʕ r3.i ʕn m dw3w (hr-)s3 dw3w iw.i di.k(wi) <m> t3 iwʕy.t <n> kš*

« Si, à l'avenir, je reviens sur mon engagement, je serai placé dans la garnison de Kouch » (P. BM 10053 II, v° 2 :18)

Ep. Ramsès XI, an 9 – procédure juridique (Tomb Robberies)

Enfin, l'expression apparaît encore dans une déposition :

Ex.353 : *mtw.i md.t m-di t3 hm.t sw3.tw (𓏏𓏏𓏏) fnd.f šr.t.f msdr iw.f didi r p3 t3 kš*

« Si je fréquente la femme, mon (litt. « son ») nez, mes (litt. « ses ») narines et (mes) oreilles seront coupés et je (litt. « il ») serai envoyé au pays de Kouch » (P. DeM 27, v° 2-4)

Ep. Ramsès III – déposition

Des serments peuvent apparaître dans des documents non juridiques, toutefois, on ne retrouve jamais l'ensemble des formulations vues plus haut. La seule exception provient du conte de *Vérité et Mensonge* qui emprunte véritablement la phraséologie propre au genre des serments :

Ex.354 : *wn.in grg hr iri.t ʕnh n nb ʕnh wd3 snb r-dd w3h imn w3h p3 hk3 ʕnh wd3 snb mtw.tw gm(i.t) m3ʕ.t iw.f ʕnh iw.tw (r) k3mn.f <m> t3y.f ir.t 2 mtw.tw {hr} di.t.f r iry-ʕ3 m p3 pr <n> m3ʕ.t*

wn.in p3 ʕdd hr [iri.t ʕnh n nb ʕnh wd3 snb r-dd w3h imn w3h p3 hk3 ʕnh wd3 snb m]tw.tw {hr} gm(i.t) m3ʕ.t iw.f ʕnh (...) [*iw.tw r*] *hw.t.f m 100 šh.t 5 wbn.w*

« Alors, Mensonge prêta serment au maître, VSF, en ces termes : 'Par Amon, par le souverain, VSF, si on établit que Vérité est vivant, on l'aveuglera des deux yeux et on le placera comme portier dans la maison de Vérité'. Alors, le jeune homme prêta serment au maître, VSF, en ces termes : 'Par Amon, par le souverain, VSF, si on établit qu'il est vivant, (...) on le frappera de 100 coups et (on lui infligera) 5 blessures' » (P. BM 10682, r° 10,6-11,2)

19^e dyn. – conte

Au-delà de la phraséologie reproduite à l'identique dans ce conte, les constructions verbales employées rappellent encore le genre du serment. Ainsi, l'emploi d'un conjonctif et d'un Futur III suivant directement la formule *w3h NP w3h NP* est caractéristique des serments.

2.4. Formulations employant le substantif *r3*

Les genres juridiques conservent souvent une ou plusieurs dépositions ; c'est le lemme *r3* qui revêt ce sens. Ce dernier est employé dans diverses expressions caractéristiques. Ainsi, la réception des dépositions est signifiée par la formule *p3 šsp n r3 n NP* « la réception de la déposition de NP » dans les procès des Tomb Robberies. En ouverture d'une déposition, on

⁷⁹¹ Une procédure juridique emploie une formulation apparentée (cf. n. 1048) ; il s'agit du seul cas où la préposition est notée (*r kš*).

trouve parfois l'expression *r3 n NP* « Déposition de NP » ; ce type d'incipit est typique du genre des dépositions, il n'apparaît jamais dans les autres genres juridiques. Enfin, le lemme apparaît encore dans la formule *sdm r3*. Dans le genre des dépositions, cette tournure se rencontre principalement dans l'incipit⁷⁹² (*sdm r3 n NP* « audition de la déposition de NP »⁷⁹³), exceptionnellement en cours de texte. Dans les procédures juridiques des Tomb Robberies, elle apparaît toujours en cours de document, sous la forme *sdm(.w) r3.f* « sa déposition fut entendue »⁷⁹⁴. Cette dernière formulation est susceptible de deux analyses ; ainsi, *sdm* peut être interprété comme un infinitif substantivé à valeur de titre, suivi de son complément d'objet (*r3.f*) ; c'est l'analyse que j'ai adoptée lorsque cette expression est employée en incipit⁷⁹⁵. Le groupe peut également être analysé comme un perfectif passif, dont la finale caractéristique n'est pas notée⁷⁹⁶. Cette seconde interprétation me semble préférable lorsque la formule n'est pas employée en incipit ; en effet, parmi les quelques occurrences relevées, cette formulation se rencontre quelquefois dans des passages recourant à plusieurs formes passives :

Ex.355 : *sw smtr m knkn ir(.w) m'nn rd.wy.f dr.t.f didi n.f 'nh n nb 'nh wd3 snb <r> tm dd d3 sdm(.w) r3.f dd n3 sr.w (...)*

« Il fut interrogé en (le) châtiant, ses jambes et ses mains furent tordues, un serment au maître, VSF, lui fut imposé afin de ne pas mentir, sa déposition fut entendue. Les magistrats dirent (...) » (P. Mayer A, r° 3 :7-9)

An 1 de la Renaissance – procédure juridique (Tomb Robberies)

Ainsi que l'illustre cet exemple, la formulation *sdm r3.f* est précédée d'une série de formes à sens passif (Présent I dont le prédicat est un pseudo-participe ou *sdm.w.f* passif).

Par ailleurs, un passage recourant à une formulation fort proche donne à penser que le verbe *sdm* est plutôt un perfectif et non un infinitif :

Ex.356 : *iry.tw.f <mi> ih sdm Ø sw dd.f*

« Comment a-t-il agi ? On l'écoula, il dit (...) » (P. BM 10383, r° 1 :5)

An 2 de la Renaissance – procédure juridique (Tomb Robberies)

Dans ce passage où le tribunal interroge un témoin, le verbe *sdm* est conjugué au perfectif actif, sans sujet exprimé. La présence du pronom dépendant exclu la possibilité d'y voir un infinitif ; le pronom objet serait alors nécessairement exprimé par un suffixe.

2.5 *'d3/m3'*

En cas de litige opposant deux personnes, le tribunal – ou la divinité, dans le cas des documents oraculaires – tranche en faveur de l'un d'eux. Pour ce faire diverses formulations peuvent être employées. Lorsqu'un voleur est reconnu coupable, on peut trouver la formule *gmi NP m 'd3* « reconnaître NP coupable ». À vrai dire, cette tournure apparaît à de nombreuses reprises dans un rapport juridique⁷⁹⁷ (23 occ.) ; elle se rencontre occasionnellement dans les autres genres⁷⁹⁸. Sous cette forme, la construction n'est jamais

⁷⁹² Sur les incipit des genres juridiques, voir le chapitre consacré à l'étude des incipit et explicit.

⁷⁹³ Sur les formules *sdm r3 n NP* et *r3 n NP*, voir A. McDowell (1990 : 18-20).

⁷⁹⁴ Sous cette forme, l'expression apparaît une seule fois dans une procédure juridique (O. Gardiner 53, r° 7) ; elle apparaît bien plus régulièrement dans les procès des Tomb Robberies.

⁷⁹⁵ Les incipit des documents juridiques emploient majoritairement un infinitif ; par ailleurs, je n'ai relevé aucun cas assuré d'une forme passive en incipit.

⁷⁹⁶ Ce phénomène est tout à fait courant avec cette forme (J. Winand, 1992 : § 477), ainsi qu'on le constate notamment avec la formule *in(.w) NP* « NP a été amené », qui sera examinée par la suite.

⁷⁹⁷ P. Turin 1875.

⁷⁹⁸ Les occurrences relevées proviennent des genres suivants : procédure juridique (1), déposition (1) et rapport juridique (24).

employée dans les procédures juridiques des Tomb Robberies ; on relève, toutefois, une tournure apparentée où le verbe *gmi* est remplacé par *iri* :

Ex.357 : *sw iri m ʕd3 im.s*

« Il en fut reconnu coupable » (P. Abbott, r° 7 :14)

Ep. Ramsès IX, an 16 – procédure juridique (Tomb Robberies)

À vrai dire, on rencontre plus régulièrement les formulations suivantes : *m3ʕ/m3ʕty* NP « NP a raison » et *ʕd3* NP « NP a tort »⁷⁹⁹ ; les adjectifs *m3ʕ/m3ʕty* et *ʕd3* constituent donc le prédicat d'une prédication adjectivale. Ces formulations se rencontrent dans quelques procédures juridiques ; on notera que la formule positive (*m3ʕ/m3ʕty* NP) se rencontre plus fréquemment que sa contrepartie négative. L'expression *m3ʕ/m3ʕty* NP est également employée dans quelques documents oraculaires, toutefois, ces derniers recourent plus régulièrement à d'autres tournures afin d'exprimer la réponse de la divinité (cf. *infra*, p. 196) :

Ex.358 : *iw t3 knb.t hr dd [m3ʕ] rmt-is.t nfr-(m-)ssn.t ʕd3 in-mw t3y*

« Le tribunal dit : 'L'homme d'équipe *nfr-(m-)ssn.t* a raison, le porteur d'eau *t3y* a tort' » (O. Gardiner 165, r° 11-13)

Ep. Ramsès II – procédure juridique

Ex.359 : *iw.w (hr) iri(.t) ʕ 2 <n> md3.t iw.w (hr) w3h.w m-b3h hns-w-m-w3s.t iw.f (hr) dd m3ʕ i.kni*

« Ils rédigeaient deux documents, ils les placèrent devant Khonsou-dans-Thèbes. Il dit : '*i.kni* a raison' » (P. Brooklyn 16.205, C3,8-9)

Ep. Psousennès I, an 49 – procédure oraculaire

2.6. Formulations caractéristiques des procès des Tomb Robberies

2.6.1. *in(.w)* NP

Dans les procès des Tomb Robberies, les différentes étapes de la procédure judiciaire sont signalées par quelques expressions caractéristiques. La plupart des documents conservent une série d'interrogatoires menés dans le cadre des pillages de tombes royales. Le voleur est donc amené à comparaître et interrogé. La comparution d'un voleur est annoncée par le syntagme *in(.w)* NP « NP fut amené » introduisant le nom du voleur ; cette tournure se rencontre seulement dans les procès des Tomb Robberies. Dans cette formulation, l'analyse du verbe *ini* pose question. Dans la plupart des cas, le verbe se présente sous la graphie suivante : $\overset{\text{A}}{\text{A}}$. Exceptionnellement, il est pourvu de la terminaison *-w* ($\overset{\text{A}}{\text{A}}\text{e}$). Enfin, dans le P. BM 10052, le verbe *ini* présente systématiquement⁸⁰⁰ une forme géminée ($\overset{\text{A}}{\text{A}}\text{A}$) ; cette graphie particulière apparaît encore exceptionnellement dans le P. Mayer A (r° 1 :8 et r° 1 :13). Les différents types de graphie sont rassemblés dans le tableau suivant :

⁷⁹⁹ Sur ces deux expressions, voir A. McDowell (1990 : 23-25).

⁸⁰⁰ On relève seulement quelques exceptions où le verbe est noté $\overset{\text{A}}{\text{A}}$.

	𐎗	𐎗	𐎗 _e	𐎗 _ꜥ
P. Léopold II –Amherst			1 ? ⁸⁰¹	
P. BM 10054 I	8		3	
P. BM 10383		2		
P. BM 10052		6		47
P. BM 10403		4	1	
P. Mayer A		47		2
P. BM 10053 II			1	
Total	8	59	6	49

Fig. 31. Graphies du verbe *ini* dans la formule *in(.w)* NP

Dans les quelques exemples recourant à la graphie 𐎗_e, on peut supposer que le verbe est employé dans un perfectif passif (*sdm.w.f*)⁸⁰², ainsi que semble l'attester la présence de la terminaison caractéristique de la forme :

Ex.360 : Date *p3 smtr <n> n3 it3.w (...)*

ir(.w) (𐎗𐎗𐎗)⁸⁰³ *p3y.w smtr in* NP NP NP NP NP

in.w (𐎗_e) NP *sw smtr m knkn m bdn ir(.w)* (𐎗) *mn rd.wy.f dr.ty.f*

« Date, l'interrogatoire des voleurs (...).

Leur interrogatoire a été mené par NP NP NP NP NP.

NP fut amené, il fut interrogé en (le) châtié avec un bâton, la torsion des jambes et des mains fut appliquée» (P. BM 10054 I, v° 1 :1-5)

Ep. Ramsès IX, an 16 – procédure juridique (Tomb Robberies)

Dans notre exemple, l'analyse d'un perfectif passif est encore confortée par les constructions entourant notre formulation. Comme il est d'usage en égyptien, lorsqu'il s'agit d'exprimer un passif, deux constructions alternent selon la nature du sujet⁸⁰⁴. Ainsi, la forme perfective passive est employée avec sujet nominal (*ir.w p3y.w smtr*, *in.w* NP, *ir.w mn* SN) ; lorsque le sujet est pronominal, l'égyptien recourt plutôt à un présent I avec un prédicat au pseudo-participe (*sw smtr*).

Ex.361 : *in.w* (𐎗_e) *hmww p(3)-n-t3-ḥw.t-nḥt didi* (𐎗𐎗𐎗𐎗) *n.f ḥnh.w n nb ḥnh wd3 snb (...)*
sdm r3.f

« L'artisan *p(3)-n-t3-ḥw.t-nḥt* fut amené, on lui imposa des serments au maître, VSF, sa déposition fut entendue » (P. BM 10403, r° 1 :9-11)

An 2 de la Renaissance – procédure juridique (Tomb Robberies)

Si la morphologie est explicite, les constructions suivant directement la formule confortent également l'analyse de *ini* comme un perfectif passif. En effet, la formulation *in.w* NP est suivie de deux propositions recourant également à un perfectif passif à sujet nominal ; la graphie du verbe *rdi* est, par ailleurs, caractéristique de la forme⁸⁰⁵.

⁸⁰¹ La formulation *in.w* NP apparaît à une seule reprise dans le document, toutefois, le passage est en lacune (1 :8). K.A. Kitchen (KRI 6, 482,8) restitue *in.w* dans la lacune.

⁸⁰² Sur l'emploi de cette forme dans notre corpus, cf. *infra*, p. 236-237 et, de manière plus générale, J. Winand (1992 : 303-310).

⁸⁰³ Selon J. Winand (1992 : § 478), le verbe *iri* offre toujours une graphie courte, avec une terminaison *-w* caractéristique (𐎗_e) et s'oppose ainsi à *iry* (𐎗𐎗), graphie du perfectif actif. Dans notre exemple, cette graphie est assurément celle d'une forme passive, ainsi que le confirme la présence de la préposition *in*, introduisant l'agent.

⁸⁰⁴ *Ibid.*, § 482.

⁸⁰⁵ J. Winand (1992 : § 480).

Les nombreux cas dépourvus de terminaison ($\overset{\wedge}{\text{A}}$) peuvent également être interprétés comme des formes perfectives passives, la finale $-w$, caractéristique de la forme, étant régulièrement omise⁸⁰⁶. Un passage issu d'un document oraculaire semble, d'ailleurs, confirmer cette interprétation :

Ex.362 : *iny.t in-mw p3-whd m-b3h p3 ntr t3 is.t r-drw.s*
iry.f ʿnh n nb ʿnh wd3 snb n ntr r-dd swd.i p3 ʿ3 n NP m-b3h NP NP []
st in dd.w m3c m []

« Celui qui a été amené : le porteur d'eau *p3-whd* devant le dieu et toute l'équipe. Il prononça un serment au maître, VSF, et au dieu en ces termes : 'J'ai transmis l'âne à NP en présence de NP, NP []'. Ils furent amenés et ils dirent : 'C'est vrai []' » (O. DeM 133, v° 2-5)

Ep. de Ramsès VII – procédure oraculaire

Dans cet exemple tout à fait unique, on retrouve donc une construction fort proche de notre construction *in(.w) NP* ; cette fois, le verbe *ini* est employé dans un Présent I dont le prédicat est un pseudo-participe, construction attendue afin d'exprimer le passif lorsque le sujet est pronominal⁸⁰⁷. Ce cas exceptionnel semble donc assurer l'analyse de la tournure *in(.w) NP* comme une forme passive ; la forme *sdm.w.f* passive est employée lorsque le sujet est nominal (*in.w NP*) alors que le Présent I est privilégié avec sujet pronominal (*sw in*).

Dans quelques cas, il semble qu'une autre interprétation soit à envisager. Ainsi, dans deux documents (P. BM 10054 et P. BM 10052), il paraît peu probable d'analyser le verbe *ini* comme un perfectif passif. Ainsi que l'illustre le tableau ci-dessus, le P. BM 10054 recourt à deux types de graphie : $\overset{\wedge}{\text{A}}$ e et $\overset{\wedge}{\text{A}}$. La première graphie est incontestablement un *sdm.w.f* passif, ainsi que l'atteste la morphologie et les constructions passives encadrant cette formulation (cf. ex. 361). Cette graphie est employée à trois reprises dans le papyrus afin d'introduire la déposition d'un voleur. À l'inverse, dans un passage énumérant les voleurs amenés à comparaître, le verbe présente systématiquement le thème nu ($\overset{\wedge}{\text{A}}$). On remarquera qu'il s'agit d'une simple énumération et non de la déposition du voleur. Dans tous les cas, un point de ponctuation⁸⁰⁸ noté à l'encre noire apparaît directement après le verbe *ini*, séparant donc le verbe du nom qui le suit. L'analyse d'une forme *sdm.w NP* semble donc peu probable dans ce cas ; la présence de ces points indique vraisemblablement que le verbe *ini* doit plutôt être interprété comme une forme indépendante de ce qui suit. C'est d'ailleurs ce que comprend Peet⁸⁰⁹ (1930a : 63) qui traduit ces passages par « Brought. NP ». De même, les nombreuses occurrences relevées dans le P. BM 10052 où le verbe se présente systématiquement sous forme géminée ne semblent pas correspondre à une forme perfective passive⁸¹⁰. Si l'on interprète ces quelques cas comme des formes indépendantes de ce qui suit, le verbe *ini* est nécessairement substantivé ; dès lors, deux analyses sont à envisager :

- *ini* est un infinitif substantivé ; il est suivi d'un complément d'objet introduit de manière direct (*in NP* dans le P. BM 10054) ou indirect (*in n NP* dans le P. BM 10052) : « comparution de NP » ;
- *ini* est un participe passif substantivé, rappelant l'usage bien attesté de ce dernier afin d'introduire une énumération (« Amené : NP »).

⁸⁰⁶ *Ibid.*, § 477 : *Les verbes présentent généralement le thème nu, sans terminaison.*

⁸⁰⁷ *Ibid.*, § 482.

⁸⁰⁸ Sur l'emploi de points dans une énumération, cf. *supra*, p. 55.

⁸⁰⁹ Toutefois, il faut remarquer que le verbe *ini* semble avoir été effacé dans ces passages ; T.E. Peet (1930b : pl.

VIII, n. 1) précise : *all these $\overset{\wedge}{\text{A}}$ faint as if erased.*

⁸¹⁰ Dans ce cas, T.E. Peet semble bien considérer qu'il s'agit d'un perfectif passif ; il traduit systématiquement « NP was brought » (1930a : 142-169).

Dans le premier cas, on considère donc que le verbe *ini* est un infinitif substantivé, noté $\overset{\text{A}}{\text{𐀀}}$ ou $\overset{\text{A}}{\text{𐀁}}$. D'un point de vue strictement morphologique, cette interprétation ne pose aucun problème ; nombreux sont les exemples d'un infinitif se présentant sous ces graphies. Par contre, d'un point de vue syntaxique, l'analyse de la construction ne va pas de soi. En effet, vu la graphie employée dans le P. BM 10052 ($\overset{\text{A}}{\text{𐀀}}\text{𐀁}$), il est nécessaire de lire *in n* NP ; on ne peut considérer qu'il s'agit ici d'une graphie de l'infinitif dont on comprendrait difficilement la gémation. Toutefois, il faut bien l'avouer, les graphies néo-égyptiennes sont parfois trompeuses. Ainsi, on relève quelques cas où le verbe *ini* présente une gémation qui n'est pas requise par la forme verbale, toutefois, les exemples sont peu nombreux :

Ex.363 : *di.i in.tw* ($\overset{\text{A}}{\text{𐀀}}\text{𐀁}$) *n.k* (...)

« J'ai fait en sorte que te soit amené (...) » (O. Turin 57009, r° 2)

20^e dyn. – lettre

Ex.364 : *mtw.t ini.t* ($\overset{\text{A}}{\text{𐀀}}\text{𐀁}$) *phwy <n> n3y.w md.t*

« et apporte le fin mot de leurs affaires » (P. Berlin P 10489, v° 1)

Ep. Ramsès XI – lettre

Par ailleurs, je n'ai relevé aucun cas d'un infinitif substantivé dont l'objet soit introduit par un génitif indirect. À l'inverse, les exemples d'un infinitif substantivé, directement suivi d'un complément d'objet sont fréquents :

Ex.365 : *bn di.i ʿk.f hr p3 ntr i.ir.t <.f> mh n3y.f hrw.w n swr hsmn*

« Je ne le laisserai pas entrer auprès du dieu avant qu'il n'ait accompli ses jours de boire du natron » (P. Turin 1887, r° 1 :10)

Ep. Ramsès V, an 1 – rapport juridique

Ex.366 : *gmy p3 shr n 3w(i.t) dr.t r.w i.ir n3 it3.w*

« On découvrit la manière dont les voleurs avaient procédé » (P. Abbott, r° 3 :6-7)

Ep. Ramsès IX, an 16 – procédure juridique (Tomb Robberies)

Ex.367 : *y3 ih p3 wn t3 šmm(.t) 2 n p3 pr*

« Pourquoi donc ouvrir les deux écuries du domaine ? » (O. Ashmolean 1945.37+1945.33+ O. Michaelides 90, r° 17-18)

Ep. Ramsès II, an 30 – rapport juridique

Enfin, un document juridique emploie à plusieurs reprises le participe perfectif passif du verbe *ini* dans une énumération de biens ; dans tous les cas, le verbe présente une gémation, rappelant la graphie attestée dans le P. BM 10052 :

Ex.368 : *iny.t* ($\overset{\text{A}}{\text{𐀀}}\text{𐀁}$) *m-c* NP

« Loué chez NP » (P. Caire J.65739, r° 8)

Ep. Ramsès II – procédure juridique

Ainsi que le remarquait déjà Gardiner (1935 : 144, n. 14), $\overset{\text{A}}{\text{𐀀}}$ is a strange writing for the perfective passive participle, but as such we must take it ; $\overset{\text{A}}{\text{𐀀}}\text{𐀁}$ is expected.

Par ailleurs, on trouve des exemples où le participe passif du verbe *ini* introduit assurément un nom propre, ainsi que l'illustre l'exemple suivant qui revêt, toutefois, une graphie plus explicite :

Ex.369 : *iny.t* ($\overset{\text{A}}{\text{𐀀}}\text{𐀁}$) *in-mw p3-whd m-b3h p3 ntr t3 is.t r-drw.s*

« Celui qui a été amené : le porteur d'eau *p3-whd* devant le dieu et toute l'équipe » (O. DeM 133, v° 2)

Ep. de Ramsès VII – procédure oraculaire

À la lumière de ces différents exemples, aucune solution ne semble véritablement l'emporter. Les occurrences présentant une graphie géminée relevées dans le P. BM 10052 ($\overset{\circ}{\text{A}}$) et les quelques cas provenant du P. BM 10054 où le verbe *ini* est directement suivi d'un point restent douteux. L'infinitif dont l'objet est exprimé par une relation directe est une construction attestée ; de même, le participe passif du verbe *ini* se présente exceptionnellement avec une graphie géminée. Par ailleurs, l'analyse du verbe comme une forme passive correspondrait assez bien aux formulations employées dans l'ensemble des procès des Tomb Robberies, recourant systématiquement à un perfectif passif (cf. *supra*). Toutefois, on notera encore une distinction se faisant jour au sein du P. BM 10052. Ainsi, la graphie géminée employée dans la formule *in NP* est toujours précédée d'un verbe à l'infinitif ; la structure est toujours la suivante : *smtr in* ($\overset{\circ}{\text{A}}$) NP « Interrogatoire. Comparution de NP ». Par contre, les quelques cas ne présentant pas la graphie géminée ne sont jamais introduit par *smtr* ; ils font régulièrement suite à une formulation où le voleur encourage le tribunal à trouver quelqu'un capable de l'accuser⁸¹¹. On remarquera que cette tournure emploie un subjonctif passif :

Ex.370 : *imy in.tw rmt r s^ch^c.i in* ($\overset{\circ}{\text{A}}$) NP
 « Faites amener un homme pour m'accuser ! On amena NP » (P. BM 10052, v° 14:5)

Ep. Ramsès XI, an 19 – procédure juridique (Tomb Robberies)

Le P. BM 10052 emploierait-il deux constructions distinctes ? La présence d'un infinitif précédant la construction favoriserait-elle l'analyse du verbe *ini*, noté $\overset{\circ}{\text{A}}$, comme un infinitif ? De même, les quelques cas présentant le verbe sans le redoublement caractéristique devraient-ils être interprétés comme des formes perfectives passives, au vu des formes passives qui l'entourent ? Cette dernière question semble résolue par un passage employant assurément le verbe *ini*, noté $\overset{\circ}{\text{A}}$, dans un perfectif passif et provenant du même document :

Ex.371 : *dd.f in(.w) ($\overset{\circ}{\text{A}}$) t3 sw^h.t n h^d m t3 s.t*
 « Il dit : 'La gaine en argent fut enlevée de l'endroit ' » (P. BM 10052, r° 5 :13)

Ep. Ramsès XI, an 19 – procédure juridique (Tomb Robberies)

Dans ce passage, le verbe *ini* est assurément un *sdm.(w).f* passif. L'emploi de la graphie simple semble donc indiquer que les quelques occurrences de la construction *in* ($\overset{\circ}{\text{A}}$) NP repérée dans le P. BM 10052 peuvent également être comprises comme des perfectifs passifs.

2.6.2. *smtr*

Le voleur, amené à comparaître, est alors interrogé. L'interrogatoire est introduit par le lemme *smtr*, employé sous diverses formes :

- *sw smtr (m knkn m bdn)* « il fut interrogé (en le châtiant avec un bâton) ; cette formulation est employée à de nombreuses reprises dans le P. Mayer A⁸¹² ;
- *ir.w smtr.f /smtr* NP « on procéda à son interrogatoire/l'interrogatoire de NP » ; sous cette forme, la construction se rencontre majoritairement dans le P. BM 10052⁸¹³ ;

⁸¹¹ Parmi les 6 occurrences du verbe *ini* employé dans la construction *in NP* et ne présentant pas une forme géminée, 4 sont précédées de cette formulation, les deux autres font suite à un passage en lacune.

⁸¹² L'expression est employée dans les documents suivants : P. Mayer A (34), P. BM 10052 (8), P. BM 10054 I (3) et P. BM 10403 (3).

⁸¹³ On relève les occurrences suivantes : P. BM 10052 (17), P. Mayer A (2), P. Abbott (1) et P. Léopold-Amherst (1).

- *smtr* « interrogatoire » ; dans le P. BM 10052, les interrogatoires sont systématiquement précédés du lemme *smtr*, qui semble, en quelque sorte, servir de titre introducteur.

Un même accusé peut se voir interroger à plusieurs reprises ; pour ce faire, deux expressions sont employées :

- *whm smtr.f / smtr NP* « on procéda à nouveau à son interrogatoire / à l'interrogatoire de NP » ; la plupart des attestations proviennent du P. BM 10052⁸¹⁴. À deux reprises, l'adverbe [°]*n* « de nouveau » complète la formulation (*whm smtr.f* [°]*n*). De même, dans deux cas, le P. BM 10052 emploie la construction *ir.w smtr.f m bdn* [°]*n/ir.w smtr.f* [°]*n m bdn* ;
- *sw whm (m) smtr* « il fut à nouveau interrogé » ; cette formulation est confinée⁸¹⁵ au P. BM 10052 (6) et au P. Mayer A (8).

2.6.3. *dd* [°]*d3*

Dans sa déposition, le voleur est souvent tenu de prêter serment (*iry.f* [°]*nḥ n nb* « il fit un serment au maître », *didi n.f* [°]*nḥ n nb* « on lui imposa un serment au maître ») afin de ne pas mentir (*tm dd* [°]*d3*). L'expression *dd* [°]*d3* « mentir » se rencontre dans deux cas de figures :

- elle est employée dans la partie « protocolaire » précédant l'interrogatoire. Ainsi, le voleur, amené à comparaître, est encouragé à jurer de dire la vérité avant d'être interrogé par le tribunal :

Ex.372 : *in(.w) NP sw smtr (...) ir.w m[°]nn rd.wy.f dr.t.f didi n.f* [°]*nḥ n nb* [°]*nḥ wd3 snb r tm dd* [°]*d3 dd.tw n.f iḥ hr.k r (...) dd.f (...)*

« NP fut amené, il fut interrogé (...), ses jambes et ses mains furent tordues, on lui imposa un serment au maître, VSF, afin de ne pas mentir. On lui dit : 'Qu'as-tu à dire concernant (...) ?' Il dit (...) » (P. Mayer A, r° 4 :15-7)

An 1 de la Renaissance – procédure juridique (Tomb Robberies)

- lorsque le serment du voleur est conservé, le syntagme apparaît à nouveau :

Ex.373 : *iry.f* [°]*nḥ n nb* [°]*nḥ wd3 snb r-dd mtw.i dd* [°]*d3 iw.f hšb di <r> kš*

« Il prêta serment au maître, VSF, en ces termes : 'Si je mens, je serai mutilé et placé à Kouch' » (P. BM 10052, r° 3 :22-23)

Ep. Ramsès XI, an 19 – procédure juridique (Tomb Robberies)

En cas de non-respect du serment, la sanction est souvent la même (cf. *supra*, p. 181-184) ; le voleur sera mutilé (*hšb*), placé sur le pal (*rdi hr tp-ht*) ou encore, envoyé à Kouch (*rdi r kš*).

2.6.4. Interrogatoire

Après la prestation de serment, l'interrogatoire commence. Les questions formulées aux voleurs durant les interrogatoires recourent souvent aux mêmes expressions. On relève deux groupes de formulations ; le premier emploie l'interrogatif *iḥ* tandis que le second recourt à l'impératif du verbe *dd*. Les expressions du premier groupe sont les plus fréquentes ; on trouve les tournures suivantes :

- *iḥ* Ø *hr.k* (*r* + SN) ; l'interrogatif *iḥ* est donc suivi du verbe *hr*⁸¹⁶. Dans les Tomb Robberies, ce verbe se rencontre, d'ailleurs, dans ce seul emploi. L'interrogation peut se réduire à *iḥ hr.k*⁸¹⁷ ou présenter une forme plus étendue⁸¹⁸ ; elle est alors suivie d'un

⁸¹⁴ Cette formulation se rencontre dans les documents suivants : P. BM 10052 (17), P. Mayer A (2) et P. BM 10403 (1).

⁸¹⁵ Elle apparaît à une seule reprise dans le P. BM 10403.

⁸¹⁶ Sur le verbe *hr*, voir l'article de J. Winand (à paraître).

⁸¹⁷ P. Mayer A (11), P. BM 10052 (5).

⁸¹⁸ P. BM 10052 (12), P. Mayer A (7), P. BM 10053 II (2), P. BM 10054 I (1).

syntagme nominal, exceptionnellement introduit par la préposition *r*. Ainsi que le comprend Winand (à paraître : 17, n. 28), la construction est probablement une prédication substantivale à sujet zéro (*iḥ* Ø) ; le syntagme nominal est donc une apposition au sujet. *Dans certains cas, assez rares, l'apposition a été réinterprétée en groupe prépositionnel*⁸¹⁹ :

Ex.374 : *iḥ* Ø *ḥr.k r n3 ḥr.w n pr-ʿ3 ʿnh wd3 snb i.t3.k*

« C'est quoi, selon toi⁸²⁰, à propos des tombes de Pharaon que tu as volées ? »
(P. Mayer A, r° 4 :16-17)

An 1 de la Renaissance – procédure juridique (Tomb Robberies)

Parmi les 22 occurrences relevées de la formule *iḥ* Ø *ḥr.k* + SN, deux seulement introduisent le syntagme par la préposition *r* (voir aussi, P. BM 10053 II, v° 2 :15).

- *iḥ p3 šḥr n* + infinitif/SN ; cette tournure est confinée à deux documents, le P. BM 10052 (15) et le P. Mayer A (7). Cette fois, l'interrogatif *iḥ* est directement suivi d'un syntagme nominal composé d'un génitif indirect, dont le nisbé est souvent omis. Le second membre du génitif est un infinitif substantivé, régulièrement le verbe *šmi*, ou un substantif :

Ex.375 : *iḥ p3 šḥr <n> šmi.t i.ir.k irm NP*

« Comment as-tu agi en compagnie de NP ? » (P. BM 10052, r° 4 :16)

Ep. Ramsès XI, an 19 – procédure juridique (Tomb Robberies)

Les interrogations s'ouvrant par l'impératif du verbe *ḏd* sont un peu moins représentées. On relève deux types de formulations :

- *i.ḏd (n.i)* + SN ; cette formulation est employée dans quelques documents, principalement le P. BM 10052⁸²¹. Le datif suffixal n'est pas systématiquement noté. De même, dans certains cas, l'interrogation revêt une forme plus polie et se voit dotée de la particule *my* « s'il te plaît », suivant directement l'impératif. Le P. BM 10052 emploie à une seule reprise la tournure *i.ḏd my n.i* suivi d'une construction verbale précédée de l'interrogatif *in* :

Ex.376 : *i.ḏd my n.i rmt i.ptr.t*

« Parle-moi, s'il te plaît, des hommes que tu as vus » (P. BM 10403, v° 3 :27-8)

An 2 de la Renaissance – procédure juridique (Tomb Robberies)

Ex.377 : *i.ḏd my n{.f}<.i> (i)n bwpw.k šmi.t r t3 s.t*

« Dis-moi, s'il te plaît, n'es-tu pas allé dans la tombe ? » (P. BM 10052, r° 4 :2)

Ep. Ramsès XI, an 19 – procédure juridique (Tomb Robberies)

- *i.ḏd p3 šḥr n* + infinitif + *i.ir.k* ; l'infinitif introduit par le syntagme *i.ḏd p3 šḥr n* est souvent le verbe *šmi*. C'est sous cette forme que cette tournure se présente le plus régulièrement, toutefois, l'infinitif peut également être remplacé par un syntagme nominal⁸²². On notera que le *n* du génitif indirect est souvent omis. À nouveau, la particule *my* est quelquefois employée. Dans un cas, le P. BM 10052 recourt à une formulation réduite :

Ex.378 : *i.ḏd my p3 šḥr <n> šmi.t i.ir p3y.k it*

« Dis, s'il te plaît, la manière dont ton père a procédé » (P. Mayer A, r° 2 :18)

An 1 de la Renaissance – procédure juridique (Tomb Robberies)

Ex.379 : *i.ḏd p3 šḥr i.ir.k*

⁸¹⁹ *Ibid.*, p. 17, n. 28.

⁸²⁰ Cette traduction est suggérée par J. Winand (*op.cit.*, p. 17).

⁸²¹ P. BM 10052 (6), P. Mayer A (3), P. BM 10403 (3), P. BM 10053 II (1).

⁸²² On relève les occurrences suivantes : P. Mayer A (6), P. BM 10052 (5), P. BM 10403 (2), P. BM 10053 II (1).

« Dis la manière dont tu as agi » (P. BM 10052, v° 12 :14)

Ep. Ramsès XI, an 19 – procédure juridique (Tomb Robberies)

Si le voleur se montre récalcitrant, il est torturé : *sw smtr m knkn m bdn* « il fut interrogé en le frappant avec un bâton », *ir(.w) mn rd.wy.f dr.t.f* « ses jambes et ses mains furent tordues », *didì t3 mkr m rd.wy.f dr.t.f* « la baguette fut appliquée sur ses jambes et ses mains ». L'emploi de cette dernière formulation est limité au P. Mayer A ; les châtiments du bâton et de la torsion des membres se rencontrent plus régulièrement. Dans de rares cas, le voleur est reconnu innocent et relâché. Pour ce faire, les procédures des Tomb Robberies recourent à deux expressions, qui peuvent se combiner : *sw gmy w^cb hr n3 it3.w* « il fut reconnu innocent concernant les vols », *didì n.f t3w* « la liberté lui fut rendue ». La plupart des attestations proviennent de deux documents, le P. BM 10052 et le P. Mayer A. Sous cette forme, la première expression se rencontre exclusivement dans le P. BM 10052 ; le P. Mayer A emploie systématiquement les deux formulations à la suite l'une de l'autre. Le P. BM 10052 recourt plus rarement à cette combinaison. L'expression *didì n.f t3w* peut également être employée seule ; la plupart des attestations proviennent du P. Mayer A. Ce dernier emploie à deux reprises la formule *sw h3^c* « il fut libéré ».

2.7. « porter plainte »

Lorsqu'il s'agit de signifier qu'un individu porte plainte contre un autre, diverses formulations sont employées, recourant tour à tour aux verbes *dd*, *smi* ou *spr*. Ainsi que le remarquait déjà McDowell, le verbe *smi*, dont le sens premier est « faire rapport », revêt un sens assez neutre en contexte non-légal, parfois même dans les documents juridiques, *but in legal contexts these neutral uses are altogether rare; generally a report heralds a complaint*⁸²³. Les diverses constructions dans lesquelles le verbe apparaît ont déjà été relevées par McDowell (1990 : 14). Ainsi, lorsque le nom de la personne contre qui le plaignant dépose plainte est conservé, il peut être introduit par diverses prépositions : *n*, *m*, *hn^c*, *hr* ou \emptyset ; dans notre corpus, on trouve donc les combinaisons suivantes : *smi n* NP, *smi m* NP, *smi hn^c* NP, *smi hr.f*, *smi* NP. L'emploi de l'une ou l'autre formulation semble aléatoire ; on remarquera, cependant, que la seule occurrence du syntagme *smi hr* introduit un pronom :

Ex.380 : *bn smi.i hr.s m dw3w hr-s3 dw3w m-mitt m p3y shr*

« À l'avenir, je ne déposerai plus contre elle/cela (?) ni contre cette mesure »
(P. DeM 26, A v° 2 :7-8)

Ep. Ramsès III, an 16 – procédure juridique

Le document est fort lacunaire. Le passage qui nous concerne est probablement un serment, vu l'emploi du syntagme *dw3w hr-s3 dw3w*⁸²⁴. La proposition précédente étant en lacune, on ne sait trop à quoi se réfère le pronom suffixe féminin introduit par la préposition *hr* : *h^c.n p3-r^c-htp hr h^c []* « alors *p3-r^c-htp* fit appel [divinité ?]. À vrai dire, on peut même se demander si le pronom suffixe renvoie bien à une personne, d'où la traduction « cela » ; en effet, dans ce cas, pourquoi ne pas simplement employé un pronom dépendant, ainsi que l'illustre l'exemple suivant : *hr smi<.i> sw m t3 knb.t 4 sp* « et je l'ai dénoncé au tribunal à quatre reprises » (O. Gardiner 53, r° 5).

Les quatre premiers types de formulations se rencontrent seulement dans le genre des procédures juridiques ; le dernier type (*smi* NP) est limité aux dépositions :

Ex.381 : *hsb.t 3 3bd I šmw r^ck smi in rmt-is.t imn-m-ip.t md3y knr*

« An 3, premier mois de Shémou, dernier jour, porter plainte par l'homme d'équipe *imn-m-ip.t* contre le *md3y, knr* » (O. DeM 433, r° 1-3)

⁸²³ *Ibid.*, p. 13.

⁸²⁴ Cette formule se rencontre principalement dans les serments, cf. *supra*, p. 179.

Ep. Ramsès IV, an 2 – déposition

L'emploi du syntagme *smi n* NP se rencontre également à plusieurs reprises dans les documents oraculaires ; dans ce genre, le nom introduit par la préposition *n* est celui d'une divinité, le plus souvent Amenhotep. Le groupe revêt alors plutôt le sens de « faire rapport à, adresser une requête à ». La plupart du temps, ces diverses formulations apparaissent dans l'incipit. Les expressions recourant au verbe *smi* sont les plus courantes ; on trouve également quelques expressions de sens apparenté employant les verbes *dd*, *spr* ou *iwi*. Avec ces verbes, le nom de la personne mise en cause est systématiquement introduit par la préposition *hn^c* (*dd/spr/iwi hn^c* NP). Le syntagme *dd hn^c* NP se rencontre plus régulièrement dans les dépositions, même s'il apparaît également dans les procédures juridiques ; le groupe *spr hn^c* NP est caractéristique des procédures juridiques. Le dernier groupe, *iwi hn^c* NP, est employé à une seule reprise :

Ex.382 : *hsb.t 14 3bd 4 3h.t sw 21 hr hm n (...) hrw pn iy(.t) ir.n s3w k3-dr.t n p3 hr hn^c*
NP NP *r-tp knb.t sdm.y.w*
« An 14, quatrième mois d'Akhet, 21^e jour, sous la majesté de (...), ce jour où le gardien de la Tombe *k3-dr.t* s'est présenté contre NP et NP devant le tribunal d'audience » (P. Berlin P 10460, r^o 1-5)
Ep. Ramsès XI, an 14 – procédure juridique

2.8. *ir ink*

Une déposition s'ouvre régulièrement par le syntagme *ir ink* « Quant à moi ». Cette formulation se rencontre régulièrement dans le genre des dépositions et des procédures juridiques, exceptionnellement dans les dépositions rassemblées dans les procès des Tomb Robberies⁸²⁵. Dans le genre des dépositions, le syntagme *ir ink* suit directement l'incipit, dans la plupart des cas ; il est quelquefois introduit par le groupe *dd.f* « il dit ». Dans les documents ne comportant aucune formule d'ouverture, la déposition s'ouvre alors par cette formulation. Dans le genre des procédures juridiques, le syntagme est plus régulièrement introduit par une construction employant le verbe *dd* (*dd.f*, *dd.n* NP, *iw.f hr dd*) :

Ex.383 : *dd.n* NP *ir ink tms<.i> w^c h3 ink m p3y.i pr*
« Déclaration de NP: 'Quant à moi, j'ai enterré un de mes ciseaux dans ma maison' » (O. Nash 1, r^o 2-3)
Ep. Séthi II, an 6 – procédure juridique

Cette tournure se rencontre encore dans un passage du conte d'*Horus et Seth* imitant le style juridique :

Ex.384 : *wn.in sth 3 phty s3 nw.t hr dd ir ink ink sth 3 phty m-hnw <t3> psd.t (...)*
wn.in.sn hr dd m3^c.ty sth s3 nw.t
« Alors Seth, grand de force, fils de Nout, dit : 'Quant à moi, je suis Seth, grand de force, au sein de l'Ennéade (...)'. Alors, ils dirent : 'Seth, fils de Nout a raison' » (P. Chester Beatty 1, 4,3-6)
Ep. Ramsès V – conte

De manière générale, les documents juridiques introduisent souvent les propos des différents protagonistes (tribunal, accusé, plaignant) par le verbe *dd* conjugué à l'ancienne forme relative de l'accompli (*dd.n* NP). Cette tournure se rencontre régulièrement dans les procédures juridiques et les serments ; elle apparaît également dans les dépositions, exceptionnellement dans les procédures des Tomb Robberies, qui emploient presque systématiquement le verbe *dd* au perfectif *sdm.f*.

⁸²⁵ À vrai dire, l'emploi de cette tournure dans les Tomb Robberies est confiné à un seul document, le P. BM 10052, où elle apparaît à quatre reprises seulement.

2.9. Appel à la divinité – apparition de la divinité – interpellation de la divinité

Au sein du genre oraculaire⁸²⁶, lorsque le locuteur fait appel à une divinité, deux formulations sont généralement employées :

- $\text{ḥ} n + \text{nom de la divinité}$ « faire appel à + divinité » ; c'est la formulation la plus régulièrement employée ;
- $\text{smi } n + \text{divinité}$ « adresser une requête à + divinité ».

Lorsque le locuteur se tient devant la divinité, les documents oraculaires recourent aux verbes šmi , ḥ^c ou spr suivi de la préposition $m\text{-}b3ḥ$ introduisant le nom du dieu ou le syntagme $p3 ntr$. L'apparition de la divinité est signifiée par les verbes $\text{ḥ}^c i$ ou $\text{sh}^c i$. Le verbe $\text{ḥ}^c i$ est employé dans les formulations suivantes : $\text{ḥ}^c i \text{ in } nsw.t \text{ imn-ḥtp}$ « apparition par le roi Amenhotep », $sw n \text{ ḥ}^c w n ntr pn \text{ špsy}$ « jour de l'apparition de ce dieu vénérable ». La première formulation apparaît sur ostraca ; la seconde est employée dans l'incipit du texte oraculaire de Djéhoutymose. De manière générale, lorsqu'il s'agit d'évoquer l'apparition d'une divinité ou de Pharaon, c'est le verbe $\text{ḥ}^c i$ qui est employé, quel que soit le genre, ainsi que l'illustrent les deux exemples suivants :

Ex.385 : $twi (hr) w3ḥ.k m\text{-}b3ḥ \text{ imn-ḥtp } ḥ^c nḥ wḏ3 snb r\text{-}tnw ḥ^c y.f$
« Je te place devant Amenhotep, VSF, chaque fois qu'il apparaît » (P. BM 10417, v° 3)
Ep. Ramsès XI – lettre

Ex.386 : $wn.in ḥm.f ḥ^c nḥ wḏ3 snb hr ḥ^c i.(t) m p3 sšd n ḥsbḏ$
« Alors, sa Majesté, VSF, apparut à la fenêtre de lapis-lazuli » (P. Orbiney, 17,3-4)
Ep. Séthi II – conte

Dans le genre oraculaire, le verbe $\text{sh}^c i$ apparaît plus régulièrement lorsqu'il s'agit de mentionner la sortie processionnelle de la statue divine⁸²⁷ ; on le rencontre dans les tournures suivantes :

- $\text{sh}^c i ḥm ntr (pn) \text{ špsy}$ « sortie processionnelle⁸²⁸ de la majesté de ce dieu vénérable » ;
- $\text{sh}^c i n ntr pn \text{ špsy}$ « sortie processionnelle de ce dieu vénérable » ;
- $\text{sh}^c i \text{ in } p3y ntr ḥ^c 3$ « sortie processionnelle par ce grand dieu ».

Ces trois formulations sont limitées aux requêtes officielles ; elles apparaissent systématiquement sur support monumental, on relève un seul cas provenant d'un document oraculaire rédigé sur papyrus :

Ex.387 : $\text{ḥsb.t } 14 3bd 1 \text{ šmw } sw 5 (...) hrw pn \text{ sh}^c i.(t) ntr pn \text{ špsy } nb ntr.w nb.w \text{ imn-}r^c nsw.t ntr.w$
« An 14, premier mois de Shémou, 5^e jour (...) ce jour, apparition processionnelle de ce dieu vénérable, maître de tous les dieux, Amon-Rê, roi des dieux » (P. Brooklyn 47.218.3, A1)
Ep. Psammétique I, an 14 – procédure oraculaire

La divinité est interpellée par l'expression $my n.i p3y.i nb (nfr)$ « Viens à moi, mon (bon) maître ! ». Plus rarement, le nom de la divinité vient s'intercaler dans la formulation : $my n.i NP p3y.i nb nfr$. Dans un cas, l'ordre des mots varie légèrement :

Ex.388 : $\text{ḥsb.t } 5 3bd 3 3ḥ.t sw 28 ḥ^c in ḥy\text{-}mḏ3.t ḥḥ n nsw.t \text{ imn-ḥtp } ḥ^c nḥ wḏ3 snb r\text{-}ḏd p3y.i nb nfr my <m> p3 hrw$

⁸²⁶ Sur le déroulement d'une procédure oraculaire, cf. J.-M. Kruchten (1986b), D. Valbelle et G. Husson (1998), J. Winand (2003), D. Sweeney (2008).

⁸²⁷ J.-M. Kruchten (1986b : 77).

⁸²⁸ Sur la traduction de $\text{sh}^c i$ par « apparition processionnelle », cf. J.-M. Kruchten (1986b : 77-78).

« An 5, troisième mois d'Akhet, 28^e jour, appel au roi Amenhotep, VSF, par le sculpteur *kh* en ces termes : ‘Mon bon maître, viens en ce jour !’ » (O. Gardiner 4, r^o 1-3)

Ep. Ramsès IV, an 5 – procédure oraculaire

Dans cet exemple, la formulation habituelle (*my n.i p3y.i nb nfr*) fait place à la tournure *p3y.i nb nfr my* où l'épithète qualifiant la divinité précède donc l'impératif du verbe *iwi*.

De manière générale, lorsqu'il s'agit d'invoquer une divinité, la formulation *my n.i* suivie du nom du dieu est systématiquement employée, quel que soit le genre textuel⁸²⁹. Sous cette forme, cette tournure se rencontre dans les genres des prières et des éloges de ville⁸³⁰ ; dans les textes magiques, c'est aussi la formule utilisée quand il s'agit d'invoquer une divinité. Toutefois, l'expression *my n.i* (NP) systématiquement suivie du syntagme *p3y.i nb (nfr)* se rencontre exclusivement dans le genre oraculaire. À vrai dire, l'épithète *p3y.i nb nfr* qualifiant la divinité est tout à fait caractéristique des genres oraculaires⁸³¹ ; ainsi, les questions oraculaires s'ouvrent régulièrement par cette formule d'interpellation. De même, dans les procédures oraculaires, la divinité invoquée est souvent qualifiée par la formule *p3y.i nb nfr*.

2.10. Réponse de la divinité

Dans le cas des requêtes, l'approbation du dieu est signifiée par une expression recourant au verbe *hnn* « s'incliner », *qui se rapporte naturellement au geste de la statue divine portée par les prêtres dans la procession au cours de laquelle, presque exclusivement dirait-on, l'oracle était émis*⁸³². À vrai dire, le verbe *hnn* est d'un emploi caractéristique lorsqu'il s'agit d'évoquer la réponse positive de la divinité⁸³³ :

Ex.389 : *p3y.i šw ir n3 h.wt n t3y s.t m sbw n s3w.w m sb3 bn hn.k* (𓂏𓂛𓂛𓂛𓂛𓂛) *nh-nw-niw.t NP t3 sn*

« Ma lumière, quant aux biens de cet endroit, consistant en morceaux de linteau en bois et une porte, tu ne peux approuver la citadine NP qui (doit) les reprendre » (O. Caire CG 25555 + O. DeM 999, v^o 1-3)

Ep. Ramsès III, an 13 – procédure oraculaire

Le verbe est employé dans deux types de constructions séquentielles :

- *iw p3 ntr (hr) hn(n) (r-)wr sp-sn* « le dieu approuva très clairement » ; dans ce cas, la formulation est employée dans un séquentiel. Sous cette forme, la tournure apparaît toujours sur ostraca. L'ensemble des documents recourant à cette construction étant attribué à la 20^e dynastie, on ne s'étonnera pas de l'absence régulière de la préposition *hr*⁸³⁴. Exceptionnellement, le syntagme *r-wr sp-sn* n'est pas noté. Dans le corpus juridique, l'emploi du syntagme *r-wr sp-sn* se rencontre seulement dans ces formulations ; de manière générale, le syntagme *r-wr sp-sn* se rencontre exceptionnellement dans les autres genres⁸³⁵. Dans un cas, le syntagme est remplacé

⁸²⁹ S. Sauneron (1952 : 51).

⁸³⁰ Sur l'emploi de cette expression dans les genres poétiques, cf. *infra*, p. 219-220.

⁸³¹ Évoquant l'expression *p3y.i nb nfr*, J. Černý (1935b : 55) explique : *extrêmement courante est cette expression dans la bouche de ceux qui s'adressent à un oracle.*

⁸³² J. Černý (1931 : 491).

⁸³³ J. Winand (2003 : 622).

⁸³⁴ Sur la disparition progressive de la préposition *hr* au séquentiel, voir J. Winand (1992 : § 693-705).

⁸³⁵ Dans notre corpus, deux lettres (O. DeM 114 et P. Louvre 3230) et l'enseignement d'Hori renforcent l'intensité du verbe par le syntagme *(r-)wr sp-sn*. De manière générale, les lettres privilégient plutôt le syntagme *sp-sn sp-sn*.

par le groupe *r-ikr sp-sn*⁸³⁶. Quelquefois, l'approbation du dieu prend place devant des témoins (*m-b3h NP NP*) :

Ex.390 : *iw p3 ntr (hr) hn(n) r-ikr sp-sn m-b3h ʕ3-n-is.t hnsw ʕ3-n-is.t in-hr(.t)-hʕ t3 f3y(.t) r-dr.s*

« Le dieu approuva très clairement en présence du chef d'équipe, *hnsw*, du chef d'équipe, *in-hr(.t)-hʕ*, et de l'ensemble des porteurs » (O. Petrie 21, v° 1-3)

Ep. Ramsès III, an 27 – procédure oraculaire

- *ʕhʕ.n p3 ntr hr hn(n) r-wr sp-sn* « alors, le dieu approuva très clairement » ; dans ce cas, la formulation est employée dans la construction *ʕhʕ.n SN hr sdm*. Sous cette forme, elle apparaît à plusieurs reprises dans un papyrus (P. BM 10335) et sur support monumental (Nesamon). La préposition *hr* est systématiquement omise, toutefois, l'ensemble des occurrences provient de deux documents attribués à la 20^e dynastie. Quelques variantes peuvent être notées. Ainsi, l'oracle de Nesamon ajoute toujours *p3 ntr ʕ3* « le grand dieu ». Dans le P. BM 10335, le syntagme *r-wr sp-sn* est omis à deux reprises et remplacé par un groupe prépositionnel introduisant celui à qui la divinité donne raison (*r NP/r.f*) :

Ex.391 : *ʕhʕ.n p3 ntr hr hn(n) r ʕhwtj p3-t3w-m-di-imm*

« Alors, le dieu approuva le cultivateur *p3-t3w-m-di-imm* » (P. BM 10335, r° 4)

Ep. Ramsès IV, an 2 – procédure oraculaire

À vrai dire, l'emploi de la formulation recourant au verbe *hnn* dans l'oracle de Nesamon fait un peu figure d'exception ; les documents oraculaires sur support monumental emploient plutôt la tournure suivante : *wšd (r-)wr sp-sn in p3(y) ntr ʕ3* « très grande approbation par le/ce grand dieu »⁸³⁷. Dans une procédure oraculaire plus tardive conservée sur papyrus, l'approbation du dieu est signifiée par une toute autre formulation ; cette tournure ne semble pas attestée dans les autres documents :

Ex.392 : *st3 r.f iy(.t) n hrw.f in p3 ntr ʕ3*

« Bouger vers lui et aller à sa voix par le grand dieu » (P. Brooklyn 47.218.3, A6)

Ep. Psammétique I, an 14 – procédure oraculaire

La tournure employant le verbe *hnn* est donc d'un emploi fréquent sur papyri et ostraca. Plus rarement, on relève quelques cas recourant à une formulation s'apparentant aux décisions rendues par le tribunal : *m3ʕ NP* « NP a raison » (cf. *supra*, p. 185). Cette formulation est attestée dans quelques documents postérieurs à la 20^e dynastie. Elle apparaît exceptionnellement sur support monumental :

Ex.393 : *dd swth p3y ntr ʕ3 m3ʕty NP*

« Seth, ce grand dieu, dit : 'NP a raison' » (St. Dakhleh, l. 8-9)

Ep. Chéchonq I, an 5 – procédure oraculaire

Une réponse négative de l'oracle s'exprime au moyen du verbe *nʕi*⁸³⁸ employé dans une construction utilisant un séquentiel (*iw p3 ntr hr nʕi.t n-h3.f* « le dieu désapprouva ») ou une construction continuative (*ʕhʕ.n p3 ntr hr nʕi.t n-h3.f*). À vrai dire, ce cas de figure se présente rarement ; on relève à peine deux cas de désapprobation dans notre corpus. Les deux exemples proviennent de documents rédigés sur ostraca :

Ex.394 : *iw p3 ntr hr nʕi(.t) n-h3.f r-ikr sp-sn*

« Le dieu désapprouva très clairement » (O. Petrie 21, r° 6-7)

⁸³⁶ Sur cette formulation caractéristique des contes, cf. *infra*, p. 206-207.

⁸³⁷ Cette formulation apparaît dans les documents suivants : Djéhoutymose, Maâtkarê, Henouttaouy et la stèle de Chéchonq I (stèle Caire JE 66285). Sur cette tournure, voir J.-M. Kruchten (1986b : 44-47) et J. Winand (2003 : 622).

⁸³⁸ J. Černý (1931 : 491-6), J. Winand (2003 : 622).

Ep. Ramsès III, an 27 – procédure oraculaire

Dans ce cas, la formulation est complétée par le syntagme *r-ikr sp-sn*. Dans le second exemple recourant plutôt à une construction continuative, il n'apparaît pas (O. Caire CG 25555 + O. DeM 999, r° 7). En l'absence d'autres attestations de cette formulation, on peut se demander si le syntagme *r-ikr sp-sn* est la formule habituellement employée ou s'il s'agit plutôt d'une variante pour le groupe *r-wr sp-sn* (cf. *supra*, p. 196). Toutefois, il semble que la seconde interprétation soit plus vraisemblable ; en effet, l'O. Petrie semble privilégier le syntagme *r-ikr sp-sn* à la formulation habituelle (cf. ex. 390).

2.11. *in* (prép.) SN

Les documents oraculaires font régulièrement usage de constructions dont l'agent est introduit par la particule *in*. À vrai dire, ce type de formulation se rencontre dans l'ensemble des genres juridiques, toutefois, la plupart des occurrences proviennent de textes oraculaires⁸³⁹. Le plus souvent, la préposition *in* introduit l'agent d'un verbe à l'infinitif dans deux emplois :

- date + infinitif + *in* + complément d'agent ; cette construction se rencontre régulièrement en incipit (cf. *supra*, p. 65-95). Elle peut également être employée au sein même du document, afin d'introduire un autre événement. Cet emploi est surtout caractéristique des procédures juridiques, des rapports juridiques et des testaments ;

Ex.395 : *hsb.t 4 3bd 4 3h.t sw 10 iy(.t) in n3 sr.w (...)*

« An 4, quatrième mois d'Akhet, 10^e jour, venue des notables (...) »
(O. Michaelides 6, v° 8)

Ep. Ramsès 4, an 1 – rapport juridique

- infinitif + *in* + complément d'agent ; ce type de formulation apparaît toujours en cours de document. Son emploi est caractéristique des textes oraculaires⁸⁴⁰ :

Ex.396 : *wḥm sp in ḥwty NP šmi.t m-b3ḥ imn t3-šny.t*

« Le cultivateur NP se présenta à nouveau devant Amon de *t3-šny.t* » (P. BM 10335, r° 5-6)

Ep. Ramsès IV, an 2 – procédure oraculaire

Ex.397 : *sh^ci(.t) in p3y ntr ʕ3*

« Apparition processionnelle par ce grand dieu » (Djéhoutymose, col. 14)

21^e dyn. – procédure oraculaire

On relève également quelques cas où la forme verbale dont l'agent est introduit par la préposition *in* est une forme passive (participe passif, subjonctif passif, perfectif passif, pseudo-participe d'un verbe transitif). Ce type de construction est surtout caractéristique des procès des Tomb Robberies :

Ex.398 : *rmt swd n.f m hrw pn in n3 sr.w ʕ3.w*

« Hommes qui lui furent transmis en ce jour par les hauts fonctionnaires »
(P. Léopold II-Amherst, 4 :4)

Ep. Ramsès IX, an 16 – procédure juridique (Tomb Robberies)

⁸³⁹ Selon les genres, on relève les occurrences suivantes : procédure oraculaire (96), procédure juridique des Tomb Robberies (27), rapport juridique (9), procédure juridique (5), testament (4), serment (3), déposition (1). Les occurrences provenant du genre oraculaire sont principalement issues de trois documents : le P. Brooklyn 47.218.3, Djéhoutymose et Henouttaouy.

⁸⁴⁰ On la rencontre, notamment, dans la formule *wšd (r-)wr sp-sn in p3(y) ntr ʕ3* (cf. *supra*, p. 197).

2.12. *in* (part. interr.)

Dans le sous-genre des questions oraculaires, les tournures phraséologiques se font plus rares ; malgré leur taille réduite, on relève tout de même quelques expressions caractéristiques. Ainsi, ces courts textes comportent très régulièrement une question destinée à la divinité ; celle-ci est toujours exprimée par la particule interrogative *in* suivie d'une forme verbale (Futur III, subjonctif, perfectif, Présent I, forme emphatique ou phrase coupée) ou non-verbale (prédication substantivale, prédication adjectivale ou prédication d'existence et de non-existence). La particule interrogative *in* n'est jamais notée $\overline{\text{in}}$; elle se présente majoritairement sous la forme in . On relève également quelques cas où l'interrogatif est noté $\overline{\text{in}}$. Dans quelques cas, l'interrogation est précédée d'un syntagme introduit par la particule *ir* (*ir* SN, *in* ... « Quant à SN, est-ce que ... »). L'interpellation de la divinité est régulièrement signifiée par le syntagme *p3y.i nb nfr* « mon bon maître » (cf. *supra*, p. 195).

2.13. *rdi h.wt.f* et *ir* SN *iw.f n* NP

Le genre des testaments est attesté par un nombre fort réduit d'occurrences dans notre corpus. Quelques expressions familières se font tout de même jour. Ainsi, la formule *rdi h.wt.f* « donner ses biens » est la tournure consacrée évoquant le legs des biens du testateur :

Ex.399 : *hsb.t [] 3bd 2 [] sw 10 hr hm n nsw.t-bity mn-m3c.t-r3c n3h wd3 snb hrw pn rdi.t h.wt.f in* NP
« An [x], second mois de [saison], 10^e jour, sous la majesté du roi de Haute et Basse Égypte, Menmaâtrê, VSF, ce jour, léguer ses biens par NP » (O. DeM 108, r^o 1-v^o 4)
Ep. Séthi I – testament

Ex.400 : *ir p3 w3h nb dr.t.f hr dr.t.i im.w iw.i r di.(t) n.f h.wt.i ir p3 nty bwpw.f di.t n.i bn iw.i r di.(t) n.f m h.wt.i*
« Quant à n'importe lequel d'entre eux qui a placé sa main dans la mienne, je lui léguerai mes biens. Quant à celui qui ne m'a rien donné, je ne lui léguerai rien de mes biens » (P. Ashmolean 1945.97, r^o 2 :6-7)
Ep. Ramsès V, an 3 - testament

De même, la répartition des biens entre les légataires peut être signifiée au moyen d'une construction employant un Futur III analogique : *ir* SN *iw.f n* NP « quant à SN, il sera pour NP » :

Ex.401 : *hr ir h.wt nb sp-sn nty m p3y.i pr iw.w n t3y.i hm.t hn3c n3y.s hrd.w*
« Quant à tous les biens sans exception qui sont dans ma maison, ils seront pour ma femme et ses enfants » (O. Ashmolean 55, v^o 4-6)
19^e dyn. – testament

Certaines des expressions familières des documents juridiques se rencontrent dans d'autres genres. Ainsi, une lettre du règne de Ramsès XI recourt à un vocabulaire caractéristique dans un passage clairement juridique :

Ex.402 : *hr dd p3-r3c-wnm.f m knb.t irm p3y.k it m-b3h pr-33 n3h wd3 snb di.tw m3c.t <n> p3y.k it r.f hr di.tw m-hr n3 sr.w iri.(t) p3 smtr n3y.f rmt r di.t.w n.f*
« *p3-r3c-wnm.f* a plaidé contre ton père au tribunal en présence de Pharaon, VSF. On a donné raison à ton père contre lui et On a ordonné devant les magistrats de procéder à l'interrogatoire de ses gens afin de les lui donner » (P. Genève D 191, v^o 8-10)
Ep. Ramsès XI – lettre

On retrouve diverses formulations caractéristiques de la forme juridique : *dd irm* NP « plaider contre NP », *m-b3h* introduisant un témoin « en présence de X », *di.t m3^c.t n* NP « donner raison à NP », *iri.t p3 smtr* « procéder à l'interrogatoire ».

3. Genres narratifs

3.1. *hr ir m-ht hrw.w knw sw3 hr nn*

Certaines expressions sont caractéristiques des contes et, dans une moindre mesure, du récit de la bataille de Qadech. Ainsi, on trouve quelques formulations ponctuant les récits de la plupart de nos documents (cf. tableau ci-dessous). S'ouvrant par le groupe *hr ir m-ht*⁸⁴¹, ces tournures servent véritablement à structurer la narration ; elles sont d'ailleurs très régulièrement rubriquées⁸⁴². L'expression la plus complète, *hr ir m-ht hrw.w knw sw3 hr nn* « et après que de nombreux jours eurent passés sur cela », apparaît dans le conte du *Prédestiné*⁸⁴³ ; cette tournure, attestée dans la plupart des contes, est sujette à de légères variantes⁸⁴⁴. Ainsi, dans le conte du *Prédestiné*, le syntagme *hrw.w knw* peut être remplacé par le syntagme *n3 hrw* ou se limiter à la mention du lemme *hrw.w*. Dans les autres contes, le verbe *sw3* n'est jamais présent tandis que la préposition *hr* est systématiquement remplacée par *hr-s3* ; l'expression se présente donc sous la forme suivante : *hr ir m-ht hrw.w knw hr-s3 nn*. Enfin, le conte d'*Horus et Seth* emploie à deux reprises une tournure encore plus réduite : *hr ir m-ht hr-s3 nn*. Les contes recourent régulièrement à ce genre de formulations afin de situer le récit dans le temps. Ainsi, l'expression *hr ir m-ht t3 hd 2 n hrw hpr* « et après que la terre fut éclairée et qu'un second jour se fut levé » est employée dans les contes du *Prédestiné* et des *Deux Frères*. Dans trois contes⁸⁴⁵, on trouve le même type de formulation avec les lemmes *rwh3*, *h3wy* et *grh*. Avec le substantif *rwh3*, la formule *hr ir m-ht tr n rwh3* « ensuite, au moment du soir » est reproduite à l'identique dans deux contes⁸⁴⁶. Il n'en va pas de même avec le substantif *grh* employé dans deux formulations au sens proche. Dans un cas, il apparaît dans l'expression *hr ir m-ht grh hpr* « lorsque la nuit fut venue » ; le conte d'*Horus et Seth* recourt à une tournure réduite : *hr ir m grh* « ensuite, pendant la nuit ». Une formulation analogue est employée avec le substantif *h3wy* ; elle se rencontre dans un seul document⁸⁴⁷ sous la forme *hr ir m t3 wnw.t h3wy*. De même, cette formulation est encore employée dans les contes d'*Horus et Seth* et des *Deux Frères* avec le lemme *3.t* dans les formules *hr ir m-ht 3.t sri.t* « et après un bref instant » et *hr ir hr-s3 3.t 3.t* « et après un long moment ». Le conte d'*Ounamon* est l'un des rares à ne jamais employer ces diverses tournures⁸⁴⁸. Dans un cas, il est fait mention d'un moment précis de la journée ; le conte recourt alors à une autre formule :

⁸⁴¹ Sur ce type de construction, cf. Fr. Neveu (2002 : 102-103).

⁸⁴² Sur l'emploi de la rubrication, cf. *supra*, p. 56-62.

⁸⁴³ C'est aussi la formulation qui semble être conservée par le conte de l'O. Bruxelles E 6428, toutefois, ce document est très fragmentaire.

⁸⁴⁴ Elle apparaît dans les contes suivants : le *Prédestiné*, les *Deux Frères*, *Vérité et Mensonge*, *Horus et Seth*, *Apophis et Séqenrê*. Elle est également employée dans deux contes très fragmentaires conservés sur les documents suivants : P. Berlin P 3020+P. Vienne 36, O. Bruxelles E 6428.

⁸⁴⁵ Les *Deux Frères*, *Horus et Seth* et le conte conservé sur le P. Berlin P 3020 r°.

⁸⁴⁶ Toutefois, il faut préciser que la préposition *m-ht* a été omise dans un cas (P. Chester Beatty 1, 8,2). Par ailleurs, dans un cas, la formule est transcrite *hr-ir m-ht hr tr n rwh3* (P. Orbiney, 4,3) ; l'insertion erronée de la préposition *hr* est expliquée par Gardiner (1932 : 13a, n.4,3b) : *the scribe may have thoughtlessly begun to write hr ir m-ht hrw.w knw, etc., and have then perceived his error*.

⁸⁴⁷ P. Berlin P 3020, r° 2,6.

⁸⁴⁸ De même, le conte d'*Astarté* ne semble pas employer ces formulations, toutefois, l'état du texte est très fragmentaire. À la ligne 1x+3, on lit *hr-ir* [], ce qui pourrait donc constituer les premiers lemmes de notre expression, toutefois, ce qui suit est en lacune totale.

Formule	Document
<i>hr-ir m-ht hrw.w (knw) sw3 hr nn</i> <i>hr-ir m-ht n3 hrw.w sw3 hr nn</i>	<i>Prédestiné</i> , O. Bruxelles E 6428, poème de Qadech (épigraphiques) <i>Prédestiné</i>
<i>hr-ir m-ht hrw.w knw hr-s3 nn</i>	<i>Deux Frères, Vérité et Mensonge, Horus et Seth, Apophis et Séqenenrê</i> , P. Berlin P 3020+P. Vienne 36, poème de Qadech (versions papyrologiques)
<i>hr-ir m-ht hr-s3 nn</i>	<i>Horus et Seth</i>
<i>hr-ir hr-s3</i>	<i>Deux Frères</i>
<i>hr-ir m-ht grh hpr</i> <i>hr-ir m grh</i>	<i>Deux Frères</i> <i>Horus et Seth</i>
<i>hr-ir m-ht (hr) tr n rwh3</i> <i>m-ht nn hr tr n dw3y.t</i> <i>hr-ir m t3 wnw.t h3wy</i>	<i>Horus et Seth, Deux Frères</i> Qadech (bulletin) P. Berlin P 3020, r°
<i>hr-ir m-ht t3 hd 2 n hrw hpr</i>	<i>Prédestiné, Deux Frères</i>
<i>hr-ir m-ht hr [w^c-n ?] 3.t šri.t</i> <i>hr-ir hr-s3 3.t 3.t</i>	<i>Deux Frères</i> <i>Horus et Seth</i>
<i>iw dw3w hpr</i>	<i>Ounamon</i>

Fig. 32. Formules de transition employées au sein des genres narratifs

La plupart du temps, ces formulations structurant véritablement le récit s'ouvrent donc par le syntagme *hr ir m-ht*⁸⁵⁰ ; caractéristiques des genres narratifs, elles n'apparaissent jamais sous cette forme dans les autres genres. Il faut toutefois mentionner une tournure fort proche issue d'une procédure juridique :

Ex.407 : *hr-ir hr-s3 hrw.w knw*

« Et après de nombreux jours » (O. Nash 1, r° 4-5)

Ep. Séthi II – procédure juridique

À vrai dire, dans les textes juridiques, on trouve abondamment des expressions permettant d'évoquer un moment précis ; celles-ci sont régulièrement introduites par le syntagme *hr ir hr-s3*⁸⁵¹. Parmi les quelques expressions identifiées dans les genres narratifs, certaines recourent au syntagme *hr ir hr-s3* (*Horus et Seth*, les *Deux Frères*, *Joppé*), toutefois, le nombre d'occurrences est fortement réduit. On relève trois types de constructions employées occasionnellement dans les contes mais régulièrement dans les genres juridiques :

- la première recourt au syntagme *hr ir hr-s3* directement suivi d'une forme verbale ; cette construction se rencontre à une seule reprise dans le conte des *Deux Frères* où le groupe *hr ir hr-s3* introduit un séquentiel. Par ailleurs, contrairement aux constructions recourant au syntagme *hr ir m-ht*, elle n'est pas rubriquée dans le conte. À vrai dire, ce type de construction, caractéristique de la narration, se rencontre bien plus régulièrement dans les genres juridiques, particulièrement dans les dépositions. La construction verbale suivant directement le syntagme est un séquentiel ou un Présent I :

Ex.408 : *hr ir hr-s3 iw.i hr di.t n.f hnw I*

« Après quoi, je lui donnai une peau » (O. Petrie 37, r° 5)

⁸⁵⁰ Sur les diverses constructions introduites par *hr ir*, cf. Fr. Neveu (2002 : 101-119).

⁸⁵¹ Les constructions s'ouvrant par le groupe *hr ir hr-s3* sont plutôt caractéristiques des dépositions, des procédures juridiques, des rapports juridiques et des procès des Tomb Robberies ; elles ne sont jamais employées dans les serments, les testaments ou les documents oraculaires.

Ep. Amenmès – déposition

Ex. 409 : *hr ir hr-s3 twi ḥḥ.kwi hr kd*

« Après quoi, j'étais occupé à construire » (O. BM 5624, r°1)

Ep. Ramsès III, an 21 – déposition

Ex.410 : *hr ir hr-s3 iw.tw hr di.t m3ḥ(.tw).f*

« Après quoi, on le fit sacrifier » (P. Orbiney, 16,7-8)

Ep. Séthi II – conte

- dans le second cas, le groupe *hr ir hr-s3* introduit un syntagme nominal, généralement un complément de temps, et est suivi d'une forme séquentielle. Cette construction se rencontre à deux reprises dans les contes (*Horus et Seth, Joppé*) ; elle apparaît plus régulièrement dans les genres juridiques. Dans les contes, le complément de temps reste assez flou et ne désigne pas vraiment un moment précis ; d'autre part, dans le conte d'*Horus et Seth*, la forme séquentielle suivant directement le groupe est une construction tout à fait caractéristique du genre, une forme *wn.in.f hr sdm*. Dans les documents juridiques (déposition, procédure juridique, rapport juridique), le complément de temps est souvent très précis (*wnw.t* « une heure », *X n hrw* « X jours », *X rnp.t* « X années », une date précise) ; par ailleurs, la forme suivant directement ce groupe est toujours un séquentiel, cela ne doit guère surprendre, l'emploi de la forme *wn.in.f hr sdm* est strictement confiné aux genres narratifs⁸⁵² :

Ex.411 : *hr ir (hr-)s3 3.t 3.t wn.in hw.t-hr nb(.t) nh(.t) rsy hr iy(.t)*

« Et après un long moment, Hathor, maîtresse du sycomore du sud, s'en alla »

(P. Chester Beatty 1, 4,1-2)

Ep. Ramsès V – conte

On remarquera, par ailleurs, que la construction est rubriquée dans le conte ; cette pratique n'est jamais attestée dans les documents juridiques.

Ex.412 : *hr ir hr-s3 wnw.t iw t3 knb.t (hr) smtr.s*

« Et une heure plus tard, le tribunal l'interrogea » (O. Nash 1, r° 12)

Ep. Séthi II – procédure juridique

- La dernière construction s'éloigne légèrement des précédentes dans la mesure où l'adverbe/la préposition *hr-s3* n'est plus présent ; le syntagme *hr ir* introduit un groupe prépositionnel composé de la préposition *m* et d'un syntagme nominal. Cette construction apparaît dans deux contes. Dans les documents juridiques, le groupe *hr ir m* introduit toujours une date précise :

Ex.413 : *hr ir m t3 wnw.t h3wy []*

« Et, au soir » (P. Berlin 3020, r° 2,6)

19^e dyn. – conte

Ex.414 : *hr ir m hsb.t I n nsw.t hk3-m3ḥ.t-rḥ-stp.n-imm ḥnh wd3 snb p3 ntr 3 iw.f (hr) ir(i.t) wgg 33 m n3 it*

« Et, en l'an 1 du roi Héqamaâtrê-Sétepenamon, VSF, le grand dieu, il commit un détournement important de céréales » (P. Turin 1887, v° 1,10)

Ep. Ramsès V, an 1 – rapport juridique

La formulation employée dans le conte d'*Ounamon* (ex. 417) est unique ; elle n'apparaît jamais dans les autres contes, ni même dans les documents juridiques. Elle semble s'inspirer librement des deux formulations suivantes :

Ex.415 : *hr ir m-ht grh hpr*

« Et après que la nuit fut advenue » (P. Orbiney, 13,9)

Ep. Séthi II – conte

⁸⁵² Sur l'emploi de cette forme, voir le chapitre consacré au répertoire.

Construction du type *hr ir m-ht* + SN + pseudo-participe de *hpr*

Ex.416 : *hr ir hrw.w hpr*

« Et des jours s'étant écoulés » (P. BM 10052, r° 6,1)

Ep. Ramsès XI – procédure juridique (Tomb Robberies)

Construction du type *hr ir* + SN + pseudo-participe de *hpr*

Ex.417 : *iw dw3w hpr*

« Lorsque le jour fut là » (P. Moscou 120, 1,47)

21^e dyn. – conte

Construction du type *iw* + SN + pseudo-participe de *hpr*

Les différentes formulations s'ouvrant par le syntagme *hr ir hr-s3* sont rassemblées dans le tableau suivant :

Formulations	Genres
<i>hr ir hr-s3</i> + f. verbale	<i>Deux Frères</i> (1), déposition (6), procédure juridique (1)
<i>hr ir hr-s3 3.t 3.t</i>	<i>Horus et Seth</i> (1)
<i>hr ir hr-s3 wnw.t</i>	<i>Joppé</i> (1), Procédure juridique (1)
<i>hr ir hr-s3 grh n hrw X</i>	Procédure juridique des Tomb Robberies (1)
<i>hr ir hr-s3 X n hrw</i>	Déposition (1)
<i>hr ir hr-s3 hrw X</i>	Rapport juridique (1)
<i>hr ir hr-s3 hrw.w</i>	Déposition (2), rapport juridique (1), Tomb Robberies ⁸⁵³ (10)
<i>hr ir hr-s3 hrw.w knw</i>	Procédure juridique (1)
<i>hr ir hr-s3 X rnp.t</i>	Procédure juridique (1)
<i>hr ir hr-s3</i> + date	déposition (2), rapport juridique (1)
<i>hr ir hrw.w hpr</i>	Procédure juridique des Tomb Robberies (1)
<i>hr ir m</i> + date	Procédure juridique (2), rapport juridique (3)
<i>hr ir m</i> + SN	

Fig. 33. Formules s'ouvrant par le syntagme *hr ir hr-s3*

3.2. *m p3y.f shr n r^c nb/tnw hrw*

Parmi les expressions rencontrées à plusieurs reprises dans le genre des contes, on relève encore une formulation exprimant une habitude quotidienne. Ainsi, trois contes (le *Prédestiné* – les *Deux Frères* – *Horus et Seth*) emploient le syntagme *m p3y.f shr* suivi d'un complément de temps en génitif indirect (*r^c nb – tnw hrw*). La formule recourant au syntagme *r^c nb* apparaît dans deux contes ; dans les deux cas, le circonstant ne semble pas introduit de la même manière. Ainsi, dans le conte d'*Horus et Seth*, on trouve la tournure suivante : *m p3y.f shr n.t r^c nb* ($\overset{\sim}{\Delta} \overset{\circ}{\Delta} \overset{\circ}{\Delta} \overset{\circ}{\Delta} \overset{\circ}{\Delta}$) « selon son habitude quotidienne ». Dans le conte des *Deux Frères*, le syntagme est noté $\overset{\sim}{\Delta} \overset{\circ}{\Delta} \overset{\circ}{\Delta}$. Au vu des graphies, plusieurs interprétations sont à envisager :

- $\overset{\sim}{\Delta}$ est une graphie du *n(j)* du génitif indirect et $\overset{\circ}{\Delta}$ est une graphie du relatif *nty* ;
- $\overset{\sim}{\Delta}$ et $\overset{\circ}{\Delta}$ sont des graphies du *n(j)* du génitif indirect ;
- $\overset{\sim}{\Delta}$ et $\overset{\circ}{\Delta}$ sont des graphies du relatif *nty*.

En considérant $\overset{\sim}{\Delta}$ comme une graphie du *n(j)* du génitif indirect, on pourrait penser que la graphie du *n(j)* dans le syntagme résulte de son emploi dans une formulation couramment attestée, *hr.t-hrw n.t r^c nb* ($\overset{\sim}{\Delta} \overset{\circ}{\Delta} \overset{\circ}{\Delta} \overset{\circ}{\Delta} \overset{\circ}{\Delta}$). Dans cette expression encore attestée dans notre

⁸⁵³ Dans les procédures juridiques des Tomb Robberies, les diverses formulations employées omettent systématiquement la préposition *hr-s3*. Il faut donc la restituer (H. Satzinger 1976 : 269, n.5) ou considérer, ainsi que le suggère Fr. Neveu (2002 : 105), qu'il s'agit là d'un emploi adverbial du substantif *hrw* « Et, un jour... ».

A priori, les deux interprétations sont tout autant valables ; par ailleurs, le sens ne change guère en fonction de l'analyse privilégiée. Étant donné que les deux lectures offrent du sens et qu'aucune des deux interprétations ne se distingue, il ne me semble pas nécessaire de corriger l'un des deux textes afin de conserver une seule formulation. Pour l'instant et jusqu'à preuve du contraire, il paraît donc préférable de se fier aux graphies fournies par les deux contes et lire *m p3y.f šhr n r^c nb* (*Horus et Seth*) ou *m p3y.f šhr nty r^c nb* (*les Deux Frères*). Toutefois, dans l'ensemble de notre corpus, je n'ai trouvé aucune attestation d'une formule du type SN *nty r^c nb* ; à l'inverse, on relève plusieurs occurrences de la tournure SN *n(j) r^c nb*⁸⁵⁵. Par ailleurs, ainsi que nous l'avons noté, deux attestations de la graphie $\triangleleft\backslash$, assurément employée dans un génitif indirect, sont issues de documents rédigés de la main du scribe Innana (cf. ex. 420 et 421), qui est précisément le rédacteur du conte des *Deux Frères*. Dès lors, cette graphie particulière est peut-être un simple « tic de scribe ».

Enfin, le conte du *Prédestiné* emploie la même expression ; toutefois, le syntagme *r^c nb* est remplacé par le groupe *tnw hrw*. La formule, attestée à deux reprises, est introduite par la préposition *m*, dans un cas, par la préposition *mi*, dans l'autre cas :

Ex.424 : *iw.sn hr šm(i).t r pwi.t mi p3y.sn šhr <n> tnw hrw*
 « Et ils s'en allèrent sauter comme ils en avaient l'habitude chaque jour »
 (P. Harris 500, v° 6,3)
 19^e dyn. – conte

Dans les deux cas, le syntagme *tnw hrw* est directement apposé au syntagme *p3y.sn šhr* ; le premier syntagme étant défini, il faut donc restituer le *n(j)* du génitif indirect afin d'obtenir une construction analogue à celle vue précédemment avec *r^c nb* (SN *n tnw hrw*). En effet, il paraît plus probable de restituer le *n(j)* du génitif, fréquemment omis par les scribes, plutôt que le pronom relatif (SN *nty hrw tnw*). Cet exemple semble donc un peu plus appuyer l'interprétation d'un génitif indirect dans les formulations *m p3y.f šhr n r^c nb*.

3.3. *r-ikr sp-sn*

Dans les documents narratifs, le syntagme *r-ikr sp-sn* est régulièrement employé avec un verbe afin d'en renforcer l'intensité. La construction verbe + *r-ikr sp-sn* est attestée dans la plupart des contes⁸⁵⁶ ; elle apparaît une fois dans une version du poème de Qadech. Si cette tournure ne se limite pas aux documents narratifs, c'est toutefois de ce corpus que sont issues la plupart des occurrences. À vrai dire, cette construction se rencontre encore dans quelques lettres⁸⁵⁷ et documents oraculaires⁸⁵⁸. D'un emploi fréquent dans les contes – particulièrement dans les *Deux Frères* – cette tournure se rencontre à une seule reprise dans le poème de Qadech. Le passage, conservé par plusieurs témoins, diffère sensiblement selon les supports ; par ailleurs, si la version du P. Sallier 3 emploie la tournure habituellement rencontrée dans les contes, les versions monumentales renforcent l'intensité du verbe par le simple *r-ikr* :

Ex.425 : *nfr r-ikr hr.t ity nb.n*
 « La paix est excellente, souverain, notre maître » (KRI 2, 97, 7-8)
 19^e dyn. – narratif

⁸⁵⁵ Dans notre corpus, on relève les exemples suivants : *p3y.f nw n r^c nb* (P. Leiden 348, v° 7,4-5), *n3y.i snmh n r^c nb* (P. Anastasi 2, 10,4), *hs.wt nsw.t n.t r^c nb* (O. DeM 1253, col. II,1 et O. Turin 6618, r° 7), *hr.t-hrw n.t r^c nb* (P. Brooklyn 47.218.135, r° 2,5 et P. Harris 500, v° 8,6).

⁸⁵⁶ Elle apparaît dans les contes suivants : les *Deux Frères*, le *Prédestiné*, *Vérité et Mensonge*, *Horus et Seth*, *Ounamon*.

⁸⁵⁷ O. DeM 132, O. DeM 10102, O. OIC 16991, P. Anastasi 5, 12,5, P. Bologne 1094, 6,8, P. Mond 2, 6, P. Leiden I 362. Les lettres recourent plus régulièrement au syntagme *sp-sn sp-sn*.

⁸⁵⁸ O. Petrie 21 et P. BM 10335. À vrai dire, les documents oraculaires optent plus fréquemment pour le syntagme *r-wr sp-sn*.

Ex.426 : *nfr r-ikr sp-sn di.t h3y h3ty.w m-di ity ʿnh wḏ3 snb nb.n*

« Comme il est vraiment excellent de faire que les cœurs se réjouissent à propos du souverain, VSF, notre maître » (P. Sallier 3, 11¹)

19^e dyn. – narratif

La tournure est employée avec des verbes variés⁸⁵⁹. Dans un cas, on trouve l'ordre inverse ; le verbe est suivi du groupe *sp-sn r-ikr* :

Ex.427 : *wn.in.f hr ptr p3 ih n p3 ʿdd iw.f nfr sp-sn r-ikr m inm*

« Alors, il remarqua le bœuf du jeune homme qui était absolument magnifique de pelage » (P. Chester Beatty 2, r^o 8,1-2)

19^e dyn. – conte

C'est également la construction privilégiée lorsqu'il s'agit de renforcer l'intensité du prédicat adjectival⁸⁶⁰. Contrairement à l'ensemble des textes littéraires, les particules *-wy* ou *wsy* ne sont jamais employées dans le genre des contes, à l'exception du P. Moscou 127 dont le répertoire s'éloigne considérablement des autres contes.

4. Genres éducatifs

Les genres éducatifs sont également reconnaissables à certaines expressions récurrentes. Ainsi qu'on l'a déjà noté, l'expression *h3.t-ʿ m sb3y.t* introduit souvent le genre des enseignements⁸⁶¹. On relève également quelques formulations typiques, examinées ci-dessous.

4.1. *my sdd.i n.k*

Afin d'attirer l'attention de l'allocutaire, le locuteur fait parfois usage de l'expression *my sdd.i n.k* « Viens que je te raconte ». Cette formulation, composée de l'impératif du verbe *iwi* suivi du verbe *sdd* au subjonctif, se rencontre dans les enseignements et textes sapientiaux ; elle apparaît également à plusieurs reprises dans la lettre littéraire du P. Anastasi 1 qui emploie indifféremment les verbes *sdd* et *dd* :

Ex.428 : *my sdd.i n.k ki n sš r3y dd n.f p3 mk(ʿr) n t3 šnw.t*

« Viens que je te raconte la condition du scribe *r3y*, surnommé 'le four du grenier' » (P. Anastasi 1, 9,4-5)

19^e dyn. – lettre littéraire

Ex.429 : *my dd.i n.k kth dmi.w*

« Viens que je te parle d'autres villes » (P. Anastasi 1, 22,2-3)

19^e dyn. – lettre littéraire

On relève quelques variantes illustrées par les exemples suivants où *sdd* (ex. 430) est remplacé par les verbes *whʿ* (ex. 431) ou *rđi ʿm* (ex. 432) :

Ex.430 : *my sdd.w n.k n3 šhn.w g3b n hn iwty dr.t.f iw bw sđm.f sb3y.t n it r iri.t sš ikr*

« Viens qu'on te raconte les occupations misérables du fou maladroit qui n'écoute pas l'enseignement paternel pour devenir un excellent scribe » (O. Lacau, r^o 14-16)

20^e dyn. – enseignement

Dans cet exemple, la formulation habituelle (*my sdd.i n.k*) est remplacée par une construction impersonnelle (*my sdd.w n.k*).

Ex.431 : *my whʿ.i n.k ki ʿhwty t3y k.t i3w.t nht*

⁸⁵⁹ La construction est employée avec les verbes suivants : *3bi* (2), *mri* (3), *mhr* (2), *nfr* (5), *ndm* (2), *rh* (1), *ršw* (3), *hw3* (1), *hđn* (1), *s3w* (1), *snd* (2), *šni* (3), *k3b* (1), *knd* (3).

⁸⁶⁰ Sur ce point, voir le chapitre consacré au répertoire.

⁸⁶¹ Sur ce point, voir le chapitre consacré à l'étude des incipit.

« Viens que je t'explique la condition du cultivateur, cette autre profession redoutable » (P. Lansing, 5,7-8)
20^e dyn. – texte sapiential

Ex.432 : *my di<.i> ʕm.k m tp-rd n s hr wh3 grg pr*

« Viens que je fasse en sorte que tu sois informé sur les directives d'un homme qui cherche à aménager une maison » (P. DeM 1, 2,2-3)

19^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement

Ce dernier exemple, issu de l'enseignement d'Ani, est conservé par quatre témoins ; tous ne reproduisent pas le passage à l'identique :

- le P. Boulaq 4 (19,1), plus récent (21^e dyn.), conserve la version suivante : *r di.t rh.k hr tp-rd <n> s iw.f (hr) wh3 grg m pr.f* « pour faire en sorte que tu sois informé sur les directives d'un homme qui cherche à s'établir dans sa maison ». L'impératif du verbe *iwi* suivi d'un verbe au subjonctif est donc remplacé ici par une formulation plutôt caractéristique des textes administratifs et juridiques (*r di.t rh*). De même, alors que la version du P. DeM 1 appose directement le Présent I *hr wh3* en prédication seconde, le P. Boulaq 4 introduit le morphème *iw* afin de former une circonstancielle à valeur de relative ;
- deux autres témoins ont *ptr twi hr mtr.k r p3 shr n rmt iw.f hr wh3 grg pr* « Vois, je t'informe sur la conduite d'un homme qui cherche à construire une maison » (P. BM 10685, 2,8-9 et O. DeM 1257, r° 5-6). Dans ce cas, la formulation est exprimée par un Présent I. Par ailleurs, le lexique employé diffère des deux autres variantes. Ainsi, *tp-rd* est remplacé par *p3 shr* tandis que *rmt* se substitue à *s*. On notera que les trois variantes recourent toutes à un verbe distinct : *ʕm* (P. DeM 1), *rh* (P. Boulaq 4) et *mtr* (P. BM 10685 et O. DeM 1257).

Enfin, les deux exemples suivants conservent un sens fort proche des formulations vues précédemment. L'impératif *my*, interpellant l'allocutaire, est remplacé par la particule *ptr*, tandis que le verbe *dd* employé dans un Présent I se substitue au subjonctif du verbe *sdd* :

Ex.433 : *ptr twi (hr) dd n.k n3y sp.w mnḥ(.w) nty ip m ib.k i.ir sn ḥpr.k m nfr*

« Vois, je t'expose ces excellents conseils qui comptent dans ton esprit. Pratique-les afin d'être heureux » (P. Boulaq 4, 18,4-5)

21^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement

La même phrase apparaît un peu plus haut (15,1-2).

Ex.434 : *ptr twi hr dd n.k p3 shr n sš*

« Vois, je te dis la condition du scribe » (P. Anastasi 5, 22,7-8)

Ep. Séthi II – texte sapiential

Ces diverses formulations où le locuteur interpelle l'allocutaire afin de lui faire part de sa propre expérience et de lui prodiguer quelques conseils semblent trouver un écho dans l'enseignement plus récent du P. Brooklyn. On y retrouve, en effet, la même idée ; l'emploi du verbe *sdd* rappelle, par ailleurs, les formulations vues précédemment :

Ex.435 : *imy rh p(3y.)k i3w p(3y.)k [ʕš-shn imy n.f]⁸⁶² ḥ3ty.k sdd.f n.k m n3 i.ir ḥpr i.ir-ḥr.f ḫ.f n.k ʕ r nty n iy.t*

« Fais en sorte que ton aîné connaisse tes [affaires, donne-lui] ton cœur afin qu'il te raconte ce qui lui est arrivé et qu'il te guide vers ce qui est à venir » (P. Brooklyn 47.218.135, 4,5-6)

26^e dyn. – enseignement

⁸⁶² Cette restitution est suggérée par J.Fr. Quack (1993 : n. 52).

4.2. *rdi* + SN

Le verbe *rdi* est régulièrement usité dans diverses expressions encourageant le disciple à « porter son attention sur quelque chose ». Le verbe *rdi* y est, le plus souvent, conjugué à l'impératif ou au vétéitif ; il est suivi d'un lemme désignant une partie du corps (*ḥnh.wy*, *ib*, *ir.t*, *ḥ3ty*, *ḥr*). Les formulations recourant aux syntagmes *ib/ḥ3ty.k* et *ḥr.k* sont les plus fréquentes ; les expressions *rdi ir.t.k* ou *rdi ḥnh.wy.k* sont plus rares (cf. tableau, p. 211). Ces diverses tournures peuvent introduire un syntagme ou être employées seules. Dans le premier cas de figure, la préposition *r* introduit systématiquement un verbe à l'infinitif (ex. 436 et 439) tandis que la préposition *n* est privilégiée devant un syntagme nominal (ex. 437). Les tournures *imy ib.k* et *imy ḥnh.wy.k* (ex. 439) peuvent être employées seules ; dans ce cas, elles sont toujours suivies d'un verbe à l'impératif :

Ex.436 : *imy ḥr.k r ir(i.t) sš*

« Porte ton attention à être scribe » (P. Lansing, 8,1)

20^e dyn. – texte sapiential

Ex.437 : *m dy.t ib.k n t3 bw3.t*

« Ne te soucie pas des distractions » (P. Lansing, 2,1)

20^e dyn. – texte sapiential

Ex.438 : *m dy.t ḥ3ty.k m-s3 3bw.w wgg*

« Ne te soucie pas de vains plaisirs » (P. Sallier 1, 5,6)

Ep. Mérenptah – texte sapiential

Ex.439 : *imy ḥnh.wy.k sdm i.dd imy ḥ3ty.k r whḥ.w*

« Prête tes oreilles et écoute ce qui a été dit. Porte ton attention à le comprendre »

(P. BM 10474, 3,9)

26^e dyn. (époque de composition : 20^e-21^e dyn.) – enseignement

Les constructions employant le verbe *rdi* suivi des syntagmes *ib/ḥ3ty* sont assez variées. Leur emploi est strictement limité aux genres éducatifs, et plus particulièrement aux textes sapientiaux⁸⁶³ ; on relève une seule exception issue d'une lettre de l'époque de Thoutmosis III recourant à la tournure *rdi ib.k r* (cf. *supra*, ex. 279). Ainsi, avec les lemmes *ib* et *ḥ3ty*, le verbe *rdi* est employé dans les constructions suivantes :

- impératif ; c'est de loin la construction la plus fréquente. Avec le lemme *ib*, on relève trois formulations : *imy sw/SN m ib.k* (5 occ.), *imy ib.k* suivi d'un impératif (3 occ.) et *imy ib.k r* + infinitif (1 occ.). Le lemme *ḥ3ty* est employé dans la formule *imy ḥ3ty.k r* + infinitif (1 occ.) :
- vétéitif ; on relève deux occurrences avec le lemme *ib* dans la formule *m dy.t ib.k n* SN. Avec le substantif *ḥ3ty*, la construction apparaît à trois reprises dans les tournures suivantes : *m dy.t ḥ3ty.k r* + infinitif, *m dy.t ḥ3ty.k n/m-s3* SN ;
- infinitif ; cet emploi est peu attesté. On relève une occurrence avec le lemme *ḥ3ty* où l'infinitif du verbe *rdi* est employé dans un conjonctif ; dans l'autre cas, l'infinitif est substantivé et suivi du lemme *ib* ;
- aoriste négatif ; à nouveau, cet emploi est peu attesté. On relève seulement une occurrence.

Avec le lemme *ḥr*, le verbe *rdi* est employé dans trois constructions. Le vétéitif est la construction la plus fréquente (6 occ.) ; la construction introduit un syntagme nominal (*imy ḥr.k n* SN) ou un verbe à l'infinitif (*imy ḥr.k r* + inf.). On relève également les constructions suivantes : *iḥ-di.k ḥr.k r* + inf. (2 occ.) et perfectif *di.k ḥr.k r* + inf. (1 occ.) :

⁸⁶³ On recense les occurrences suivantes : textes sapientiaux (12) et enseignements (6).

Ex.440 : *dd.tw n.i ḥ3^c.k sš.w šm.k m 3bw.w di.k ḥr.k <r> b3k m šḫ.t ḥ3^c.k ḥ3.k <r> mdw-ntr*

« On m'a dit que tu as abandonné les écrits afin de virevolter dans les plaisirs et que tu t'es appliqué à travailler dans les champs et que tu t'es détourné des paroles divines » (P. Sallier 1, 6,1-2)

Ep. Mérenptah – texte sapiential

À vrai dire, la tournure *rdi ḥr r/n* est plutôt caractéristique du corpus épistolaire (cf. *supra*, p. 156-159). Les formulations recourant aux syntagmes *ir.t.k/ḥnḫ.wy.k* sont d'un emploi exceptionnel ; systématiquement employées dans un vétitif, elles apparaissent dans deux enseignements. Ainsi, l'expression *imy ḥnḫ.wy.k* est attestée à une seule reprise dans l'enseignement d'Aménémopé. De même, la formule *imy ir.t.k* se rencontre à quatre reprises seulement, dans l'enseignement d'Ani ; à vrai dire, avec le lemme *ir.t*, les documents éducatifs recourent plus systématiquement à une autre formulation. En effet, l'élève est souvent encouragé à « regarder avec attention » dans l'expression *nw3 m ir.t(y).k*, littéralement « regarde avec ton œil/tes yeux ». Cette formulation apparaît quelquefois dans les enseignements et textes sapientiaux ; son emploi est confiné au corpus éducatif. Dans un cas, le verbe *nw3* est remplacé par le verbe *ptr* :

Ex.441 : *i.nw m ir.ty.k r i3w.t nb ir.t (𓄏𓄏𓄏𓄏) nb m sš*

« Regarde avec attention tous les métiers et tout ce qui a été fait par écrit » (O. Grdseloff, r° 5-6)

20^e dyn. – enseignement

Dans les autres témoins conservant ce passage, le participe passif n'est pas pourvu de l'augment⁸⁶⁴.

Ex.442 : *i.ptr n.k m ir.t.k ds.k n3 i3w.t w3ḫ m-b3ḫ.k*

« Regarde, quant à toi, très attentivement, les métiers sont posés devant toi » (P. Lansing, 4,2)

20^e dyn. – texte sapiential

Les diverses constructions attestées sont rassemblées dans le tableau suivant :

⁸⁶⁴ O. BM 41541, r° 8 (𓄏𓄏𓄏𓄏), O. DeM 1596, r° 1 (𓄏𓄏𓄏𓄏) et O. KV 18/3.614+627, r° 5 (𓄏𓄏𓄏𓄏).

	<i>hr</i>	<i>ib</i>	<i>h3ty</i>	<i>ir.t</i>	<i>nh.wy</i>
Impér.	<i>imy hr.k r/n</i>	<i>-imy sw/SN m ib.k -imy ib.k + impératif -imy ib.k r + infinitif</i>	<i>-imy h3ty.k r + infinitif -imy n.f h3ty.k</i>	<i>imy ir.t.k</i>	<i>imy nh.wy.k</i>
Vétitif		<i>m dy.t ib.k n SN</i>	<i>-m dy.t h3ty.k r + infinitif -m dy.t h3ty.k n/m-s3 SN</i>		
<i>ih-sdm.f</i>	<i>ih-di.k hr.k r</i>				
Conj.			<i>mtw.k di.t SN m h3ty.k</i>		
Séq. dans système corrélatif					
Inf. substantivé		<i>di.t sw m ib.k</i>			
Perf. <i>sdm.f</i>	<i>di.k hr.k r</i>				
Part. perf. passif					
<i>sdm.n.f</i> relative					
Aoriste negative		<i>bw di.k ib.k n SN</i>			

Fig. 34. Constructions recourant aux syntagmes *rdi*
hr/ib/h3ty/ir.t/nh.wy

4.3. *s3w tw r/hr + inf./SN*

Le maître mettant en garde son élève emploie régulièrement l'expression *s3w tw r/hr inf./SN* « Garde-toi de faire X ». Dans cette formulation, le verbe *s3w* est suivi de la préposition *r*, exceptionnellement *hr*, introduisant un verbe à l'infinitif, plus rarement un syntagme nominal :

Ex.443 : *s3w tw r md.t
ir n.k gr m iry-dfy m t3 mnht*
« Garde-toi de parler ! Sois silencieux quand tu es un compagnon de traversée dans le bac » (P. Bologne 1094, 11,7-8)
Ep. Mérenptah, an 8 – texte sapiential

Ex.444 : *w dn <n> ntr.k s3w tw r bw.t.f*
« Fais offrande à ton dieu, garde-toi de son abomination ! » (P. Boulaq 4, 20,12-13)
21^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement

Cette formulation, attestée à de nombreuses reprises dans les documents éducatifs, est plutôt caractéristique des enseignements d'où sont issus la plupart des occurrences ; elle est employée à trois reprises seulement dans les textes sapientiaux :

Ex.445 : *s3w tw r k pr(i.t)*
« Garde-toi de faire des allées et venues ! » (T. Bruxelles E.580, 3-4)
Ep. ramesside – texte sapiential

Dans les autres genres, elle se rencontre exceptionnellement. Elle apparaît notamment dans la lettre littéraire du P. Anastasi 1 :

Ex.446 : *s3w tw r di.t <n.i> dr.t r šd(i.t).i r-bnr*
 « Garde-toi de me donner la main pour me sauver ! » (P. Anastasi 1, 12,8)
 19^e dyn. – lettre littéraire

4.4. *mḥ/ᶜk m*

Le maître recommande souvent à son apprenti de prendre en considération et surtout de pratiquer les nombreux conseils prodigués. Pour ce faire, plusieurs expressions sont attestées. Ainsi, les verbes *mḥ* et *ᶜk* suivi de la préposition *m* peuvent être employés avec le sens de « s'imprégner de » :

Ex.447 : *ᶜk m šhr.w n p3y.k sb3w*
 « Imprègne-toi des conseils de ton professeur ! » (P. Anastasi 5, 23,5-6)
 Ep. Séthi II – texte sapiential

Ex.448 : *ᶜk <m> md.wt.i i.mḥ []k*
 « Imprègne-toi de mes paroles, pénètre-[toi d'elles] » (P. Boulaq 4, 15,4-5)
 21^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement

Ex.449 : *ᶜk m sš.w imi sn m ib.k*
 « Imprègne-toi des écrits, place-les dans ton cœur » (P. Boulaq 4, 20,4)
 21^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement

Ex. : *iw swt šs3.k m sš.w iw.k ᶜk.ti m sb3y.wt*
 « Mais, tu es instruit dans les écrits, t'étant imprégné des sagesses » (P. Chester Beatty 4, v^o 4,6)
 19^e dyn. – enseignement
 La phrase réapparaît un peu plus bas (v^o 4,9)

Ex.450 : *i.mḥ tw m sš.w*
 « Remplis-toi des écrits » (T. Bruxelles E 580, 4)
 Ep. ramesside – texte sapiential

4.5. *3ḥ SN/gmi SN m 3ḥ*

Dans les recommandations à l'allocutaire, le locuteur recourt quelquefois à l'adjectif *3ḥ* « utile ». On le rencontre dans deux cas de figure :

- *3ḥ* fonctionne comme prédicat dans une prédication adjectivale (ex. 451). Dans cet emploi, il est souvent accompagné d'un deuxième terme de comparaison introduit par la préposition *r* (ex. 452) ;
- *3ḥ* est employé comme complément dans une prédication verbale. Dans cet emploi, il apparaît régulièrement avec le verbe *gmi* dans l'expression *gmi SN m 3ḥ* « trouver quelque chose utile » (ex. 453).

Ex.451 : *3ḥ p3 di.t.sn m ib.k*
 « Le (=ce qui a été dit) placer dans ton cœur est utile » (P. BM 10474, 3,11)
 26^e dyn. (époque de composition : 20^e-21^e dyn.) – enseignement

Ex.452 : *ir p3 sš n p3 nty rḥ sw 3ḥ sw r i3w.t nb.t*
 « Quant à l'écriture, pour celui qui la maîtrise, elle est plus utile que toute autre fonction » (P. Lansing, 2,2)
 20^e dyn. – texte sapiential

Ex.453 : *sḏm md.wt.i gm.k sn m 3ḥ*
 « Écoute mes paroles, tu les trouveras utiles » (P. Anastasi 3, 4,3-4)
 Ep. Mérenptah – texte sapiential
 Un passage provenant de l'enseignement d'Aménémopé présente une formulation assez proche ; l'expression *gmi m 3ḥ* y est remplacée par *gmi m sp mʿr : ir iry.k*

h3w.k iw nn m ib.k gm.k sn m sp m^cr « Si tu passes le temps avec cela à l'esprit, tu trouveras cela en tant qu'action réussie » (P. BM 10474, 3,17-18).

La construction *3h* SN/*sw* *r* SN se rencontre exceptionnellement dans les autres genres ; elle apparaît dans deux chants d'amour et dans la lettre littéraire du P. Anastasi 1 :

Ex.454 : *my <sdd.i> n.k nht p3 n^c.t irp.w 3h sw n.k r nn 10 n sp*
 « Viens que je te parle de *nht*, celui du département des vins, c'est plus utile pour toi que ceux-là, 10 fois plus ! » (P. Anastasi 1, 9,9-10,1)
 19^e dyn. – lettre littéraire

Ex.455 : *3h n.i sn(.t) r phr.t nb.t*
 « La sœur est plus utile pour moi que n'importe lequel des remèdes » (P. Chester Beatty 1, v^o C4,10)
 20^e dyn. – poésie amoureuse

4.6. *bw.t n ntr*

Dans l'évocation des comportements à éviter, le rédacteur prend souvent à témoin le dieu, afin d'appuyer son propos, dans l'expression *bw.t n ntr* ; cette formulation est limitée aux enseignements :

Ex.456 : *m iri md.t irm rmt n^cd3 t3 bw.t n p3 ntr Ø*
 « Ne parle pas faussement avec un homme, c'est l'abomination du dieu » (P. BM 10474, 13,15-16)
 26^e dyn. (époque de composition : 20^e-21^e dyn.) – enseignement

Ex.457 : *bw.t n ntr iti.t <m> i3d*
 « Se mettre en colère est l'abomination du dieu » (P. Boulaq 4, 15,13)
 21^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement
 Ce passage est conservé par un témoin plus ancien ; le verbe *it3i* est privilégié tandis que le syntagme *bw.t n ntr* est remplacé par un génitif direct : *bw.t ntr it3i(.t) m 3d*, O. DeM 1063, r^o 2 (19^e dyn.)

Il faut aussi remarquer que les textes sapientiaux et les enseignements emploient à plusieurs reprises le lemme *bw.t* dans diverses tournures exprimant un comportement néfaste. De manière générale, on distingue deux types de formulation selon que le lemme *bw.t* apparaît en tête (*bw.t* SN) ou en fin de construction (SN *bw.t*). Dans le premier type, le lemme *bw.t* est indéfini (*bw.t* SN, *bw.t n* X SN) ou défini par un pronom suffixe (*bw.t.f* SN, *bw.t.f pw* SN) ou encore par un adjectif possessif (*t3y.f bw.t* SN). Dans ces différentes formules, le lemme est toujours employé dans une prédication substantivale de type AB, à l'exception d'un cas recourant à la construction tripartite A *pw* B :

Ex.458 : *t3y.f bw.t isf.t*
 « Son abomination est le mensonge » (P. Brooklyn 47.218.135, 2,17)
 26^e dyn. – enseignement
 Construction du type *t3y.f bw.t* SN

Ex.459 : *bw.t.f it3 h.t.f*
 « Son (= le dieu) abomination est qu'on vole ses biens » (P. Chester Beatty 4, v^o 5,3-4)
 19^e dyn. – enseignement
 Construction du type *bw.t.f* SN

Ex.460 : *m iri iri(.t) hrw <m> hnw n ntr bw.t.f pw sbh.w*
 « Ne fais pas de bruit dans la chapelle du dieu, c'est son abomination que les cris » (P. Boulaq 4, 17,1-2)
 21^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement
 Construction du type *bw.t.f pw* SN

Ex.461 : *hn twk rh.tw iw bw.t irp*

« Si tu pouvais savoir que le vin est une abomination » (P. Anastasi 4, 11,12-12,1)

Ep. Séthi II – texte sapiential

Construction du type *bw.t* SN

Dans le second type, les formulations recourant au lemme *bw.t* sont employées dans deux constructions :

- une prédication substantivale de type AB (SN *bw.t n X*) ou de type A Ø (*t3 bw.t n X Ø*) :

Ex.462 : *m iri sh3 rmt <m> r r r.t t3 bw.t n p3 ntr Ø*

« Ne trompe pas un homme par le roseau sur le rouleau de papyrus, c'est l'abomination du dieu » (P. BM 10474, 15,20-21)

26^e dyn. (époque de composition : 20^e-21^e dyn.) – enseignement

- *bw.t* est employé dans un syntagme circonstanciel introduit par la préposition *m* ; cette construction apparaît à deux reprises, seulement dans le genre des textes sapientiaux :

Ex.463 : *iw p3y.k sm(m) m(i) b3w n imn sw m bw.t n rmt*

« Et ta fougue est comme la puissance d'Amon, elle est l'abomination de l'homme » (P. Anastasi 5, 7,6-7)

Ep. Séthi II – texte sapiential

Ex.464 : *iry.k n.k n3 sš.w m bw.t*

« Tu as pris les écrits en horreur » (P. Lansing, 8,6-7)

20^e dyn. – texte sapiential

Caractéristiques des genres éducatifs, et plus particulièrement des enseignements, ces formulations recourant au lemme *bw.t* se rencontrent exceptionnellement dans les autres genres ; on relève à peine deux occurrences provenant d'un conte et un éloge :

Ex.465 : *ir.w n.i nbw m bw.t m niw.t.i*

« L'or sera pour moi une abomination dans ma cité » (P. Chester Beatty 1, 8,1)

Ep. Ramsès V – conte

Le conte d'*Horus et Seth* emploie donc la formule *iri* SN *m bw.t*, attestée dans l'exemple précédent.

Ex.466 : *bw.t.k hn d3d3 dr msw.t.k*

« Ton abomination est la grossièreté depuis ta naissance » (P. Lansing, 14,8)

20^e dyn. – éloge

Dans ce cas, la construction est du type *bw.t* SN.

Il faut encore citer un exemple provenant de la lettre littéraire du P. Anastasi 1 :

Ex.467 : *my sdd.i n.k ki n sš r3y (...) bwy/bw.t.f (𓄏𓄏𓄏𓄏𓄏) k3.t pri-c*

« Viens que je te parle de la condition du scribe *r3y* (...). Il détestait/son abomination était le travail intense » (P. Anastasi 1, 9,5)

19^e dyn. – lettre littéraire

Dans ce passage, deux interprétations sont à envisager. En premier lieu, on peut considérer qu'il s'agit du verbe *bwi* conjugué au perfectif *sdm.f* ; c'est la solution privilégiée par Gardiner⁸⁶⁵ et Fischer-Elfert⁸⁶⁶. On pourrait également considérer qu'il s'agit plutôt du substantif *bw.t*, employé dans une construction du type *bw.t.f* SN ; optant pour cette interprétation, Wente (1990 : 103) traduit « Strenuous work was an abomination to him »⁸⁶⁷. Si la graphie est plus proche du substantif, bon nombre de verbes peuvent se présenter sous la graphie du

⁸⁶⁵ A. Gardiner (1911).

⁸⁶⁶ H.-W. Fischer-Elfert (1986).

⁸⁶⁷ C'est également la solution adoptée par A. Erman (1923) et J. Wilson (1955).

substantif correspondant ; ce critère n'est donc pas déterminant. Ce passage est conservé par un seul autre témoin, toutefois, la version diffère considérablement : *bw ir.f k3.t pri-^c* « il n'accomplissait jamais de travail intense » (P. Turin CG 54011, r° 5). Ainsi que le suggérait déjà Fischer-Elfert, l'emploi d'une forme *s_dm.f* dans le P. Turin semble plutôt créditer l'analyse d'une forme verbale dans le texte conservé sur le P. Anastasi 1. Par ailleurs, les deux constructions précédant le passage emploient des perfectifs négatifs (*bw s_dm.f*), ce qui favoriserait plutôt l'analyse d'un verbe conjugué au perfectif.

4.7. *šs3 m sš.w*

Les documents éducatifs encourageant à pratiquer l'écriture recourent à plusieurs reprises au verbe *šs3* suivi de la préposition *m* introduisant un syntagme, le plus souvent *sš.w*, dans la formule *šs3 m sš.w* « être expert en écriture » :

Ex.468 : *ir ir(y).k nn iw.k šs3.ti m sš.w*

« Si tu fais cela, tu seras habile en écriture » (P. Chester Beatty 4, v° 2,5)
19^e dyn. – enseignement

Ex.469 : *i.ir.tw* (𓄏𓄏𓄏𓄏𓄏𓄏) <*m*> *i.dd.k nb iw.k šs3.tw m sš.w*

« C'est lorsque tu seras expert en écriture qu'on fera tout ce que tu dis »
(P. Boulaq 4, 20,4)
21^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement

Ex.470 : *sbk sš šs3 m i3w.tf*

« Judicieux est le scribe habile dans sa fonction » (P. Anastasi 5, 8,4)
Ep. Séthi II – texte sapiential

Ex.471 : *ir sš iw<f> šs3 m i3w.tf gmi.f sw m š3w smr*

« Quant au scribe qui est habile dans sa fonction, il se trouvera digne d'être courtisan » (P. BM 10474, 27,16-17)
26^e dyn. (époque de composition : 20^e-21^e dyn.) – enseignement

On trouve un passage analogue dans le P. Anastasi 1, décidément fort proche des genres éducatifs. À vrai dire, l'insertion de formulation typique des genres éducatifs dans la lettre littéraire du P. Anastasi 1 ne doit pas surprendre, la fonction éducative occupe une place importante dans ce document :

Ex.472 : *twk šs3.tw m sš* (𓄏𓄏𓄏𓄏𓄏𓄏) *nn hm.k*

« Tu es expert en tant que scribe, il n'y a rien que tu ignores » (P. Anastasi 1, 6,8-7,1) 19^e dyn. – lettre littéraire

4.8. *mtr/sb3*

Les verbes *mtr* et *sb3* sont également typiques du corpus éducatif. Les deux verbes au sens assez proche se rencontrent dans les enseignements et textes sapientiaux. Le verbe *mtr* se rencontre notamment dans l'incipit des enseignements (cf. *supra*, p. 95-96). En dehors de cet emploi figé, le verbe apparaît quelquefois avec le sens d'« éduquer, informer ». Le verbe *sb3*, presque exclusivement employé dans le corpus éducatif revêt le sens plus précis d'« instruire » :

Ex.473 : *i.ir.k ph swg3 r mtr.f*

« Si tu approaches un idiot pour l'éduquer » (P. Brooklyn 47.218.135, 5,10)
26^e dyn. – enseignement

Ex.474 : *twtw hr sb3 ky.w <r> ksks*

« On enseigne aux singes à danser » (P. Anastasi 5, 8,7)
Ep. Séthi II – texte sapiential

Les deux verbes peuvent d'ailleurs être employés dans le même passage :

Ex.475 : *ir sdr.tw iw.tw hr mtr.k wrš.tw iw.tw hr sb3.k iw bw sdm.k mtr.t nb.t*
« Même si on passe la nuit à t'éduquer et le jour à t'instruire, tu n'écoutes aucun conseil » (P. Bologne 1094, 3,7-8)
Ep. Mérenptah, an 8 – texte sapiential

Ex.476 : *di.i tw r t3 ʿ.t-sb3 hnʿ ms.w wr.w r sb3.k r di.t mtr.k r t3y i3w.t sʿ3*
« Je t'ai mis à l'école avec les enfants des dirigeants afin de t'enseigner et afin de faire en sorte que tu sois instruit sur cette fonction qui élève » (P. Anastasi 5, 22,6-7) Ep. Séthi II – texte sapiential

Ces deux verbes se rencontrent également dans le P. Anastasi 1 :

Ex.477 : *sb3 wi it.i rh.f mtr.f hh.w n sp*
« Mon père m'a appris ce qu'il savait, il m'a éduqué une infinité de fois »
(P. Anastasi 1, 28,1)
19^e dyn. – lettre littéraire

5. Genres poétiques

Dans les genres poétiques, on relève fort peu d'expressions caractéristiques. Le nombre fort réduit de documents qui composent notre corpus (poésie amoureuse, éloge et prière) contribue pour bonne part à la difficulté d'identifier des formulations véritablement caractéristiques.

5.1. *hl n.i*

Parmi les tournures employées majoritairement dans les genres poétiques, on relèvera notamment une expression recourant à la particule exclamative *hl* (𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏𓏏) dans la formule *hl n.i* « Ah, si seulement ! »⁸⁶⁸. Elle est suivie d'un syntagme nominal ou d'une construction verbale. Dans quelques cas, l'expression se réduit simplement à la particule *hl* :

Ex.478 : *ršw.t hms.tw m-hnw.f nn dd n.f hl Ø*
« La joie y (Pi-Ramsès) est installée. Personne n'y exprime de regret »
(P. Anastasi 3, 2,10)
Ep. Mérenptah – éloge
Voir aussi O. Queen's College 1116, r^o 11.

Ex.479 : *hl n.i p3y.s htm šri nty m iry <n> dbʿ.s*
« Ah, si seulement j'étais son petit sceau qui est le compagnon de son doigt » (O. DeM 1266 + O. CG 25218, r^o 21)
Ep. ramesside – poésie amoureuse

Attestée à quelques reprises dans l'ensemble de notre corpus, cette formulation semble plutôt caractéristique des genres littéraires d'où sont issus l'ensemble des attestations. Elle apparaît plus régulièrement dans les genres poétiques, particulièrement dans la poésie amoureuse (10) et les éloges (5) ; on la trouve plus rarement dans les prières (1). Elle se rencontre encore dans les genres suivants : texte sapiential⁸⁶⁹ (2), enseignement⁸⁷⁰ (1), lettre littéraire du P. Anastasi 1⁸⁷¹ (3).

⁸⁶⁸ Sur la formule *hl n.i*, cf. P. Vernus (1978a : 106, n. a), id. (1980 : 221, n. r).

⁸⁶⁹ O. Chicago OIC 12074, r^o 4 et T. Bruxelles E.580, 6.

⁸⁷⁰ P. Boulaq 4, 22,14.

⁸⁷¹ P. Anastasi 1, 2,7, 9,4 et 25,1.

5.2. *mrw.t*

Le lemme *mrw.t* se rencontre régulièrement dans le corpus poétique, plus particulièrement dans le genre de la poésie amoureuse⁸⁷². Il est employé avec quelques verbes (*3bh*, *iti*, *phr*, *sh3*) ou prépositions (*m-s3*) dans des expressions uniquement attestées dans la poésie amoureuse :

- Ex.480 : *mrw.t.k 3bh.ti m h.t.i*
« Ton amour s'est mêlé à mon corps » (P. Harris 500, r° 1,6)
19^e dyn. – poésie amoureuse
- Ex.481 : *it wi mrw.t.k*
« Ton amour s'est emparé de moi » (P. Harris 500, r° 4,9)
19^e dyn.- poésie amoureuse
- Ex.482 : *mrw.t.f hr iti.t ib n hnd nb hr w3.t*
« Son amour s'empare du cœur de tous ceux qui marchent sur le chemin » (P. Chester Beatty 1, v° C4,1)
20^e dyn. – poésie amoureuse
- Ex.483 : *iw.k m-s3 mrw.t n sn.t*
« Tu seras à la poursuite de l'amour de ta sœur » (P. Chester Beatty 1, v° G2,5)
20^e dyn. – poésie amoureuse
- Ex.484 : *ib.i (hr) sh3 mrw.t.k*
« Mon cœur est à la recherche de ton amour » (P. Harris 500, r° 5,12)
19^e dyn.- poésie amoureuse
- Ex.485 : *phr.n.k <wi m> mrw.t.k*
« Tu m'as encerclée de ton amour » (P. Harris 500, r° 5,3-4)
19^e dyn.- poésie amoureuse

5.3. Mouvements du cœur

On relève également quelques expressions encourageant le cœur à rester à sa place. De manière générale, la littérature égyptienne insiste souvent sur l'importance de conserver son cœur en bonne place. Dans notre corpus, ce phénomène se rencontre surtout dans la poésie amoureuse ; il est exprimé au moyen de diverses formulations recourant à une tournure verbale (*hc m-hnw*, *ifd*) ou à un syntagme prépositionnel (*m h.t*) :

- Ex.486 : *hc ib.<i> m-hnw.i*
« Puisse mon cœur rester à sa place (litt. : dans mon intérieur) » (P. Harris 500, r° 5,1) 19^e dyn. – poésie amoureuse
- Ex.487 : *smn tw r-tnw sh3.k sw ib.i imi.k ifd*
« Sois ferme chaque fois que tu penses à lui ! Mon cœur, puisses-tu ne pas te dérober » (P. Chester Beatty 1, v° C3,4)
20^e dyn. – poésie amoureuse
- Ex.488 : *iw.i hr dd n ib.i m h.t.k*
« Et je dis à mon cœur : 'À ta place !' (litt. : dans ton corps) » (P. Harris 500, r° 5,4)
19^e dyn. – poésie amoureuse

Dans les deux exemples suivants, on notera l'alternance entre deux lemmes au sens identique : *s.t* et *mk.t*. Dans l'ensemble de notre corpus, le syntagme *r s.t.f* est d'un emploi fréquent ; à l'inverse, le groupe *hr mk.t.f* est d'un emploi tout à fait exceptionnel :

⁸⁷² B. Mathieu (1996 : 168-172).

Ex.489 : *smʕ.i ʕ3b.t [] h3y ib.i r s.t []*
 « J'invoquerai l'offrande [] afin que mon cœur revienne à [sa] place [] » (O. DeM 1266+O. CG 25218, r° 27)
 Ep. ramesside – poésie amoureuse
 Dans ce cas, l'emploi du lemme *s.t* est peut-être dû à la présence du verbe *h3i*. En effet, on relève plusieurs exemples de la construction *h3i r s.t.f*⁸⁷³.

Ex.490 : *h3ty.i wnf hr mk.t.f*
 « Mon cœur est heureux, à sa place » (O. DeM 1266+O. CG 25218, r° 14)
 Ep. ramesside – poésie amoureuse

Les genres poétiques emploient les verbes *ifd* « s'enfuir » (ex. 487) ou *tʕi* « sauter » afin d'évoquer les mouvements du cœur, ainsi que l'illustrent ces exemples provenant d'un éloge et d'un chant d'amour. Une tournure analogue apparaît également dans un texte sapiential :

Ex.491 : *ifd sw ib.i 3s m-dr sh3.i mrw.t.k (...) sw tʕy <m> mk.t.f*
 « Mon cœur bat rapidement (litt.: il est fuyant, mon cœur) quand je pense à ton amour (...) Il a bondi de sa place » (P. Chester Beatty 1, v° C2,9-10)
 20^e dyn. – poésie amoureuse
 On remarquera l'emploi du lemme *mk.t*, en lieu et place de *s.t* (cf. ex. 492).

Ex.492 : *h3ty.i tʕy hr s.t.f*
 « Mon cœur est turbulent à sa place » (P. Anastasi 4, 5,2)
 Ep. Séthi II – éloge
 On notera l'emploi du lemme *s.t* dans ce cas, contrastant avec l'exemple précédent recourant plutôt à *mk.t*.

Ex.493 : *tʕi ib.i r pr(i.t)*
 « Mon cœur a bondi jusqu'à sortir » (P. Chester Beatty 1, v° C4,5)
 20^e dyn. – poésie amoureuse

Ex.494 : [*dd.tw n.i h3ʕ.k sʕ*] *ʕm.k m 3bw ib.k tʕtʕ h3ty.k mhy*
 « On m'a dit que tu as abandonné les écrits afin de tourner dans les plaisirs. Ton cœur a bondi, ton cœur s'est enfui » (P. Turin A, v° 1,5)
 Ep. Ramsès IV – texte sapiential
 Cette fois, c'est le verbe *tʕtʕ* qui est employé ; de même, le verbe *ifd* est remplacé par *mhy*, qui n'apparaît guère plus dans notre corpus.

Dans le genre des chants d'amour, les verbes *itʕi/itʕ* sont quelquefois employés avec les lemmes *ib* ou *mrw.t* :

Ex.495 : *it.s ib.i m hp.t.s*
 « Elle s'est emparée de mon cœur par sa démarche » (P. Chester Beatty 1, v° C1,6) 20^e dyn. – poésie amoureuse

Ex.496 : *y3 mnts itʕ ib.i*
 « En vérité, c'est elle qui s'est emparée de mon cœur » (O. Gardiner 304, r° 6)
 Ep. ramesside – poésie amoureuse

Ex.497 : *it wi mrw.t.f*
 « Son amour s'est emparé de moi » (P. Chester Beatty 1, v° C2,1)
 20^e dyn. – poésie amoureuse

5.4. *gmi* + SN

Certaines formulations sont caractéristiques de plusieurs genres poétiques ; il en va ainsi du verbe *gmi* employé dans des tournures typiques des éloges de ville et de la poésie amoureuse. Le verbe apparaît dans la formule *gm.i sn/sn.t* « j'ai trouvé le frère/la sœur », caractéristique

⁸⁷³ P. Anastasi 2, 2,1 et 4,6, P. Anastasi 4, 6,6-7, P. Sallier 1, 8,8.

des chants d'amour⁸⁷⁴. Par ailleurs, les éloges de ville s'ouvrent quelquefois par l'expression suivante :

Ex.498 : *twi spr.kwi r mn-nfr gm.i mn-nfr m-sšr r-ikr sp-sn*
 « Je suis arrivé à Memphis et j'ai trouvé Memphis en excellent état » (P. Sallier 4, v° 2,2-3)
 Ep. Ramsès II – éloge

Ex.499 : *gm.n.i sn m t3y.f hnk.t*
 « J'ai trouvé le frère dans sa chambre » (P. Harris 500, r° 5,7)
 19^e dyn. – poésie amoureuse

5.5. SN *mḥ m*

Dans le genre des éloges de ville, le verbe *mḥ* se rencontre quelquefois dans une tournure permettant d'exprimer la surabondance de produits en tout genre dont bénéficie la ville mise à l'honneur. Dans cette expression, on trouve généralement la mention d'un emplacement se trouvant dans la ville (*ihw*, *mḏ.t*, *sh.t*, *sš*, *š*, *šnw.t*) suivi du groupe *mḥ m* « rempli de » introduisant des denrées ou produits :

Ex.500 : *kd n.f hm.f ḥnh wd3 snb w^c-n bhn 3 nḥtw rn.f sw r-iwd d3hy r t3-mri mḥ <m> k3*
df3.w
 « Sa Majesté, VSF, s'est construit un château dont le nom est Grand-de-Victoire. Il se trouve entre la Palestine et l'Égypte et est rempli de nourriture et aliments » (P. Anastasi 4, 6,1-2)
 Ep. Séthi II – éloge

Ex.501 : *n3y.s šnw.wt mḥ m it hr bd.t n3y.s tnr.w hr smw n3y.s š(.w) mḥ m nḥm[w.t]*
 « Ses greniers sont remplis de blé et d'orge et ses collines de plantes. Ses étangs sont remplis de boutons de lotus » (P. Sallier 4, v° 2,6)
 Ep. Ramsès II – éloge

On retrouve une formulation assez proche dans le conte des *Deux Frères*, dans un passage évoquant la construction d'un château :

Ex.502 : *wn.in.f hr kd n.f w^c-n bhn m ḏr.t.f <m> t3 in.t <n> p3 ḥš iw.f mḥ m ḥ.wt nb nfr*
 « Alors il se construisit de sa propre main un château dans la Vallée du Cèdre qui était rempli de toutes sortes de bonnes choses » (P. Orbiney, r° 9,1-2)
 Ep. Séthi II – conte
 Ce passage est fort proche de l'exemple 500 ; on retrouve le verbe *kd*, le substantif *bhn* et le syntagme *mḥ m*. On notera que le rédacteur du P. Anastasi 4 est Innana, précisément le scribe à qui l'on doit la version du conte des *Deux Frères*.

5.6. *my n.i*

Dans le genre des prières, et plus rarement dans les éloges de ville, on trouve régulièrement une formule interpellant la divinité : *my n.i* suivi du nom du dieu invoqué « Viens à moi X ! ». Cette tournure se rencontre également dans les documents oraculaires, toutefois, elle se présente systématiquement sous la forme *my n.i p3y.i nb (nfr)* « Viens à moi, mon (bon) maître ! » (cf. *supra*, p. 195). À vrai dire, *my n.i* NP est la formulation habituelle lorsqu'il s'agit d'invoquer une divinité⁸⁷⁵. Elle est suivie d'une demande de l'invocateur ; dans les genres poétiques, l'orant demande à la divinité de le sauver (*šd wi*), de lui prodiguer quelques conseils (*iri šhr.w*) ou encore de le ramener dans sa ville (*iti wi r* NP) :

⁸⁷⁴ Sur cette formulation typique de la poésie amoureuse, cf. B. Mathieu (1996 : 177)

⁸⁷⁵ On la trouve encore dans les textes magiques.

Ex.503 : *my n.i imn šd wi m t3 rnp.t g3b*

« Viens à moi Amon ! Sauve-moi en cette année de malheur ! » (P. Anastasi 4, 10,1)

Ep. Séthi II – prière

Ex.504 : *my n.i p3-r^c-hr-3h.ty iry.k n.i šhr.w*

« Viens à moi Prê-Horakhty afin de me donner des conseils ! » (P. Anastasi 2, 10,1)

Ep. Mérenptah – prière

Ex.505 : *my n<.i> pth r it.k <wi> r mn-nfr*

« Viens à moi, Ptah, afin de me ramener à Memphis ! » (P. Anastasi 4, 5,2)

Ep. Séthi II – prière

On retrouve la même formulation dans un passage issu d'un texte éducatif évoquant la supériorité du métier de scribe :

Ex.506 : *iw p3 w^cw hr šmi.t hr ^cš n ntr.f my n.i šd.k wi*

« alors que le soldat s'en va invoquer son dieu : 'Viens à moi afin de me sauver !' » (P. Sallier 1,7,5-6)

Ep. Mérenptah – texte sapiential

L'emploi du verbe ^cš est caractéristique des invocations à une divinité (cf. *supra*, p. 195).

Chapitre 4 : Répertoire

L'un des domaines particulièrement prometteur dans l'identification des genres au sein de la production écrite du Nouvel Empire est celui de la langue *stricto sensu*. On ne le sait que trop bien, à partir du Nouvel Empire, on observe la coexistence de deux états de langue, ou plutôt de deux pôles dans le continuum du répertoire à disposition d'un scribe produisant un texte : le pôle du néo-égyptien, défini comme le vernaculaire d'un moment T durant le Nouvel Empire et la Troisième Période Intermédiaire, s'oppose à l'égyptien de tradition⁸⁷⁶, langue figée et mimétique de l'égyptien classique⁸⁷⁷. Cela a pour conséquence l'émergence d'un état de diglossie chez les locuteurs les plus cultivés, avec une répercussion directe sur les textes produits : en fonction du genre concerné, un pôle sera préféré à l'autre ou, plus communément, ces pôles alterneront dans un même texte en fonction de la diplomatique propre à chaque genre⁸⁷⁸. Une lettre, par exemple, emploie habituellement le néo-égyptien, langue de la pratique, pour transcrire le propos même de la missive, mais peut recourir à l'égyptien de tradition pour noter certaines parties, comme les salutations ou l'incipit (qui hérite d'une phraséologie plus ancienne). L'étude du répertoire consistera donc en l'examen des choix linguistiques opérés au sein d'un genre ou d'un registre. Ces sélections ne sont, en effet, pas le fruit du hasard. En ce sens, on sait que les apprenti-scribes étaient formés aux différents registres, comme en témoignent les *Miscellanées*, ces exercices scolaires rassemblant aussi bien des éloges, des lettres, des prières ou des textes d'allure sapientiale. Cette conscience de la diversité des registres d'expression peut aussi être appréhendée à travers l'œuvre d'un même auteur. Sur ce point, l'exemple du scribe Amennakht — qui a rédigé des textes dans une grande variété de genres littéraires — est éclairant : St. Polis⁸⁷⁹ a récemment mis en évidence les variations et phénomènes récurrents apparaissant au sein des différents registres employés par Amennakht. Lorsque des variantes apparaissent dans des textes appartenant à des genres distincts et assurément rédigés par la même main, on ne peut qu'admettre que les choix opérés par le rédacteur sont dictés par des normes, des codes régissant ces genres⁸⁸⁰.

Chaque genre impose donc une sélection dans le répertoire de l'écrit. Dans le vaste répertoire à disposition des scribes du Nouvel Empire, il s'agira d'examiner les sélections pratiquées par

⁸⁷⁶ Appellation désormais canonique suggérée par P. Vernus (1978 : 139, n. 136) qui propose la définition suivante : ce terme s'applique à un ensemble de langues artificielles ayant en commun l'intention chez celui qui les utilise d'imiter le moyen égyptien, voire l'ancien égyptien ; il ne s'agit pas d'une langue structurée, mais presque toujours d'un agrégat de tours ou de formes sans cohérence interne parfaite. Voir aussi P. Vernus (1982). On trouve aussi les appellations « Late Middle Egyptian » (A. Loprieno 1995) et « Spätmittelägyptisch » (Fr. Junge 1984).

⁸⁷⁷ L'étude du système amène à poser, pour les langues à tradition écrite très forte, la question de la distinction entre grammaire première et grammaire seconde. C'est-à-dire entre les structures que maîtrisent tous les locuteurs d'une langue à l'issue de leur apprentissage en milieu « naturel » et les structures qui sont apprises ensuite par le biais d'activités explicitement métalinguistiques en milieu scolaire ou professionnel. L'établissement du système linguistique d'une langue donnée suppose que l'on rende compte des interactions de ces deux types de grammaires dans les usages effectifs qu'en font les locuteurs (J. Deulofeu 2000, p. 220).

⁸⁷⁸ Sur la coexistence de différents registres d'expression au sein du corpus, cf. Fr. Junge (1984 et 1985), J. Winand (1992 : 10-13). Voir aussi O. Goldwasser (1990 et 1991) concernant les différents registres employés dans le P. Anastasi 1 et J.Fr. Quack (2001 : 168-9) qui a montré la présence de deux registres distincts dans le conte du P. Moscou 127.

⁸⁷⁹ St. Polis (à paraître). Sur la production de ce scribe, voir aussi S. Bickel & B. Mathieu (1993).

⁸⁸⁰ Toutefois, il faut admettre que très peu d'auteurs nous sont connus. Si quelques noms sont parvenus jusqu'à nous, on peut toujours se demander s'il s'agit véritablement de l'auteur ou s'il s'agit plutôt d'attribuer la paternité de l'œuvre à un personnage illustre afin de lui donner une aura particulière.

ces derniers lors du processus de rédaction. L'étude du répertoire consistera donc en l'examen des choix linguistiques opérés au sein des différents genres afin de mettre au jour les distinctions et/ou rapprochements apparaissant entre ceux-ci. Dans les pages qui suivent, il ne s'agit pas de (re)produire une grammaire des différents genres ; les paradigmes examinés ont été sélectionnés en fonction de critères distinctifs susceptibles de caractériser/discriminer les genres. Dans l'examen du répertoire, on relèvera plus particulièrement deux cas de figure :

- une forme peut s'exprimer par plusieurs constructions ; dès lors, il s'agira de voir quelle construction est préférée selon le genre (p. ex., la négation de l'accompli : *bw sdm.f* vs. *bwpw.f sdm*) ;
- une forme ne peut s'exprimer que par une seule construction ; dès lors, il s'agira de détecter les variations susceptibles d'apparaître entre les genres (p. ex., la *sdm.t.f* se présentant sous forme simple ou périphrasée).

Dans tous les cas, une attention particulière sera accordée à la diachronie. Il s'agira donc également de voir si les diverses constructions sont employées à la même époque selon les genres et si leur durée de vie est identique.

L'ordre de présentation des paradigmes est tout à fait aléatoire. En effet, il aurait été impossible d'ordonner la présentation par ordre de fréquence, certaines formes étant mieux représentées dans certains genres et pas du tout dans d'autres. Il est entendu que je suis tout à fait consciente du caractère aléatoire et peu significatif de certains résultats. En effet, les effectifs relevés dans notre corpus sont parfois insignifiants, notamment dans certains genres où le nombre de témoins est faible.

1. Constructions verbales

1.1. Formes de la conjugaison suffixale

1.1.1. Accompli

1.1.1.1. *sdm.in.f*

La *sdm.in.f* est l'une des formes les moins attestées de notre corpus (15 occ.). Son emploi est plutôt caractéristique des genres narratifs ; les quelques occurrences relevées sont principalement issues du conte d'*Horus et Seth* (7 occ.) et de la bataille de Qadech (4 occ.). La forme *sdm.in.f* apparaît encore exceptionnellement dans quelques documents juridiques, parmi lesquels le P. Abbott (2 occ.) et un texte oraculaire de l'époque de Chéchonq I (2 occ.). La forme est toujours employée avec le verbe *dd*. De manière générale, lorsqu'un verbe à l'infinitif est suivi de la préposition *in* introduisant l'agent, on peut parfois hésiter et se demander si l'on n'a pas à faire à une forme *sdm.in.f* :

Ex.507 : *3bd I šmw sw 7 dd in ʕ n is.t hnsw m-b3h knb.t sdm.y.w ʕ n is.t h3y []*

« Premier mois de Shémou, 7^e jour, déclaration du chef d'équipe *hnsw* devant le tribunal d'audience (constitué) du chef d'équipe *h3y* [] » (P. DeM 26, r^o A9)

Ep. Ramsès III, an 16 – procédure juridique

Cette formulation introduit la déposition de *hnsw*. La tournure employée rappelle les formules d'incipit, caractéristiques des genres juridiques, recourant presque systématiquement à un verbe à l'infinitif dont l'agent peut, notamment, être introduit par la préposition *in* (cf. *supra*, p. 89-92). Par ailleurs, la *sdm.in.f* servant à introduire des propos importants ou tenus par un personnage important⁸⁸¹, on comprendrait difficilement son emploi dans ce passage.

⁸⁸¹ J. Winand (1992 : § 313).

1.1.1.2. *sdm.n.f*

La *sdm.n.f* apparaît peu dans notre corpus. Si on relève encore quelques occurrences dans les lettres, l'emploi de la *sdm.n.f* est plutôt caractéristique de certains genres littéraires. Régulièrement employée dans la bataille de Qadech, elle apparaît encore occasionnellement dans les autres genres littéraires, les lettres et les documents oraculaires (cf. tableau, p. 224). De manière générale, l'emploi de la *sdm.n.f* est plus rare au-delà de la 20^e dynastie. Dans tous les cas, le *sdm.f* perfectif reste la forme privilégiée. Dans les paires contrastives suivantes, on relèvera l'emploi du perfectif *sdm.f* et de la *sdm.n.f* dans des passages transmis par deux témoins :

Ex.508 : *gm.n.i 3h n.i imn r hh.w n mš^c*

« J'ai constaté qu'Amon m'était plus utile que des millions d'armées » (KRI 2, 41, 6-8)

19^e dyn. – narratif

sdm.n.f prédicative

Ex.509 : *gm<.i> 3h n.i imn*

« J'ai constaté qu'Amon m'était utile » (P. Sallier 3, 3³)

19^e dyn. – narratif

La version du P. Sallier, plus récente, remplace donc la *sdm.n.f* par le perfectif *sdm.f*.

Ex.510 : *m3i hs3 h3^c.n.f m nšni*

« Le lion sauvage, il s'est débarrassé de (sa) fureur » (P. Louvre E 30144, 5,4)

20^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement

sdm.n.f emphatique

Ex.511 : *p3 m3i hs3 h3^c.f m nšni.f*

« Le lion sauvage, il s'est débarrassé de sa fureur » (P. Boulaq 4, 23,2)

21^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement

À nouveau, la version du P. Boulaq 4, plus récente, adapte le passage et emploie la forme emphatique *sdm.f* perfective. Noter aussi la présence de l'article défini.

Genres	<i>sdm.n.f</i>
Lettre	31 occ.
Lettre-modèle	2 occ.
P. Anastasi 1	8 occ. ⁸⁸²
	41 occ.
Déposition	/
Procédure oraculaire	13 occ.
Question oraculaire	/
Procédure juridique	6 occ.
Procédure juridique (TR)	/
Rapport juridique	/
Serment	/
Testament	/
	19 occ.
Conte	10 (?) occ.
Qadech	67 occ. ⁸⁸³
	77 occ.
Enseignement	5 occ.
Texte sapiential	10 occ.
	15 occ.
Poésie amoureuse	15 occ. ⁸⁸⁴
Éloge	9 occ.
Prière	/
	24 occ.
Total	176 occ.

Fig. 35. Occurrences de la *sdm.n.f* dans les différents genres

Près de la moitié des occurrences relevées proviennent de la bataille de Qadech, où la construction est presque autant employée que le *sdm.f* perfectif dans les versions monumentales. Dans les autres genres, la forme *sdm.n.f* se fait extrêmement rare ; les contes n’y recourent qu’exceptionnellement. La plupart des attestations sont issues du conte d’*Astarté* (6 occ.), document plus ancien ; on recense également deux occurrences assurées dans les contes du *Prédestiné* (1) et des *Deux Frères* (1). À ces quelques exemples, il faut peut-être ajouter deux cas issus des contes d’*Horus et Seth* et du *Prédestiné* :

Ex.512 : [*hpr.n*] *p3 wpi.t*⁸⁸⁵ <n> *hr hn^c sth*
« [Commencement] du jugement d’Horus et Seth » (P. Chester Beatty 1, 1,1)


⁸⁸² Parmi les occurrences relevées, 7 proviennent du texte conservé par le P. Anastasi 1 ; il faut également ajouter un cas relevé dans les versions conservées par le P. Turin 1889 et l’O. DeM 1009. Alors que le P. Anastasi 1 emploie une forme emphatique *sdm.f*, les deux autres documents conservant ce passage ont plutôt opté pour une forme emphatique *sdm.n.f* : *iy.n.k n.i r ndnd p3 diw n n3 rmt* <n> *mš^c* « C’est pour (me) questionner sur les rations des soldats que tu es venu à moi » (P. Turin 1889, r° 4 et O. DeM 1009, r° 5).



⁸⁸³ La plupart des occurrences proviennent des versions monumentales du poème (55 occ.) ; la *sdm.n.f* apparaît deux fois moins dans la version conservée par le P. Sallier 3 (sur ce point, voir le chapitre 6 de l’étude de A.J. Spalinger 2002 : 204-216). On relève également quelques occurrences dans le bulletin (12).

⁸⁸⁴ Ce chiffre ne correspond pas au recensement effectué par B. Mathieu (1996 : 199) qui relève seulement 11 formes *sdm.n.f*. Je comptabilise donc 4 formes supplémentaires. En effet, j’ai ajouté la seule attestation de la construction *bw sdm.n.f* (P. Turin 1966, r° 1,14). De même, j’interprète différemment un passage ; alors que je lis *sw3.n{f}* <i> *m h3w n pr.f* « Je suis passée près de sa maison » (P. Chester Beatty 1, v° C3,10), Mathieu (1996 : 41, n.80) corrige en *sw3.i* et considère qu’il s’agit d’une forme emphatique *mrr.f*. Enfin, dans son recensement, Mathieu a omis deux formes qu’il analyse pourtant comme des *sdm.n.f* (P. Harris 500, r° 5,2 et P. Chester Beatty, v° G1,4).

⁸⁸⁵ Ainsi que l’explique M. Broze (1996 : 14, n. 5), le terme utilisé par l’auteur est masculin. Il s’agit de l’infinitif substantivé du verbe *wpi*, et non d’un des substantifs dérivés, qui sont féminins.

Ep. Ramsès V – conte

Dans la lacune, Gardiner (1932 : 37a, 1,1) suggère de restituer *hpr.n* (); toutefois, il précise : *though even this is perhaps a little too much*. Selon Broze (1996 : 14), *une forme en fonction circonstancielle, archaïsante, n'est pas impossible : la protase définit temporairement l'apodose, ce qui convient bien au début d'une narration ou d'un épisode de celle-ci*. Toutefois, le passage étant totalement en lacune, on ne peut assurer la restitution d'une forme *sdm.n.f*. On notera, enfin, que ce passage constitue l'incipit du conte ; la formulation employée est attestée dans deux contes du Moyen Empire⁸⁸⁶.

Ex.513 : *bw di.n* () *p3 nht pry p3 msh r-bnr hr bw di* () *p3 msh pr p3 nht r swtw*
« Le protecteur ne laissait pas sortir le crocodile et le crocodile ne laissait pas sortir le protecteur pour se promener » (P. Harris 500, v° 7,11-12)
19^e dyn. – conte

Sur l'analyse des constructions employées dans ce passage, cf. *infra*, ex. 601.

Dans les textes éducatifs, la *sdm.n.f* apparaît encore quelquefois (15 occ.), particulièrement dans les textes sapientiaux de l'époque ramesside (10 occ.), plus rarement dans les enseignements⁸⁸⁷, avec un petit nombre de verbes⁸⁸⁸. Dans le corpus poétique, la forme se rencontre encore quelquefois durant l'époque ramesside, dans les éloges et la poésie amoureuse avec un nombre réduit de verbes⁸⁸⁹. Dans les textes de la pratique, l'emploi de la *sdm.n.f* est exceptionnel. On relève encore quelques cas dans le corpus juridique, notamment avec les verbes *whm*, *smi* et *dd*⁸⁹⁰. L'emploi de la *sdm.n.f* est confiné au genre oraculaire et aux procédures juridiques, principalement dans la construction *h^c.n sdm.n.f*⁸⁹¹. Dans le genre de la procédure juridique, la *sdm.n.f* se conserve exceptionnellement jusqu'à la 19^e dynastie ; elle est seulement employée dans trois documents du règne de Séthi II⁸⁹² :

Ex.514 : *it3.n.f n3 h3.w n pr-33 nh wd3 snb m-b3h rmt-is.t hy s3 h^c t3-md3.t h3m*
« C'est en présence de l'homme d'équipe *hy*, fils de *h^c*, et du sculpteur *h3m* qu'il a volé les ciseaux de Pharaon, VSF » (O. Nash 2, r° 7-9)
Ep. Séthi II, an 6 – procédure juridique

Dans les documents oraculaires, la *sdm.n.f* se rencontre plus régulièrement, notamment dans l'expression *h^c.n whm.n.f spr m-b3h p3 ntr 33* « Alors il se présenta à nouveau devant le grand dieu » :

Ex.515 : *hsb.t 2 3bd 3 3ht sw 1 h^c.n 3s.n sdm imn-wi3 n imn p3-hnty*
« An 2, troisième mois d'Akhet, jour 1, et alors le serviteur *imn-wi3* fit appel à Amon de *p3-hnty* » (P. BM 10335, r° 1)
Ep. Ramsès IV, an 2 – procédure oraculaire

La *sdm.n.f* apparaît encore quelquefois dans le corpus épistolaire, avec un petit nombre de verbes⁸⁹³ ; elle est encore employée dans quelques lettres mais ne se rencontre que de manière

⁸⁸⁶ Voir le chapitre consacré à l'étude des incipit.

⁸⁸⁷ La forme *sdm.n.f* se rencontre encore dans le P. Chester Beatty 4 (1 occ.), les Prohibitions (1 occ.) et les enseignements d'Amennakht (1 occ.), Ani (1 occ.) et Aménémopé (1 occ.).

⁸⁸⁸ La *sdm.n.f* est employée avec les verbes suivants : *ft* (2 occ.), *m33* (1 occ.), *mri* (1 occ.), *hwi* (1 occ.), *hsb* (1 occ.), *h3^c* (1 occ.), *sr* (1 occ.), *sh3* (2 occ.), *kn* (1 occ.), *gmi* (4 occ.).

⁸⁸⁹ La forme *sdm.n.f* est employée avec les verbes suivants : *k^ck* (1 occ.), *iwi* (4 occ.), *ini* (1 occ.), *iti* (1 occ.), *phr* (1 occ.), *m33* (2 occ.), *mh* (1 occ.), *hwi* (1 occ.), *hw-ny* (1 occ.), *sw3i* (1 occ.), *spr* (1 occ.), *sni* (1 occ.), *sh3* (1 occ.), *kd* (1 occ.), *gmi* (6 occ.), *t3h* (1 occ.).

⁸⁹⁰ Dans les documents juridiques, la forme *sdm.n.f* est employée avec les verbes suivants : *3s* (1 occ.), *it3* (1 occ.), *whm* (12 occ.), *smi* (2 occ.), *dd* (3 occ.).

⁸⁹¹ Sur les constructions introduites par l'auxiliaire *h^c.n*, cf. *infra*, p. 285-289.

⁸⁹² O. Caïre CG 25556, O. Nash 1 et O. Nash 2.

⁸⁹³ *3tp* (1), *iwi* (3), *ini* (2), *iri* (6), *isk* (2), *iti* (3), *m33* (1), *mwt* (1), *rdi* (3), *h3b* (5), *hpr* (1), *spr* (1), *sdm* (6), *km3* (1), *kn* (1), *dd* (4).

exceptionnelle dans les lettres-modèles. Dans la lettre littéraire du P. Anastasi 1, la *sdm.n.f* est d'un emploi plus régulier. Elle est quelquefois utilisée dans des tournures phraséologiques typiques de certains genres. Ainsi, elle se rencontre dans les trois formulations suivantes, caractéristiques du genre épistolaire :

Ex.516 : *mk dd.n.<.i> n imn pth mnw*

« Vois, j'ai dit à Amon, Ptah et Min » (O. DeM 317, r° 2-3)

Ep. Ramsès II – lettre

La tournure attendue est *mk wltwi (hr) dd n* SN. Notre exemple constitue la seule attestation de cette formulation à l'accompli. Par ailleurs, l'accompli est systématiquement exprimé par la *sdm.n.f* dans cette lettre (r° 1, r° 6, v° 1 et v° 3).

Ex.517 : *sdm.n.i p3 h3b (i.)ir.k hr t3 md.t n md3y nht-sthi*

« J'ai pris note de ce que tu (m')as écrit concernant l'affaire du *md3y, nht-sthi* »

(P. Turin 1977, r° 1)

19^e dyn. – lettre

D'ordinaire, on trouve plutôt le perfectif *sdm.f* dans cette formulation.

Ex.518 : *[h]3b.n.i m-dd imy in.tw []*

« Je t'ai écrit en disant : 'Fais apporter []' » (O. Qurna 635/3, r°2)

19^e dyn. – lettre

La tournure attendue est *h3b.i m-dd*. Ou faut-il plutôt comprendre *h3b<.k> n.i*⁸⁹⁴ « Tu m'as écrit » ?

Si la *sdm.n.f* apparaît peu dans l'ensemble de notre corpus, ses emplois sont assez diversifiés dans la plupart des genres. Ainsi, on la rencontre dans les emplois suivants :

- en fonction emphatique ; cet emploi est attesté dans l'ensemble des genres recourant encore à la *sdm.n.f*, à l'exception des procédures oraculaires et des contes. Dans les enseignements⁸⁹⁵, la poésie amoureuse⁸⁹⁶ et les éloges⁸⁹⁷, c'est l'emploi le plus fréquent ;

Ex.519 : *m iri wn(i.t) drdr n t3y.k mdk.t k3b s(y) (r-)h3.t sn.w.k mr.n ntr w3š šw3w r twr bw3*

« Ne repousse pas un étranger de ta cruche, double-la devant tes frères. Dieu préfère celui qui honore le pauvre à celui qui montre du respect pour le noble »

(P. BM 10474, 26,11-14)

26^e dyn. (époque de composition : 20^e-21^e dyn.) – enseignement

Ex.520 : *hsb.t 6 3bd 3 šmw sw 10 hrw pn spr ir.n rmt-is.t nb-nfr s3 nh r t3 knb.t sdmy smi.n.f m nh-nw-niw.t hri3*

« An 6, troisième mois de Shémou, 10^e jour, ce jour où l'homme d'équipe *nb-nfr*, fils de *nh*, s'est rendu au conseil d'audience. C'est contre la dame *hri3* qu'il a déposé » (O. Nash 1, r° 1-2)

Ep. Séthi II, an 6 – procédure juridique

De manière générale, *quand un verbe intransitif est à la forme sdm.n.f, il s'agit toujours d'une forme emphatique (...). En revanche, avec un verbe transitif, il peut également s'agir d'un sdm.n.f perfectif (rare) ou d'un sdm.n.f continuatif*⁸⁹⁸.

Ex.521 : *hr tm.n.i smi n p3y.i nb iw.s m-di.k m šri.t*

« Et si je ne me suis pas plainte auprès de mon maître, c'est parce qu'elle est pour toi comme une fille » (P. Louvre 3230, v° 7-8)

Ep. Hatchepsout – lettre

⁸⁹⁴ DeM online : *du hast (?) mir geschrieben*.

⁸⁹⁵ Parmi les 5 occurrences recensées, 3 sont des formes emphatiques.

⁸⁹⁶ Parmi les 15 occurrences relevées, 11 sont employées en fonction emphatique.

⁸⁹⁷ Sur les 9 attestations, 4 sont des formes emphatiques.

⁸⁹⁸ J. Winand (1992 : 260, n. 3).

On notera l'emploi exceptionnel d'une *sdm.n.f* emphatique négative. Il s'agit de la seule attestation de cette construction dans notre corpus.

- en fonction prédicative ; cet emploi est caractéristique des lettres de la 18^e dynastie et du début de la 19^e dynastie⁸⁹⁹. Dans le genre des lettres, la *sdm.n.f* fonctionne majoritairement dans cet emploi⁹⁰⁰. La *sdm.n.f* prédicative se rencontre exceptionnellement dans les autres genres ; on relève encore quelques cas provenant de textes littéraires des 18^e et 19^e dynasties⁹⁰¹. La forme prédicative apparaît exceptionnellement après cette époque, on recense à peine un cas dans le conte du P. Moscou 127. Dans les genres juridiques, la *sdm.n.f* ne fonctionne jamais dans cet emploi :

Ex.522 : *rdi.n.i in.tw (...)*

« Je t'ai fait amener (...) » (O. Munich ÄS 4313, r^o 6)
18^e dyn. – lettre

Ex.523 : *gm.n.i di tw n.i imn r nhḥ ḥm^c d.t*

« J'ai constaté qu'Amon t'a donné à moi pour l'éternité » (P. Harris 500, r^o 5,2-3)
19^e dyn. – poésie amoureuse

- en fonction séquentielle ; dans cet emploi, la *sdm.n.f* apparaît peu. À partir du Nouvel Empire, le séquentiel est la construction la plus utilisée. Les occurrences recensées sont issues de la bataille de Qadech :

Ex.524 : *ḥ^c.n ḥm.f šm n-ḥr.f mi it<.f> mntw nb w3s.t d3.n.f mšd.t n.t irnt*

« Alors, sa majesté alla de l'avant comme son père Montou, maître de Thèbes, elle traversa le gué de l'Oronte » (KRI 2, 15, 1-10)
19^e dyn. – narratif

On relève peut-être une occurrence dans un exercice scolaire :

Ex.525 : *iry.f hrw 3 n wh3.f gm.n.f sw m t3 ḥm^c.t*

« Il a passé 3 jours à le chercher et il l'a retrouvé dans la boue » (P. Lansing, 6,5-6) 20^e dyn. – texte sapiential

Il faut toutefois préciser qu'une *sdm.n.f* en emploi emphatique est également envisageable.

- en fonction circonstancielle, derrière un auxiliaire ; cet emploi est tout à fait exceptionnel dans l'ensemble des genres. On relève encore un exemple derrière l'auxiliaire *ist* dans la bataille de Qadech :

Ex.526 : *n pr.n.f r ḥ3 n-snd-n ḥm.f ist rdi.n.f iw.t rmt ḥtr.w knw ḥ3 r-ikr mi p3 š^c(y)*

« Il n'osait pas sortir pour combattre, par peur de sa Majesté, or, il avait fait venir des hommes et une charrerie aussi nombreuse que le sable » (KRI 2, 24,13-25,1-5)

19^e dyn. – narratif

La *sdm.n.f* apparaît quelquefois derrière le convertisseur *iw*. Dans certains cas, *iw* ne semble pas toujours donner à la phrase une valeur circonstancielle, mais semble bien conserver la valeur autonome de l'égyptien classique. Dans les trois exemples relevés, deux sont issus de documents attribués à la 18^e dynastie ; le troisième, un peu plus récent (seconde moitié de la 19^e dynastie), est une lettre-modèle :

Ex.527 : *mk ir t3 b3k.t n ḥ3ty-^c mnw nfw iw n sdm.n.f n.i*

⁸⁹⁹ De manière générale, la *sdm.n.f* prédicative ne semble plus attestée après le règne de Ramsès II dans les documents de la pratique (J. Winand 1992 : § 303).

⁹⁰⁰ Parmi les 31 occurrences d'une forme *sdm.n.f* relevées dans les lettres, 17 emploient la construction en fonction prédicative.

⁹⁰¹ Poésie amoureuse (1 occ.), éloge (1 occ.), conte (2 occ.) et P. Anastasi 1 (1 occ.).

séquentiel, avant de privilégier l'emploi d'une forme *sdm.n.f* – dans ce cas, une forme relative – construction systématiquement employée avec le verbe *dd* en contexte juridique, lorsqu'il s'agit d'introduire la déposition d'un témoin, et parfois même les propos du tribunal. Dans ce cas, il faudrait alors corriger le texte et lire : {iw} *dd.n imy-r3 mš^c hy* « Déclaration du général *hy* ».

- en fonction substantivale, derrière une préposition-conjonction ; on relève quelques occurrences avec la préposition-conjonction *m-dr* dans une lettre de la 19^e dynastie, l'enseignement d'Amennakht (20^e dyn.) et un chant d'amour de la 20^e dynastie. Dans les lettres, la *sdm.n.f* est quelquefois employée derrière la particule *p3-wn* (4 occ.). Le conte des *Deux frères* emploie la *sdm.n.f* derrière la particule *ir* tandis que la forme apparaît encore derrière la particule *hr m-ht* dans Qadech :

Ex.530 : *ip.i shr.w m tr wnn.k m-dr hw.n.k* (𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏) [*hr psd.i*]

« J'ai pris en compte les conseils à l'époque où tu étais là, quand tu frappais sur mon dos » (O. DeM 1254, r° 5-6)

20^e dyn. – enseignement

Ce passage est conservé par deux autres témoins, toutefois le verbe est en lacune dans les deux cas : 𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏 (O. KV 18/3.614, r° 11), 𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏 (O. Lacau, r° 5-6). Dorn (2004 : 43) considère également qu'il s'agit d'une forme *sdm.n.f*. Il existe un verbe *hw-ny* (𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏) qui revêt le même sens ; on pourrait donc considérer qu'il s'agit de ce verbe dans notre passage. Dans ce cas, la forme verbale n'est évidemment pas une forme *sdm.n.f*. Toutefois, cette analyse ne me semble pas correspondre à la graphie. En effet, dans notre corpus, on recense un cas où le verbe *hw-ny* est conjugué à la *sdm.n.f* (P. Anastasi 4, 8,7), le verbe est noté 𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏 ; le suffixe caractéristique de la forme *sdm.n.f* est donc formellement marqué (*hw-ny.n*). Par ailleurs, ce texte est conservé par un autre témoin (P. Lansing, 11,1) qui recourt plutôt au verbe *hwi*, noté 𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏.

Ex.531 : *gmh.f r.i m-dr sn.n.i* (𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏)

« Il a jeté un regard vers moi quand je suis passée » (P. Chester Beatty 1, v° C4,2)
20^e dyn. – poésie amoureuse

Ex.532 : *ih-di.t grg.sn w^c-n inh^ti n kršt m-mitt w^c-n smw p3-wn h3b.n.w n.i m-dd (...)*

« Peux-tu faire en sorte que leur soient fournies une corbeille de pain ainsi qu'une (botte) de légumes car on m'a écrit en disant (...) » (O. DeM 324, r° 5-8)

Ep. Ramsès II – lettre

Ex.533 : *hr ir šsp.n.f t3 nty 4 rnp.t iw h3ty.f (hr) 3b(i.t) iy.t r km.t*

« Et lorsqu'il commença une quatrième année, son cœur souhaita revenir en Égypte » (P. Orbiney, 13,5)

19^e dyn. – conte

Ainsi que le note Neveu (2002 : 120, ex. 286), *si le sens paraît clair, la syntaxe du nombre est déroutante, faut-il supposer une omission et comprendre t3 nty <hr mh> 4 rnp.t « celle qui complète à quatre années », soit « la quatrième » ?* On retrouve la même construction dans le P. Anastasi 1 et la version papyrologique du poème de Qadech : *p3 nty 6 (hr) hn r h3i(t) p3 mr* « le sixième se hâte de mesurer le canal » (P. Anastasi 1, 6,3-4), *p3 nty 7 h^c r-gs {hr} h^c šsp <n> p3 diw n n3 rmt <n> mš^c* « le septième se tient à côté de la réception des rations des soldats » (P. Anastasi 1, 6,4-5), *h^c.n.f hr h^c r p3 hry n n3 hrw.w n ht3 r p3 nty 6 sp n h^c im.sn* « alors, il s'élança vers la mêlée des ennemis du Hatti pour la sixième attaque ».

Ex.534 : *hr m-ht ph.n hm.f r t3 ts.t kdš*

« Et ensuite, sa majesté atteignit le col de Qadech » (KRI 2, 14, 11-15)

19^e dyn. – narratif

- en fonction relative ; la construction *nty sdm.n.f* se rencontre exceptionnellement dans notre corpus. On relève à peine deux occurrences issues de documents littéraires :

Ex.535 : *p3 nty iw.n.f mh m t3w*

« Celui qui est venu est rempli d'air » (Graffito TT63, 4)

Ep. Amenhotep III ou IV – éloge

Ex.536 : *ih-šm.k r p3 nty iw.n.k im*

« Puisses-tu retourner d'où tu viens ! » (P. Harris 500, v° 6,11)

19^e dyn. – conte

- en emploi substantival derrière *nj* : la seule occurrence de la construction *n(j) sdm.n.f* est issue de la lettre littéraire du P. Anastasi 1 :

Ex.537 : *hsf.i n.k m mitt.s hr r.t n-m3wt r-š3^c-m k^ch tpy r p3 kr (...) n(j) km3.n.i w^c.kwi hr-tp.i*

« Je te répondrai pareillement avec une nouvelle lettre, depuis la première page jusqu'au colophon (...), (lettre) que j'ai faite moi-même » (P. Anastasi 1, 7,4-6)

19^e dyn. – lettre littéraire

- derrière l'auxiliaire *h^c.n* dans la construction *h^c.n sdm.n.f* ; cette construction est d'un emploi fort limité⁹⁰⁷. Bien attestée dans Qadech et les documents oraculaires, elle est encore employée dans une procédure juridique de la 19^e dynastie et le conte d'*Astarté*. Dans les procédures oraculaires, la *sdm.n.f* fonctionne uniquement dans cette construction, depuis la 20^e jusqu'à la 21^e dynastie :


Ex.538 : *h^c.n dd.n t3 knb.t n hry3*

« Alors, le tribunal dit à *hry3* » (O. Nash 1, r° 6)

Ep. Séthi II, an 6 – procédure juridique

- dans les constructions *n sdm.n.f* et *bw sdm.n.f*⁹⁰⁸. La première est encore employée quelquefois dans notre corpus. On relève quelques occurrences dans le poème de la bataille de Qadech. La forme *n sdm.n.f* apparaît encore exceptionnellement dans trois lettres de la 18^e dynastie. Sous sa forme récente, la construction est principalement employée dans le poème de Qadech et les textes sapientiaux. Elle apparaît également dans un enseignement (19^e dyn.), un chant d'amour (20^e dyn.), un conte (19^e dyn.), une lettre-modèle (19^e dyn.) et deux lettres (19^e dyn.). Les deux constructions sont d'un emploi plus régulier dans les documents littéraires et scolaires.

De manière générale, l'emploi de la *sdm.n.f* est majoritaire durant la 19^e dynastie ; elle se fait bien plus rare à partir de la 20^e dynastie, ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous (p. 230). Une distinction importante se fait jour entre les documents de la pratique et les textes littéraires. Ainsi, les quelques occurrences relevées dans les lettres et les procédures juridiques sont toutes issues de documents attribués aux 18^e et 19^e dynasties ; la *sdm.n.f* n'est jamais employée dans des documents postérieurs à la 19^e dynastie, si ce n'est dans l'exemple suivant, issu d'une lettre. Dans le genre oraculaire, la *sdm.n.f* continue de fonctionner après la 19^e dynastie, dans la construction *h^c.n sdm.n.f* :

Ex.539 : [] *h3b.n.i* (□ ) *wn hrw hr t3y.w md.t n m-b3h rmt-is.t it-nfr*

« [Date ?] J'ai de nouveau écrit, il y a un jour, au sujet de leur affaire, en présence de l'homme d'équipe *it-nfr* » (O. DeM 974, r° 1-4)

20^e dyn. – lettre

Grandet (2003 : 144, n. 1.4) situe l'ostracon entre la fin du règne de Ramsès IV et l'an 1 de Ramsès V sur base de la mention de l'homme d'équipe *it-nfr*. *Le texte*

⁹⁰⁷ Sur les constructions introduites par l'auxiliaire *h^c.n*, cf. *infra*, p. 285-289.

⁹⁰⁸ Sur ces deux constructions, cf. *infra*, p. 254-256.

semble complet à quelques signes près. L'accompli h3b~n{n}=j semble meilleur (à cause du sens de wn hrw, cf. plus bas) que l'impératif h3b {n} n=j⁹⁰⁹.

Ex.540 : ḥ^c.n wḥm.n.f

« Alors il répéta » (Nesamon, col. 20)

Ep. Ramsès XI, an 7 – procédure oraculaire

Dans les documents littéraires, la *sdm.n.f* est encore employé à de nombreuses reprises après la 19^e dynastie. Par ailleurs, dans les genres éducatifs, si on relève quelques occurrences dans des documents attribués à la 19^e dynastie, la majeure partie des attestations proviennent de textes datant de la 20^e dynastie. Après cette époque, la forme ancienne de l'accompli apparaît exceptionnellement ; on relève un seul exemple issu de l'enseignement d'Aménémopé :

Ex.541 : mr.n nṯr w(3)š šw3w r twr bw3

« Dieu préfère celui qui honore le pauvre à celui qui montre du respect pour le noble » (P. BM 10474, 26,13-14)

26^e dyn. (époque de composition : 20^e-21^e dyn.) – enseignement

Selon le genre et l'époque de rédaction, la répartition est la suivante :

	18 ^e dyn.	19 ^e dyn.	20 ^e dyn.	Ep. ramesside	21 ^e dyn.	
Lettre	9	16	1	5		
Lettre-modèle	Aucun	2			Aucun	
P. Anastasi I	document	7 ⁹¹⁰	Aucun document		document	
Déposition	attesté pour cette époque					
Procédure oraculaire		Aucun document	3		10	
Question oraculaire						
Procédure juridique		6				Aucun
Rapport juridique						document
Serment						
Testament						
Procédure juridique (Tomb Robberies)			Aucun document			
Conte		6	3	1		
Qadech		Aucun	82	Aucun document		
Enseignement	document	1	2	1	1	
Texte sapiential		1	9			
Poésie amoureuse		6	6	3		Aucun
Eloge	2	4	3			
Prière	Aucun document				Aucun document	

Fig. 36. Occurrences de la *sdm.n.f* selon le genre et l'époque de rédaction

Dans une étude consacrée à l'emploi de la *sdm.n.f* dans les textes non littéraires de la 19^e dynastie, Groll remarquait déjà : *since the level of frequency of occurrence of the sdm.n.f formations in the non-literary language of the 19th dynasty is relatively low, it would be*

⁹⁰⁹ P. Grandet (2003 : 143, n. 1.1).

⁹¹⁰ Il faut ajouter un cas provenant de deux versions parallèles (cf. n. 882). Un des documents conservant ce passage est daté de l'époque ramesside (O. DeM 1009) ; la version conservée par le P. Turin 1889 est probablement à dater de l'époque de Ramsès IV, ainsi que semble l'indiquer la présence de la titulature de Ramsès IV au verso du papyrus.

*reasonable to assume that the sdm.n.f formations at this stage of the language were either no longer in general current use, or they were falling into disuse and were in the process of becoming obsolete*⁹¹¹. Au vu des cas recensés dans notre corpus, il apparaît, effectivement, que la *sdm.n.f* est sur le déclin ; toutefois, cette disparition progressive ne s'effectue pas à la même vitesse dans l'ensemble des genres. L'emploi de la *sdm.n.f* dépend de trois facteurs : diachronique, générique et morphosyntaxique. En effet, la *sdm.n.f* fonctionne majoritairement dans les documents des 18^e, 19^e et 20^e dynasties ; après cette époque, elle est encore employée exceptionnellement dans un document littéraire (Aménémopé) ou dans une construction figée (*ḥḥ.n sdm.n.f* dans les procédures oraculaires). La plupart des occurrences relevées proviennent de documents datés des 18^e (17 occ.) et 19^e (128 occ.) dynasties⁹¹² ; toutefois, il faut préciser que 2/3 des cas recensés à la 19^e dynastie sont issus de la bataille de Qadech. L'emploi de la *sdm.n.f* décline peu à peu à partir de la 20^e dynastie (25 occ.) ; après cette époque, elle est encore employée sporadiquement (11 occ.). Si l'on combine le facteur diachronique au facteur générique, on obtient un résultat intéressant, distinguant nettement deux groupes : le premier est constitué de certains genres de la pratique (lettres, procédures juridiques et lettres-modèles) et des contes, le second rassemble la plupart des genres littéraires (enseignements, textes sapientiaux, poésie amoureuse et éloges) de même que les procédures oraculaires. Dans le premier groupe, l'emploi de la *sdm.n.f* ne va pas au-delà de la 19^e dynastie (42/44)⁹¹³ ; à l'inverse, dans le second groupe, la plupart des occurrences proviennent de documents postérieurs à cette date (34/48)⁹¹⁴.

Si la forme fonctionne encore dans des emplois variés, certains sont caractéristiques d'un genre. Ainsi, la *sdm.n.f* prédicative est typique des lettres des 18^e et 19^e dynasties ; en fonction séquentielle, l'ancienne forme de l'accompli se rencontre principalement dans la bataille de Qadech. Enfin, la construction *bw sdm.n.f* est d'un emploi majoritaire dans les genres scolaires tandis que la formule *ḥḥ.n sdm.n.f* fonctionne principalement dans les procédures oraculaires. De manière générale, des distinctions importantes se font jour dans les emplois de la *sdm.n.f* selon le genre et l'époque de rédaction. Si certains emplois sont fortement cisconscrits dans le temps, on remarque une nette distinction entre documents de la pratique et textes littéraires. Ainsi, la construction *n sdm.n.f* est limitée à la 18^e dynastie dans les lettres mais est encore employée dans la bataille de Qadech. De même, la *sdm.n.f* prédicative est confinée aux lettres des 18^e et 19^e dynasties mais apparaît encore dans le conte du P. Moscou 127. La construction *bw sdm.n.f* fonctionne encore dans quelques lettres de la 19^e dynastie mais se rencontre dans les textes sapientiaux ou la poésie amoureuse de la 20^e dynastie. Enfin, en fonction emphatique, la *sdm.n.f* apparaît dans les lettres, les enseignements, les textes sapientiaux, la poésie amoureuse et les éloges. Dans les lettres, l'emploi de la *sdm.n.f* emphatique est restreint à la 19^e dynastie ; dans les textes littéraires et scolaires, elle se rencontre encore à plusieurs reprises durant la 20^e dynastie. De manière générale, les diverses constructions sont d'un emploi plus limité dans les textes de la pratique, elles se rencontrent plus longtemps dans les textes littéraires, à l'exception de la construction *ḥḥ.n sdm.n.f*, qui continue de fonctionner dans les procédures oraculaires après la 20^e dynastie. Enfin, les

⁹¹¹ S.I. Groll (1986 : 167).

⁹¹² 9 cas proviennent de documents attribués à l'époque ramesside, sans plus de précision.

⁹¹³ Les 44 documents rassemblent donc les lettres, les procédures juridiques et les contes dont la datation est assurée. Les documents attribués à l'époque ramesside, sans plus de précision, n'ont pas été pris en compte ici.

⁹¹⁴ À nouveau, j'ai uniquement pris en compte les documents dont la datation est assurée. Ainsi, dans les procédures oraculaires, tous les exemples relevés sont issus de documents postérieurs à la 19^e dynastie (13/13). Dans le genre des enseignements (3/4) et des textes sapientiaux (9/10), la *sdm.n.f* est majoritairement employée après la 19^e dynastie. Dans la poésie amoureuse, 50 % des cas proviennent de documents de la 20^e dynastie (6/12). Seul le genre des éloges présente la situation inverse (3/9).

Ex.545 : *iry.k hfd⁹¹⁹* (𓂏𓂐𓂑𓂒𓂓𓂔) *p3y.s tsi(.t)*
 « Tu as peur de l'escalader » (P. Anastasi 1, 19,6)
 19^e dyn. – lettre littéraire

Ex.546 : *iw iry.w grg n.f p3 itrw*
 « après qu'on a établi pour lui le flot » (P. Brooklyn 47.218.135, 4,20)
 26^e dyn. – enseignement

Si le perfectif est systématiquement périphrasé avec les verbes à plus de trois radicales dans la plupart des genres, il n'en va pas de même dans les genres poétiques où le perfectif peut être périphrasé, sans que cela soit systématique. Si les exemples susceptibles de se présenter sous forme périphrastique sont rares dans notre corpus poétique, on notera, toutefois, que la forme simple est encore employée avec des causatifs construits sur une base trilitère dans des documents attribués à la 20^e dynastie :

Ex.547 : *dw3.i nbw sw3š.i hm.s*
 « J'ai adoré la Dorée, j'ai prié sa majesté » (P. Chester Beatty 1, v^o C3,4-5)
 20^e dyn. – poésie amoureuse

Le perfectif *sdm.f* est employé avec des verbes issus du langage courant. Si la plupart des genres recourent à des verbes variés, le corpus juridique emploie plus régulièrement les verbes *wnn* et *dd* ; près de la moitié des occurrences du perfectif se rencontrent d'ailleurs avec le verbe *dd*, d'un emploi fréquent dans le genre oraculaire ou les procédures juridiques :

Ex.548 : *dd dhwtj nb t3.wy p3 ntr 3 wr <n> š3^c hpr*
 « A déclaré Thot, maître des deux terres, le grand dieu, le plus ancien à entrer en existence » (P. BM 10587, 85-86)
 21^e dyn. – procédure oraculaire

Ex.549 : *dd n3 sr.w*
 « Les magistrats dirent » (P. Mayer A, v^o 10 :23)
 An 1 de la Renaissance – procédure juridique (Tomb Robberies)

Le verbe *wnn* est également bien représenté. Conjugué au perfectif, le verbe est employé afin de transposer une proposition dans le passé ; cette construction apparaît régulièrement dans les dépositions des voleurs racontant leur méfait :

Ex.550 : *dd.f ir ink wn.i hms.k(wi) m p3 pr n šm^cw wdj hri*
 « Il dit : 'Quant à moi, j'étais installé dans la maison du chanteur d'offrandes hri » (P. BM 10052, r^o 3 :24-25)
 Ep. Ramsès XI, an 19 – procédure juridique (Tomb Robberies)

Le perfectif est donc employé avec un grand nombre de verbes issus du langage courant ; les quelques attestations avec un verbe plus rare sont généralement issues de documents littéraires, à vocation éducative :

Ex.551 : *i.ir.k [ptr] i.ir p3 ntr iw ngb.f p3 th tw*
 « C'est après avoir détourné celui qui t'a agressé que tu verras ce qu'a fait le dieu » (P. DeM 1, 8,3-4)
 19^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement
 La version du P. Boulaq 4 (21^e dyn.) remplace le verbe *ngb* par *ht3*.

Ex.552 : *bwt.f* (𓂏𓂐𓂑𓂒𓂓𓂔) *k3.t pri-^c*
 « Il détestait le travail intense » (P. Anastasi 1, 9,5)
 19^e dyn. – lettre littéraire
 La graphie est probablement due à une confusion avec le substantif *bw.t* « abomination », à moins qu'il ne faille plutôt corriger et lire *bw.t.f <m> k3.t pri-^c* « Son abomination est le travail intense » ? Enfin, on peut encore envisager une

⁹¹⁹ J.E. Hoch (1994 : 225-226, n^o 310).

dernière solution présentant l'avantage de n'apporter aucune correction au texte original : *bw.t.f Ø k3.t pri-^c* « C'est son abomination, le travail intense ». Concernant ce passage, la tradition se divise ; certains considèrent qu'il s'agit bien du verbe *bwi* (Gardiner⁹²⁰, Fischer-Elfert⁹²¹), d'autres y voient plutôt un substantif (Erman⁹²², Wilson⁹²³, Wente⁹²⁴). Ce passage est conservé par un autre témoin, toutefois, la version diffère considérablement : *bw ir.f k3.t pri-^c* « il n'accomplissait jamais de travail intense » (P. Turin CG 54011, r° 5). Selon Fischer-Elfert, l'emploi d'une forme *sdm.f* dans le P. Turin semble plutôt créditer l'analyse d'une forme verbale dans le texte conservé sur le P. Anastasi 1. Par ailleurs, les deux constructions précédant le passage emploient des perfectifs négatifs (*bw sdm.f*), ce qui favoriserait plutôt l'analyse d'un verbe conjugué au perfectif.

Le perfectif apparaît quelquefois dans des formulations (p. ex., *h3b NP n NP*, typique du genre épistolaire) ou expressions caractéristiques de certains genres :

Ex.553 : *sdm.n p3 h3b i.ir n.n p3y.n nb*

« Nous avons pris connaissance de ce que notre maître nous a écrit » (P. BM 10375, r° 20)

Ep. Ramsès XI – lettre

Cette expression est attestée durant toute l'époque ramesside et jusqu'à la 21^e dynastie. On trouve une variante sous forme abrégée du type *sdm.i r-dd* (...)

« J'ai entendu dire que (...) ».

Ex.554 : *dd.tw n.i h3^c.k sš.w*

« On m'a dit que tu as abandonné les écrits » (P. Anastasi 5, 15,6)

Ep. Séthi II – texte sapiential

Cette formulation est d'un emploi régulier dans les textes sapientiaux.

Dans l'ensemble des genres, le perfectif apparaît dans deux emplois :

- en fonction autonome ; c'est de loin l'emploi le plus fréquent, tous genres confondus ;
- en fonction circonstancielle, derrière le morphème *iw*.

Dans les genres éducatifs et poétiques, le perfectif se rencontre seulement dans ces deux emplois ; dans les genres épistolaires, juridiques et narratifs, les emplois du perfectif sont un peu plus variés. Il peut également être employé derrière une conjonction ou une particule ; de même, le perfectif peut être introduit par l'auxiliaire *h^c.n* dans la construction *h^c.n sdm.f* (cf. *infra*, p. 287-288), principalement attestée dans le genre oraculaire, les contes et la bataille de Qadech :

Ex.555 : *iw.i (hr) wħm iy(.t) dr mwt t3y.t mw.t*

« Je suis revenu lorsque ta mère est morte » (O. DeM 587, r° 11-12)

Ep. Ramsès II – lettre

Ex.556 : *iw.i hr di.t ħm.tw im.sn p3-wn iry.sn r.i ħn snf*

« Je les dénonçai parce qu'ils avaient déjà agi contre moi l'an dernier » (O. Ashmolean 1945.37+1945.33+O. Michaelides 90, v° 17-18)

Ep. Ramsès II, an 30 – rapport juridique

L'emploi du perfectif fait donc apparaître peu de divergences entre les genres qui composent notre corpus. On relève quelques distinctions relatives à la fréquence d'emploi de la forme, à

⁹²⁰ A. Gardiner (1911).

⁹²¹ H.-W. Fischer-Elfert (1986).

⁹²² A. Erman (1923).

⁹²³ J. Wilson (1955).

⁹²⁴ E. Wente (1990).

la morphologie, aux différentes fonctions et au lexique. Le perfectif est employé dans tous les genres, à l'exception du texte des Prohibitions où, comme attendu, la forme n'est jamais employée. Le perfectif se rencontre plus régulièrement dans l'ensemble des genres épistolaires, de même que dans les genres juridiques, particulièrement dans les procédures juridiques des Tomb Robberies. Dans les contes, il apparaît moins régulièrement, à l'exception de trois documents constituant des cas particuliers. D'un point de vue morphologique, si la forme périphrasée est attestée dans tous les genres, elle semble s'implanter moins facilement dans les textes poétiques. Les différents emplois du perfectif montrent une distinction entre les genres épistolaires, juridiques et narratifs, d'une part, et les genres éducatifs et poétiques, d'autre part. En effet, les emplois sont plus variés dans le premier groupe que dans le second. Enfin, dans l'ensemble des genres, les verbes conjugués au perfectif font partie du langage courant ; toutefois, les textes à valeur éducative (enseignements, P. Anastasi 1 et l'ensemble des genres scolaires) emploient quelquefois des verbes beaucoup moins fréquents.

1.1.1.4. Accompli passif

En comparaison avec la forme active, le perfectif passif est rare dans l'ensemble du corpus. C'est dans les documents juridiques que la forme perfective passive est la mieux représentée⁹²⁵. La plupart des occurrences sont issues des procédures juridiques des Tomb Robberies (82 % des occ.). Dans les autres genres, l'emploi de l'accompli passif est rarissime. Le perfectif passif se rencontre avec un petit nombre de verbes, plus particulièrement *ini*, *iri*, *whm*, *rdi* et *gmi*. L'accompli passif est surtout employé dans des expressions formulaires caractéristiques du jargon juridique. Ainsi, il se rencontre dans les expressions suivantes⁹²⁶, typiques des procédures des Tomb Robberies : *in(.w)* NP « NP fut amené », *ir(.w) n.f sb3y.t* « on lui appliqua un châtiment » et *ir(.w) smtr.f* « on procéda à son interrogatoire », *didi n.f ʕnh* « on lui imposa un serment » ou encore *sdm r3.f* « sa déposition fut entendue ». La forme perfective passive *sdm.w* SN fonctionne principalement en emploi autonome. On relève quelques occurrences derrière le morphème du circonstanciel *iw*. Dans le conte du *Prédestiné*, la forme apparaît encore derrière l'auxiliaire *ist* :

Ex.557 : *iw in(.w) p3y.k šm(m) m h3(w).f*
 « alors que ta fougue est amenée à son comble » (O. Borchardt 1, r° 6)
 Ep. ramesside – poésie amoureuse

Ex.558 : *ist kd(.w) n.s wʕ-n pr*
 « alors qu'une maison avait été construite pour lui » (P. Harris 500, v° 5,4)
 19^e dyn. – conte

Elle apparaît encore derrière l'auxiliaire *ʕhʕ.n*, dans la construction *ʕhʕ.n sdm.w* SN⁹²⁷. Cette formulation est attestée à deux reprises dans une procédure juridique et un conte :

Ex.559 : *ʕhʕ.n gm(.w) rmt-is.t hnm-ms m ʕd3*
 « Et alors, l'homme d'équipe *hnm-ms* fut reconnu coupable » (O. Caire CG 25553, r° 3-4)
 Ep. Ramsès III, an 12 – procédure juridique

Ex.560 : *ʕhʕ.n ms(.w) wʕ s3 t3y*
 « Et alors, un fils fut enfanté » (P. Harris 500, v° 4,3)
 19^e dyn. – conte

⁹²⁵ Parmi les occurrences recensées dans l'ensemble du corpus, plus de la moitié sont issues de documents juridiques (57 % des occ.).

⁹²⁶ Sur ces diverses expressions, voir le chapitre consacré à la phraséologie.

⁹²⁷ Sur les constructions introduites par l'auxiliaire *ʕhʕ.n*, cf. *infra*, p. 285-289.

L'accompli passif est exceptionnellement employé derrière *p3-wn* ; on relève un seul exemple, dans une lettre de la 18^e dynastie :

Ex.561 : *ih-di.k iry.tw n.n ky nwh nfr sp-sn p3-wn it(.w) p3 nty hn^c.n*

« Veuillez faire pour nous une autre très bonne corde car celle que nous avons a été volée » (P. Caire CG 58055, r^o 7-7)

Ep. Amenhotep III – lettre

Comme la forme active, l'accompli passif fait apparaître peu de divergences entre les genres. Peu employée, la forme est d'un emploi plus fréquent dans les procédures juridiques des Tomb Robberies où elle fonctionne dans quelques-unes des formulations caractéristiques apparaissant au sein des interrogatoires. À vrai dire, l'ensemble des genres recourent plus régulièrement à une forme active (perfectif suivi du suffixe *-tw* ou Présent I dont le prédicat est un pseudo-participe) ; ce phénomène est également attesté dans les procédures des Tomb Robberies d'où sont issues la majorité des attestations d'un accompli passif. Ainsi, la formule « on lui imposa un serment au maître », typique des Tomb Robberies, sera plus régulièrement exprimée au moyen d'un perfectif passif dont le sujet est le pronom suffixe *-tw*⁹²⁸ (*didi.tw n.f^cnh n nb*) plutôt qu'avec un accompli passif (*didi n.f^cnh n nb*).

1.1.1.5. Négation du perfectif : *bwpw.f sdm* vs. *bw sdm.f*

Dans le corpus néo-égyptien, le scribe dispose de deux constructions lorsqu'il s'agit de nier une forme perfective : *bw sdm.f* et *bwpw.f sdm*. Les deux formes ne sont pas employées de manière analogue dans l'ensemble des genres, ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous. Ainsi, la construction récente, *bwpw.f sdm*, se rencontre majoritairement dans les lettres et les genres juridiques, de même que dans les contes ; dans les genres éducatifs et poétiques, la lettre littéraire du P. Anastasi 1 et la bataille de Qadech, on observe une nette préférence pour la forme ancienne.

⁹²⁸ Sur cette construction, cf. J. Winand (1992 : § 522-530).

Genres	<i>bwpw.f sdm</i>	<i>bw sdm.f</i>
Lettre	68 occ.	10 occ.
Lettre-modèle	3 occ.	3 occ.
P. Anastasi 1	2 occ.	33 occ.
Total	73 occ.	46 occ.
Déposition	4 occ.	/
Procédure oraculaire	4 occ.	/
Question oraculaire	/	/
Procédure juridique	11 occ.	1 occ.
Rapport juridique	14 occ.	4 occ.
Serment	6 occ.	/
Testament	1 occ.	/
Procédure juridique (Tomb Robberies)	87 occ.	/
Total	127 occ.	5 occ.
Conte	11 occ.	6 occ.
Qadech	3 occ. ⁹²⁹	12 occ.
Total	14 occ.	18 occ.
Enseignement	2 occ.	5 occ.
Texte sapiential	/	5 occ.
Total	2 occ.	10 occ.
Poésie amoureuse	/	5 occ.
Éloge	1 occ.	1 occ.
Prière	/	/
Total	1 occ.	6 occ.
Total des occurrences	217 occ.	85 occ.

Fig. 37. Négation du perfectif : occurrences des deux constructions selon les genres

De manière générale, c'est dans les documents de la pratique que la construction récente est la mieux représentée. Ainsi que l'illustre le tableau ci-dessus, la majorité des occurrences relevées proviennent des procédures juridiques des Tomb Robberies (41 %) et des lettres (30 %). Attestée dès le règne d'Amenhotep IV⁹³⁰, son emploi se généralise à partir de la 19^e dynastie. Dans le corpus épistolaire, la forme *bwpw.f sdm* est presque limitée au genre des lettres ; on dénombre seulement trois occurrences dans une lettre-modèle⁹³¹ et deux exemples dans la lettre littéraire du P. Anastasi 1. À vrai dire, on relève peu d'attestations de formes perfectives négatives dans les lettres-modèles ; le P. Anastasi 1 recourt plus régulièrement à la forme ancienne, caractéristique de certains genres littéraires. Dans l'ensemble des genres juridiques et les contes, le perfectif est systématiquement nié par la construction *bwpw.f sdm*. Dans les lettres, les documents juridiques et les contes, le recours à la forme ancienne est tout à fait exceptionnel. Encore attestée quelquefois dans le corpus épistolaire, la forme *bw sdm.f* se rencontre majoritairement dans le P. Anastasi 1. Dans le genre des lettres et des lettres-modèles, on relève encore quelques exemples ; presque tous proviennent de documents attribués à la 19^e dynastie, mis à part deux exceptions dans des lettres datées de la 20^e dynastie :

Ex.562 : *is bw h3b<.i> n.k hr.f*
« Ne t'ai-je pas écrit à son sujet? » (O. DeM 123, v° 1)

⁹²⁹ Les 3 occurrences relevées proviennent du poème de Pentaouret ; les versions monumentales conservent seulement un cas de la forme *bwpw.f sdm*.

⁹³⁰ Cf. P. Mond 2, 8.

⁹³¹ P. Anastasi 6, 17, 31 et 41.

20^e dyn. – lettre

De même, les documents juridiques font exceptionnellement usage de la forme *bw sdm.f*, qui est seulement attestée dans deux documents. L'O. Ashmolean 1945.37+1945.33+O. Michaelides 90, daté du règne de Ramsès II, emploie une seule fois un perfectif négatif exprimé par la forme *bw sdm.f*. Dans cet exemple, l'époque de rédaction du document peut expliquer le recours à cette construction, l'emploi de la forme récente, *bwpw.f sdm*, se généralisant surtout à partir du règne de Mineptah⁹³². Dans le cas du P. Turin 1887, attribué au règne de Ramsès V, on relève sept occurrences d'un perfectif négatif ; trois d'entre elles recourent à la forme *bwpw.f sdm*, les quatre autres sont niées au moyen de la construction ancienne *bw sdm.f*. Toutefois, on notera que la *bw sdm.f* est systématiquement employée avec le verbe *ini*, dans la même formulation ; le recours à la construction ancienne est donc peut-être dû à son emploi dans une expression formulaire :

Ex.563 : *hsb.t 1 n pr-ʿ3 ʿnh wd3 snb h3r 700 bw in.f sn*

« An 1 de Pharaon, VSF, 700 sacs. Il ne les a pas amenés » (P. Turin 1887, v^o 2,6)

Ep. Ramsès V – rapport juridique

Enfin, la forme ancienne apparaît encore occasionnellement dans le genre des contes ; par ailleurs, il s'agit de cas particuliers. Elle se rencontre à trois reprises dans le conte du P. Moscou 127, document qui n'emploie jamais la construction récente. À vrai dire, le répertoire employé dans ce texte est toujours très éloigné de celui apparaissant dans les autres contes. L'ancienne forme *bw sdm.f* est également employée dans le conte d'*Horus et Seth* qui, par ailleurs, emploie les deux constructions :

Ex.564 : *hr iw ink (i.)ir it bd.t (...) iw bw gm sw ntr nb ntr.t nb r ir.(t).f*

« Et alors que c'est moi qui ai créé le blé et l'épeautre (...) alors qu'aucun dieu ni aucune déesse n'avait réussi⁹³³ à le faire » (P. Chester Beatty 1, r^o 14,12)

Ep. Ramsès V – conte

Ex.565 : *bwpw.i gm(i.t) hr*

« Je n'ai pas trouvé Horus » (P. Chester Beatty 1, 10,6)

Ep. Ramsès V – conte

Dans ce conte, la construction ancienne est attestée à trois reprises tandis que la tournure récente est employée deux fois. On notera que la construction ancienne, *bw sdm.f*, se rencontre dans deux passages conservant des injonctions rédigées par Osiris et Prê-Horakhty tandis que la forme récente apparaît dans un discours ou en contexte narratif ; dès lors, il s'agit peut-être de marquer une différence de registre entre les passages épistolaires et le reste du conte.

L'emploi de la construction ancienne est plutôt caractéristique de certains genres littéraires⁹³⁴ ; dans la lettre littéraire du P. Anastasi 1, la bataille de Qadech, les genres éducatifs et la poésie amoureuse, c'est la forme privilégiée. Dans ces genres, la forme *bwpw.f sdm* n'est jamais ou exceptionnellement attestée. À vrai dire, les quelques occurrences de la construction récente constituent toujours des cas particuliers dans ces documents. Ainsi, les textes éducatifs n'emploient jamais la construction plus récente, *bwpw.f sdm*, à l'exception de l'enseignement du P. Brooklyn 47.218.135. Le perfectif négatif, qui apparaît à deux reprises, y est exprimé au moyen de la tournure récente. Toutefois, l'enseignement du P. Brooklyn est bien plus récent que l'ensemble du corpus éducatif ; l'époque de rédaction explique donc le recours à la forme *bwpw.f sdm* dans ce cas :

⁹³² J. Winand (1992 : § 328).

⁹³³ Sur la construction *gmi* + objet direct avec le sens de « réussir à », cf. St. Polis (2009 : 339).

⁹³⁴ Ainsi que le remarquait déjà J. Winand (1992 : § 328-330), la répartition des deux constructions oppose les textes de la pratique et les contes d'une part, et les textes littéraires d'autre part.

Ex.566 : *bwpw.w st3 h3ty.w hr.f*

« Ils ne se sont pas détournés de lui » (P. Brooklyn 47.218.135, 3,21)

26^e dyn. – enseignement

On relèvera la graphie du radical *bwpw* (𓁹), caractéristique de l'époque de rédaction⁹³⁵.

Dans les documents poétiques, le perfectif négatif apparaît peu ; la plupart des occurrences relevées sont issues de la poésie amoureuse⁹³⁶ :

Ex.567 : *hw.t mh 7 7 r sf bw m3.i sn.t*

« Chapitre 7 : il y a 7 (jours) hier que je n'ai vu la sœur » (P. Chester Beatty 1, v° C4,6)

20^e dyn. – poésie amoureuse

Si la forme *bwpw.f sdm* n'est, *a priori*, pas attestée dans les textes poétiques, il faut tout de même mentionner une attestation issue d'un exercice scolaire :

Ex.568 : *bwpw.tw ptr bi3y.t mn-nfr*

« On n'avait jamais vu les merveilles de Memphis » (P. Sallier 4, v° 2,5)

Ep. Ramsès II – éloge

Toutefois, il s'agit là d'un cas particulier puisque l'éloge, provenant d'un texte scolaire, se présente sous la forme d'une lettre. L'emploi de la construction *bwpw.f sdm* en lieu et place de la forme ancienne *bw sdm.f* ne doit donc pas surprendre ; lorsqu'il s'agit de nier un accompli, les genres épistolaires de la 19^e dynastie recourent plutôt à la *bwpw.f sdm*. De plus, très peu d'occurrences d'un perfectif négatif ont pu être relevées dans le genre des lettres-modèles. Les quelques exemples conservés sont issus de trois lettres-modèles attribuées au règne de Séthi II ; les deux constructions y sont tout autant employées :

Ex. 569 : *ir <p3> skty n šnd.t sfl nty bw ir.f knw n rnp.t m p3 mw*

« Quant à la barque d'acacia, ayant été mise de côté, qui n'a plus pris l'eau depuis de nombreuses années » (P. Anastasi 4, 7,10)

Ep. Séthi II – lettre-modèle

La construction *bw sdm.f* est encore employée une fois dans ce texte (l. 8,1) ; la dernière occurrence provient de la lettre-modèle conservée sur le P. Anastasi 5, 21,6.

Ex. 570 : *bwpw.i ptr.f r-š3(-r) p3 hrw*

« Je ne l'ai plus vu jusqu'à ce jour » (P. Anastasi 6, 41)

Ep. Séthi II – lettre-modèle

La construction récente, *bwpw.f sdm*, est encore employée à deux reprises dans le même document (l. 17 et 31).

De même, dans le poème de Qadech, la forme *bw sdm.f* est employée de manière systématique ; la construction récente est employée à trois reprises seulement. En réalité, les versions monumentales emploient une seule fois la forme *bwpw.f sdm* ; les deux autres occurrences sont issues du P. Sallier 3, témoin plus récent, qui adapte la forme ancienne conservée par les versions monumentales ou modifie le passage, ainsi que l'illustrent les deux exemples suivants :

Ex.571 : *iw bwpw w^c im.sn {hr} iy(.t)*

« Alors que pas un parmi eux n'était venu » (P. Sallier 3, 6⁷)⁹³⁷

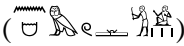
19^e dyn. – narratif

⁹³⁵ J. Winand (1992 : § 337).

⁹³⁶ P. Chester Beatty 1, P. Harris 500 et P. Turin 1966.

⁹³⁷ Sur ce passage, cf. A.J. Spalinger (2002 : 230-231).

Les versions monumentales emploient toutes la forme ancienne *bw sdm.f* (KRI 2, 61,11-14)

Ex.572 : *ḥ3<.i> <n.>tn n3y.tn b3k.w bwpw.tw nḥm<.w>* () *m-ḥ.tn*
« Je vous ai laissé vos serviteurs, ils ne vous ont pas été enlevés » (P. Sallier 3, 6²)

19^e dyn. – narratif

Les versions monumentales ont toutes *ḥ3<.i> n.tn n3y.tn b3k.w di<.i> n.tn kth nḥm m-di.tn* « Je vous ai laissé vos serviteurs, je vous en ai rendu d'autres qui vous avaient été enlevés ». La version du P. Sallier diffère considérablement ; il s'agit véritablement d'une réinterprétation du texte. *The Sallier papyrus totally transforms the original account of 'I gave to you others who had been taken from you'. Instead of this positive sentence, the hieratic creates a simple Late Egyptian negative of the past, bwpw.f sdm*⁹³⁸.

Selon le genre et l'époque de rédaction, la répartition est la suivante :

⁹³⁸ A.J. Spalinger (2002 : 229).

	18 ^e dynastie		19 ^e dynastie		20 ^e dynastie		Postérieur à 20 ^e dynastie	
	<i>bw sdm.f</i>	<i>bwpw.f sdm</i>	<i>bw sdm.f</i>	<i>bwpw.f sdm</i>	<i>bw sdm.f</i>	<i>bwpw.f sdm</i>	<i>bw sdm.f</i>	<i>bwpw.f sdm</i>
Lettre	1	1	7	17	2	45		5
Lettre-modèle	Aucun document attribué à cette Époque		3	3				
P. Anastasi 1			33	2	Aucun docu.		Aucun document	
Déposition						4		
Procédure oraculaire			Aucun docu.			1		3
Question oraculaire							Aucun document	
Procédure juridique			1	2		8 ⁹³⁹		
Rapport juridique					4	14		
Serment						6		
Testament						1		
Procédure juridique (TR)			Aucun docu.			87		
Conte				5	3	2	3	4
Qadech	Aucun document attribué à cette Époque		13	3	Aucun docu.		Aucun document	
Enseignement			1				4	2
Texte sapiential					5		Aucun document	
Poésie amoureuse			1		4			
Eloge			3	1				
Prière	Aucun document						Aucun document	

Fig. 38. Négation du perfectif : emploi des deux constructions selon le genre et l'époque de rédaction

L'étude des constructions employées afin de nier l'accompli permet donc d'établir une distinction nette entre deux groupes : les lettres, les genres juridiques et les contes, d'une part, le P. Anastasi 1, Qadech, le P. Moscou 127, les enseignements, les textes sapientiaux, la poésie amoureuse et les éloges, d'autre part. Dans le premier groupe, la construction récente est d'un emploi majoritaire (92 % des cas)⁹⁴⁰. À l'inverse, dans le second groupe, l'emploi de la forme *bw sdm.f* est plus fréquent (89 % des cas)⁹⁴¹. Par ailleurs, si la construction ancienne se rencontre encore exceptionnellement à la 20^e dynastie dans le premier groupe, la forme récente est toujours la mieux représentée. La répartition est la même si l'on observe l'emploi des deux constructions selon les dynasties. Ainsi, durant la 19^e dynastie, le groupe 1 recourt à la forme récente dans 75 % des cas⁹⁴² tandis que le groupe 2 l'utilise exceptionnellement

⁹³⁹ Il faut également mentionner un cas provenant d'une procédure juridique attribuée à l'époque ramesside sans plus de précision (O. Gardiner 189).

⁹⁴⁰ Si l'on rassemble les occurrences relevées dans les lettres, les genres juridiques et les contes, on remarque que la *bwpw.f sdm* est employée à 204 reprises sur un total de 222 occurrences.

⁹⁴¹ On relève 67 occurrences de la construction *bw sdm.f* sur un total de 75 occurrences.

⁹⁴² Parmi les 32 occurrences relevées dans les lettres, les documents juridiques et les contes de la 19^e dynastie, 24 emploient la forme *bwpw.f sdm* (75 %) tandis que 8 documents optent pour la construction ancienne (25 %).

(11 % des cas)⁹⁴³. Durant la 20^e dynastie, le groupe 1 opte presque systématiquement pour la forme récente (95 % des cas)⁹⁴⁴ ; à cette époque, seule la forme ancienne, *bw sdm.f*, est employée par les documents composant le groupe 2 (100 % des cas)⁹⁴⁵. On relève encore quelques occurrences dans des textes dont la rédaction est postérieure à la 20^e dynastie ; le groupe 1 recourt systématiquement à la *bwpw.f sdm* (100 % des cas)⁹⁴⁶ tandis que le groupe 2 continue d'employer majoritairement la forme ancienne (78 % des cas)⁹⁴⁷. Si l'étude de ces deux constructions permettant de nier l'accompli s'est souvent avérée significative, les données recueillies pour certains genres ont fourni peu de résultats. Ainsi, dans le genre des questions oraculaires, je n'ai relevé aucune attestation des deux constructions ; cela ne doit pas surprendre, ce genre recourt peu aux constructions négatives. De même, les genres scolaires se sont quelquefois avérés peu propices à une étude de ce type, particulièrement dans les lettres-modèles où les deux constructions sont tout autant représentées. Par ailleurs, si la situation semble *a priori* plus nette dans le genre des textes sapientiaux, il faut tout de même préciser que, parmi les cinq occurrences optant systématiquement pour la forme *bw sdm.f*, trois proviennent d'un texte sapiential littéraire (O. Chicago OIC 12074) et deux seulement sont issues de textes sapientiaux scolaires. Dans le genre des éloges scolaires, la forme *bw sdm.f* est privilégiée. De manière générale, les textes scolaires recourent exceptionnellement aux deux constructions ; si l'on rassemble les attestations des lettres-modèles, éloges et textes sapientiaux⁹⁴⁸ provenant d'exercices d'étudiants, on arrive à peine à douze occurrences. Proportionnellement, la *bw sdm.f* est un peu mieux représentée (8/12). Si la *bwpw.f sdm* est employée dès la 19^e dynastie, on notera que la plupart des occurrences proviennent de lettres-modèles (3) ; on relève à peine un cas issu d'un éloge. Les trois attestations de la forme *bw sdm.f* dans un éloge de la 19^e dynastie de même que les deux occurrences relevées dans des textes sapientiaux de la 20^e dynastie sont significatives ; elles révèlent une différence de registre. En effet, si la *bwpw.f sdm* est utilisée dès la 19^e dynastie, son usage semble restreint à certains types de textes puisqu'on la rencontre principalement dans les lettres-modèles. Par ailleurs, la seule occurrence relevée dans un éloge est particulière ; en effet, le texte emprunte le genre épistolaire au sein duquel vient s'insérer l'éloge⁹⁴⁹. Si les deux constructions permettant de nier l'accompli sont peu représentées dans les genres scolaires, leur emploi fait tout de même apparaître un élément important pour notre propos ; l'emploi de la *bwpw.f sdm* ou de la *bw sdm.f* nous permet d'appréhender l'utilisation tout à fait consciente de différents registres d'expression selon le genre. Ainsi, le genre de la lettre-modèle peut employer la construction récente dès la 19^e dynastie, comme il est d'usage dans le groupe 1. À l'inverse, les éloges et les textes sapientiaux privilégient plutôt la forme ancienne, dès la 19^e dynastie, phénomène caractéristique du groupe 2.

⁹⁴³ Parmi les 57 attestations recensées dans le P. Anastasi 1, la bataille de Qadech, les enseignements, la poésie amoureuse et les éloges, 51 optent pour la forme *bw sdm.f* (89 %) tandis que 6 privilégient la construction récente (11 %). On ne relève aucun cas de perfectif négatif dans les textes sapientiaux de cette époque.

⁹⁴⁴ Parmi les 178 occurrences relevées dans les lettres, les documents juridiques et les contes, 169 emploient la forme *bwpw.f sdm* (95 %) tandis que 9 optent pour la construction ancienne (5 %).

⁹⁴⁵ À cette époque, on relève 9 cas provenant de textes sapientiaux ou de poèmes amoureux ; tous emploient la construction ancienne (100 %).

⁹⁴⁶ Seule 10 occurrences sont relevées dans des documents postérieurs à la 20^e dynastie (lettres, documents oraculaires et conte d'Ounamon) ; toutes emploient la forme *bwpw.f sdm*.

⁹⁴⁷ À cette époque, on recense 9 exemples provenant d'enseignements et du P. Moscou 127, 7 emploient encore la forme ancienne (78 %) tandis que deux optent pour la construction récente (22 %). Il faut toutefois préciser que les quatre occurrences optant pour la forme *bw sdm.f* proviennent du P. Boulaq 4, daté de la 21^e dynastie, tandis que les deux attestations d'une forme *bwpw.f sdm* sont issues du P. Brooklyn 47.218.135, daté de la 26^e dynastie.

⁹⁴⁸ Aucun cas n'a été relevé dans les prières issues des anthologies scolaires.

⁹⁴⁹ Sur l'analyse des éléments empruntés au genre épistolaire, cf. *supra*, p. 36-46.

1.1.2. Subjonctif

1.1.2.1. Actif

Le subjonctif est l'une des formes qui apparaît le plus régulièrement dans l'ensemble des genres. Dans les lettres, les enseignements, les textes poétiques et les questions oraculaires, c'est la forme la plus fréquente. La forme active est toujours la mieux représentée, le subjonctif passif est relativement peu employé. Le subjonctif actif est attesté avec un grand nombre de verbes issus du langage courant. Dans certains genres, il se rencontre quelquefois dans des expressions caractéristiques. Ainsi, le subjonctif est employé dans ces deux formules typiques des serments : *rdi iri* NP *ʕnh* « faire en sorte que NP prononce un serment » et *w3h imn w3h hk3* « Par Amon, par le prince ». Dans le genre épistolaire, il est particulièrement fréquent dans les formules de salutations (*imy snb.k*, *imy ʕnh.k*, *imy ptr.i tw snb.tw*, *imy rnpi.k*, ...).

Bien représenté dans l'ensemble du corpus, les emplois du subjonctif – plus particulièrement la proportion de certains emplois – et la graphie de la négation (*nn* vs. *bn*) permettent d'établir une distinction entre les documents juridiques et épistolaires, d'une part, et les textes éducatifs, narratifs et poétiques, d'autre part. Ainsi, dans l'ensemble des genres, le subjonctif se rencontre dans les emplois suivants :

- en complément du verbe *rdi*;
- en fonction autonome ;
- en fonction dépendante, dans une subordonnée de but/conséquence ;
- dans une subordonnée introduite par une préposition/conjonction ;
- dans un système corrélatif.

Dans l'ensemble des genres, les deux derniers emplois sont minoritaires et représentent toujours moins de 10% des occurrences. Par contre, la proportion entre l'emploi du subjonctif en complément du verbe *rdi*, d'une part, et l'emploi du subjonctif en fonction autonome ou dans une subordonnée de but/conséquence, d'autre part, est significative. En effet, dans les documents de la pratique, le subjonctif se rencontre majoritairement derrière le verbe *rdi* ; dans les textes littéraires, cet emploi est toujours minoritaire, à l'exception du corpus narratif⁹⁵⁰. L'emploi majoritaire du subjonctif en complément du verbe *rdi* est typique des textes épistolaires (lettre – lettre-modèle) et juridiques (déposition – procédure oraculaire – rapport)⁹⁵¹. Dans les genres éducatifs (enseignement⁹⁵² – texte sapiential), poétiques (poésie amoureuse, éloge, prière) et la lettre littéraire du P. Anastasi 1, la construction *rdi* + subj. apparaît peu et ne représente jamais plus de 20 % des occurrences⁹⁵³ ; dans ces genres, le subjonctif fonctionne majoritairement en emploi autonome ou non-autonome, dans les subordonnées de but/conséquence. Ces deux emplois sont toujours minoritaires dans les textes

⁹⁵⁰ On pourrait, à ce titre, comparer les occurrences des deux constructions suivantes selon les genres : *rdi* + subjonctif vs. verbes causatifs en *-s*. Cela nécessiterait, toutefois, une étude à part entière. À première vue, les verbes causatifs sont toujours d'un emploi plus fréquent que la construction *rdi* + subjonctif dans les genres éducatifs et poétiques, la bataille de Qadech et le P. Anastasi 1. Dans les lettres et lettres-modèles, les documents juridiques et les contes, la construction employant le verbe *rdi* est d'un emploi majoritaire.

⁹⁵¹ Dans les serments, le subjonctif apparaît principalement dans la formule *w3h imn w3h p3 hk3* ; il est donc principalement employé en fonction autonome. De même, les procédures juridiques et les procès des Tomb Robberies conservent souvent un serment ; dans ces genres, le subjonctif apparaît autant en complément du verbe *rdi* qu'en fonction autonome. Enfin, les questions oraculaires emploient presque systématiquement le subjonctif en fonction autonome.

⁹⁵² Seul l'enseignement du P. Brooklyn 47.218.135 fait exception ; le subjonctif est autant employé en complément du verbe *rdi* qu'en fonction autonome.

⁹⁵³ Dans le corpus éducatif, l'emploi du subjonctif en complément du verbe *rdi* constitue 20 % des occurrences recensées, et à peine 13 % des occurrences dans le corpus poétique. Dans la lettre littéraire du P. Anastasi 1, cet emploi représente 9 % des occurrences.

épistolaires et juridiques. Dans les textes narratifs, la situation est nettement moins tranchée ; le subjonctif se rencontre presque autant dans ces différents emplois. Dans les contes et la bataille de Qadech, le subjonctif se rencontre principalement en complément du verbe *rdi* (47 % des occ.) et en emploi autonome ou dans les subordonnées de but/conséquence (43 % des occ.). À ce niveau, les documents narratifs s'éloignent donc de l'ensemble des genres puisque l'emploi du subjonctif en fonction autonome ou dans les subordonnées est toujours majoritaire dans les genres éducatifs et poétiques ; dans la plupart des genres juridiques et épistolaires, il est minoritaire. De même, dans les textes de la pratique, l'emploi du subjonctif derrière le verbe *rdi* est toujours majoritaire ; les genres poétiques et éducatifs recourent bien plus rarement au subjonctif en complément du verbe *rdi*. Dans l'ensemble des genres, le subjonctif apparaît peu dans les subordonnées introduites par une préposition/conjonction. Dans cet emploi, il se rencontre régulièrement derrière la préposition/conjonction *m-dr*. Parmi les prépositions/conjonctions susceptibles de gouverner un subjonctif, on relève également quelques occurrences derrière *r-tnw*. On remarque que la construction *r-tnw* + subj., très rare dans l'ensemble de notre corpus, est plutôt typique des documents littéraires puisqu'on la rencontre majoritairement dans quelques documents poétiques (5 occ.) et textes sapientiaux (3 occ.) ; on relève une seule attestation dans le genre épistolaire :

Ex.573 : *twi (hr) w3h.k m-b3h imn-htp ʿnh wd3 snb r-tnw hʿy.f*
 « Je te place devant Amenhotep, VSF, chaque fois qu'il apparaît » (P. BM 10417, v° 4)
 Ep. Ramsès XI – lettre
 Comparer avec l'exemple suivant.

Ex.574 : *mntk ʿn dr.wt hr shtpy r-h3.t nb ntr.w r-tnw hʿ(y).f*
 « Tu es gracieux de mains avec l'encensoir, devant le maître des dieux chaque fois qu'il apparaît » (P. Lansing, 13a,8-10)
 20^e dyn. – éloge

Ex.575 : *smn tw r-tnw sh3.k sw ib.i imi.k ifd*
 « Sois ferme chaque fois que tu penses à lui ! Mon cœur, puisses-tu ne pas te dérober ! » (P. Chester Beatty 1, v° C3,4)
 20^e dyn. – poésie amoureuse

Ex.576 : *mntf i.ir šd.i m-di.w wnw.t wnw.t r-tnw pry.i*
 « C'est lui qui me protège d'eux heure après heure, à chaque fois que je sors »
 (P. Anastasi 4, 13,2)
 Ep. Séthi II – texte sapiential

Le subjonctif peut encore être employé dans la protase d'un système corrélatif, derrière les particules *ir* ou, plus rarement, *hft*. Dans l'ensemble de notre corpus, l'emploi d'un système corrélatif dont la protase se compose d'un subjonctif introduit par *ir* semble plutôt caractéristique des documents littéraires⁹⁵⁴. En effet, la plupart des occurrences proviennent des genres éducatifs (28 occ.), poétiques (8 occ.) ou narratifs (7 occ.) et de la lettre littéraire du P. Anastasi 1 (4 occ.) ; la construction se rencontre plus rarement dans les textes de la pratique où on relève quelques occurrences dans les genres épistolaires (13 occ.) et juridiques (3 occ.). Dans le corpus épistolaire, la construction est majoritairement employée dans des lettres de la 18^e dynastie ; dans le corpus juridique, elle se rencontre dans deux documents attribués à la 19^e dynastie. Dans les textes de la pratique, l'emploi d'un système corrélatif introduit par *ir* est limité aux documents des 18^e et 19^e dynasties ; on relève seulement deux exceptions dans des lettres de la 20^e dynastie :

Ex.577 : *ir iry.i p3 wp iw.i (r) di.t in.tw.f n.k ʿn*

⁹⁵⁴ Parmi les occurrences recensées dans l'ensemble de notre corpus, 75 % sont issues de documents littéraires.

« Quand je préparerai la fête, je te la ferai ramener » (P. DeM 3, r° 8-9)
20^e dyn. – lettre

Dans les textes littéraires, la construction se rencontre plus régulièrement, particulièrement dans les documents éducatifs ; elle est attestée dans les textes sapientiaux (7 occ.) et les enseignements (21 occ.), principalement dans Aménémopé. Dans le corpus poétique, la plupart des attestations sont issues du genre de la poésie amoureuse (7 occ.) ; on relève encore un exemple dans un éloge. Enfin, la construction est encore attestée dans la bataille de Qadech et le genre des contes, particulièrement dans le conte des *Deux Frères* :

Ex.578 : *ir pḥ.i r ḥḥ im.sn bw ir rd.wy smn*
« Si je fonds sur des milliers d'entre eux, leurs jambes ne peuvent rester fermes »
(KRI 2, 65, 1-4)
19^e dyn. – narratif

Si, dans les textes de la pratique, l'emploi de cette construction n'est pas attesté dans des documents postérieurs à la 19^e dynastie⁹⁵⁵, il n'en va pas de même dans les textes littéraires. Si la construction se rencontre régulièrement durant la 19^e dynastie, elle apparaît encore à de nombreuses reprises dans des documents des 20^e (chants d'amour, textes sapientiaux et enseignements) et 21^e (enseignements) dynasties. Dans le corpus narratif, l'emploi d'un système corrélatif introduit par la particule *ir* se limite à quelques documents attribués à la 19^e dynastie⁹⁵⁶. On relève également quelques attestations d'un système corrélatif dont la protase est constituée d'un subjonctif introduit par la particule *ḥft*. Cette construction est caractéristique des genres épistolaires ; en effet, son emploi est limité à la formule *ḥft spr t3y.i šc.t r.k*, expression formulaire caractéristique des lettres et lettres-modèles des 18^e et 19^e dynasties⁹⁵⁷. La seule exception est issue du conte d'*Horus et Seth* où la formule est employée dans un passage imitant le genre épistolaire :

Ex.579 : *wn.in p3-r^c-ḥr-3ḥ.ty ḥn^c itm nb t3.wy iwnw (ḥr) ḥ3b n t3 psd.t r-dd (...) ḥft spr p3y.i wh3 r.tn iw.tn (ḥr) di.t ḥd.t ḥr tp n ḥr s3 s3.t*
« Alors, Prê-Horakhty et Atoum, maître des deux terres, l'héliopolitain, écrivent à l'Ennéade : '(...) Dès que mon injonction vous parviendra, vous placerez la couronne sur la tête d'Horus, fils d'Isis (...) » (P. Chester Beatty 1, 8,2-4)
Ep. Ramsès V – conte

On notera que le conte, dont l'époque de rédaction remonte à la 20^e dynastie, emploie une formulation archaïque pour les lettres de cette époque. En effet, dès la 19^e dynastie, les lettres et lettres-modèles commencent à employer une autre tournure (*wnn t3y.i šc.t ḥr spr r.k iw.k...*) dont l'emploi se généralise durant la 20^e dynastie ; à partir de cette époque, c'est la seule formulation attestée.

On relèvera encore l'exemple suivant recourant à une formulation fort proche. Toutefois, le système corrélatif est, dans ce cas, introduit par *ir m-ḥt* ; il s'agit de la seule attestation de cette construction dans l'ensemble de notre corpus :

Ex.580 : *ir m-ḥt spr sš pn r.k iw.k ḥr smtr nn ir.n.k*
« Quand ma lettre te parviendra, tu vérifieras ce que tu as fait » (P. Caire CG 58054, r° 7)
Ep. Amenhotep III – lettre

Dans cette formulation, on s'attend plutôt à trouver la préposition/conjonction *ḥft* ; toutefois, ce document, attribué à la 18^e dynastie, recourt peut-être encore à une formulation caractéristique de l'époque de rédaction, mais archaïsante pour l'époque ramesside.

⁹⁵⁵ Mis à part les exceptions relevées dans deux lettres.

⁹⁵⁶ On relève quelques attestations dans les contes des *Deux Frères* (5 occ.) et du *Prédestiné* (1 occ.), ainsi que dans le poème de la bataille de Qadech (1 occ.).

⁹⁵⁷ Sur cette formule, cf. *supra*, p. 152-153.

On relève quelques exemples négatifs dans l'ensemble du corpus ; la graphie de la négation (*nn* vs. *bn*) varie selon les genres. Ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous, on remarque une distinction nette entre les genres de la pratique et les genres littéraires. Dans les textes littéraires, la négation du subjonctif se présente sous les deux graphies ; toutefois, la forme ancienne, *nn*, est toujours la mieux représentée⁹⁵⁸. La situation est moins claire dans les textes scolaires, à l'exception des éloges où la graphie ancienne est privilégiée (3/4). Dans les textes sapientiaux et les prières, où les occurrences sont, somme toute, très limitées, la graphie récente est la mieux représentée⁹⁵⁹. Toutefois, dans ce cas, il semble que le choix de la graphie tienne plus au rédacteur du texte qu'au genre. En effet, la forme récente, *bn*, est employée à deux reprises dans les textes sapientiaux tandis qu'on relève trois occurrences dans le genre des prières. Or, ces 5 cas proviennent tous du même document, le P. Anastasi 5, où la graphie ancienne, *nn*, n'est jamais attestée. Par ailleurs, les trois textes scolaires datés de la 20^e dynastie employant un subjonctif négatif recourent systématiquement à la graphie ancienne, ce qui donne à penser que les textes sapientiaux, les éloges et les prières suivent la tendance des textes littéraires et privilégient la graphie ancienne. Par ailleurs, quelle que soit l'époque, les lettres-modèles emploient systématiquement la graphie récente, phénomène caractéristique des textes de la pratique. En effet, dans les documents de la pratique, la graphie récente, *bn*, est d'un emploi très régulier ; la graphie ancienne apparaît exceptionnellement. Dans les genres juridiques, *bn* est systématiquement employé dès la 19^e dynastie ; on ne relève aucune occurrence de la forme ancienne. Dans les lettres, *nn* est encore employée dans une lettre de la 18^e dynastie ; à partir de la 19^e dynastie, cette graphie n'est plus attestée, *bn* est privilégié. À vrai dire, les quelques occurrences relevées dans le corpus épistolaire conservant encore la forme ancienne se limitent à quelques cas particuliers ; l'emploi de *nn* est limité à des documents plus anciens⁹⁶⁰ ou des registres d'expression particuliers⁹⁶¹. Selon la graphie employée, on distingue donc deux groupes au sein de notre corpus ; le premier rassemble les textes de la pratique (lettres et genres juridiques) et les lettres-modèles, le second se compose de l'ensemble des textes littéraires (P. Anastasi 1, contes⁹⁶², enseignements, textes sapientiaux, poésie amoureuse, éloges et prières). Dans le premier groupe, l'emploi de *bn* est systématique durant toute l'époque ramesside (100 % des cas)⁹⁶³ ; on relève à peine un cas privilégiant la graphie ancienne, toutefois, le document étant daté de la 18^e dynastie, l'époque de rédaction explique le recours à cette forme. Dans le second groupe, *nn* est d'un emploi majoritaire durant les 19^e (74 % des cas)⁹⁶⁴ et 20^e (89 % des cas)⁹⁶⁵ dynasties. Après la 20^e dynastie, la graphie ancienne est un peu moins représentée (44 % des occurrences), elle est peu à peu supplantée par la forme récente. Au sein de ce second groupe, l'emploi occasionnel de la graphie récente peut s'expliquer par un choix délibéré du rédacteur (textes scolaires du P. Anastasi 5) ; dans un cas, la présence de la graphie récente est directement liée à un changement du registre d'expression employé au sein du texte. Ainsi, la seule occurrence de

⁹⁵⁸ L'emploi de la graphie est presque systématique dans les genres littéraires : P. Anastasi 1 (8/11), contes (13/14), enseignements (9/13) et poésie amoureuse (9/13).

⁹⁵⁹ La graphie ancienne de la négation est d'un emploi moins régulier : textes sapientiaux (1/3) et prières (2/5).

⁹⁶⁰ Une lettre de l'époque de Thoutmosis III emploie encore la graphie ancienne.

⁹⁶¹ La négation *nn* est d'un emploi majoritaire dans la lettre littéraire du P. Anastasi 1.

⁹⁶² Aucune occurrence n'est attestée dans le conte d'*Ounamon*. Toutefois, les quelques constructions négatives relevées (Futur III, PI, prédication subsstantivale) recourent systématiquement à la forme récente, *bn* ; dès lors, on peut supposer que le subjonctif n'aurait pas dérogé à la règle et aurait privilégié cette graphie.

⁹⁶³ Au sein de ce premier groupe, on recense 15 occurrences d'un subjonctif négatif durant la 19^e dynastie et 27 exemples durant la 20^e dynastie. Dans tous les cas, *bn* est employé.

⁹⁶⁴ Durant la 19^e dynastie, on relève 39 cas de subjonctifs négatifs au sein de ce groupe 2 ; la graphie ancienne est employée dans 29 documents (74 %) tandis que la forme récente apparaît à 10 reprises (26 %).

⁹⁶⁵ On relève peu d'occurrences pour cette époque (9), toutefois, *nn* est employé à 8 reprises (89 %) tandis qu'un seul document recourt à la graphie récente (11 %).

la forme récente dans le genre des contes provient d'*Horus et Seth*, dans lequel on relève deux attestations d'un subjonctif négatif, l'un se présentant sous la forme *nn sdm.f*, l'autre optant plutôt pour *bn sdm.f* :

Ex.581 : *iw nn ptr sw rmt nb nty m p3 t3 r-dr.f*
 « sans que quiconque sur la terre entière ne puisse s'en apercevoir » (P. Chester Beatty 1, 13,6)
 Ep. Ramsès V – conte

Ex.582 : *ist bn dd.f n n3 sb3.w*
 « N'aurait-il pas dit aux étoiles (...) ? » (P. Chester Beatty 1, 15,7)
 Ep. Ramsès V – conte

L'emploi des deux graphies tient au registre d'expression employé. Le premier cas provient d'une partie narrative décrivant la construction du bateau d'Horus ; la graphie *nn* est donc employée, comme il est d'usage dans les textes littéraires. Par contre, le second exemple est issu d'une injonction rédigée par Osiris à destination de Prê-Horakhty ; l'état de langue est donc apparenté à celui du genre des lettres, ce qui explique le recours à la graphie récente, *bn*. Dans le conte, le même phénomène apparaît, par ailleurs, avec les graphies de la négation du Futur III :

Ex.583 : *nn iw.tw (r) di.t n.f t3 i3w.t*
 « On ne lui transmettra pas la fonction » (P. Chester Beatty 1, 8,10-11)
 Ep. Ramsès V – conte
 Voir aussi l. 1,11.

Ex.584 : *ḥ^c.n stḥ hr iri.t ḥnh ʿ3 n ntr m-dd bn iw.tw r di.t n.f t3 i3w.t*
 « Alors Seth fit un grand serment au dieu en ces termes : 'On ne lui transmettra pas la fonction' » (P. Chester Beatty 1, 13,2-3)
 Ep. Ramsès V – conte
 Voir aussi l. 5,3.

Le conte emploie quatre Futur III négatifs ; deux privilégient la graphie ancienne, *nn*, les autres optent pour la forme récente, *bn*. Les deux occurrences de la construction *nn iw.f r sdm* apparaissent dans des discours d'une divinité tandis que les deux attestations de la forme *bn iw.f r sdm* se rencontrent dans des serments ; dans ces deux derniers cas, l'état de langue est donc adapté pour se conformer à celui employé au sein des genres juridiques.

Les occurrences des graphies selon le genre et l'époque de rédaction sont rassemblées dans le tableau suivant :

	18 ^e dynastie		19 ^e dynastie		20 ^e dynastie		Postérieur à 20 ^e dynastie	
	<i>nn</i>	<i>Bn</i>	<i>nn</i>	<i>bn</i>	<i>nn</i>	<i>bn</i>	<i>nn</i>	<i>bn</i>
Lettre	1			1		4		
Lettre-modèle	Aucun document attribué			3		1		
P. Anastasi 1	à cette Époque		8	3	Aucun docu.		Aucun document	
Déposition				1		6		
Procédure oraculaire			Aucun docu.			1		
Question oraculaire				1 ⁹⁶⁶			Aucun document	
Procédure juridique				5		6		
Rapport juridique				4		6		
Serment						2		
Testament								
Procédure juridique (TR)			Aucun docu.			1		
Conte			9		2	1	2	
Qadech	Aucun document attribué à cette Époque				Aucun docu.		Aucun document	
Enseignement			6 ⁹⁶⁷				3	4
Texte sapiential				2	1		Aucun document	
Poésie amoureuse			3	1	3			
Eloge			1	1	2			
Prière	Aucun document		2	3			Aucun document	

Fig. 39. Subjonctif : graphies de la négation (*nn* vs. *bn*) selon le genre et l'époque de rédaction

L'examen du subjonctif fait donc apparaître des distinctions entre les genres. De manière générale, si le subjonctif se rencontre dans l'ensemble des genres et apparaît quelquefois dans des expressions caractéristiques (p.ex., *w3h* SN, typique des serments), l'analyse morpho-syntaxique de même que la graphie de la négation distinguent les genres. Ainsi, nous avons montré que la proportion de certains emplois est typique : la plupart des genres juridiques, les lettres et lettres-modèles emploient majoritairement le subjonctif en complément du verbe *rdi* alors que cet emploi est toujours minoritaire dans la lettre littéraire du P. Anastasi 1, les genres éducatifs et les genres poétiques où le subjonctif fonctionne principalement en emploi autonome ou dans des subordinées de but/conséquence. Dans les contes et Qadech, ces deux emplois qui discriminent la plupart des genres sont tout autant attestés. De même, l'analyse morpho-syntaxique a montré la présence de constructions caractéristiques d'un genre ou d'un discours. Ainsi, la construction *r-tnw*+subjonctif, rarissime, est plutôt typique des textes littéraires puisqu'elle apparaît dans les textes sapientiaux, les éloges et la poésie amoureuse. De même, l'emploi d'un système corrélatif dont la protase se compose d'un subjonctif introduit par *hft* est caractéristique des lettres et lettres-modèles des 18^e et 19^e dynasties ; ainsi

⁹⁶⁶ La seule occurrence relevée provient d'une question oraculaire dont l'époque de rédaction est située à la 19^e ou à la 20^e dynastie.

⁹⁶⁷ Parmi les 6 attestations, une provient d'un document daté de la 19^e ou 20^e dynastie.

que nous l'avons noté, cette formulation spécifique apparaît dans un passage du conte d'*Horus et Seth* imitant le style épistolaire. Enfin, le subjonctif est également employé derrière la particule *ir* dans un système corrélatif ; cette construction se rencontre plus régulièrement dans le discours littéraire (75 % des cas). Par ailleurs, si ce type de formulation apparaît quelquefois dans les textes de la pratique, une distinction se fait jour entre le discours littéraire et non littéraire. En effet, l'emploi d'un système corrélatif dont la protase se compose d'un subjonctif introduit par *ir* est restreint aux 18^e et 19^e dynasties dans les documents de la pratique ; dans les textes littéraires, la construction continue de fonctionner durant les 20^e et 21^e dynasties. Les graphies de la négation du subjonctif (*nn* >< *bn*) se sont également avérées discriminantes. Dans les textes de la pratique, si la forme ancienne, *nn*, apparaît encore jusqu'à la 18^e dynastie, après cette époque, la forme récente, *bn*, est d'un emploi systématique. À l'inverse, dans le discours littéraire, la graphie ancienne est majoritairement employée jusqu'à la 20^e dynastie ; après cette époque, elle est peu à peu remplacée par la forme récente. Quelques-unes des exceptions relevées dans les textes littéraires sont liées à une habitude du rédacteur (P. Anastasi 5) ou à une intention délibérée de l'auteur afin de distinguer deux registres d'expression (conte d'*Horus et Seth*).

1.1.2.2. Passif

La forme passive est bien moins représentée, et cela dans l'ensemble des genres. Le subjonctif passif se rencontre avec des verbes issus du langage courant, plus particulièrement avec *ini* ; seuls les textes littéraires recourent quelquefois à des verbes moins fréquents :

Ex.585 : *h3y.k r [h]b.t nn htm.tw.k*

« Puisses-tu descendre à l'abattoir sans être anéanti » (P. Anastasi 1, 4,4-5)
19^e dyn. – lettre littéraire

Ex.586 : *ir ʕšk.tw nbw r ktm.t hq-t3 iw.f m dh ty*

« Si l'or est forcé en or pur, à l'aube, il sera devenu du plomb » (P. BM 10474, 18,12-13)
26^e dyn. (époque de composition : 20^e-21^e dyn.) – enseignement

Il apparaît quelquefois dans des formulations caractéristiques ; ainsi, avec le verbe *rḥ*, le subjonctif passif apparaît régulièrement dans une expression typique des genres juridiques, *r di.t rḥ.tw* « pour porter à la connaissance »⁹⁶⁸. Les emplois du subjonctif passif ne diffèrent pas de ceux rencontrés pour la forme active ; dans l'ensemble des genres, on relève les emplois suivants :

- en fonction autonome ;
- dans une subordonnée ;
- en complément du verbe *rdi* ;
- dans la protase d'un système corrélatif.

Dans les genres épistolaires (lettres et lettres-modèles), les genres juridiques⁹⁶⁹ et les contes⁹⁷⁰, le subjonctif passif se rencontre presque exclusivement en complément du verbe *rdi* ; cet emploi est minoritaire dans les genres poétiques et éducatifs. À l'inverse, dans les genres poétiques et éducatifs, de même que dans la lettre littéraire du P. Anastasi 1, le subjonctif passif se rencontre principalement en emploi autonome ou dans une subordonnée de but/conséquence ; cet emploi est minoritaire dans les documents de la pratique et les contes. L'emploi du subjonctif derrière une préposition/conjonction ou dans un système corrélatif est rarissime, quel que soit le genre. On relève quelques occurrences d'un système corrélatif dont la protase est constituée d'un subjonctif passif introduit par la particule *ir* ;

⁹⁶⁸ Cette formulation apparaît à plusieurs reprises en incipit des rapports juridiques (cf. *supra*, p. 65-95).

⁹⁶⁹ À l'exception du genre des serments et des questions oraculaires où le subjonctif passif n'est pas attesté.

⁹⁷⁰ On relève fort peu d'occurrences dans Qadech.

toutes les attestations recensées sont issues de documents littéraires : enseignements (3 occ.), textes sapientiaux (2 occ.), lettre littéraire du P. Anastasi 1 (1 occ.), éloges (2 occ.) et contes (1 occ.).

Ex.587 : *ir ḥ3^c.tw.f r dw3.t t3y.k dr.t ḥ3^c.ti kf.ti*
 « S'il est jeté dans la douat, ton *dr.t*⁹⁷¹ est abandonné, mis à nu » (P. Anastasi 1, 24,5)

19^e dyn. – lettre littéraire

Dans le corpus juridique, le subjonctif passif se rencontre une fois dans la protase d'un système corrélatif, dans une tournure caractéristique des genres juridiques⁹⁷² :

Ex.588 : *hr-ir hr-s3 sip.tw t3 s.t iw.w hr gm(i.t) wt*
 « Et après que l'endroit fut inspecté, ils trouvèrent un cercueil » (P. Berlin P 10496, r^o 12)

Ep. Ramsès III, an 21 – procédure juridique

On relèvera encore cet emploi exceptionnel du subjonctif passif derrière la particule *hl*, caractéristique des textes littéraires⁹⁷³ :

Ex.589 : *hl di.tw<.i> r iry-ʕ3*
 « Ah, si je pouvais être placé comme portier! » (P. Harris 500, r^o 2,12)
 19^e dyn. – poésie amoureuse

Au négatif, la forme est très rare (11 occ.) ; la moitié des attestations appartiennent à la lettre littéraire du P. Anastasi 1. La plupart des occurrences relevées proviennent de documents attribués à la 19^e dynastie⁹⁷⁴ ; la négation du subjonctif passif est toujours notée *nn*. La graphie ancienne est la seule attestée ; on ne recense aucune occurrence recourant à la forme récente, *bn*. Il faut tout de même préciser que les quelques cas relevés sont tous issus de documents littéraires ; on rappellera, d'ailleurs, que la négation du subjonctif actif recourt majoritairement à la graphie ancienne dans les textes littéraires alors que les textes de la pratique privilégient plutôt la forme récente à partir de la 19^e dynastie (cf. *supra*, p. 247-249).

L'étude du subjonctif passif fait donc apparaître des phénomènes similaires à ceux relevés pour la forme active. Ainsi, l'emploi majoritaire du subjonctif passif en complément du verbe *rdi* distingue les contes, les genres épistolaires et les genres juridiques, d'une part, de la lettre littéraire du P. Anastasi 1, des genres éducatifs et poétiques, d'autre part. De même, l'emploi d'un système corrélatif dont la protase se compose d'un subjonctif passif introduit par *ir* est typique du discours littéraire. Enfin, la répartition des graphies de la négation est tout à fait conforme à ce que nous avons relevé pour la forme active.

1.1.2.3. Ex-cursus : *k3-sdm.f* et aoriste *hr-sdm.f*

La forme *k3-sdm.f* est extrêmement rare dans notre corpus (28 occ.) ; elle est plutôt caractéristique des documents littéraires. Les quelques occurrences recensées proviennent des genres poétiques (11 occ.), épistolaires (9 occ.), éducatifs (6 occ.) et narratifs (5 occ.)⁹⁷⁵ ; la construction n'est jamais attestée dans les documents juridiques. À vrai dire, l'absence de la

⁹⁷¹ Le lemme *dr.t* désigne vraisemblablement « une partie de char » (*Wb* 5, 585) ; il apparaît à deux reprises dans le P. Anastasi 1.

⁹⁷² Sur la formule *hr ir hr-s3*, cf. *supra*, p. 202-204.

⁹⁷³ Sur cette particule, cf. *supra*, p. 216.

⁹⁷⁴ Les quelques occurrences relevées sont issues des documents suivants : la lettre littéraire du P. Anastasi 1 (19^e dyn.), une prière (19^e dyn.), un texte sapiential (19^e dyn.), l'enseignement du P. BM 10474 (26^e dyn.) et le conte des *Deux Frères* (19^e dyn.).

⁹⁷⁵ Dans le genre des contes, on la rencontre seulement dans les *Deux Frères* (2 occ.). Dans le poème de Qadech, la forme apparaît à trois reprises dans le P. Sallier 3 ; dans les versions monumentales, on relève à peine un cas.

forme *k3-sdm.f* dans les textes juridiques ne doit pas surprendre, vu l'époque de rédaction de la plupart des documents qui composent notre corpus⁹⁷⁶ ; ainsi que l'a fait remarquer Winand (1992 : § 371), la construction n'est plus employée dans les textes appartenant au néo-égyptien complet après le règne de Séthi Ier.

Dans les genres poétiques, la *k3-sdm.f* est plutôt typique de la poésie amoureuse, où elle apparaît à 9 reprises ; les deux autres occurrences proviennent d'une prière recopiée dans une anthologie scolaire. Si la plupart des exemples sont issus de documents attribués à la 19^e dynastie, on relève tout de même trois cas provenant d'un chant d'amour attribué à la 20^e dynastie :

Ex.590 : *iw.i r sdr m-hnw k3-mhr<.i> n-^cd3 k3-^ck n3y(.i) s3h.w r ptr<.i> k3-iw.t t3 sn.t m-di.sn*

« Je me coucherai chez moi et alors je ferai semblant d'être malade, mes voisins entreront pour me voir et la sœur viendra avec eux » (P. Harris 500, r^o 2,9-10)

19^e dyn. – poésie amoureuse

On notera la présence d'un sujet nominal ; avec ce type de construction, le sujet est majoritairement pronominal.

De même, la forme *k3-sdm.f* se rencontre à plusieurs reprises dans le corpus épistolaire ; elle est employée dans quatre lettres de la 18^e dynastie, une lettre-modèle de l'époque de Ramsès II et le P. Anastasi 1, où elle est illustrée par quatre exemples. Elle apparaît donc principalement dans des textes plus anciens ou à caractère littéraire :

Ex.591 : *i.dd n.i rh.k k3-wšb.i n.k*

« Dis-moi ce que tu sais et alors je te répondrai » (P. Anastasi 1, 11,6)

19^e dyn. – lettre littéraire

Dans le corpus éducatif, la construction se rencontre plutôt dans les textes sapientiaux (4 occ.) ; dans les enseignements, la forme *k3-sdm.f* apparaît seulement à deux reprises⁹⁷⁷. Principalement attestée durant la 19^e dynastie (5 occ.), la construction peut encore se rencontrer dans des documents plus récents ; elle apparaît d'ailleurs dans la version du P. Boulaq 4, datée de la 21^e dynastie :

Ex.592 : *wnn.f m-di.i m sšmw hr w3.t k3-bhn.f k3-p(3)d.i r di.t t3 k3r.t*

« Lorsqu'il (*i.e.* le chacal *ishb*) est avec moi, tel un guide sur la route, il aboie et je cours mettre le verrou » (P. Anastasi 4, 13,2-3)

Ep. Séthi II – texte sapiential

Ex.593 : *hl n.i (m-)mitt iw.i rh.tw m(i)-kd.k k3.iry.i n3y.k mtr.w(t)*

« Ah, si seulement je pouvais être pareil, étant savant comme toi, alors j'appliquerai tes instructions » (P. Boulaq 4, 22,14)

21^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement

Ce passage n'est conservé par aucun autre témoin.

Enfin, la forme *k3-sdm.f* apparaît également dans le poème de Qadech. C'est dans le P. Sallier 3 que la construction se rencontre le plus souvent (3 occ.) ; dans les versions monumentales, elle est employée une seule fois. À vrai dire, Pentaouret a transformé à deux reprises l'aoriste *hr-sdm.f* des versions monumentales⁹⁷⁸, ainsi que l'illustre le passage suivant :

⁹⁷⁶ Notre corpus juridique est principalement composé de documents postérieurs à la 19^e dynastie.

⁹⁷⁷ On recense un exemple dans le P. Boulaq 4 et un exemple dans le P. Chester Beatty 4.

⁹⁷⁸ A.J. Spalinger (2002 : 258-260), Fr. Neveu (2002 : 223). Ainsi que l'explique P. Vernus (1996 : 558-559), cette modification linguistique est probablement une tentative de la part du rédacteur de produire une langue plus "littéraire" : *Toutefois, dans cette transposition d'un support mural au papyrus se manifestent des signes indiquant qu'elle était perçue comme un changement de finalité : elle s'accompagne, en effet de tentatives de souligner les unités prosodiques (points de versification), et de modifications linguistiques, par exemple la*

Ex.594 : *n3 nty nb hr stt m k3.i hr-hnr n3y.sn h3w iw.w hr ph.i*

« Tous ceux qui tirent dans ma direction, leurs flèches se dispersent au moment de m'atteindre » (KRI 2, 65,6-14)

Le P. Sallier 3 a *ir p3 nty nb hr stt r k3<.i> k3-hnr n3y.sn h3.w iw.sn hr ph r.i.*

L'aoriste *hr-sdm.f* apparaît peu dans notre corpus. Cette forme, issue des formes *sdm.hr.f*, *hr.f sdm.f*, *hr-sdm.f* de l'égyptien classique, a traversé toute la période néo-égyptienne en restant cantonnée dans le domaine littéraire⁹⁷⁹. Ancêtre de l'aoriste démotique⁹⁸⁰, la *hr-sdm.f* se rencontre exclusivement dans quelques genres littéraires⁹⁸¹, plus particulièrement dans les genres éducatifs (12 occ.). La plupart des attestations se rencontrent dans le genre des enseignements (Ani, Aménémopé, P. Chester Beatty 4 et P. Brooklyn 47.218.135), plus rarement dans les textes sapientiaux⁹⁸². La *hr-sdm.f* se rencontre encore dans le chant d'amour du P. Chester Beatty 1 (3 occ.), deux éloges (2 occ.), le poème de Qadech (4 occ.) et la lettre littéraire du P. Anastasi 1 (1 occ.). Si son emploi semble donc limité aux textes littéraires, il faut toutefois mentionner un exemple issu d'une lettre de l'époque de Ramsès IV dans un passage d'allure proverbiale :

Ex.595 : *ir p3 nty iw mn m-di.f dd.w hr-in.f n.f ky nmh <r> shpr.f*

« Quant à celui qui n'a pas d'enfants, il doit adopter un orphelin et l'élever »

(O. Berlin P 10627, r° 9-11)

Ep. Ramsès IV – lettre

Sur cet exemple, voir Fr. Neveu (2002 : ex. 420)

L'emploi de la forme aoriste ne se limite donc pas à une période chronologique précise ; on la rencontre dans des documents de la 19^e (P. Anastasi 1, P. Anastasi 3, P. Chester Beatty 4, Qadech), 20^e (O. Caire CG 25221, O. Chicago OIC 12074, P. Turin A, P. Chester Beatty 1), 21^e dynastie (P. Boulaq 4) et 26^e dynastie (P. BM 10474). La construction apparaît encore dans l'enseignement tardif du P. Brooklyn 47.218.135⁹⁸³.

Les formes *k3-sdm.f* et *hr-sdm.f* sont donc plutôt typiques du discours littéraire. Si la forme *k3-sdm.f* apparaît encore dans les textes de la pratique, son emploi est limité à la 18^e dynastie ; après cette époque, la construction est restreinte aux textes littéraires, on relève à peine une exception provenant d'une lettre-modèle de la 19^e dynastie. Dans le discours littéraire, la forme *k3-sdm.f* est surtout caractéristique des documents de la 19^e dynastie ; après cette époque, elle apparaît encore dans un enseignement et un poème amoureux. À l'inverse, la forme *hr-sdm.f* n'est pas employée dans les textes de la pratique, elle est plutôt typique des genres littéraires, plus particulièrement des enseignements. La construction est employée durant toute l'époque ramesside et fonctionne encore au-delà de cette période (P. Brooklyn 47.218.135). Forme caractéristique du discours littéraire, la *hr-sdm.f* apparaît une seule fois dans un texte de la pratique, dans un passage d'allure proverbiale. Cet exemple provenant d'une lettre de la 20^e dynastie est intéressant : il témoigne de la coexistence de différents

substitution, en certains passages, à l'auxiliaire d'énoncé hr, de l'auxiliaire d'énoncé k3, jugé plus « littéraire » (au sens étroit !), c'est-à-dire plus « langue des belles-lettres » !

⁹⁷⁹ Fr. Neveu (2002 : 220).

⁹⁸⁰ *Ibid.*, p. 219.

⁹⁸¹ J. Winand (1992 : § 377) : *On notera enfin que hr-sdm.f paraît limité aux textes littéraires. Je ne crois pas que ce soit là l'effet d'une restriction théorique, je veux dire qu'il ne faut sans doute pas considérer hr-sdm.f comme une forme exclusive d'un registre bien déterminé du néo-égyptien ; seulement, en vertu de la signification même de la forme, la probabilité de la rencontrer en dehors de textes ou de passages d'allure sententieuse ou gnomique (lesquels sont typiques de certains textes littéraires) est fort réduite, mais pas exclue.*

⁹⁸² P. Turin A, v° 1,7 et v° 2,1, O. Chicago OIC 12074, v° 1.

⁹⁸³ Parmi les 25 cas relevés dans notre corpus, la *hr-sdm.f* se rencontre dans des documents datés des 19^e (8 occ.) et 20^e (7 occ.) dynasties ; on relève encore plusieurs cas provenant de textes dont l'époque de rédaction est postérieure à la 20^e dynastie (10 occ.).

registres d'expression au sein d'un même texte. En effet, nous avons vu que la forme *hr-sdm.f* n'est, d'ordinaire, pas attestée dans les genres de la pratique ; l'insertion de cette construction dans une lettre est directement liée au registre d'expression employé. Le passage à valeur éducative recourt à une construction caractéristique de ce type de discours.

1.1.3. Aoriste négatif : *n sdm.n.f* vs. *bw sdm.n.f* vs. *bw sdm.f* vs. *bw ir.f sdm*

Le corpus néo-égyptien recourt à pas moins de quatre constructions afin de nier l'aoriste⁹⁸⁴ ; toutefois, l'emploi de certaines d'entre elles est tout à fait exceptionnel, d'autres, au contraire, sont mieux représentées, ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous.

Genres	<i>n sdm.n.f</i>	<i>bw sdm.n.f</i>	<i>bw sdm.f</i>	<i>bw ir.f sdm</i>
Lettre	3	2	25	33
Lettre-modèle		1	4	9
P. Anastasi 1			4	4
Déposition			1	2
Procédure oraculaire				1
Question oraculaire				
Procédure juridique			1	
Rapport juridique			5	1
Serment				
Testament				
Procédure juridique (Tomb Robberies)			5	3
Conte		1 ?	4	7
Qadech	6	8	4	1
Enseignement		1	29	29
Texte sapiential		6	23	7
Poésie amoureuse		1	16	
Eloge		1	13	
Prière			2	

Fig. 40. Occurrences des formes aoristes négatives selon les genres

Les formes archaïsantes *n sdm.n.f* et *bw sdm.n.f* sont les moins représentées. La première est rarissime dans notre corpus ; son emploi est limité à la bataille de Qadech⁹⁸⁵ et trois lettres de la 18^e dynastie. Dans ce dernier cas, l'époque de rédaction explique probablement le recours à cette formulation ancienne. Dans Qadech, l'emploi de la forme *n sdm.n.f* tient probablement à la nature littéraire du texte, lequel emploie encore à de nombreuses reprises diverses constructions archaïsantes. Dans l'ensemble de notre corpus, il s'agit des seules occurrences d'une forme *n sdm.n.f* ; toutefois, il est important de rappeler que notre corpus épistolaire est l'un des rares à conserver des documents antérieurs à la 19^e dynastie⁹⁸⁶ :

Ex.596 : *iw n sdm.n.f n.i r wp(i.)t hn^c.i m t3 knb.t n.t sr.w*

« et il ne pouvait écouter mon conseil d'être jugé contre moi dans le tribunal des magistrats » (P. BM 10107, r^o 11-12)

Ep. Hatchepsout – lettre

⁹⁸⁴ J. Winand (1992 : § 378-385).

⁹⁸⁵ La plupart des occurrences relevées dans Qadech sont issues des versions monumentales ; le P. Sallier 3 a systématiquement adapté les passages, à l'exception d'un cas. Sur ce phénomène, cf. J. Winand (1992 : § 380) et A.J. Spalinger (2002 : 204-216).

⁹⁸⁶ On relève seulement deux éloges de ville et un conte attribués à la 18^e dynastie.

La forme récente de la négation, *bw*, est connue puisqu'on relève une attestation de la forme *bw sdm.f* niant le perfectif dans le même document (r° 7-8).

Ex.597 : *n pr.n.f r ḥ3 n snḏ n ḥm.f*

« Il n'osait pas sortir pour combattre, par peur de sa majesté » (KRI 2, 24, 13-15)

19^e dyn. – narratif

La forme *bw sdm.n.f*, plutôt caractéristique des textes littéraires⁹⁸⁷, se rencontre principalement dans les versions monumentales de Qadech⁹⁸⁸ et les textes éducatifs ; dans ces derniers, son emploi est restreint aux textes sapientiaux de l'époque ramesside. On recense une seule occurrence issue de l'enseignement du P. Chester Beatty 4 ; toutefois, ce document constitue un cas particulier puisque l'enseignement proprement dit s'insère dans une *miscellanée*⁹⁸⁹ rassemblant des textes variés, la construction *bw sdm.n.f* apparaît d'ailleurs dans un passage s'apparentant aux textes éducatifs rencontrés dans les anthologies scolaires. Elle apparaît encore occasionnellement dans un éloge, un chant d'amour, deux lettres de la 19^e dynastie et une lettre-modèle :

Ex.598 : *ist bw sh3.n.k p3 ki <n> ḥwty ḥft-ḥr sphrw šmw*

« Ne te souviens-tu pas du cas du cultivateur face à l'enregistrement de la moisson ? » (P. Sallier 1, 6,2)

Ep. Mérenptah – texte sapiential

Le P. Anastasi 5 (ép. Séthi II) conserve le même texte mais recourt à la forme *bw sdm.f* : *is bw sh3.k p3 ki n ḥwty ḥft-ḥr sphrw šmw* (l. 15,7-16,1).

Ex.599 : *w3ḥ pth bw ir.n.i mni mi ḳd n imn-nḥt*

« Par Ptah, je ne suis pas capable de réaliser une jarre comme *imn-nḥt* » (O. DeM 644, r° 4-7)

19^e dyn. – lettre

Ex.600 : *iw bw di.n.k in.tw ḥw n p3 ḥpš*

« alors que tu ne faisais pas amener d'armes de l'armurerie » (P. Anastasi 4, 11,2)

Ep. Séthi II – lettre-modèle

Dans le conte du *Prédestiné*, on relève peut-être un cas de la forme *bw sdm.n.f* ; toutefois, la lecture des signes reste incertaine :

Ex.601 : *bw di.n (𓂏) p3 nḥt pry p3 msh r-bnr ḥr bw di (𓂏) p3 msh pr p3 nḥt r swtw*

« Le protecteur ne laissait pas sortir le crocodile et le crocodile ne laissait pas sortir le protecteur pour se promener » (P. Harris 500, v° 7,11-12)

19^e dyn. – conte

La lecture *bw di.n SN* est suggérée par Gardiner (LESt, 7,5) alors que Peet⁹⁹⁰ lit *di.tw*, solution qui offre peu de sens. Si l'on opte pour la lecture *bw di.n SN*, il s'agirait alors d'un cas exceptionnel où les deux formes de l'aoriste seraient employées côte à côte (*bw di.n SN* vs. *bw di SN*). Toutefois, le passage *ḥr bw di SN* est partiellement en lacune à cet endroit ; dès lors, la lecture suivante peut aussi être envisagée : *bw di.n SN ḥr bw di[n] SN*.

L'emploi de la *bw sdm.n.f* dans des documents postérieurs à la 19^e dynastie est limité aux genres éducatifs (textes sapientiaux) et poétiques (poésie amoureuse, éloge) ; dans les autres genres, elle n'apparaît plus après cette époque :

⁹⁸⁷ J. Winand (1992 : § 380).

⁹⁸⁸ La plupart des occurrences proviennent des versions monumentales ; le P. Sallier 3 a systématiquement adapté les passages, la forme *bw sdm.n.f* est conservée à une seule reprise.

⁹⁸⁹ P. Vernus (2010 : 345).

⁹⁹⁰ S'interrogeant sur la nature de cette forme, T.E. Peet explique (1925 : 340, n. 7.11) : *It is not the ordinary sdm.f, but looks much more like the form discovered by Erman, used with the negative bw in the sense of "not yet." But this sense, as Erman himself noted (Zeitschr. f. äg. Spr., 50. 105, note 2), does not suit here. No other reading seems possible, though the 𓂏 is oddly made.*

Ex.602 : *bw mh.n h.t.i m mw n šdw*

« Mon corps ne peut se remplir avec l'eau de l'outre » (P. Turin 1966, r° 1,14)

20^e dyn. – poésie amoureuse

Ex.603 : *ndm sw r mw.t ms nty bw ft.n ib.s*

« C'est plus agréable qu'une mère qui a enfanté et qui n'est pas dégoûtée »

(P. Lansing, 3,2)

20^e dyn. – texte sapiential

La plupart des genres recourent plus régulièrement aux formes *bw sdm.f* et *bw ir.f sdm* afin de nier l'aoriste. Une distinction importante se fait jour entre les genres. Dans les genres épistolaires, juridiques⁹⁹¹ et les contes, l'emploi de la forme simple, *bw sdm.f*, est strictement confiné au verbe *rh*⁹⁹² ; les genres poétiques et éducatifs sont les seuls à employer d'autres verbes avec cette construction. Comme toujours, des exceptions subsistent. Ainsi, la lettre littéraire du P. Anastasi 1 et peut-être aussi un document juridique emploient encore cette construction avec d'autres verbes⁹⁹³ :

Ex.604 : *bw sdm.w n swnwn*

« Ils (=les Bédouins) n'écourent pas la flatterie » (P. Anastasi 1, 23,8)

19^e dyn. – lettre littéraire

Plus haut dans le texte, on trouve *bw ir.f sdm* « il n'écoute pas » (l. 6,6). Dans ce texte, il s'agit de la seule occurrence de la construction *bw sdm.f* avec d'autres verbes que *rh* ; dans les autres cas, la forme périphrasée est systématiquement employée.

Ex.605 : *iw nsw.t wsr-m3^c.t-r^c-mry-*imn* p3 ntr 3 p3y.f nb [] di.t [] f [] knw 33 iw.f (hr) di.t n.f r3-pr.w [] n.f p3 shn bw tkn.f []*

« Le roi Ousermaâtrê Méryamon, le grand dieu, son maître lui donna [] en grand nombre. Il lui donna des temples [] à lui la mission. Il ne pouvait approcher [] » (P. Rifaud A, 1-2)

Ep. Ramsès IV, an 1 – rapport juridique

Le passage, fortement endommagé, reste susceptible de deux interprétations : un aoriste ou un perfectif (*bw sdm.f*). On pourrait, enfin, envisager la lecture *bw tkn<.n>.f*, en supposant une omission du suffixe caractéristique de la forme ; si cela était avéré, il faudrait admettre que le scribe a omis de noter le suffixe *-n*, ce qui n'est pas impossible vu la dernière radicale du verbe (*tkn.n* > *tkn*). Toutefois, cette solution ne me semble pas envisageable étant donné le genre et l'époque de rédaction ; en effet, la construction *bw sdm.n.f* n'est jamais employée dans les genres juridiques. Par ailleurs, à cette époque, l'emploi de cette forme est restreint à certains genres littéraires (cf. *supra*).

Dans les lettres, les lettres-modèles, les contes et les documents juridiques, la construction périphrastique est d'un emploi systématique ; avec le verbe *rh*, la forme périphrasée fait place à la forme simple *bw sdm.f*. Dans les genres éducatifs, la construction plus ancienne *bw sdm.f* est la mieux représentée ; si la moitié des occurrences concernent le verbe *rh*, la *bw sdm.f* se rencontre aussi avec d'autres verbes (*sdm*, *srf*, *gmi*, ...), phénomène caractéristique des textes éducatifs et poétiques. Avec le verbe *rh*, la *bw sdm.f* est majoritairement attestée dans les enseignements ; à l'inverse, avec les autres verbes, la *bw sdm.f* se rencontre essentiellement dans les textes sapientiaux et l'enseignement d'Ani⁹⁹⁴. Les documents éducatifs recourent

⁹⁹¹ Dans certains genres (serment, testament), l'aoriste négatif n'est pas employé.

⁹⁹² Sur la construction *bw rh.f*, cf. J. Winand (1992 : § 384-5).

⁹⁹³ On relève peut-être une occurrence de la construction *bw sdm.f* avec le verbe *rdi* dans le conte d'*Horus et Seth*, toutefois le passage est en lacune (cf. ex. 601).

⁹⁹⁴ Excepté avec le verbe *rh*, la *bw sdm.f* se rencontre dans les textes sapientiaux (16 occ.), l'enseignement d'Ani (11 occ.) et l'enseignement d'Amennakht (1 occ.).

également à la construction périphrasée, *bw ir.f sdm*. Son emploi est presque limité aux enseignements ; les textes sapientiaux en font rarement usage. Par ailleurs, la majeure partie des occurrences de la construction périphrasée se trouvent dans un document récent, à savoir l'enseignement du P. Brooklyn 47.218.135⁹⁹⁵. Les enseignements d'Ani et Amennakht sont les seuls à employer les deux constructions ; toutefois, dans le cas d'Ani, la forme simple reste la mieux représentée :

Ex.606 : *m iri hn.k <hr> nkt <n> ky bw ir.f ts(i.t) m pr.k*
 « Ne t'intéresse pas aux biens d'un autre afin qu'il⁹⁹⁶ ne s'élève pas dans ta maison » (P. Boulaq 4, 19,5-6)
 21^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement
 Le passage est conservé par un seul autre témoin, le P. DeM 1 (19^e dyn.), dont la version diffère considérablement : *m mh ib.k m h.wt n ky rs tp hr p3y.k r gm.k sw nn ts[] nn dns.f m pr.k* « Ne fais pas confiance aux biens d'un autre, sois attentif à ton bien afin de le retrouver [] et il ne sera pas imposant dans ta maison » (2,5-7). Malheureusement, le passage qui nous intéresse est fortement endommagé ; toutefois, il semble que la forme *bw iri.f sdm* soit remplacée par un subjonctif *nn sdm.f*.

Ex.607 : *bw ir.<i> hr n shr.w.k*
 « Je ne m'éloigne pas de tes directives » (O. Lacau, r^o 3)
 20^e dyn. – enseignement
 L'enseignement d'Amennakht emploie les deux constructions, ainsi que l'illustre le passage suivant recourant à la forme simple : *my sdd.w n.k n3 shn.w g3b hn iwty dr.t.f iw bw sdm.f sb3y.t [n it]* « Viens afin qu'on te raconte les occupations misérables du fou maladroit qui n'écoute pas l'enseignement paternel » (r^o 15-16).

Dans le corpus poétique, l'aoriste est régulièrement nié par la construction *bw sdm.f*. On remarquera que la forme périphrasée, *bw ir.f sdm*, n'est jamais employée dans les textes poétiques, optant systématiquement pour la forme simple. Toutefois, on notera qu'une partie de nos exemples datent de la 19^e dynastie⁹⁹⁷ ; or, la forme périphrastique ne s'impose pas avant la 20^e dynastie dans les textes rédigés en néo-égyptien mixte ou partiel⁹⁹⁸. La forme simple est employée avec des verbes variés ; on recense à peine trois occurrences avec le verbe *rh* :

Ex.608 : *ifd sw ib.i 3s m-dr sh3.i mrw.t.k bw di.f (𓄏𓄏)sm.i mi rmt sw tfy <m> mk.t.f*
bw di.f t3y.i mss(.t) bw wnh.i p3y.i bh n bw di.<i> (𓄏𓄏) sdm r ir.t.i bw wrh.<i> wi m-kf3
 « Il est rapide, mon cœur, quand je pense à ton amour. Il ne me laisse plus marcher comme tout le monde, il a bondi de sa place, il ne me laisse pas mettre (ma) tunique, je ne peux plus revêtir mon voile, je ne mets plus de fard sur mes yeux, je ne me parfume plus du tout » (P. Chester Beatty 1, v^o C 2,9-3,1)
 20^e dyn. – poésie amoureuse

⁹⁹⁵ La forme périphrasée se rencontre dans le P. Brooklyn (19), l'enseignement d'Aménémopé (6), le P. Chester Beatty 4 (2), l'enseignement d'Ani conservé sur le P. Boulaq 4 (1), l'enseignement d'Amennakht (1) et quelques textes sapientiaux (7).

⁹⁹⁶ Sur l'emploi de cette construction à valeur consécutive, voir A. Volten (1937 : 96, n. 6) et J.Fr. Quack (1994 : 44).

⁹⁹⁷ Les occurrences recensées sont issues de documents datés des 19^e (16 occ.) et 20^e dynasties (11 occ.) ; on relève également quelques occurrences dans des documents attribués à l'époque ramesside, sans plus de précision (4 occ.).

⁹⁹⁸ J. Winand (1992 : § 383).

Dans la bataille de Qadech, les formes *bw sdm.f* et *bw ir.f sdm* apparaissent peu. La première est strictement confinée au verbe *rḥ* dans les versions monumentales qui recourent systématiquement à des constructions plus anciennes afin d'exprimer l'aoriste négatif (*n sdm.n.f* ou *bw sdm.n.f*), à l'exception d'un cas employant la forme périphrasée⁹⁹⁹. La version du P. Sallier 3 recourt exceptionnellement aux constructions anciennes ; le document opte plutôt pour la forme *bw sdm.f*, qui peut fonctionner avec d'autres verbes que *rḥ* :

Ex.609 : *bw rḥ.sn {hr} st.t bw gm.sn ḥ3ty.sn <r> t3(i.t) niwy*

« Ils n'étaient plus capables de tirer à l'arc, ils ne trouvaient plus le courage de saisir (leur) javelot » (P. Sallier 3, 3¹⁰-4¹)

19^e dyn. – narratif

Les versions monumentales ont *bw rḥ.sn st.t bw gm.n.w ḥ3ty.sn r t3(i.t) n3y.sn niwy.w* ; le P. Sallier adapte donc le passage¹⁰⁰⁰ et transforme la *bw sdm.n.f* en *bw sdm.f*.

L'emploi de la forme *bw sdm.f* avec d'autres verbes que *rḥ* est attesté durant toute l'époque ramesside et même au-delà. Parmi les 61 occurrences relevées, 29 proviennent de documents de la 19^e dynastie¹⁰⁰¹, 17 sont issues de textes datés de la 20^e dynastie¹⁰⁰², 11 cas apparaissent durant la 21^e dynastie¹⁰⁰³ tandis que 4 se rencontrent dans des documents attribués à l'époque ramesside, sans plus de précision¹⁰⁰⁴.

On relèvera un cas tout à fait exceptionnel du verbe *rḥ* sous forme périphrasée dans l'enseignement du P. Chester Beatty 4 :

Ex.610 : *wh3{k} <tw> ikr gm.tw.k bw iri.tw rḥ šri gm.tw m p3 nty šs3*

« Si on cherche quelqu'un d'excellent, on te trouvera. On ne s'intéresse pas au petit (mais) c'est celui qui est instruit que l'on trouve » (P. Chester Beatty 4, v^o 4,4-5)

19^e dyn. – enseignement

Le choix de la construction permettant d'exprimer l'aoriste négatif varie donc selon le genre et l'époque de rédaction. Ainsi, la forme ancienne *n sdm.n.f* n'est plus employée après la 18^e dynastie dans les textes de la pratique ; en effet, les trois occurrences relevées proviennent de lettres de cette époque. À l'inverse, la construction fonctionne encore jusqu'à la 19^e dynastie dans les textes littéraires, ainsi que l'illustrent les exemples relevés dans Qadech. Le même phénomène se produit avec la forme *bw sdm.n.f*. Cette dernière apparaît occasionnellement dans les textes de la pratique puisqu'on la rencontre dans deux lettres et une lettre-modèle de la 19^e dynastie ; après cette époque, son emploi est limité aux textes littéraires. Si la construction est employée dès la 19^e dynastie dans les textes littéraires (Qadech, P. Chester Beatty 4, textes sapientiaux, éloges), elle fonctionne encore à plusieurs reprises après cette époque (textes sapientiaux, poésie amoureuse) ; la plupart des occurrences relevées dans les textes sapientiaux sont, par ailleurs, issus de documents datés de la 20^e dynastie. À vrai dire, l'emploi de la forme *bw sdm.n.f* semble caractéristique des textes scolaires et des versions monumentales de Qadech d'où proviennent plus de la moitié des attestations (16/21). Quoiqu'il en soit, les formes *bw sdm.f* et *bw ir.f sdm* sont les plus régulièrement employées dans l'ensemble des genres¹⁰⁰⁵, toutefois, une distinction importante se fait jour entre deux

⁹⁹⁹ KRI 2, 65,1-4. Sur cet exemple, voir J. Winand (1992 : ex. 555).

¹⁰⁰⁰ Sur ce passage, cf. A.J. Spalinger (2002 : 212 et 227).

¹⁰⁰¹ P. Anastasi 1 (1), Qadech (1), conte (1 ?), texte sapiential (11), poésie amoureuse (3), éloge (10), prière (2).

¹⁰⁰² Enseignement (1), texte sapiential (7), poésie amoureuse (9).

¹⁰⁰³ Toutes les occurrences proviennent de l'enseignement d'Ani, conservé sur le P. Boulaq 4.

¹⁰⁰⁴ Éloge (3) et poésie amoureuse (1).

¹⁰⁰⁵ À l'exception des versions monumentales de Qadech qui emploient plus régulièrement les formes *n sdm.n.f* et *bw sdm.n.f*.

groupes. En effet, si les deux constructions se rencontrent dans la plupart des genres¹⁰⁰⁶, l'emploi de la forme simple, *bw sdm.f*, est confinée au verbe *rh* dans les textes de la pratique (lettres, lettres-modèles et genres juridiques) et les contes. Dans les genres éducatifs (enseignement et texte sapiential) et poétiques, le P. Sallier 3 et, dans une moindre mesure, le P. Anastasi 1, la construction est employée avec d'autres verbes.

1.1.4. *sdm.t.f*

La *sdm.t.f* figure parmi les formes les plus rarement employées dans l'ensemble des genres. Elle se conserve encore dans quelques genres, majoritairement dans le corpus épistolaire¹⁰⁰⁷. Principalement employée durant l'époque ramesside, elle apparaît encore exceptionnellement à la 21^e dynastie :

Ex.611 : [wnn t3y.i š^c.t (hr) spr r.k] iw.k (hr) šfd.f m p3 nb nty sw im mtw.k ddh [] [d]hn.t
i.ir.t ʿnh-hr-n-3s.t []
 « Dès que ma lettre te parviendra, tu l'appréhenderas où qu'il se trouve et tu l'emprisonneras [] *dhn.t* jusqu'à ce que *ʿnh-hr-n-3s.t []* » (P. Louvre E 25363, r^o 5- v^o 1)
 21^e dyn. – lettre

Elle est employée sous forme simple ou périphrasée ; selon les genres, des distinctions se font jour selon que la forme simple ou périphrasée est privilégiée. De manière générale, l'emploi de la *sdm.t.f* sous forme simple est limité à la 19^e dynastie dans les textes de la pratique et les contes ; dans les genres éducatifs et poétiques, elle se rencontre encore sous cette forme après cette période¹⁰⁰⁸. Les occurrences relevées sont rassemblées dans le tableau suivant :

¹⁰⁰⁶ Les genres poétiques (poésie amoureuse, éloge et prière) emploient systématiquement la construction *bw sdm.f*. Par ailleurs, l'aoriste négatif n'est pas attesté dans les genres suivants : question oraculaire, serment et testament.

¹⁰⁰⁷ Les quelques occurrences relevées sont issues des genres suivants : lettres (33), lettres-modèles (8), P. Anastasi 1 (1), procédure juridique (1), procédure juridique des Tomb Robberies (3), rapport juridique (2), conte (12), enseignement (8), texte sapiential (4), poésie amoureuse (1), prière (2).

¹⁰⁰⁸ À cette époque, elle se rencontre exclusivement sous forme périphrasée dans les genres épistolaires et juridiques, mis à part quelques exceptions. Le même phénomène apparaît dans les contes, toutefois, peu d'occurrences y sont relevées.

	<i>sḏm.t.f</i>		<i>š3°.t.f sḏm</i>
	Forme simple	Forme périphrasée	
18^e dynastie	Lettre (2)		
19^e dynastie	Lettre (3) – lettre littéraire (2) ¹⁰⁰⁹ – lettre-modèle (2) – enseignement (7) – prière (1) – conte (2) – procédure juridique (1)	Conte (3) – lettre (5) – lettre-modèle (6)	
20^e dynastie	Lettre (3) – texte sapiential (3) – prière (1)	Texte sapiential (1) – poésie amoureuse (1) – conte (1) – procès des TR (3) – rapport juridique (2) – lettre (19)	
21^e dynastie	Enseignement (1) – conte (1)	Lettre (1)	Conte (5)
26^e dynastie			Enseignement (3)

Fig. 41. Occurrences de la *sḏm.t.f* selon le genre et l'époque de rédaction

Dans les lettres, les lettres-modèles, les contes et les documents juridiques, l'emploi de la forme simple, *sḏm.t.f*, est rarissime (14/54) ; à l'inverse, elle se rencontre encore régulièrement dans les enseignements, les textes sapientiaux, les genres poétiques et le P. Anastasi 1 (15/17). Dans le premier groupe, la forme simple n'apparaît plus après la 19^e dynastie, à l'exception d'une lettre attribuée à la 20^e dynastie¹⁰¹⁰ et du conte conservé sur le P. Moscou 127¹⁰¹¹. De même, dans le second groupe, la construction périphrasée se rencontre exceptionnellement ; elle n'est jamais employée dans le genre des enseignements. La forme simple continue de fonctionner après la 19^e dynastie dans les textes sapientiaux, les enseignements et les prières.

La forme se rencontre dans deux emplois :

- derrière la négation, en position autonome ou en emploi circonstanciel : *bw sḏm.t.f/bw ir.t.f sḏm* « il n'a pas encore entendu » ; dans cet emploi, la *sḏm.t.f* apparaît sous forme simple dans la lettre littéraire du P. Anastasi 1 (1), un enseignement de la 19^e dynastie (2) et trois textes sapientiaux de la 20^e dynastie (3). Dans le genre éducatif, on relève un seul exemple recourant à la forme périphrasée :

Ex.612 : *iw bw ir.t.k nk*

« alors que tu n'as pas encore eu de relations sexuelles » (P. Lansing, 2,9)

20^e dyn. – texte sapiential

Par ailleurs, on relèvera plus particulièrement l'emploi de la construction *bw sḏm.t.f* dans la lettre éducative de Menna. Ainsi qu'a pu le constater Winand, dès le règne de Séthi Ier, la forme *sḏm.t.f* est concurrencée par la construction périphrastique *bw ir.t.f sḏm*. Après le règne de Ramsès III, cette dernière est

¹⁰⁰⁹ Parmi les deux occurrences relevées, une provient du P. Anastasi 1 ; l'autre cas se rencontre dans un passage qui n'est pas conservé par la version du P. Anastasi 1 (O. DeM 1077, r^o 3).

¹⁰¹⁰ Il s'agit de l'ostracon Turin 57093, qui conserve trois formes *sḏm.t.f* : *hr bw di.t.f °kw bw di.t.f n.n bw di.t.f hbs.w* « Et il n'a pas encore donné de provisions, il ne nous a encore rien donné, il n'a pas encore donné de vêtements » (v^o 4-5).

¹⁰¹¹ Sur ce passage, voir J. Winand (1992 : 291, n. 11).

désormais la seule utilisée¹⁰¹², à une exception près¹⁰¹³. Notre exemple, daté du règne de Ramsès IV, déroge donc à la règle puisqu'il emploie encore la forme simple :

Ex.613 : *sr.n.k p3 d^c bw iy.t.f*

« Tu as prédit la tempête avant qu'elle n'arrive » (O. Chicago OIC 12074, r° 1)

Ep. Ramsès IV – texte sapiential

Toutefois, il s'agit, ici, d'une citation provenant d'un document plus ancien (Naufragé), ce qui a probablement favorisé le recours à une construction archaïque.

L'emploi de la construction *bw sdm.t.f* apparaît encore exceptionnellement dans quelques lettres (6)¹⁰¹⁴ et lettres-modèles (2)¹⁰¹⁵, le conte des *Deux Frères* (1) et le P. Moscou 127 (1), principalement avec *iwi*, verbe avec lequel la forme simple est encore régulièrement employée durant la 19^e dynastie¹⁰¹⁶. La construction périphrastique, *bw ir.t.f sdm*, se rencontre surtout dans les lettres (7)¹⁰¹⁷ et lettres-modèles (1)¹⁰¹⁸ ; on relève à peine une occurrence dans un texte sapiential (cf. ex. 612) et un chant d'amour, tous deux datés de la 20^e dynastie :

Ex.614 : *th.tw m hp(t) r.i iw bw ir(.t).tw swr*

« On s'ennivre en courant vers moi alors qu'on n'a pas encore bu ! » (P. Turin 1966, r° 2,9)

20^e dyn. – poésie amoureuse

Dans l'examen des choix linguistiques opérés dans le genre amoureux, Mathieu (1996 : 189-201) entreprend de classer sa documentation de la plus à la moins archaïsante. Or, à plusieurs reprises, le P. Turin 1966 se trouve en bas du classement.

- dans une subordonnée introduite par la préposition *r*, sous les formes *r sdm.t.f* ou *i.ir.t.f sdm* « jusqu'à ce qu'il ait entendu ». L'emploi de la forme simple, *r sdm.t.f*, est plutôt caractéristique des documents littéraires, plus particulièrement des enseignements (P. Chester Beatty 4, Prohibitions, P. Boulaq 4). Elle est encore employée dans le conte des *Deux Frères* (1), une prière de la 19^e dynastie, un témoin conservant un passage de la lettre littéraire du P. Anastasi 1 (1), deux lettres de la 18^e dynastie et une procédure juridique de la 19^e dynastie. Dans les contes (4)¹⁰¹⁹, les lettres (18)¹⁰²⁰, les lettres-modèles (5)¹⁰²¹ et les documents juridiques (5)¹⁰²², la construction *i.ir.t.f sdm*, largement répandue dès le règne de Séthi Ier¹⁰²³, est plus régulièrement

¹⁰¹² J. Winand (1992 : § 462).

¹⁰¹³ P. Moscou 127, 2,4.

¹⁰¹⁴ On relève trois cas dans des lettres de la 19^e dynastie et 3 occurrences provenant d'une lettre de la 20^e dynastie, avec les verbes *rdi* (4) ou *iwi* (2).

¹⁰¹⁵ Deux occurrences sont relevées dans des lettres-modèles de la 19^e dynastie.

¹⁰¹⁶ J. Winand (1992 : § 460).

¹⁰¹⁷ Parmi les 7 occurrences relevées dans le genre des lettres, 2 proviennent de documents datés de la 19^e dynastie, les 5 autres sont issues de lettres de la 20^e dynastie.

¹⁰¹⁸ On recense un cas dans une lettre-modèle datée de la 19^e dynastie.

¹⁰¹⁹ On relève trois occurrences à la 19^e dynastie et un cas à la 20^e dynastie.

¹⁰²⁰ Dans le genre des lettres, on relève les occurrences suivantes : 19^e dynastie (3), 20^e dynastie (14), 21^e dynastie (1).

¹⁰²¹ Les 5 occurrences relevées proviennent de lettres-modèles de la 19^e dynastie.

¹⁰²² Tous les cas recensés sont issus de documents datés de la 20^e dynastie.

¹⁰²³ J. Winand (1992 : § 464).

employée. Seuls les genres éducatifs et poétiques ne recourent jamais à la construction périphrasée.

Ex.615 : *iw grg n3 gw.w <n> n3 hry.w-ih n n3 dmi.w r spr.t.<i> r mn-nfr*
 « Et équipe les coursiers des supérieurs d'écurie des villes jusqu'à ce que j'ai rejoint Memphis » (P. Caire CG 58054, r° 12-13)
 Ep. Amenhotep III – lettre

Ex.616 : *iw.tw hr w3h t3y.s md.t r iy(.t) t3ty*
 « On suspendit son affaire jusqu'à ce que le vizir soit revenu » (O. Nash 1, v° 4)
 Ep. Séthi II, an 6 – procédure juridique
 L'emploi de la tournure ancienne en lieu et place de la construction périphrasée peut, *a priori*, surprendre dans un document de la pratique attribué à la 19^e dynastie. En effet, si la construction *r sdm.t.f* se rencontre encore dans quelques lettres de la 18^e dynastie, à partir de la 19^e dynastie, la construction périphrasée est d'un emploi systématique. À l'inverse, les genres éducatifs emploient encore la construction *r sdm.t.f* durant toute l'époque ramesside. L'emploi de la tournure ancienne dans notre ostracon est peut-être dû au verbe avec lequel la forme est employée. En effet, ainsi qu'on a déjà pu le constater, la forme simple est encore régulièrement attestée avec *iwi* durant la 19^e dynastie. Ainsi, dans le conte du *Prédestiné*, la *sdm.t.f* est attestée à deux reprises dans le même emploi ; avec le verbe *iwi*, elle se présente sous la forme *r sdm.t.f*, alors qu'avec le verbe *iri*, c'est la tournure périphrasée qui est privilégiée. À vrai dire, à cette époque, la tournure *r sdm.t.f* employée avec d'autres verbes que *iwi* se rencontre seulement dans les genres éducatifs et poétiques.

Ex.617 : *imi.k k r pr ky r (le) sck(3.t).f (le) twr.k*
 « Puisse-tu ne pas entrer dans la maison d'un autre avant qu'il n'ait accepté tes marques de respect » (P. Boulaq 4, 16,9-10)
 21^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement
 Ce passage n'est pas conservé par d'autres témoins. La préposition *r* est notée à plusieurs reprises au moyen de cette graphie dans le P. Boulaq 4¹⁰²⁴, ainsi que l'illustre le passage suivant : *rm.sn r (le) ib.sn* « ils pleureront dans leur for intérieur » (l. 20,3) ; ce passage est conservé par un autre témoin daté de la 19^e dynastie où la préposition est notée \ominus (P. DeM 1, 4,2).

Ex.618 : *iw.i hr pnc.f r p3 htm i.ir[t] n3y.f iry.w{hr} iy(.t) r km.t r 6 rnp.t*
 « Je l'ai renvoyé à la forteresse jusqu'à ce que ses compagnons soient revenus en Égypte après 6 ans » (P. Anastasi 5, 13,6-7)
 Ep. Séthi II – lettre-modèle
 On remarquera l'insertion fautive de la préposition *hr*.

Ex.619 : *imy n.f 100 <n> sh.t <n> st (m-)mitt 10 n 3bw.w mtw.tw rdi(.t).f <r> khkh m s.t-m3c.t i.ir.t t3ty htp n.f*
 « Donnez-lui 100 coups de bâton ainsi que 10 brûlures et qu'on le place au concassage dans la Place de Vérité jusqu'à ce que le vizir lui ait accordé sa clémence » (O. Berlin P 12654, r° 10-11)
 Ep. Ramsès VI, an 2 – rapport juridique

Enfin, deux documents plus récents - le conte d'*Ounamon* et l'enseignement du P. Brooklyn 47.218.135 - emploient la forme *š3c.t.f sdm*, forme attendue vu l'époque de rédaction :

Ex.620 : *m iri hs(i.t) š3c.t.f rh p3 c3 n t3 ir.k n.f*

¹⁰²⁴ Sur cette graphie particulière de la préposition dans le P. Boulaq 4, cf. J.Fr. Quack (1994 : 57).

« Ne te vante pas jusqu'à ce qu'il reconnaisse l'importance de ce que tu as fait pour lui » (P. Brooklyn 47.218.135, r° 5,7)
26^e dyn. – enseignement

La forme passive se rencontre exceptionnellement. Rarissime dans l'ensemble des genres, la *sdm.t.f* passive est majoritairement employée dans le corpus épistolaire¹⁰²⁵. Elle se rencontre systématiquement sous forme simple dans la construction *bw sdm.t.f* :

Ex.621 : *hr bw dy.t n.i pr.wt di.w r-š3^c(-r) p3 hrw*
« Et, on ne m'a encore livré ni grains, ni rations jusqu'à ce jour » (P. Anastasi 6, 42)
Ep. Séthi II – lettre-modèle

De manière générale, la *sdm.t.f* se fait donc rare dans l'ensemble des genres. La forme simple fonctionne, le plus souvent, avec le verbe *iwi* ; seuls les textes éducatifs (enseignements et textes sapientiaux) et poétiques (prière) emploient encore d'autres verbes (*ph*, *hwi*, *s^ch^c*). Des distinctions se font jour selon la construction employée, le genre et l'époque de rédaction. Lorsque la *sdm.t.f* est employée derrière la négation, elle peut se présenter sous deux formes : *bw sdm.t.f* et *bw ir.t.f sdm*. Les deux constructions se rencontrent durant toute l'époque ramesside, toutefois, certains genres semblent privilégier l'une ou l'autre forme. Si les lettres et lettres-modèles de la 19^e dynastie recourent majoritairement à la forme simple, à partir de la 20^e dynastie, la tendance s'inverse et la forme périphrasée est privilégiée¹⁰²⁶. De même, si la construction périphrasée, *bw ir.t.f sdm*, est employée dès la 19^e dynastie dans les genres de la pratique (lettre et lettre-modèle), elle n'apparaît pas avant la 20^e dynastie dans les textes littéraires (texte sapiential et poésie amoureuse). Si la forme périphrasée est la construction privilégiée dans les textes de la pratique à partir de la 20^e dynastie, il n'en va pas de même dans les textes littéraires. Ainsi, on relève quatre occurrences de la construction dans les textes sapientiaux de la 20^e dynastie ; trois emploient la *bw sdm.t.f*, un seul opte pour la construction périphrasée. Dans son second emploi, la *sdm.t.f* fonctionne derrière la préposition *r*, sous la forme *r sdm.t.f* ou *i.ir.t.f sdm*. Sous forme simple, la construction se rencontre principalement durant la 19^e dynastie dans les genres éducatifs et poétiques, qui n'emploient jamais la forme périphrasée. Si la forme *r sdm.t.f* se rencontre encore dans les lettres de la 18^e dynastie, à partir de la 19^e dynastie, elle est systématiquement employée sous forme périphrasée. De même, les lettres-modèles de la 19^e dynastie recourent toujours à la construction *i.ir.t.f sdm*. Dans les contes, la forme simple est exceptionnellement employée durant la 19^e dynastie, toutefois, dès cette époque, la forme *i.ir.t.f sdm* est d'un emploi majoritaire. L'emploi de la construction *r sdm.t.f* est donc fort limité dans les genres de la pratique et les contes. Par ailleurs, si la majeure partie des occurrences de la forme simple proviennent des genres éducatifs et poétiques de la 19^e dynastie, la construction fonctionne encore après cette époque, ainsi que l'illustre l'exemple issu de l'enseignement d'Ani (P. Boulaq 4). On notera encore que la construction périphrasée n'est jamais attestée dans les genres éducatifs et poétiques.

Il apparaît donc que le choix de la forme simple ou périphrasée dépend, en grande partie, de l'époque de rédaction du document. Toutefois, il semble évident que l'emploi de la construction périphrasée se généralise d'abord dans les genres de la pratiques et les contes ;

¹⁰²⁵ Les quelques occurrences relevées sont issues des genres suivants : lettre de la 19^e dynastie (4), lettre-modèle de la 19^e dynastie (3), rapport juridique de la 20^e dynastie (2), conte de la 20^e dynastie (1).

¹⁰²⁶ Durant la 19^e dynastie, 3 lettres et 2 lettres-modèles emploient la forme simple tandis que 2 lettres et 1 lettre-modèle optent pour la forme périphrasée. Durant la 20^e dynastie, on relève trois occurrences de la forme simple provenant de la même lettre tandis que la forme périphrasée est employée dans 5 lettres.

dans les genres éducatifs et poétiques, elle apparaît plus tardivement. L'emploi de la forme simple ou périphrasée permet également d'appréhender la perception des différents registres d'expression par les Égyptiens. En effet, on remarque une différence de traitement au sein des anthologies scolaires, notamment dans l'emploi de la construction *r sdm.t.f*. Ainsi, la construction se rencontre une seule fois dans une prière provenant du P. Anastasi 4, daté du règne de Séthi II ; dans les lettres-modèles de la même époque, la *sdm.t.f* se présente systématiquement sous la forme *i.ir.t.f sdm* (5 occ.). Parmi les 5 occurrences relevées dans les lettres-modèles, aucune ne provient du P. Anastasi 4, toutefois, deux cas sont issus du P. Anastasi 6 dont l'auteur est Innana, précisément le scribe qui a rédigé les exercices du P. Anastasi 4. Dès lors, ne pourrait-on supposer que ce dernier, conscient de produire des textes dans deux genres distincts (lettre-modèle et prière), a opté pour une construction plutôt caractéristique de certains genres littéraires dans la prière du P. Anastasi 4 mais a privilégié la construction récente, dont l'emploi se généralise dans les textes de la pratique et les contes de cette époque, dans les lettres-modèles du P. Anastasi 6¹⁰²⁷ ?

1.2. Pseudo-participe

Le pseudo-participe est bien représenté dans l'ensemble des genres¹⁰²⁸. Dans certains, il figure parmi les formes les plus régulièrement employées ; il en est ainsi de l'ensemble des genres poétiques, du genre des textes sapientiaux, de la lettre littéraire du P. Anastasi 1, de même que la bataille de Qadech.

On relève fort peu de divergences entre les genres. Ainsi, le pseudo-participe de la 1^e personne du singulier est particulièrement bien représenté dans le corpus épistolaire, plus particulièrement dans le genre des lettres, beaucoup moins dans les lettres-modèles et le P. Anastasi 1. L'emploi régulier du pseudo-participe de la 1^e personne du singulier est d'ailleurs caractéristique du corpus épistolaire ; dans les autres genres, il apparaît exceptionnellement. On relève encore quelques occurrences dans le corpus juridique, principalement dans des dépositions ou procédures juridiques, dans les documents poétiques, particulièrement dans le genre de la poésie amoureuse, dans certains contes et la bataille de Qadech ; dans les documents éducatifs, le pseudo-participe de la 1^e personne du singulier se rencontre à six reprises seulement, dans trois textes sapientiaux et l'enseignement d'Ani.

Ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous, la terminaison la plus fréquente, quelle que soit l'époque ou le genre, est *-/k/*, notée au moyen de la graphie pleine ou défective. À la 18^e dynastie, seules quatre lettres conservent un pseudo-participe ; la graphie pleine est la seule employée. À partir de la 19^e dynastie, la graphie défective se rencontre davantage. Dès la 20^e dynastie, la graphie défective est d'un emploi majoritaire, mis à part dans les documents poétiques où la graphie pleine reste la plus régulièrement employée. À partir de cette époque, on relève également quelques attestations d'une finale */t/*¹⁰²⁹. De manière générale, cette dernière désinence est peu attestée dans l'ensemble de notre corpus (19 occ.) ; la majorité des occurrences sont issues du corpus épistolaire (13 occ.), dans les lettres des 20^e (11 occ.) et 21^e (2 occ.) dynasties. À la 20^e dynastie, on relève également deux occurrences dans des procédures juridiques ; la désinence */t/* est encore employée dans deux documents attribués à la 21^e dynastie, le conte d'*Ounamon* (4 occ.) et la version du P. Boulaq 4 de l'enseignement d'Ani (2 occ.). Il semble donc que la désinence */t/* soit employée dès la 20^e dynastie par les

¹⁰²⁷ Bien sûr, on ne peut totalement exclure une autre interprétation. En effet, les deux lettres-modèles reproduites sur le P. Anastasi 6 (*LEM* 73,1-76,7 et *LEM* 77,5-78,14) peuvent également être des copies de véritables lettres.

¹⁰²⁸ Mis à part dans les questions oraculaires où il est employé exceptionnellement.

¹⁰²⁹ J. Winand (1992 : § 199).

documents de la pratique alors qu'elle n'apparaît pas avant la 21^e dynastie dans les textes littéraires.

	-k	-kwi	-tw/ti	Ø
18 ^e dyn.		5		
19 ^e dyn.	14	13		1
20 ^e dyn.	48	12	11	
21 ^e dyn.			2	

Fig. 42. Désinences du pseudo-participe à la 1^e pers. masc. sg. dans les lettres

On notera un élément intéressant. Les attestations d'un pseudo-participe de la 1^e personne du singulier à la 21^e dynastie sont rares dans l'ensemble de notre corpus ; on relève quelques cas dans les lettres (2 occ.), un éloge de ville (1 occ.), l'enseignement d'Ani conservé sur le P. Boulaq 4 (2 occ.), le conte d'*Ounamon* (4 occ.) et le conte du P. Moscou 127 (9 occ.). Bon nombre de nos exemples sont pourvus de la finale caractéristique de l'époque¹⁰³⁰, -tw/ti, à l'exception de l'éloge de ville provenant d'une anthologie scolaire et du P. Moscou 127¹⁰³¹ qui recourent encore à la graphie ancienne -k(wi). L'emploi de cette dernière tient évidemment à la nature littéraire des deux documents¹⁰³². Cette particularité apparaissant au sein du P. Moscou 127 est importante. En effet, si ce conte se présentant sous forme épistolaire emprunte une série d'éléments au genre des lettres (incipit, salutations, contexte d'énonciation), il semble que le répertoire employé au sein du document corresponde plutôt au discours littéraire¹⁰³³.

Le pseudo-participe de la 1^e personne du singulier est quelquefois employé dans des expressions propres au genre épistolaire :

Ex.622 : *y3 twi ʿnh.k(wi) m p3 hrw dw3w hr ʿ.wy <n> p3 ntr (...) ih-dd.k n imn-rʿ nsw.t ntr.w in wi iw.i ʿnh.k(wi)*
 « Je suis vivant en ce jour (mais) demain est aux mains de dieu (...). Peux-tu dire à Amon-Rê, roi des dieux, de me ramener en vie » (P. BM EA 75025, 7-10)
 Ep. Ramsès XI – lettre

Ex.623 : *ih-dd.k n imn <n> ns.t t3.wy p3y.i nb in wi iw.i wd3.k(wi)*
 « Peux-tu dire à Amon du trône des deux terres, mon maître, de me ramener en pleine forme » (P. Turin 1972, r^o 9-10)
 Ep. Ramsès XI – lettre

À la 2^e pers. masc. sg, le pseudo-participe se rencontre majoritairement dans les genres épistolaires, plus particulièrement les lettres et le P. Anastasi 1, et les genres éducatifs. Dans les lettres, il apparaît régulièrement dans les formules de salutations :

Ex.624 : *twi (hr) dd n imn-rʿ nsw.t ntr.w mw.t hnsu ntr.w nb.w w3s.t (...) imy iw.k iw.k ʿnh.tw wd3.tw snb.tw*
 « Je dis à Amon-Rê, roi des dieux, Mout, Khonsou, les dieux, maîtres de Thèbes (...) de te faire revenir vivant, prospère et en bonne santé » (P. BN 197 II, r^o 2-4)
 Ep. Ramsès XI – lettre

Le pseudo-participe de la 3^e pers. masc. sg. est le mieux représenté dans l'ensemble des genres. Il est employé dans certaines expressions caractéristiques des genres juridiques et narratifs :

¹⁰³⁰ J. Winand (1992 : § 236 et 247).

¹⁰³¹ Le phénomène a déjà été observé par J.Fr. Quack (2001 : 169).

¹⁰³² J. Winand (1992 : ex. 329) observe le même phénomène dans le P. Vandier.

¹⁰³³ J.Fr. Quack (2001 : 168) qualifie l'état de langue employé au sein du conte de « literarische Neuägyptisch ».

Ex.625 : *sw gmy w^cb hr n3 it3w*

« Il fut reconnu innocent concernant les vols » (P. BM 10052, v° 15 :15)

Ep. Ramsès XI, an 19 – procédure juridique (Tomb Robberies)

Ex.626 : *sw smtr*

« Il fut interrogé » (P. BM 10403, v° 3 :9-10)

An 2 de la Renaissance – procédure juridique (Tomb Robberies)

Cette formulation ainsi que la précédente (ex. 625) sont tout à fait typiques des interrogatoires rapportés dans les procédures juridiques des Tomb Robberies¹⁰³⁴.

Ex.627 : *mtw.i šm(i.t) r p3 nty t3 šri(.t) p3-ym im.f iw.f didi r kḥ m p3 dw n 3bw*

« Si je m'en vais là où la fille de p3-ym se trouve, il sera placé au concassage dans les carrières d'Éléphantine » (P. DeM 27, v° 8-10)

Ep. Ramsès III – déposition

Dans cet exemple, le pseudo-participe fonctionne comme prédicat d'un Futur III analogique, construction caractéristique des serments.

Ex.628 : *hr-ir m-ht t3 ḥd 2 n hrw ḥpr*

« Et après que la terre fut éclairée et qu'un second jour se fut levé » (P. Harris 500, v° 8,13)

19^e dyn. – conte

Il s'agit là d'une construction caractéristique des contes, structurant véritablement le récit¹⁰³⁵.

À la 3^e personne du féminin singulier, le pseudo-participe est peu attesté dans l'ensemble des genres. Il apparaît un peu plus régulièrement dans le P. Anastasi 1 et la poésie amoureuse.

À la 1^e personne du pluriel, le pseudo-participe se rencontre de manière exceptionnelle ; il apparaît occasionnellement dans les lettres et lettres-modèles, les procédures juridiques des Tomb Robberies, le conte des *Deux Frères* et Qadech.

À la 2^e personne du pluriel, le pseudo-participe n'est guère plus attesté. Il apparaît peu dans l'ensemble de notre corpus ; il n'est jamais employé dans les genres juridiques, éducatifs et poétiques. La plupart des occurrences sont issues du genre des lettres ; on relève également un exemple dans le conte d'*Horus et Seth*. Si seul 1/3 des attestations sont pourvues d'une désinence, il faut toutefois signaler que plus de la moitié des occurrences concernent les verbes *ḥnh*, *wḏ3* ou *snb*, généralement écrits avec la graphie abrégée :

Ex.629 : *mtw imn-r^c nsw.t ntr.w in(i.t).tn iw.tn ḥnh wḏ3 snb (𐎢𐎠𐎡)*

« Et qu'Amon-Rê, roi des dieux, vous ramène en vie, prospères et en bonne santé » (P. BM EA 75020, v° 7)

Ep. Ramsès XI – lettre

Si la graphie abrégée est la plus attestée dans ce type de construction, on trouve quelquefois les graphies pleines : *twtw ḥnh (𐎢𐎠𐎡) wḏ3 (𐎡𐎢𐎠𐎡) snb (𐎢𐎠𐎡𐎢) r^c nb* (P. Turin 2026, r° 6).

Ex.630 : *twtw dy ḥms.ti hr iri.t ih m-r^c*

« Qu'êtes-vous encore occupés à faire ici ? » (P. Chester Beatty 1, 8,3)

Ep. Ramsès V – conte

On notera, par ailleurs, que le seul exemple relevé hors du corpus épistolaire se rencontre dans un passage imitant le style épistolaire. En effet, cet exemple provient de l'injonction rédigée par Prê-Horakhty et Atoum à l'intention de l'Ennéade.

À la 3^e personne du pluriel, le pseudo-participe se rencontre en abondance, particulièrement dans certains genres, tels que les lettres-modèles, les éloges ou la bataille de Qadech.

¹⁰³⁴ Sur ces formulations, cf. *supra*, p. 190.

¹⁰³⁵ Sur cette formulation, cf. *supra*, p. 200-202.

Le pseudo-participe fait apparaître peu de distinctions entre les genres. Certaines personnes sont plutôt typiques de certains genres. Ainsi, si le pseudo-participe de la 3^e personne du masculin singulier est la forme la plus fréquente dans l'ensemble des genres, le pseudo-participe de la 1^e personne du singulier se rencontre plus régulièrement dans les lettres, par exemple. De même, une dissimilitude d'ordre morphologique est apparue entre les textes littéraires et non littéraires. Il semble que l'emploi de la terminaison caractéristique du pseudo-participe de la 1^e personne du singulier, *-tw/ti* dépend de deux facteurs : diachronique et générique. En effet, ainsi que le note Winand (1992 : § 199), la finale *-tw/ti* apparaît à partir de la 20^e dynastie ; durant la 21^e dynastie, son emploi est systématique. Dans notre corpus, cette terminaison se rencontre d'abord dans les textes de la pratique ; elle apparaît, en effet, à plusieurs reprises dans des lettres et textes juridiques de la fin de la 20^e dynastie¹⁰³⁶. Elle s'insinue ensuite dans le discours littéraire, ainsi que l'illustrent les exemples relevés dans le P. Boulaq 4 et Ounamon. Toutefois, les genres littéraires peuvent encore employer la graphie ancienne *-k(wi)* ; ce phénomène est notamment attesté par un éloge provenant d'une anthologie scolaire et le conte du P. Moscou 127.

1.3. Futur III

Si le Futur III est attesté dans l'ensemble des genres, il se rencontre plus régulièrement dans les genres de la pratique. Ainsi, il est majoritairement employé dans les lettres et les documents juridiques, particulièrement dans les questions oraculaires et les procédures juridiques des Tomb Robberies ; il est également d'un emploi régulier dans les contes. Dans les genres poétiques et éducatifs, et la bataille de Qadech, le Futur III apparaît moins. C'est dans les lettres que la construction est la mieux représentée et ce, dès le règne d'Amenhotep II¹⁰³⁷. On relève fort peu de divergences entre les genres. Dans l'ensemble de notre corpus, la forme la plus fréquente est *iw.f r sdm*, employée dans quelques cas avec un sujet nominal¹⁰³⁸ ; ce cas de figure, somme toute limité, se rencontre dans la plupart des genres¹⁰³⁹. La plupart de ces exemples sont issus de documents postérieurs à la 19^e dynastie, à l'exception d'un cas¹⁰⁴⁰ :

Ex.631 : *bn iw rmt nb n p3 t3 [] h3c.t m r-bnr*

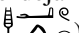
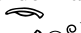
« Personne sur cette terre ne te jettera dehors » (O. Petrie 61, v° 2-3)
19^e dyn. – lettre

Ex.632 : *ir iw.k hdb.tw iw.k h3c.tw r p3 mw iw nim r wh3.k*

« Si tu es tué et jeté à l'eau, qui te cherchera ? » (P. BM 10052, r° 3 :16-17)
Ep. Ramsès XI, an 19 – procédure juridique (Tomb Robberies)

Ex.633 : *ir tny s hr wsb.t.f iw ns.t.f(r) wd3 r hq*

« Si un homme se distingue par ses propos, sa langue sera protégée de la destruction » (P. Boulaq 4, 15,8-9)
21^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement
Ce passage est partiellement conservé par un autre témoin (O. DeM 1659, r° 2)
qui emploie la même construction.

¹⁰³⁶ On relève déjà une occurrence dans une procédure juridique datée du règne de Ramsès III (P. Berlin P 10496, r° 9 : ) et une lettre datée du règne de Ramsès V (O. DeM 418, r° 2 : .

¹⁰³⁷ P. Berlin P 10463.

¹⁰³⁸ J. Winand (1992 : § 774-784).

¹⁰³⁹ On relève quelques cas dans les lettres (5 occ.), le conte conservé sur le P. Moscou 127 (1 occ.), l'enseignement d'Ani (1 occ.) et un texte sapientiel (1 occ.), un chant d'amour (1 occ.), un procès des Tomb Robberies (1 occ.), une question oraculaire (1 occ.) et un testament (1 occ.).

¹⁰⁴⁰ Il faut peut-être ajouter à cette occurrence un cas issu d'une question oraculaire ; les documents appartenant à ce genre sont généralement difficilement datables avec précision, on les attribue à l'époque ramesside.

Ex.639 : *nn iw.tw (r) di.t n.f t3 i3w.t*

« On ne lui donnera pas la fonction » (P. Chester Beatty 1, 8,10-11)

Ep. Ramsès V – conte

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer (cf. ex. 583 et 584), le conte d'*Horus et Seth* emploie les deux graphies lorsqu'il s'agit de nier le Futur III et le subjonctif ; dans les deux cas, l'emploi de l'une ou l'autre forme permet de marquer une différence de registre (cf. *supra*, p. 248).

Ex.640 : *ʕrk<.i> r-dd bn wnm<.i> msdr.t m-mitt h.t hr ptr wnm<.i> st nn iw.i r wħm*

« J'avais juré que je ne mangerai ni oreille ni viscère, mais vois, j'en ai mangé, je ne recommencerais pas » (P. DeM 15, r° 2)

20^e dyn. – lettre

On notera l'alternance des graphies ; alors que le Futur III emploie encore la forme ancienne, le subjonctif recourt à la graphie récente. On relève encore une occurrence d'un Futur III dont la négation est notée au moyen de la graphie ancienne dans une lettre de la même époque (O. DeM 966, v° 4).

Ex.641 : *nn iw.i r dd md.wt*

« Je ne dirai rien » (P. Turin 1966, r° 2,14-15)

20^e dyn. – poésie amoureuse

Il faut toutefois préciser que le début du passage est partiellement en lacune ; la restitution est suggérée par Lopez (1992 : 139 et 142, n. v). Selon Mathieu (1996 : 93, n. 319), *on attendrait plutôt bn*, sur le modèle du passage suivant, attesté un peu plus haut dans le texte : *bn iw.i r gr n.sn* « Je ne me tairai pas pour eux ». Dans ce document, on relève également une occurrence d'un Présent I négatif ; la négation se présente sous la graphie récente.

À partir de la 20^e dynastie, la graphie récente, *bn*, est la mieux représentée, quel que soit le genre. Dans les documents postérieurs à la 20^e dynastie, la forme récente est la seule attestée :

Ex.642 : *bn iri p3y.i sn (r) di.t mdw.tw m-di.i*

« Mon frère ne tolérera pas qu'on discute avec moi » (P. BM 10052, r° 6 :10)

Ep. Ramsès XI, an 19 – procédure juridique (Tomb Robberies)

Ex.643 : *bn iw.i (r) rh ddh p3 wpwty n imn m-ħnw p3y.i t3*

« Je ne pourrai pas arrêter le messager d'Amon à l'intérieur de mon pays » (P. Moscou 120, 2,73)

21^e dyn. – conte

Les différentes occurrences sont rassemblées dans le tableau suivant :

	18 ^e dynastie		19 ^e dynastie		20 ^e dynastie		Postérieur à 20 ^e dynastie			
	<i>nn</i>	<i>Bn</i>	<i>nn</i>	<i>bn</i>	<i>nn</i>	<i>bn</i>	<i>nn</i>	<i>bn</i>		
Lettre			4	4	2 ¹⁰⁴³	20 ¹⁰⁴⁴		3		
Lettre-modèle	Aucun document		7	4						
P. Anastasi I				1				Aucun document		
Déposition							2			
Procédure oraculaire							3		12	
Question oraculaire							2 ¹⁰⁴⁵		Aucun document	
Procédure juridique				1	1		1			
Rapport juridique							1			
Serment							1			
Testament							6			
Procédure juridique (TR)							6			
Conte			9	2	2	2		4		
Qadech	Aucun Document							Aucun document		
Enseignement									1	
Texte sapiential				1			1		Aucun document	
Poésie amoureuse				2		1	1			
Eloge										
Prière	Aucun document							Aucun document		

Fig. 43. Futur III : graphie de la négation selon l'époque de rédaction

On relève également quelques cas de constructions analogiques du Futur III¹⁰⁴⁶. Attestées dans la plupart des genres, ces constructions sont majoritairement employées dans les documents juridiques, particulièrement dans les passages comportant un serment¹⁰⁴⁷. Les constructions analogiques du Futur III ont pour prédicat un pseudo-participe ou un syntagme prépositionnel. Les constructions dont le prédicat est un pseudo-participe sont plutôt caractéristiques des procédures juridiques et des procédures juridiques des Tomb Robberies. On relève également quelques cas dans les enseignements et la poésie amoureuse ; dans les autres genres, la construction est peu ou pas attestée :

Ex.644 : *iw kni[.i] mḥ m šwb.w šnw.i hn(n) m kmy*

¹⁰⁴³ Il faut également mentionner un cas provenant d'une lettre attribuée à l'époque ramesside sans plus de précision.

¹⁰⁴⁴ Même remarque que pour la note précédente.

¹⁰⁴⁵ Les deux occurrences relevées dans le genre des questions oraculaires proviennent en réalité de documents attribués à l'époque ramesside. À vrai dire, ce type de texte, souvent très court, reste souvent difficile à dater avec précision.

¹⁰⁴⁶ Sur ces constructions, cf. J. Winand (1996).

¹⁰⁴⁷ On relève les occurrences suivantes : lettre (4), lettre-modèle (8), lettre littéraire (4), enseignement (9), texte sapiential (4), poésie amoureuse (11), éloge (2), déposition (10), procédure oraculaire (4), question oraculaire (2), procédure juridique (11), procédure juridique des Tomb Robberies (25), rapport juridique (6), serment (23), testament (11).

Les constructions analogiques du Futur III sont systématiquement dotées d'un sujet pronominal ; on trouve donc la construction suivante : *iw.f* + prédicat. On relève un cas exceptionnel à sujet nominal introduit par la base *iri* dans un ostracon attribué à la 19^e dynastie ; il s'agit de la seule occurrence de la construction analogique *iri* SN + prédicat :

Ex.649 : *ir wn n3 ʕd3.w šri iri n3 ḥ.wt m 3.t dni.t*
 « Si les enfants sont (encore) petits, les biens constitueront trois parts »¹⁰⁵⁰
 (O. DeM 764, r^o 1-2)
 Ep. Mérenptah¹⁰⁵¹ – testament

Le Futur III fait donc apparaître peu de divergences entre les genres. Utilisé dans l'ensemble du corpus, il est d'un emploi plus régulier dans les textes de la pratique et les contes. Ce phénomène se vérifie notamment par les différents emplois dans lequel il fonctionne. Dans les genres de la pratique et les contes, le Futur III se rencontre dans différentes fonctions (autonome, circonstancielle, relative) ; dans les genres éducatifs et poétiques, il est principalement ou exclusivement (genres poétiques) employé en fonction autonome. De même, les quelques exemples négatifs ne révèlent aucune distinction entre les genres ; si la négation peut encore être notée *nn* durant la 19^e dynastie, à partir de la 20^e dynastie, elle se présente plutôt sous la graphie récente. Seule l'étude des constructions analogiques s'est avérée significative. Ce type de construction se rencontre majoritairement dans les genres juridiques (69 % des cas) ; elle apparaît également dans les textes littéraires (enseignements et poésie amoureuse) et scolaires. On relève peu d'occurrences dans les lettres. Dans les genres juridiques, le prédicat est majoritairement un pseudo-participe ; la construction est employée dans diverses expressions caractéristiques des serments. Dans le genre des testaments, on trouve plutôt la tournure suivante : *ir* SN *iw.f r* NP.

1.4. Formes injonctives

1.4.1. Impératif vs. *ih-sdm.f*

Lorsqu'il s'agit d'intimer un ordre à l'allocutaire, l'égyptien dispose de deux constructions : l'impératif et la forme polie *ih-sdm.f*. L'impératif est la construction la plus fréquente, tout genre confondu. Il est particulièrement bien attesté avec le verbe *rdi*. L'impératif apparaît très régulièrement dans les lettres, les textes éducatifs et les documents juridiques. La forme polie est d'un emploi bien plus limité ; on la rencontre encore quelquefois dans certains genres, la plupart du temps dans des emplois figés. La forme *ih-sdm.f* apparaît majoritairement dans le corpus épistolaire¹⁰⁵² ; elle apparaît encore quelquefois dans les contes et les documents éducatifs. On ne la trouve jamais dans les documents juridiques et poétiques. Le corpus narratif est le seul à ne pas employer la forme dans des formulations figées.

Dans les lettres, l'impératif est d'un emploi courant ; il est aussi bien représenté dans les lettres-modèles et le P. Anastasi 1. Dans les lettres et lettres-modèles, l'impératif du verbe *rdi* est le mieux représenté ; les autres cas concernent des verbes d'un usage courant (*ini*, *iri*, *ptr*, *h3b*, *dd*, ...). Dans le P. Anastasi 1, les verbes employés sont bien plus variés ; ils sont d'un usage courant dans le corpus néo-égyptien (*iwi*, *dd*, *mtr*, *wšb*, ...) ou plus rarement attestés :

Ex.650 : *ih (𓆎𓅓) n n3y.i ḥwty.w*
 « Va¹⁰⁵³ auprès de mes dirigeants ! » (P. Anastasi 1, 12,5)

¹⁰⁵⁰ La traduction et l'analyse de ce passage sont suggérés par J.-M. Kruchten (2004 : 39-42).

¹⁰⁵¹ Sur la datation de l'ostracon, cf. J. Toivari-Viitala (2003 : 87-88).

¹⁰⁵² 79 % des occurrences de la forme *ih-sdm.f* sont issues du corpus épistolaire.

¹⁰⁵³ Le verbe *ih* est peu fréquent. Cf. *Wb* I 120, TLA, R. Hannig (1995 : 96), D. Meeks (1978 : n° 78044).

Lorsqu'il s'agit de donner un ordre, les documents juridiques recourent systématiquement à l'impératif ; la forme polie n'est jamais employée (cf. *infra*). Attesté dans tous les genres, l'impératif se rencontre principalement dans les procès des Tomb Robberies mais, ainsi qu'on peut s'y attendre, reste d'un emploi exceptionnel dans les serments et les questions oraculaires. L'impératif se rencontre avec des verbes issus du langage courant, particulièrement *rdi* et *dd*. Les contes font régulièrement usage de constructions intimant un ordre. L'impératif est bien représenté, particulièrement dans les contes d'*Horus et Seth* et *Ounamon*.

De par leur fonction éducative, les enseignements et textes sapientiaux font très souvent usage de formes exprimant un ordre, dont l'impératif et la forme *ih-sdm.f*. Si l'impératif est d'un emploi très fréquent dans le genre éducatif, la forme *ih-sdm.f*, plutôt caractéristique du corpus épistolaire¹⁰⁵⁴, ne se rencontre que de manière exceptionnelle, toujours dans des emplois figés. L'impératif est bien représenté dans chacun des enseignements, particulièrement avec les verbes *rdi*, *s3w*, *iri* et *sdm*. Les textes sapientiaux font aussi régulièrement usage de l'impératif, particulièrement avec les verbes *iri*, *s3* ou *iwi*.

Lorsqu'il s'agit d'exprimer un ordre, les textes poétiques recourent systématiquement à l'impératif, particulièrement avec les verbes *iwi* et *rdi* ; la forme polie *ih-sdm.f* n'est jamais attestée (cf. *infra*). Le verbe *iwi* est le plus fréquemment attesté à l'impératif ; on le rencontre principalement dans les éloges de villes et les prières dans la formulation suivante :

Ex.651 : *my n.i imn šd wi m t3 rnp.t g3b*

« Viens à moi Amon ! Sauve-moi en cette année de malheur ! » (P. Anastasi 4, 10,1) Ep. Séthi II – prière

Ex.652 : *my n.i w3s.t p3 pr šps []*

« Viens à moi Thèbes, le large domaine [d'Amon-Rê] ! » (O. Caire CG 25221, r^o 6)
Ep. Ramsès III – éloge

La présence du *yod* prothétique varie selon divers facteurs. À la 18^e dynastie, l'impératif est attesté par quelques occurrences ; la plupart sont issues du genre des lettres¹⁰⁵⁵. À cette époque, les quelques catégories morphologiques susceptibles d'être pourvues de l'augment ont systématiquement la forme nue, à l'exception de deux occurrences provenant du même document :

Ex.653 : *is dd pw n.k i.mḥ (𓄏𓄱) tw im.sn p3 ir.n.i*

« T'ai-je dit de les arrêter ? » (P. Caire CG 58054, r^o 3)
Ep. Amenhotep III – lettre

Il faut également mentionner un exemple provenant d'une lettre attribuée au règne d'Amenhotep IV qui pose question :

Ex.654 : *it3 (𓄏𓄱𓄱𓄱𓄱) sy*

« Prends-la ! » (P. Mond 1, r^o 13)
Ep. Amenhotep IV – lettre

On pourrait, en premier lieu, considérer qu'il s'agit du verbe *t3i* pourvu du *yod* prothétique et lire *i.t3*. Toutefois, on dénombre quelques cas incontestables du verbe *it3* se présentant sous cette graphie : *iw.n (hr) it3.f* (𓄏𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱) « et nous l'avons emmené » (P. BM 10052, r^o 2a:5), *iw.w (hr) it3.w* (𓄏𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱) « et ils s'en emparèrent » (P. BM 10052, r^o 3,13), *iw.i r it3.f* (𓄏𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱𓄱) « Je le

¹⁰⁵⁴ Cf. *infra*, p. 275.

¹⁰⁵⁵ Dans notre corpus, les quelques documents attribués à la 18^e dynastie sont majoritairement des lettres ; on relève également deux éloges de ville et un conte.

y est suivi d'un syntagme composé d'un substantif désignant une partie du corps (*ib*, *h3ty*, *hr* ou *ir.t*) et d'un pronom suffixe ; ces formulations sont typiques des lettres et lettres-modèles ainsi que des enseignements et textes sapientiaux. Dans les textes éducatifs, le verbe *s3w* apparaît fréquemment dans la formule *s3w tw r* suivi d'un infinitif « Garde-toi de faire X » tandis que le verbe *iwi* à l'impératif est régulièrement suivi d'un verbe au subjonctif, le plus souvent *sdd* dans l'expression « Viens que je t'informe ».

Lorsqu'il s'agit de donner un ordre poli, l'égyptien recourt à la forme *ih-sdm.f*. Peu employée dans l'ensemble de notre corpus, cette construction se rencontre majoritairement dans le corpus épistolaire d'où sont issus la plupart des exemples¹⁰⁶⁴. Dans le corpus épistolaire, son emploi est limité aux lettres et lettres-modèles¹⁰⁶⁵, depuis la 18^e dynastie jusqu'au règne de Ramsès XI. Bien moins employée que l'impératif, la forme se rencontre avec un nombre réduit de verbes, essentiellement *rdi* (70 occ.), *rh* (17 occ.), *h3b* (13 occ.), *iri* (8 occ.) et *dd* (7 occ.)¹⁰⁶⁶. Avec ces verbes, la forme *ih-sdm.f* est employée dans des formulations particulières¹⁰⁶⁷, déjà relevées par Winand (1992 : 225-226). Les lettres sur ostracon ne comportant pas l'incipit ou le registre des salutations s'ouvrent fréquemment par cette construction. Le sujet est toujours pronominal, mis à part deux exemples à sujet nominal¹⁰⁶⁸. Avec les verbes de plus de trois radicales, la forme est périphrasée :

Ex.657 : *ih-iry.tn nbnb.tn*

« Puissiez-vous vous protéger » (O. Qurna 633, r° 3)

19^e dyn. – lettre

Dans les autres genres, la construction n'est jamais employée ou apparaît de manière tout à fait exceptionnelle. Ainsi, la forme *ih-sdm.f* apparaît peu dans les textes éducatifs. Son emploi est limité à deux verbes, *rh* et *rdi* ; comme c'est souvent le cas, la forme polie est employée dans des tournures figées. Avec le verbe *rh*, la forme apparaît dans la formule finale caractéristique du genre épistolaire, *ih-rh.k sw*. Cette formulation se rencontre presque exclusivement dans les textes sapientiaux issus d'anthologies scolaires se présentant régulièrement sous forme épistolaire¹⁰⁶⁹. On relève également deux cas provenant de documents conservant des passages de l'enseignement d'Ani¹⁰⁷⁰. Il s'agit là des deux seuls exemples de l'emploi de la formule *ih-rh.k sw* dans le genre des enseignements, toutefois, ces deux occurrences constituent des cas particuliers. En effet, ces deux témoins sont en réalité des *miscellanées* rassemblant des textes divers et se présentant sous forme épistolaire. Avec le verbe *rdi*, la forme *ih-sdm.f* est uniquement employée par les textes sapientiaux dans la formule *ih-di.k hr.k r* « Veilles porter ton attention à »¹⁰⁷¹, expression attestée à de nombreuses reprises dans le corpus épistolaire (cf. *supra*, p. 156-159). Dans le genre des contes, la forme *ih-sdm.f* apparaît encore quelquefois ; on la rencontre dans la plupart des

¹⁰⁶⁴ Parmi les occurrences relevées dans l'ensemble de notre corpus, 79 % des attestations d'une forme *ih-sdm.f* sont issues du corpus épistolaire.

¹⁰⁶⁵ On recense 101 occurrences dans les lettres et 28 occurrences dans les lettres-modèles.

¹⁰⁶⁶ De manière plus occasionnelle, la forme *ih-sdm.f* se rencontre également avec les verbes suivants : *wh3* (3 occ.), *ini* (2 occ.), *hn* (2 occ.), *wn* (1 occ.), *wdi* (1 occ.), *iti* (1 occ.), *h3c* (1 occ.), *rs* (1 occ.), *šmi* (1 occ.), *dri* (1 occ.).

¹⁰⁶⁷ J. Winand (1992 : 225) : *Aussi, on a l'impression que la construction ih-sdm.f est surtout utilisée dans des formules consacrées : ceci démontre d'une autre manière que la construction n'était probablement plus ressentie comme un schème productif.* Dans la plupart des occurrences recensées dans l'ensemble de notre corpus, la forme polie se rencontre en effet dans des tournures figées, à l'exception du corpus narratif où la forme apparaît en contexte libre (cf. *infra*, p. 276).

¹⁰⁶⁸ Bol de Moscou 3917, r° 4 et O. Toronto A11,I 10.

¹⁰⁶⁹ On relève 16 occurrences de la formule *ih-rh.k sw* dans les textes sapientiaux se présentant sous forme épistolaire.

¹⁰⁷⁰ O. DeM 1257 et P. BM 10685.

¹⁰⁷¹ On recense 5 occurrences.

textes, plus particulièrement dans le conte d'*Horus et Seth*¹⁰⁷². Elle n'est jamais employée dans la bataille de Qadach. Si dans les autres genres la forme polie est toujours employée dans des formulations figées, ce n'est jamais le cas dans le corpus narratif ; la forme est toujours attestée en contexte libre avec des verbes variés (*iri, wdi, iti, ptr, h3b, hsf, smi, kd, t3i, dd*) :

Ex.658 : *ih-kd.k w^c(.t)-n s.t-ḥm.t n b3t3*

« Puisse-tu façonner une femme pour *b3t3* » (P. Orbiney, 9,6)

Ep. Séthi II – conte

Parmi les formes injonctives à disposition du scribe, l'impératif est la seule construction attestée dans les documents poétiques et juridiques, la forme polie *ih-sdm.f* n'apparaît jamais. Toutefois, on relève deux exceptions ; l'une est issue d'une procédure juridique conservée par l'O. Nash¹⁰⁷³, l'autre provient d'un éloge au roi¹⁰⁷⁴ se présentant sous forme épistolaire. Dans les deux cas, la construction y est employée dans une formulation figée puisqu'elle se rencontre à la fin du document, dans l'expression *ih-rh.k sw*.

En conclusion, parmi les deux constructions à disposition du scribe, l'impératif est d'un emploi plus régulier dans l'ensemble des genres. Certains genres recourent exceptionnellement aux formes injonctives (serments, questions oraculaires). L'impératif est donc attesté dans l'ensemble de notre corpus et les distinctions se faisant jour entre les genres sont minimales. On notera, tout de même, l'absence quasi systématique du *yod* prothétique dans les genres scolaires. De même, l'augment peut se présenter sous la graphie \ominus , dont l'emploi est limité à quelques lettres des 18^e et 19^e dynasties. L'impératif se rencontre régulièrement dans quelques formulations typiques d'un genre. L'emploi de la forme *ih-sdm.f* est plus significatif. La construction se rencontre principalement dans les lettres, les textes scolaires et les contes. À vrai dire, une distinction importante se fait jour entre les lettres et les textes scolaires, d'une part, et les contes, d'autre part. Dans le premier groupe, la construction fonctionne systématiquement dans des formulations figées, avec un petit nombre de verbes ; dans les contes, elle est employée en contexte libre, avec des verbes variés. De même, si l'on ne prend pas en compte les occurrences relevées dans les contes, l'emploi de la forme *ih-sdm.f* distingue les lettres et lettres-modèles des autres genres. En effet, les quelques cas relevés dans les textes scolaires (textes sapientiaux, enseignements, éloge) emploient presque exclusivement la construction dans la formule de clôture *ih-rh.k sw* ; on recense à peine quelques exceptions dans les textes sapientiaux (*ih-di.k hr.k*). Dans le genre des lettres et des lettres-modèles, si la forme peut également être employée dans cette formulation, elle fonctionne plus régulièrement avec d'autres verbes, particulièrement *rdi*. Au sein des textes scolaires, les lettres-modèles et les textes sapientiaux se distinguent. En effet, si la forme *ih-sdm.f* peut s'employer dans la formule *ih-rh.k sw* dans l'ensemble des exercices scolaires se présentant sous forme épistolaire, seuls les textes sapientiaux et les lettres-modèles utilisent l'expression *ih-di.k hr.k*, typique des lettres ; par ailleurs, les lettres-modèles sont les seules à employer la forme *ih-sdm.f* en dehors de ces deux formulations. Enfin, on notera encore que les courtes missives sur ostraca, se limitant parfois à une seule proposition et régulièrement dépourvues d'incipit, s'ouvrent souvent par une forme *ih-sdm.f*.

¹⁰⁷² On relève les occurrences suivantes : *Horus et Seth* (5 occ.), *Vérité et Mensonge* (2 occ.), *le Prédestiné* (2 occ.), les *Deux Frères* (2 occ.), *Khonsouemheb* (2occ.) et *Ounamon* (1 occ.).

¹⁰⁷³ Sur l'emploi de cette construction caractéristique des genres épistolaires dans ce document, cf. *supra*, p. 137.

¹⁰⁷⁴ P. Sallier 1, 9,1.

1.4.2. Vétitif vs. *imi.k sdm*

Au négatif, l'injonctif peut être exprimé par le vétitif ou la forme *imi.k sdm*. Dans l'ensemble du corpus, la forme *imi.k sdm* est d'un usage restreint. Son emploi est presque limité aux genres éducatifs où la construction est particulièrement bien représentée. Jamais attestée dans les documents juridiques, la forme se rencontre exceptionnellement dans certains genres poétiques (poésie amoureuse), narratifs (Qadech, conte d'*Astarté*) et épistolaires (lettres, lettres-modèles et P. Anastasi 1). Dans tous les cas, le vétitif reste la construction la plus fréquente. Son emploi est presque restreint aux genres épistolaires et éducatifs. Dans les genres juridiques, poétiques et narratifs, il se rencontre moins régulièrement ; il apparaît surtout dans les procédures des Tomb Robberies, la poésie amoureuse et les contes. Le vétitif est quelquefois employé dans des formulations caractéristiques d'un genre, ainsi que l'illustrent ces deux exemples issus du corpus épistolaire, avec les verbes *nmi* et *h3c* :

Ex.659 : *m iri nmi m p3y shn*

« Ne négligez pas cet ordre ! » (P. BM 10375, r° 20)

Ep. Ramsès XI – lettre

Ex.660 : *m iri h3c h3.k r t3y.i wp.t*

« Ne te détourne pas de ma mission ! » (O. DeM 558, v° 2)

Ep. Ramsès II – lettre

Dans les genres épistolaires et éducatifs, le vétitif est donc d'un usage fréquent ; on le rencontre à toutes les époques, dans l'ensemble des genres. Dans les genres épistolaires, le vétitif apparaît systématiquement sous forme périphrasée (*m iri sdm*) ; il ne se présente jamais sous forme simple (*m sdm*). Il s'agit là d'une caractéristique propre à certains genres. Ainsi, les genres épistolaires, juridiques¹⁰⁷⁵ et narratifs¹⁰⁷⁶ emploient systématiquement le vétitif sous forme périphrasée, mis à part avec le verbe *rdi*, qui peut être rendu par la construction simple (*m dy*) ou périphrasée (*m iri di.t*). À vrai dire, l'emploi du vétitif sous forme simple est assez rare dans le corpus néo-égyptien, mis à part avec le verbe *rdi*, pour lequel le recours à la forme simple est d'usage courant dans tous les genres ; seuls les genres éducatifs et poétiques recourent encore à la forme simple avec des verbes variés, même si cet emploi reste limité¹⁰⁷⁷. Le vétitif *m sdm* se rencontre encore quelquefois dans les enseignements (13), les textes sapientiaux (4) et les chants d'amour (4), plus particulièrement dans les documents attribués à la 19^e dynastie. Ainsi, le P. Chester Beatty 4 (6), certains témoins conservant quelques passages de l'enseignement d'Ani (4)¹⁰⁷⁸, deux textes sapientiaux (2) et deux chants d'amour (3), tous attribués à la 19^e dynastie¹⁰⁷⁹, recourent encore au vétitif *m sdm* :

Ex.661 : *m dd bin r hn twt*

« Ne dis pas de mal à l'encontre d'un de tes proches ! » (P. DeM 1, 3,6-7)

19^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement

La version conservée par le P. Boulaq 4 (21^e dynastie) opte pour la forme périphrasée : *m iri dd bin r hn twt* (l. 19,15).

Ex.662 : *m hnty hr s3r.w.f nb*

« Ne sois pas avide de toutes ses affaires ! » (P. Chester Beatty 4, v° 5,3)

19^e dyn. – enseignement

Ex.663 : *m iri s iwty h3ty.f iw bn n.f sb3y.t*

¹⁰⁷⁵ Le vétitif n'est pas employé dans certains genres (procédure juridique – testament – serment – question oraculaire).

¹⁰⁷⁶ Dans la bataille de Qadech, on relève à peine deux occurrences d'un vétitif.

¹⁰⁷⁷ Dans le corpus éducatif, la forme simple *m sdm* représente 8 % des occurrences d'un vétitif.

¹⁰⁷⁸ Il s'agit du P. DeM 1 (3) et de l'O. DeM 1258 (1).

¹⁰⁷⁹ Un chant d'amour est daté de la 19^e ou 20^e dynastie.

« Ne fais pas le sans-cœur qui n'a pas d'éducation! » (P. Bologne 1094, 3,6-7)
Ep. Mérenptah, an 8 – texte sapiential

Ex.664 : *m ḥ3^c.i*

« Ne m'abandonne pas ! » (P. Harris 500, r° 7,7)
19^e dyn. – poésie amoureuse

On relève encore quelques occurrences dans des documents postérieurs à la 19^e dynastie. Ainsi, le vétitif est encore employé sous forme simple dans deux enseignements (Ani et Aménémopé), un chant d'amour et deux textes sapientiaux :

Ex.665 : *m iri tp-r3.w [] wšb.t.k hr ndnd ḥ.t*

« Ne parle pas à la légère [dans ?] tes propos en demandant quelque chose ! »
(P. Boulaq 4, 15,6-7)

21^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement

Ce passage de l'enseignement n'est conservé par aucun autre témoin. Il s'agit de la seule occurrence de la construction *m sdm* dans le P. Boulaq 4 qui emploie systématiquement la forme périphrasée.

Ex.666 : *m iri gns* (𓄀 𓄁 𓄂 𓄃 𓄄 𓄅 𓄆 𓄇 𓄈 𓄉 𓄊) *m wbn nḥt*

« Ne fais pas d'injustice par un fort débordement ! » (P. BM 10474, 18,17)

26^e dyn. (époque de composition : 20^e-21^e dyn.) – enseignement

Malgré la graphie de *gns*, qui évoque plutôt un verbe, il semble que le lemme, d'un emploi peu fréquent dans le corpus néo-égyptien, soit bien un substantif (*Wb* V, 177 ; *TLA* 167670 ; Hoch 1994, n° 512 ; Hannig 1995, 97 ; Meeks 1977, n° 77.4656). À nouveau, il s'agit de la seule occurrence de la construction *m sdm* dans le P. BM 10474 qui opte systématiquement pour la construction périphrasée.

Ex.667 : *m iri n.i p3y.i ḥ3ty wh3*

« Ne fais pas le sot avec moi, mon cœur ! » (P. Chester Beatty 1, v° C3,2)
20^e dyn. – poésie amoureuse

Si ces témoins conservent encore quelques occurrences du vétitif sous forme simple, il faut toutefois noter que la forme périphrasée y est également attestée ; par ailleurs, la forme *m iri sdm* y est toujours majoritaire :

Ex.668 : *m iri ḥmsi m-b3h 3 r.k*

« Ne t'assieds pas devant quelqu'un de plus important que toi » (P. Chester Beatty 4, v° 4,6)

19^e dyn. – enseignement

Dans les genres épistolaires, juridiques et narratifs, le vétitif se présente systématiquement sous forme périphrasée. Il faut toutefois mentionner quelques exceptions issues du corpus épistolaire ; on relève, en effet, deux cas employant encore le vétitif sous forme simple, toutefois, il s'agit de lettres datées de la 18^e dynastie :

Ex.669 : *m ng3 sy m-sšr sp-sn*

« Ne la laisse surtout pas à l'abandon ! » (P. Berlin P 10463, r° 3)
Ep. Amenhotep II – lettre

Ex.670 : *m sdm n md.wt n t3 ḥm.t snnw.t*

« Ne prête pas attention aux propos concernant la seconde épouse ! » (O. Munich ÄS 4313, r° 4-5)

18^e dyn. – lettre

On notera que la lettre conservée sur le P. Mond 2, datée du règne d'Amenhotep IV, conserve une formulation analogue mais recourt à la construction périphrasée : *m iri sdm n.s* « ne l'écoute pas ! » (r° 22).

Avec le verbe *rdi*, le vétitif apparaît sous deux formes : la forme simple *m dy*¹⁰⁸⁰ *sdm.f* ou la forme périphrasée *m iri di.t sdm.f*. À nouveau, on remarque une distinction nette entre les genres épistolaires, les genres juridiques et les contes¹⁰⁸¹, d'une part, et les genres éducatifs et poétiques¹⁰⁸², d'autre part. Dans le premier groupe, les deux constructions sont attestées, même si la forme simple est d'un emploi majoritaire ; les deux formes peuvent d'ailleurs alterner au sein d'un même document :

Ex.671 : *m dy* (𓄏𓄏𓄏𓄏) *t3y h3ty.f shr.w*

« Ne laisse pas son cœur se faire du tourment ! » (P. Moscou 120, 2,69)

21^e dyn. – conte

Ex.672 : *m iri di.t ptr.i sw*

« Ne me la fais pas voir ! » (P. Moscou 120, 2,53)

21^e dyn. – conte

Dans le second groupe, la forme simple est systématiquement employée. La construction *m dy sdm.f* est la seule forme attestée dans les textes sapientiaux et les enseignements depuis la 19^e dynastie jusqu'à la 21^e dynastie¹⁰⁸³ ; la forme périphrasée *m iri di.t sdm.f* se rencontre seulement dans l'enseignement du P. Brooklyn, bien plus récent. La forme périphrasée semble donc s'implanter bien plus tardivement dans les genres éducatifs et poétiques. Au vétitif, le verbe *rdi* est majoritairement suivi d'un verbe au subjonctif, plus rarement des substantifs *ib*, *h3ty* ou *hr* dans des expressions dont le sens est le suivant : « Ne te soucie pas de ». Dans le corpus poétique, le vétitif du verbe *rdi* se rencontre à trois reprises seulement, dans un éloge de la 18^e dynastie (1 occ.) et un chant d'amour de la 20^e dynastie (2 occ.) ; il se présente toujours sous la forme simple. Dans les autres genres, les deux constructions sont attestées. Si la plupart des occurrences sont issues du corpus épistolaire, on relève également quelques cas dans les contes, un document oraculaire, un rapport juridique et deux procès des Tomb Robberies. La forme simple est toujours la mieux représentée (107 occ. sur 134). Dans le genre des lettres et lettres-modèles, le verbe *rdi* est toujours suivi d'un verbe au subjonctif ou du substantif *h3ty* dans l'expression *m dy h3ty.k m-s3.i* « Ne te tracasse pas pour moi ! ». Dans les autres genres, il est toujours suivi d'un verbe au subjonctif, à l'exception de l'exemple suivant :

Ex.673 : *m dy br.w*

« Ne donnez pas de bateaux ! » (P. Moscou 120, 2,63-64)

21^e dyn. – conte

La forme périphrasée se rencontre dès la 18^e dynastie ; on relève déjà un cas dans une lettre attribuée au règne d'Amenhotep III¹⁰⁸⁴. La construction périphrasée *m iri di.t sdm.f* est attestée dans le genre des lettres et des contes, de même que dans les documents juridiques ; elle apparaît exceptionnellement dans les lettres-modèles¹⁰⁸⁵. Elle est employée durant l'époque ramesside et se rencontre encore à la 21^e dynastie, ainsi que l'illustrent les occurrences relevées dans les lettres d'El-Hibeh, le conte d'*Ounamon* et une question

¹⁰⁸⁰ Sur les graphies du complément verbal négatif, cf. J. Winand (1992 : § 153-5).

¹⁰⁸¹ On ne relève aucune occurrence dans Qadech.

¹⁰⁸² Aucun vétitif n'a été relevé dans le genre des prières.

¹⁰⁸³ Dans les genres éducatifs, la construction *m dy sdm.f* est employée dans les textes sapientiaux des 19^e (7) et 20^e (2) dynasties. Elle apparaît également à de nombreuses reprises dans les enseignements : O. Caire 1840 (1), P. Boulaq 4 (4), P. BM 10474 (9), P. DeM 1 (1), T. Turin 58005 (1). Dans les enseignements, la construction se rencontre donc durant la 19^e dynastie (P. DeM 1), la 21^e dynastie (O. Caire 1840, P. Boulaq 4), la 26^e dynastie (P. BM 10474) et dans un document dont l'époque de rédaction se situe entre la 22^e et la 26^e dynastie (T. Turin 58005). Sur la datation de T. Turin 58005, cf. G. Posener (1966 : 59-62).

¹⁰⁸⁴ P. Caire CG 58054, v^o 4.

¹⁰⁸⁵ On relève un seul cas dans le P. Bologne 1094, 4,9. À l'inverse, la construction simple se rencontre à 20 reprises.

oraculaire. Dans le P. Anastasi 1, le vétéatif est employé à trois reprises avec le verbe *rdi*¹⁰⁸⁶, sous forme simple (1 occ.) ou périphrasée (2 occ.). Lorsque le verbe *rdi* est employé dans la construction périphrasée, il introduit toujours un verbe au subjonctif, à l'exception des deux occurrences suivantes :

Ex.674 : *m iri di.t n.sn sb.wt n sš p3-sr m t3 rnp.t*
 « Ne leur donne pas les cargaisons du scribe *p3-sr* de cette année ! » (P. Anastasi 8, 2,13-14)
 Ep. Ramsès II – lettre

Ex.675 : *m iri di.t.s n w^c*
 « Ne la donne à personne ! » (O. DeM 10095, r° 3-4)
 Ep. Ramsès II, an 2 – lettre

La tournure *imi.k sdm* apparaît rarement en lieu et place du vétéatif. Caractéristique des genres éducatifs¹⁰⁸⁷, la forme *imi.k sdm* se rencontre encore exceptionnellement dans certains genres poétiques (poésie amoureuse), narratifs (Qadech, conte d'*Astarté*) et épistolaires (lettres, lettres-modèles et P. Anastasi 1)¹⁰⁸⁸. Elle n'est jamais attestée dans les documents juridiques. Son emploi semble donc limité aux textes littéraires ou scolaires. Abondamment attestée dans les Prohibitions et l'enseignement d'Ani, la construction se rencontre plus rarement dans quelques textes sapientiaux, les enseignements du P. Chester Beatty 4 et d'Amennakht, un chant d'amour, deux lettres de la 18^e dynastie, une lettre-modèle, la lettre littéraire du P. Anastasi 1, le conte d'*Astarté* et Qadech¹⁰⁸⁹ ; la forme *imi.k sdm* est donc employée entre la 18^e et la 21^e dynastie¹⁰⁹⁰. Elle n'est pas attestée dans les enseignements postérieurs à la 21^e dynastie ; on ne la rencontre jamais dans les différentes versions de l'enseignement d'Aménémopé et le P. Brooklyn :

Ex.676 : *imi.k bgi(.t)*
 « Puisses-tu ne pas paresser » (P. Anastasi 4, 13,10)
 Ep. Séthi II – lettre-modèle
 Le passage est reproduit à l'identique dans P. Koller, 5,7 (19^e dyn.). La tournure attendue est, par ailleurs, attestée dans une lettre de la 18^e dynastie : *m iri bg(i.t) hr t3 md3.t rdi.n.i m-dr.t.tn* « Ne soyez pas négligents concernant l'ordre que je vous ai donné » P. Caire CG 58053, r° 6-7 (ép. Amenhotep III).

Ex.677 : *ib.i imi.k ifd*
 « Mon cœur, puisses-tu ne pas te dérober » (P. Chester Beatty 1, v° C3,4)
 20^e dyn. – poésie amoureuse
 On notera que ce passage provient du cycle jugé le plus archaisant du corpus amoureux selon Mathieu¹⁰⁹¹.

¹⁰⁸⁶ P. Anastasi 1, 14,7, 15,7 et 17,8.

¹⁰⁸⁷ Parmi les quelques attestations recensées dans l'ensemble du corpus, 94 % des occurrences sont issues de textes éducatifs.

¹⁰⁸⁸ Dans tous les cas, le vétéatif reste toujours la construction la plus fréquente. Dans le corpus épistolaire, les textes poétiques et narratifs, la forme *imi.k sdm* représente seulement 1 % des occurrences de formes injonctives négatives ; dans les textes éducatifs, la forme *imi.k sdm* représente 32 % des occurrences.

¹⁰⁸⁹ La construction se rencontre à une reprise et est limitée aux versions monumentales ; le P. Sallier a supprimé le passage.

¹⁰⁹⁰ Toutefois, la forme *imi.k sdm* est encore employée par un des témoins conservant un passage de l'enseignement d'Ani (P. Saqqarah, v° 8) ; le document est daté entre la 22^e et la 26^e dynastie (J.Fr. Quack 1994 : 11).

¹⁰⁹¹ B. Mathieu (1996 : 200-201) : *Parmi les dix critères lexicaux et morpho-syntaxiques retenus, neuf permettent un classement des textes entre eux (...) Le cycle CBC se distingue nettement des autres groupes en occupant sept fois sur neuf la première place réservée au texte le plus archaisant (...) Au regard de l'ensemble de ces critères, la langue de CBC est celle qui se rapproche le plus du modèle moyen-égyptien.*

Le sujet est toujours le pronom suffixe de la 2^e pers. masc. sg., mis à part dans l'exemple suivant :

Ex.678 : *ḥr tn s3w tn imi.tn ḥm.f*
 « Éloignez-vous ! Prenez garde ! Puissiez-vous ne pas l'approcher ! » (KRI 2, 87, 6-9)
 19^e dyn. – narratif

Dans l'enseignement d'Ani, on relèvera quelques exemples où le vétitif et la forme *imi.k sdm* alternent selon les versions. Dans tous les cas, la forme *imi.k sdm* est conservée par le P. Boulaq 4, daté de la 21^e dynastie, alors que le vétitif est employé par des témoins dont l'époque de rédaction est antérieure (19^e ou 20^e dynastie) :

Ex.679 : *imi.k ḥk m ḥ3.t iw gm.k sy {m} ts.tw m-b3ḥ knkn*
 « Puisses-tu ne pas entrer dans un groupe dont tu as constaté qu'il s'est rassemblé en vue d'une bagarre » (P. Boulaq 4, 21,16-17)
 21^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement
 Deux témoins antérieurs au P. Boulaq conservent ce passage ; tous deux privilégient le vétitif, sous forme simple ou périphrasée : *m ḥk m ḥ3.t* (P. DeM 1, 8,4, 19^e dyn.), *m iri ḥk m ḥ3.t* (P. Louvre E 30144, 1,1, 20^e dyn.).

Ex.680 : *imi.k wstn rmt m pr{.k}<f>*
 « Puisses-tu ne pas aborder librement un homme dans sa maison » (P. Boulaq 4, 21,11-12)
 21^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement
 Le P. DeM 1 (19^e dyn.) a *m iri wstn rmt m pr.f* « N'aborde pas librement un homme dans sa maison ! » (l. 8,1).

Ex.681 : *imi.k ir.f*
 « Puisses-tu ne pas le faire » (P. Boulaq 4, 15,13)
 21^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement
 L'O. DeM 1063 (19^e dyn.) remplace la forme *imi.k sdm* par un vétitif : *m iri ir(.t).f* « Ne le fais pas ! » (r^o 3).

Ex.682 : *imi.k wts ib.k n p3 s drdr*
 « Puisses-tu ne pas dévoiler ton cœur à l'étranger » (P. Boulaq 4, 20,7)
 21^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement
 Dans la version conservée par le P. DeM 1 (19^e dyn.), le passage, fortement endommagé, privilégie plutôt le vétitif puisqu'on trouve *m iri [] ib.k n s* « Ne dévoile pas ton cœur à un homme ! » (l. 4,7).

L'examen du vétitif et de la forme *imi.k sdm* fait donc apparaître plusieurs distinctions entre les genres. En premier lieu, l'emploi du vétitif sous forme simple ou périphrasée isole les genres éducatifs et poétiques des autres genres (épistolaires, juridiques et narratifs). En effet, si le vétitif se présente le plus souvent sous forme périphrasée dans l'ensemble des genres, l'emploi de la forme simple est significatif. Dans le genre des lettres, si la forme *m sdm* est encore employée durant la 18^e dynastie, après cette époque, le vétitif se présente systématiquement sous forme périphrasée. À l'inverse, il se rencontre encore sous forme simple dans les enseignements, les textes sapientiaux et la poésie amoureuse durant la 19^e dynastie, et même plus tardivement puisqu'on relève encore des cas dans la poésie amoureuse et les textes sapientiaux de la 20^e dynastie et dans les enseignements plus tardifs (Ani¹⁰⁹² et Aménémopé). À vrai dire, l'emploi occasionnel de la forme *m sdm* dans les lettres de la 18^e dynastie de même que son absence dans les lettres-modèles, les documents juridiques, les contes, le P. Anastasi 1 et la bataille de Qadech donnent à penser que la construction n'est

¹⁰⁹² La version du P. Boulaq 4.

plus employée après la 18^e dynastie dans les genres de la pratique (lettres, lettres-modèles, genres juridiques), les genres narratifs (contes et Qadech) et le P. Anastasi 1. À l'inverse, la forme simple continue de fonctionner dans les genres éducatifs et la poésie amoureuse. Si les occurrences relevées dans les textes sapientiaux sont peu nombreuses, elles permettent à nouveau de faire apparaître des distinctions entre les registres d'expression employés au sein des différents textes rassemblés sur un même papyrus. Ainsi, l'exemple d'une forme *m sdm* relevée dans un texte sapiential du P. Bologne 1094 est intéressant (ex. 663) ; ce document conserve, en effet, plusieurs lettres-modèles où la forme *m iri sdm* est d'un emploi systématique, mis à part avec le verbe *rdi*. Quoi qu'il en soit, il faut bien avouer que les données recueillies dans les textes scolaires sont peu fournies pour émettre des hypothèses solides. L'analyse du vétéatif dans les différents genres composant notre corpus a encore fait apparaître des dissemblances entre deux groupes. Avec le verbe *rdi*, le vétéatif est susceptible de se présenter sous deux formes, *m dy sdm.f* ou *m iri di.t sdm.f*. Les genres éducatifs (enseignements et textes sapientiaux) et poétiques (poésie amoureuse et éloges) emploient systématiquement la forme simple durant toute l'époque ramesside et même au-delà puisqu'on relève bon nombre d'exemples dans l'enseignement d'Aménémopé ; dans les autres genres, les deux constructions sont employées durant l'époque ramesside. Si la forme simple est privilégiée dans l'ensemble des genres, on relève tout de même des attestations de la forme périphrasée dans les lettres et les contes ; de même, les genres juridiques et le P. Anastasi 1, recourant exceptionnellement au vétéatif du verbe *rdi*, emploient les deux constructions. Si les occurrences relevées dans les genres poétiques sont très faibles (3), les textes sapientiaux et surtout les enseignements nous fournissent plus de données. Ainsi que nous le montrent les nombreuses attestations de la forme simple dans les enseignements dont l'époque de rédaction est postérieure à la 20^e dynastie, il semble que la construction périphrasée avec le verbe *rdi* ne s'impose pas avant la 26^e dynastie, ainsi que l'illustrent les occurrences de la forme *m iri di.t sdm.f* relevées dans l'enseignement du P. Brooklyn 47.218.135. On notera que l'emploi de la construction *m iri di.t sdm.f* est rare dans le genre des lettres-modèles ; elle se rencontre à une seule reprise tandis que la forme simple est attestée par 20 occurrences.

Enfin, l'emploi de la construction *imi.k sdm* est tout à fait caractéristique des enseignements ; la forme se rencontre occasionnellement dans les autres genres, elle semble plutôt typique des documents littéraires. En effet, elle n'est jamais employée dans les genres juridiques et se rencontre exceptionnellement dans les lettres (3) et lettres-modèles (1). Dans les lettres et les contes, on ne relève aucune occurrence après la 18^e dynastie, la construction ne semble donc plus employée dans les genres de la pratique et les contes après cette époque, à l'exception de l'occurrence relevée dans une lettre-modèle de la 19^e dynastie. Hormis les contes, la forme *imi.k sdm* peut encore fonctionner dans les genres littéraires après la 18^e dynastie, ainsi que l'illustrent les occurrences relevées dans le P. Anastasi 1, les textes sapientiaux, la poésie amoureuse, la bataille de Qadech et, bien sûr, les enseignements. On notera que la seule attestation recensée dans Qadech provient des versions monumentales, le P. Sallier 3 ayant supprimé le passage de son texte¹⁰⁹³. Or, l'auteur du P. Sallier 3, Pentaouret, nous a laissé d'autres textes, dont l'anthologie du P. Sallier 1 conservant une série d'exercices scolaires de genres distincts (lettres-modèles, textes sapientiaux, éloges et prières), de même qu'une copie du conte d'*Apophis et Séqenenrê*¹⁰⁹⁴. On l'a vu, les contes et lettres-modèles emploient exceptionnellement la forme *imi.k sdm* ; si la construction apparaît quelquefois dans les textes sapientiaux, les exemples restent tout de même peu nombreux (9). Enfin, je n'ai relevé aucune occurrence dans les éloges et les prières. Dès lors, on peut imaginer que Pentaouret n'était pas

¹⁰⁹³ KRI 2, 87,10.

¹⁰⁹⁴ Sur les rapprochements entre les P. Sallier 1 et 3, cf. A.J. Spalinger (2002 : 106-133 et 316-346).

vraiment familier de ce type de construction ; il aurait donc très bien pu supprimer ce passage qu'il ne comprenait pas¹⁰⁹⁵. Si la forme *imi.k sdm* ne semble plus employée dans les textes de la pratique et les contes après la 18^e dynastie, elle est encore très régulièrement employée dans les enseignements durant toute l'époque ramesside et même au-delà puisqu'on relève de nombreux cas dans la version du P. Boulaq 4. L'emploi de la forme *imi.k sdm* dans des documents postérieurs à la 19^e dynastie est tout à fait typique des enseignements, on relève à peine une occurrence dans un chant d'amour de la 20^e dynastie.

1.5. Formes continuatives

1.5.1. Conjonctif

Forme typique du discours, l'emploi du conjonctif est surtout caractéristique de certains genres. S'il se rencontre dans la plupart des genres, il n'y est pas attesté avec la même fréquence. C'est dans les lettres et les documents juridiques que la construction est la mieux représentée ; dans les documents poétiques, le conjonctif apparaît exceptionnellement. Le conjonctif figure parmi les formes les plus fréquemment employées dans le corpus épistolaire. Dans le corpus juridique, le conjonctif est employé dans l'ensemble des genres¹⁰⁹⁶, particulièrement dans des passages comportant un serment, ainsi que l'illustre l'exemple suivant tiré d'un document oraculaire :

Ex.683 : *whm iw.f (hr) di.t iry.f ʿnh n nb ʿnh wd3 snb r-dd mtw.i pnʿ r3.i ʿn iw.i di.k(wi) n p3 msh*

« À nouveau, il lui fit prononcer un serment au maître en ces termes : ‘Si je reviens sur ma parole, je serai jeté au crocodile’ » (P. BM 10335, v° 16-17)

Ep. Ramsès IV, an 2 – procédure oraculaire

Dans les textes éducatifs et narratifs, le conjonctif apparaît encore quelquefois. Il est relativement bien représenté dans le genre des enseignements et des contes ; dans les textes sapientiaux et Qadech, son emploi est limité. La forme est particulièrement fréquente dans l'enseignement d'Aménémopé qui fait régulièrement suivre l'impératif ou le vétitif d'un conjonctif. Comme on peut s'y attendre, les textes poétiques recourent exceptionnellement à cette construction. Le conjonctif est employé à une seule reprise dans un chant d'amour.

La forme ancienne *hnʿ ntf sdm*¹⁰⁹⁷ est attestée dans quelques lettres (16 occ.), principalement à la 18^e dynastie (11 occ.) ; la construction ancienne est encore employée dans 9 lettres¹⁰⁹⁸ s'échelonnant des règnes de Thoutmosis III à Ramsès II. Sous cette forme, le conjonctif se rencontre encore dans le conte d'*Astarté*, document attribué à la fin de la 18^e dynastie. Il s'agit là des seules attestations du conjonctif sous cette forme dans l'ensemble de notre corpus. Toutefois, on remarquera que l'emploi de la forme ancienne est fortement limité dans le temps puisque la construction apparaît majoritairement durant la 18^e dynastie. Or, dans notre corpus, on ne recense aucunes lettres-modèles ou lettres littéraires, aucuns documents juridiques ou éducatifs datés de cette époque¹⁰⁹⁹ ; l'absence de la forme ancienne du

¹⁰⁹⁵ Sur les diverses adaptations du P. Sallier 3, cf. A.J. Spalinger (2002).

¹⁰⁹⁶ Selon le genre, la répartition est la suivante : procédure oraculaire (78), question oraculaire (2), rapport juridique (59), procédure juridique des Tomb Robberies (51), procédure juridique (30), déposition (22), serment (15), testament/donation (1).

¹⁰⁹⁷ Sur la morphologie du conjonctif, voir J. Winand (1992 : § 724-741).

¹⁰⁹⁸ Bol de Moscou 3917, r° 2, P. BM 10102, r° 14, P. Berlin P 10463, r° 3, r° 4 et r° 7, O. Amarna 3, r° 2, P. Caire CG 58054, r° 7, v° 3 et v° 6, P. Caire CG 58055, r° 5, P. Northumberland I, r° 8 et v° 7, O. DeM 114, r° 4, P. Caire CG 58060, r° 8, v° 5 et v° 6.

¹⁰⁹⁹ Le corpus poétique est le seul à conserver des documents de cette époque ; il s'agit de deux éloges de ville : O. Nakhtmin 87/173 (ép. Hatchepsout ou Thoutmosis III) et graffito TT63 (ép. Amenhotep III ou IV). Toutefois,

conjonctif dans ces genres ne doit donc pas surprendre. Dans les lettres recourant encore à la formulation ancienne, cette dernière peut tout aussi bien côtoyer la forme nouvelle. Ainsi, dans trois textes¹¹⁰⁰, le conjonctif alterne sous les formes *hn^c ntk sdm* et *mtw.f sdm* sans raison apparente :

Ex.684 : *wh3 p3y kr 2 i.di n.f pr-3^c w,s mtw.k di.t wh3.tw.w n.f m s.t nb.t sp-sn hn^c ntk di.t hr.k n mry-ms*

« Cherche ces deux bateaux que pharaon VSF lui a donnés et fais en sorte qu'on les cherche pour lui vraiment partout et sois attentif à *mry-ms* » (P. Northumberland I, 7-9)

Ep. Amenhotep III – lettre

Enfin, on relève encore deux exemples de la construction *hn^c sdm* dans une lettre de la 18^e dynastie :

Ex.685 : *imy iry.tw mk(.t) m nhy n n3 inw hn^c rdi.t di.tw n bni3*

« Fais faire un abri avec quelques cordages et fais qu'il soit donné à *bni3* » (P. BM 10102, v^o 2-4)

Ep. Hatchepsout – lettre

Il faut tout de même préciser que le changement de ligne intervient juste après la préposition *hn^c*, zone propice aux erreurs ; dès lors, on pourrait considérer que le pronom indépendant a été omis par le scribe et lire *hn^c <ntk> rdi.t*. Par ailleurs, la construction *hn^c ntk sdm* se rencontre un peu plus haut dans le texte : *hr ir n3 sb3.w n t3 s.t-hms imy hpr.sn m mh 6 m k3w.sn hn^c ntk dd n kd imm-ms* « Et quant aux portes de la salle de séjour, fais qu'elles aient 6 coudées de haut et tu diras à l'architecte *imm-ms* » (r^o 12-15) ; dans ce cas, le changement de ligne intervient après le syntagme *hn^c ntk*. Toutefois, l'emploi de la construction *hn^c sdm* est assuré par un passage où ne se produit aucun changement de ligne (r^o 16). Il semble donc que cette lettre emploie les deux constructions : *hn^c sdm* et *hn^c ntk sdm*.

À partir de la 19^e dynastie, la forme *mtw.f sdm* est d'usage courant dans tous les genres.

L'emploi du conjonctif est donc peu significatif ; il se rencontre dans la plupart des genres même s'il apparaît plus régulièrement dans les textes de la pratique. Dans les genres poétiques, son emploi est tout à fait exceptionnel. Durant la 18^e dynastie et le début de la 19^e dynastie, il se présente sous la forme *hn^c ntf sdm* remplacée, dès la 19^e dynastie, par la forme *mtw.f sdm*.

1.5.2. Séquentiel

Le séquentiel est bien attesté dans la plupart des genres, à l'exception des genres poétiques et éducatifs où il apparaît peu ; on recense à peine une dizaine d'exemples, principalement dans les enseignements et textes sapientiaux. À vrai dire, l'emploi du séquentiel est surtout caractéristique des genres juridiques, épistolaires et narratifs¹¹⁰¹. C'est dans le corpus juridique que le séquentiel se rencontre le plus régulièrement ; attesté dans l'ensemble des genres¹¹⁰², il apparaît plus souvent dans les procédures juridiques des Tomb Robberies, les rapports et les dépositions. Dans le genre des contes, le séquentiel est la forme la plus

ces deux documents ne conservent pas de conjonctif ; la forme est d'ailleurs d'un emploi tout à fait exceptionnel dans les genres poétiques.

¹¹⁰⁰ P. Caire CG 58060, P. Northumberland I et O. DeM 114.

¹¹⁰¹ Parmi les occurrences relevées dans l'ensemble de notre corpus, la plupart des cas sont issus de documents juridiques (52% des occ.) ; le séquentiel est encore d'un emploi fréquent dans les contes (24 % des occ.) et le corpus épistolaire (21 % des occ.).

¹¹⁰² À l'exception des questions oraculaires, où il n'est jamais employé.

fréquemment employée. Dans le corpus épistolaire, on le rencontre dans le genre des lettres et des lettres-modèles ; le séquentiel n'apparaît jamais dans le P. Anastasi 1, qui semble décidément plus proche des genres poétiques et éducatifs. Mis à part la fréquence d'emploi de la construction, on relève peu de divergence entre les genres. Dans les genres éducatifs, le séquentiel se rencontre uniquement dans l'apodose d'un système corrélatif. Cette particularité est typique des enseignements et textes sapientiaux ; dans les autres formes textuelles, le séquentiel se rencontre dans d'autres emplois :

Ex.686 : *wnn.f (hr) di.t hnnw m pr.f iw h3ty.w (hr) tmh*
 « Lorsqu'il place une perturbation dans sa maison, les cœurs se brouillent »
 (P. Boulaq 4, 22,2-3)
 21^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement

Ex.687 : *wnn.f m nfw m p3 imw iw.f (hr) 'h^c <hr> tpty*
 « Lorsqu'il est batelier dans le bateau, il se tient sur le *tpty*¹¹⁰³ » (P. Anastasi 4, 2,8)
 Ep. Séthi II – texte sapiential

Le séquentiel se rencontre avec des verbes issus du langage courant, particulièrement *rdi* et *dd*. Il apparaît quelquefois dans certaines formulations caractéristiques d'un genre, telle que cette formulation typique des genres épistolaires : *iw.i (hr) h3b r di.t 'm SN*. De même, le séquentiel est bien attesté dans l'apodose du système corrélatif du type *wnn.f (hr) sdm iw.f (hr) sdm*¹¹⁰⁴, construction fréquemment employée dans la formule *wnn t3y.i š^c.t (hr) spr r.k iw.k hr ...*¹¹⁰⁵. L'emploi d'un système corrélatif dont l'apodose est introduite par *wnn* est caractéristique du corpus épistolaire, d'où sont issus la plupart des exemples. En effet, parmi les quelques occurrences recensées dans l'ensemble de notre corpus, la plupart sont issues du corpus épistolaire (83 % des occ.) ; le recours à cette construction est tout à fait exceptionnel dans les genres juridiques (9 % des occ.), éducatifs (5 % des occ.) et narratifs (3 % des occ.). La construction n'est jamais employée dans les documents poétiques.

1.5.3. Autres constructions continuatives (*wn.in/'h^c.n.f + prédicat*)

Typiques des documents juridiques et narratifs, ces constructions, héritées de l'égyptien classique, ne sont pas attestées dans les autres genres. La seule exception est issue d'une lettre de l'époque d'Hatchepsout qui emploie encore la forme *'h^c.n sdm.w SN* ; cette construction extrêmement rare est plutôt caractéristique de *textes littéraires ou juridiques, c'est-à-dire de textes dans lesquels sont parfois préservées des tournures conservées en égyptien de tradition*¹¹⁰⁶. Dans notre cas, le recours à cette construction ancienne s'explique probablement par l'époque de rédaction du document :

Ex.688 : *pth hr nd-hr.t <n> sš i'h^c-ms*
 (...) *h3b pw r di.t rh.k hr t3 wp.t n b3k.t nty m-di h3ty-^c tti*
'h^c.n h3b n.f hry-mr.wt [b.wj]
 « *pth* salue le scribe *i'h^c-ms*
 (...)

C'est un écrit pour faire en sorte que tu sois informé du jugement de la servante qui est au service du gouverneur *tti*

¹¹⁰³ Le lemme *tpty* est peu employé dans le corpus néo-égyptien ; il semble désigner une partie de bateau (*Wb* V, 295).

¹¹⁰⁴ On notera que dans le corpus éducatif, le séquentiel se rencontre uniquement dans cet emploi. Sur ce type de construction, cf. K. Baer (1965 : 137-143).

¹¹⁰⁵ Sur cette formule, cf. *supra*, p. 152-154.

¹¹⁰⁶ J. Winand (1992 : § 486).

Alors le supérieur des serviteurs, *ʿb.wj*, lui a écrit¹¹⁰⁷ » (P. BM 10107, r° 1-7)

Ep. Hatchepsout – lettre

Dans les lettres, la formulation habituelle se limite à *h3b pw r di.t rḥ p3y.i nb*¹¹⁰⁸ ; elle est directement suivie par une forme autonome (perfectif *sdm.f* ou Présent I), éventuellement précédée de l'expression *ky swd3-ib n p3y.i nb*.

Dans les contes, les constructions introduites par l'auxiliaire *wn.in* sont les mieux représentées ; dans les documents juridiques et Qadech, les formes précédées de l'auxiliaire *ʿh^c.n* sont les plus fréquentes. À vrai dire, les constructions introduites par *wn.in* sont typiques du corpus narratif (268 occ.), d'où sont issus la totalité de nos exemples ; les documents juridiques n'emploient jamais cette forme, à l'exception d'un document oraculaire où la forme *wn.in.f hr sdm* est attestée à deux reprises¹¹⁰⁹. Attestée dans la plupart des contes, elle est d'un emploi régulier dans *Horus et Seth* (96 occ.), les *Deux frères* (65 occ.), le *Prédestiné* (28 occ.) et *Vérité et Mensonge* (27 occ.) ; on relève également quelques attestations dans P. Berlin P 3020+P. Vienne 36 (14 occ.), *Apophis et Séqenenrê* (12 occ.), *Khonsouemheb* (10 occ.), *Astarté* (3 occ.) et la *Prise de Joppé* (1 occ.). La construction n'apparaît jamais dans *Ounamon* et le P. Moscou 127¹¹¹⁰. Elle est également employée à plusieurs reprises dans Qadech (12 occ.)¹¹¹¹. Les constructions introduites par l'auxiliaire *wn.in* sont donc employée depuis la 18^e dynastie jusqu'à la 20^e dynastie dans les genres narratifs. Le sujet est plus régulièrement nominal. Lorsque le sujet pronominal est le suffixe de la 3^e pers. pl., la forme ancienne *-sn* est privilégiée dans les contes des 19^e et 20^e dynasties et Qadech ; on relève un seul cas recourant au suffixe *-w* dans le conte d'*Horus et Seth*¹¹¹². Le prédicat est toujours constitué d'un infinitif précédé de la préposition *hr*¹¹¹³. Dans le conte d'*Astarté*, daté de la fin de la 18^e dynastie, et les différentes versions de la bataille de Qadech, la préposition *hr* est systématiquement notée. Dans les contes de la 19^e dynastie, la préposition *hr* est encore régulièrement écrite¹¹¹⁴ ; elle est plus souvent omise à partir de la 20^e dynastie ainsi que l'illustre le tableau suivant :

¹¹⁰⁷ Sur les différentes possibilités d'analyse de la forme, voir S.R.K. Glanville (1928 : 304).

¹¹⁰⁸ Une seule autre lettre attribuée au règne d'Hatchepsout conserve cette formulation plus étendue : *h3b pw r di.t rḥ p3y.i nb md.t hr pth-skr* (P. Deir el Bahari 2, r° 1-2). Elle est suivie d'un impératif.

¹¹⁰⁹ St. Caire JE 66285.

¹¹¹⁰ Ces deux documents constituent des cas particuliers puisqu'ils se présentent respectivement sous la forme d'un rapport administratif et d'une lettre. Le conte d'*Ounamon* recourt systématiquement au séquentiel afin d'exprimer les diverses étapes du récit, tandis que le P. Moscou 127 recourt au perfectif et au Présent I.

¹¹¹¹ Dans le poème, les 10 cas relevés proviennent du P. Sallier 3, les versions monumentales conservent seulement 8 occurrences. Deux formes sont attestées dans le bulletin.

¹¹¹² Dans le conte d'*Horus et Seth*, on recense six occurrences dont le sujet est le suffixe de la 3^e pers. pl. ; cinq d'entre elles emploient le pronom *-sn*.

¹¹¹³ La seule exception est issue du conte d'*Apophis et Séqenenrê* : *wn.in b3 n km.t m b3d.t* « ... et la terre d'Égypte était dans la misère » (*LES* 85, 4).

¹¹¹⁴ Mis à part, peut-être, le conte conservé sur le P. Berlin P 3020+P. Vienne 36. Si l'état fortement lacunaire de la plupart des passages conservant une forme *wn.in.f hr sdm* empêche de tirer de quelconques conclusions, il semble que la préposition *hr* y soit plus souvent absente. Ainsi, parmi les 14 occurrences relevées, 10 d'entre elles sont en lacunes ; les quatre autres cas omettent systématiquement la préposition.

	<i>hr</i>	Ø
Astarté	3	/
Joppé	1	/
Prédestiné	28	/
Apophis et Séqenenrê	9 ¹¹¹⁵	/
Les Deux Frères	58 ¹¹¹⁶	6
Vérité et Mensonge	25	2
P. Berlin P 3020+P. Vienne 36	/	4 ¹¹¹⁷
Khonsouemheb	7 ¹¹¹⁸	1
Horus et Seth	59	37

Fig. 44. *wn.inf hr sdm* : occurrences de la préposition *hr* dans les contes

Il faut toutefois pondérer certaines des données fournies dans le tableau ci-dessus. En effet, ainsi que le fait déjà remarquer Winand (1992 : § 754), la préposition *hr* est souvent préservée avec le verbe *dd*, sans doute par analogie avec l'indicateur d'initialité. Or, dans le conte d'*Horus et Seth*, parmi les 59 occurrences conservant la préposition, 31 d'entre elles concernent le verbe *dd*.

Les constructions continuatives introduites par l'auxiliaire *ḥ^c.n* se rencontrent dans les documents juridiques (55 occ.) et narratifs (104 occ.). Dans le corpus juridique, elles sont majoritairement attestées dans le genre oraculaire (43 occ.) ou les procédures juridiques (12 occ.); leur emploi est strictement confiné aux parties narratives, ce type de construction n'apparaît jamais dans les parties discursives. Dans notre corpus juridique, ces constructions sont employées depuis la 19^e dynastie jusqu'à la fin de la 21^e dynastie¹¹¹⁹. Dans les textes narratifs, la majorité des occurrences sont issues du conte d'*Horus et Seth* (61 occ.)¹¹²⁰ et de la bataille de Qadech (24 occ.)¹¹²¹; on relève également quelques cas dans les contes d'*Apophis et Séqenenrê* (3 occ.), du *Prédestiné* (5 occ.), des *Deux Frères* (5 occ.) et d'*Astarté* (6 occ.). Dans le corpus narratif, les constructions introduites par l'auxiliaire *ḥ^c.n* sont donc employées depuis la 18^e dynastie jusqu'à la 20^e dynastie. Le prédicat est soit un infinitif précédé de la préposition *hr*, un perfectif *sdm.f* actif ou passif, une *sdm.n.f* ou un pseudo-participe. Dans le genre des contes, la construction la plus courante est *ḥ^c.n.f/SN hr sdm* (65 occ.); la forme *ḥ^c.n sdm.n.f* n'est jamais attestée dans les contes de l'époque ramesside, son emploi est limité au conte d'*Astarté*, daté de la 18^e dynastie. Dans les versions monumentales de Qadech, le prédicat est plus régulièrement une forme *sdm.n.f* ou un pseudo-participe¹¹²²; on remarquera

¹¹¹⁵ Il faut également mentionner 3 occurrences en lacune.

¹¹¹⁶ Il faut peut-être ajouter un cas en lacune.

¹¹¹⁷ Dans les 10 autres cas, le passage est en lacune.

¹¹¹⁸ Dans deux cas, le passage est en lacune.

¹¹¹⁹ St. Caire JE 66285.

¹¹²⁰ Concernant la présence régulière de cette construction dans le conte d'*Horus et Seth*, M. Broze (1996 : 206) suggère l'interprétation suivante : *Ici encore, il faut supposer soit que l'auteur l'utilise au gré du hasard, soit qu'il lui donne une valeur particulière. Dans la mesure où le contexte est celui d'un procès, il n'est pas impossible qu'il ait voulu, comme il le fait pour le lexique ou pour certaines tournures, utiliser un langage qui rappelle les documents juridico-oraculaires.*

¹¹²¹ Dans le poème, on relève 17 occurrences dans les versions monumentales. La version du P. Sallier 3 en conserve 16. Dans le bulletin, la construction apparaît à 7 reprises.

¹¹²² Dans le poème, les versions monumentales emploient toujours une *sdm.n.f* (10) ou un pseudo-participe (7). Dans le bulletin, le prédicat est une *sdm.n.f* (3), un pseudo-participe (2) ou un perfectif.

que la version du P. Sallier, plus récente, remplace régulièrement la forme *sḏm.n.f* par un perfectif *sḏm.f*¹¹²³ :

Ex.689 : *ḥꜥ.n ḏd.n ḥm.f*

« Et alors sa Majesté dit » (KRI 2, 34, 1-3)

Ep. Ramsès II – narratif

La version du P. Sallier a *ḥꜥ.n ḏd ḥm.f* (KRI 2, 34, 4)

Dans les documents juridiques, le prédicat est majoritairement *ḥr* + infinitif, une *sḏm.n.f* ou un perfectif *sḏm.f*¹¹²⁴.

Il apparaît donc que les constructions introduites par les auxiliaires *ḥꜥ.n* et *wn.in* sont typiques des genres juridiques et narratifs. Les constructions introduites par *wn.in* sont caractéristiques des contes et de la bataille de Qadech ; elles sont donc employées depuis la 18^e dynastie (*Astarté*) jusqu'à la 20^e dynastie (*Horus et Seth*). La forme *wn.in.f ḥr sḏm* fonctionne encore après cette période, ainsi que l'illustrent les deux exemples relevés dans un document oraculaire de l'époque de Chéchonq I. Dans le corpus narratif, la construction introduite par *wn.in* est toujours la mieux représentée, à l'exception du conte d'*Astarté* et de Qadech (cf. tableau, p. 289). Dans le corpus juridique, la construction s'ouvrant par l'auxiliaire *ḥꜥ.n* est d'un emploi systématique, *wn.in* apparaît exceptionnellement. Si ce type de construction continuative est bien documenté dans le corpus juridique, son emploi est limité à deux genres : les procédures juridiques et les procédures oraculaires. La forme de type *ḥꜥ.n* + prédicat peut donc fonctionner dans les genres littéraires (contes, Qadech) et les textes de la pratique (juridique), elle est, par ailleurs, employée à une reprise dans une lettre de la 18^e dynastie. À l'inverse, la forme de type *wn.in* + prédicat semble plutôt restreinte au domaine littéraire, ainsi que l'illustre l'emploi massif de cette formulation dans les contes et Qadech. Enfin, on notera encore une distinction se faisant jour selon le type de prédicat introduit par l'auxiliaire *ḥꜥ.n*. Dans les contes, le prédicat est majoritairement composé d'un infinitif précédé de la préposition *ḥr* ; la *sḏm.n.f* n'est jamais attestée, à l'exception d'un conte plus ancien (*Astarté*). Dans les procédures oraculaires et les versions monumentales de la bataille de Qadech, la construction *ḥꜥ.n sḏm.n.f* est employée à de nombreuses reprises ; elle apparaît exceptionnellement dans le P. Sallier 3 et les procédures juridiques.

¹¹²³ Dans le P. Sallier 3, le prédicat est majoritairement un perfectif (8), on relève également les occurrences suivantes : pseudo-participe (3), *ḥr*+infinitif (3), *sḏm.n.f* (2). Sur l'alternance des formes *sḏm.n.f* et *sḏm.f* dans le P. Sallier 3, cf. J. Winand (1992 : § 301), A.J. Spalinger (2002 : 204-216).

¹¹²⁴ On recense 1 occurrence dont le prédicat est un pseudo-participe et 1 cas dont le prédicat est un perfectif *sḏm.f* passif. Deux exemples sont en lacunes.

	<i>wn.in</i> + prédicat	<i>ḥḥ.n</i> + prédicat
Astarté	3	6
Joppé	1	
Prédestiné	28	5
Apophis et Séqenenrê	12	3
Les Deux Frères	65	5
Vérité et Mensonge	27	
P. Berlin P 3020+P. Vienne 36	14	
Khonsouemheb	10	
Horus et Seth	96	61
Poème de Qadech (versions monumentales)	8	17
Poème de Qadech (P. Sallier 3)	10	16
Bulletin de Qadech	2	7
Procédure juridique		12
Procédure oraculaire	2	43

Fig. 45. Constructions continuatives : occurrences des deux formes

1.6. Formes relatives de l'accompli : *sḏm.n.f* vs. (*i.*)*sḏm.f*

Dans l'expression de la forme relative de l'accompli, deux constructions sont à disposition du scribe : la forme ancienne, *sḏm.n.f*, et la forme récente (*i.*)*sḏm.f*. Dans l'ensemble des genres, la forme récente est toujours mieux représentée ; seule la bataille de Qadech déroge à la règle puisque la forme relative *sḏm.n.f* y est deux fois plus attestée que la forme *i.sḏm.f*¹¹²⁵ (cf. tableau, p. 290). De même, les serments, dans lesquels on relève peu d'occurrences de formes relatives de l'accompli, et les procédures juridiques emploient plus souvent la forme *sḏm.n.f*. La plupart des occurrences de l'ancienne forme relative sont issues des lettres et des procédures juridiques.

¹¹²⁵ Ce phénomène est également caractéristique des documents administratifs, où l'ancienne forme relative du verbe *iri* est d'un emploi courant.

Genres	<i>sdm.n.f</i> relative	(<i>i.</i>) <i>sdm.f</i> relative
Lettre	96 occ.	320 occ.
Lettre-modèle	9 occ.	40 occ.
Lettre-littéraire	6 occ. ¹¹²⁶	11 occ.
Déposition	17 occ.	19 occ.
Procédure oraculaire	6 occ.	86 occ.
Question oraculaire	/	6 occ.
Procédure juridique	57 occ.	40 occ.
Rapport juridique	12 occ.	76 occ.
Serment	17 occ.	2 occ.
Testament	/	11 occ.
Procédure juridique (Tomb Robberies)	8 occ.	195 occ.
Conte	17 occ.	61 occ.
Qadech	12 occ. ¹¹²⁷	6 occ. ¹¹²⁸
Enseignement	9 occ.	23 occ.
Texte sapiential	3 occ.	12 occ.
Poésie amoureuse	1 occ.	5 occ.
Éloge	3 occ.	18 occ.
Prière	3 occ.	7 occ.

Fig. 46. Occurrences des formes relatives de l'accompli selon les genres

La *sdm.n.f* relative est attestée avec un petit nombre de verbes, principalement *iri* et *dd*. L'ancienne forme relative du verbe *dd* est principalement employée dans les lettres et les documents juridiques. Dans la majorité des cas, la construction apparaît dans des expressions figées. Ainsi, la *sdm.n.f* relative du verbe *dd* se rencontre principalement dans les deux formulations suivantes :

- *dd.(t.)n* NP « Déclaration de NP » ; cette expression se rencontre régulièrement en contexte juridique, afin d'introduire les déclarations des plaignants ou du tribunal :

Ex. 690 : *dd.t.n* (𐎠𐎠𐎠𐎠) *nb-r-dr*

« Déclaration du Maître universel » (P. Chester Beatty 1, 1,7)

Ep. Ramsès V – conte

Ce passage provenant du conte d'*Horus et Seth* emprunte la phraséologie juridique afin d'introduire la déclaration du maître universel¹¹²⁹.

Dans les genres juridiques, l'ancienne forme relative du verbe *dd* se rencontre presque exclusivement dans cette formulation¹¹³⁰ ; cette tournure est employée durant

¹¹²⁶ Parmi les occurrences relevées, 5 proviennent du texte conservé par le P. Anastasi 1 ; il faut également ajouter un cas issu de la version conservée par l'O. DeM 1625. Alors que l'ensemble des versions a *w3w r.i i.dd.k nn h3m.sn* « Malheur à moi ! Ce que tu as dit, ça ne peut m'atteindre », l'ostracon modifie le passage et privilégie plutôt la forme ancienne : *w3w r.i dd.t.n.k nn* [] (O. DeM 1625, x+6).

¹¹²⁷ Dans les versions monumentales du poème, on relève 8 occurrences d'une forme *sdm.n.f*. Dans la version du P. Sallier 3, 7 cas ont été relevés. Le scribe a quelquefois transformé le texte et inséré des formes relatives qui n'apparaissent pas dans les versions monumentales (p.ex., au § 36, le scribe transforme un perfectif *sdm.f* en une construction *iy.t pw ir.w.n.f*). Il a également adapté certains passages ; ainsi, certaines formes *sdm.n.f* employées dans les versions monumentales ont été transformées en formes récentes *i.sdm.f* (p.ex., § 181). Dans le bulletin, on relève 4 cas d'une forme relative *sdm.n.f*.

¹¹²⁸ Dans le poème, on relève 5 cas dans les versions monumentales et 4 cas dans le P. Sallier 3. Dans le bulletin, on recense une seule occurrence.

¹¹²⁹ Sur ce passage, voir déjà A. Blackman (1933 : 201) et M. Broze (1996 : 20).

toute l'époque ramesside. Susceptible de fonctionner dans l'ensemble des genres juridiques¹¹³¹, le syntagme *dd.n* NP/SN apparaît principalement dans les procédures juridiques, les dépositions et les serments afin d'introduire les déclarations du tribunal ou du plaignant. On notera que les procédures juridiques des Tomb Robberies recourent exceptionnellement à cette construction, on relève à peine un cas dans le P. Abbott. Les Tomb Robberies optent plutôt pour un perfectif :

Ex.691 : *dd.t.n h3ty-ꜥ p3-wr-ꜥ3 n imn.t niw.t*
 « Déclaration du gouverneur de l'ouest de la ville, *p3-wr-ꜥ3* » (P. Abbott, r° 5 :21)
 Ep. Ramsès IX, an 16 – procédure juridique (Tomb Robberies)

Ex.692 : *in.w* NP (...) *dd.f*
 « NP fut amené (...) Il dit » (P. BM 10403, r° 1 :9-11)
 An 2 de la Renaissance – procédure juridique (Tomb Robberies)
 Les interrogatoires des voleurs se présentent régulièrement sous cette forme ; le suspect est amené à comparaître (*ini*) afin d'entendre sa déclaration qui est toujours introduite par le perfectif du verbe *dd*.

À vrai dire, il semble que les genres juridiques privilégient l'emploi de l'ancienne forme relative du verbe *dd* lorsque le sujet est nominal mais optent pour un *sdm.f* perfectif avec un sujet pronominal, ainsi que l'illustre le passage suivant :

Ex.693 : *dd.t.n t3ty ih hr.tn <r> p3y shr i.ir p3y.tn it n ꜥnh-nw-niw.t* NP *t3y hbs(y.t) swt*
dd.w (...)

« Déclaration du vizir : 'Qu'avez-vous à dire concernant cette disposition que votre père a prise en faveur de la dame NP, cette épouse à lui ?'. Ils dirent : (...) » (P. Turin 2021 + Genève D.409, r° 3 :8-10)

Ep. Ramsès XI – procédure juridique

Dans ce passage, la déclaration du vizir est introduite par l'ancienne forme relative, le sujet étant un syntagme nominal ; à l'inverse, la déclaration des enfants du plaignant est introduite par un *sdm.f* perfectif, le sujet étant pronominal.

- *dd.(t)n* NP *n* NP ; cette formule d'incipit est caractéristique des lettres¹¹³². Par ailleurs, dans le corpus épistolaire, l'ancienne forme relative du verbe *dd* se rencontre presque exclusivement sous cette forme¹¹³³ ; en dehors de cet emploi figé, on relève à peine quelques occurrences dans des lettres de la 18^e dynastie ou du début de la 19^e dynastie :

Ex.694 : *n3 pw dd.n.i n.k (i)mh tw im.sn*
 « C'est eux que je t'ai dit d'arrêter » (P. Caire CG 58054, r° 4)
 Ep. Amenhotep III – lettre

Cette lettre de la 18^e dynastie est encore teintée de traits plus anciens. Ainsi, le conjonctif *y* est encore écrit par la forme *hnꜥ ntf sdm*. On trouve encore la forme SN *pw iri.n.f*, le suffixe de la 3^e pers. du pl. est *-sn*. La forme emphatique *i.ir.f sdm* n'est pas attestée, la préférence va à des tournures interrogatives nominales ou à la *sdm.n.f* emphatique. La prédication substantivale A *pw* et les anciens démonstratifs *pn* et *nn* sont encore employés.

¹¹³⁰ On relève à peine une occurrence du verbe *dd* fonctionnant provenant d'une procédure juridique de la 19^e dynastie : *ꜥhꜥ n mtr.w dd.n* NP *m-b3h knb.t* « nombre de témoins qu'a cité NP devant le tribunal » (P. Caire J.65739, r° 23).

¹¹³¹ Comme attendu, ce type de formulation n'est jamais employé dans les questions oraculaires. De même, on ne relève aucun cas dans les quelques testaments qui composent notre corpus.

¹¹³² Sur cet incipit, cf. *infra*, p. 116-119.

¹¹³³ Parmi les 49 occurrences d'une *sdm.n.f* relative du verbe *dd*, 43 sont employées dans l'incipit du type *dd.n* NP *n* NP.

Cette formule d'incipit est surtout caractéristique des lettres de la 19^e dynastie ; on la rencontre occasionnellement en ouverture des lettres des 18^e et 20^e dynasties ;

La forme relative du verbe *iri* est employée dans plusieurs cas de figure :

- dans la formule du type (*hrw pn*) + infinitif + f. relative *s_{dm}.n.f*¹¹³⁴ ; cette formulation est typique des documents juridiques¹¹³⁵, elle n'apparaît jamais dans les autres genres :

Ex.695 : *hsb.t 10 3bd 2 šmw sw 20 hrw pn dd ir.n (𓂏) sš nfr-ḥtp m-b3ḥ t3 knb.t hr p3 htm n p3 hr*

« An 10, second mois de Shémou, 20^e jour, ce jour, le scribe *nfr-ḥtp* a dit devant le tribunal, à la porte fortifiée de la Tombe » (O. Michaelides 1, r^o 1)

Ep. Ramsès III, an 10 – serment

Dans les documents juridiques, l'ancienne forme relative du verbe *iri* se rencontre presque exclusivement¹¹³⁶ dans cette construction ; elle est employée dans l'incipit ou en cours de document durant toute l'époque ramesside ;

- dans la formule d'incipit du type *ḥ3ty-^c m SN ir.n NP* ; cette formulation se rencontre principalement dans l'incipit des enseignements afin d'introduire le nom du locuteur : *ḥ3ty-^c m sb3y.t (...) ir.n NP*¹¹³⁷. Elle est également employée dans un texte sapiential, un chant d'amour et en ouverture des anthologies scolaires¹¹³⁸ :

Ex.696 : *ḥ3.t-^c m sb3y.t s^c.t ir.n sš nsw.t imy-r3-pr pi3y n pr-r^c-ms-sw-mry-imm-^cn-wd3-snb-p3-k3-^c3-n-p3-r3-ḥr-3ḥ.ty*

« Début de l'enseignement de lettre qu'a fait le scribe royal et directeur du domaine de Pi-Ramsès-Méryamon-le-grand-ka-de-Prê-Horakhty, *pi3y* » (O. Nash 13, r^o 1)

Ep. ramesside – texte sapiential

Ex.697 : *ḥ3.t-^c m ts ndm gmy.t m t3y drf ir.n sš nḥt-sbk n p3 hr*

« Commencement des doux vers qui ont été trouvés dans un coffre à manuscrits qu'a faits le scribe de la Tombe, *nḥt-sbk* » (P. Chester Beatty 1, r^o 16,9)

20^e dyn. – poésie amoureuse

Une variante apparaît dans l'incipit des Prohibitions qui recourent plutôt au verbe *dd*. Cet incipit caractéristique de certains genres littéraires est employé durant toute l'époque ramesside et au-delà puisqu'il apparaît encore dans un document dont l'époque de rédaction remonte à la 25^e ou 26^e dynastie¹¹³⁹ ;

¹¹³⁴ Sur cette formule, cf. *supra*, p. 65-92.

¹¹³⁵ À l'exception des questions oraculaires, qui n'ont jamais d'incipit. Cette formulation est également caractéristique des documents administratifs.

¹¹³⁶ On relève à peine 6 occurrences où le syntagme *ir.n* n'est pas employé dans cette construction. Dans la plupart des cas, il s'agit de documents attribués à la 19^e dynastie. Dans l'exemple suivant provenant d'un rapport de l'époque de Mérenptah, une formulation attestée à plusieurs reprises dans le corpus juridique recourt encore à l'ancienne forme relative : *sh3 r p3 šmi.t ir.n.f r* [] « Rapport concernant le fait qu'il alla [] » (O. Gardiner 64, r^o 4). Il s'agit du seul exemple recourant encore à l'ancienne construction ; dans tous les autres cas, la forme relative suivant l'infinitif est toujours la construction récente *i.sdm.f*, ainsi que l'illustre le passage suivant : *sh3 r p3 šmi.t i.ir.f r niw.t* « Rapport concernant le fait qu'il est allé en ville » (P. Turin 1887, r^o 1,4). Si la plupart des attestations de cette tournure proviennent de documents postérieurs à la 19^e dynastie, on relève déjà un cas dans le P. Salt 124, daté du règne de Siptah.

¹¹³⁷ Sur cet incipit, cf. *supra*, p. 95-101.

¹¹³⁸ P. Anastasi 4, 1a,1 (en lacune), P. Lansing, 1,1 (en lacune), P. Sallier 1, 3,4.

¹¹³⁹ Il s'agit de l'incipit de l'enseignement d'Ani conservé sur la T. Berlin 8934 (J.Fr. Quack 1994 : 11) ; on notera que ce document emploie la formulation habituelle et ajoute sa traduction en néo-égyptien pur.

- en fin de texte, afin d'introduire le nom du scribe ; ce cas de figure se rencontre peu¹¹⁴⁰. On relève à peine trois occurrences ; la première est issue du colophon du conte des *Deux Frères*. Les deux autres cas proviennent d'éloges rédigés par le scribe Amennakht :

Ex.698 : *iw.s pw nfr m htp in k3 n sš pr-hd kgb n pr-hd n pr-^{c3} nḥ wd3 snb sš ḥri sš mr-m-ip.t ir.n sš inn p3 nb n p3y sš*

« C'est venu (à la fin) parfaitement en ordre pour le ka du scribe du Trésor, *kgb*, du Trésor de Pharaon, VSF, du scribe *ḥri* et du scribe *mr-m-ip.t* que le scribe *inn* a rédigé » (P. Orbiney, 19,7-9)

Ep. Séthi II – conte

Ex.699 : *ir.n (𓆎) sš imn-nḥt n p3 ḥr m rnp.t 4 3bd 1 3ḥ.t sw 14*

« Fait par le scribe de la Tombe *imn-nḥt* en l'an 4, premier mois d'Akhet, 14^e jour » (O. Turin N 57001, r^o 9)

Ep. Ramsès IV, an 4 – éloge

Dans cet exemple, on pourrait aussi songer à une autre analyse et interpréter le verbe *iri* comme un participe perfectif passif substantivé dont l'agent est introduit par la préposition *in*, sur le modèle des deux exemples suivants provenant respectivement d'un serment et d'un document oraculaire : *ir(y.t) in* (𓆎𓆏𓆑) *sš* NP « Fait par le scribe NP » (O. Gardiner 137, v^o 1), *iry(t) in* (𓆎𓆏𓆑𓆑) *sš* [] « Fait par le scribe [NP] » (O. Caire CG 25364, v^o 7). Toutefois, si cette analyse s'accorde bien avec les graphies employées dans ces deux exemples, il n'en va pas de même concernant l'ostracon de Turin. En effet, si on analyse le syntagme comme un participe passif suivi de la préposition *in*, il faut alors considérer que 𓆎 vaut pour *ir(y.t)*, la finale caractéristique de la forme n'est donc pas notée ; de même, il faut lire 𓆑 pour *in*. Si cette graphie du participe n'est pas exclue (voir déjà la graphie de l'O. Gardiner 137), J. Winand (1992 : § 588) remarque que la finale *-y/yt*, caractéristique de la forme, se rencontre dans près de 75 % des cas avec ce type de verbe. De même, la préposition *in* est majoritairement notée 𓆏, la graphie abrégée 𓆑 est rarement attestée. Enfin, un autre argument semble plutôt aller en la faveur d'une forme relative. Cet éloge est l'œuvre d'un personnage bien connu, dont la production a fait l'objet de recherches minutieuses¹¹⁴¹, le scribe Amennakht. Or, certains des documents rédigés de sa main sont signés ; pour ce faire, Amennakht emploie trois types de formulations : *ir.n* NP (enseignement, O. Ermitage 1125 r^o, O. IFAO OL inv. 117¹¹⁴² et O. Turin N 57001), *iry.t in* NP (P. Ashmolean Museum 1945.97) et Ø NP (O. Gardiner 25 r^o et v^o, O. Turin 57002). La forme relative du verbe *iri* est donc bien plus régulièrement employée que le participe passif, dont l'emploi semble réservé aux textes de la pratique. Par ailleurs, lorsque le verbe *iri* est employé dans une forme relative, la graphie est toujours 𓆎. De même, la seule attestation d'un participe passif suivi de la préposition *in*, provenant d'un document juridique, présente la graphie suivante, rappelant celle employée dans l'O. Gardiner 137 : 𓆎𓆏𓆑.

- dans la construction *iy.t pw ir(.w).n.f* ; l'emploi de cette construction est limité aux contes et au poème de Qadach¹¹⁴³. Elle n'est plus attestée après la 19^e dynastie :

Ex.700 : *šmi.t pw ir.n ḥm.f r nw n-ḥ3.f*

« Et voilà que sa Majesté s'en alla pour jeter un œil derrière lui » (KRI 2, 31, 1-5)

¹¹⁴⁰ Sur les formules employées en clôture de texte, voir le chapitre 2.

¹¹⁴¹ S. Bickel & B. Mathieu (1993), St. Polis (à paraître).

¹¹⁴² Sur ce document, cf. A. Dorn & St. Polis (2012).

¹¹⁴³ Sur cette construction, cf. *infra*, p. 312-313.

19^e dyn. – narratif

Il s'agit du seul emploi figé de l'ancienne forme relative *s_{dm}.n.f* dans la bataille de Qadech ; la forme fonctionne encore majoritairement en complément d'un syntagme ou en fonction substantivale ;

- substantivée ; cet emploi est minoritaire, il est plutôt caractéristique de la forme relative (*i.*)*s_{dm}.f*. L'ancienne forme relative substantivée se rencontre essentiellement dans des lettres :

Ex.701 : *nn sw nfr p3 ir.n.k* (𓂏𓂛𓂏𓂛)

« Ce n'est pas bien ce que tu as fait » (O. DeM 554, r^o 6)

19^e dyn. – lettre

Il s'agit peut-être d'une graphie hybride mêlant les traits de la *s_{dm}.n.f* relative et de la forme récente *i.s_{dm}.f*, si l'on considère le *r* initial comme une graphie du *yod* prothétique.

- en complément d'un syntagme nominal/infinifitif ; cet emploi est peu attesté, il est plutôt typique de la forme récente (*i.*)*s_{dm}.f*. À nouveau, la plupart des occurrences recensées sont issues des lettres ; dans les autres genres, les exemples sont rares :

Ex.702 : *spr.k r p3y.k bh_n nfr i.ir.n.k* (𓂏𓂛𓂏𓂛) ¹¹⁴⁴ *n.k ds.k*

« Tu atteins ton beau château que tu as construit pour toi même » (O. Gardiner 28, v^o 5-6)

Ep. ramesside – prière

La version conservée par le P. Anastasi 4 (ép. Séthi II) s'éloigne de celle-ci : *p3y.k bh_n nfr p3w ir.k n.k ds.k* « ton beau château, celui que tu as construit pour toi » (l. 3,7) ; l'ancienne forme relative fait donc place à la construction récente (*i.*)*s_{dm}.f*.

Ex.703 : *ist irf ir p3 hrw n iy.t ir.n p3 hrd m p3 t3 n km.t*

« Ainsi donc, le jour où le jeune garçon quitta l'Égypte » (P. Harris 500, v^o 7,9)

19^e dyn. – conte

La formulation employée ici est fort proche des incipit rencontrés dans les documents juridiques et administratifs (*hrw pn* + inf. + *s_{dm}.n.f* relative), ce qui a peut-être favorisé l'emploi de l'ancienne forme relative. Mis à part ce passage, l'emploi de la *s_{dm}.n.f* relative est limité à la construction *iy.t pw ir.w.n.f* dans ce conte.

Dans les lettres, l'ancienne forme relative *s_{dm}.n.f* du verbe *iri* est principalement employée derrière l'infinifitif des verbes *dd* et *h3b* :

Ex.704 : *s_{dm}.i p3 h3b ir.n.k n.i*

« J'ai pris note du courrier que tu m'as envoyé » (O. Strasbourg H 174, r^o 2)

19^e dyn. – lettre

Le syntagme composé du groupe *p3 h3b* suivi de la forme relative du verbe *iri* se rencontre à de nombreuses reprises dans le corpus épistolaire, toutefois, on trouve majoritairement la forme *p3 h3b i.ir.k*, employée dès la 19^e dynastie. Dans ce syntagme, l'ancienne forme relative apparaît à 6 reprises seulement dans deux lettres et deux lettres-modèles de la 19^e dynastie.

Avec les autres verbes, l'ancienne forme relative est peu employée. On relève encore quelques occurrences avec les verbes *ini*, *mri* et *rdi*¹¹⁴⁵. Avec ce dernier, la plupart des

¹¹⁴⁴ Sur la graphie hybride de la forme relative, cf. J. Winand (1992 : 392).

¹¹⁴⁵ De même, l'ancienne forme relative *s_{dm}.n.f* est exceptionnellement employée avec les verbes suivants : *iti*, *w3i*, *wn*, *wd*, *ph*, *psh*, *h3b*.

caractéristique des lettres et des genres juridiques¹¹⁴⁹ ; dans les autres genres, elle n'est jamais ou exceptionnellement attestée¹¹⁵⁰. Dans un cas, l'augment est écrit au moyen d'un simple *yod* :

Ex.709 : *ih p3 shr n sm(i.t) i.ir.k* (𓄀𓄁𓄂𓄃𓄄𓄅𓄆𓄇𓄈𓄉𓄊𓄋𓄌𓄍𓄎𓄏𓄐𓄑𓄒𓄓𓄔𓄕𓄖𓄗𓄘𓄙𓄚𓄛𓄜𓄝𓄞𓄟𓄠𓄡𓄢𓄣𓄤𓄥𓄦𓄧𓄨𓄩𓄪𓄫𓄬𓄭𓄮𓄯𓄰𓄱𓄲𓄳𓄴𓄵𓄶𓄷𓄸𓄹𓄺𓄻𓄼𓄽𓄾𓄿𓀀𓀁𓀂𓀃𓀄𓀅𓀆𓀇𓀈𓀉𓀊𓀋𓀌𓀍𓀎𓀏𓀐𓀑𓀒𓀓𓀔𓀕𓀖𓀗𓀘𓀙𓀚𓀛𓀜𓀝𓀞𓀟𓀠𓀡𓀢𓀣𓀤𓀥𓀦𓀧𓀨𓀩𓀪𓀫𓀬𓀭𓀮𓀯𓀰𓀱𓀲𓀳𓀴𓀵𓀶𓀷𓀸𓀹𓀺𓀻𓀼𓀽𓀾𓀿𓁀𓁁𓁂𓁃𓁄𓁅𓁆𓁇𓁈𓁉𓁊𓁋𓁌𓁍𓁎𓁏𓁐𓁑𓁒𓁓𓁔𓁕𓁖𓁗𓁘𓁙𓁚𓁛𓁜𓁝𓁞𓁟𓁠𓁡𓁢𓁣𓁤𓁥𓁦𓁧𓁨𓁩𓁪𓁫𓁬𓁭𓁮𓁯𓁰𓁱𓁲𓁳𓁴𓁵𓁶𓁷𓁸𓁹𓁺𓁻𓁼𓁽𓁾𓁿𓂀𓂁𓂂𓂃𓂄𓂅𓂆𓂇𓂈𓂉𓂊𓂋𓂌𓂍𓂎𓂏𓂐𓂑𓂒𓂓𓂔𓂕𓂖𓂗𓂘𓂙𓂚𓂛𓂜𓂝𓂞𓂟𓂠𓂡𓂢𓂣𓂤𓂥𓂦𓂧𓂨𓂩𓂪𓂫𓂬𓂭𓂮𓂯𓂰𓂱𓂲𓂳𓂴𓂵𓂶𓂷𓂸𓂹𓂺𓂻𓂼𓂽𓂾𓂿𓃀𓃁𓃂𓃃𓃄𓃅𓃆𓃇𓃈𓃉𓃊𓃋𓃌𓃍𓃎𓃏𓃐𓃑𓃒𓃓𓃔𓃕𓃖𓃗𓃘𓃙𓃚𓃛𓃜𓃝𓃞𓃟𓃠𓃡𓃢𓃣𓃤𓃥𓃦𓃧𓃨𓃩𓃪𓃫𓃬𓃭𓃮𓃯𓃰𓃱𓃲𓃳𓃴𓃵𓃶𓃷𓃸𓃹𓃺𓃻𓃼𓃽𓃾𓃿𓄀𓄁𓄂𓄃𓄄𓄅𓄆𓄇𓄈𓄉𓄊𓄋𓄌𓄍𓄎𓄏𓄐𓄑𓄒𓄓𓄔𓄕𓄖𓄗𓄘𓄙𓄚𓄛𓄜𓄝𓄞𓄟𓄠𓄡𓄢𓄣𓄤𓄥𓄦𓄧𓄨𓄩𓄪𓄫𓄬𓄭𓄮𓄯𓄰𓄱𓄲𓄳𓄴𓄵𓄶𓄷𓄸𓄹𓄺𓄻𓄼𓄽𓄾𓄿𓅀𓅁𓅂𓅃𓅄𓅅𓅆𓅇𓅈𓅉𓅊𓅋𓅌𓅍𓅎𓅏𓅐𓅑𓅒𓅓𓅔𓅕𓅖𓅗𓅘𓅙𓅚𓅛𓅜𓅝𓅞𓅟𓅠𓅡𓅢𓅣𓅤𓅥𓅦𓅧𓅨𓅩𓅪𓅫𓅬𓅭𓅮𓅯𓅰𓅱𓅲𓅳𓅴𓅵𓅶𓅷𓅸𓅹𓅺𓅻𓅼𓅽𓅾𓅿𓆀𓆁𓆂𓆃𓆄𓆅𓆆𓆇𓆈𓆉𓆊𓆋𓆌𓆍𓆎𓆏𓆐𓆑𓆒𓆓𓆔𓆕𓆖𓆗𓆘𓆙𓆚𓆛𓆜𓆝𓆞𓆟𓆠𓆡𓆢𓆣𓆤𓆥𓆦𓆧𓆨𓆩𓆪𓆫𓆬𓆭𓆮𓆯𓆰𓆱𓆲𓆳𓆴𓆵𓆶𓆷𓆸𓆹𓆺𓆻𓆼𓆽𓆾𓆿𓇀𓇁𓇂𓇃𓇄𓇅𓇆𓇇𓇈𓇉𓇊𓇋𓇌𓇍𓇎𓇏𓇐𓇑𓇒𓇓𓇔𓇕𓇖𓇗𓇘𓇙𓇚𓇛𓇜𓇝𓇞𓇟𓇠𓇡𓇢𓇣𓇤𓇥𓇦𓇧𓇨𓇩𓇪𓇫𓇬𓇭𓇮𓇯𓇰𓇱𓇲𓇳𓇴𓇵𓇶𓇷𓇸𓇹𓇺𓇻𓇼𓇽𓇾𓇿𓈀𓈁𓈂𓈃𓈄𓈅𓈆𓈇𓈈𓈉𓈊𓈋𓈌𓈍𓈎𓈏𓈐𓈑𓈒𓈓𓈔𓈕𓈖𓈗𓈘𓈙𓈚𓈛𓈜𓈝𓈞𓈟𓈠𓈡𓈢𓈣𓈤𓈥𓈦𓈧𓈨𓈩𓈪𓈫𓈬𓈭𓈮𓈯𓈰𓈱𓈲𓈳𓈴𓈵𓈶𓈷𓈸𓈹𓈺𓈻𓈼𓈽𓈾𓈿𓉀𓉁𓉂𓉃𓉄𓉅𓉆𓉇𓉈𓉉𓉊𓉋𓉌𓉍𓉎𓉏𓉐𓉑𓉒𓉓𓉔𓉕𓉖𓉗𓉘𓉙𓉚𓉛𓉜𓉝𓉞𓉟𓉠𓉡𓉢𓉣𓉤𓉥𓉦𓉧𓉨𓉩𓉪𓉫𓉬𓉭𓉮𓉯𓉰𓉱𓉲𓉳𓉴𓉵𓉶𓉷𓉸𓉹𓉺𓉻𓉼𓉽𓉾𓉿𓊀𓊁𓊂𓊃𓊄𓊅𓊆𓊇𓊈𓊉𓊊𓊋𓊌𓊍𓊎𓊏𓊐𓊑𓊒𓊓𓊔𓊕𓊖𓊗𓊘𓊙𓊚𓊛𓊜𓊝𓊞𓊟𓊠𓊡𓊢𓊣𓊤𓊥𓊦𓊧𓊨𓊩𓊪𓊫𓊬𓊭𓊮𓊯𓊰𓊱𓊲𓊳𓊴𓊵𓊶𓊷𓊸𓊹𓊺𓊻𓊼𓊽𓊾𓊿𓋀𓋁𓋂𓋃𓋄𓋅𓋆𓋇𓋈𓋉𓋊𓋋𓋌𓋍𓋎𓋏𓋐𓋑𓋒𓋓𓋔𓋕𓋖𓋗𓋘𓋙𓋚𓋛𓋜𓋝𓋞𓋟𓋠𓋡𓋢𓋣𓋤𓋥𓋦𓋧𓋨𓋩𓋪𓋫𓋬𓋭𓋮𓋯𓋰𓋱𓋲𓋳𓋴𓋵𓋶𓋷𓋸𓋹𓋺𓋻𓋼𓋽𓋾𓋿𓌀𓌁𓌂𓌃𓌄𓌅𓌆𓌇𓌈𓌉𓌊𓌋𓌌𓌍𓌎𓌏𓌐𓌑𓌒𓌓𓌔𓌕𓌖𓌗𓌘𓌙𓌚𓌛𓌜𓌝𓌞𓌟𓌠𓌡𓌢𓌣𓌤𓌥𓌦𓌧𓌨𓌩𓌪𓌫𓌬𓌭𓌮𓌯𓌰𓌱𓌲𓌳𓌴𓌵𓌶𓌷𓌸𓌹𓌺𓌻𓌼𓌽𓌾𓌿𓍀𓍁𓍂𓍃𓍄𓍅𓍆𓍇𓍈𓍉𓍊𓍋𓍌𓍍𓍎𓍏𓍐𓍑𓍒𓍓𓍔𓍕𓍖𓍗𓍘𓍙𓍚𓍛𓍜𓍝𓍞𓍟𓍠𓍡𓍢𓍣𓍤𓍥𓍦𓍧𓍨𓍩𓍪𓍫𓍬𓍭𓍮𓍯𓍰𓍱𓍲𓍳𓍴𓍵𓍶𓍷𓍸𓍹𓍺𓍻𓍼𓍽𓍾𓍿𓎀𓎁𓎂𓎃𓎄𓎅𓎆𓎇𓎈𓎉𓎊𓎋𓎌𓎍𓎎𓎏𓎐𓎑𓎒𓎓𓎔𓎕𓎖𓎗𓎘𓎙𓎚𓎛𓎜𓎝𓎞𓎟𓎠𓎡𓎢𓎣𓎤𓎥𓎦𓎧𓎨𓎩𓎪𓎫𓎬𓎭𓎮𓎯𓎰𓎱𓎲𓎳𓎴𓎵𓎶𓎷𓎸𓎹𓎺𓎻𓎼𓎽𓎾𓎿𓏀𓏁𓏂𓏃𓏄𓏅𓏆𓏇𓏈𓏉𓏊𓏋𓏌𓏍𓏎𓏏𓏐𓏑𓏒𓏓𓏔𓏕𓏖𓏗𓏘𓏙𓏚𓏛𓏜𓏝𓏞𓏟𓏠𓏡𓏢𓏣𓏤𓏥𓏦𓏧𓏨𓏩𓏪𓏫𓏬𓏭𓏮𓏯𓏰𓏱𓏲𓏳𓏴𓏵𓏶𓏷𓏸𓏹𓏺𓏻𓏼𓏽𓏾𓏿𓐀𓐁𓐂𓐃𓐄𓐅𓐆𓐇𓐈𓐉𓐊𓐋𓐌𓐍𓐎𓐏𓐐𓐑𓐒𓐓𓐔𓐕𓐖𓐗𓐘𓐙𓐚𓐛𓐜𓐝𓐞𓐟𓐠𓐡𓐢𓐣𓐤𓐥𓐦𓐧𓐨𓐩𓐪𓐫𓐬𓐭𓐮𓐯𓐰𓐱𓐲𓐳𓐴𓐵𓐶𓐷𓐸𓐹𓐺𓐻𓐼𓐽𓐾𓐿𓑀𓑁𓑂𓑃𓑄𓑅𓑆𓑇𓑈𓑉𓑊𓑋𓑌𓑍𓑎𓑏𓑐𓑑𓑒𓑓𓑔𓑕𓑖𓑗𓑘𓑙𓑚𓑛𓑜𓑝𓑞𓑟𓑠𓑡𓑢𓑣𓑤𓑥𓑦𓑧𓑨𓑩𓑪𓑫𓑬𓑭𓑮𓑯𓑰𓑱𓑲𓑳𓑴𓑵𓑶𓑷𓑸𓑹𓑺𓑻𓑼𓑽𓑾𓑿𓒀𓒁𓒂𓒃𓒄𓒅𓒆𓒇𓒈𓒉𓒊𓒋𓒌𓒍𓒎𓒏𓒐𓒑𓒒𓒓𓒔𓒕𓒖𓒗𓒘𓒙𓒚𓒛𓒜𓒝𓒞𓒟𓒠𓒡𓒢𓒣𓒤𓒥𓒦𓒧𓒨𓒩𓒪𓒫𓒬𓒭𓒮𓒯𓒰𓒱𓒲𓒳𓒴𓒵𓒶𓒷𓒸𓒹𓒺𓒻𓒼𓒽𓒾𓒿𓓀𓓁𓓂𓓃𓓄𓓅𓓆𓓇𓓈𓓉𓓊𓓋𓓌𓓍𓓎𓓏𓓐𓓑𓓒𓓓𓓔𓓕𓓖𓓗𓓘𓓙𓓚𓓛𓓜𓓝𓓞𓓟𓓠𓓡𓓢𓓣𓓤𓓥𓓦𓓧𓓨𓓩𓓪𓓫𓓬𓓭𓓮𓓯𓓰𓓱𓓲𓓳𓓴𓓵𓓶𓓷𓓸𓓹𓓺𓓻𓓼𓓽𓓾𓓿𓔀𓔁𓔂𓔃𓔄𓔅𓔆𓔇𓔈𓔉𓔊𓔋𓔌𓔍𓔎𓔏𓔐𓔑𓔒𓔓𓔔𓔕𓔖𓔗𓔘𓔙𓔚𓔛𓔜𓔝𓔞𓔟𓔠𓔡𓔢𓔣𓔤𓔥𓔦𓔧𓔨𓔩𓔪𓔫𓔬𓔭𓔮𓔯𓔰𓔱𓔲𓔳𓔴𓔵𓔶𓔷𓔸𓔹𓔺𓔻𓔼𓔽𓔾𓔿𓕀𓕁𓕂𓕃𓕄𓕅𓕆𓕇𓕈𓕉𓕊𓕋𓕌𓕍𓕎𓕏𓕐𓕑𓕒𓕓𓕔𓕕𓕖𓕗𓕘𓕙𓕚𓕛𓕜𓕝𓕞𓕟𓕠𓕡𓕢𓕣𓕤𓕥𓕦𓕧𓕨𓕩𓕪𓕫𓕬𓕭𓕮𓕯𓕰𓕱𓕲𓕳𓕴𓕵𓕶𓕷𓕸𓕹𓕺𓕻𓕼𓕽𓕾𓕿𓖀𓖁𓖂𓖃𓖄𓖅𓖆𓖇𓖈𓖉𓖊𓖋𓖌𓖍𓖎𓖏𓖐𓖑𓖒𓖓𓖔𓖕𓖖𓖗𓖘𓖙𓖚𓖛𓖜𓖝𓖞𓖟𓖠𓖡𓖢𓖣𓖤𓖥𓖦𓖧𓖨𓖩𓖪𓖫𓖬𓖭𓖮𓖯𓖰𓖱𓖲𓖳𓖴𓖵𓖶𓖷𓖸𓖹𓖺𓖻𓖼𓖽𓖾𓖿𓗀𓗁𓗂𓗃𓗄𓗅𓗆𓗇𓗈𓗉𓗊𓗋𓗌𓗍𓗎𓗏𓗐𓗑𓗒𓗓𓗔𓗕𓗖𓗗𓗘𓗙𓗚𓗛𓗜𓗝𓗞𓗟𓗠𓗡𓗢𓗣𓗤𓗥𓗦𓗧𓗨𓗩𓗪𓗫𓗬𓗭𓗮𓗯𓗰𓗱𓗲𓗳𓗴𓗵𓗶𓗷𓗸𓗹𓗺𓗻𓗼𓗽𓗾𓗿𓘀𓘁𓘂𓘃𓘄𓘅𓘆𓘇𓘈𓘉𓘊𓘋𓘌𓘍𓘎𓘏𓘐𓘑𓘒𓘓𓘔𓘕𓘖𓘗𓘘𓘙𓘚𓘛𓘜𓘝𓘞𓘟𓘠𓘡𓘢𓘣𓘤𓘥𓘦𓘧𓘨𓘩𓘪𓘫𓘬𓘭𓘮𓘯𓘰𓘱𓘲𓘳𓘴𓘵𓘶𓘷𓘸𓘹𓘺𓘻𓘼𓘽𓘾𓘿𓙀𓙁𓙂𓙃𓙄𓙅𓙆𓙇𓙈𓙉𓙊𓙋𓙌𓙍𓙎𓙏𓙐𓙑𓙒𓙓𓙔𓙕𓙖𓙗𓙘𓙙𓙚𓙛𓙜𓙝𓙞𓙟𓙠𓙡𓙢𓙣𓙤𓙥𓙦𓙧𓙨𓙩𓙪𓙫𓙬𓙭𓙮𓙯𓙰𓙱𓙲𓙳𓙴𓙵𓙶𓙷𓙸𓙹𓙺𓙻𓙼𓙽𓙾𓙿𓚀𓚁𓚂𓚃𓚄𓚅𓚆𓚇𓚈𓚉𓚊𓚋𓚌𓚍𓚎𓚏𓚐𓚑𓚒𓚓𓚔𓚕𓚖𓚗𓚘𓚙𓚚𓚛𓚜𓚝𓚞𓚟𓚠𓚡𓚢𓚣𓚤𓚥𓚦𓚧𓚨𓚩𓚪𓚫𓚬𓚭𓚮𓚯𓚰𓚱𓚲𓚳𓚴𓚵𓚶𓚷𓚸𓚹𓚺𓚻𓚼𓚽𓚾𓚿𓛀𓛁𓛂𓛃𓛄𓛅𓛆𓛇𓛈𓛉𓛊𓛋𓛌𓛍𓛎𓛏𓛐𓛑𓛒𓛓𓛔𓛕𓛖𓛗𓛘𓛙𓛚𓛛𓛜𓛝𓛞𓛟𓛠𓛡𓛢𓛣𓛤𓛥𓛦𓛧𓛨𓛩𓛪𓛫𓛬𓛭𓛮𓛯𓛰𓛱𓛲𓛳𓛴𓛵𓛶𓛷𓛸𓛹𓛺𓛻𓛼𓛽𓛾𓛿𓜀𓜁𓜂𓜃𓜄𓜅𓜆𓜇𓜈𓜉𓜊𓜋𓜌𓜍𓜎𓜏𓜐𓜑𓜒𓜓𓜔𓜕𓜖𓜗𓜘𓜙𓜚𓜛𓜜𓜝𓜞𓜟𓜠𓜡𓜢𓜣𓜤𓜥𓜦𓜧𓜨𓜩𓜪𓜫𓜬𓜭𓜮𓜯𓜰𓜱𓜲𓜳𓜴𓜵𓜶𓜷𓜸𓜹𓜺𓜻𓜼𓜽𓜾𓜿𓝀𓝁𓝂𓝃𓝄𓝅𓝆𓝇𓝈𓝉𓝊𓝋𓝌𓝍𓝎𓝏𓝐𓝑𓝒𓝓𓝔𓝕𓝖𓝗𓝘𓝙𓝚𓝛𓝜𓝝𓝞𓝟𓝠𓝡𓝢𓝣𓝤𓝥𓝦𓝧𓝨𓝩𓝪𓝫𓝬𓝭𓝮𓝯𓝰𓝱𓝲𓝳𓝴𓝵𓝶𓝷𓝸𓝹𓝺𓝻𓝼𓝽𓝾𓝿𓞀𓞁𓞂𓞃𓞄𓞅𓞆𓞇𓞈𓞉𓞊𓞋𓞌𓞍𓞎𓞏𓞐𓞑𓞒𓞓𓞔𓞕𓞖𓞗𓞘𓞙𓞚𓞛𓞜𓞝𓞞𓞟𓞠𓞡𓞢𓞣𓞤𓞥𓞦𓞧𓞨𓞩𓞪𓞫𓞬𓞭𓞮𓞯𓞰𓞱𓞲𓞳𓞴𓞵𓞶𓞷𓞸𓞹𓞺𓞻𓞼𓞽𓞾𓞿𓟀𓟁𓟂𓟃𓟄𓟅𓟆𓟇𓟈𓟉𓟊𓟋𓟌𓟍𓟎𓟏𓟐𓟑𓟒𓟓𓟔𓟕𓟖𓟗𓟘𓟙𓟚𓟛𓟜𓟝𓟞𓟟𓟠𓟡𓟢𓟣𓟤𓟥𓟦𓟧𓟨𓟩𓟪𓟫𓟬𓟭𓟮𓟯𓟰𓟱𓟲𓟳𓟴𓟵𓟶𓟷𓟸𓟹𓟺𓟻𓟼𓟽𓟾𓟿𓠀𓠁𓠂𓠃𓠄𓠅𓠆𓠇𓠈𓠉𓠊𓠋𓠌𓠍𓠎𓠏𓠐𓠑𓠒𓠓𓠔𓠕𓠖𓠗𓠘𓠙𓠚𓠛𓠜𓠝𓠞𓠟𓠠𓠡𓠢𓠣𓠤𓠥𓠦𓠧𓠨𓠩𓠪𓠫𓠬𓠭𓠮𓠯𓠰𓠱𓠲𓠳𓠴𓠵𓠶𓠷𓠸𓠹𓠺𓠻𓠼𓠽𓠾𓠿𓡀𓡁𓡂𓡃𓡄𓡅𓡆𓡇𓡈𓡉𓡊𓡋𓡌𓡍𓡎𓡏𓡐𓡑𓡒𓡓𓡔𓡕𓡖𓡗𓡘𓡙𓡚𓡛𓡜𓡝𓡞𓡟𓡠𓡡𓡢𓡣𓡤𓡥𓡦𓡧𓡨𓡩𓡪𓡫𓡬𓡭𓡮𓡯𓡰𓡱𓡲𓡳𓡴𓡵𓡶𓡷𓡸𓡹𓡺𓡻𓡼𓡽𓡾𓡿𓢀𓢁𓢂𓢃𓢄𓢅𓢆𓢇𓢈𓢉𓢊𓢋𓢌𓢍𓢎𓢏𓢐𓢑𓢒𓢓𓢔𓢕𓢖𓢗𓢘𓢙𓢚𓢛𓢜𓢝𓢞𓢟𓢠𓢡𓢢𓢣𓢤𓢥𓢦𓢧𓢨𓢩𓢪𓢫𓢬𓢭𓢮𓢯𓢰𓢱𓢲𓢳𓢴𓢵𓢶𓢷𓢸𓢹𓢺𓢻𓢼𓢽𓢾𓢿𓣀𓣁𓣂𓣃𓣄𓣅𓣆𓣇𓣈𓣉𓣊𓣋𓣌𓣍𓣎𓣏𓣐𓣑𓣒𓣓𓣔𓣕𓣖𓣗𓣘𓣙𓣚𓣛𓣜𓣝𓣞𓣟𓣠𓣡𓣢𓣣𓣤𓣥𓣦𓣧𓣨𓣩𓣪𓣫𓣬𓣭𓣮𓣯𓣰𓣱𓣲𓣳𓣴𓣵𓣶𓣷𓣸𓣹𓣺𓣻𓣼𓣽𓣾𓣿𓤀𓤁𓤂𓤃𓤄𓤅𓤆𓤇𓤈𓤉𓤊𓤋𓤌𓤍𓤎𓤏𓤐𓤑𓤒𓤓𓤔𓤕𓤖𓤗𓤘𓤙𓤚𓤛𓤜𓤝𓤞𓤟𓤠𓤡𓤢𓤣𓤤𓤥𓤦𓤧𓤨𓤩𓤪𓤫𓤬𓤭𓤮𓤯𓤰𓤱𓤲𓤳𓤴𓤵𓤶𓤷𓤸𓤹𓤺𓤻𓤼𓤽𓤾𓤿𓥀𓥁𓥂𓥃𓥄𓥅𓥆𓥇𓥈𓥉𓥊𓥋𓥌𓥍𓥎𓥏𓥐𓥑𓥒𓥓𓥔𓥕𓥖𓥗𓥘𓥙𓥚𓥛𓥜𓥝𓥞𓥟𓥠𓥡𓥢𓥣𓥤𓥥𓥦𓥧𓥨𓥩𓥪𓥫𓥬𓥭𓥮𓥯𓥰𓥱𓥲𓥳𓥴𓥵𓥶𓥷𓥸𓥹𓥺𓥻𓥼𓥽𓥾𓥿𓦀𓦁𓦂𓦃𓦄𓦅𓦆𓦇𓦈𓦉𓦊𓦋𓦌𓦍𓦎𓦏𓦐𓦑𓦒𓦓𓦔𓦕𓦖𓦗𓦘𓦙𓦚𓦛𓦜𓦝𓦞𓦟𓦠𓦡𓦢𓦣𓦤𓦥𓦦𓦧𓦨𓦩𓦪𓦫𓦬𓦭𓦮𓦯𓦰𓦱𓦲𓦳𓦴𓦵𓦶𓦷𓦸𓦹𓦺𓦻𓦼𓦽𓦾𓦿𓧀𓧁𓧂𓧃𓧄𓧅𓧆𓧇𓧈𓧉𓧊𓧋𓧌𓧍𓧎𓧏𓧐𓧑𓧒𓧓𓧔𓧕𓧖𓧗𓧘𓧙𓧚𓧛𓧜𓧝𓧞𓧟𓧠𓧡𓧢𓧣𓧤𓧥𓧦𓧧𓧨𓧩𓧪𓧫𓧬𓧭𓧮𓧯𓧰𓧱𓧲𓧳𓧴𓧵𓧶𓧷𓧸𓧹𓧺𓧻𓧼𓧽𓧾𓧿𓨀𓨁𓨂𓨃𓨄𓨅𓨆𓨇𓨈𓨉𓨊𓨋𓨌𓨍𓨎𓨏𓨐𓨑𓨒𓨓𓨔𓨕𓨖𓨗𓨘𓨙𓨚𓨛𓨜𓨝𓨞𓨟𓨠𓨡𓨢𓨣𓨤𓨥𓨦𓨧𓨨𓨩𓨪𓨫𓨬𓨭𓨮𓨯𓨰𓨱𓨲𓨳𓨴𓨵𓨶𓨷𓨸𓨹𓨺𓨻𓨼𓨽𓨾𓨿𓩀𓩁𓩂𓩃𓩄𓩅𓩆𓩇𓩈𓩉𓩊𓩋𓩌𓩍𓩎𓩏𓩐𓩑𓩒𓩓𓩔𓩕𓩖𓩗𓩘𓩙𓩚𓩛𓩜𓩝𓩞𓩟𓩠𓩡𓩢𓩣𓩤𓩥𓩦𓩧𓩨𓩩𓩪𓩫𓩬𓩭𓩮𓩯𓩰𓩱𓩲𓩳𓩴𓩵𓩶𓩷𓩸𓩹𓩺𓩻𓩼𓩽𓩾𓩿𓪀𓪁𓪂𓪃𓪄𓪅𓪆𓪇𓪈𓪉𓪊𓪋𓪌𓪍𓪎𓪏𓪐𓪑𓪒𓪓𓪔𓪕𓪖𓪗𓪘𓪙𓪚𓪛𓪜𓪝𓪞𓪟𓪠𓪡𓪢𓪣𓪤𓪥𓪦𓪧𓪨𓪩𓪪𓪫𓪬𓪭𓪮𓪯𓪰𓪱𓪲𓪳𓪴𓪵𓪶𓪷𓪸𓪹𓪺𓪻𓪼𓪽𓪾𓪿𓫀𓫁𓫂𓫃𓫄𓫅𓫆𓫇𓫈𓫉𓫊𓫋𓫌𓫍𓫎𓫏𓫐𓫑𓫒𓫓𓫔𓫕𓫖𓫗𓫘𓫙𓫚𓫛𓫜𓫝𓫞𓫟𓫠𓫡𓫢𓫣𓫤𓫥𓫦𓫧𓫨𓫩𓫪𓫫𓫬𓫭𓫮𓫯𓫰𓫱𓫲𓫳𓫴𓫵𓫶𓫷𓫸𓫹𓫺𓫻𓫼𓫽𓫾𓫿𓬀𓬁𓬂𓬃𓬄𓬅𓬆𓬇𓬈𓬉𓬊𓬋𓬌𓬍𓬎𓬏𓬐𓬑𓬒𓬓𓬔𓬕𓬖𓬗𓬘𓬙𓬚𓬛𓬜𓬝𓬞𓬟𓬠𓬡𓬢𓬣𓬤𓬥𓬦𓬧𓬨𓬩𓬪𓬫𓬬𓬭𓬮𓬯𓬰𓬱𓬲𓬳𓬴𓬵𓬶𓬷𓬸𓬹𓬺𓬻𓬼𓬽𓬾𓬿𓭀𓭁𓭂𓭃𓭄𓭅𓭆𓭇𓭈𓭉𓭊𓭋𓭌𓭍𓭎𓭏𓭐𓭑𓭒𓭓𓭔𓭕𓭖𓭗𓭘𓭙𓭚𓭛𓭜𓭝𓭞𓭟𓭠𓭡𓭢𓭣𓭤𓭥𓭦𓭧𓭨𓭩𓭪𓭫𓭬𓭭𓭮𓭯𓭰𓭱𓭲𓭳𓭴𓭵𓭶𓭷𓭸𓭹𓭺𓭻𓭼𓭽𓭾𓭿𓮀𓮁𓮂𓮃𓮄𓮅𓮆𓮇𓮈𓮉𓮊𓮋𓮌𓮍𓮎𓮏𓮐𓮑𓮒𓮓𓮔𓮕𓮖𓮗𓮘𓮙𓮚𓮛𓮜𓮝𓮞𓮟𓮠𓮡𓮢𓮣𓮤𓮥𓮦𓮧𓮨𓮩𓮪𓮫𓮬𓮭𓮮

s'implanter. Dans le cas des procédures juridiques et des serments, deux genres de la pratique, l'emploi majoritaire de la forme ancienne est simplement dû aux formulations figées employées à de nombreuses reprises (incipit, déclaration des protagonistes) ; l'emploi systématique de la forme récente en dehors des formulations figées relevées plus haut montrent que la forme *i.sdm.f* est la construction privilégiée afin d'exprimer une relative de l'accompli, excepté dans des expressions formulaires, où la forme ancienne peut encore fonctionner.

L'ancienne forme relative de l'accompli est donc employée dans la plupart des genres durant toute l'époque ramesside ; après la 20^e dynastie, son emploi est rarissime. Dans les lettres, les lettres-modèles et les contes, l'ancienne forme relative se rencontre principalement durant la 19^e dynastie (90 % des cas) ; elle se rencontre beaucoup moins à la 20^e dynastie, les formulations dans laquelle la construction apparaît étant plutôt typiques de la 19^e dynastie (incipit *dd.n* NP *n* NP dans les lettres, construction *iy.t pw ir.w.n.f* dans les contes et expression SN *rdi.n p3y.i nb hr.i* dans les lettres-modèles)¹¹⁵³. Dans l'ensemble des genres juridiques, la *sdm.n.f* relative est encore régulièrement employée durant la 20^e dynastie ; plus de la moitié des occurrences relevées sont, par ailleurs, issues de documents postérieurs à la 19^e dynastie (53 %)¹¹⁵⁴. Dans les genres éducatifs et poétiques, elle apparaît encore à de nombreuses reprises durant la 20^e dynastie ; 75 % des cas relevés proviennent, par ailleurs, de documents dont l'époque de rédaction est postérieure à la 19^e dynastie¹¹⁵⁵.

Dans la majorité des cas, la construction est employée dans des formulations caractéristiques d'un genre ou d'un groupe de genre. Dans les lettres, l'ancienne forme relative fonctionne surtout dans une formule d'incipit (*dd.n* NP *n* NP) ; dans les lettres-modèles, elle se rencontre principalement dans une expression caractéristique (SN *rdi.n p3y.i nb hr.i*). Dans les genres juridiques, elle fonctionne dans deux formulations : l'une introduit les déclarations des différents protagonistes (*dd.n* NP/SN), l'autre figure principalement en incipit (date + *hrw pn* + infinitif + *ir.n* NP) ; on notera que ce type de formulations caractéristiques du discours juridique est susceptible de se rencontrer dans tout contexte juridique, ainsi que l'illustre l'exemple 690 provenant du conte d'*Horus et Seth*. L'ancienne forme relative se rencontre également dans le discours littéraire ; elle y est employée dans trois types de formulations : en incipit (*h3.t-^c m* SN), en clôture de texte (colophon) ou dans une construction typique des genres narratifs (*iy.t pw ir.w.n.f*).

¹¹⁵³ Parmi les 96 occurrences relevées dans le genre des lettres, 9 proviennent de documents datés de la 20^e dynastie (87/96) ; 91 % des cas sont donc issus de documents antérieurs à la 20^e dynastie. Dans le genre des lettres-modèles, les 9 exemples recensés proviennent tous de documents datés de la 19^e dynastie (9/9) ; 100 % des cas sont donc issus de textes antérieurs à la 20^e dynastie. Dans les contes, on relève seulement trois cas issus du conte d'*Horus et Seth* (14/17) ; 82 % des occurrences proviennent donc de documents antérieurs à la 20^e dynastie.

¹¹⁵⁴ À l'exception des procédures juridiques où la majorité des occurrences proviennent de documents datés de la 19^e dynastie, l'emploi de l'ancienne forme relative se rencontre encore très régulièrement après la 19^e dynastie. Ainsi, parmi les 117 cas d'une *sdm.n.f* relative relevés dans les genres juridiques, 62 proviennent de documents postérieurs à la 19^e dynastie (53 %). Les occurrences provenant de documents dont l'époque de rédaction est assurément antérieure à la 20^e dynastie se répartissent de la manière suivante : déposition (4/17), procédure oraculaire (0/6), procédure juridique (43/57), rapport juridique (6/12), serment (2/17), procédure juridique des Tomb Robberies (0/8).

¹¹⁵⁵ Parmi les 16 occurrences relevées dans les enseignements (2/9), les textes sapientiaux (1/2), la poésie amoureuse (0/1), les éloges (0/3) et les prières (1/1), 4 cas proviennent de textes antérieurs à la 20^e dynastie (25 %). Il faut préciser que les textes attribués à l'époque ramesside, sans plus de précision, n'ont pas été pris en compte dans ce relevé ; dès lors, il faudrait ajouter trois cas provenant d'un texte sapiential et d'une prière, issus de deux exercices scolaires isolés.

1.7. Participes

La plupart des genres font régulièrement usage de participes. De manière générale, les emplois des participes dans l'ensemble des genres offrent peu de divergences ; ils peuvent être substantivés, fonctionner comme épithète d'un syntagme nominal ou encore être employés dans une phrase coupée. Exceptionnellement, il fonctionne encore comme prédicat dans une prédication adjectivale (cf. *infra*, p. 316-326). Dans les lignes qui suivent, on s'attardera uniquement sur quelques points susceptibles de mettre au jour des divergences entre les genres.

1.7.1. Participe perfectif

À l'actif, le participe perfectif se rencontre majoritairement dans les genres juridiques et épistolaires ; la forme passive est d'un emploi plus régulier dans les genres juridiques. C'est donc dans les documents juridiques, et plus particulièrement dans les procédures juridiques des Tomb Robberies, que le participe perfectif se rencontre le plus régulièrement¹¹⁵⁶. De manière générale, la forme active est toujours mieux représentée. À l'actif, le participe perfectif est employé avec un nombre varié de verbes, plus régulièrement *wnn* et *dd*. Avec le verbe *dd*, le participe apparaît régulièrement dans l'incipit du type NP *dd n* NP (cf. *supra*, p. 111-116), employé dans les lettres, lettres-modèles et tout type de document se présentant sous forme épistolaire. Le *yod* prothétique est exceptionnellement écrit *r* (27 occ.) durant l'époque ramesside¹¹⁵⁷. Cette graphie particulière de l'augment est surtout caractéristique des genres épistolaires et juridiques¹¹⁵⁸ ; les autres genres recourent systématiquement à la graphie 𓂏 . Sous cette forme, le *yod* prothétique se rencontre avec un petit nombre de verbes¹¹⁵⁹, dont le verbe *dd*, avec lequel il apparaît à plusieurs reprises ; dans ces cas, les graphies 𓂏𓂏 ont peut-être subi l'influence de l'indicateur d'initialité *r-dd*. Les quelques cas recourant à cette forme particulière de l'augment concernent souvent des phrases coupées ; ainsi, sur les 27 occurrences recensées, 16 apparaissent dans ce type de construction¹¹⁶⁰ :

Ex.710 : *m t3ty mry-šhm.t i.šsp* (𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏) *sw*

« C'est le vizir *mry-šhm.t* qui l'a reçu » (P. Bologne 1086, r° 15)

Ep. Mérenptah, an 3 – lettre

Dans ce document, le verbe *šsp* est encore employé à deux reprises avec des formes susceptibles de recevoir l'augment : un impératif (r° 13) et une forme relative (r° 18). Avec l'impératif, le verbe revêt la même graphie que celle de notre exemple ; avec la forme relative, il présente la graphie suivante : 𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏 .

Ex.711 : *m t3 šri(.t) n sš imn-nḥt i.ḥt3* (𓂏𓂏𓂏𓂏𓂏) *sn*

« C'est la fille du scribe *imn-nḥt* qui les a volés » (O. Gardiner 4, v° 5-6)

¹¹⁵⁶ Parmi les cas recensés dans l'ensemble de notre corpus, près de la moitié des occurrences du participe perfectif actif sont issues des genres juridiques (43 % des occ.) ; il en va de même concernant le participe perfectif passif (54 % des occ.).


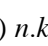
¹¹⁵⁷ Cette graphie est attestée dans des documents attribués aux 19^e (10) et 20^e (16) dynasties ; un cas est issu d'un texte attribué à l'époque ramesside, sans plus de précision.


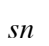
¹¹⁵⁸ L'augment est noté *r* dans les genres suivants : lettre (9), lettre-modèle (3), procédure oraculaire (4), procédure juridique (2), testament (1), procédure juridique des Tomb Robberies (5), texte sapiential (2), conte (1).

¹¹⁵⁹ Cette graphie particulière est employée avec les verbes suivants : *ini* (2), *iri* (1), *ḥt3i* (3), *ptr* (3), *mḥ* (5), *h3b* (1), *rdi* (3), *šsp* (1), *t3i* (1), *tsi* (1), *dd* (6).



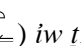
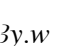
¹¹⁶⁰ Parmi les 11 occurrences de cette graphie qui n'apparaissent pas dans ce type de construction, 8 sont employées dans des formulations figées. Ainsi, 5 cas se rencontrent avec le participe du verbe *mḥ*, dans l'expression de l'ordinal tandis que trois exemples sont employés dans une épithète rencontrée dans les formules de salutation des lettres (NP *i.ptr tw*).

Ep. Ramsès IV, an 5 – procédure oraculaire


Ex.712 : *m nsw.t ippy ḥnh wd3 snb i.h3b* (⊖ □  ) *n.k*
« C'est le roi Apophis, VSF, qui t'a écrit » (P. Sallier 1, r° 2,5)
Ep. Mérenptah – conte


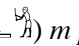
Ex.713 : *y3 mnts i.in* (⊖  ) *sn*
« Car c'est elle qui les a amenés » (O. Ashmolean 55, v° 6)
19^e dyn. – lettre

Le participe perfectif passif est employé dans l'ensemble de notre corpus ; il est d'un emploi plus régulier dans certains genres, particulièrement dans les procédures juridiques des Tomb Robberies. Dans les autres genres, il apparaît peu. Il est employé avec des verbes issus du langage courant (*iri*, *rdi*, *gmi*, ...). Dans les Tomb Robberies, le participe passif se rencontre souvent avec le verbe *gmi* dans la formulation suivante (SN *gmy.t iw* + forme verbale) :

Ex.714 : *hsb.t 16 3bd 3 3h.t sw 14 p3 smtr <n> n3 it3.w i.gmy.t* (   ) *iw t3y.w*
n3 mḥḥ.w(t) n imn.t niw.t
« An 16, troisième mois d'Akhet, 14^e jour, l'interrogatoire des voleurs dont on a établi qu'ils avaient pillé les tombes à l'occident de la ville » (P. BM 10054, v° 1 :1-2)

Ep. Ramsès IX, an 16 – procédure juridique (Tomb Robberies)


Le participe passif est rarement pourvu de l'augment. Dans tous les cas, le *yod* prothétique est noté , à l'exception peut-être d'un cas provenant d'un texte scolaire :

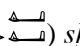
Ex.715 : *t3y.i 4 rmt i.ddh* (⊖  ) *m p3 hnw n twn3*
« Mes quatre femmes qui ont été emprisonnées dans la chapelle de *twn3* »
(P. Anastasi 6, 47-48)
Ep. Séthi II – lettre-modèle

Il faut, toutefois, noter que le *yod* prothétique est séparé de *ddh* par un point de ponctuation. D'autre part, le signe *r* se situe en fin de ligne, zone propice aux erreurs. Enfin, il faut également remarquer que les premiers signes du groupe ne vont pas sans rappeler l'indicateur d'initialité *r-dd*.

1.7.2. Participe imperfectif

Le participe imperfectif se rencontre dans l'ensemble des genres. Dans tous les cas, la forme active est la mieux représentée. Le participe imperfectif apparaît avec des verbes d'usage courant (*ini*, *iri*, *t3i*, ...). Une distinction importante se fait jour entre les genres selon l'emploi de la forme. Ainsi, le participe imperfectif se rencontre dans les emplois suivants : il peut être substantivé, déterminer un syntagme, être employé dans une phrase coupée ou, plus rarement, fonctionner comme prédicat dans une prédication adjectivale. Dans les genres épistolaires et juridiques, le participe imperfectif est majoritairement employé dans des titres de fonction ; comme on peut s'y attendre, cet emploi est tout à fait exceptionnel dans les genres poétiques, éducatifs et narratifs, recourant rarement à des titres de fonction.

Les quelques catégories verbales susceptibles de recevoir l'augment en sont rarement pourvues ; seuls les verbes *ptr* et *iri* sont plus régulièrement dotés du *yod* prothétique. Lorsqu'il est présent, l'augment est majoritairement noté , exceptionnellement ⊖ :

Ex.716 : *m sš i.di* (⊖ ) *sh3.tw.w*
« Ce sont les écrits qui font qu'on se souvient d'eux » (P. Chester Beatty 4, v° 3,10-11)
19^e dyn. – enseignement

Durant la 18^e dynastie et le début de la 19^e dynastie, on relève encore quelques graphies archaïques d'un *infirmae* présentant un redoublement de la dernière radicale, rappelant la forme que revêt le verbe en égyptien classique :

Ex.717 : *imy-r3 shrr* (𓂏𓂏𓂏𓂏) *ib.w m t3 r-dr.f*
 « Le responsable qui réjouit les cœurs dans la terre entière » (P. BM 10683, v° 4 :7)

Ep. Mérenptah – lettre

Ce passage provient d'une lettre de Qenherkhépeshef adressée au vizir Panéhesy, dont l'introduction conserve quelques traits d'égyptien de tradition.

Ex.718 : (...) *imn-r^c nsw.t ntr.w ntr.k špsy mrr* (𓂏𓂏𓂏𓂏) [*tw*]
 « (...) Amon-Rê, roi des dieux, ton dieu vénérable qui t'aime » (P. Louvre 3230, r° 2)

Ep. Hatchepsout – lettre

Ex.719 : (...) *k3-iry.k m ib mrr* (𓂏𓂏)
 « (...) et alors, on te servira avec un cœur aimant » (KRI 2, 39, 7-11)
 19^e dyn. – narratif

Le participe imperfectif se rencontre majoritairement sous forme simple, à toutes les époques et dans l'ensemble des genres ; on dénombre quelques rares exemples périphrasés, principalement dans des documents dont l'époque de rédaction est postérieure à la 19^e dynastie.

Le participe imperfectif passif est d'un emploi tout à fait exceptionnel dans l'ensemble des genres.

1.7.3. La phrase coupée

Ainsi qu'on l'a noté plus haut, le participe est régulièrement employé dans une phrase coupée, cette construction permettant de rhématiser le sujet d'une proposition. Attestée dans la plupart des genres, elle est d'un emploi plus fréquent dans les genres juridiques et épistolaires, d'où sont issues près des 2/3 des occurrences. Dans le corpus épistolaire¹¹⁶¹, la construction est surtout caractéristique des lettres (35 occ.) et lettres-modèles (12 occ.) ; elle apparaît également dans la lettre littéraire du P. Anastasi 1 (2 occ.). Dans le corpus juridique (50 occ.), la construction est employée dans l'ensemble des genres, plus régulièrement dans les procès des Tomb Robberies ; cette construction est également caractéristique des questions oraculaires. On relève également quelques occurrences dans les genres éducatifs, plus régulièrement dans les textes sapientiaux, la poésie amoureuse et les éloges, les contes et Qadech. Dans l'ensemble des genres, le sujet est majoritairement pronominal, à l'exception des lettres et des questions oraculaires, où le sujet est plus régulièrement nominal. Lorsque le sujet est nominal, il est régulièrement introduit par la particule rhématisante *m*, systématiquement notée 𓂏, à l'exception de quelques cas employant la graphie ancienne 𓂏𓂏𓂏/𓂏𓂏𓂏 ; cette graphie archaïque de la particule est employée dans la plupart des genres, plus particulièrement dans les documents littéraires¹¹⁶². Elle est utilisée durant toute l'époque ramesside ; on la trouve encore dans certains documents attribués à la 21^e dynastie :

Ex.720 : *in* (𓂏𓂏) *r^c grg <sy> ds.f p3y.s dmi ʿnh ndm ʿnh*
 « C'est Rê qui l'a fondée lui-même, sa ville dans laquelle il fait bon vivre »
 (P. Rainer 53, r° 3-4)
 21^e dyn. – éloge

¹¹⁶¹ Les nombreux exemples de la formule d'incipit du type NP *dd n* NP n'ont pas été pris en compte ici.

¹¹⁶² Parmi les occurrences recensées dans l'ensemble de notre corpus, la graphie ancienne est attestée à 11 reprises ; plus de la moitié des cas sont issus de textes littéraires. Les quelques cas relevés sont issus des genres suivants : lettre (2), procédure juridique des Tomb Robberies (1), enseignement (1), texte sapiential (1), poésie amoureuse (1), éloge (2), conte (3).

Le même texte est conservé par le P. Anastasi 3 (ép. Séthi II), la particule y est notée 𓏏 .

Ex.721 : *in* (𓏏) *imn i.wd sw*
« C'est Amon qui l'a envoyé » (P. Moscou 120, r° 1,40)
21^e dyn. – conte

Cette graphie abrégée se rencontre également dans une lettre de la fin de la 20^e dynastie (P. BN 196 III, v° 7). Dans tous les autres cas, la particule est notée 𓏏 .

Dans quelques cas, la particule rhématisante introduisant le sujet nominal a été omise ; ce phénomène est particulièrement courant dans les questions oraculaires. Ainsi, sur les 8 cas relevés, seuls deux notent la particule 𓏏 . Toutefois, parmi les quelques cas d'omission, certains voient leur sujet nominal précédé de l'interrogatif *in* noté 𓏏 , graphie qui évoque la forme ancienne de la particule :

Ex.722 : (*i*)*n* (𓏏) *ky it3y it3 sw*
« Est-ce un autre voleur qui l'a volé ? » (O. IFAO 870, r° 1-2)
Ep. ramesside – question oraculaire

La particule interrogative *in* se présente très régulièrement sous cette graphie dans ce genre. Dans notre exemple, on pourrait aussi penser qu'il s'agit d'une graphie de la particule rhématisante et non de la particule interrogative, cette dernière étant régulièrement omise dans les questions oraculaires. Toutefois, dans l'exemple suivant, on trouve exactement la même graphie devant un sujet pronominal ; dans ce cas, aucun doute possible, il s'agit bien de l'interrogatif : (*i*)*n* (𓏏) *mntf it3 p3y tm3* « Est-ce lui qui a volé cette natte ? » (O. IFAO 501, r°1-2, ép. ramesside).

Ce phénomène n'est pas limité aux questions oraculaires, ainsi que l'illustrent les exemples suivants :

Ex.723 : *hr twi rh.kwi r-dd <m> b3k n p3y wr 3 i.h3b n.i*
« Et si j'apprends que c'est un serviteur de ce grand chef qui m'a écrit »
(P. Sallier 4, v° 5,4)
Ep. Ramsès II – lettre-modèle

Ex.724 : *<m> hrw.k i.di rwd hcw*
« C'est ta voix qui fait en sorte que les corps soient en bonne condition »
(O. DeM 1266+O. CG 25518, r° 2)
Ep. ramesside – poésie amoureuse

Ex.725 : *y3 ih p3 di.t n.f p3y 100 n sh.t <m> [w^c]f3i g3w.t mtw{.i} ky nk*
« Mais pourquoi donc lui donner ces 100 coups ? C'est quelqu'un qui a apporté sa contribution puis un autre consomme ! » (P. DeM 27, r° 10-12)
Ep. Ramsès III – déposition
Dans ce cas, le passage est en lacune ; la restitution est suggérée par Kitchen (KRI 5, 579, 5).

Ex.726 : *<m> imn p3-r^c pth i.ir.w ptr.k*
« Ce sont Amon, Prê et Ptah qui prendront soin de toi » (P. BM 10419, r° 6-7)
Ep. Ramsès XI – lettre
Cette formulation se rencontre dans deux autres lettres¹¹⁶³ et la particule est bien présente.

Ex.727 : *<m p3-r^c> i.ir.f nd-hr.t.k*
« C'est Prê qui va s'enquérir de toi » (P. Leiden I 361, r° 4)
Ep. Ramsès II – lettre

¹¹⁶³ P. BN 197 IV, r° 4, P. BM EA 75025, r° 6.

Le P. Bologne 1086 (r° 6) conserve une formulation identique : *m p3-r^c pth i.ir.w nd-hr.t.k* « C'est Prê et Ptah qui vont s'enquérir de toi ». Dans notre exemple, l'omission du syntagme *m p3-r^c* est peut être due au syntagme qui précède. En effet, la lettre du P. Leiden I 361 a <twi> *m-sšr m p3 hrw* (𓄏𓄏𓄏𓄏𓄏) <*m p3-r^c*> *i.ir.f nd-hr.t.k* ; dès lors, on peut supposer une haplographie avec *m p3 hrw* (plutôt à lire *m p3 r^c*, dans ce cas) « en ce jour », le scribe ayant alors simplement omis le déterminatif de *p3-r^c*¹¹⁶⁴.

Ex.728 : <*m*> *imn-r^c wd sw*
 « C'est Amon-Rê qui l'a ordonné » (O. Turin N 57001, r° 8-9)
 Ep. Ramsès IV, an 4 – éloge

Dans ces trois derniers cas, il n'est peut-être pas nécessaire de restituer la préposition *m*. En effet, dans les textes des sarcophages, Doret (1991 : 63-9) relève déjà deux types de constructions lorsque le sujet de la phrase coupée est un nom propre : *in* N + prédicat vs. N + prédicat. Selon lui, *l'absence possible de l'opérateur jn dans la cleft-sentence, absence qui exprime, semble-t-il, l'implication de l'énonciateur, accroît encore le degré de rhématicité du nom propre-sujet* (« C'est N (lui-même) qui accomplit (telle ou telle action... »)¹¹⁶⁵.

Lorsque le sujet est un substantif, la règle veut qu'il soit défini ; parmi les exemples recensés, certains sont indéfinis. *Par conséquent, ce qui est asserté est valable pour la classe (...), cette dernière étant désignée par l'un quelconque de ses éléments*¹¹⁶⁶ :

Ex.729 : *m kth i.ir šsp n3 š^c(.wt) <m> t3y ri.t*
 « Ce sont d'autres (messagers) qui reçoivent les lettres sur cette rive » (P. Genève D 407, v° 8)
 Ep. Ramsès XI – lettre

Mis à part dans les lettres et les questions oraculaires (cf. *supra*), la phrase coupée est plus régulièrement dotée d'un sujet pronominal ; le pronom indépendant est fréquemment écrit au moyen de la graphie récente.

Le prédicat est généralement un participe perfectif ou imperfectif. Dans cet emploi, le participe est très régulièrement doté du *yod* prothétique, parfois noté *r* (cf. *supra*, p. 298). On relève quelques occurrences dont le prédicat est une forme emphatique¹¹⁶⁷. Celle-ci permet de donner une nuance future à la proposition. À vrai dire, cette construction est presque limitée au genre des lettres ; dans les autres genres, elle apparaît exceptionnellement¹¹⁶⁸. La forme périphrasée *i.ir.f sdm* est la plus fréquente (11 occ.) ; la plupart des occurrences sont issues de documents de la 20^e dynastie. La forme simple *i.sdm.f* apparaît peu (4 occ.) ; elle est employée dans quatre textes de la 19^e dynastie¹¹⁶⁹ :

Ex.730 : *iw mntf i.ir.f iri.w*
 « Et c'est lui qui les fera » (P. BM EA 75019+10302, r° 11-12)
 Ep. Ramsès XI – lettre

Ex.731 : [*nim*] *i.ir.f wsf p3 iry.f*
 « Qui donc annulerait ce qu'il a fait ? » (P. Turin 2021+Genève D.409, r° 3 :12)
 Ep. Ramsès XI – procédure juridique

¹¹⁶⁴ Cette interprétation m'a été suggérée par J. Winand.

¹¹⁶⁵ Ér. Doret (1991 : 65).

¹¹⁶⁶ Fr. Neveu (1998 : 259).

¹¹⁶⁷ Sur la phrase coupée dont le prédicat est une forme emphatique, cf. P. Cassonnet (2000 : 263-269).

¹¹⁶⁸ Parmi les 16 occurrences relevées dans notre corpus, la plupart sont issues de lettres (11) ; on relève à peine cinq occurrences dans les genres suivants : lettre-modèle (1), procédure juridique (1), question oraculaire (1), texte sapientiel (1), poésie amoureuse (1).

¹¹⁶⁹ L'exemple issu d'une question oraculaire est attribué à l'époque ramesside, sans plus de précision.

On notera l'omission de la particule rhématisante *m*, toutefois, le passage est en lacune à cet endroit. La restitution de la lacune est suggérée par Kitchen (KRI 6, 741, 10). Par ailleurs, on rappellera que l'interrogatif *nim* n'est rien d'autre que la contraction de la particule rhématisante *in* suivie de l'interrogatif *m*.

Ex.732 : *m n3 mwš.w n n3 wh^c-rm.w (i.)ir.w* (𓄏𓄱𓄱) *3tp.t*
 « Ce sont les bateaux des pêcheurs qui feront le chargement » (P. Anastasi 8, 3,10) Ep. Ramsès II – lettre

L'égyptien classique emploie le prospectif *sdm(.w).f* afin de donner une nuance future à la phrase coupée. Dans notre exemple, l'absence du *yod* prothétique, caractéristique de la forme emphatique, pourrait amener à penser que cette lettre recourt encore au prospectif. Toutefois, cela paraît peu vraisemblable vu l'époque de rédaction de la missive. Par ailleurs, la présence du *yod* prothétique avec la forme emphatique prospective est régulière mais pas absolue¹¹⁷⁰. Enfin, le P. Anastasi 8 conserve cinq formes emphatiques périphrasées ; parmi celles-ci, on relève une seule occurrence de la forme *i.ir.f sdm*, les quatre autres emploient encore la forme périphrasée *ir.f sdm*¹¹⁷¹.

Ex.733 : *m ntr (i.)šd.f mr.n.f*
 « C'est dieu qui sauvera qui il aime » (P. Anastasi 4, 13,5)
 Ep. Séthi II – texte sapiential

Ex.734 : *m snw i.ttf.f* (𓄏𓄱𓄱𓄱𓄱) *sw*
 « C'est *snw* qui le versera ? » (O. IFAO 503, r° 1)
 Ep. ramesside – question oraculaire

L'étude du participe fait donc apparaître peu de divergences entre les genres. On notera tout de même un emploi plus fréquent du participe perfectif actif et passif dans les procédures juridiques des Tomb Robberies. De même, une distinction se fait jour entre les genres épistolaires et juridiques, d'une part, et les genres narratifs, éducatifs et poétiques, d'autre part. Dans le premier groupe, le participe imperfectif fonctionne majoritairement dans un titre de fonction, emploi qui est, comme attendu, toujours minoritaire dans le second groupe. L'examen du participe perfectif a tout de même fait apparaître un élément important. En effet, nous avons noté que l'augment est quelquefois noté *r* ; cette graphie, attestée durant toute l'époque ramesside, se rencontre majoritairement lorsque le participe est employé dans une construction particulière, la phrase coupée. Ce constat est important et tend à confirmer notre analyse d'un incipit employé dans les lettres, NP *dd n* NP, comme une phrase coupée dont le prédicat est un participe¹¹⁷². En effet, les quelques cas employant la formule NP *hr dd n* NP amenaient à deux conclusions :

- NP *dd n* NP et NP *hr dd n* NP sont deux formulations distinctes à analyser différemment ; la première est une phrase coupée dont le prédicat est un participe, la seconde est un Présent I ;
- il s'agit d'une seule et même formulation ; dès lors, l'ensemble des incipit NP *dd n* NP doit être uniformisé et lu NP (*hr*) *dd n* NP.

Après analyse, j'ai plutôt opté pour la première interprétation. L'analyse du participe perfectif tend d'ailleurs à confirmer cette hypothèse. En effet, dans ce type d'incipit, le verbe *dd* se présente quelquefois sous la forme 𓄏𓄱𓄱𓄱 ; si cette graphie peut tout à fait résulter d'une analogie avec l'indicateur d'initialité, une autre interprétation doit également être envisagée. En effet, il s'agit peut-être de la graphie du *yod* prothétique d'un participe (𓄏). Or, notre

¹¹⁷⁰ J. Winand (1992 : § 421).

¹¹⁷¹ Sur cette forme, cf. J. Winand (1992 : § 446).

¹¹⁷² À ce propos, voir la discussion p. 108-113.

analyse du participe perfectif a fait apparaître que le participe perfectif dont l'augment est noté ϵ est majoritairement employé dans une phrase coupée. Par ailleurs, l'examen de la phrase coupée dans notre corpus a fait apparaître plusieurs éléments qui vont dans le sens de l'analyse de NP $\underline{d}d n$ NP comme une phrase coupée. En premier lieu, nous avons constaté que la particule rhématisante introduisant normalement le sujet nominal de la phrase coupée était régulièrement omise lorsque le sujet en question était un nom propre. Cela permet donc d'expliquer l'absence systématique de la particule dans l'incipit des lettres puisque le sujet de la construction est un nom propre, celui de l'expéditeur. Par ailleurs, nous avons relevé que, dans la plupart des genres, la phrase coupée est majoritairement dotée d'un sujet pronominal, à l'exception des lettres et des questions oraculaires. Cet emploi majoritaire d'un sujet nominal dans les lettres va encore dans le sens d'un incipit du type NP $\underline{d}d n$ NP. Enfin, l'emploi d'une phrase coupée est surtout caractéristique des genres juridiques et épistolaires ; l'emploi régulier de ce type de construction au sein du corpus épistolaire montre donc que la construction était d'usage courant dans le répertoire des lettres.

2. Constructions non-verbales

2.1. Non-existence

De manière générale, cette construction est peu attestée dans l'ensemble des genres (cf. tableau, p. 305). La prédication de non-existence est d'un emploi plus régulier dans les genres épistolaires et éducatifs.

Genres	Non-existence <i>nn A, nn wn A</i>	Non-existence <i>mn</i>
Lettre	14	27
Lettre-modèle	6	2
P. Anastasi 1	7	
Déposition		2
Procédure oraculaire	1	6
Question oraculaire		2
Procédure juridique	1	2
Rapport juridique		2
Serment		
Testament		
Procédure juridique (TR)		3
Conte	9	7
Qadech	10 ¹¹⁷³	
Enseignement	12	16
Texte sapiential	10	2
Poésie amoureuse	5	
Eloge	8	
Prière	2	

Fig. 47. Prédication de non-existence

Plusieurs constructions permettent de nier l'existence d'un syntagme : les tournures anciennes, *n A*, *nn A*, *n wn A* et *nn wn A*, ou la construction récente, *mn A*. Le choix de l'une ou l'autre construction est nettement fonction de l'époque de rédaction et du genre. Les deux premières, *n A* et *n wn A*, sont limitées aux versions monumentales de la bataille de Qadech ; lorsque le passage est conservé par le P. BM 10683 et le P. Sallier 3, la construction est toujours adaptée en *nn A* ou *nn wn A*¹¹⁷⁴ :

Ex.735 : *tʒy-pd.t nn mit.t.f*

« Un archer, sans son pareil » (P. BM 10683, v° 2,7)

Ep. de Mérenptah – narratif

Les versions monumentales (KRI 2, 6,11-14) ont *tʒy-pd.t n mit.t.f*.

Ex.736 : *iw.i w^c.kwi (hr-)tp<.i> nn ky hn^c.i*

« alors que j'étais tout seul, sans personne d'autre avec moi » (P. Sallier 3, 3²)

19^e dyn. – narratif

Les versions monumentales (KRI 2, 40,6-9) ont *iw.i w^c.kwi hr-tp.i n ky hn^c.i*.

La construction *nn A* est encore attestée quelquefois dans notre corpus (34 occ.) ; son emploi est limité aux textes littéraires¹¹⁷⁵, on relève à peine deux occurrences dans les genres de la pratique et il s'agit de cas particuliers (texte ancien ou formulation figée) :

¹¹⁷³ Dans le bulletin, on relève un seul cas de la construction *n A*. Dans les versions monumentales du poème, on recense 8 cas ; deux constructions sont employées : *n wn A* (2 occ.) et *n A* (6 cas). La version du P. Chester Beatty conserve deux occurrences d'une prédication de non-existence ; dans les deux cas, la forme *n A* des versions monumentales a été adaptée en *nn A*. Le même phénomène apparaît dans le P. Sallier 3 ; on recense 9 occurrences d'une prédication de non-existence se présentant sous la forme *nn wn A* (2) ou *nn A* (7).

¹¹⁷⁴ Sur ce point, cf. A.J. Spalinger (2002 : 291-297).

¹¹⁷⁵ Les quelques cas relevées proviennent des versions hiératiques du poème de Qadech, de la lettre littéraire du P. Anastasi 1, d'enseignements, d'éloges, de chants d'amour et du conte du P. Moscou 127.

Ex.737 : *mk is ḏd.n.i n.t r-ḏd nn ḥm.t*

« Vois, ne t'ai-je pas dit qu'il n'y a pas (d'autre) femme ? » (O. Munich ÄS 4313, r° 5-6)

18^e dyn. – lettre

Dans cette lettre, le recours à la construction ancienne est probablement dû à l'époque de rédaction.

Ex.738 : (...) *ḥr dp.w(t) nn r3-ḥ.sn*

« (...) avec un nombre illimité de bateaux » (St. Caire JE 66285, l. 7)

fin 21^e dyn. – procédure oraculaire

Cette formulation se rencontre systématiquement sous cette forme.

Cette construction est employée durant toute l'époque ramesside ; après cette époque, elle apparaît exceptionnellement. Dans le poème de Qadech, le genre des éloges et de la poésie amoureuse, la construction *nn A* se rencontre principalement dans le même type de formulation (*nn mit.t.f*, *nn snnw.f*, *nn r3-ḥ.f*, *nn ky*). Cette construction est employée parallèlement à la forme *nn wn A*, quelquefois privilégiée dans la version plus récente d'un même passage :

Ex.739 : *sp3.t nfr.t nn mit.t.s*

« Une belle province, il n'en existe pas de semblable » (P. Anastasi 3, 2,1)

Ep. Mérenptah – éloge

La version du P. Rainer (21^e dyn.) a *nn wn mit.t* (l. 3).

Ex.740 : *nn t3y [n bi3.t] nfr.t*

« Il n'y a pas de reproche pour un bon comportement » (P. DeM 1, 3,4-5)

19^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement

À nouveau, la version plus récente du P. Boulaq 4 (21^e dyn.) a *nn wn t3y* (l. 19,12).

Durant les 18^e et 19^e dynasties, la construction *nn wn A* est attestée dans l'ensemble des genres. Dès cette époque, l'inexistence peut déjà s'exprimer au moyen de *mn* dans les textes de la pratique ; les quelques occurrences relevées proviennent de documents épistolaires ou juridiques de la 19^e dynastie¹¹⁷⁶ :

Ex.741 : *mtw.k ḏd n.f bn ḥtr.f rmt ḥr mn m-di.i rmt*

« Et tu lui diras qu'il ne doit pas taxer le personnel, car je n'ai pas de personnel »

(P. Bologne 1094, 6,6)

Ep. Mérenptah, an 8 – lettre-modèle

À partir de la 20^e dynastie, la construction *mn A* est d'un emploi systématique dans les textes de la pratique (lettres et documents juridiques), *nn wn A* n'est plus attesté ; dans les documents littéraires, les tournures anciennes (*nn A* et *nn wn A*) fonctionnent encore au côté de la construction récente. Après la 20^e dynastie, la construction récente reste d'un emploi majoritaire dans l'ensemble des genres, toutefois, la tournure ancienne est encore employée dans certains genres littéraires (enseignement, éloge). De manière générale, l'emploi de la tournure ancienne dans des documents postérieurs à la 19^e dynastie est tout à fait caractéristique des genres éducatifs (enseignement – texte sapientiel), poétiques (poésie amoureuse – éloge) et narratifs (conte) ; à cette époque, les genres épistolaires et juridiques recourent systématiquement à la construction récente. On relève à peine une exception provenant d'une lettre attribuée à la 20^e dynastie :

Ex.742 : *ptr p3 š3iw nn wn it m-di.f*

« Vois, le porc, il n'a pas de grain » (O. DeM 966, v° 4-5)

¹¹⁷⁶ À la 19^e dynastie, la construction *mn A* est employée dans une procédure juridique et deux lettres-modèles. Il faut peut-être ajouter un cas provenant d'une question oraculaire (O. IFAO 862) attribuée à l'époque ramesside, sans plus de précision. Il est souvent difficile de dater précisément ce type de document.

20^e dyn. – lettre

Il faut tout de même préciser que la datation suggérée par Grandet (milieu 20^e dynastie) repose uniquement sur la mention du scribe *n3hy* (2003 : 138, n. R^o 1). À vrai dire, la lettre, assez courte, offre peu d'éléments permettant d'établir une datation précise. À la ligne précédente, un Futur III en lacune emploie encore la graphie ancienne de la négation, *nn*, forme majoritairement employée durant la 19^e dynastie (cf. *supra*, p. 268-269). Si cette dernière construction recourt plus favorablement à la graphie récente, *bn*, à cette époque, on trouve encore un cas de la construction *nn iw.f r sdm* dans une lettre attribuée à la 20^e dynastie (cf. ex. 640).

La construction ancienne *nn wn A* est attestée à une seule reprise dans les documents juridiques ; elle apparaît dans une procédure juridique datée de la 19^e dynastie. Toutefois, il faut préciser que, hormis cet exemple, toutes les attestations d'une prédication de non-existence sont issues de documents juridiques attribués à la 20^e dynastie, époque à laquelle la négation *mn* tend à supplanter la construction ancienne, du moins dans les documents de la pratique. La construction ancienne *nn wn A* se rencontre principalement dans les lettres (18^e et 19^e dyn.) et lettres-modèles (19^e dyn.) et dans la plupart des genres littéraires : conte (19^e et 20^e dynasties)¹¹⁷⁷, chant d'amour (20^e dyn.), prière (19^e dyn.), éloge de ville (21^e dyn.), enseignements¹¹⁷⁸, textes sapientiaux (19^e et 20^e dynasties), P. Anastasi 1 (19^e dyn.), poème de Pentaouret (19^e dyn.). Dans les textes de la pratique, son emploi est donc limité à la 19^e dynastie ; dans les documents littéraires, la construction continue de fonctionner durant toute l'époque ramesside et même au-delà, ainsi que l'illustrent les occurrences relevées dans l'enseignement du P. Brooklyn. La construction se présente sous deux formes : *nn wn A* (38) et *nn wn m-di.f A* ; la première construction est la mieux représentée dans l'ensemble des genres. La seconde formulation est plutôt caractéristique des genres épistolaires ; d'un emploi restreint, elle se présente sous deux formes : *nn wn m-di.f A* et *nn wn A m-di.f*. La tournure *nn wn m-di.f A* apparaît dans les genres suivants : lettre (2), lettre-modèle (2), conte (2), texte sapiential (1) :

Ex.743 : *di.f hpr.i mi-kd rmt iw nn wn m-di.f hry*

« Il m'a fait devenir comme quelqu'un qui n'a pas de supérieur » (P. Anastasi 6, 33)

Ep. Séthi II – lettre-modèle

Ex.744 : *iw nn wn m-di.s d3d3*

« alors qu'elle n'avait pas de tête » (P. Chester Beatty 1, r^o 9,10)

Ep. Ramsès V – conte

La seconde variante est limitée aux lettres (4) :

Ex.745 : *nn wn rmw m-di.i hn^c smw*

« Je n'ai ni poissons ni légumes » (O. DeM 581, r^o 9)

Ep. Ramsès II – lettre

Dans tous les cas, la tournure *nn wn A* se rencontre bien plus régulièrement ; elle est systématiquement dotée d'un sujet nominal. On relève également quelques occurrences à sujet zéro¹¹⁷⁹ dans les genres éducatifs :

Ex.746 : *iw.sn <hr dd> imy it iw nn wn Ø*

« On lui dit : 'Donne l'orge' alors qu'il n'y a rien » (P. Anastasi 5, 16,6)

¹¹⁷⁷ Les quelques occurrences de la construction *nn wn A* se rencontrent dans les contes suivants : *Apophis et Séqenenrê* (1 occ.), les *Deux Frères* (1 occ.), *Vérité et Mensonge* (2 occ.), *Khonsouemheb* (1 occ.) et *Horus et Seth* (3 occ.).

¹¹⁷⁸ P. Boulaq 4 (4 occ.) et P. Brooklyn 47.218.135 (2 occ.).

¹¹⁷⁹ Voir les exemples cités par P. Vernus (1985 : 153).

Ep. Séthi II – texte sapiential

Ex.747 : [] *mn wn Ø m pr*

« [] il n'y a rien dans la maison » (P. Brooklyn 47.218.135, 6,2)

26^e dyn. – enseignement

À partir de la 19^e dynastie, la prédication de non-existence peut être exprimée au moyen de la négation *mn* dans les textes de la pratique. L'emploi de la construction *mn A* se généralise à partir de la 20^e dynastie ; à cette époque, elle est systématiquement employée dans les textes de la pratique. Dans les documents littéraires, elle côtoie les tournures anciennes, encore attestées. La construction est employée dans la plupart des genres, à l'exception du corpus poétique, où elle n'apparaît jamais. Après la 20^e dynastie, les quelques occurrences relevées sont principalement issues de documents littéraires. Dans les versions tardives des enseignements d'Ani et Aménémopé, la forme *mn A* (5) est autant attestée que les tournures anciennes (5) ; dans le P. Boulaq 4, les formes anciennes sont, par ailleurs, les mieux représentées (4/5), à l'inverse du P. BM 10474 (1/5). Dans l'enseignement du P. Brooklyn, plus récent, *mn A* est d'un emploi majoritaire (11/13). On notera que les cinq occurrences de la construction récente relevée dans le genre des contes après la 20^e dynastie sont issues du même document, le conte d'*Ounamon*, dont l'époque de rédaction correspond au P. Boulaq 4. Par ailleurs, un conte de la même époque, le P. Moscou 127, emploie toujours la forme ancienne *mn A*. Cette distinction reflète une différence de registre entre les deux contes : le conte d'*Ounamon*, se présentant sous la forme d'un rapport administratif, emprunte le répertoire des textes de la pratique tandis que le P. Moscou 127, qui se présente sous la forme d'une lettre, conserve l'état de langue des textes littéraires.

La non-existence exprimée au moyen de *mn* se présente également sous deux formes : *mn A* et *mn m-di.f A*. La première apparaît plus régulièrement. La construction *mn m-di.f A* est plutôt caractéristique des lettres (11), des documents oraculaires (6) et des enseignements¹¹⁸⁰ (6) ; elle apparaît encore occasionnellement dans les genres suivants : lettre-modèle (1), déposition (1), question oraculaire (1) et rapport juridique (1). On relève également quelques cas à sujet zéro :

Ex.748 : (...) *mtw.k di.t in.tw.s n.i* (...) *hr inn mn Ø iw.k hr di.t in.tw p3 mnt n sntr*

« (...) et fais-la (=jarre) moi apporter (...) Et s'il n'y en a pas, tu feras apporter la jarre d'encens » (P. Louvre E 27151, r^o 9-11)

Fin du règne de Ramsès III – lettre

Ex.749 : *(i)n mn Ø m-di.s im.w*

« N'en a-t-elle pas ? » (O. IFAO 862, r^o 1-2)

Ep. ramesside – question oraculaire

Ex.750 : *mn m-di.i ht m wd3*

« Je n'ai pas de bois en magasin » (P. Mallet V,8)

Ep. Ramsès IV, an 3 – lettre

Les occurrences des trois types de construction sont rassemblées dans le tableau suivant :

¹¹⁸⁰ Dans le genre des enseignements, la plupart des occurrences sont issues de l'enseignement du P. Brooklyn 47.218.135.

	18 ^e dynastie			19 ^e dynastie			20 ^e dynastie			Post 20 ^e dynastie											
	<i>nn</i> A	<i>nn wn</i> A	<i>mn</i> A	<i>nn</i> A	<i>nn wn</i> A	<i>mn</i> A	<i>nn</i> A	<i>nn wn</i> A	<i>mn</i> A	<i>nn</i> A	<i>nn wn</i> A	<i>mn</i> A									
Lettre	1	3			10				25			3									
Lettre-modèle	Aucun témoin pour cette époque				6	2	Aucune occurrence			Aucun témoin											
P. Anastasi 1				6	1		Aucun témoin			Aucun témoin											
Déposition				Aucune occurrence relevée pour cette époque			Aucune occurrence relevée pour cette époque					2	Aucun témoin								
Procédure oraculaire										Aucune occurrence						1		6			
Question oraculaire												2 ¹¹⁸¹									
Procédure juridique											1	1						2			
Rapport juridique										Aucune occurrence relevée								2			
Serment										Aucune occurrence											
Testament										Aucun témoin								3			
Procédure juridique (TR)																	5	2		3	
Conte	Aucun témoin pour cette époque									7	2					Aucun témoin			Aucun témoin		
Qadech (Sallier 3)										5						Aucun témoin			1	6	16
Enseignement					7 ¹¹⁸²			2	2												
Texte sapiencial				1			3	1													
Poésie amoureuse							2				1										
Eloge	Aucun témoin			1	1		Aucune occurrence			Aucun témoin											
Prière	Aucun témoin			1	1		Aucune occurrence			Aucun témoin											

Fig. 48. Prédication de non-existence : occurrences des trois constructions selon le genre et l'époque de rédaction

L'étude des constructions de non-existence distingue donc les genres de la pratique et les textes littéraires. Cinq constructions sont attestées dans notre corpus : *n A*, *nn A*, *n wn A*, *nn wn A* et *mn A*. Les tournures recourant encore à l'ancienne négation *n* sont limitées aux versions monumentales de Qadech, elles n'apparaissent jamais ailleurs. Nos différents genres emploient donc trois constructions : *nn A*, *nn wn A* et *mn A*. Les deux premières sont susceptibles de se rencontrer dans l'ensemble des genres jusqu'à la 19^e dynastie. Toutefois, dès cette époque, deux groupes se distinguent. Si les genres éducatifs, les genres poétiques, la lettre littéraire du P. Anastasi 1, le poème de Pentaouret et les contes peuvent employer les deux formes (*nn A* et *nn wn A*), les genres de la pratique recourent systématiquement à la

¹¹⁸¹ Les deux documents sont attribués à l'époque ramesside, sans plus de précision.

¹¹⁸² Il faut également ajouter un cas provenant d'un texte sapiencial attribué à l'époque ramesside, sans plus de précision.

forme *nn wn A*¹¹⁸³. On relève à peine une occurrence de la construction *nn A* dans une lettre plus ancienne. Il semble donc que la construction ancienne *nn A* n'apparaisse plus après la 18^e dynastie dans les textes de la pratique, mais continue de fonctionner dans l'ensemble des genres littéraires durant toute l'époque ramesside. Dès la 18^e dynastie, la prédication de non-existence peut également s'exprimer au moyen de la négation *nn wn*, construction employée dans l'ensemble des genres durant la 19^e dynastie. À cette époque, deux constructions sont donc employées : *nn A*, dont l'emploi est restreint aux textes littéraires, et *nn wn A*, employée dans les genres littéraires et non littéraires. Dès la 19^e dynastie, une troisième formulation voit le jour, *mn A*, dont l'emploi apparaît d'abord dans les textes de la pratique. Sporadiquement attestée dans quelques lettres-modèles et une procédure juridique de la 19^e dynastie, la négation récente est la seule forme employée à partir de la 20^e dynastie dans les textes de la pratique. Dans les contes et les genres éducatifs, la construction récente, *mn A*, côtoie les formulations anciennes, *nn A* ou *nn wn A*. Dans les genres poétiques, la construction récente n'est jamais attestée. On le voit, l'emploi des différentes constructions varie selon deux facteurs : diachronique et générique. La situation est résumée dans le tableau suivant, où sont distingués les documents non littéraires (lettres, lettres-modèles et genres juridiques) et littéraires (contes, enseignements, poésie amoureuse, textes sapientiaux, prières, éloges, P. Anastasi 1, poème de Pentaouret), répartis selon les époques marquant la transition entre l'une ou l'autre construction :

	18 ^e dynastie	19 ^e dynastie	20 ^e dynastie
Non littéraire	<i>nn A</i> ou <i>nn wn A</i>	<i>nn wn A</i> <i>mn A</i> (rare)	<i>mn A</i>
Littéraire	<i>nn A</i> ou <i>nn wn A</i> ?	<i>nn A</i> ou <i>nn wn A</i>	<i>nn A</i> ou <i>nn wn A</i> <i>mn A</i> (rare)

Fig. 49. Prédication de non-existence : répartition des négations selon l'époque et le discours

2.2. Prédication substantivale *A pw* vs. *A p3y/t3y/n3y*

La prédication substantivale dont le prédicat est directement suivi du déictique est peu représentée dans l'ensemble de notre corpus (cf. tableau, p. 315) ; dans certains genres, la construction n'est jamais attestée. Il en va ainsi des genres poétiques, des textes sapientiaux et de certains genres juridiques. Durant l'époque qui nous concerne, deux constructions sont en usage : *A pw* vs. *A p3y/t3y/n3y*. La construction ancienne *A pw* est d'un emploi limité ; elle se rencontre encore dans quelques genres. Dans le corpus épistolaire, l'ancienne prédication substantivale se rencontre seulement durant la 18^e dynastie et le début de la 19^e dynastie, dans les lettres et le P. Anastasi 1¹¹⁸⁴ ; elle n'apparaît jamais dans les lettres-modèles, qui recourent systématiquement à la construction récente (cf. *infra*). À vrai dire, l'absence de la construction dans le genre des lettres-modèles ne doit pas surprendre. En effet, si la prédication substantivale de type *A pw* se rencontre encore dans les lettres, son emploi est limité aux 18^e (6 occ.) et 19^e (7 occ.) dynasties ; par ailleurs, la construction ne semble plus

¹¹⁸³ Il faut préciser que les quelques cas relevés dans les genres non littéraires de la 19^e dynastie proviennent des lettres et lettres-modèles. La seule occurrence d'une prédication de non-existence recensée dans le corpus juridique de cette époque emploie la négation *mn*.

¹¹⁸⁴ À vrai dire, la version fournie par le P. Anastasi 1 conserve seulement deux occurrences de l'ancienne prédication (l. 1,2 et 1,8) ; les trois autres cas recensés sont issues de passages non conservés par le P. Anastasi 1 mais présents sur d'autres témoins : *hbs pw* « C'est une lampe » (O. DeM 1253, col. I,8), *ns.t pw šš3 m [i3w.t].f* « C'est une langue avisée dans sa fonction » (O. DeM 1253, col. I, 4-5) et *dni.t pw n rhy.t* « C'est une digue pour le peuple » (O. Turin CG 57539, 9).

attestée après le règne de Ramsès II. Dans le genre des lettres-modèles, on relève deux exemples d'une prédication substantivale recourant à la construction récente, A *p3y* ; l'emploi de la forme récente est probablement dû à l'époque de rédaction des deux textes. En effet, les deux lettres-modèles sont datées des règnes de Mérenptah (P. Sallier 1) et Séthi II (P. Anastasi 5).

La prédication de type A *pw* est encore employée à plusieurs reprises dans les documents littéraires ; mis à part les quelques occurrences relevées dans la lettre littéraire du P. Anastasi 1, la construction apparaît encore dans les versions monumentales de la bataille de Qadech et les enseignements. Dans ces derniers, son emploi ne se limite pas à l'époque ramesside puisqu'on la trouve encore dans l'enseignement du P. Brooklyn¹¹⁸⁵ :

Ex.751 : *p3y.w hk3 pw*
 « C'est leur souverain » (P. Brooklyn 47.218.135, 2,3)
 26^e dyn. – enseignement

Dans Qadech, les exemples relevés proviennent des versions monumentales, le P. Sallier 3 n'a pas conservé la construction A *pw*, ainsi que l'illustre l'exemple suivant :

Ex.752 : *bn rmt Ø iwn3 p3 nty m-hnw.sn*
 « Ce n'est pas un homme celui qui est parmi eux » (P. Sallier 3, 4⁹)
 19^e dyn. – narratif

Les versions monumentales ont *bn rmt pw p3 nty m-hnw.n* « Ce n'est pas un homme celui qui est parmi nous » (KRI 2, 53,1-4). Le P. Sallier 3 a donc transformé la prédication ; la copule *pw* a disparu tandis que la négation typiquement néo-égyptienne, *bn...iwn3*, a été privilégiée.

Dans les genres juridiques et poétiques, l'ancienne prédication n'est pas attestée ; on relève, toutefois, une exception issue d'une procédure juridique de la 19^e dynastie. Dans le genre des lettres, le prédicat est toujours le pronom interrogatif *ih* (ex. 753) ; on relève seulement deux exceptions provenant de lettres attribuées à la 18^e dynastie (ex. 754 et 755). Dans les enseignements, le P. Anastasi 1 et Qadech, la construction fonctionne encore avec des prédicats variés :

Ex.753 : *[i]h pw p3y.t tm h3b [n].i hr snb.t nb m-dr.t rmt nb nty hr iy dy []*
 « Que signifie le fait que tu ne m'écrives pas concernant tout ton état de santé par l'intermédiaire de toute personne venant ici ? » (P. Mond 2, 4-5)
 Ep. Amenhotep IV – lettre

Ex.754 : *hr-ntt irf sri.t pw*
 « car c'est une enfant » (P. Louvre 3230b, v^o 4)
 Ep. Hatchepsout – lettre
 Le prédicat est un substantif féminin

Ex.755 : *n3 pw dd.n.i n.k (i)mh tw im.sn*
 « C'est eux que je t'ai dit d'arrêter » (P. Caire CG 58054, r^o 4)
 Ep. Amenhotep III – lettre
 Le prédicat est l'ancien démonstratif

Ex.756 : *bt3 3 pw (i)ir n3 imy-r3 h3s.wt hn^c n3 wr.w n pr-3 3nh wd3 snb*
 « C'est une grande faute qu'ont commise les gouverneurs des pays étrangers et les chefs de Pharaon, VSF » (KRI 2, 116, 7-10)
 19^e dyn. – narratif

Ex.757 : *bw.t.f pw sbh.w*
 « C'est son abomination que les cris » (P. Boulaq 4, 17,2)

¹¹⁸⁵ La prédication se rencontre encore dans deux versions de l'enseignement d'Ani, le P. DeM 1 (1 occ.), daté de la 19^e dynastie et le P. Boulaq 4, plus récent (3 occ.).

21^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement

Contrairement à la construction récente, le déictique *pw* ne s'accorde pas avec le prédicat, ainsi que l'illustrent les exemples 754 et 755. Toutefois, on relève une exception issue d'une procédure juridique où le déictique s'accorde encore avec le prédicat féminin ; ce cas de figure est seulement attesté par cet exemple dans l'ensemble de notre corpus :

Ex.758 : *t3 bw.t tw n p3y dmi*

« C'est l'abomination de ce village » (O. Nash 1, v° 7)

Ep. Séthi II, an 6 – procédure juridique

La prédication substantivale de type A *pw* figure presque exclusivement en emploi autonome, à une exception près, où elle apparaît derrière l'ancienne conjonction *hr-ntt* (ex. 754).

Dans certains genres, le moule de la prédication substantivale de type A *pw* est encore utilisé dans des formulations figées. Ainsi, durant le Nouvel Empire, la construction peut encore être employée dans les trois constructions suivantes dont le prédicat est constitué d'une forme verbale substantivée (infinitif ou *mrr.f*) :

- *h3b pw r di.t rh p3y.i nb* « c'est un écrit pour faire en sorte d'informer mon maître » ; il s'agit d'une formule caractéristique des lettres et lettres-modèles, mais aussi de tout type de documents se présentant sous forme épistolaire¹¹⁸⁶. Tournure caractéristique du corpus épistolaire (57 occ.), cette formule, attestée depuis la 18^e dynastie jusqu'au règne de Ramsès XI, se rencontre essentiellement dans les lettres et lettres-modèles de la 19^e dynastie¹¹⁸⁷. Par ailleurs, dans les lettres-modèles, la prédication substantivale se rencontre seulement sous cette forme :

Ex.759 : *h3b pw r di.t rh p3y.i nb*

« C'est un écrit pour faire en sorte que mon maître sache » (O. Louvre 696, 4)

Ep. Ramsès III – lettre

Une lettre de la 18^e dynastie emploie une autre tournure, probablement la forme ancienne de l'expression *h3b pw r di.t* SN :

Ex.760 : *swd3-ib pw n nb.i 3nh wd3 snb r rdi.t rh.tw*

« C'est une communication pour mon maître, VSF, pour faire en sorte qu'on sache » (P. Gourab I,2, r° 25)

Ep. Amenhotep IV, an 5 – lettre

De même, cette lettre s'achève par une construction analogue : *swd3-ib pw hr.s* « c'est une communication à ce sujet » (r° 31-32). La lettre ayant été copiée en deux exemplaires, on retrouve les mêmes passages dans son doublon (P. Gourab I,1).

- *iy.t pw ir(.w).nf* « et voilà qu'il vint » ; cette tournure ancienne, typique de l'égyptien classique, est plutôt caractéristique des genres narratifs d'où sont issues la plupart des occurrences. Elle est employée dans un conte de la 18^e dynastie (2 occ. ?)¹¹⁸⁸, deux contes de la 19^e dynastie (9 occ.)¹¹⁸⁹ et la bataille de Qadech (3 occ.)¹¹⁹⁰. Dans les

¹¹⁸⁶ Ainsi, on relève quelques occurrences dans les genres suivants, issus d'anthologies scolaires et se présentant sous forme épistolaire : éloge (4), texte sapiencial (1).

¹¹⁸⁷ On relève les occurrences suivantes : lettres de la 18^e dynastie (3), lettres de la 19^e dynastie (24), lettres de la 20^e dynastie (7), lettres-modèles de la 19^e dynastie (21) et lettres-modèles de la 20^e dynastie (1). On recense également un cas provenant d'une lettre attribuée à l'époque ramesside, sans plus de précision.

¹¹⁸⁸ Ph. Collombert & L. Coulon (2000 : 216). L'un des exemples provient d'un passage endommagé (l. 2,x+17), toutefois on peut lire : *f3i pw ir.n []* « Et voilà qu'[elle?] porta [] ». Le second exemple est mieux conservé : *hms pw ir.n sth* « Et voilà que Seth s'assit » (l. 15,y).

¹¹⁸⁹ On relève quelques occurrences dans les contes du *Prédestiné* (6 occ.) et des *Deux Frères* (3 occ.).

¹¹⁹⁰ Les trois occurrences relevées proviennent du poème de Pentaouret ; les versions monumentales conservent seulement deux occurrences. Le P. Sallier 3 a donc transformé un passage ; alors que les versions monumentales

autres genres, la construction apparaît exceptionnellement ; on relève à peine deux occurrences provenant de documents attribués à la 18^e dynastie : une lettre et un éloge de ville. Par ailleurs, si elle apparaît aussi dans d'autres genres, c'est toujours dans des textes anciens ; seuls les documents narratifs emploient encore la construction dans des documents postérieurs à la 18^e dynastie :

Ex.761 : *iw(.t) (Ae) pw [] sš iwy*

« Et voilà que vint le scribe *iwy* » (Graffito TT63, 1)

Ep. Amenhotep III – éloge

Dans la lacune, il faut probablement restituer *iw(.t) pw [ir.n] sš*, ainsi que le fait Ragazzoli (2008 : 28). L'époque de rédaction du document explique certainement l'emploi de cette tournure ancienne.

Ex.762 : *is dd pw n.k i.mh tw im.sn p3 ir.n.i*

« Est-ce que je t'ai vraiment dit de les arrêter ? » (P. Caire CG 58054, r° 3)

Ep. Amenhotep III – lettre

À nouveau, c'est probablement l'époque de rédaction qui a influé sur le recours à cette formulation ancienne. Dans cet exemple, on remarquera, par ailleurs, de légères variantes. Ainsi, la forme relative est précédée de l'article défini *p3*. De même, le groupe *dd pw* est séparé de la forme relative par un long syntagme.

Ex.763 : *pr(i.t) pw ir.n w^c-n hf3w m t3y.f tph.t r psh p3 šri*

« Et voilà qu'un serpent sortit de son trou pour mordre le jeune homme » (P. Harris 500, v° 8,1-2)

19^e dyn. – conte

Ex.764 : *n^c(i.t) pw ir.n hm.f m hd*

« Et voilà que sa Majesté s'en alla en naviguant vers le nord » (KRI 2, 12,2)

19^e dyn. – narratif

- *iw.s pw nfr* « c'est venu (parfaitement) à la fin » ; il s'agit là d'une formulation employée dans les colophons. Cette construction, typique des textes littéraires, est d'un emploi limité ; elle se rencontre dans les contes¹¹⁹¹, le poème de Pentaouret et l'enseignement d'Aménémopé¹¹⁹² :

Ex.765 : *iw.s pw nfr in k3 n sš ikr m db^c.wf sš mš^c []*

« C'est venu (à la fin) parfaitement, pour le ka du scribe excellent de ses doigts, le scribe de l'armée [nom] » (P. Harris 500, v° 3,13-14)

19^e dyn. – conte

Ex.766 : *iw.s pw m sš snw s3 n it-ntr p3-miw*

« C'est venu en tant qu'écrit de *snw*, fils du père divin, *p3-miw* » (P. BM 10474, 27,18-28,1)

26^e dyn. (époque de composition : 20^e-21^e dyn.) – enseignement

Les genres juridiques sont les seuls à ne jamais recourir à l'une ou l'autre de ces constructions. Ce phénomène ne doit pas surprendre puisque la tournure A *pw* se rencontre toujours dans des constructions archaïques (*iy.t pw ir.w.n.f*) ou des formulations figées typiques de certains genres, scolaires (*h3b pw r di.t rh p3y.i nb*) ou littéraires (*iw.s pw m sš*). Or, les genres juridiques font plutôt usage d'un état de langue récent.

La construction récente de type A *p3y/t3y/n3y* n'est guère mieux représentée. Elle est employée dans certains genres épistolaires et juridiques, ainsi que dans les contes. Dans le

ont *h^c.n hrp.n hm.f m ifd* « Alors sa majesté s'élança au galop » (KRI 2, 30,1-3), le P. Sallier 3 a *hrp <pw> ir.n hm.f n^h wd3 snb m ifd* « Et voilà que sa majesté, VSF, s'élança au galop » (P. Sallier 3, 1⁷).

¹¹⁹¹ *Vérité et Mensonge, les Deux Frères, Joppé, Horus et Seth.*

¹¹⁹² Sur le colophon, voir le chapitre consacré à l'étude des explicit.

corpus épistolaire, la construction récente se rencontre dans quelques lettres et lettres-modèles du début de la 19^e dynastie jusqu'au règne de Ramsès XI ; le P. Anastasi 1 recourt systématiquement à la forme ancienne. La prédication substantivale de type A *p3y/t3y/n3y* est encore employée dans les contes des 19^e et 20^e dynasties, les procédures juridiques des Tomb Robberies et une procédure oraculaire (20^e dynastie), où la construction ancienne ne se rencontre jamais. La tournure récente n'apparaît jamais dans les enseignements, la lettre littéraire du P. Anastasi 1 et Qadech, qui recourent systématiquement à la forme ancienne A *pw*. Elle ne se rencontre jamais dans les genres poétiques, de même que les textes sapientiaux, où aucune des deux constructions (A *pw* vs. A *p3y/t3y/n3y*) n'est, par ailleurs, attestée. Le genre des lettres est donc le seul à recourir aux deux types de construction, toutefois, des divergences importantes se font jour. Ainsi, l'emploi de la construction ancienne A *pw* est restreint aux lettres de la 18^e dynastie et du début de la 19^e dynastie. Le prédicat est toujours le pronom interrogatif *ih*¹¹⁹³. La construction récente est plutôt employée dans les lettres et lettres-modèles des 19^e et 20^e dynasties ; elle n'apparaît jamais dans le P. Anastasi 1. Le prédicat est toujours constitué de syntagmes variés.

Parmi les quelques occurrences de la construction récente de type A *p3y/t3y/n3y*, le prédicat est, le plus souvent, un syntagme nominal ; on relève également une occurrence dont le prédicat est un pronom indépendant :

Ex.767 : *ink p3y*
 « Est-ce moi ? » (P. BN 198 II, r° 11)
 Ep. Ramsès XI – lettre

Le choix du pronom démonstratif est déterminé par le genre et le nombre du prédicat. Au pluriel, les exemples de la forme A *n3y* se font rares :

Ex.768 : *in p3 5mw i.ir.k p3y m t3y 20 n rnp.t i.ir.i m p3y.k pr*
 « Est-ce la découverte que tu as faite pendant ces 20 années que j'ai passées chez toi ? » (P. BN 198 II, 10-11)
 Ep. Ramsès XI – lettre

Ex.769 : *ptr p3y mtm <n 5k pri.t> nty n knr hry-h3.t p3y*
 « Vois, c'est ce droit d'entrée et de sortie qui appartenait à *knr* auparavant » (O. Caïre CG 25555 + O. DeM 999, r° 3-4)
 Ep. Ramsès III, an 13 – procédure oraculaire

Ex.770 : *ir t3 s.t i.dd.k in n3 tbw n hd im k.t s.t (i)mh 2.t t3y rwi.tw <m> p3y hd 53*
 « Quant à cette tombe dont tu as dit que les vases *tbw* en argent y ont été enlevés, c'est une autre tombe, une deuxième éloignée du trésor principal » (P. BM 10052, r° 5:21-22)
 Ep. Ramsès XI, an 19 – procédure juridique (Tomb Robberies)

Ex.771 : *ih m md.t t3y*
 « Quelle sorte d'affaire est-ce ? » (P. Turin 2026, 18)
 Ep. Ramsès XI – lettre
 On notera l'accord de proximité ; le démonstratif s'accorde avec *md.t* et non avec *ih*.

Ex.772 : *5hc.n dhwti hr dd n p3-r5-hr-3h.ty p3y.i nb nfr 3s.t wr.(t) mw.t ntr t3y*
 « Alors Thot dit à Prê-Horakhty : 'Mon bon maître, c'est Isis la grande, mère du dieu' » (P. Chester Beatty 1, 9,11-12)
 Ep. Ramsès V – conte

Ex.773 : *n3 sdbh.w n t3 k3.t wn r-ht p3 it n p3y.i it n3(y)*

¹¹⁹³ Les deux seules exceptions sont issues de lettres datant de la 18^e dynastie (cf. *supra*).

« Ce sont les équipements du travail qui était sous la supervision de mon grand-père » (O. BM 5631, 12)

Ep. Ramsès II – lettre

La prédication substantivale fonctionne principalement en emploi autonome, mais on trouve quelques cas d'emploi circonstanciel :

Ex.774 : *y3 ih p3y.k tm di.t in.tw mh̄t r ms n pr-ʕ ʕ,w,s hr iw p3 hrw <n> n3 ib.w n3 nh̄.w sw̄h.wt 3pd.w sm.w p3y*

« Pourquoi n'apportes-tu pas des présents à offrir à pharaon, VSF, alors que c'est le jour des chevreaux, des boucs et des œufs, des oiseaux et des plantes » (P. Sallier 1, 4,1-2)

Ep. Mérenptah – lettre-modèle

Ex.775 : *mtw.k dd n.f inn m3ʕ.t t3y*

« et tu lui diras si c'est vrai » (P. BM EA 75021, 8)

Ep. Ramsès XI – lettre

Les occurrences des deux constructions sont rassemblées dans le tableau suivant :

Genres	A <i>pw</i>	A <i>p3y/t3y/n3y</i>	Moule de la prédication de type A <i>pw</i>
Lettre	13	8	40
Lettre-modèle		2	22
Lettre littéraire	5		
Déposition			
Procédure oraculaire		1	
Question oraculaire			
Procédure juridique	1		
Procédure juridique (Tomb Robberies)		3	
Rapport juridique			
Serment			
Testament			
Conte		7	11
Qadech	4 ¹¹⁹⁴		3 ¹¹⁹⁵
Enseignement	5		1
Texte sapiential			1
Poésie amoureuse			
Eloge			5
Prière			

Fig. 50. Prédication substantivale

L'étude de la prédication substantivale de type A *pw* ou A *p3y/t3y/n3y* permet donc de discriminer les genres, à l'exception des textes sapientiaux et des genres poétiques, où les deux constructions ne sont jamais employées. Deux groupes se distinguent ; le premier rassemble les textes de la pratique (lettres et lettres-modèles, genres juridiques) et les contes, le second groupe est limité aux textes littéraires (Qadech, P. Anastasi 1, enseignements). Dans le premier groupe, l'ancienne prédication substantivale de type A *pw* ne semble pas attestée

¹¹⁹⁴ On relève trois cas dans les versions monumentales du poème et un exemple dans le bulletin.

¹¹⁹⁵ Les trois occurrences proviennent du poème de Pentaouret ; les versions monumentales conservent seulement deux cas.

après le règne de Ramsès II ; on relève à peine une exception provenant d'une procédure juridique datée du règne de Séthi II. Dans le genre des contes, la construction ancienne n'est jamais attestée. Dans le second groupe, la prédication substantivale de type A *pw* est employée durant la 19^e dynastie (Qadech et P. Anastasi 1) et continue de fonctionner après cette époque, ainsi que l'illustrent les exemples relevés dans le P. Boulaq 4 ou le P. Brooklyn 47.218.135. Par ailleurs, une distinction apparaît également au niveau des prédicats employés. Ainsi, le premier groupe recourt à des prédicats peu variés, témoignant du figement de la construction ; la plupart des exemples emploient l'interrogatif *ih* (11/14). Dans le second groupe, les prédicats sont variés et confirment la vitalité de cette construction dans les documents littéraires. À partir de la 19^e dynastie, une nouvelle construction voit le jour : A *p3y/t3y/n3y*. Elle est employée dans le premier groupe dès la 19^e dynastie ; dans le second groupe, elle ne se rencontre jamais, la forme ancienne étant d'un emploi systématique. Les deux constructions sont donc uniquement attestées dans le groupe 1 ; la forme ancienne est employée jusqu'à la 19^e dynastie, époque à laquelle la construction récente apparaît. L'expression de la prédication substantivale résulte donc de la combinaison de deux facteurs : diachronique et générique. La/les construction(s) employée(s) au sein des deux groupes est/sont résumée(s) dans le tableau suivant :

	18 ^e – début 19 ^e dynastie	fin 19 ^e -26 ^e dyn.
Groupe 1	A <i>pw</i> A <i>p3y/t3y/n3y</i> (rare)	A <i>p3y/t3y/n3y</i>
Groupe 2	A <i>pw</i>	A <i>pw</i>

Fig. 51. Expression de la prédication substantivale

Enfin, trois constructions empruntent le moule de l'ancienne prédication substantivale ; chacune est typique d'un genre ou d'un groupe de genres. Ainsi, la formule *h3b pw r di.t rh p3y.i nb* est caractéristique des lettres et lettres-modèles de la 19^e dynastie. De même, la formulation *iy.t pw ir.w.n.f* est typique des textes narratifs (contes et Qadech) de la 19^e dynastie. Enfin, l'expression *iw.s pw* est employée dans le colophon des textes littéraires.

2.3. Prédication adjectivale

La prédication adjectivale est encore attestée quelquefois dans la plupart des genres, ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous. Dans les lignes qui suivent, cinq points seront examinés afin de mettre au jour les distinctions apparaissant au sein des différentes formes textuelles :

- type de prédicat (adjectifs/participes diversifiés vs. adjectifs/participes peu variés) ;
- nature du sujet (*nfr A* vs. *nfr Ø*) ;
- particule exclamative ;
- négation ;
- préposition *r* introduisant un second terme de comparaison.

Genres	Occurrences
Lettre	34
Lettre-modèle	6
Lettre littéraire	18
Déposition	1
Procédure oraculaire	9
Question oraculaire	7
Procédure juridique	19
Rapport juridique	2
Serment	
Testament	
Procédure juridique (Tomb Robberies)	13
Conte	22
Qadech	9 ¹¹⁹⁶
Enseignement	33
Texte sapiential	20
Poésie amoureuse	29
Eloge	13
Prière	4

Fig. 52. Prédication adjectivale

Le nombre d'adjectifs ou participes fonctionnant comme prédicat varie selon les genres. Ainsi, l'emploi de la construction avec un nombre limité d'adjectifs/participes est caractéristique des lettres, des contes et des documents juridiques ; seuls certains genres littéraires (documents éducatifs et poétiques, lettre littéraire du P. Anastasi 1, Qadech) recourent à des adjectifs/participes variés, témoignant de la vitalité de la construction. Dans les lettres, la moitié des occurrences concernent l'adjectif *nfr* (17). Essentiellement employée dans le genre des lettres et le P. Anastasi 1, la prédication adjectivale apparaît peu dans les lettres-modèles. Dans les lettres, on la rencontre avec un petit nombre d'adjectifs/participes, essentiellement *nfr* (17 occ.), *m3^c* (10 occ.) et *ḥd3* (5 occ.). Les lettres-modèles et le P. Anastasi 1¹¹⁹⁷ recourent à des adjectifs/participes moins courants :

Ex.776 : *mrkb.wt nfr.w(t) m brry.w iw thn sn r ḥsbd*
« De beaux chars en bois qui brillent plus que le lapis-lazuli » (P. Anastasi 4, 16,7-8)
Ep. Séthi II – lettre-modèle

Ex.777 : *bn š3w p3 b3kw n pr-ḥ3 ḥnh wd3 snb*
« Ce n'est pas digne d'un travail de Pharaon, VSF » (P. Sallier 4, v^o 9,4)
Ep. Ramsès II – lettre-modèle

Ex.778 : *wbd sw r ḏdb*
« ça brûle plus qu'une piqûre ! » (P. Anastasi 1, 21,3)
19^e dyn. – lettre littéraire

¹¹⁹⁶ Les 9 occurrences d'une prédication adjectivale proviennent des versions monumentales du poème. Le P. Sallier 3 a seulement conservé 3 cas. La construction est également attestée dans un passage conservé par le P. Chester Beatty.

¹¹⁹⁷ Dans le P. Anastasi 1, on relève les prédicats suivants : *šh* (1), *ikr* (1), *ḥ3* (1), *ḥš3* (1), *wi3wi3* (1), *wbd* (1), *wsr* (1), *bin* (1), *mḥr* (1), *nfr* (4), *sbk* (1), *šri* (2) *ḥnw* (1), *gnn* (1), *dns* (1).

Dans le corpus juridique, la construction apparaît dans la plupart des genres, plus régulièrement dans le genre des procédures juridiques. La plupart des attestations¹¹⁹⁸ se rencontrent avec *m3^c/m3^c.ty* (19 occ.), *ʕd3* (15 occ.) et *bin* (8 occ.) ; certains adjectifs/participes sont d'un emploi plus courant dans certains genres. Ainsi, la construction dont le prédicat est l'adjectif *m3^c/m3^c.ty* se rencontre principalement dans les procédures juridiques et le genre oraculaire, particulièrement dans la formule *m3^c/m3^c.ty* NP « NP a raison ». L'emploi de la prédication adjectivale dont le prédicat est l'adjectif *ʕd3* se limite aux procédures juridiques et procès des Tomb Robberies, dans les deux formulations suivantes : *ʕd3* NP « NP a tort » et *ʕd3* Ø « C'est faux ! ». Enfin, l'adjectif *bin* est également caractéristique des procédures juridiques, notamment dans l'expression suivante, employée lorsque l'accusé prête serment :

Ex.779 : *w3h imm w3h p3 hk3 ʕnh wd3 snb p3 nty bin p3y.f b3w r mwt pr-ʕ3 ʕnh wd3 snb*
 « Par Amon, par le prince, VSF, celui dont la puissance est plus mauvaise que la mort, à savoir, Pharaon, VSF » (O. Nash 2, r° 11-12)
 Ep. Séthi II, an 6 – procédure juridique

Cette formulation apparaît à six reprises dans le corpus juridique

Dans les contes, la prédication est attestée avec un nombre réduit d'adjectifs/participes, plus régulièrement avec *ʕd3*, *m3^c.ty* et *nfr*¹¹⁹⁹. À l'inverse, les versions monumentales du poème de Qadech recourent à des adjectifs/participes variés et moins courants :

Ex.780 : *kn sw r hfn.w dmd*
 « Il est plus vaillant que des centaines de milliers réunis » (KRI 2, 6, 11-15)
 19^e dyn. – narratif
 Le passage est conservé par l'ensemble des versions monumentales et le P. BM 10683.

Ex.781 : *hsi wy sw h3ty.tn t3y.i nt-htr*
 « Comme il est misérable votre cœur, ma charrerie » (KRI 2, 56, 12-15)
 19^e dyn. – narratif
 Le passage est seulement conservé par les versions monumentales ; il a été omis dans le P. Sallier 3.

La version conservée par le P. Sallier 3 présente un nombre très réduit d'occurrences (3), le scribe a souvent omis les passages conservant une prédication adjectivale.

Dans le corpus éducatif, la prédication adjectivale est attestée dans les textes sapientiaux et la plupart des enseignements ; seuls les enseignements d'Hori et du P. Brooklyn n'en conservent pas. La construction se rencontre avec un nombre varié d'adjectifs/participes ; *3h*, *ndm* et *nfr* sont les mieux représentés¹²⁰⁰. Dans les textes sapientiaux, le prédicat le plus fréquent est l'adjectif *ndm* ; dans les enseignements, *3h* et *nfr* sont les adjectifs les plus régulièrement employés. Enfin, dans le corpus poétique, les prédicats les plus fréquents sont les adjectifs *nfr* (attesté dans la poésie amoureuse, éloges et prières) et *ndm* (employés dans la poésie amoureuse et les éloges). Dans les éloges au roi et surtout dans la poésie amoureuse, la prédication adjectivale est attestée avec des adjectifs/participes bien plus variés¹²⁰¹ :

¹¹⁹⁸ Plus rarement, la prédication adjectivale a pour prédicat les adjectifs *wr*, *nfr* et *s3w*. Dans le genre des questions oraculaires, le prédicat le plus fréquent est *nfr* (4 occ.).

¹¹⁹⁹ On recense les occurrences suivantes : *3h* (1 occ.) *ʕd3* (5 occ.), *m3^c.ty* (8 occ.), *nfr* (5 occ.), *s3w* (2 occ.), *ss3* (1 occ.).

¹²⁰⁰ Dans les enseignements et textes sapientiaux, on relève quelques occurrences avec les adjectifs/participes suivants : *3h*, *ʕ3*, *bin*, *nfr* et *ndm*. Avec certains adjectifs/participes, la prédication se rencontre uniquement dans les textes sapientiaux (*ʕs3*, *sbk*, *dns*, *wh^c*, *ss3*, *spd*, *dri*, *k3n*) ou les enseignements (*wr*, *wsh*, *mmh*, *mhr*, *mty*, *md*, *ʕri*, *knw*, *k3*, *twt*).

¹²⁰¹ Dans le genre des prières, la prédication adjectivale se rencontre avec les adjectifs/participes *ʕ3*, *nfr*, *r3w* et *s3*. Dans les éloges de ville, elle est attestée avec les adjectifs *nfr* et *ndm*. Dans les éloges au roi et les chants d'amour, les prédicats sont plus variés : *ʕn* – *wbh* – *mri* – *nfr* – *ndm* – *spd* – *tnr* dans les éloges au roi, *ʕ3* – *ʕn* – *3h*

Ex.782 : *dd n.f n3 t3.w r-dr.w ʕn hr r s.t <n> it.f*
 « Tous les pays diront de lui : ‘Il est beau, Horus, à la place de son père’ »
 (O. Turin N 57001, r° 8)
 Ep. Ramsès IV, an 4 – éloge

Ex.783 : *sy 3tp.tw m k3.w nk(ʕ.)w(t) dšr sn r hnm.t*
 « Il (=le petit sycomore) est chargé de figues non-entaillées et de figues entaillées, elles sont plus rouges que le jaspe » (P. Turin 1966, r° 2,3)
 20^e dyn. – poésie amoureuse

Une distinction liée à la nature du sujet se fait jour entre les genres. Ainsi, on distingue deux constructions : l’une est dotée d’un sujet nominal ou, plus rarement, pronominal (*nfr* A/*sw*) alors que dans la seconde, le sujet n’est pas exprimé (*nfr* Ø). Si le premier type apparaît dans l’ensemble des genres, la construction à sujet zéro est plutôt typique des textes de la pratique ; on la rencontre régulièrement dans les documents juridiques et les lettres. Dans les genres poétiques et éducatifs, de même que les contes, la construction sans sujet exprimé est d’un emploi tout à fait exceptionnel :

Ex.784 : *ir n3 kd.wt nty iw.tw {h}r ptr.w in (𓆎) nfr (𓆎𓆏𓆑𓆒) Ø*
 « Quant aux rêves que l’on va faire, seront-ils bons ? » (O. Gardiner oracle 1, r° 1-3)
 Ep. ramesside – question oraculaire
 Dans cet exemple, on notera que le référent apparaît en début de proposition (*ir n3 kd.wt*) ; dans la plupart des cas, le référent n’est pas exprimé.

Quand il est présent, le sujet de la prédication adjectivale est, le plus souvent, un syntagme nominal ou une forme verbale substantivée (forme relative, infinitif, participe), exceptionnellement une circonstancielle introduite par *iw*. On relève également quelques cas où le sujet est un pronom dépendant ; de manière générale, la prédication adjectivale à sujet pronominal se rencontre plus régulièrement dans les genres éducatifs :

Ex.785 : *bin sw n.f*
 « C’est mauvais pour lui » (O. Turin 57089, r° 2)
 Ep. ramesside – enseignement
 Prédication adjectivale à sujet pronominal

Ex.786 : *dri sw <r> i3w.t nb*
 « C’est plus difficile que tous les métiers » (P. Lansing, 5,4)
 20^e dyn. – texte sapiential
 Prédication adjectivale à sujet pronominal

Ex.787 : *šri sw <r> miw ʕ3 sw r g(3)f*
 « Il est plus petit qu’un chat et plus gros qu’un singe » (P. Anastasi 1, 10,1)
 19^e dyn. – lettre littéraire
 Prédication adjectivale à sujet pronominal

Ex.788 : *ndm rmt iw.f irm p3y.f iry <n> wnm isw*
 « Heureux est l’homme qui est avec son vieux compagnon de table » (P. DeM 4, r° 10-11)
 Ep. Ramsès V – lettre
 Prédication adjectivale à sujet nominal ; le sujet est un syntagme nominal.

Ex.789 : *nfr p3 smw m s.t mn.t*
 « L’herbe de tel endroit est bonne » (P. Orbiney, r° 1,10)
 Ep. Séthi II – conte

– *wbh* – *wr* – *bnr* – *bdš* – *mr* – *nfr* – *ndm* – *hm* – *hntš* – *ršw* – *rh* – *sbk* – *šsp* – *twt* – *k3* – *dšr* dans les chants d’amour.

Prédication adjectivale à sujet nominal ; le sujet est un syntagme nominal.

Ex.790 : *bn nfr p3y i.ir.k*

« Ce n'est pas bien ce que tu as fait » (P. BN 199,5-9+196,V+198,IV, v°4)

Ep. Ramsès XI – lettre

Le sujet est une forme relative de l'accompli.

Ex.791 : *ꜥd3 p3 dd nb sth*

« Tout ce qu'a dit Seth est faux » (P. Chester Beatty 1, 12,5)

Ep. Ramsès V – conte

Le sujet est une forme relative de l'accompli.

Ex.792 : *3h p3 di.t i.ir p3y.i nb ꜥ,w,s*

« Le don qu'a fait mon maître, VSF, est utile » (P. Gourob III, 1, r° 2,2)

Ep. Séthi II – lettre

Le sujet est un infinitif dont l'agent est exprimé par la relative qui suit.

Ex.793 : *ndm wsy p3y.k sm(i.t) r w3s.t*

« Comme est agréable ton trajet jusqu'à Thèbes ! » (P. Anastasi 2, 5,3)

Ep. Mérenptah – éloge

Le sujet est un infinitif substantivé.

Ex.794 : *hd wsy pr nb hr ns.t.k*

« Comme tout ce qui sort de ta bouche est nuisible ! » (P. Anastasi 1, 28,2)

19^e dyn. – lettre littéraire

Le sujet est un participe.

Ex.795 : *ndm s3w n.k*

« Heureux est ton protégé » (O. Nakhtmin 87/173, r° 6-7)

Ep. Hatchepsout ou Thoutmosis III – éloge

Le sujet est un participe.

Ex.796 : *hr nfr iw.k (hr) di.t h3ty.k n.f*

« Et, il est bon que tu te soucies de lui » (P. Turin 1971, r° 13)

Ep. Ramsès XI – lettre

Le sujet est une circonstancielle introduite par *iw*¹²⁰².

Ex.797 : *nfr.wy iw.k im{.i} hnꜥ.i*

« Comme ce serait bien que tu sois là avec moi » (P. Harris 500, r° 4,6)

19^e dyn. – poésie amoureuse

Le sujet est une circonstancielle introduite par *iw*

Ex.798 : *sbk p3 nty (hr) hn.f*

« Judicieux est celui qui s'incline » (P. Turin A, v° 4,4)

Ep. Ramsès IV – lettre-modèle

Il s'agit de la seule attestation où le sujet est une relative substantivée introduite par *nty*.

Le prédicat adjectival peut être suivi par une particule de renforcement, qui lui confère une valeur exclamative ; il s'agit de la particule *wsy*, parfois encore attestée sous la forme ancienne *-wy*. De manière générale, cette particule exclamative est peu employée dans l'ensemble de notre corpus. Son emploi semble plutôt caractéristique des documents littéraires, la plupart des occurrences recensées étant issues de textes éducatifs et poétiques et de la bataille de Qadech ; dans les autres genres, elle n'est jamais ou exceptionnellement employée. La forme ancienne se rencontre exceptionnellement ; on recense à peine quelques

¹²⁰² Sur la prédication adjectivale dont le sujet est une circonstancielle introduite par *iw*, cf. St. Polis (2009 : 162-164).

occurrences dans Qadech (3)¹²⁰³, deux chants d'amour (2), l'enseignement d'Aménémopé (1) et une lettre (1). La particule *wsy* est principalement employée dans les genres poétiques ; les quelques occurrences relevées dans notre corpus sont issues des genres suivants : enseignement (1) – texte sapientiel (1) – poésie amoureuse (5) – éloge (6) – lettre-modèle (1) – lettre littéraire du P. Anastasi 1 (3) – P. Moscou 127 (1) – Qadech (1)¹²⁰⁴. L'emploi de la particule exclamative est donc typique des documents littéraires ; dans les textes de la pratique, elle se fait rare. Jamais employée dans les genres juridiques, la particule de renforcement se rencontre exceptionnellement dans le corpus épistolaire ; par ailleurs, toutes les attestations relevées constituent des cas particuliers (lettre littéraire ou ancienne). Ainsi, la particule *wsy* est attestée par trois exemples issus du P. Anastasi 1 et un exemple provenant d'une lettre-modèle qui doit peut-être être considérée comme une lettre littéraire¹²⁰⁵. Enfin, la forme ancienne *-wy* apparaît une seule fois dans une lettre du règne de Thoutmosis III :

Ex.799 : *mhr wsy mhr*

« Combien souffre un soldat *mhr* ! » (P. Anastasi 1, 21,3)
19^e dyn. – lettre littéraire

Ex.800 : *hs (𓆎𓆏𓆐𓆑) wsy ptr ir.t.k ntk*

« Comme il est loué ce que ton propre œil voit » (P. Turin A, v^o 4,5)
Ep. Ramsès IV – lettre-modèle

Ex.801 : *nfr.wy wn p3y.i sn m-di.k*

« Comme il est bon que mon frère ait été avec toi » (P. BM 10102, r^o 17)
Ep. Hatchepsout – lettre

De même l'emploi de l'une ou l'autre forme semble fonction de l'époque de rédaction. Ainsi, la forme ancienne se rencontre principalement dans des documents attribués aux 18^e et 19^e dynasties ; on recense tout de même deux occurrences dans des textes postérieurs à la 19^e dynastie :

Ex.802 : *hntš.wy (𓆎𓆏𓆐𓆑) ib<.i> m thhw.t sn*

« Comme mon cœur se réjouit allégrement, frère ! » (P. Chester Beatty 1, v^o C4,2)
20^e dyn. – poésie amoureuse

Le P. Chester Beatty 1 conserve cinq occurrences de la particule de renforcement ; la forme ancienne est attestée une seule fois alors que la forme récente apparaît à quatre reprises. Le recours à la forme ancienne ne semble revêtir aucune signification particulière ; on trouve, en effet, la forme récente *wsy* dans la même stance : *nfr wsy m sw3* « Comme c'est bien d'être passée » (v^o C4,5-6). Par ailleurs, si dans cette stance, la particule *-wy* est accolée à un participe tandis que la forme récente est employée avec un adjectif, on trouve d'autres attestations où le prédicat est un participe suivi de la particule *wsy* : *rh wsy m h3c inr (𓆎𓆏𓆐𓆑) sn.t* « Comme elle est experte à lancer la corde¹²⁰⁶, la sœur ! » (r^o 17,2). Il faut tout de même préciser que Mathieu (1996 : 42, n. 85) comprend différemment et lit *hntš.w ib<.i> m thhw* « Que mon cœur est réjoui d'allégresse ».

Ex.803 : *ršw.wy (𓆎𓆏𓆐𓆑) sw p3 ir ph imnt.t*

« Comme il est heureux celui qui a atteint l'Occident ! » (P. BM 10474, 24,19)
26^e dyn. (époque de composition : 20^e-21^e dyn.) – enseignement

¹²⁰³ L'emploi de la particule exclamative *-wy* est limité aux versions monumentales. Les passages dans lesquels la particule apparaît n'ont pas été reproduits ou ont été adaptés dans le P. Sallier 3.

¹²⁰⁴ La seule occurrence relevée provient de la version de P. Sallier 3, qui adapte le passage des versions monumentales (cf. ex. 376 et 377)

¹²⁰⁵ O. Goldwasser (1990).

¹²⁰⁶ D. Meeks (1977 : 33-4).

On notera la graphie curieuse de la particule exclamative. Ce passage est conservé par un seul témoin, qui ne semble pas avoir saisi le texte ; la particule *y* est remplacée par *iw.s* (𓂏𓂏𓂏, T. Turin 58005, 1,14). Selon Laisney (2007 : 213, n. 1211), le signe 𓂏 noté sur le P. BM 10474 *pourrait être un déterminatif phonétique venant de iw, « sois loué ! »* tandis que *l'orthographe de la tabl. de Turin vient peut-être de ii-wy, « bienvenue ! », qui est apparenté pour le sens à iw.*

Ces deux exemples constituent les seules attestations assurées de la particule *-wy* dans des documents postérieurs à la 19^e dynastie, toutefois, il faut peut-être ajouter un cas provenant d'un texte rédigé par le scribe Amennakht :

Ex.804 : *nfr.w(y)* (𓂏𓂏𓂏) *n.k p3 ʕš rn.k*
 « Comme c'est bien pour toi quand on crie (litt. 'le fait de crier') ton nom ! »
 (O. Gardiner 25, v° 3)
 Ep. Ramsès III – texte sapiential
 Si je n'ai relevé aucune attestation de la particule *-wy* sous une graphie abrégée¹²⁰⁷ (𓂏), il me semble que la lecture *nfr.w(y)* est envisageable dans le cas présent. En effet, dans la production du scribe Amennakht¹²⁰⁸, l'adjectif *nfr*, employé à plusieurs reprises, est systématiquement noté 𓂏𓂏.

Sous sa forme récente, la particule de renforcement se rencontre toujours dans des documents de l'époque ramesside, et même dans des textes plus récents :

Ex.805 : *wh wsy s3*
 « Comme est stupide le fils [] » (O. DeM 1259, r° 5)
 19^e dyn. (époque de composition : 19^e dyn.) – enseignement
 Ce passage, seulement conservé par le P. Boulaq 4 et l'O. DeM 1259, diffère considérablement selon les versions. La transcription du P. Boulaq 4 est peu claire : *wts n.k nfr [] r di.t mtr bi3.t nfr tm kth {m} dd [] whi* (𓂏𓂏𓂏 𓂏𓂏𓂏 𓂏𓂏𓂏) *wsf* (𓂏𓂏𓂏 𓂏𓂏𓂏) *n i.rh* (𓂏𓂏𓂏 𓂏𓂏𓂏) « Élève le bien [] pour faire en sorte de montrer un bon caractère afin que d'autres ne disent (à ton encontre) : 'La paresse de celui qui a le savoir constitue un échec' » (l. 15,2-4). Sur l'O. DeM 1259, le passage est fortement endommagé ; on parvient encore à lire [] *r di.t* [] *tm kth* [] *wh wsy s3* []. La fin de l'ostracon n'est pas conservée. Selon Vernus (2010 : 332, n. 19), la version fournie par le P. Boulaq 4 *repose sur une réinterprétation erronée du texte original, dont l'ostracon D4 conserve la trace* ; il traduit le passage de l'ostracon par « Il est bien faillible, le fils de celui qui a le savoir ! ». Ainsi que l'illustre la graphie particulière du substantif *wsf* du P. Boulaq 4, il semble bien que la particule *wsy* et le substantif *s3* de la version originelle soient devenus un seul lemme dans la version du P. Boulaq 4 (*wsf*). De même, Quack (1994 : 87, n. 3) explique que la version de l'ostracon *was wohl die ursprünglichere Lesart ist, aus der Papyrus durch einen redaktionell aufgearbeiteten Lesefehler hervorgegangen sein dürfte*.

Ex.806 : *rh wsy ib n sn.t p3y.f tm w3(i.t) r sn.t*
 « Comme le cœur de la sœur sait qu'il (=le frère) n'est pas loin de la sœur ! »
 (P. Chester Beatty 1, v° G 1,8-2,1)
 20^e dyn. – poésie amoureuse

¹²⁰⁷ Ainsi que le constate A. Gardiner (1957 : § 49), la particule *-wy* est exceptionnellement notée *-w* (*the ending 𓂏.wy, much more rarely written 𓂏...*).

¹²⁰⁸ Sur l'étude de la production du scribe Amennakht, voir les travaux de S. Bickel & B. Mathieu (1993 : 31-51) et, plus récemment, St. Polis (à paraître).

À vrai dire, si l'emploi de l'une ou l'autre particule semble fonction de l'époque de rédaction, une autre particularité semble dicter ce choix : la nature du sujet. En effet, une distinction importante se fait jour entre les deux constructions. Ainsi, lorsque le prédicat adjectival est renforcé par la particule *-wy*, le sujet peut être nominal (*nfr.wy* SN) ou pronominal (*nfr.wy sw*) ; à l'inverse, la particule *wsy* est toujours employée avec un sujet nominal (*nfr wsy* SN), la construction *nfr wsy sw* n'est pas attestée :

Ex.807 : *hsy.wy sw h3ty.tn t3y.i nt-htr*

« Comme il est vil votre cœur, ma charrerie ! » (KRI 2, 56,12-15)

19^e dyn. – narratif

Ce passage n'est pas conservé par les versions papyrologiques.

Ex.808 : *tnr wsy b3-n-r^c n^h wd3 snb*

« Comme il est fort Baenrê, VSF ! » (P. Anastasi 2, 4,6-7)

Ep. Mérenptah – éloge

Cette distinction tient peut-être à la nature de l'élément *wsy* ; ainsi que cela a déjà été relevé¹²⁰⁹, la particule *wsy* résulte probablement de la contraction du groupe *-wy sw*. Dès lors, ne pourrait-on imaginer que la particule *wsy* consiste non seulement à intensifier l'adjectif mais renferme également le sujet pronominal de la prédication, le groupe nominal suivant la particule serait alors à comprendre comme le sujet postposé ; la construction *nfr wsy* SN devrait donc plutôt être traduite « comme il est beau, SN ». Si cette hypothèse est exacte, elle permet d'expliquer l'absence de la construction *nfr wsy sw* : le pronom dépendant étant déjà à lire dans la particule *wsy*, sa présence n'est pas requise. L'exemple suivant semble aller en ce sens :

Ex.809 : *rh wsy () m h3^c inr sn.t*

« Comme elle est experte à lancer la corde, la sœur ! » (P. Chester Beatty 1, r^o 17,2)

20^e dyn. – poésie amoureuse



Cet exemple où le sujet (*sn.t*) est postposé en fin de proposition ne peut se comprendre que si l'on considère que la particule *wsy* doit bien être comprise comme renfermant un moyen de renforcement du prédicat et le pronom dépendant sujet. On notera que Mathieu (1996 : 50, n. 132) lit ce passage *rh.w sy m h3^c inr sn.t* et traduit « qu'elle est savante à lancer la corde, la sœur ». Toutefois, il me semble que l'analyse de Mathieu ne s'accorde pas vraiment avec les graphies relevées, la lecture de la particule *wsy* ne me paraît faire aucun doute.

Par ailleurs, cette hypothèse semble confirmée par un passage de la bataille de Qadech. Alors que les versions monumentales emploient la construction *nfr.wy sw* SN, le P. Sallier 3 a adapté la formule :

Ex.810 : *3.wy sw nb 3 n km.t r di.t h^cm h3sty.w m r3 <n> w3.t.f*

« Comme il bien trop grand, le grand maître d'Égypte que pour laisser des étrangers approcher de l'orée de son chemin ! » (KRI 2, 35,7-9)

19^e dyn. – narratif

Ce passage est conservé par trois versions monumentales et le P. Sallier 3. Parmi les versions monumentales, K1 est en lacune ; elle ne nous est donc d'aucun secours ici. Si L1 est partiellement en lacune, Kitchen restitue les signes suivants : . Enfin, L2 écrit erronément . Dans ce dernier cas, le groupe n'est certainement pas la graphie de l'adjectif 3 au pluriel ; en effet, dans le récit de Qadech, les graphies sont significatives. Contrairement à l'habitude néo-égyptienne, les adjectifs s'accordent encore en genre et nombre et on ne relève aucune occurrence d'une graphie du pluriel qui vaut pour un singulier. Par

¹²⁰⁹ Wb I, 359, Fr. Neveu (1998 : 234, n. 1).

Ex.815 : *nn nfr p3w*¹²¹¹

« Ce n'est pas bien » (P. Anastasi 1, 18,2)

19^e dyn. – lettre littéraire

Le P. Anastasi 1 emploie également la graphie récente : *bs.k rh.tw hry-h3.t (r-)dd bn nfr* « Si seulement tu avais su avant que ce n'est pas bien » (7,2)

Ex.816 : *hr bn s3w t3y i3w.t iwn3*

« Ainsi, il n'est vraiment pas digne de cette fonction » (P. Salt 124, v° 2,1)

Ep. Siptah – rapport juridique

Ex.817 : *bn nfr iwn3 p3y gb(i).t<.i> m-b3h t3 psd.t*

« Ce n'est vraiment pas bien de me léser devant l'Ennéade » (P. Chester Beatty 1, 4,9-10)

Ep. Ramsès V – conte

Enfin, le prédicat peut recevoir un deuxième terme de comparaison introduit par la préposition *r*. Cette construction étendue est typique de certains genres littéraires ; régulièrement attestée dans les genres éducatifs¹²¹² et poétiques¹²¹³, on la rencontre également dans la lettre littéraire du P. Anastasi 1 et la bataille de Qadech. Dans les autres genres, la construction étendue n'est pas (lettre, conte) ou peu attestée (lettre-modèle, genres juridiques). Dans les documents juridiques, la construction étendue se rencontre uniquement dans la formulation suivante : *w3h imn w3h p3 hk3 ʕnh wd3 snb p3 nty bin p3y.f b3w r mwt pr-ʕ3 ʕnh wd3 snb* « Par Amon, par le prince, VSF, celui dont la puissance est plus mauvaise que la mort » :

Ex.818 : *bin tw r s3w hr h3s.t*

« Tu es pire qu'une antilope dans le désert ! » (P. Lansing, 3,8)

20^e dyn. – texte sapiential

Ex.819 : *ir h.t wsh sy r snw.t md sy r sd.t*

« Quant au ventre, il est plus spacieux qu'un grenier, il est plus profond qu'un puits » (P. DeM 1, r° 5,2-3)


19^e dyn. – enseignement

Ex.820 : *wbh ir.t.k r sb3 nw p.t rh tw {m} nw r itn*

« Ton œil est plus éclatant que les étoiles du ciel, tu es davantage capable de voir que le soleil » (P. Anastasi 2, 6,2-3)

Ep. Mérenptah – éloge

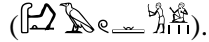
Dans la bataille de Qadech, la construction étendue est attestée à plusieurs reprises. On notera que deux passages sont conservés par le P. Sallier 3, qui ne semble pas vraiment comprendre la construction :

Ex.821 : *3h hr.t r ʕh3* ()

« La paix est plus utile que la guerre » (KRI 2, 95, 6-10)

19^e dyn. – narratif

Pentaouret ne semble pas avoir compris le passage ; il écrit *3h htp ʕh3.w*

()

¹²¹¹ La lecture *p3w* est suggérée par le TLA : *Fischer-Elfert hat das w von p3w am Satzende in seiner Textsynopse vergessen.*

¹²¹² La construction étendue est d'un emploi régulier dans les documents éducatifs ; on la rencontre tout autant dans les enseignements (14) que dans les textes sapientiaux (13). Dans le genre des enseignements, cette construction est particulièrement bien représentée dans l'enseignement d'Aménémopé (8).

¹²¹³ Dans les genres poétiques, elle est surtout caractéristique des éloges (8) et des chants d'amour (5) ; on relève une seule occurrence dans le genre des prières.

L'emploi de la prédication adjectivale fait donc apparaître des distinctions entre les genres. Si la construction est employée dans la plupart des genres, dans les lettres, les genres juridiques, les contes et le P. Sallier 3, elle se rencontre avec un nombre très limité de prédicat. À l'inverse, les prédicats variés apparaissant dans le P. Anastasi 1, les versions monumentales de Qadech, les genres éducatifs et poétiques témoignent de la vitalité de la construction dans ces différents documents. De même, la nature du sujet distingue les genres de la pratique de l'ensemble des genres littéraires ; si les lettres et les genres juridiques emploient régulièrement la construction *nfr* Ø, les genres littéraires y recourent exceptionnellement. Le prédicat peut éventuellement être renforcé au moyen de la particule exclamative *-wy* ou *wsy*, dont l'emploi est caractéristique des genres littéraires, à l'exception des contes, où elle n'apparaît jamais. Dans les textes de la pratique, la particule est exceptionnellement employée dans des documents antérieurs à la 19^e dynastie. Sous sa forme ancienne, la particule exclamative se rencontre principalement durant la 19^e dynastie dans les genres littéraires ; dès cette époque et durant toute l'époque ramesside, les documents littéraires recourent également à la particule *wsy*. On notera que les contes ne renforcent jamais le prédicat au moyen de ces particules mais privilégient une autre construction : l'adjectif, suivi du syntagme *r-ikr sp-sn*. Cette construction n'apparaît jamais dans les autres genres littéraires mais est attestée à une reprise dans les versions monumentales de Qadech, qui emploient une tournure abrégée, et le P. Sallier 3, où la formule attestée dans les contes est reproduite à l'identique¹²¹⁴. Enfin, la prédication adjectivale peut se présenter sous une forme étendue ; la construction peut être enrichie d'un second terme de comparaison introduit par la préposition *r*. Cette formulation étendue est typique de la plupart des genres littéraires ; elle est d'un emploi régulier dans les enseignements, les textes sapientiaux, la poésie amoureuse, les éloges, le P. Anastasi 1 et Qadech. Dans les textes de la pratique, son emploi est tout à fait exceptionnel ; la construction n'est jamais employée dans les contes. Dans le poème de Qadech, l'ensemble des occurrences relevées proviennent des versions monumentales, on relève un seul cas reproduit par le P. BM 10683. Le P. Sallier 3, qui conserve deux passages où la construction étendue est employée dans les versions monumentales, a compris le texte différemment. Il semble donc que Pentaouret, à qui l'on doit également la copie du conte d'*Apophis et Séqenerrê*, était plutôt familier du répertoire employé au sein des contes puisque la construction étendue n'est jamais attestée dans ce genre.

3. Répertoire : synthèse

L'analyse du répertoire employé dans chacun des genres fait donc apparaître différents phénomènes. En premier lieu, plusieurs constructions ont fait apparaître une différence de registre entre deux groupes. En effet, à plusieurs reprises, on a pu constater un regroupement entre les genres juridiques, les lettres et les lettres-modèles, d'une part, tandis que les genres éducatifs et poétiques, les versions monumentales de la bataille de Qadech, la lettre littéraire du P. Anastasi 1 et le conte du P. Moscou 127 fonctionnent régulièrement ensemble. Cela pourrait, *a priori*, correspondre à une opposition entre les textes de la pratique et les documents littéraires, opposition qui pourrait convenir si l'on omettait de prendre en compte le genre des contes. En effet, si ces derniers emploient encore quelquefois des constructions archaïsantes pour l'époque, ils présentent de multiples analogies avec les documents de la pratique ; les contes semblent véritablement osciller entre les deux groupes. Un phénomène analogue se produit avec les différentes versions du poème de Qadech. Ainsi, le P. Sallier 3

¹²¹⁴ On doit également à Pentaouret la rédaction du P. Sallier 1, document qui conserve une version du conte d'*Apophis et Séqenenerê*. Dès lors, on peut imaginer que Pentaouret était familier du répertoire employé au sein des contes. Sur les liens entre les P. Sallier 1 et 3, voir les remarques d'A.J. Spalinger (2002 : 115).

s'éloigne régulièrement des versions monumentales et présente de nombreuses analogies avec les contes. Cette particularité est probablement liée à la nature du rédacteur. En effet, on doit également à Pentaouret la rédaction du P. Sallier 3, conservant des exercices scolaires, parmi lesquels se trouve une version du conte d'*Apophis et Séqenenrê*. Il devait donc être familier de ce genre. L'analyse des diverses sélections opérées dans le répertoire du néo-égyptien fait se dessiner trois groupes :

- le premier (groupe 1) rassemble l'ensemble des textes de la pratique de l'époque ramesside (lettre, l'ensemble des genres juridiques) et les lettres-modèles. C'est également ici qu'il faut ranger le conte d'*Ounamon*, dont l'état de langue se distancie clairement des autres contes ;
- le second (groupe 2) conserve une partie des documents littéraires et scolaires. Ainsi, les enseignements, la poésie amoureuse, les textes sapientiaux, les éloges, les prières, la lettre littéraire du P. Anastasi 1 et les versions monumentales de Qadech présentent de nombreuses analogies. Le conte du P. Moscou 127, dont l'époque de rédaction correspond à celle d'*Ounamon*, appartient également à ce groupe. Enfin, le répertoire sélectionné au sein des lettres de la 18^e dynastie correspond également à celui employé au sein de la plupart des textes littéraires de l'époque ramesside. Ce phénomène ne doit pas surprendre ; il est probable¹²¹⁵ que l'ensemble des textes de la pratique de la 18^e dynastie employait des constructions qui venaient alors de s'imposer dans la langue néo-égyptienne. Après cette époque, ces constructions ont continué de fonctionner dans la plupart des textes littéraires ; à l'inverse, les textes de la pratique ont cessé de les employer, la langue n'ayant pas évolué au même rythme dans l'ensemble des genres ;
- le dernier groupe (groupe 3) est limité à un petit nombre de textes ; il rassemble la plupart des contes, à l'exception d'*Ounamon* et du P. Moscou 127. Ainsi que nous l'avons dit, le répertoire sélectionné par le genre des contes est un condensé des groupes 1 et 2. De même, la version du P. Sallier 3 du poème de Qadech s'éloigne régulièrement des versions monumentales pour se rapprocher des contes.

Plusieurs phénomènes ont contribué à la constitution de ces trois groupes. Tout d'abord, nous avons noté à plusieurs reprises que certaines constructions employées dans le groupe 1 durant la 19^e dynastie n'étaient plus employées après cette époque dans ce groupe, de même que dans le groupe 3 ; à l'inverse, ces constructions continuaient de fonctionner durant toute l'époque ramesside, et parfois même au-delà, dans le groupe 2. De plus, certaines constructions sont strictement confinées au groupe 2. Cela signifie donc qu'elles étaient employées par les textes de la pratique jusqu'à la 18^e dynastie ; après cette époque, elles sortent de l'usage, elles deviennent archaïques, mais la plupart des textes littéraires continuent de les employer durant l'époque ramesside. Les divers phénomènes marquant une distinction entre les trois groupes et donc une évolution plus lente au sein du groupe 2 sont les suivants :

- l'emploi de la *s_{dm}.n.f* est confiné à la 19^e dynastie au sein du groupe 1, à l'exception des procédures oraculaires. Dans le groupe 2 et les documents oraculaires, la forme est encore employée après cette époque (§ 1.1.1.2) ;
- l'emploi de la forme *n s_{dm}.n.f* est confiné à la 18^e dynastie dans les lettres ; la construction fonctionne encore après cette époque dans les textes littéraires puisqu'elle apparaît encore dans Qadech. Toutefois, l'emploi de la forme *n s_{dm}.n.f* est surtout caractéristique des versions monumentales, on la rencontre exceptionnellement dans le P. Sallier 3 (§ 1.1.3) ;

¹²¹⁵ Notre corpus conserve uniquement des lettres de cette époque ; les différents genres juridiques sont composés de documents datés de l'époque ramesside.

- l'emploi de la *sḏm.n.f* prédicative est confiné aux 18^e et 19^e dynasties dans les lettres ; elle apparaît encore dans le conte du P. Moscou 127 dont l'époque de rédaction se situe à la 21^e dynastie (§ 1.1.1.2) ;
- la *bw sḏm.n.f* est employée jusqu'à la 19^e dynastie dans les lettres et lettres-modèles ; dans les textes sapientiaux et la poésie amoureuse, la construction apparaît encore à la 20^e dynastie (§ 1.1.3) ;
- l'emploi de la *sḏm.n.f* emphatique est limité à la 19^e dynastie dans les lettres ; la construction fonctionne encore après cette époque dans les enseignements, textes sapientiaux, poèmes amoureux et éloges (§ 1.1.1.2) ;
- le perfectif des verbes à plus de trois radicales se rencontre encore sous forme simple dans les lettres de la 18^e dynastie ; après cette époque, il est systématiquement périphrasé. Dans les genres poétiques de la 20^e dynastie, on peut encore trouver un verbe à plus de trois radicales sous forme simple (§ 1.1.1.3) ;
- la négation du perfectif est majoritairement exprimée au moyen de la construction *bwḫw.f sḏm* dans les groupes 1 et 3 ; au sein du groupe 2, la forme ancienne, *bw sḏm.f* est principalement employée (§ 1.1.1.5) ;
- le perfectif négatif *bw sḏm.f* apparaît encore sporadiquement jusqu'à la 19^e dynastie dans le groupe 1 ; dans le groupe 2, il est encore employé durant la 20^e dynastie, et même au-delà (§ 1.1.1.5) ;
- l'aoriste négatif *bw sḏm.f* est confiné au verbe *rh* dans les groupes 1 et 3 ; dans les genres éducatifs et les genres poétiques, la construction peut aussi être employée avec d'autres verbes (§ 1.1.3) ;
- l'emploi de la *sḏm.t.f* sous forme simple se rencontre surtout avec le verbe *iwi* dans les textes de la pratique ; dans les genres éducatifs, la construction apparaît encore avec d'autres verbes, reflétant donc plutôt un figement de la construction dans le groupe 1 (§ 1.1.4) ;
- la construction *bw ir.t.f sḏm* est employée dès la 19^e dynastie dans les textes de la pratique et les contes ; dans le groupe 2, elle n'apparaît pas avant la 20^e dynastie. Par ailleurs, les genres littéraires de la 20^e dynastie emploient encore majoritairement la forme simple (§ 1.1.4) ;
- la construction *r sḏm.t.f* est attestée jusqu'à la 18^e dynastie dans les lettres ; dans les genres éducatifs et poétiques, la construction est encore employée jusqu'à la 19^e dynastie et même au-delà (P. Boulaq 4) (§ 1.1.4) ;
- la construction *i.ir.t.f sḏm* est employée dès la 19^e dynastie dans les lettres, les lettres-modèles et les contes ; aucun exemple n'a été relevé dans les genres éducatifs et poétiques, qui emploient donc la forme simple (§ 1.1.4) ;
- la terminaison du pseudo-participe de la 1^e personne du singulier *-tw* apparaît dès la 20^e dynastie dans les lettres ; dans le groupe 2, cette finale se rencontre à partir de la 21^e dynastie et n'est pas d'un emploi systématique (§ 1.2) ;
- l'emploi du vétitif sous forme simple est confiné à la 18^e dynastie dans les textes de la pratique, après cette époque, il se rencontre systématiquement sous forme périphrasée dans les groupes 1 et 3 ; dans les genres éducatifs et la poésie amoureuse, la forme simple est encore employée durant la 19^e dynastie et même au-delà (Aménémopé, Ani) (§ 1.4.2) ;
- le vétitif de *rdi* se présente sous deux formes (simple ou périphrasée) dans les textes de la pratique, les contes et le P. Anastasi 1 ; dans les genres éducatifs et poétiques, la forme simple est d'un emploi systématique durant l'époque ramesside et au-delà (Ani, Aménémopé). La construction périphrasée ne semble pas s'imposer avant la 26^e dynastie dans les enseignements (P. Brooklyn) (§ 1.4.2) ;

- l'emploi de la forme *imi.k sdm* est limité à la 18^e dynastie dans les lettres et les contes ; au sein du groupe 2, la forme continue de fonctionner durant toute l'époque ramesside. On notera que la seule occurrence d'une forme *imi.k sdm* dans les versions monumentales de Qadech n'a pas été reproduite dans le P. Sallier 3 (§ 1.4.2) ;
- la non-existence exprimée au moyen de la construction *nn A* est limitée à la 18^e dynastie dans les lettres ; dans le groupe 2, la construction est employée durant toute l'époque ramesside (§ 2.1) ;
- la non-existence exprimée au moyen de la construction *nn wn A* est limitée à la 19^e dynastie dans les textes de la pratique ; dans l'ensemble des genres littéraires, elle apparaît encore bien après cette époque (§ 2.1) ;
- la non-existence peut s'exprimer au moyen de la construction *mn A* dès la 19^e dynastie dans les textes de la pratique et son emploi est systématique dès la 20^e dynastie ; dans les textes littéraires, cette construction apparaît sporadiquement à la 20^e dynastie mais les tournures anciennes restent d'un emploi majoritaire (§ 2.1) ;
- la prédication substantivale de type A *pw* est employée jusqu'au règne de Ramsès II dans les documents de la pratique ; attestée dans le P. Anastasi 1, les versions monumentales de Qadech et les enseignements, la construction continue de fonctionner durant toute l'époque ramesside et même au-delà dans les enseignements (P. Boulaq 4, P. Brooklyn). Par ailleurs, l'emploi de prédicats peu variés dans les textes de la pratique témoigne du figement de la construction ; à l'inverse, les genres littéraires recourent à des prédicats variés, témoignant de la vitalité de la construction. Celle-ci n'est jamais employée par le groupe 3 (§ 2.2) ;
- la prédication substantivale de type A *p3y/t3y/n3y* apparaît dès la 19^e dynastie dans les textes de la pratique et les contes ; dans le P. Anastasi 1, Qadech et les enseignements, elle n'est jamais employée, *A pw* est d'un emploi systématique (§ 2.2) ;
- l'emploi de la particule exclamative *-wy/wsy* est limité à la 18^e dynastie dans les textes de la pratique ; elle est employée durant toute l'époque ramesside dans le groupe 2, et même au-delà (§ 2.3) ;

Ces différents phénomènes font donc apparaître une distinction importante entre les groupes 1 et 2 ; le répertoire employé au sein des deux groupes évolue à des rythmes différents : le groupe 1 délaisse des constructions qui continuent de fonctionner plus longtemps au sein du groupe 2. De même, le groupe 3 présente de nombreuses analogies avec le groupe 1. Toutefois, cela ne signifie pas pour autant que le répertoire employé au sein du groupe 3 correspond en tout point à celui du groupe 1. En effet, le groupe 3 présente également des analogies avec le groupe 2, ainsi que l'illustrent encore les quelques points suivants :

- la négation du subjonctif est notée au moyen de la graphie récente, *bn*, dans les textes de la pratique à partir de la 19^e dynastie. Dans l'ensemble des textes littéraires, la graphie ancienne, *nn*, est privilégiée durant toute l'époque ramesside ; la graphie récente commence seulement à s'imposer après la 20^e dynastie (§ 1.1.2) ;
- l'emploi d'un système corrélatif dont la protase se compose d'un subjonctif introduit par *ir* est attesté jusqu'à la 19^e dynastie dans les textes de la pratique ; dans les genres littéraires, la construction est encore attestée après la 20^e dynastie (§ 1.1.2) ;
- la forme *k3-sdm.f* est employée jusqu'à la 18^e dynastie dans les lettres ; elle n'est plus attestée ensuite. Dans les genres littéraires, la construction continue de fonctionner jusqu'à la 20^e dynastie (§ 1.1.2.3) ;

L'analyse du répertoire employé au sein des différents genres a également mis en lumière quelques phénomènes caractéristiques d'un genre ou d'un groupe de genres :

- la *sdm.n.f* prédicative est principalement employée dans les lettres des 18^e et 19^e dynasties (§ 1.1.1.2) ;
- la *sdm.n.f* séquentielle est surtout attestée dans Qadech (§ 1.1.1.2) ;

- la forme *bw sdm.n.f* est typique des genres scolaires et des versions monumentales de Qadech (§ 1.1.3) ;
- la construction *ḥ^c.n sdm.n.f* est caractéristique des documents oraculaires (§ 1.1.1.2) ;
- le subjonctif actif est principalement employé derrière *rdi* dans les lettres, lettres-modèles et certains genres juridiques ; dans le P. Anastasi 1, les genres éducatifs et poétiques, cet emploi est minoritaire (§ 1.1.2.1) ;
- le subjonctif passif est principalement employé derrière *rdi* dans les lettres, lettres-modèles, certains genres juridiques et les contes ; dans le P. Anastasi 1, les genres éducatifs et poétiques, cet emploi est minoritaire (§ 1.1.2.2) ;
- la construction *r-ṯnw sdm.f* se rencontre principalement dans le discours littéraire (textes sapientiaux, éloges, poésie amoureuse) (§ 1.1.2.1) ;
- la construction *ḥft sdm.f* est typique des lettres et lettres-modèles des 18^e et 19^e dynasties (§ 1.1.2.1) ;
- la construction *ir sdm.f* est majoritairement employée dans le discours littéraire (§ 1.1.2.1) ;
- les constructions analogiques du Futur III se rencontrent majoritairement dans les genres juridiques (§ 1.3) ;
- à l'impératif, la présence du *yod* prothétique est exceptionnelle dans les genres scolaires (§ 1.4.1) ;
- l'emploi de la forme *ih-sdm.f* est caractéristique des lettres, des contes et des textes scolaires (§ 1.4.1) ;
- la forme *ih-sdm.f* se rencontre en contexte libre dans les contes (§ 1.4.1) ;
- la forme *ih-sdm.f* se rencontre dans des formulations figées dans les lettres et les genres scolaires (§ 1.4.1) ;
- l'emploi de la forme *ih-sdm.f* dans la formule *ih-rḥ.k sw* est caractéristique des lettres, lettres-modèles et genres scolaires se présentant sous forme épistolaire (§ 1.4.1) ;
- l'emploi de la forme *ih-sdm.f* dans la formule *ih-di.k ḥr.k* est typique des lettres et des lettres-modèles ; cette tournure apparaît exceptionnellement dans les textes sapientiaux (§ 1.4.1) ;
- la construction *imi.k sdm* est typique des enseignements (§ 1.4.2) ;
- la construction *wn.in.f* + prédicat est caractéristique des contes ; elle apparaît également dans les différentes versions du poème de Qadech (§ 1.5.3) ;
- la construction *ḥ^c.n.f* + prédicat est caractéristique des contes, des différentes versions de la bataille de Qadech, des procédures juridiques et des procédures oraculaires (§ 1.5.3) ;
- la construction *ḥ^c.n sdm.n.f* est typique des procédures oraculaires et des versions monumentales de Qadech (§ 1.5.3) ;
- dans les lettres, les lettres-modèles et les contes, l'emploi de la *sdm.n.f* relative est presque limité à la 19^e dynastie ; ce phénomène est dû aux constructions dans lesquelles la forme apparaît (§ 1.6) ;
- la *sdm.n.f* relative est employée durant toute l'époque ramesside dans les genres juridiques, éducatifs et poétiques (§ 1.6) ;
- l'emploi de la *sdm.n.f* relative dans la formule *dd.n NP n NP* est typique des lettres de la 19^e dynastie (§ 1.6) ;
- l'emploi de la *sdm.n.f* relative dans la formule *SN rdi.n p3y.i nb ḥr.i* est typique des lettres-modèles de la 19^e dynastie (§ 1.6) ;
- l'emploi de la *sdm.n.f* relative dans les formules *hrw pn* + infinitif + *ir.n NP* ou *dd.n NP* est typique des genres juridiques de l'époque ramesside (§ 1.6) ;
- l'emploi de la *sdm.n.f* relative dans la formule *ḥ3.t-^c m SN* est typique des enseignements, de la poésie amoureuse et des exercices scolaires de l'époque

ramesside. Dans le genre des enseignements, cette formulation est encore employée bien après l'époque ramesside (§ 1.6) ;

- l'emploi de la *sdm.n.f* relative dans la formule de colophon est typique des textes littéraires (contes, P. Sallier 3, enseignements) (§ 1.6) ;
- l'emploi de la construction *iy.t pw ir.w.n.f* est typique des contes et du poème de Qadech (§ 2.2) ;
- l'emploi du participe imperfectif dans les titres de fonction est majoritaire dans les genres épistolaires et juridiques ; cet emploi est minoritaire dans les genres narratifs, éducatifs et poétiques (§ 1.7.2) ;
- le sujet de la phrase coupée est plus souvent nominal dans les lettres et les questions oraculaires (§ 1.7.3) ;
- la phrase coupée est une construction principalement attestée dans les lettres et les documents juridiques (§ 1.7.3) ;
- la prédication de non-existence exprimée au moyen de la construction *nn A* est typique du groupe 2 et du P. Sallier 3 (§ 2.1) ;
- l'emploi de la formule *h3b pw r di.t rh p3y.i nb* est typique des lettres et lettres-modèles (§ 2.2) ;
- la prédication adjectivale fonctionne avec des prédicats variés, reflétant la vitalité de la construction, dans le P. Anastasi 1, les versions monumentales de Qadech, les genres éducatifs et poétiques ; dans les lettres, les genres juridiques, les contes et le poème de Pentaouret, le nombre de prédicat est limité (§ 2.3) ;
- la construction *nfr Ø* est caractéristique des lettres et des genres juridiques (§ 2.3) ;
- l'emploi de la particule exclamative *-wy/wsy* est typique du groupe 2 (§ 2.3) ;
- à l'exception du P. Moscou 127, le prédicat d'une prédication adjectivale est systématiquement renforcé par le syntagme *r-ikr sp-sn* dans les contes ; cette construction apparaît également dans le poème de Qadech (§ 2.3) ;
- la présence d'un second terme de comparaison dans une prédication adjectivale est caractéristique des genres littéraires, à l'exception des contes et du poème de Pentaouret où la construction n'est pas attestée (§ 2.3) ;
- l'accompli passif est d'un emploi plus régulier dans les procédures juridiques des Tomb Robberies (§ 1.1.1.4) ;
- le séquentiel apparaît toujours dans le même emploi dans les genres éducatifs : il est employé dans l'apodose d'un système corrélatif dont la protase est introduite par *wnn* ;
- l'emploi d'un système corrélatif dont la protase est introduite par *wnn* est typique des lettres et des lettres-modèles (*wnn t3y.i š^c.t hr spr r.k*) (§ 1.5.2) ;
- le participe perfectif passif est d'un emploi plus régulier dans les procédures juridiques des Tomb Robberies (§ 1.7.1) ;

De même, l'examen du répertoire a, quelquefois, montré que certaines constructions ne sont jamais ou rarement attestées dans un genre :

- l'aoriste *bw ir.f sdm* n'est pas attesté dans les genres poétiques (§ 1.1.3) ;
- le conjonctif est peu représenté dans les genres poétiques (§ 1.5.1) ;
- le séquentiel apparaît peu dans le P. Anastasi 1, les genres éducatifs et les genres poétiques (§1.5.2) ;
- la construction *nn A* n'est pas attestée dans les genres poétiques (§ 2.1) ;
- la prédication substantivale de type A *pw* ou A *p3y/t3y/n3y* n'est pas attestée dans les textes sapientiaux et les genres poétiques (§ 2.2) ;
- la prédication substantivale de type A *pw* n'est pas attestée dans les contes (§ 2.2) ;
- la prédication substantivale de type A *p3y/t3y/n3y* n'est pas attestée dans le P. Anastasi 1, Qadech et les enseignements (§ 2.2) ;

Enfin, l'étude du répertoire a permis de percevoir la coexistence de différents registres au sein d'un même texte. Dans le conte d'*Horus et Seth*, nous avons discerné à plusieurs reprises des variations au sein du répertoire employé, révélant une différence de registres. Ainsi, la graphie de la négation du subjonctif se présente encore sous la forme ancienne, *mn*, comme il est d'usage dans les textes littéraires de cette époque. Toutefois, la graphie récente, *bn*, est employée à deux reprises, reflétant ainsi un changement de registre. En effet, la forme ancienne apparaît dans les parties narratives du conte tandis que la graphie récente est privilégiée dans des passages reproduisant le style épistolaire. Le même constat vaut pour la négation du Futur III. La forme ancienne est privilégiée dans le conte, à l'exception de deux cas provenant de passages reproduisant un serment ; le répertoire employé correspond donc à celui des textes de la pratique. Le même phénomène se produit avec la négation du perfectif. À l'exception du P. Moscou 127, les contes emploient toujours la construction récente, *bwpw.f sdm*. Dans le conte d'*Horus et Seth*, la forme récente, attestée à deux reprises, côtoient la construction ancienne, *bw sdm.f*. S'agissant de la forme privilégiée par le genre des contes, l'emploi de la forme *bwpw.f sdm* est donc tout à fait banal. À l'inverse, la présence de formes *bw sdm.f* est plus surprenant ; toutefois, il paraît évident que le narrateur a souhaité, par ce biais, marquer une rupture. En effet, la construction ancienne, *bw sdm.f*, se rencontre dans deux passages conservant des injonctions rédigées par Osiris et Prê-Horakhty ; dès lors, il s'agit probablement de marquer une différence de registre entre les passages épistolaires et le reste du conte¹²¹⁶. Enfin, la présence de deux formulations s'explique également par le registre employé. Ainsi, le conte recourt encore à l'ancienne forme relative du verbe *dd* afin d'introduire la déclaration du Maître Universel, or, dans le genre des contes, ce type de construction est principalement employé avec le verbe *iwi* dans la formule *iy.t pw ir.w.n.f*. À vrai dire, l'emploi de la forme *dd.t.n* NP est directement lié au contexte juridique du passage ; la formule *dd.t.n* NP est *toujours employée au Nouvel Empire dans les textes à caractère juridique pour introduire les dépositions des parties ou les déclarations de la Cour*¹²¹⁷. Enfin, le conte recourt encore à une construction dont l'emploi est typique des lettres et lettres-modèles : un système corrélatif dont la protase est constituée d'un subjonctif introduit par *hft*. Ce type de construction se rencontre dans l'expression *hft spr t3y.i š^c.t r.k*, dont l'emploi est restreint aux lettres et lettres-modèles des 18^e et 19^e dynasties. Comme attendu, cette formulation n'apparaît jamais dans les autres genres ; sa présence dans le conte d'*Horus et Seth* est liée à un changement du registre employé, la formule apparaît, en effet, dans un passage reproduisant une lettre. On notera, tout de même, un élément important ; le passage épistolaire du conte emploie une formulation qui n'est plus jamais attestée dans les lettres de la 20^e dynastie, optant systématiquement pour l'expression *wnn t3y.i š^c.t hr spr r.k*¹²¹⁸. Nous l'avons vu plus haut, la forme perfective négative *bw sdm.f* est encore employée dans des passages reproduisant également des lettres ; si cette construction est encore attestée dans quelques lettres de la 19^e dynastie, la forme *bwpw.f sdm* est d'un emploi systématique après cette époque. Dans les passages épistolaires, le conte d'*Horus et Seth*, dont l'époque de rédaction se situe aux alentours du règne de Ramsès V, semble donc puiser dans le répertoire employé dans les lettres de la 19^e dynastie. Certaines des formulations employées dans les passages épistolaires du conte vont dans le même sens. En effet, mis à part l'emploi de la formule *hft spr t3y.i wh3 r.tn*, on relève également la présence d'une expression plutôt

¹²¹⁶ Dans la grammaire de Černý-Groll (1993 : LVII-LXVII), le conte d'*Horus et Seth* est passé au crible afin de relever les diverses constructions spécifiques du néo-égyptien littéraire, s'opposant au néo-égyptien non littéraire. L'emploi de la forme *bw sdm.f* figure parmi les constructions relevées.

¹²¹⁷ J.-M. Kruchten (1986b : 164).

¹²¹⁸ Sur l'emploi de ces formulations caractéristiques des lettres et lettres-modèles, voir le chapitre consacré à la phraséologie.

caractéristique des lettres du Moyen Empire où *the sender speaks of himself as b3k im*¹²¹⁹ (LES 39,12).

De même, nous avons pu observer des variations de registre au sein des différents genres juridiques. Si les parties discursives emploient le répertoire des textes non littéraire, les parties narratives peuvent recourir à des constructions qui ne sont jamais ou exceptionnellement employées par les textes de la pratique (*ḥḥ.n sdm.n.f* dans les procédures oraculaires, *dd.t.n* NP pour introduire une déclaration, infinitif + *ir.n* NP dans l'incipit ou en cours de texte).

Enfin, l'insertion d'une forme *hr-sdm.f* dans une lettre de la 20^e dynastie s'explique par l'allure proverbiale du passage, ce type de construction étant plutôt typique des genres éducatifs, tandis que l'emploi de l'ancienne forme relative de l'accompli est presque limité à la formule d'incipit du type *dd.t.n* NP *n* NP. Si des variations de registres sont apparues au sein d'un même texte, nous avons également constaté des écarts entre des documents appartenant au même genre. Au sein des contes, deux textes se sont clairement démarqués des autres documents ; l'un va plutôt puiser dans le répertoire des textes de la pratique (*Ounamon*), l'autre est fort proche des genres éducatifs, des genres poétiques, du P. Anastasi 1 et de Qadech (P. Moscou 127). Ces deux textes, datant de la même époque, n'emploient pas du tout le même répertoire. Ainsi, le perfectif négatif est encore exprimé au moyen de la construction ancienne, *bw sdm.f*, dans le P. Moscou 127, tandis qu'*Ounamon* recourt systématiquement à la forme récente, *bwpw.f sdm*. De même, la terminaison du pseudo-participe de la 1^e personne du singulier est toujours *-tw* dans le conte d'*Ounamon* ; le P. Moscou 127 emploie encore la finale *-k(wi)*. Ces variations dans le répertoire employé au sein de ces deux documents tiennent probablement à la forme empruntée par ces textes. En effet, le conte d'*Ounamon* se présente sous la forme d'un rapport administratif et emprunte clairement le répertoire propre au discours non littéraire. Le P. Moscou 127 se présente sous la forme d'une lettre mais n'emploie pas le répertoire propre à ce genre, pas plus que celui employé au sein des contes ; au contraire, ce conte semble plutôt s'inspirer de la plupart des genres littéraires. Il est vraisemblable que la lettre littéraire du P. Anastasi 1 a influencé ce document ; par ailleurs, nous avons déjà constaté des rapprochements entre ces deux documents au niveau phraséologique¹²²⁰. De par leur forme particulière, on ne s'étonnera pas de l'absence de constructions tout à fait caractéristiques du genre des contes, telles que les formes *ḥḥ.n/wn.in.f* + prédicat ou *iy.t pw ir.w.n.f*.

Le même phénomène se produit au sein du corpus épistolaire ; le répertoire sélectionné par les lettres et les lettres-modèles diffère considérablement de celui employé au sein de la lettre littéraire du P. Anastasi 1. Nous l'avons vu à plusieurs reprises, la lettre littéraire du P. Anastasi 1 va plutôt puiser dans le répertoire des genres littéraires ; elle s'éloigne donc considérablement des lettres et lettres-modèles de la même époque.

Nous l'avons également noté à plusieurs reprises, le poème de Pentaouret s'éloigne régulièrement des versions monumentales pour se rapprocher du genre des contes. Ainsi, bon nombre de constructions sont adaptées (*sdm.n.f* → *sdm.f* ; *bw sdm.f* → *bwpw.f sdm* ; *hr sdm.f* → *k3.sdm.f* ; *n/n wn A* → *nn/nn wn A*) ; le répertoire sélectionné dans le P. Sallier 3 correspond plutôt à celui employé dans les contes, ainsi que l'illustre encore l'absence de la construction *A pw*, pourtant attestée à plusieurs reprises dans les versions monumentales, ou la réduction considérable du nombre de prédictions adjectivales.

L'analyse du répertoire a donc montré que les Égyptiens étaient tout à fait conscients de manipuler plusieurs registres. Le cas est particulièrement éclairant dans les anthologies scolaires, ces papyri rassemblant différents genres. Des distinctions sont régulièrement

¹²¹⁹ A. Bakir (1970 : 53). Dans les lettres du Nouvel Empire, cette tournure n'est jamais attestée, à deux exceptions près (cf. ex. 149 et 247).

¹²²⁰ Cf. *supra*, p. 46-51.

apparues entre les lettres-modèles, d'une part, et les textes sapientiaux, les éloges et les prières, d'autre part. Les premières vont plutôt puiser dans le répertoire des textes non littéraires ; les autres documents sont, par contre, beaucoup plus proches des enseignements, de la poésie amoureuse, de la lettre littéraire du P. Anastasi I et de Qadech. Ainsi, le perfectif négatif est exprimé au moyen de deux constructions dans les lettres-modèles de la 19^e dynastie : *bwpw.f sdm* et *bw sdm.f*. Comme il est d'usage dans les textes non littéraires de la 19^e dynastie, la forme *bw sdm.f* fonctionne encore quelquefois aux côtés de la construction récente. Dans les autres genres scolaires, la forme ancienne est d'un emploi systématique durant toute l'époque ramesside, à l'exception d'un cas particulier. De même, une distinction apparaît également dans l'emploi de la forme *sdm.t.f*. Si les lettres-modèles recourent majoritairement à la forme périphrasée, les textes sapientiaux, les éloges et les prières emploient presque systématiquement la forme simple. Enfin, l'emploi du vétéif sous forme simple ou périphrasée distingue encore les genres scolaires. Dans les lettres-modèles, le vétéif se présente systématiquement sous forme périphrasée, mis à part avec le verbe *rdi*. Les quelques occurrences relevées dans les textes sapientiaux emploient les deux constructions *m iri sdm* et *m sdm*. Ces différents phénomènes permettent donc d'assurer que les Égyptiens étaient formés aux différents registres d'expression, variant selon le genre. En effet, on ne peut considérer que ces variations se faisant jour entre les différents textes rassemblés sur un même document sont le fruit du hasard. De même, ces travaux étant l'œuvre d'un seul scribe, ces variations ne peuvent résulter de différentes « mains ».

Enfin, au terme de cette analyse, j'espère avoir mis l'accent sur un fait important : la nécessité d'envisager l'ensemble du corpus dans l'étude du néo-égyptien. L'opposition entre néo-égyptien littéraire et néo-égyptien non littéraire est donc peu pertinente, ainsi que l'illustre le cas particulier des contes s'éloignant régulièrement des autres documents littéraires pour se rapprocher des textes non littéraires. Par ailleurs, l'analyse du répertoire mobilisé dans les différents genres avait également pour but de revenir sur une affirmation de Černý-Groll : *Therefore these three variables : 1) level of occurrence of prepositions, 2) a specific set of verbal formations, 3) typical "errors", allow us to distinguish between literary and non-literary Late Egyptian as two different specific languages*¹²²¹. J'espère être parvenue à démontrer que cette distinction entre deux langues n'a pas lieu d'être. En vérité, il s'agit bien d'une seule et même langue au sein de laquelle diverses sélections sont opérées selon le genre¹²²².

¹²²¹ J. Černý & S.I. Groll (1993 : LVI).

¹²²² Ainsi que l'indique Fr. Rastier (2001b : 232) : *Le genre l'emporte sur les autres régularités linguistiques. C'est même le discours, voire le genre qui détermine la langue.*

Conclusion

Au terme de ce travail, l'analyse des quatre critères a permis de faire apparaître :

- des regroupements se faisant jour entre les genres, justifiant ainsi notre classification ;
- le phénomène de normalisation propre à chacun des genres.

1. Regroupements opérés au sein du corpus

1.1. Critère 1 : forme

L'examen de l'emploi de l'encre rouge a déjà fait apparaître des regroupements au sein de notre corpus. Les lettres, les serments et les questions oraculaires se sont nettement distingués du reste du corpus ; ce sont les seuls genres à ne jamais recourir à l'encre rouge. La ponctuation s'est avérée plutôt caractéristique du discours littéraire, plus particulièrement des textes sapientiaux et de la poésie amoureuse. Destinée à faciliter la récitation ou à aider à l'apprentissage de la lecture, on ne s'étonnera guère de l'emploi massif de la ponctuation dans les genres littéraires et scolaires. Bien sûr, cela ne signifie pas pour autant que tous les documents d'un genre sont ponctués. D'autre part, j'ai également mis en évidence un autre emploi ; les points de ponctuation, notés en noir cette fois, peuvent encore servir à structurer une partie du document, un peu à la manière de nos tirets. Cette pratique est limitée aux genres juridiques, principalement dans les documents provenant du corpus des Tomb Robberies. L'emploi de points de ponctuation fait donc apparaître trois regroupements. Dans le premier groupe (groupe I), les points sont tracés en rouge ; ils ont surtout une vocation scolaire. Dans le second groupe (groupe II), les points sont notés en noir et servent à structurer certaines parties du document. Enfin, le troisième groupe (groupe III) rassemble les genres qui ne sont jamais ponctués.

Groupe I	Groupe II	Groupe III
P. Anastasi 1	Procédure juridique (TR)	Poème de Qadech (papyri)
Conte	Testament (rare)	Lettre
Enseignement	Rapport juridique (rare)	Déposition
Poésie amoureuse		Serment
Texte sapiential		Procédure juridique
Lettre-modèle		Procédure oraculaire
Eloge		Question oraculaire
Prière		

Fig. 53. Regroupements opérés sur base de l'étude de la ponctuation

L'encre rouge est également employée afin de distinguer certains passages. Cette pratique, surtout caractéristique des contes, se rencontre également dans les autres genres littéraires (P. Anastasi 1, enseignement, poésie amoureuse) et la plupart des genres juridiques (procédure juridique des Tomb Robberies, procédure juridique, rapport juridique, déposition, oraculaire). Dans le genre des contes, l'examen des passages rubriqués a permis de distinguer deux documents de l'ensemble des contes : *Ounamon* et le P. Moscou 127. Ces deux textes empruntant la forme d'un rapport administratif ou d'une lettre, les passages rubriqués ne correspondent pas à ceux habituellement notés en rouge dans les autres contes. La rubrication n'est jamais ou exceptionnellement employée dans les lettres et les genres scolaires. Deux groupes se distinguent donc selon la présence (groupe I) ou l'absence (groupe II) de passages rubriqués :

Groupe I	Groupe II
Conte	Lettre
P. Anastasi 1	Serment
Enseignement	Testament
Poésie amoureuse	Question oraculaire
Poème de Qadech	Texte sapiential
Déposition	Lettre-modèle
Procédure juridique	Eloge
Procédure juridique (TR)	Prière
Procédure oraculaire	
Rapport juridique	

Fig. 54. Regroupements opérés sur base de l'étude de la rubrication

Enfin, l'encre rouge est encore employée afin de noter le signe de la pause permettant de séparer différents textes réunis sur un seul document. Cette pratique est limitée aux textes scolaires rassemblés dans les anthologies scolaires et aux chants d'amour conservés sur ostraca ou papyri (groupe I) ; comme attendu, ce signe n'apparaît jamais dans les autres genres (groupe II) :

Groupe I	Groupe II
Poésie amoureuse	Conte
Texte sapiential	P. Anastasi 1
Lettre-modèle	Enseignement
Eloge	Poème de Qadech
Prière	Lettre
	Déposition
	Procédure juridique
	Procédure juridique (TR)
	Procédure oraculaire
	Rapport juridique
	Serment
	Testament
	Question oraculaire

Fig. 55. Regroupements opérés sur base de l'étude du signe de la pause

Si l'on combine les distinctions opérées sur base de ces trois emplois particuliers de l'encre rouge, on obtient huit groupes au sein desquels on observe les comportements suivants (norme typique) :

- le groupe I rassemble le P. Anastasi 1, les contes et les enseignements qui sont régulièrement rubriqués et ponctués mais n'emploient jamais le signe de la pause ;
- le groupe II est limité à la poésie amoureuse ; ces documents peuvent être rubriqués, ponctués et les différents chants peuvent être séparés par le signe de la pause ;
- le groupe III rassemble l'ensemble des genres scolaires qui peuvent être ponctués et séparés par le signe de la pause ; ils ne sont jamais rubriqués ;
- le groupe IV se compose des versions papyrologiques du poème de Qadech, plus particulièrement du P. Sallier 3 qui recourt exceptionnellement à la rubrication ;
- le groupe V rassemble les procédures juridiques des Tomb Robberies et les rapports juridiques qui emploient quelquefois des points écrits en noir afin de structurer le document et peuvent être rubriqués ;
- le groupe VI est limité aux testaments qui emploient exceptionnellement une ponctuation noire mais ne sont pas rubriqués ;

- le groupe VII se compose de trois genres juridiques, les dépositions, les procédures juridiques et les procédures oraculaires ; jamais ponctués, ils peuvent être rubriqués ;
- le groupe VIII rassemble les lettres, les serments et les questions oraculaires qui ne recourent jamais à l'encre rouge.

1.2. Critère 2 : incipit et explicit

Le second critère, l'étude des incipit et explicit, s'est avéré particulièrement instructif. Les formulations employées en incipit ont fait se distinguer trois groupes. Le premier (groupe I) rassemble l'ensemble des genres juridiques, à l'exception des questions oraculaires ; la formulation la plus fréquente, susceptible de variations, se présente sous la forme suivante : date – *hrw pn* – infinitif – *ir.n* NP. Si ce type d'incipit apparaît dans l'ensemble des genres juridiques, l'étude des lemmes employés a permis d'opérer une distinction entre les genres. Ainsi, certains verbes ou syntagmes employés en incipit se sont avérés caractéristiques d'un genre ; les serments, dépositions, testaments, rapports, procédures juridiques, procédures oraculaires et procédures juridiques des Tomb Robberies emploient régulièrement des formulations propres qui sont souvent exclusives d'un genre. L'emploi du lemme *smtr* est, par exemple, limité aux procédures juridiques des Tomb Robberies. L'examen des incipit a également fait apparaître un second regroupement (groupe II) rassemblant une partie des genres littéraires s'ouvrant par la formule *h3.t-^c m* SN. Typique des enseignements, cet incipit se rencontre également dans la poésie amoureuse sur papyri et le poème de Qadech ; il est également employé dans les textes scolaires, on le trouve, en effet, en ouverture des anthologies scolaires et apparaît encore dans deux éloges et un texte sapiencial. Ce regroupement est intéressant ; il indique que l'ensemble des documents susceptibles de s'ouvrir par cette formulation appartient au même type de discours aux yeux des Égyptiens, le discours littéraire¹²²³. Au sein de ce groupe, la distinction entre les genres s'opère également grâce aux lemmes introduits par *h3.t-^c m*. Ainsi, les enseignements et la poésie amoureuse recourent à des désignations spécifiques, jamais employées dans les autres genres. De même, les anthologies scolaires sont dotées d'une formulation caractéristique. Enfin, deux éloges scolaires et le poème de Qadech reçoivent une appellation particulière désignant le récit panégyrique. Ainsi que nous l'avons noté, au sein du discours littéraire, le genre des contes forme un groupe isolé. Si cette partie du document est rarement conservée, les incipit employés sont tout à fait spécifiques à ce genre ; les formulations employées s'apparentent à celles ouvrant les contes du Moyen Empire. Dans l'étude des incipit, un troisième groupe (groupe III) se détache nettement de l'ensemble de notre corpus ; il rassemble les lettres, les lettres-modèles et quelques textes se présentant sous forme épistolaire. Le choix de la formule employée varie selon divers facteurs (diachronique, générique, formel, sociologique). De manière générale, l'ensemble des formulations mises au jour au sein de ce groupe se rencontre dans le genre des lettres ; les formules d'incipit employées dans le genre des lettres-modèles sont un peu plus réduites. L'étude des incipit distingue donc des champs génériques (genres juridiques, genres épistolaires) ou un type de discours (littéraire) ; par ailleurs, l'examen des formulations spécifiques opère une distinction plus fine et permet d'opérer une distinction entre les genres. Toutefois, si la plupart des genres sont caractérisés par un incipit, certains en sont dépourvus (groupe IV). Au sein de ce groupe, j'ai distingué deux cas, selon que l'absence d'incipit est exceptionnelle ou majoritaire, voire systématique. Ainsi, quelques

¹²²³ Selon A. Loprieno (1996 : 54), les *Miscellanées* ne font pas partie du discours littéraire : (...) *the main problem lies on the one hand in the Gebrauchstexte, such as the Ramesside "Miscellanies", which certainly enjoyed ample reception but cannot be ascribed to literary discourse, and on the other in those "school texts" which may have indeed originally been literary, but have subsequently been reduced to the role of sheer educational tools.*

lettres, lettres-modèles, dépositions et procédures oraculaires s’ouvrent directement par le propos même du texte. À l’exception des lettres-modèles¹²²⁴, ce phénomène se produit principalement dans les documents rédigés sur ostraca. L’absence de formulation particulière en ouverture peut donc s’expliquer par le manque de place offert par le support. Certains genres sont systématiquement (questions oraculaires, poésie amoureuse sur ostraca) ou majoritairement (textes sapientiaux, éloges et prières) dépourvus d’incipit. Il faut donc recourir à d’autres critères pour identifier ces documents ; ainsi que nous l’avons vu, les formules employées dès les premières lignes de textes permettent déjà de les distinguer. L’étude des incipit a donc fait apparaître quatre regroupements ; au sein de chacun des groupes, les genres se sont souvent distingués par des formulations spécifiques :

Groupe I : genres juridiques	Groupe II : genres littéraires	Groupe III : genres épistolaires	Groupe IV : genres dépourvus d’incipit
Déposition Serment Testament Procédure juridique Procédure juridique (TR) Procédure oraculaire <i>Ounamon et Astarté</i>	I : Enseignement, anthologie scolaire, poésie amoureuse sur papyri, poème de Qadech, éloge et texte sapiential II : contes	Lettre Lettre-modèle P. Anastasi I Genres empruntant la forme épistolaire (texte sapiential, éloge, prière et P. Moscou 127)	I : Lettre, lettre-modèle, déposition et procédure oraculaire II : Question oraculaire et Poésie amoureuse sur ostraca, texte sapiential, éloge et prière

Fig. 56. Regroupements opérés sur base de l’étude des incipit

Si l’étude des explicit a produit des résultats moins tranchés, elle m’a tout de même permis de distinguer certains genres de l’ensemble du corpus. Peu de textes s’achèvent par une formulation spécifique, on recense principalement deux groupes. Le premier rassemble les lettres, les lettres-modèles et les genres se présentant sous forme épistolaire ; le second groupe est constitué de textes littéraires. Dans le premier groupe, les lettres et lettres-modèles se distinguent des genres empruntant la forme épistolaire ; en effet, ces derniers recourent systématiquement à la même tournure : *ih-rh.k sw*¹²²⁵. Dans les lettres et lettres-modèles, d’autres formulations sont employées. De même, au sein des lettres et lettres-modèles, une distinction s’opère selon la présence/l’absence d’une adresse. Le second groupe se compose de documents littéraires se clôturant par un colophon. Ce type d’explicit est surtout caractéristique des genres narratifs ; il apparaît également dans un enseignement, en clôture de quelques textes scolaires et des textes du scribe Amennakht. Selon la formulation employée, deux groupes se distinguent. Les contes, le poème de Qadech, l’enseignement d’Aménémopé ainsi qu’un papyrus conservant une série d’exercices scolaires s’achèvent par un explicit s’ouvrant par la formule *iw.s pw*. Les quelques genres scolaires emploient une tournure plus courte, se réduisant souvent à *in k3 n NP*. Enfin, les documents rédigés par le scribe Amennakht se clôturent par les formules *ir.n NP* ou \emptyset NP. Les regroupements et les distinctions opérées au sein de chacun des deux groupes sont résumés dans le tableau suivant :

¹²²⁴ L’ensemble de nos lettres-modèles sont issues d’anthologies scolaires rédigées sur papyri.

¹²²⁵ La seule exception se rencontre dans l’O. Chicago OIC 12074.

Groupe I	Groupe II
I : lettre et lettre-modèle	I : conte, Aménémopé, anthologie scolaire
II : genres se présentant sous forme épistolaire	II : genres scolaires (à l'exception des lettres-modèles)
	III : textes rédigés par Amennakht

Fig. 57. Regroupements opérés sur base de l'analyse des explicit

De manière générale, si la plupart des genres s'ouvrent régulièrement par un incipit caractéristique, la présence d'un explicit est beaucoup moins régulière. Les lettres, les lettres-modèles et les contes sont les trois genres qui y recourent le plus souvent ; toutefois, dans les lettres et les lettres-modèles, l'emploi d'un explicit est loin d'être systématique. Dans l'ensemble des genres juridiques¹²²⁶, la plupart des textes scolaires (textes sapientiaux, éloges, prières)¹²²⁷, la poésie amoureuse et la plupart des enseignements, on ne relève aucune formulation particulière en clôture de textes.

1.3. Critère 3 : phraséologie

Le troisième critère, l'étude la phraséologie, s'est avéré particulièrement instructif dans certains champs génériques où les formulations typiques d'un genre ou d'un champ générique abondaient ; à l'inverse, certains genres ou champs génériques ont révélé peu de tournures caractéristiques. Au sein des genres épistolaires, les lettres et lettres-modèles ont livré un grand nombre de tournures phraséologiques jamais employées dans les autres genres et la lettre littéraire du P. Anastasi 1. Les genres juridiques se sont également avérés particulièrement propices à ce type d'étude. J'ai ainsi passé en revue quelques formulations susceptibles de se rencontrer dans la plupart des genres juridiques, ce qui n'est guère surprenant, l'ensemble des genres distingués constituant une partie d'une procédure juridique ; certaines tournures spécifiques à un genre ont également été relevées. Si les genres éducatifs ont fourni beaucoup moins de formulations caractéristiques, les quelques tournures relevées ont tout de même mis en avant les liens existants entre les enseignements et les textes sapientiaux. Par ailleurs, nous avons vu que les expressions typiques des genres éducatifs se rencontraient régulièrement dans la lettre du P. Anastasi 1, où la fonction éducative occupe une place importante. Les genres narratifs ont également fourni peu de formulations phraséologiques. Toutefois, l'examen du critère phraséologique a tout de même permis de distinguer le conte d'*Ounamon* et le P. Moscou 127, qui emploient exceptionnellement les tournures caractéristiques apparaissant dans les autres contes et le poème de Qadech. Ce phénomène ne doit pas surprendre ; ces deux contes empruntent la forme d'un autre genre. Enfin, les genres poétiques sont probablement ceux qui se sont révélés les moins propices à ce type d'étude. Très peu de tournures spécifiques ont été mises au jour ; toutefois, il faut préciser que certains des genres poétiques (poésie amoureuse, prière) sont représentés par un nombre fortement réduit de témoins.

1.4. Critère 4 : répertoire

L'analyse des sélections opérées dans le vaste répertoire à disposition des scribes a permis de distinguer trois groupes. Le premier rassemble les textes de la pratique de l'époque ramesside, les lettres-modèles et le conte d'*Ounamon*. Le second groupe se compose de la plupart des textes littéraires, à l'exception des contes : genres éducatifs et poétiques, lettre littéraire du

¹²²⁶ À l'exception de trois documents (cf. *supra*, p. 145).

¹²²⁷ À l'exception des textes scolaires se présentant sous forme épistolaire ; ces documents peuvent éventuellement s'achever par une formule caractéristique, *ih-rh.k sw*. De même, les exercices scolaires isolés peuvent être dotés d'une date en fin de texte.

P. Anastasi 1, version monumentale de Qadech et conte du P. Moscou 127. L'état de langue employé au sein des lettres de la 18^e dynastie correspond également à cet ensemble. Enfin, le dernier groupe se limite aux contes (à l'exception d'*Ounamon* et du P. Moscou 127) et du P. Sallier 3. De nombreuses distinctions sont apparues entre ces trois groupes. De manière générale, le groupe II est caractérisé par une évolution plus lente. En effet, certaines des constructions employées au sein du groupe I cessent d'exister après la 19^e dynastie ; à l'inverse, elles continuent de fonctionner durant l'époque ramesside, et parfois même au-delà, dans le groupe II. De même, nous avons vu que certaines constructions employées dans les lettres de la 18^e dynastie n'apparaissent plus après cette époque dans les genres du groupe I alors qu'elles se rencontrent encore dans les genres littéraires du groupe II durant toute l'époque ramesside. Les contes constituent véritablement un ensemble à part entière ; ils peuvent tout autant suivre les tendances observées dans les deux autres groupes. Par exemple, l'emploi de la forme *bwpw.f sdm* est majoritaire dès la 19^e dynastie dans les contes ; le même constat vaut pour le groupe I. Dans le groupe II, la forme ancienne, *bw sdm.f*, est la mieux représentée durant toute l'époque ramesside. Les contes suivent donc la tendance observée dans le groupe I, mais cela n'est pas toujours le cas, ainsi que l'illustre, par exemple, le choix de la graphie de la négation du subjonctif. Dès la 19^e dynastie, la graphie récente, *bn*, est employée systématiquement dans les textes de la pratique tandis que la lettre littéraire du P. Anastasi 1, les enseignements et la poésie amoureuse privilégient la forme ancienne, *nn*. Dans ce cas, les contes suivent la tendance observée au sein du groupe II ; ils emploient systématiquement la forme *nn sdm.f*¹²²⁸. Les regroupements opérés sur base de l'analyse du répertoire sont résumés dans le tableau suivant :

Groupe I	Groupe II	Groupe III
Lettre (19 ^e -21 ^e dyn.)	Enseignement	Conte (à l'exception du
Lettre-modèle	Poésie amoureuse	P. Moscou 127 et <i>Ounamon</i>)
Déposition	Texte sapiencial	Qadech (P. Sallier 3)
Serment	Eloge	
Testament	Prière	
Procédure juridique	P. Anastasi 1	
Procédure juridique (TR)	P. Moscou 127	
Procédure oraculaire	Qadech (versions	
Question oraculaire	monumentales)	
Rapport juridique	Lettre (18 ^e dynastie)	
<i>Ounamon</i>		

Fig. 58. Regroupements opérés sur base de l'analyse du répertoire

Les distinctions opérées au sein de notre corpus varient donc selon le critère étudié qui peut différencier les genres, les champs génériques ou les discours. Ainsi, le critère formel distingue la plupart des genres. Le second critère, touchant à l'étude des incipit et explicit, rassemble les champs génériques (épistolaire et juridique) ou les discours (littéraire) ; au sein des groupes ainsi formés, chacun des genres se distingue selon une terminologie spécifique. Dans le cas particulier des documents dépourvus d'incipit, d'autres critères doivent être mobilisés. Le critère phraséologique distingue nettement les divers champs génériques ; au sein de chacun d'entre eux, les genres se révèlent également par l'emploi de certaines formules spécifiques. Enfin, l'étude du répertoire opère une distinction nette entre discours littéraire et non littéraire mais pas seulement. En effet, le genre des lettres-modèles et le conte d'*Ounamon* emploient le même répertoire que l'ensemble des textes de la pratique de

¹²²⁸ Mis à part une exception relevée dans le conte d'*Horus et Seth*, toutefois, nous avons vu qu'il s'agissait là d'un cas particulier marquant une différence de registre (cf. *supra*, p. 247-248).

l'époque ramesside. De même, les contes recourent à un répertoire spécifique, ce qui témoigne donc d'un fait important : les régularités de genres l'emportent sur les régularités de discours.

2. Normes

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'examen de ces quatre critères a permis de faire apparaître les normes imposées par le genre, de même que les phénomènes atypiques.

2.1. Genres épistolaires

Au sein des genres épistolaires, composés des lettres, des lettres-modèles et du P. Anastasi 1, des distinctions importantes sont apparues. L'analyse du critère formel a montré une séparation nette entre les trois groupes. Prototypiquement, une lettre n'est jamais rubriquée ou ponctuée ; si les lettres-modèles ne sont jamais rubriquées¹²²⁹, elles peuvent être ponctuées et dotées du signe de la pause. Enfin, la lettre littéraire du P. Anastasi 1 est rubriquée et en partie ponctuée. Les lettres et lettres-modèles se distinguent donc selon la présence/absence d'une ponctuation et du signe de la pause ; toutefois, les deux genres ne sont jamais rubriqués, ils se rapprochent donc sur ce point. L'emploi de l'encre rouge permettant de souligner les articulations de la lettre du P. Anastasi 1 constitue donc un phénomène atypique. L'étude des incipit et explicit a également souligné cette distinction entre les lettres et lettres-modèles, d'une part, et la lettre littéraire du P. Anastasi 1, d'autre part. Typiquement¹²³⁰, les genres épistolaires s'ouvrent par un incipit caractéristique ; les mêmes formulations apparaissent dans le genre des lettres et des lettres-modèles, même si l'éventail des tournures employées en incipit est un peu plus large dans le genre des lettres. Si la lettre du P. Anastasi 1 ne déroge pas à la règle, la formulation employée ne se rencontre jamais sous cette forme dans les lettres et lettres-modèles. Les lettres et lettres-modèles peuvent être dotées d'un explicit, sans que cela soit systématique. La fin du P. Anastasi 1 n'est pas conservée. Les lettres et lettres-modèles emploient des tournures phraséologiques qui leur sont propres ; la lettre littéraire du P. Anastasi 1 s'est à nouveau distinguée sur ce point. En effet, parmi les nombreuses formules relevées dans les lettres et lettres-modèles, aucune n'apparaît dans le P. Anastasi 1 ; les seules exceptions sont fournies par l'incipit ou le registre des salutations ; toutefois, dans les deux cas, les formulations employées sont considérablement adaptées. Enfin, le dernier critère a montré que les lettres et lettres-modèles vont puiser dans le même répertoire, contrairement au P. Anastasi 1. Au sein des genres épistolaires, le P. Anastasi 1 apparaît donc comme un texte atypique ; il s'éloigne systématiquement des normes observées dans les lettres et lettres-modèles.

2.2. Genres juridiques

Au sein des genres juridiques, les normes relevées sont valables pour l'ensemble des genres, dans la plupart des cas. Prototypiquement, les genres juridiques ne recourent jamais aux points de ponctuation notés à l'encre rouge, toutefois, certains genres, principalement issus du corpus des Tomb Robberies, peuvent employer une ponctuation noire permettant de structurer le propos. La plupart des genres juridiques sont rubriqués ; cette pratique ne semble pas

¹²²⁹ Les exceptions sont très rares et constituent plutôt des « tics de scribes ».

¹²³⁰ Quelques lettres et lettres-modèles ne comportent pas d'incipit, toutefois, ce phénomène apparaît dans moins de 20 % de la documentation.

attestée dans les testaments¹²³¹, les serments et les questions oraculaires. Enfin, le signe de la pause n'est jamais employé. La plupart des genres juridiques s'ouvrent par un incipit caractéristique ; trois genres en sont exceptionnellement dépourvus : les dépositions, les procédures oraculaires et les testaments. Le genre des questions oraculaires se présente toujours sans incipit. Dans tous les cas, aucune formulation particulière n'est employée en clôture de texte. Les genres juridiques recourent à une phraséologie qui leur est propre. Si certaines formulations sont susceptibles de se rencontrer dans la plupart des genres juridiques, d'autres sont spécifiques à un genre. Enfin, l'ensemble des genres juridiques va puiser dans le même répertoire.

2.3. Genres narratifs

Au sein des genres narratifs rassemblant les contes et Qadech, les normes relevées ne s'appliquent pas à l'ensemble des documents. Au niveau formel, les contes peuvent être ponctués et sont systématiquement rubriqués. Les versions papyrologiques de la bataille de Qadech ne sont pas ponctuées et recourent peu à la rubrication. L'étude des incipit fait se distinguer la plupart des contes, le poème de Qadech et trois contes (*Ounamon*, P. Moscou 127, *Astarté*). Prototypiquement, les contes s'ouvrent par une formulation inspirée des contes du Moyen Empire, à l'exception de trois documents. Le conte d'*Astarté* constitue un cas particulier¹²³². Les formules d'ouvertures des contes d'*Ounamon* et du P. Moscou 127 sont directement liées à la forme empruntée par ces deux documents ; *Ounamon*, qui se présente sous la forme d'un rapport administratif, s'ouvre par une tournure typique des genres juridiques et administratifs : une date, le groupe *hrw n* suivi d'un verbe à l'infinitif dont le complément d'agent est introduit par une forme relative. De même, le conte du P. Moscou 127, se présentant sous la forme d'une lettre, est doté d'un incipit s'apparentant aux genres épistolaires. Dans les deux cas, nous l'avons vu, les formulations ne correspondent pas exactement à celles rencontrées dans les genres ayant servi de modèle¹²³³. De même, le poème de Qadech s'ouvre par un incipit caractéristique du discours littéraires (*h3.t-^c m SN*), jamais employée dans le genre des contes. Prototypiquement, les genres narratifs se clôturent par une tournure spécifique, le colophon. D'un emploi systématique dans les contes, la version du poème de Qadech conservée sur le P. Sallier 3 présente également cet explicit caractéristique. Si la fin du conte d'*Ounamon* n'a pas été préservée, le P. Moscou 127 ne s'achève pas par un colophon. Si j'ai relevé fort peu de tournures phraséologiques propres aux genres narratifs, il en est pourtant une qui se rencontre systématiquement ; la forme la plus fréquente est la

¹²³¹ Toutefois, il faut préciser que notre corpus juridique comporte peu de testaments. Quelles que soient les données obtenues pour ce genre, elles sont donc à interpréter avec prudence ; un corpus plus étendu devrait permettre d'obtenir des résultats plus fiables.

¹²³² Ph. Collombert & L. Coulon (2010 : 224) : *Cependant, s'il s'agit effectivement d'un conte, la découverte du début du texte, où la présence d'une date et de l'exorde témoigne d'un Sitz im Leben très particulier, nous conduit à envisager dans une nouvelle perspective la problématique du « genre » de cette œuvre. Selon notre interprétation, après le protocole royal et le titre, débute un discours aux résonances épiques qui annonce le projet général du locuteur: le récit (sdd) et la glorification (sk3) des hauts faits (nhtw/tnr) du héros triomphateur de la mer. Ce genre de la « geste » héroïque est précisément désigné en égyptien par l'expression sdd nhtw, lit. « récit des exploits ». Il s'est considérablement développé sous Thoutmosis III, dont les très nombreuses inscriptions royales narrent les différents actes de bravoure lors de ses campagnes militaires. La forme du récit lui-même se fait alors à travers un style annalistique ou emprunte les conventions de la Königsnovelle. La forme du conte choisie dans la suite du « papyrus d'Astarté » semble cependant marquer quant à elle une distanciation littéraire qui peut être attribuée au fait que les exploits narrés relèvent d'un passé éloigné 178 et fonctionnent comme un précédent mythique, qui sert alors d'« enseignement » au représentant divin sur terre.*

¹²³³ Dans le conte d'*Ounamon*, la forme relative introduisant le complément d'agent est la construction récente. Le P. Moscou 127 semble s'inspirer d'un incipit caractéristique des lettres et lettres-modèles, NP *hr nd-hr.t n* NP, toutefois, la formulation a été considérablement adaptée.

suiuante : *hr-ir m-ht hrw.w knw hr-s3 nn*. Cette expression est attestée dans les contes et le poème de Qadech ; seuls les contes d'*Ounamon* et du P. Moscou 127 ne l'emploient pas. Enfin, ces deux documents s'éloignent encore des genres narratifs au niveau du répertoire mobilisé. Nous l'avons vu, le répertoire employé par les contes mêle le répertoire mobilisé par la plupart des genres littéraires (groupe II) à celui utilisé par les textes de la pratique et les lettres-modèles (groupe I). Ce constat ne vaut pas pour *Ounamon* et le P. Moscou 127 dont le répertoire correspond au groupe I (*Ounamon*) ou au groupe II (P. Moscou 127). Au sein des genres narratifs, *Ounamon* et le P. Moscou 127 constituent donc des documents atypiques.

2.4. Genres éducatifs

Les genres éducatifs rassemblaient les enseignements et les textes sapientiaux. Prototypiquement, les enseignements et textes sapientiaux peuvent être ponctués, toutefois, seuls les enseignements recourent à la rubrication ; de même, les textes sapientiaux, pour la plupart issus d'anthologies scolaires, sont régulièrement dotés du signe de la pause. L'étude des incipit a fait apparaître plusieurs phénomènes. Les enseignements s'ouvrent systématiquement par la même formulation : *h3.t-^c m sb3y.t mtr.t*. Dans les textes sapientiaux, deux cas de figures sont à envisager :

- le document se présente sous la forme épistolaire, il est alors doté d'un incipit caractéristique de ce genre, le plus souvent NP *dd n* NP. Dans ce cas, il ne s'agit évidemment pas d'un incipit propre au genre des textes sapientiaux. Si ce schéma se rencontre dans bon nombre de textes sapientiaux provenant d'exercices scolaires, il n'est pas limité au discours scolaire ; c'est également le type de formule qui ouvre l'O. Chicago OIC 12074, par exemple ;
- dans les autres cas, le document ne comporte aucun incipit.

Il semble donc que les textes sapientiaux ne comportent aucune formulation particulière qui soit propre au genre. Les enseignements peuvent se clôturer par un explicit typique du discours littéraire, le colophon. Il en va de même concernant les textes sapientiaux qui peuvent s'achever par la mention de l'auteur du texte (*Amennakht*) ou une dédicace au maître (textes scolaires) ; dans ces deux derniers cas, la formulation employée est considérablement réduite. L'étude de la phraséologie a montré les rapprochements existant entre les enseignements et les textes sapientiaux en faisant apparaître des formulations susceptibles de se rencontrer dans les deux genres ou spécifiques à un genre. Enfin, les enseignements et les textes sapientiaux vont puiser dans le même répertoire.

2.5. Genres poétiques

Les observations relevées dans les genres poétiques ne se sont pas toujours avérées significatives, les documents qui composent notre corpus poétique étant fortement réduits. Au niveau formel, la poésie amoureuse, les éloges et les prières peuvent être ponctués ; de même, le signe de la pause est régulièrement employé afin de signifier la fin du texte. Par contre, seule la poésie amoureuse peut être rubriquée ; on relève à peine une exception dans un éloge provenant d'une anthologie scolaire. L'étude des incipit a montré que la poésie amoureuse rédigée sur papyri est régulièrement dotée d'une tournure caractéristique du discours littéraire, *h3.t-^c m SN*. La plupart du temps, la poésie amoureuse sur ostraca, les éloges et les prières ne comportent pas d'incipit. Toutefois, quelques éloges et prières empruntent une forme particulière (lettre, graffiti) et s'ouvrent alors par un incipit caractéristique, qui n'est donc pas propre aux genres des éloges et des prières. De même, deux documents reproduisant le même texte s'ouvrent par un incipit fort proche de celui employé dans le poème de Qadech, *h3.t-^c m sdd nhtw*. Les genres poétiques ne présentent aucun explicit ; toutefois, l'éloge du scribe *Amennakht* s'achève par la signature de son auteur. Le critère phraséologique s'est avéré peu

révélateur, les formulations caractéristiques étant peu nombreuses, mais a quelquefois témoigné d'une cohésion au sein des genres poétiques. Enfin, le répertoire mobilisé semble correspondre dans les trois genres ; toutefois, les résultats obtenus concernaient souvent la poésie amoureuse et les éloges, un peu mieux représentés.

Trois genres ont souvent fourni peu d'éléments utiles à mon propos, les prières, les testaments et les questions oraculaires. Cela tient surtout à deux facteurs :

- la taille trop réduite du corpus : si le genre des questions oraculaires est représenté par une centaine de documents, le corpus rassemblait fort peu de prières (11) et de testaments (5) ;
- la taille trop réduite des documents : si le genre des questions oraculaires était bien représenté, ces textes sont souvent très courts et se limitent régulièrement à une seule proposition.

Bien sûr, ce phénomène peut également être lié aux critères que j'ai choisi d'examiner. Si les testaments et les prières ont tout de même révélé quelques-unes des normes spécifiques au genre (phraséologie), au champ générique (incipit des testaments) ou au discours (répertoire mobilisé) dans lesquels ils s'inscrivent, il semble que les critères sélectionnés soient peu propices à une définition du genre des questions oraculaires. Ainsi, aucune marque formelle n'a été relevée ; par ailleurs, les questions oraculaires n'ont jamais d'incipit ou d'explicit. Les formules phraséologiques spécifiques du genre sont exceptionnelles. Enfin, les informations relevées dans l'analyse du répertoire sont peu nombreuses. La plupart des formes que j'ai étudiées afin de mettre en évidence les distinctions entre les genres sont, le plus souvent, absentes. Toutefois, il est probable que le répertoire mobilisé corresponde à celui employé dans les textes de la pratique, ainsi que semble le confirmer l'emploi de la graphie récente de la négation du subjonctif, *bn*¹²³⁴, de même que l'emploi de la prédication de non-existence exprimée au moyen de la négation *mn*¹²³⁵. Dès lors, d'autres critères devraient probablement être mobilisés. Toutefois, je n'avais pas pour but de donner une définition complète de l'ensemble des genres composant mon corpus ; mon objectif était de faire la preuve d'un phénomène important dont il est nécessaire de tenir compte dans tout type d'étude pratiquée sur un corpus textuel : la normalisation induite par le genre dans lequel s'inscrit le texte. Le genre impose des choix au niveau formel, suppose un incipit et un explicit particulier, des formules phraséologiques spécifiques et certaines sélections dans le répertoire à disposition.

3. Le corpus est un réseau

Au terme de cette étude, j'espère avoir montré la nécessité d'envisager un corpus, quel qu'il soit, comme un vaste réseau. S'il est primordial d'appréhender un texte à travers le genre dans lequel il s'inscrit, il est tout aussi important de prendre en compte les autres genres qui l'entourent. Cela est particulièrement vrai pour le cas des textes atypiques comme le P. Anastasi 1, *Ounamon* et le P. Moscou 127. Ainsi, une étude consacrée au P. Anastasi 1 devrait nécessairement envisager d'autres genres, champs génériques ou discours avec lesquels le texte entretient des liens évidents. Dès lors, le P. Anastasi 1 devrait être étudié par rapport :

- au genre de la lettre : la diplomatique (incipit, registre des salutations) correspond, en effet, à ce genre. De même, les formulations employées au sein de l'incipit et des salutations sont directement inspirées du genre des lettres. Enfin, le contexte d'énonciation est celui des lettres ;

¹²³⁴ O. DeM 575.

¹²³⁵ O. IFAO 862 et O. Turin N 57227.

- aux genres éducatifs : la fonction didactique occupe une place importante au sein du P. Anastasi 1 ; dès lors, on ne s'étonnera pas de l'emploi de certaines tournures phraséologiques typiques des genres éducatifs ;
- au discours littéraire : ainsi que nous l'avons vu, le répertoire mobilisé par le P. Anastasi 1 ne correspond pas à celui employé dans les lettres et lettres-modèles de la même époque. Le texte recourt encore à de nombreuses tournures qui ne sont plus attestées dans les lettres et lettres-modèles à cette époque. Le répertoire employé par le P. Anastasi 1 correspond plutôt à celui mobilisé dans la plupart des genres littéraires (groupe II).

Le même constat vaut pour *Ounamon* et le P. Moscou 127. Ces deux textes doivent être étudiés avec l'ensemble des contes afin de voir ce qui les en éloigne/rapproche. De même, ils doivent également être envisagés avec les genres dont ils empruntent la forme, le rapport administratif dans le cas d'*Ounamon* et la lettre dans le cas du P. Moscou 127. Enfin, les discours littéraire et non littéraire sont également à prendre en compte ; en effet, le répertoire mobilisé dans ces œuvres littéraires s'éloigne de celui employé au sein des contes pour se rapprocher des textes de la pratique (*Ounamon*) et des autres textes littéraires (P. Moscou 127).

Les mêmes remarques valent pour le genre de la lettre-modèle, par exemple. Ce dernier doit être appréhendé à travers l'analyse du genre de la lettre, avec lequel, nous l'avons vu, il entretient de nombreux points communs mais aussi avec l'ensemble des genres scolaires. Ainsi, la présence de points de ponctuation dans les lettres-modèles s'explique par la nature scolaire de ces documents.

J'achèverai ce travail par une citation de Parkinson ; j'espère avoir, très modestement, contribué à corroborer cette hypothèse : *If genre is not incorporated into the approach, there is a danger of misreading texts*¹²³⁶.

¹²³⁶ R. Parkinson (1996 : 311).

Table des figures

Fig. 1. Répartition du corpus selon le discours et le genre.....	15
Fig. 2. Répartition du corpus selon les genres.....	21
Fig. 3. Répartition chronologique des champs génériques.....	22
Fig. 4. Occurrences des genres scolaires se présentant sous forme épistolaire.....	36
Fig. 5. Présence/absence du registre des salutations selon la formule d'incipit employée (genres scolaires provenant des <i>Miscellanées</i>).....	37
Fig. 6. Contexte d'énonciation des genres scolaires vs. contexte d'énonciation des genres scolaires présentés sous forme épistolaire (induit par l'incipit).....	41
Fig. 7. Modification du contexte d'énonciation des genres scolaires présentés sous forme épistolaire	41
Fig. 8. Emploi de l'encre rouge.....	63
Fig. 9. Incipit des genres juridiques : structuration en 5 sections	65
Fig. 10. Incipit des genres juridiques : section 1 (date).....	66
Fig. 11. Incipit des genres juridiques : section 3	71
Fig. 12. Incipit des genres juridiques (section 3) : répartition selon les genres	74
Fig. 13. Incipit des genres juridiques : section 4	75
Fig. 14. Incipit des genres juridiques : section 4 (occurrences des constructions employées)	86
Fig. 15. Incipit des genres juridiques : section 4 (répartition chronologique des constructions employées)	86
Fig. 16. Incipit des genres juridiques : section 4 (lemmes principalement employés discriminant les genres).....	88
Fig. 17. Incipit groupe II : textes littéraires.....	98
Fig. 18. Incipit du groupe III : lettre et lettre-modèle.....	103
Fig. 19. Emploi de l'incipit NP <i>dd n</i> NP selon les genres	111
Fig. 20. Appellations spécifiques relevées dans le corpus épistolaire	126
Fig. 21. Type 1 : genres dont l'absence d'incipit est minoritaire.....	129
Fig. 22. Type 2 : genres dont l'absence d'incipit est majoritaire	131
Fig. 23. Formules finales employées dans les lettres et lettres-modèles.....	135
Fig. 24. Formules finales employées dans les lettres, les lettres-modèles et les exercices scolaires.....	140
Fig. 25. Colophon.....	145
Fig. 26. Variantes de la formule <i>ptr n.k b^c sp-sn</i>	162
Fig. 27. <i>m-sšr r-ikr/dri</i> : occurrences des diverses tournures adverbiales.....	165
Fig. 28. <i>iw.f (hr) wbn htp</i> : variantes de la formule d'épithète.....	168
Fig. 29. Occurrences des différents IDI dans le corpus épistolaire.....	169
Fig. 30. Occurrences des différents IDI selon le genre	175
Fig. 31. Graphies du verbe <i>ini</i> dans la formule <i>in(.w) NP</i>	187
Fig. 32. Formules de transition employées au sein des genres narratifs	202
Fig. 33. Formules s'ouvrant par le syntagme <i>hr ir hr-s3</i>	204
Fig. 34. Constructions recourant aux syntagmes <i>rđi hr/ib/h3ty/ir.t^cnĥ.wy</i>	211
Fig. 35. Occurrences de la <i>sđm.n.f</i> dans les différents genres	224
Fig. 36. Occurrences de la <i>sđm.n.f</i> selon le genre et l'époque de rédaction.....	231
Fig. 37. Négation du perfectif : occurrences des deux constructions selon les genres	238
Fig. 38. Négation du perfectif : emploi des deux constructions selon le genre et l'époque de rédaction	242
Fig. 39. Subjonctif : graphies de la négation (<i>nn</i> vs. <i>bn</i>) selon le genre et l'époque de rédaction	249

Fig. 40. Occurrences des formes aoristes négatives selon les genres.....	254
Fig. 41. Occurrences de la <i>sdm.t.f</i> selon le genre et l'époque de rédaction.....	260
Fig. 42. Désinences du pseudo-participe à la 1e pers. masc. sg. dans les lettres	265
Fig. 43. Futur III : graphie de la négation selon l'époque de rédaction	270
Fig. 44. <i>wn.in.f hr sdm</i> : occurrences de la préposition <i>hr</i> dans les contes	287
Fig. 45. Constructions continuatives : occurrences des deux formes.....	289
Fig. 46. Occurrences des formes relatives de l'accompli selon les genres	290
Fig. 47. Prédication de non-existence	305
Fig. 48. Prédication de non-existence : occurrences des trois constructions selon le genre et l'époque de rédaction	309
Fig. 49. Prédication de non-existence : répartition des négations selon l'époque et le discours	310
Fig. 50. Prédication substantivale	315
Fig. 51. Expression de la prédication susbtantivale	316
Fig. 52. Prédication adjectivale	317
Fig. 53. Regroupements opérés sur base de l'étude de la ponctuation.....	335
Fig. 54. Regroupements opérés sur base de l'étude de la rubrication.....	336
Fig. 55. Regroupements opérés sur base de l'étude du signe de la pause.....	336
Fig. 56. Regroupements opérés sur base de l'étude des incipit.....	338
Fig. 57. Regroupements opérés sur base de l'analyse des explicit	339
Fig. 58. Regroupements opérés sur base de l'analyse du répertoire	340

Bibliographie

- J.-M. Adam (1976), *Linguistique et discours littéraire. Théorie et pratique des textes*, Paris.
- (1990), *Éléments de linguistique textuelle. Théorie et pratique de l'analyse textuelle*, seconde édition, Liège.
- Sch. Allam (1968), *Sind die nichtliterarischen Schriftostraka brouillons?*, dans *JEA* 54, p. 121-128.
- (1973), *Hieratische Ostraka und Papyri aus der Ramessidenzeit (= Urkunden zum Rechtleben im Alten Ägypten)*, Tübingen.
- (1975), *Papyrus Moscow 127 (Translation and Notes)*, dans *JEA* 61, p. 147-153.
- (1981), *Ostrakon Berlin P. 12398*, dans *MDAIK* 37, p. 9-13.
- (1985), *Trois lettres d'affaire (P. Caire CG 58056, 58058, 58060)*, dans P. Posener-Kriéger [éd.], vol. 1, p. 19-30 & pl. 1-6.
- (1987), *Trois missives d'un commandant (Pap. CGC 58053-5)*, dans *ASAE* 71, p. 4-25 & pl. 1-5.
- G. Andreu (1985), *La tombe de Thothermaktouf à Deir el Medina (TT 357)*, dans *BIFAO* 85, p. 1-21.
- J. Assman, E. Feucht, R. Grieshammer [éd.] (1977), *Fragen an die altägyptische Literatur, Studien zum Gedenken an Eberhard Otto*, Wiesbaden.
- K. Baer (1962), *The low price of land in ancient Egypt*, dans *JARCE* 1, p. 25-45.
- (1965), *Temporal wnn in Late Egyptian*, dans *JEA* 51, p. 137-143.
- J. Baines (1996), *Classicism and Modernism in the Literature of the New Kingdom*, dans A. Loprieno [éd.], p. 157-174.
- J. Baines, T.G.H. James, A. Leahy, A.F. Shore [éd.] (1988), *Pyramid Studies and Other Essays Presented to I.E.S. Edwards*, Londres (= *EES Occasional Publications* 7).
- A.M. Bakir (1970), *Egyptian Epistolography from the Eighteenth to the Twenty-first Dynasty*, Le Caire (= *BdÉ* 48).
- L. Baladier (1991), *Le Récit*, Paris.
- J. Barns (1948), *Three Papyri in the Duke of Northumberland's Collection*, dans *JEA* 34, p. 35-46 & pl. 9-12.
- (1949), *The Nevill Papyrus: A Late Ramesside Letter to an Oracle*, dans *JEA* 35, p. 69-71 & pl. vi.
- W. Barta (†) (1991), *Phonetische Substitutionen in den Handschriften der Lebenslehre des Ani*, dans *ZÄS* 118, p. 97-103.
- (1993), *Die einleitenden Partikel xr und kA in Verbindung mit den Formen der Suffixkonjugation*, dans *ZÄS* 120, p. 124-130.
- J. von Beckerath (1989), *Ostrakon München ÄS 396*, dans *SAK* 10, p. 63-69.
- (1992), *Zur Geschichte von Chonsemḥab und dem Geist*, dans *ZÄS* 119, p. 90-107.
- (1994), *Zur Datierung des Papyrus Brooklyn 16.205*, dans *GM* 140, p. 15-17.

- Fr. Behnk (1930), *Grammatik der Texte aus el Amarna*, Paris.
- M. Bellion (1987), *Égypte ancienne. Catalogue des manuscrits hiéroglyphiques et hiératiques et des dessins, sur papyrus, cuir ou tissu*, Paris.
- B. Berlin, P. Kay (1969), *Basic Color Terms: Their Universality and Evolution*, Berkeley.
- Mus. Berlin (1911), *Hieratische Papyrus: vol. 3. Schriftstücke der VI. Dynastie aus Elephantine, Zaubersprüche für Mutter und Kind, Ostraka*, Leizig.
- D. Biber (1993), *Using Register-Diversified Corpora for General Language Studies*, dans *Computational Linguistics* 19/2, p. 219-241.
- D. Biber, S. Conrad (2009), *Register, Genre and Style*, Cambridge University Press (=Cambridge textbooks in linguistics)
- S. Bickel & B. Mathieu (1993), *L'écrivain Amennakht et son enseignement*, dans *BIFAO* 93, p. 31-51.
- S. Bickel & A. Loprieno [éd.] (2003), *Basel Egyptology Prize, 1, Junior Research in Egyptian History, Archaeology and Philology*, Bâle (=AH 17).
- M. Bilger [éd.] (2000), *Corpus, Méthodologie et applications linguistiques*, Paris.
- (2001), *Linguistique sur corpus. Études et réflexions*, Perpignan.
- A.M. Blackman (1925), *Oracles in Ancient Egypt*, dans *JEA* 11, p. 249-255.
- (1926), *Oracles in Ancient Egypt*, dans *JEA* 12, p. 176-185.
- (1933), *c.r. de A. Gardiner. The Library of A. Chester Beatty. Description of a Hieratic Papyrus with a Mythological Story, Love-songs, and other miscellaneous texts, being The Chester Beatty Papyri, No. 1*, Oxford, 1931, dans *JEA* 19, p. 200-204.
- (1941), *The Stela of Shoshenk, Great Chief of the Meshwesh*, dans *JEA* 27, p. 83-95 & pl. x-xii.
- M. Bontty & C. Peust (1996), *Papyrus Deir el-Medineh vii verso: A Personal Conflict in Deir el-Medineh*, dans *JARCE* 33, p. 65-68.
- J.F. Borghouts (1981), *Monthu and Matrimonial Squabbles*, dans *RdÉ* 33, p. 11-22.
- (1982), *A Deputy of the Gang Knows his Business (Hier.Ostr. 67, 1)*, dans R.J. Demarée & J.J. Janssen [éd.], p. 71-99.
- (1982b), *Divine Intervention in Ancient Egypt and its Manifestation (bAw)*, dans R.J. Demarée & J.J. Janssen [éd.], p. 1-70.
- (1983), *Egyptische sagen en verhalen*, 3^e édition, Bussum.
- G. Botti (1964), *Frammenti di papiri ieratici della XX dinastia nel Museo Egizio di Firenze*, dans *Oriens Antiquus* 3, p. 221-226.
- G.P.F. Broekman, R.J. Demarée, O.E. Kaper [éd.], *The Libyan Period in Egypt. Historical and Cultural Studies into the 21st-24th Dynasties: Proceedings of a Conference at Leiden University 25-27 October 2007*, Louvain-Leyde (=EgUit 23).
- M. Broze (1996), *Mythe et roman en Égypte ancienne. Les aventures d'Horus et Seth dans le Papyrus Chester Beatty I*, Louvain (=OLA 76).
- B.M. Bryan & D. Lorton [éd.] (1994), *Essays in Egyptology in Honor of Hans Goedicke*, San Antonio.

- H. Buchberger (1991), *Htp an Ipw-rs.ti – Der Brief auf dem Gefäss München ÄS 4313*, dans SAK 18, p. 49-87.
- A. de Buck (1937), *The Judicial Papyrus of Turin*, dans JEA 23, p. 152-164.
- G. Burkard (1999), “Die Götter gebären in diesem Monat” Ostrakon Qurna 633, dans GM 169, p. 5-15.
- (2000), *Ein säumiger Wasserträger*, dans R.J. Demarée & A. Egberts [éd.], p. 55-64.
- (2001), *Einige Briefe aus Deir el Medine*, dans GM 185, p. 5-21.
- G. Burkard et alii. [éd.] (2004), *Kon-Texte. Akten des Symposions „Spurensuche – Altägyptischen im Spiegel seiner Texte“ (München 2. bis 4. Mai 2003)*, Wiesbaden (= ÄAT 60).
- G. Burkard & H.J. Thissen (2008), *Einführung in die altägyptische Literaturgeschichte. II. Neues Reich*, Münster.
- R. Burnet (2003), *Le genre épistolaire dans l’Antiquité*, dans FEC - Folia Electronica Classica, 5, folia_electronica@fltr.ucl.ac.be.
- R.A. Caminos (1954), *Late Egyptian Miscellanies*, Oxford (= BES 1).
- (1958), *A Fragmentary Duplicate of Papyrus Anastasi i in the Turin Museum*, dans JEA 44, p. 3-4 & pl. 2-7.
- (1963), *Papyrus Berlin 10463*, dans JEA 59, p. 29-37 & pl. 6.
- (1977a), *A Tale of Woe from a Hieratic Papyrus in the A.S. Pushkin Museum of Fine Arts in Moscow*, Oxford.
- (1977b), *The Moscow Literary Letter*, dans J. Assman, E. Feucht, R. Grieshammer [éd.], p. 147-153.
- J. Capart, A.H. Gardiner & B. van de Walle (1936), *New Light on the Ramesside Tomb-Robberies*, dans JEA 22, p. 169-193.
- J. Capart & A.H. Gardiner (1939), *Le papyrus Léopold II aux musées royaux d’art et d’histoire de Bruxelles et le papyrus Amherst à la Pierpont Morgan Library de New York, reproduits en fac-simile avec une transcription hiéroglyphique, une introduction et une traduction*, New York.
- P. Cassonnet (2000), *Études de néo-égyptien. Les temps seconds i.sdm.f et i.iri.f sdm, entre syntaxe et sémantique*, Paris.
- P. Cassonnet & S. Rosmorduc (2008), *Un fragment de miscellanée, l’O. Louvre E 11178a*, dans Chr. Gallois, P. Grandet & L. Pantalacci [éd.], p. 53-61.
- J. Černý (1927), *Le culte d’Aménophis ier chez les ouvriers de la nécropole thébaine*, dans BIFAO 27, p. 159-197.
- (1929), *Papyrus Salt 124 (Brit. Mus. 10055)*, dans JEA 15, p. 243-258 & pl. xlii-xlvi.
- (1931), *Une expression désignant la réponse négative d’un oracle*, dans BIFAO 30, p. 491-496.
- (1935a), *Ostraca hiératiques. Nos 25501-25832*, Catalogue Général des Antiquités Égyptiennes du Musée du Caire, Le Caire.
- (1935b), *Questions adressées aux oracles*, dans BIFAO 35, p. 41-58 & pl. 1-4.

- (1935c), *Catalogue des ostraca hiératiques non littéraires de Deir el Médineh (Nos 1 à 113)*, Le Caire (= DFIFAO 3).
- (1937), *Restitution of, and Penalty Attaching to Stolen Property in Ramesside Times*, dans *JEA* 23, p. 186-189.
- (1937b), *Catalogue des ostraca hiératiques non littéraires de Deir el Médineh. Tome II (Nos 114 à 189)*, Le Caire (= DFIFAO 4).
- (1937c), *Catalogue des ostraca hiératiques non littéraires de Deir el Médineh. Tome III (Nos 190 à 241)*, Le Caire (= DFIFAO 5).
- (1937-1938), *La constitution d'un avoir conjugal en Égypte*, dans *BIFAO* 37, p. 41-48.
- (1939), *Late Ramesside Letters*, Bruxelles (= BiAeg 9).
- (1939b), *Catalogue des ostraca hiératiques non littéraires de Deir el Médineh. Tome IV (Nos 242 à 339)*, Le Caire (= DFIFAO 6).
- (1940), "The temple", 𓏏𓏏𓏏 , as an abbreviated name for the temple of Medīnet Habu, dans *JEA* 26, 1940, p.127-130.
- (1941), *inn in Late Egyptian*, dans *JEA* 27, p. 106-112.
- (1942a), *Nouvelle série de questions adressées aux oracles*, dans *BIFAO* 41, p. 13-24 & pl. i-iii.
- (1945), *The Will of Naunakhte and the Related Documents*, dans *JEA* 31, p. 29-53 & pl. viii-ix.
- (1951), *Catalogue des ostraca hiératiques non littéraires de Deir el Médineh. Tome V (Nos 340 à 465)*, Le Caire (= DFIFAO 7).
- (1962), *Egyptian Oracles*, dans R.A. Parker (1962), p. 35-48.
- (1970), *Catalogue des ostraca hiératiques non littéraires de Deir el-Médinéh (Nos 624 à 705)*, Le Caire (= DFIFAO 14).
- (1972), *Troisième série de questions adressées aux oracles*, dans *BIFAO* 72, p. 49-69 & pl. xv-xxv.
- (1973), *A Community of Workmen at Thebes in the Ramesside Period*, Le Caire (= BdÉ 50).
- (1978), *Papyrus hiératiques de Deir el-Médineh. Tome I (Nos I-XVII)*, Le Caire (= DFIFAO 8).
- J. Černý & A. H. Gardiner (1957), *Hieratic Ostraca*, vol. 1, Oxford.
- J. Černý & S.I. Groll (1934), *A Late Egyptian Grammar*, 4^e éd., Rome.
- J. Černý & Y. Koenig (1986), *Papyrus hiératiques de Deir el-Médineh. Tome II (Nos xviii-xxxiv)*, Le Caire (= DFIFAO 22).
- J. Černý & T.E. Peet (1927), *A Marriage Settlement of the Twentieth Dynasty. An Unpublished Document from Turin*, dans *JEA* 13, p. 30-39 & pl. 13-15.
- Platon, *La République, III*, traduit par E. Chambry, 1959.
- Platon, *La République, IX*, traduit par E. Chambry, 1957.

- W. Clarysse, A. Schoors & H. Willems [éd.] (1998), *Egyptian Religion. The Last Thousand Years, Studies Dedicated to the Memory of J. Quaegebeur*, 2 vol., Louvain (= OLA 85).
- M.A. Collier (2004), *Dating Late sixth Dynasty Ostraca*, Leyde (= *Eg.Uit.* 18).
- M. Collier & S. Snape [éd.] (2010), *Ramesside Studies in Honour of K.A. Kitchen*, Bolton.
- Ph. Collombert (2004), *La forme démotique š^c-tw-sdm=f (néo-égyptien (r)-š^{3c}-mdr-sdm=f)*, dans *LingAeg* 12, p. 21-43.
- Ph. Collombert & L. Coulon (2000), *Les dieux contre la mer. Le début du « papyrus d'Astarté » (pBN 202)*, dans *BIFAO* 100, p. 193-242.
- D. Combe (1992), *Les genres littéraires*, Paris.
- A. Compagnon (2001), *La notion de genre (cours en ligne)*
<http://www.fabula.org/compagnon/genre>.
- J.-P. Dalbera (2002), *Le corpus entre données, analyse et théorie*, dans *Corpus (en ligne)* 1, mis en ligne le 15 décembre 2003, <http://corpus.revues.org/index10.html>
- G. Daressy (1901), *Catalogue général des antiquités égyptiennes du musée du Caire : Nos 25001-25385*, Le Caire.
- B.G. Davies & J. Toivari (1997), *Misuse of a Maidservant's Services at Deir el-Medina (O.CGC 25237, recto)*, dans *SAK* 24, p. 69-80.
- (2000), *A Letter of Reproach (O. DeM 314): Corruption in the Administration of the Washing Service at Deir el-Medina*, dans R.J. Demarée & A. Egberts [éd.], p. 65-77.
- W.R. Dawson (1925), *An Oracle papyrus. B.M. 10335*, dans *JEA* 11, p. 247-248, pl. 35-38.
- J.-M. Defays, Fr. Tilkin & L. Rosier [éd.] (1998), *À qui appartient la ponctuation*, Bruxelles.
- R.J. Demarée (1999), *A Letter of Reproach*, dans E. Teeter & J.A. Larson [éd.], p. 75-82.
- (2002), *Ramesside Ostraca*, Londres.
- (2006), *The Bankes Late Ramesside Papyri*, Londres (= *BMRP* 155).
- (2006b), *A House is not a Home – What exactly is a Hut?*, dans A. Dorn & T. Hofmann [éd.], p. 57-66.
- R.J. Demarée & J.J. Janssen [éd.] (1982), *Gleanings from Deir el-Medina*, Leyde (= *Eg.Uit.* 1).
- R.J. Demarée & A. Egberts [éd.] (1992), *Villages Voices. Proceedings of the Symposium 'Texts from Deir el-Medina and their Interpretation'*, Leyde (= *CNWS Publications* 13).
- [éd.] (2000), *Deir el-Medina in the Third Millennium AD. A Tribute to Jac.J. Janssen*, Leyde (= *Eg.Uit.* 14).
- Ph. Derchain (1996), *Auteur et société*, dans A. Loprieno [éd.], p. 83-94.
- P. Der Manuelian (1994), *Living in the Past. Studies in Archaism of the Egyptian Twenty-Sixth Dynasty*, Londres.
- P. Der Manuelian [éd.] (1996), *Studies in Honor of William Kelly Simpson*, 2 vol., Boston.
- J. Deulofeu (2000), *Genres et typologie*, dans M. Bilger [éd.].

- A.-M. Donadoni Roveri (1987), *Daily life: Egyptian Museum of Turin*, Milan (= *Egyptian Civilization* 90).
- K. Donker van Heel & B.J.J. Haring (2003), *Writing in a Workmen's Village. Scribal Practice in Ramesside Deir el-Medina*, Leyde (= *Eg.Uit.* 16).
- Ér. Doret (1991), *Cleft-sentence, substitutions et contraintes sémantiques en égyptien de la première phase (V-XVIII Dynastie)*, dans *LingAeg* 1, p. 57-96.
- A. Dorn (2004), *Die Lehre Amunnachts*, dans *ZÄS* 131, p. 38-55 & pl. 2-7.
- A. Dorn & St. Polis (2012), 'More Literary Texts of the Scribe Amennakhte', dans *BIFAO* 112.
- A. Dorn & T. Hofmann [éd.] (2006), *Living and Writing in Deir el-Medine. Socio-historical Embodiment of Deir el-Medine Texts*, Bâle.
- R. Dupont-Roc & J. Jallot (1980), *La poétique. Aristote, (traduction)*, Paris.
- E. Edel (1955-1964), *Altägyptische Grammatik*, 2 vol., Rome (= *ANOR* 34/39).
- I.E.S. Edwards (1968), *Ḳenḫikhopshef's Prophylactic Charm*, dans *JEA* 54, p. 155-160 & pl. xxivA-xxiv.
- (1971), *Bill of Sale for a Set of Ushabtis*, dans *JEA* 57, p. 120-124, pl. xxii.
- (1982), *The Bankes Papyri I and II*, dans *JEA* 68, p. 126-133.
- S. Eichler (1991), *Untersuchungen zu den Wasserträgern von Deir-el-Medineh II*, dans *SAK* 18, p. 173-205.
- A. Erman (1923), *Die Literatur der Aegypter. Gedichte, Erzählungen und Lehrbücher aus dem 3. und 2. Jahrtausend v. Chr.*, Leipzig.
- (1928), *Ägyptische Grammatik*, 4^e édition [1^{re} édition = 1884], Berlin.
- (1933), *Neuägyptische Grammatik*, seconde édition, Leipzig.
- A. Erman & H. Grapow (1926-1963), *Wörterbuch der ägyptischen Sprache*, 7 vol., Leipzig.
- I. Even-Zohar (1997), *The Making of Culture Repertoire and the Role of Transfer*, dans *Target* 9 (2), p. 373-381,
http://www.tau.ac.il/~itamarez/works/papers/papers/rep_trns.htm
- Chr.J. Eyre (1984), *A Draughtsman's Letter from Thebes*, dans *SAK* 11, p. 195-207.
- (1996), *A page from the maxims of Ani*, dans H.D. Schneider, *The Memphite Tomb of Horemheb, Commander-in-Chief of Tut'ankhamun*, Vol. 2. A Catalogue of the Finds, Leiden-London, p. 67-73 et pl. 45-46 (= *Exc. Mem.* 60).
- R.O. Faulkner (1962) *A Concise Dictionary of Middle Egyptian*, Oxford.
- H.-W. Fischer-Elfert (1981), *Eine weitere Kurzform zum PN Amenemope ?*, dans *GM* 43, p. 23-25.
- (1983), *Die satirische Streitschrift des Papyrus Anastasi I*, Wiesbaden (= *KÄT* 7).
- (1986), *Die satirische Streitschrift des Papyrus Anastasi I. Übersetzung und Kommentar*, Wiesbaden (= *ÄA* 44).
- (1997), *Lesefunde im literarischen Steinbruch von Deir el-Medineh*, Wiesbaden (= *KÄT* 12).

- (2006), *Literature as a Mirror of Private Affairs. The Case of Menna (i) and his Son Mrj-Sxm.t (iii)*, dans A. Dorn & T. Hofmann [éd.], p. 87-92.
- J.L. Foster (1974), *Love Songs of the New Kingdom*, New York.
- (1984), *Oriental Institute Ostrakon #12074: "Menna's Lament" or "Letter to a Wayward son"*, dans *JSSEA* 14, p. 88-99.
- (2001), *Ancient Egyptian Literature. An Anthology*, Austin.
- A. Fowler (1985), *Kinds of Literature. An Introduction to the Theory of Genres and Modes*, Oxford, seconde édition.
- M.V. Fox (1985), *The Song of songs and the Ancient Egyptian Love Songs*, Madison.
- P.J. Frandsen (1974), *An Outline of the Late Egyptian Verbal System*, Copenhagen.
- H. Frankfort & J.D.S. Pendlebury (1933), *The City of Akhenaten. Part II. The North Suburb and The Desert Altars. The Excavations at Tell el-Amarna during the Seasons 1926-1932*, Londres (= *Exc. Mem.* 40).
- Chr. Gallois, P. Grandet & L. Pantalacci [éd.] (2008), *Mélanges offerts à François Neveu par ses amis, élèves et collègues à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire*, Le Caire (= *BdÉ* 145).
- A.H. Gardiner (1911), *Egyptian Hieratic Texts Transcribed Translated and Annotated*, Leipzig.
- (1932), *Late Egyptian Stories*, Bruxelles (= *BiAeg* 1).
- (1933), *The Dakhleh Stela*, dans *JEA* 19, p. 19-30 et pl. v-viii.
- (1935), *Hieratic Papyri from the British Museum. Third Series*, 2 vol., Londres (= *HPBM* 3).
- (1935b), *A Lawsuit Arising from the Purchase of two Slaves*, dans *JEA* 21, p. 140-146 & pl. 13-14.
- (1937), *Late Egyptian Miscellanies*, Bruxelles (= *BiAeg* 7).
- (1948), *Ramesside Administrative Documents*, Londres.
- (1951), *A Protest against Unjustified Tax-Demands*, dans *RdÉ* 6, p. 115-133.
- (1957), *Egyptian Grammar*, 3^e édition, Oxford.
- (1960), *The Kadesh Inscriptions of Ramesses II*, Oxford.
- A.H. Gardiner & K. Sethe (1928), *Egyptian Letters to the Dead mainly from the Old and Middle Kingdom*, Londres.
- A. Gasse (1990), *Catalogue des ostracas hiératiques littéraires de Deir el-Médina (Nos 1676-1774)*, Le Caire (= *DFIFAO* 25).
- (2001), *Panakhtemipet et ses complices (à propos du papyrus BM EA 10054, ro 2,1-5)*, dans *JEA* 87, p. 81-92.
- G. Genette (1972), *Discours du récit*, Paris.
- (1979), *Introduction à l'architexte*, Paris.
- (1986), *Introduction à l'architexte*, dans G. Genette, T. Todorov [éd.], p. 89-159.
- G. Genette, T. Todorov [éd.] (1986), *Théorie des genres*, Paris.

- St.R.K. Glanville (1928), *The Letters of Aahmōse of Peniati*, dans *JEA* 14, p. 294-312 & pl. xxx-xxxv.
- [éd.] (1932), *Studies Presented to F.Ll. Griffith*, Londres.
- A. Gnirs, *Die Ägyptische Autobiographie*, dans A. Loprieno [éd.], p. 191-241.
- H. Goedicke (1968), *The Capture of Joppa*, dans *CdÉ* 43/86, p. 219-233.
- (1975), *The Report of Wenamun*, Baltimore-Londres.
- (1986), *The Quarrel of Apophis and Seqenenre*, San Antonio.
- (1987), *Menna's Lament*, dans *RdÉ* 38, p. 63-80.
- H. Goedicke & E. Wente (1962), *Ostraka Michaelides*, Wiesbaden.
- O. Goelet (1996), *A New 'Robbery' Papyrus: Rochester MAG 51.346.1*, dans *JEA* 82, p. 107-128.
- St. Gohy & B. Martin Leon (à paraître), *Détection automatique des textes épistolaires du corpus néo-égyptien : méthodes exploitant la récurrence de motifs*, dans *JADT* 2012.
- O. Goldwasser (1985), *A Late Egyptian Epistolary Formula as an Aid to Dating Ramesside Texts*, dans S.I. Groll [éd.], *Pharaonic Egypt*, Jerusalem, p. 50-57.
- (1990), *On the Choice of Registers – Studies on the Grammar of Papyrus Anastasi I*, dans S.I. Groll [éd.], p. 200-240.
- (1991), *On dynamic Canonicity in Late-Egyptian: The Literary Letter and the Personal Prayer*, dans *LingAeg* 1, p. 129-142.
- (1999), “Low” and “High” Dialects in Ramesside Egyptian, dans S. Grunert & I. Hofman [éd.], p. 311-328.
- (2001), *Poetic License in Nineteenth Dynasty Non-Literary Late-Egyptian?*, dans *LingAeg* 9, p. 123-138.
- J.-Cl. Goyon & Chr. Gardin [éd.] (2007), *Proceedings of the Ninth International Congress of Egyptologists, Actes du neuvième congrès international des égyptologues, Grenoble, 6-12 septembre 2004*, 2 vol., Louvain (= *OLA* 150).
- W. Golénischeff (1927), *Les papyrus hiératiques*, Le Caire (= CGC 58001-58036).
- P. Grandet (1998), *Contes de l'Égypte ancienne*, Paris.
- (2000), *Catalogue des ostraca hiératiques non littéraires de Deîr el-Médîneh. Tome VIII, Nos 706-830*, Le Caire (= *DFIFAO* 39).
- (2003), *Catalogue des ostraca hiératiques non littéraires de Deîr el-Médîneh. Tome IX, Nos 831-1000*, Le Caire (= *DFIFAO* 41).
- (2006), *Catalogue des ostraca hiératiques non littéraires de Deîr el-Médîneh. Tome X, Nos 10001-10123*, Le Caire (= *DFIFAO* 46).
- (2006b), *ky jnr Sri*, « un autre petit caillou ». *Ostraca hiératiques documentaires inédits de l'IFAO*, dans A. Dorn & T. Hofmann [éd.], p. 93-105.
- (2008), *Cinq ostraca hiératiques documentaires du musée du Louvre (E 27676, 27677, 27678, 27679, 27682)*, dans Chr. Gallois, P. Grandet & L. Pantalacci [éd.], p. 161-177.
- B. Grdseloff (1941), *Une missive minuscule de Deir el Médineh*, dans *ASAE* 40, p. 533-536.

- M. Green (1976), *The Passing of Harmose*, dans *Orientalia* 45, p. 395-409.
- (1979), *b3w expressions in Late Egyptian*, dans J. Ruffle *et alii*. [éd.], p. 107-115.
- (1980), *Aspects of inn*, dans *Orientalia* 49, p. 1-29.
- G. Greig (1981-1982), *The Language of the Hieratic Ostrakon, O. Nash 1, from the Nineteenth Dynasty: A Grammatical Analysis and Translation*, dans *Papers for Discussion* 1, p. 5-52.
- F.L.I. Griffith (1898), *The Petrie Papyri. Hieratic Papyri from Kahun and Gurob (Principally of the Middle Kingdom)*, Londres.
- S.I. Groll (1967), *Non-Verbal Sentence Patterns in Late Egyptian*, Londres.
- (1970), *The Negative verbal System of Late Egyptian*, Londres & New York.
- (1975), *The Literary and Non-literary Verbal Systems in Late Egyptian*, dans *OLP* 6-7, p. 237-246.
- (1978), *c.r. de An Outline of the Late Egyptian Verbal System*, Copenhague, 1974, dans *JEA* 64, p. 172-174.
- (1982), *Diachronic Grammar as a Means of Dating Undated Texts*, dans S.I. Groll [éd.], p. 11-104.
- [éd.] (1982), *Egyptological Studies*, Jérusalem (= *Studia Hierosolymitana* 28).
- (1986), *The sdm.n.f Formations in the Non-literary Documents of the 19th Dynasty*, dans *Crossroad: Chaos or the Beginning of a New Paradigm. Papers from the Conference on Egyptian Grammar, Helsingör 28-30 May 1986* (=CNIP 1).
- [éd.] (1990), *Studies in Egyptology Presented to Miriam Lichtheim*, 2 vol., Jérusalem.
- (1998), *The Egyptian Background of the Exodus and the Crossing of the Reed Sea. A New Reading of Papyrus Anastasi VIII*, dans *Jerusalem Studies in Egyptology*, p. 173-92 (= *ÄAT* 40).
- (1999), *Historical Background to the Exodus: Papyrus Anastasi VIII*, dans E. Teeter & J.A. Larson [éd.], p. 159-162.
- E. Grossman (2010), *Grammatical variation and language change: the case of Greek verb lexemes in the Coptic dialects, communication présentée dans le cadre du colloque Beyond Free Variation: Scribal Repertoires from Old Kingdom to Early Islamic Egypt*, Oxford.
- S. Grunert & I. Hofman [éd.] (1999), *Textcorpus und Wörterbuch. Aspekte zur ägyptischen Lexicographie*, Leiden (= *PdÄ* 14)
- W. Guglielmi (1983), *Eine „Lehre“ für einen reiselustigen Sohn (Ostrakon Oriental Institute 12074)*, dans *WdO* 14, p. 147-166.
- H. Guksch (1994), *„Sehnsucht nach der Heimatstadt“: ein ramessidisches Thema?*, dans *MDAIK* 50, p. 101-106.
- M. Gutgesell (1983), *Die Datierung der Ostraka und Papyri aus Deir el-Medineh und ihre ökonomische Interpretation. Teil I: die 20. Dynastie*, Hildesheim (= *HÄB* 18 & 19).
- (2002), *Die Datierung der Ostraka und Papyri aus Deir el-Medineh. Teil II: die Ostraka der 19. Dynastie*, Hildesheim (= *HÄB* 44).

- A. Guyot (2006), *Stylèmes et corpus génériques : un essai de confrontation au service de la stylistique des genres*, dans *Corpus* (en ligne) 5, mis en ligne le 29 juin 2007, <http://corpus.revues.org/index472.html>
- Cl. Hagège (1982), *La structure des langues*, Paris.
- F. Hagen (2005), *The Prohibitions: A New Kingdom Didactic Text*, dans *JEA* 91, p. 125-164.
- F. Haikal (1985), *A letter of the Middle Kingdom (Cairo Museum Hieratic Tablet JE 92920)*, dans *ASAE* 70 (1984-1985), p. 311-315.
- K. Hambürger (1986) : *Logique des genres littéraires*, Paris.
- R.H.G. Hannig (1995), *Die Sprache der Pharaonen. Großes Handwörterbuch Ägyptisch-Deutsch*, Mainz.
- (2009), *"In Life, Prosperity, Health!" Introductory Formulae in Letters from the Theban Necropolis*, dans D. Kessler, R. Schulz, M. Ullmann, A. Verbovsek, S. Wimmer [éd.], p. 180-191.
- W.C. Hayes (1957), *Varia from the Time of Hatshepsut*, dans *MDAIK* 15, p. 78-90 (= Fest. H. Junker).
- (1960), *A Selection of Tuthmoside Ostraca from Dēr el-Bahri*, dans *JEA* 46, p. 29-52 & pl. xi-xiii.
- W. Helck (1960), *Materialien zur Wirtschaftsgeschichte des Neuen Reiches. Teil II*, Mainz.
- (1963), *Der Papyrus Berlin P 3047*, dans *JARCE* 2, p. 65-73 & pl. ix-xii.
- (1967), *Eine Briefsammlung aus der Verwaltung des Amuntempels*, dans *JARCE* 6, p. 135-151.
- (2002), *Die datierten und datierbaren Ostraka, Papyri und Graffiti von Deir el-Medineh*, Wiesbaden (= *ÄA* 43).
- A. Herschberg Pierrot (2006), *Style, corpus et genèse*, dans *Corpus* (en ligne) 5, mis en ligne le 6 juillet 2007, <http://corpus.revues.org/index425.html>
- F. Hintze (1952), *Untersuchungen zu Stil und Sprache neuägyptischer Erzählungen, I*, Berlin.
- (1954), *Ein Bruchstück einer unbekanntenen Weisheitslehre*, dans *ZÄS* 79, p. 33-36.
- Hieratische Papyrus Berlin* (1911), *Hieratische Papyrus aus den königlichen Museen zu Berlin. Dritter Band*, Leipzig.
- J.E. Hoch (1994), *Semitic Words of the New Kingdom and the Third Intermediate Period*, Princeton.
- T. Hofmann (2005), *Zur sozialen Bedeutung zweier Begriffe für „Diener“ : b3k und hm: untersucht an Quellen vom Alten Reich bis zur Ramessidenzeit*, Bâle (= *AegHel* 18).
- Horace, *Œuvres complètes, vol. 2 : Satire – Epitres – Art poétique*, traduction de Fr. Richard, 1944.
- B. Janowski & G. Wilhelm [éd.] (2006), *Texte aus der Umwelt des Alten Testaments, Neue Folge, Bd. III : Briefe*, Gutersloh.
- K. Jansen-Winkel (1992), *Das Ende des Neuen Reiches*, dans *ZÄS* 119, p. 22-37.
- (1994), *Text und Sprache in der 3. Zwischenzeit. Vorarbeiten zu einer spätmittelägyptischen Grammatik*, Wiesbaden (= *ÄAT* 26).

- (1994), *Der Schreiber Butehamun*, dans *GM* 139, p. 35-40.
- (1995), *Diglossie und Zweisprachigkeit im alten Ägypten*, dans *WZKM* 85, p. 85-115.
- (1995b), *Die Plünderung der Königsgräber des Neuen Reiches*, dans *ZÄS* 122, p. 62-78.
- (1997), *Die thebanischen Gründer der 21. Dynastie*, dans *GM* 157, p. 49-74.
- (2007), *Inschriften der Spätzeit. Teil I: Die 21. Dynastie*, Wiesbaden.
- J.J. Janssen (1960), *Nine Letters from the Time of Ramses II*, dans *OMRO* 41, p. 31-47 & pl. 3-14.
- (1975), *Commodity Prices from the Ramesside Period. An Economic Study of the Village of Necropolis Workmen at Thebes*, Leyde.
- (1988), *Marriage Problems and Public Reaction (P. BM 10416)*, dans J. Baines, T.G.H. James, A. Leahy, A.F. Shore [éd.], p. 134-137.
- (1991), *Late Ramesside Letters and Communication*, Londres (= *HPBM* 6).
- (1994), *An Exceptional Event at Deir El-Medina (P. Turin 1879, verso II)*, dans *JARCE* 31, p. 91-97.
- (2005), *Donkeys at Deir el-Medīna*, Leyde (= *Eg.Uit.* 19).
- J.J. Janssen & P.W. Pestman (1968), *Burial and Inheritance in the Community of the Necropolis Workmen at Thebes (Pap. Bulaq x and O. Petrie 16)*, dans *JESHO* 11, p. 137-170.
- R. Jasnow (1986), *A Note on ʿš-šḥn*, dans *GM* 92, p. 65-67.
- (1992), *A Late Hieratic Wisdom Text*, Chicago (= *SAOC* 52).
- H.R. Jauss (1986), *Littérature médiévale et théorie des genres*, dans G. Genette, T. Todorov [éd.], p. 37-76.
- D. Jones (1988), *A Glossary of Ancient Egyptian Nautical Titles and Terms*, Londres & New York.
- Fr. Junge (1984), s.v. *Sprache*, dans *LdÄ* v, p. 1176-1211.
- [éd.] (1984), *Studien zu Sprache und Religion Ägyptens zu Ehren von W. Westendorf*, Göttingen.
- (1985), *Sprachstufen und Sprachgeschichten*, dans *ZDMG suppl.* 6, p. 17-34.
- (1999), *Einführung in die Grammatik des Neuägyptischen, 2. verbesserte Auflage*, Wiesbaden.
- (2005), *Late Egyptian Grammar: An Introduction, trad. de Fr. Junge, Neuägyptisch. Einführung in die Grammatik*, Wiesbaden, 1996 par D. Warburton, seconde édition, Oxford.
- D. Karl (2000), *Funktion und Bedeutung einer weisen Frau im alten Ägypten*, dans *SAK* 28, p. 131-160.
- D. Kessler, R. Schulz, M. Ullmann, A. Verbovsek, S. Wimmer [éd.] (2009), *Texten - Theben - Tonfragmente. Festschrift für Günter Burkard*, Wiesbaden (= *ÄAT* 76).
- M.S. el-Kholi (2006), *Papyri und Ostraka aus der Ramessidenzeit, Monographie der Museo del Papiro*, Syracuse.

- K.A. Kitchen (1968-1990), *Ramesseid Inscriptions. Historical and Biographical*, 8 vol., Oxford.
- (1979), *The Basic Literary Forms and Formulations of Ancient Instructional Writings in Egypt and Western Asia*, dans E. Hornung & O. Keel [éd.], *Studien zur ägyptischen Lebenslehren* (= OBO 28), p. 236-282.
- (1982), *Pharaoh Triumphant: The Life and Times of Ramesses II, King of Egypt*, Warminster.
- (1993-2000), *Ramesseid Inscriptions Translated and Annotated. Notes and Comments*, vol. 1 (1993), vol. 2 (1999), vol. 3 (2000), Oxford.
- (1993-2008), *Ramesseid Inscriptions Translated and Annotated. Translations*, vol. 1 (1993), vol. 2 (1996), vol. 4 (2003), vol. 5 (2008), Oxford.
- G. Kleiber (1990), *La sémantique du prototype*, Paris.
- Y. Koenig (1988), *Nouveaux textes Rifaud I*, dans *CRIPEL* 10, p. 57-60.
- (1990), *Notes de transcription II*, dans *CRIPEL* 12, p. 67-69.
- (1991), *Les ostracas hiératiques du musée du Louvre*, dans *RdÉ* 42, p. 95-116.
- (1997), *Les ostracas hiératiques inédits de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg*, Le Caire (= *DFIFAO* 33).
- M. Korostovtsev (1973), *Grammaire du néo-égyptien*, Moscou.
- B. Kroeber (1970), *Die Neuägyptizismen vor der Amarnazeit. Studien zur Entwicklung der ägyptischen Sprache vom Mittleren zum Neuen Reich*, diss. Tübingen.
- J.-M. Kruchten (1986a), *Un emploi intéressant du morphème de substantivation wnn et deux exemples de la forme rare bw sdm.n.f (Pentaouer, §§ 114-116)*, dans *GM* 89, p. 61-65.
- (1986b), *Le grand texte oraculaire de Djéhoutymose, intendant du domaine d'Amon sous le pontificat de Pinédjem II*, Bruxelles (= *MRE* 5).
- (1998), *Quelques progrès significatifs dans la connaissance du néo-égyptien*, dans *CdÉ* 73, p. 261-270.
- (1999), *From Middle Egyptian to Late Egyptian*, dans *LingAeg* 6, p. 1-97.
- (2000), *Un oracle d'« Amenhotep du village » sous Ramsès III. Ostracon Gardiner 103*, dans R.J. Demarée & A. Egberts [éd.], p. 209-216.
- (2004), *Derechef l'ostracon DM 764*, dans *GM* 198, p. 39-42.
- R. Lafont, F. Gardès-Madray (1976), *Introduction à l'analyse textuelle*, Paris.
- V.P.-M. Laisney (2007), *L'enseignement d'Aménémopé*, Rome (= *Studia Pohl : Series Maior* 19).
- P. Larthomas (1964), *La notion de genre littéraire en stylistique dans Le Français moderne* 32.
- D. Lefèvre (2008), *Les papyrus « d'el-Hibeh » à la 21^e dynastie. Étude philologique et prosopographique* (= thèse inédite de l'ÉPHÉt., 4 vol.).
- (2008b), *Les papyrus d'El-Hibeh : archives de temple ou archives familiales ?*, dans L. Pantalacci [éd.], p. 109-126.

- G. Lefebvre (1955), *Grammaire de l'Égyptien classique*, seconde édition, Le Caire (= *BdÉ* 12).
- L.H. Lesko [éd.] (2002-2004), *A Dictionary of Late Egyptian*, seconde édition, 2 vol., Providence.
- B. Letellier (1980), *La destinée de deux enfants, un ostracon ramesside inédit*, dans *Livre du Centenaire*, p. 128-133 & pl. ix.
- M. Lichtheim (1980), *The Praise of Cities in the Literature of the Egyptian New Kingdom*, dans S.M. Burstein & L.A. Okin [éd.], *Panhellenica. Essays in Ancient History and Historiography in Honor of Truesdell S. Brown*, Californie, p. 15-23.
- (1983), *Late Egyptian Wisdom Literature in the International Context: a study of demotic instructions*, Göttingen (= *OBO* 52).
- J. Lieblein (1873), *Die ägyptische Denkmäler in St. Petersburg*, Uppsala.
- A.B. Lloyd [éd.] (2010), *A Companion to Ancient Egypt*, 2 vol., Maden.
- J. López (1978), *Ostraca ieratici N. 57001-57092*, Milan (= *Catalogo del Museo Egizio di Torino* 3/1).
- (1980), *Ostraca ieratici N. 57093-57319*, Milan (= *Catalogo del Museo Egizio di Torino* 3/2).
- (1982), *Ostraca ieratici N. 57320-57449*, Milan (= *Catalogo del Museo Egizio di Torino* 3/3).
- (1992), *Le verger d'amour (P. Turin 1966, recto)*, dans *RdÉ* 43, p. 133-143.
- A. Loprieno (1988), *Topos und Mimesis. Zum Ausländer in der ägyptischen Literatur*, Wiesbaden (= *ÄA* 48).
- (1995), *Ancient Egyptian. A Linguistic Introduction*, Cambridge.
- (1996), *Defining Egyptian Literature*, dans A. Loprieno [éd.], p. 39-58
- (1996b), *Linguistic Variety and Egyptian Literature*, dans A. Loprieno [éd.], p. 515-529.
- [éd.] (1996), *Ancient Egyptian Literature. History and Forms*, Leyde (= *PdÄ* 10).
- M. Luiselli (2003), *The Colophons as an Indication of the Attitude towards the Literary Tradition in Egypt and Mesopotamia*, dans S. Bickel & A. Loprieno [éd.], p. 343-360.
- D. Maingueneau (1986), *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, Paris.
- M. Malaise & J. Winand (1999), *Grammaire raisonnée de l'égyptien classique*, Liège (= *Ægyptiaca Leodiensia* 6).
- M. Malinine (1947), *Notes juridiques (à propos de l'ouvrage de E. Seidl)*, dans *BIFAO* 46, p. 93-123.
- (1951), *Trois documents de l'époque d'Amasis relatifs au louage de terres*, dans *RdÉ* 6, p. 127-150 & pl. i-vii.
- D. Malrieu (2001), *Genres et variations morphosyntaxiques. Quelles variables pertinentes ?*, <http://atala.biomath.jussieu.fr/je/010428/Malrieu.pdf>
- D. Malrieu, Fr. Rastier (2001), *Genres et variations morphosyntaxiques*, dans *Traitement automatique des langues* 42/2, p. 548-577.

- J.G. Maning, G. Greig, S. Uchida (1989), *Chicago Oriental Institute Ostrakon 12073 Once Again*, dans *JNEA* 48, p. 117-124.
- G.L. Marchese (2004), *Les colophons dans la littérature égyptienne*, dans *BIFAO* 104, p. 359-376.
- B. Mathieu (1993), *Sur quelques ostraca hiéroglyphiques littéraires récemment publiés*, dans *BIFAO* 93, p. 335-348.
- (1996), *La poésie amoureuse de l'Égypte ancienne. Recherches sur un genre littéraire au Nouvel Empire*, Le Caire (= *BdÉ* 115).
- M. Matthiew (1930), *The Ostrakon No. 1125 in the Hermitage Museum*, dans *Publications de la Société Égyptologique à l'Université d'État de Leningrad* 5, p. 25-27.
- A.G. McDowell (1990), *Jurisdiction in the Workmen's Community of Deir el-Medîna*, Leyde (= *Eg.Uit.* 5).
- (1993), *Hieratic Ostraca in the Hunterian Museum Glasgow (The Colin Campbell Ostraca)*, Oxford.
- (1995), *An Incised Hieratic Ostrakon (Asmolean HO 655)*, dans *JEA* 81, p. 220-225 & pl. xx.
- (1995b), *Ostraca: Ancient Egyptian Ephemera*, dans *Egyptian Archaeology* 7, p. 31-32.
- (1996), *Student Exercises from Deir el-Medina: The Dates*, dans P. Der Manuelian [éd.], p. 601-608.
- (1999), *Village Life in Ancient Egypt. Laundry Lists and Love Songs*, Oxford.
- (2000), *Teachers and Students at Deir el-Medina*, dans R.J. Demarée & A. Egberts [éd.], p. 217-233.
- D. Meeks (1977-1979), *Année lexicographique*, 3 vol., Paris.
- (1980), *s.v. Liebeslieder*, dans *LdÄ* III, p. 1048-1052.
- S. Mellet (2002), *Corpus et recherches linguistiques*, dans *Corpus* (en ligne) 1, mis en ligne le 15 décembre 2003, <http://corpus.revues.org/index7.html>
- B. Menu (1998), *Recherches sur l'histoire juridique, économique et sociale de l'ancienne Égypte. II*, Le Caire (= *BdÉ* 122).
- G. Moers (2001), *Fingierte Welten in der ägyptischen Literatur des 2. Jahrtausends v. Chr. Grenzüberschreitung, Reisemotiv und Fiktionalität*, Leiden-Boston-Köln (= *PdÄ* 19).
- (2010), *New Kingdom Literature*, dans A.B. Lloyd [éd.], p. 685-708.
- G. Möller (1906), *Hieratische Paläographie: die aegyptische Buchschrift in ihrer Entwicklung von der fünften Dynastie bis zur römischen Kaiserzeit*, Leipzig.
- D. Mortier (2001), *Les grands genres littéraires*, Paris.
- M. Müller (2006), *Ägyptische Briefe vom Beginn der 21. Dynastie*, dans B. Janowski & G. Wilhelm [éd.], p. 330-335.
- (2009), *The 'el-Hibeh' Archive: Introduction and Preliminary Information*, dans G.P.F. Broekman, R.J. Demarée, O.E. Kaper [éd.], p. 251-264.
- W.J. Murnane (1995), *Texts from the Amarna Period in Egypt*, Atlanta (= *Writing from the Ancient World* 5).

- M. Narvaez (2000), *À la découverte des genres littéraires*, Ellipses, Paris
- R. Navailles & Fr. Neveu (1988), *Une ténébreuse affaire : P. Bankes I*, dans *GM* 103, p. 51-60.
- Fr. Neveu (1988), *La particule hr en néo-égyptien*, dans *BSAK* 3, p. 99-110.
- (1990), *À propos du P. DM 28 : un conseil royal consacré aux affaires de « la Tombe »*, dans *RdÉ* 41, p. 143-152.
- (1998), *Grammaire du néo-égyptien : la langue des Ramsès*, seconde impression, Paris.
- (2002), *La particule hr en néo-égyptien. Étude synchronique*, Paris (= *Études et Mémoires d'Égyptologie* IV).
- Ch.F. Nims (1948), *An Oracle Dated in "The Repeating of Births"*, dans *JNES* 7, p. 157-162.
- R.A. Parker (1962), *A Saite Oracle Papyrus from Thebes in the Brooklyn Museum (Papyrus Brooklyn 47.218.3)*, Providence.
- L. Pantalacci [éd.] (2008), *La lettre d'archive. Communication administrative et personnelle dans l'Antiquité proche-orientale et égyptienne. Actes du colloque de l'université de Lyon 2 (9-10 juillet 2004)*, Le Caire (= *BibGén* 32).
- R.B. Parkinson (1991), *Voices from Ancient Egypt. An Anthology of Middle Kingdom Writings*, Londres.
- (1991), *Teachings, discourses and tales from the Middle Kingdom*, dans St. Quirke [éd.], *Middle Kingdom Studies*, p. 91-122.
- (1996), *Types of Literature in the Middle Kingdom*, dans A. Loprieno [éd.], p. 297-312
- (1997), *The tale of Sinuhe and other ancient Egyptian poems 1940-1640 BC*, Oxford.
- (1999), *Cracking Codes. The Rosetta Stone and Decipherment*, Londres.
- (2002), *Poetry and Culture in Middle Kingdom Egypt. A Dark Side to Perfection*, New York.
- (2009), *Reading ancient Egyptian poetry : among other histories*, Chichester/Malden.
- A.J. Peden (1994), *The Reign of Ramsesses IV*, Warminster.
- T.E. Peet (1920), *The Mayer Papyri A & B. Nos. M. 11162 & M. 11186 of the Free Public Museums*, Liverpool.
- (1924), *A Historical Document of Ramesside Age*, dans *JEA* 10, p. 116-127.
- (1925), *Notices of recent publications*, dans *JEA* 11, p. 338-341.
- (1926), *Two eighteenth dynasty letters: papyrus Louvre 3230*, dans *JEA* 12, p. 70-74.
- (1930), *Two Letters from Akhetaten*, dans *AAA* 17/3-4, p. 82-97.
- (1930b), *The Great Tomb-Robberies of the Twentieth Egyptian Dynasty. Being a Critical Study, with Translations and Commentaries, of the Papyri in which these are Recorded*, 2 vol., Oxford.
- J.D.S. Pendlebury (1951), *The City of Akhenaten. Part III. The Central City and the Official Quarters. The Excavations at Tell el-Amarna during the Seasons 1926-1927 and 1931-1936*, 2 vol., Londres (= *Exc. Mem.* 44).

- B.J. Peterson (1966), *A New Fragment of the Wisdom of Amenemope*, dans *JEA* 52, p. 120-128.
- C. Peust (1996), *Indirekte Rede im Neuägyptischen*, Wiesbaden, 1996 (= *GOF* IV/33).
- St. Polis (2009), *Étude de la modalité en néo-égyptien*, Liège (thèse inédite).
- (2011), *Le serment du P. Turin 1880, v° 2,8-19. Une relecture de la construction iw bn sdm.f à portée historique*, dans M. Collier & S. Snape [éd.], p. 387-402.
- (à paraître) : *Linguistic variation in Ancient Egyptian. Genres and Registers in the scribal repertoire of Amennakhte son of Ipuw during the 20th Dynasty*, dans J. Cromwell & E. Grossman [éd.], *Beyond Free Variation: Scribal Repertoires from Old Kingdom to Early Islamic Egypt*, Oxford.
- St. Polis, J. Winand (2012), *Scribal agentivity in the texts from the New Kingdom Egypt. Intentionality and language change in a text language*, dans M. Wagner et alii. [éd.], *Scribes as agent of language change*.
- St. Polis, A.-Cl. Honnay, J. Winand (à paraître), *Building an annotated corpus of Late Egyptian. The Ramses project: Review and perspectives*, dans St. Polis & J. Winand [éd.], *Informatique et Égyptologie 2010. Texts, Languages & Information Technology in Egyptology* (= *Aeg.Leod.* 8).
- G. Posener (1938), *Catalogue des ostraca hiéroglyphiques littéraires de Deir el-Médineh. Tome I (nos 1001 à 1108)*, Le Caire (= *DFIFAO* 1).
- (1951), *Sur l'emploi de l'encre rouge dans les manuscrits égyptiens*, dans *JEA* 37 (1951), 75-80.
- (1951a), *Les richesses inconnues de la littérature égyptienne (recherches littéraires I)*, dans *RdÉ* 6, p. 27-48 & pl. 1.
- (1951b), *Ostraca inédits du musée de Turin (recherches littéraires III)*, dans *RdÉ* 8, p. 171-189 & pl. 12-13.
- (1952), *Catalogue des Ostraca hiéroglyphiques littéraires de Deir el-Médineh, tome II (nos 1109-1266)*, Le Caire (= *DFIFAO* 18).
- (1957), *Le conte de Néferkarê et du général Siséné (Recherches littéraires, VI)*, dans *RdÉ* 11, p. 119-137.
- (1966), *Quatre tablettes scolaires de Basse Époque (Aménémopé et Hardjédef)*, dans *RdÉ* 18, p. 45-65.
- (1972), *Catalogue des ostraca hiéroglyphiques littéraires de Deir el-Médineh, tome II/fasc. 3 (nos 1227 à 1266)*, Le Caire (= *DFIFAO* 18).
- (1973), *Une nouvelle tablette d'Aménémopé*, dans *RdÉ* 25, p. 251-252.
- (1977), *Catalogue des Ostraca hiéroglyphiques littéraires de Deir el-Médineh, tome III/fasc. 1 (nos 1267-1409)*, Le Caire (= *DFIFAO* 20).
- (1977a), *La complainte de l'échanson Bay*, dans J. Assman, E. Feucht, R. Grieshammer [éd.], p. 385-397.
- (1980), *Catalogue des ostraca hiéroglyphiques littéraires de Deir el Médineh, tome III/fasc. 3, (nos 1267-1675)*, Le Caire (= *DFIFAO* 20).
- (1982), *Un papyrus d'el-Hîbeh*, dans *JEA* 68, p. 134-138.

- P. Posener-Kriéger (1978), *A Letter to the Governor of Elephantine*, dans *JEA* 64, p. 84-87 & pl. 14-14a.
- [éd.] (1985), *Mélanges Gamal Eddin Mokhtar*, 2 vol., Le Caire, (= *BdÉ* 97).
- J.Fr. Quack (1993), *Ein neuer ägyptischer Weisheitstext*, dans *WdO* 24, p. 5-19.
- (1994), *Die Lehren des Ani. Ein neuägyptischer Weisheitstext in seinem kulturellen Umfeld*, Göttingen (= *OBO*, 141).
- (2000), *Eine Revision im Tempel von Karnak (Neuanalyse von Papyrus Rochester MAG 51.346.1)*, dans *SAK* 28, p. 219-232.
- (2001), *Ein neuer Versuch zum Moskauer literarischen Brief*, dans *ZÄS* 128, p. 167-181.
- H. Ranke (1935), *Die Ägyptischen Personennamen*, Glückstadt.
- Chl. Ragazzoli (2008), *Éloges de la ville en Égypte ancienne, Histoire et littérature*, Paris (= *IEA*, 4).
- Fr. Rastier (2001), *Eléments de théorie des genres*, dans *Texto !* (revue en ligne), juin 2001, http://www.revue-texto.net/Inedits/Rastier/Rastier_Elements.html.
- (2001b), *Arts et sciences du texte*, Paris.
- (2004), *Enjeux épistémologiques de la linguistique de corpus*, dans *Texto !* (revue en ligne), http://www.revue-texto.net/Inedits/Rastier/Rastier_Enjeux.html.
- J. Ray (1973), *The form mtw.f r sdm in Later Egyptian*, dans *JEA* 59, p. 156-159.
- V. Ritter (2010), *Les Enseignements méconnus du Nouvel Empire. Contribution à l'étude de la littérature sapientiale de l'Égypte ancienne* (thèse inédite).
- E. Rosch (1973), *Natural categories*, dans *Cognitive Psychology* 4, p. 328-350.
- (1975), *Cognitive Reference Points*, dans *Cognitive Psychology* 7, p. 532-547.
- S. Rosmorduc, St. Polis & J. Winand (2009), *Ramses. A New Research Tool in Philology and Linguistics*, dans N. Strudwick [éd.], *Information Technology and Egyptology* (= *Proceedings of the XXIst Table Ronde "Égyptologie et Informatique"*), Piscataway, p. 155-164.
- J. Ruffle *et alii.* [éd.] (1979), *Glimpses of Ancient Egypt*, *Studies H.W. Fairman*, Warminster.
- K. Ryholt (1997), *Two New Kingdom Oracle Petitions: O. BMFA 72.659, 72.666*, dans *RdÉ* 48, p. 279-282.
- M. Sandman (1938), *Text from the Time of Akhenaton*, Bruxelles (= *BiAeg* 8).
- H. Satzinger (1976), *Neuägyptische Studien. Die Partikel ir. Das Tempussystem*, Vienne.
- (1994), *Übersetzungsvorschläge und Anmerkungen zu einigen neuägyptischen Texten*, dans B.M. Bryan & D. Lorton [éd.], p. 233-242.
- S. Sauneron (1952), *Plutarque : Isis et Osiris*, dans *BIFAO* 51, p. 49-51.
- (1959), *Catalogue des ostraca hiératiques non littéraires de Deir el-Médineh (nos 550 à 623)*, Le Caire (= *DFIFAO* 13).
- S. Sauneron & J. Yoyotte (1952), *Le texte hiératique Rifaud*, dans *BIFAO* 50, p. 107-117.
- B. Schad (2006), *Die Entdeckung des „Briefes“ als literarisches Ausdrucksmittel in der Ramessidenzeit*, Hamburg.

- J.-M. Schaeffer (1986), *Du texte au genre. Notes sur la problématique générique*, dans G. Genette, T. Todorov [éd.], p. 179-205.
- (1989), *Qu'est-ce qu'un genre littéraire ?*, Paris.
- B.U. Schipper (2005), *Die Erzählung des Wenamun. Ein Literaturwerk im Spannungsfeld von Politik, Geschichte und Religion*, Fribourg (= OBO 209).
- Th. Schneider & K. Szpakowska [éd.] (2007), *Egyptian Stories. A British Egyptological Tribute to Alan B. Lloyd on the Occasion of His Retirement*, Münster.
- S. Schott (1956), *Les chants d'amour de l'Égypte ancienne*, Paris.
- J.R. Searle (1972), *Les actes de langage : essai de philosophie du langage*, Paris.
- D.P. Silverman (1991), *Texts from the Amarna Period and their Position in the Ancient Egyptian*, dans *LingAeg* 1, p. 301-314.
- W.K. Simpson (2003), *The Literature of Ancient Egypt. An Anthology of Stories, Instructions, Stelae, Autobiographies, and Poetry*, Le Caire.
- R. Smith (1997), *Aristotle Topics : Books I and VIII. Translated with a Commentary*, Oxford.
- A.J. Spalinger (2002), *The Transformation of an Ancient Egyptian Narrative : P. Sallier III and the Battle of Kadesh*, Wiesbaden (= GOF IV/40).
- W. Spiegelberg (1917), *Briefe der 21. Dynastie aus El-Hibe*, dans *ZÄS* 53, p. 1-30.
- Y. Stalloni (2008), *Les genres littéraires*, Paris.
- D. Sweeney (1994), *Idiolects in the Late Ramesside Letters*, dans *LingAeg* 4, p. 275-324.
- (1994a), *Henuttawy's Guilty Conscience (Gods and Grain in Late Ramesside Letter no 37)*, dans *JEA* 80, p. 275-324.
- (1997), *Offence and Reconciliation in Ancient Egypt: A Study in Late Ramesside Letter no. 46*, dans *GM* 158, p. 63-79.
- (1998), *Friendship and Frustration: A Study in Papyri Deir el-Medina IV-VI*, dans *JEA* 84, p. 101-122.
- (2001), *Correspondence and Dialogue. Pragmatic Factors in Late Ramesside Letter-Writing*, Wiesbaden (= ÄAT 49).
- (2001a), *A Puzzle in Ramesside Correspondence*, dans *LingAeg* 9, p. 261-283.
- (2008), *Gender and Oracular Practice in Deir el-Medīna*, dans *ZÄS* 135, p. 154-164.
- N. Tacke (2001), *Verspunkte als Gliederungsmittel in ramessidischen Schülerhandschriften*, Heidelberg (= SAGA 22).
- E. Teeter & J.A. Larson [éd.] (1999), *Gold of Praise. Studies on Ancient Egypt in Honor of Edward F. Wente*, Chicago (= SAOC 58).
- W. Teubert & A. Čermáková (2007), *Corpus Linguistics. A Short Introduction*, Londres.
- A. Théodoridès (1966), *Le testament de Naunakhte*, dans *RIDA* 13, p. 31-70.
- (1967), *A propos de la loi dans l'Égypte pharaonique*, dans *RIDA* 14, p. 113-121.
- (1968), *Procès relatif à une vente qui devait être acquitté par la livraison d'un travail servile, Papyrus Berlin, 9785*, dans *RIDA* 15.

- (1969), *Les ouvriers-« magistrats » en Egypte à l'Époque Ramesside (XIXe-XXe dynastie ; 13e-10e s. av. J.-C.)*, dans *RIDA* 16, p. 103-188.
- (1980), *Le jugement en cause Neferâbet contre Tyia (Pap. Berlin 3047)*, dans *RIDA* 27, p. 11-46.
- (1981), *Dénonciation de malversations ou requête en destitution ? (Papyrus Salt 124=Pap. Brit. Mus. 10555)*, dans *RIDA* 28, p. 11-79.
- (1995), *Vivre de Maât. Travaux sur le droit égyptien ancien*, 2 tomes, Louvain-la-Neuve (= *Acta Orientalia Belgica subsidia I & II*).
- Ad. Thijs (1998), *Reconsidering the End of the Twentieth Dynasty/I: The Fisherman Pnekhtemope and the Date of BM 10054*, dans *GM* 167, p. 95-108.
- (1998-2001), *Reconsidering the End of the Twentieth Dynasty*, dans *GM* 167, p. 95-108 ; 170, p. 83-99 ; 173, p. 175-191 ; 175, p. 99-103 ; 177, p. 63-70 ; 179, p. 69-83 ; 181, p. 95-103 ; 184, p. 65-73.
- (2007), *The scenes of the high priest Pinuzem in the temple of Khonsu*, dans *ZÄS* 134, p. 50-63.
- (2009), *The Second Prophet Nesamun and his claim to the High-Priesthood*, dans *SAK* 38, p. 343-353.
- T. Todorov (1978), *Les genres du discours*, Paris.
- (1987), *L'origine des genres*, dans *id.*, *La Notion de littérature et autres essais*, Paris, p. 27-46.
- J. Toivari-Viitala (2003), *O. Dem 764 : A Note Concerning Property Rights*, dans *GM* 195, p. 87-96.
- D. Valbelle (1985), « *Les ouvriers de la tombe* ». *Deir el-Médineh à l'époque ramesside*, Le Caire.
- D. Valbelle & G. Husson (1998), *Les questions oraculaires d'Égypte : histoire de la recherche, nouveautés et perspectives*, dans W. Clarysse, A. Schoors & H. Willems [éd.], p. 1055-1071.
- I. Venturini (2007), *Le statut des exercices scolaires au Nouvel Empire : balbutiement d'écoliers ou entraînements d'étudiants ?*, dans J.-Cl. Goyon & Chr. Gardin [éd.], p. 1885-1898.
- U. Verhoeven (2001), *Untersuchungen zur späthieratischen Buchschrift*, Louvain-Paris (=OLA 99).
- (2004), *Literarische Ansichtskarte aus dem Norden versus Sehnsucht nach dem Süden*, dans G. Burkard et alii. [éd.], p. 65-80.
- P. Vernus (1975a), *Inscriptions de la Troisième Période Intermédiaire (I)*, dans *BIFAO* 75, p. 1-55.
- (1975b), *Un texte oraculaire de Ramsès VI*, dans *BIFAO* 75, p. 103-110 & pl. xiii.
- (1978), *Littérature et autobiographie. Les inscriptions de sA-Mwt surnommé Kyky*, dans *RdÉ* 30, p. 115-146.
- (1978b), *Athribis. Textes et documents relatifs à la géographie, aux cultes, et à l'histoire d'une ville du Delta égyptien à l'époque pharaonique*, Le Caire (=BdE 74)

- (1980), *Inscriptions de la Troisième Période Intermédiaire (IV). Le texte oraculaire réemployé dans le passage axial du IIIe pylône dans le temple de Karnak*, dans *CahKarn* 6, p. 215-233 & pl. liii.
- (1980a), *Études de philologie et de linguistique*, dans *RdÉ* 32, p. 117-134.
- (1981a), *Une grammaire du néo-égyptien (= c.r. de la seconde édition de J. Černý & S.I. Groll, A Late Egyptian Grammar, Rome, 1978)*, dans *Orientalia* 50, p. 429-442.
- (1981b), *Formes « emphatiques » en fonction non « emphatiques » dans la protase d'un système corrélatif*, dans *GM* 43, p. 73-88.
- (1982), *Deux particularités de l'égyptien de tradition : nty iw + présent i ; wnn.f hr sdm narratif*, dans *L'égyptologie en 1979*, I, Paris, p. 81-89.
- (1982-1983), *Études de philologie et de linguistique (II)*, dans *RdÉ* 34, p. 115-128.
- (1984), *Études de philologie et de linguistique (III)*, dans *RdÉ* 35, p. 159-188.
- (1984b), *Sujet + sDm.f et sujet + pseudoparticipe avec les verbes de qualité : dialectique de l'aspect et de l'Aktionsart*, dans Fr. Junge [éd.] (1984), vol. 1, p. 197-212.
- (1985), *Études de philologie et de linguistique (IV). Non-existence et définition du sujet : bn prédicatif en Néo-égyptien*, dans *RdÉ* 36, p. 153-168.
- (1986), *Études de philologie et de linguistique (V)*, dans *RdÉ* 37, p. 139-147.
- (1990a), *Entre néo-égyptien et démotique : la langue utilisée dans la traduction du Rituel de repousser l'Agressif (Étude sur la diglossie I)*, dans *RdÉ* 41, p. 153-208.
- (1990b), *Future at Issue. Tense, Mood and Aspect in Middle Egyptian: Studies in Syntax and Semantics*, New Haven (= YES 6).
- (1990c), *Les espaces de l'écrit dans l'Égypte pharaonique*, dans *BSFE* 119, p. 35-56.
- (1992), *Chants d'amours de l'Égypte antique. Présentation, traduction, notes*, Paris.
- (1993), *Affaires et scandales sous les Ramsès*, Paris.
- (1996), *Langue littéraire et diglossie*, dans A. Loprieno [éd.], p. 555-564.
- (2001), *Sagesses de l'Égypte pharaonique*, Paris.
- (2009), *Dictionnaire amoureux de l'Égypte pharaonique*, Paris.
- (2010), *Sagesses de l'Égypte pharaonique*, seconde édition revue et augmentée, Paris.
- K. Viëtor (1986), *L'histoire des genres littéraires*, dans G. Genette, T. Todorov [éd.], p. 9-35.
- A. Volten (1937), *Studien zum Weisheitsbuch des Anii*, Copenhague (= *Det kgl. Danske videnskabernes selskab, historisk-filologiske meddelelser* XXIII,3).
- B. van de Walle (1963), *Une tablette scolaire provenant d'Abydos*, dans *ZÄS* 90, p. 118-123.
- E.F. Wente (1967), *Late Ramesside Letters*, Chicago (= SAOC 33).
- (1990), *Letters from Ancient Egypt*, Atlanta.
- J. Wilson (1948), *The Oath in Ancient Egypt*, dans *JNES* 7, p. 128-156.
- St. Wimmer (1995), *Hieratische Paläographie der nicht-literarischen Ostraka der 19. und 20. Dynastie. Teil 1: Text. Teil 2: Tafeln*, Wiesbaden (= ÄAT 28).

- J. Winand (1986), *Champ sémantique et structure en égyptien ancien, les verbes exprimant la vision*, dans SAK 13, p. 293-314.
- (1991a), *Le verbe iyliw : unité morphologique et sémantique*, dans LingAeg 1, p. 357-387.
- (1991b), *Le serment de Paneb et de son fils. Papyrus Salt 124, vo 1, 6-8*, dans BSEG 15, p. 107-113.
- (1992), *Études de néo-égyptien, I. La morphologie verbale*, Liège.
- (1993), *c.r. de J. Černý, Papyrus hiératique de Deir el Médineh. Tome II, Le Caire, 1986*, dans CdE 68, p. 84-87.
- (1995), *La grammaire au secours de la datation des textes*, dans RdÉ 46, p. 187-202.
- (1996a), *Les constructions analogiques du futur III en néo-égyptien*, dans RdÉ 47, p. 117-145.
- (1997), *Une grammaire de l'égyptien de la XVIIIe dynastie (= c.r. de Th. Ritter, Das Verbalsystem der königlichen und privaten Inschriften)*, dans OLZ 92/3, col. 293-313.
- (1998a), *Une nouvelle sagesse hiératique de la Basse époque (Papyrus Brooklyn Museum 47.218.135) (= c.r. de R. Jasnow 1992)*, dans CdÉ 73, p. 42-53.
- (1998b), *c.r. de Fr. Junge, Neuägyptisch. Einführung in die Grammatik, Wiesbaden, 1996*, dans OLZ 93, col. 288-300.
- (1998c), *La ponctuation avant la ponctuation. L'organisation du message écrit dans l'Égypte pharaonique*, dans J.-M. Defays, Fr. Tilkin & L. Rosier [éd.], p. 163-178.
- (1999), *c.r. de K. Jansen-Winkel 1994*, dans LingAeg 6, p. 218-230.
- (2000), *La progression au sein de la narration en égyptien. Éléments d'une grammaire du texte*, dans BIFAO 100, p. 403-435.
- (2001), *À la croisée du temps, de l'aspect et du mode. Le conjonctif en néo-égyptien*, dans LingAeg 9, p. 293-329.
- (2003), *Les décrets oraculaires pris en l'honneur d'Henouttaouy et de Maâtkarê (Xe et VIIe pylônes)*, dans Karnak XI, p. 605-696.
- (2004), *L'ironie dans Ounamon : les emplois de mk et de ptr*, dans GM 200, p. 105-110.
- (2006), *Temps et aspect en égyptien. Une approche sémantique*, Leyde (= PdÄ 25).
- (2007), *Encore Ounamon 2,27-28*, dans LingAeg 15, p. 299-306.
- (2008), « Déjà », « aussi », « toujours » et « encore »... *an en néo-égyptien*, dans Chr. Gallois, P. Grandet & L. Pantalacci [éd.], p. 289-303.
- (2009), *Zeros in Egyptian. Can nothing mean something?*, dans LingAeg 17 (2009), 319-339.
- (2010), *The Report of Wenamun: a Journey in Ancient Egyptian Literature*, dans M. Collier & S. Snape [éd.], p. 99-117.
- (à paraître), *Des on-dit aux oracles. La clôture de discours hr.f en néo-égyptien*.
- J. Winand, St. Polis & S. Rosmorduc (2009), *Ramses. An Annotated Corpus of Late Egyptian*, dans *Actes du xe congrès international des Égyptologues*, Leuven.

Abréviations : collections, périodiques et recueils

ÄA	<i>Ägyptologische Abhandlungen</i> , Wiesbaden.
ÄAT	<i>Ägypten und Altes Testament</i> , Wiesbaden.
<i>AegHel</i>	<i>Aegyptiaca Helvetica</i> , Genève – Bâle.
<i>AnOr</i>	<i>Analecta Orientalia</i> , Rome.
ASAE	<i>Annales du Service des Antiquités de l'Égypte</i> , Le Caire.
<i>BiAeg</i>	<i>Bibliotheca Aegyptiaca</i> , Bruxelles.
BES	<i>Bulletin of the Egyptological Seminar</i> , New York.
BdÉ	<i>Bibliothèque d'Étude</i> , Le Caire.
BIFAO	<i>Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie Orientale</i> , Le Caire.
<i>BiOr</i>	<i>Bibliotheca Orientalis</i> , Leyde.
<i>BibGén</i>	<i>Bibliothèque générale</i> , Le Caire.
BMRP	<i>British Museum Research Publications</i> , Londres.
BSAK	<i>Studien zur altägyptischen Kultur, Beihefte</i> , Hambourg.
BSFE	<i>Bulletin de la Société française d'égyptologie</i> , Paris.
<i>CahKarn</i>	<i>Cahiers de Karnak</i> , Paris.
CdÉ	<i>Chronique d'Égypte</i> , Bruxelles.
CGC	<i>Catalogue Général du Musée du Caire</i> , Le Caire.
CRIPÉL	<i>Cahiers de recherches de l'Institut de papyrologie et d'égyptologie de Lille</i> , Lille.
DFIFAO	<i>Documents de fouilles de l'Institut français d'archéologie orientale</i> , Le Caire.
<i>Eg. Uit.</i>	<i>Egyptologische Uitgaven</i> , Leyde.
<i>Exc. Mem.</i>	<i>Egypt Exploration Society. Excavation Memoir</i> , Londres.
GM	<i>Göttinger Miszellen</i> , Göttingen.
GOF	<i>Göttinger Orientforschung IV. Reihe Ägypten</i> , Wiesbaden.
HÄB	<i>Hildesheimer ägyptologische Beiträge</i> , Hildesheim.
HdO	<i>Handbuch der Orientalistik puis Handbook of Oriental Studies, Section One : The Near and Middle East</i> , Leyde – Boston.
HPBM	<i>Hieratic Papyri in the British Museum</i> , Londres.
JAOS	<i>Journal of the American Oriental Society</i> , New Haven.
JARCE	<i>Journal of the American Research Center in Egypt</i> , Le Caire.
JEA	<i>Journal of Egyptian Archaeology</i> , Londres.
JESHO	<i>Journal of the Economic and Social History of the Orient</i> , Leyde.
JNES	<i>Journal of the Near Eastern Studies</i> , Chicago.
JSSEA	<i>Journal of the Society for the Studies of Egyptian Antiquities</i> , Toronto.
KÄT	<i>Kleine Ägyptische Texte</i> , Wiesbaden.
KRI	Voir K.A. KITCHEN (1968-1990).
<i>LingAeg</i>	<i>Lingua Aegyptia. Journal of Egyptian Language Studies</i> , Göttingen.
LEM	Voir A.H. GARDINER (1937).
LES	Voir A.H. GARDINER (1932).
LRL	Voir J. ČERNÝ (1939).
MDAIK	<i>Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts. Abteilung Kairo</i> , Le Caire.

<i>MMA</i>	<i>Metropolitan Museum of Art, Yale.</i>
<i>MRE</i>	<i>Monographies Reine Élisabeth, Bruxelles.</i>
<i>OBO</i>	<i>Orbis Biblicus et Orientalis, Fribourg – Göttingen.</i>
<i>OIP</i>	<i>Oriental Institute Publications, Chicago.</i>
<i>OLA</i>	<i>Orientalia Lovaniensia Analecta, Louvain.</i>
<i>OLP</i>	<i>Orientalia Lovaniensia Periodica, Louvain.</i>
<i>OLZ</i>	<i>Orientalistische Literaturzeitung, Berlin.</i>
<i>OMRO</i>	<i>Oudheidkundige Mededelingen uit het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden, Leyde.</i>
<i>PdÄ</i>	<i>Probleme der Ägyptologie, Leyde – New York – Cologne.</i>
<i>RAD</i>	Voir A.H. GARDINER (1948).
<i>RdÉ</i>	<i>Revue d'Égyptologie, Paris.</i>
<i>RIDA</i>	<i>Revue internationale des droits de l'Antiquité, Bruxelles.</i>
<i>SAGA</i>	<i>Studien zur Archäologie und Geschichte Altägyptens, Heidelberg.</i>
<i>SAK</i>	<i>Studien zur Altägyptischen Kultur, Hambourg.</i>
<i>SAOC</i>	<i>Studies in Ancient Oriental Civilization, Chicago.</i>
<i>WZKM</i>	<i>Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes, Vienne.</i>
<i>WdO</i>	<i>Die Welt des Orients, Göttingen.</i>
<i>YES</i>	<i>Yale Egyptological Studies, New Haven.</i>
<i>ZÄS</i>	<i>Zeitschrift für Ägyptische Sprache und Altertumskunde, Berlin.</i>
<i>ZDMG</i>	<i>Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft, Leipzig.</i>

Corpus

- Bataille de Qadech [= Version moyenne des inscriptions hiéroglyphiques] (= *KRI* II, 3-101)
[narratif ; 5^e année du règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- Bol de Moscou 3917 (= A.H. Gardiner & K. Sethe 1928 : pl. 9,2)
[lettre ; fin de la 18^e dynastie]
- Bulletin de Qadech [= Version moyenne des inscriptions hiéroglyphiques] (= *KRI* II, 102-124)
[royal ; 5^e année du règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- Décret de Chéchonq I^{er} (= P. Vernus 1975a : 13)
[procédure oraculaire ; règne de Chéchonq I^{er} (25^e dynastie)]
- Graffito de Medinet Habou [= Enseignement d'Aménémopé] (= V.P.-M. Laisney 2007 : 325)
[enseignement ; fin de la 20^e – début de la 21^e dynastie]
- Graffito TT 63 (= Chl. Ragazzoli 2008 : 27-29)
[éloge ; règne d'Amenhotep III (18^e dynastie)]
- Inscription d'Henouttaouy (= J. Winand 2004a : fig. 2)
[procédure oraculaire ; règne de Siamon (21^e dynastie)]
- Inscription de Djéhoutymose (= J.-M. Kruchten 1986b)
[procédure oraculaire ; 21^e dynastie]
- Inscription de Maâtkarê (= J. Winand 2004a : fig. 4)
[procédure oraculaire ; règne de Psousennès II (21^e dynastie)]
- Inscription de Nésamon (= Ch.F. Nims 1948 : 158 [= pl. VIII])
[procédure oraculaire ; 7^e année de la Renaissance (20^e dynastie)]
- O. Amarna 1 (= H. Frankfort & J.D.S. Pendlebury 1933 : 57,2)
[lettre ; règne d'Amenhotep IV (18^e dynastie)]
- O. Amarna 2 (= H. Frankfort & J.D.S. Pendlebury 1933 : 57,3)
[lettre ; règne d'Amenhotep IV (18^e dynastie)]
- O. Amarna 3 (= H. Frankfort & J.D.S. Pendlebury 1933 : 57,6)
[lettre ; règne d'Amenhotep IV (18^e dynastie)]
- O. Ashmolean 1933.810, r^o (= *KRI* v, 525,5-526,5)
[rapport juridique ; 28^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Ashmolean 1933.810, v^o 1-5 (= *KRI* v, 542,3-5)
[serment ; 30^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Ashmolean 1945.37+1945.33 + O. Michaelides 90 (= *KRI* II, 380,10-383,7)
[rapport juridique ; 30^e année du règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Ashmolean HO. 655 (= A.G. McDowell 1995 : pl. XX)
[déposition ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Berlin P 1121 (= *KRI* v, 524,13-525,2)
[déposition ; 28^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Berlin P 14371 (= F. Hintze 1954 : 33-36)
[texte sapiential ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Berlin P 9409 (= DeM online)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Berlin P 9895 (= DeM online)
[lettre ; fin de la 19^e - début de la 20^e dynastie]
- O. Berlin P 9900 (= DeM online)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Berlin P 10616 + O. Colin Campbell 21 [= O. Glasgow D.1925.87 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 42,4)
[lettre ; règne d'Amenhotep IV (18^e dynastie)]
- O. Berlin P 10627 (= *KRI* VI, 155,9-156,2)
[lettre ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. Berlin P 10628 (= *KRI* v, 564,12-16)
[lettre ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Berlin P 10629 (= *KRI* v, 574,5-12)
[procédure oraculaire ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Berlin P 10630 (= *KRI* v, 565,2-7)

- [lettre ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Berlin P 10645+10646 (= *KRI* v, 527,15-528,6)
[procédure juridique ; 28^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Berlin P 10649 (= DeM online)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. Berlin P 10650 (= DeM online)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Berlin P 10655 (= *KRI* v, 573,11-574,3)
[serment ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Berlin P 10664 (= *KRI* VII, 164,11-165,5)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Berlin P 10668 (= DeM online)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. Berlin P 10671 (= DeM online)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Berlin P 11236 [P. Anastasi 1] (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 90-94)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Berlin P 11238 (= *KRI* III, 161,7-15)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Berlin P 11239 (= *KRI* III, 545,1-10)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Berlin P 11241 (= *KRI* IV, 406,5-11)
[procédure juridique ; 5^e année du règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- O. Berlin P 11247 (= *KRI* III, 533,1-533,8)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Berlin P 12337 (= *KRI* III, 145,15-146,14)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Berlin P 12398 (= *KRI* VII, 194,2-15)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Berlin P 12630 (= *KRI* v, 594,14-595,6)
[lettre ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Berlin P 12654 (= *KRI* VI, 344,3-345,12)
[rapport juridique ; 2^e année du règne de Ramsès VI (20^e dynastie)]
- O. Berlin P 14214 (= *KRI* v, 576,7-577,4)
[rapport juridique ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. BM 5624 (= *KRI* v, 475,5-476,7)
- [déposition ; 21^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. BM 5625 (= *KRI* VI, 252,1-253,3)
[procédure oraculaire ; 4^e année du règne de Ramsès v (20^e dynastie)]
- O. BM 5626 (= *KRI* VII, 250,4-10)
[lettre ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- O. BM 5627 (= R.J. Demarée 2002 : pl. 12-13)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. BM 5631 (= R.J. Demarée 2002 : pl. 19-20)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. BM 5631 v^o (= R.J. Demarée 2002 : pl. 20)
[enseignement ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. BM 5637 (= *KRI* v, 577,6-15)
[rapport juridique ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. BM 29551 r^o (= R.J. Demarée 2002 : pl. 81)
[lettre ? ; 19^e dynastie]
- O. BM 41541 [= enseignement d'Amennakht] (= A. Dorn 2004 : 40)
[enseignement ; 20^e dynastie]
- O. BM 50711 r^o (= R.J. Demarée 2002 : pl. 104)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. BM 50723 (= *KRI* VII, 354,9-15)
[lettre ; règne de Ramsès v (20^e dynastie)]
- O. BM 50734 + O. Gardiner 99 + O. Caire CG 25673 (= *KRI* v, 563,12-564,10)
[lettre ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. BM 50735 (= R.J. Demarée 2002 : pl. 135)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. BM 66408 [= O. Zouche H 5] (= R.J. Demarée 2002 : pl. 209-210)
[procédure juridique ; 20^e dynastie]
- O. BMFA 72.659 (= K. Ryholt 1997 : 280)
[question oraculaire ; 20^e dynastie]
- O. BMFA 72.666 (= K. Ryholt 1997 : 281)
[question oraculaire ; 20^e dynastie]
- O. BN 2424 [P. Anastasi 1] (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 26-36)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Bodleian 253 (= *KRI* v, 485,4-11)

- [serment ; 23^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Borchardt 1 (= B. Mathieu 1996 : pl. 24)
[poésie amoureuse ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Bruxelles E 305 (= *KRI* VII, 338,11-16)
[lettre ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. Bruxelles E 317 (= J. Černý 1972 : 52)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Bruxelles E 6428 (= *LES* 99,2-6)
[conte ; 19^e dynastie]
- O. Bruxelles E 6781 (= *KRI* VII, 200,12-201,2)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Caire s.n. [= Enseignement d'Amennakht] (= S. Bickel & B. Mathieu 1993 : pl. 1)
[enseignement ; 20^e dynastie]
- O. Caire 1840 [= Enseignement d'Aménémopé]
(= V.P.-M. Laisney 2007 : 328-329)
[enseignement ; fin de la 21^e dynastie (époque de composition de l'enseignement : fin de la 20^e – début de la 21^e dynastie)]
- O. Caire CG 25038 [P. Anastasi 1] (= H.-W. Fischer-Elfert 1983)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Caire 25361 (= *KRI* VII, 381,3-6)
[lettre ; règne de Ramsès IX (20^e dynastie)]
- O. Caire CG 25216 (= *KRI* III, 844,12-16)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Caire CG 25219 (= *KRI* III, 561,12-562,5)
[éloge ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Caire CG 25221 (= Chl. Ragazzoli 2008 : 47)
[éloge ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Caire CG 25227 (= *KRI* IV, 231,14-232,13)
[procédure juridique ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- O. Caire CG 25237 (= *KRI* III, 529,8-530,10)
[procédure juridique ; 66^e année du règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Caire CG 25242 (= G. Daressy 1901 : 62)
[procédure oraculaire ; 29^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Caire CG 25251 (= G. Daressy 1901 : 65)
[lettre ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. Caire CG 25253 (= *KRI* VII, 458,15-16)
[serment ; 1^{er} année du règne de Ramsès IX (20^e dynastie)]
- O. Caire CG 25267 (= G. Daressy 1901 : 68-69)
[déposition ; 3^e année du règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. Caire CG 25275 (= G. Daressy 1901 : 70)
[procédure oraculaire ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. Caire CG 25276 (= G. Daressy 1901 : 70-71)
[procédure oraculaire ; 6^e année du règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. Caire CG 25351 (= *KRI* VI, 155,5-7)
[lettre ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. Caire CG 25353 (= G. Daressy 1901 : 91)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Caire CG 25361 (= G. Daressy 1901 : 93)
[lettre ; règne de Ramsès IX (20^e dynastie)]
- O. Caire CG 25364 (= *KRI* VII, 346,15-347,9)
[procédure oraculaire ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. Caire CG 25553 (= *KRI* V, 454,8-15)
[procédure juridique ; 12^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Caire CG 25555 + O. DeM 999 (= *KRI* V, 456,6-457,8)
[procédure oraculaire ; 13^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Caire CG 25556 (= *KRI* IV, 302,10-303,10)
[procédure juridique ; 5^e année du règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- O. Caire CG 25561 (= *KRI* IV, 415,12-16)
[lettre ; règne de Siptah (19^e dynastie)]
- O. Caire CG 25562 (= *KRI* VI, 131,5-10)
[rapport juridique ; 2^e année du règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. Caire CG 25572 (= *KRI* V, 572,7-573,9)
[rapport juridique ; règne de Siptah (19^e dynastie)]
- O. Caire CG 25773 [P. Anastasi 1] (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 17-22)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Caire CG 25644 (= *KRI* IV, 330,9-331,6)
[lettre ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]

- O. Caire CG 25664 (= J. Černý 1935a : pl. 74)
[lettre ; fin de la 18^e dynastie]
- O. Caire CG 25667 (= J. Černý 1935a : pl. 74)
[lettre ; fin de la 18^e dynastie]
- O. Caire CG 25674 (= Deir el-Medina Database)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Caire CG 25672 (= J. Černý 1935a : pl. 73)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. Caire CG 25675 (= J. Černý 1935a : pl. 73)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Caire CG 25676 (= J. Černý 1935a : pl. 74)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Caire CG 25691 (= *KRI* IV, 331,8-9)
[lettre ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- O. Caire CG 25708 (= J. Černý 1935a : pl. 83)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. Caire CG 25714 (= J. Černý 1935a : pl. 86)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. Caire CG 25715 (= J. Černý 1935a : pl. 87)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. Caire CG 25716 (= *KRI* VI, 154,10-15)
[lettre ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. Caire CG 25718 (= J. Černý 1935a : pl. 84)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. Caire CG 25725 + O. Louvre E 3259 (= *KRI* IV, 417,6-16)
[déposition ; règne de Siptah (19^e dynastie)]
- O. Caire CG 25744 (= *KRI* VI, 847,10-848,3)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- O. Caire CG 25745 (= *KRI* VI, 849,2-7)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- O. Caire CG 25747 (= J. Černý 1935a : pl. 90)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Caire CG 25750 (= J. Černý 1935a : pl. 97)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Caire CG 25752 (= J. Černý 1935a : pl. 93)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Caire CG 25756 (= *KRI* III, 573,9-14)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Caire CG 25761 (= B. Mathieu 1996 : pl. 28)
[poésie amoureuse ; 19^e dynastie]
- O. Caire CG 25766 (= *KRI* IV, 286, 4-8)
[éloge ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- O. Caire CG 25769 [P. Anastasi 1]
(= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 110-112)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Caire CG 25770 [enseignement d'Amennakht]
(= A. Dorn 2004 : 41-42)
[enseignement ; 20^e dynastie]
- O. Caire CG 25773 [P. Anastasi 1]
(= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 17-22)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Caire CG 25774 [P. Anastasi 1]
(= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 62-64)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Caire CG 25807 (= J. Černý 1935a : pl. 111)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Caire CG 25831 (= *KRI* IV, 361,2-10)
[lettre ; règne de Siptah (19^e dynastie)]
- O. Caire CG 25832 (= *KRI* III, 44,8-45,8)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Caire JE 50729 (= *KRI* VII, 351,11-13)
[rapport juridique ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. Caire CGT 57367 r^o (= B. Mathieu 1996 : pl. 25)
[poésie amoureuse ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Caire JE 59464 (= J. Černý 1935b : 43)
[question oraculaire ; 20^e dynastie]
- O. Caire JE 59465 (= J. Černý 1935b : 48)
[question oraculaire ; fin de la 20^e – début de la 21^e dynastie]
- O. Caire JE 72465 (= *KRI* IV, 418,9-420,5)
[procédure juridique ; règne de Siptah (19^e dynastie)]
- O. Caire JE 72467 (= *KRI* IV, 339,3-9)
[lettre ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- O. Černý 3 + O. Cambridge FM 1 (= *KRI* VII, 190,7-192,1)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Černý 13 (= *KRI* VII, 308,11-16)
[lettre ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Černý 18 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 56, 4)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Černý 19 (= *KRI* III, 533,10-534,5)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]

- O. Chicago 12074 [= Instruction de Menna] (= *KRI* VI, 215,13-217,15)
[texte sapiential ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. Chicago OI 1887b (= J. Černý 1972 : 68)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Clère 1 (= J. Černý 1972 : 50)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Clère 2 (= J. Černý 1972 : 50)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Colin Campbell 15 (= *KRI* VII, 240,9-241,15)
[rapport juridique ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- O. Colin Campbell 17 (= *KRI* VII, 192,13-193,7)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Colin Campbell 18 (= *KRI* VII, 124,15-125,9)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 56 (= *KRI* V, 502,12-14)
[serment ; 25^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 57 (= *KRI* V, 554,14-16)
[serment ; 31^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 58 (= *KRI* III, 546,4-6)
[serment ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 61 (= *KRI* III, 546,8-11)
[serment ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 73 (= *KRI* V, 472,16-473,5)
[procédure juridique ; 20^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 108 (= *KRI* I, 409,1-10)
[testament ; règne de Séthi I^{er} (19^e dynastie)]
- O. DeM 114 (= *KRI* III, 45,10-46,7)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 115 (= *KRI* VI, 448,7-16)
[lettre ; règne de Ramsès VIII (20^e dynastie)]
- O. DeM 116 (= *KRI* III, 540,2-10)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 118 (= *KRI* III, 535,2-7)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 119 (= *KRI* III, 538,9-12)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 120 (= *KRI* III, 543,2-5)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 121 (= *KRI* V, 565,9-13)
[lettre ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 122 (= J. Černý 1937b : pl. 5)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 123 (= J. Černý 1937b : pl. 6)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. DeM 124 (= *KRI* V, 565,14-566,5)
[lettre ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 125 (= *KRI* III, 543,7-9)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 126 (= *KRI* III, 532,2-13)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 127 (= *KRI* III, 557,9-13)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 128 (= J. Černý 1937b : pl. 8)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. DeM 129 (= J. Černý 1937b : pl. 9)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. DeM 131 (= J. Černý 1937b : pl. 10)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. DeM 132 (= *KRI* III, 558,8-13)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 133 (= *KRI* VI, 425,8-426,6)
[procédure oraculaire ; règne de Ramsès VII (20^e dynastie)]
- O. DeM 225 (= *KRI* VI, 157,15-158,7)
[déposition ; 20^e dynastie]
- O. DeM 227 (= J. Černý 1937b : pl. 16)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. DeM 228 (= *KRI* IV, 416,2-10)
[lettre ; règne de Siptah (19^e dynastie)]
- O. DeM 235 (= *KRI* VI, 105,10-15)
[procédure juridique ; 1^{re} année du règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. DeM 238 (= J. Černý 1937c : pl. 22)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. DeM 246 (= *KRI* V, 566,7-9)
[lettre ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 248 (= J. Černý 1939b : pl. 2)
[lettre ; 20^e dynastie]

- O. DeM 251 (= J. Černý 1939b : pl. 3)
[lettre ; fin de la 19^e dynastie]
- O. DeM 270 (= J. Černý 1939b : pl. 8)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. DeM 287 (= J. Černý 1939b : pl. 13)
[déposition ; 20^e dynastie]
- O. DeM 289 (= J. Černý 1939b : pl. 13)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. DeM 292 (= *KRI* VI, 255,9-12)
[déposition ; règne de Ramsès V (20^e dynastie)]
- O. DeM 303 (= *KRI* III, 534,7-16)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 304 (= *KRI* III, 543,11-15)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 314 (= *KRI* III, 537,1-14)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 316 (= *KRI* III, 544,13-15)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 317 (= *KRI* III, 537,16-538,7)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 321 (= *KRI* III, 544,2-11)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 322 (= J. Černý 1939b, pl. 26)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. DeM 324 (= *KRI* III, 538,14-539,7)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 327 (= *KRI* V, 567,6-8)
[lettre ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 328 (= *KRI* III, 535,9-15)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 336 (= *KRI* V, 567,2-4)
[lettre ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 357 (= J. Černý 1951, pl. 5)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. DeM 359 (= J. Černý 1951, pl. 5)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. DeM 360 (= *KRI* V, 483,15-16)
[lettre ; 22^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 361 (= J. Černý 1951 : pl. 6)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. DeM 363 (= J. Černý 1951, pl. 6)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. DeM 366 (= J. Černý 1951, pl. 6)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. DeM 418 (= *KRI* VI, 254,14-255,2)
[lettre ; règne de Ramsès V (20^e dynastie)]
- O. DeM 419 (= *KRI* VI, 156,4-6)
[lettre ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. DeM 420 (= *KRI* V, 567,10-12)
[lettre ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 429 (= *KRI* VI, 156,8-15)
[lettre ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. DeM 433 (= *KRI* VI, 130,13-131,3)
[déposition ; 2^e année du règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. DeM 434 v^o (= J. Černý 1951, pl. 25)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. DeM 437 (= J. Černý 1951 : pl. 26)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. DeM 438 (= *KRI* VI, 157,2-3)
[lettre ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. DeM 439 (= J. Černý 1951 : pl. 26)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. DeM 440 (= *KRI* III, 639,9-13)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 442 (= J. Černý 1951, pl. 27)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. DeM 446 (= *KRI* II, 383,8-16)
[lettre ; 30^e année du règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 448 (= *KRI* V, 541,2-5)
[procédure oraculaire ; 30^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 550 (= S. Sauneron 1959: pl. 1)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. DeM 551 (= S. Sauneron 1959 : pl. 1)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 554 (= S. Sauneron 1959 : pl. 3)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 558 (= *KRI* III, 658,4-14)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]

- O. DeM 559 (= S. Sauneron 1959 : pl. 6)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 560 (= *KRI* III, 539,9-16)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 561 (= S. Sauneron 1959 : pl. 7)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 562 (= S. Sauneron 1959 : pl. 8)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. DeM 563 (= S. Sauneron 1959 : pl. 8)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. DeM 564 (= *KRI* v, 451,11-14)
[serment ; 9^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 569 (= *KRI* v, 568,12-569,9)
[déposition ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 574 (= S. Sauneron 1959, pl. 12)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 575 (= S. Sauneron 1959, pl. 12)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 576 (= S. Sauneron 1959, pl. 12)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 580 (= *KRI* v, 574,14-575,8)
[déposition ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 581 (= *KRI* III, 536,2,16)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 582 (= *KRI* v, 575,10-576,5)
[déposition ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 587 (= S. Sauneron 1959 : pl. 20)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 590 (= S. Sauneron 1959 : pl. 21)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 592 (= *KRI* v, 593,1-9)
[lettre ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 600 (= S. Sauneron 1959, pl. 23)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 603 (= *KRI* v, 568,5-9)
[lettre ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 605 (= S. Sauneron 1959 : pl. 25)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. DeM 607 (= *KRI* VI, 677,14-16)
[lettre ? ; règne de Ramsès IX (20^e dynastie)]
- O. DeM 608 (= S. Sauneron 1959 : pl. 27)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. DeM 613 (= *KRI* IV, 416,15-417,3)
[lettre ; règne de Siptah (19^e dynastie)]
- O. DeM 626 (= J. Černý 1970 : pl. 2)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. DeM 635 (= *KRI* VI, 125,16-126,9)
[déposition ; 1^{re} année du règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. DeM 636 (= *KRI* I, 369,2-7)
[déposition ; règne de Séthi I^{er} (19^e dynastie)]
- O. DeM 644 (= J. Černý 1951 : pl. 9)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. DeM 645 (= *KRI* VI, 160,6-16)
[déposition ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. DeM 657 (= *KRI* VI, 158,9-16)
[rapport juridique ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. DeM 663 (= *KRI* IV, 160,11-161,4)
[déposition ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- O. DeM 668 (= J. Černý 1951 : pl. 18)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 672 (= *KRI* v, 449,5-8)
[procédure oraculaire ; 8^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 675 (= *KRI* IV, 217,11-14)
[déposition ; 1^{re} année du règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- O. DeM 764 (= P. Grandet 2000 : 166)
[testament ; règne de Mérenptah]
- O. DeM 783 (= P. Grandet 2000 : 185)
[lettre ; fin du règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 788 (= P. Grandet 2000 : 189)
[lettre ; fin du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 789 (= P. Grandet 2000 : 190)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. DeM 790 (= P. Grandet 2000 : 191)
[lettre ; fin du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 791 (= P. Grandet 2000 : 192)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. DeM 792 (= P. Grandet 2000 : 192)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 793 (= P. Grandet 2000 : 193)

- [lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 794 (= P. Grandet 2000 : 193)
[question oraculaire ; fin du règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 795 (= P. Grandet 2000 : 194)
[question oraculaire ; fin du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 796 (= P. Grandet 2000 : 194)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 797 (= P. Grandet 2000 : 195)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 798 (= P. Grandet 2000 : 195)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 799 (= P. Grandet 2000 : 196)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 800 (= P. Grandet 2000 : 196)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 801 (= P. Grandet 2000 : 197)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 802 (= P. Grandet 2000 : 197)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 803 (= P. Grandet 2000 : 198)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 804 (= P. Grandet 2000 : 199)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 805 (= P. Grandet 2000 : 200)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 806 (= P. Grandet 2000 : 200)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 807 (= P. Grandet 2000 : 200)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 808 (= P. Grandet 2000 : 201)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 809 (= P. Grandet 2000 : 201)
[question oraculaire ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 810 (= P. Grandet 2000 : 202)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 811 (= P. Grandet 2000 : 203)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 812 (= P. Grandet 2000 : 203)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 813 (= P. Grandet 2000 : 71)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 814 (= P. Grandet 2000 : 71)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 815 (= P. Grandet 2000 : 71)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 816 (= P. Grandet 2000 : 72)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 817 (= P. Grandet 2000 : 72)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 818 (= P. Grandet 2000 : 72)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 819 (= P. Grandet 2000 : 72)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 820 (= P. Grandet 2000 : 73)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 821 (= P. Grandet 2000 : 73)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 822 (= P. Grandet 2000 : 73)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 823 (= P. Grandet 2000 : 74)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 824 (= P. Grandet 2000 : 74)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 825 (= P. Grandet 2000 : 75)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 893 (= P. Grandet 2003 : 148)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 965 (= P. Grandet 2003 : 418-419)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 966 (= P. Grandet 2003 : 420-421)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. DeM 967 (= P. Grandet 2003 : 422)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. DeM 969 (= P. Grandet 2003 : 424)
[lettre ; fin du règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 971 (= P. Grandet 2003 : 426)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 972 (= P. Grandet 2003 : 427)
[lettre ; fin du règne de Ramsès II (19^e dynastie)]

- O. DeM 973 (= P. Grandet 2003 : 428)
[lettre ; fin du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 974 (= P. Grandet 2003 : 429)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. DeM 975 (= P. Grandet 2003 : 430)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 977 (= P. Grandet 2003 : 431)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 978 (= P. Grandet 2003 : 432)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 979 (= P. Grandet 2003 : 433)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 980 (= P. Grandet 2003 : 434)
[question oraculaire ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. DeM 981 (= P. Grandet 2003 : 435)
[question oraculaire ; 10^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. DeM 982 (= P. Grandet 2003 : 435)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 983 (= P. Grandet 2003 : 436)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 984 (= P. Grandet 2003 : 437)
[question oraculaire ; début du règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 985 (= P. Grandet 2003 : 437)
[question oraculaire ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- O. DeM 986 (= P. Grandet 2003 : 438)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 987 (= P. Grandet 2003 : 438)
[question oraculaire ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- O. DeM 1001 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 68-79)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1002 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 62-64)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1003 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 103-105)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1004 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 92-95)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1005 + O. DeM 1662 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 124-126)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1006 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 115-117)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1008 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 9-17)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1009 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 105-108)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1010 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 117-118)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1012 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 112-114)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1028 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 27-29)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1032 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 33-37)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1031 (= G. Posener 1938 : pl. 18)
[texte sapiential ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1033 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 74-79)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1036 [= Enseignement d'Amennakht] (= A. Dorn 2004 : pl. 41-42)
[enseignement ; 20^e dynastie]
- O. DeM 1044 (= G. Posener 1938 : pl. 24)
[texte sapiential ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1049 + O. Bruxelles E 6310 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 31-35)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1063 [= Enseignement d'Ani] (= J.Fr. Quack 1094 : 283-284)
[enseignement ; 19^e ou 20^e dynastie (époque de composition de l'enseignement : 19^e dynastie)]

- O. DeM 1069 [P. Anastasi 1] (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 85-90)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1070 [P. Anastasi 1] (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 9-15)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1073 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 140-142)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1077 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 43-45)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1078 (= B. Mathieu 1996 : pl. 28)
[poésie amoureuse ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1079 (= B. Mathieu 1996 : pl. 27)
[poésie amoureuse ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1083 (= G. Posener 1938 : pl. 46)
[éloge ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1089 [P. Anastasi 1] (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 9-15)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1090 (= G. Posener 1938 : pl. 49)
[enseignement ; 19^e dynastie ?]
- O. DeM 1108 [P. Anastasi 1] (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 97-98)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1177 [P. Anastasi 1] (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 62-69)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1178 [P. Anastasi 1] (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 59-62)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1221 [P. Anastasi 1] (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 100)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1248 + O. Bruxelles E. 6444
[= Enseignement d'Amennakht] (= S. Bickel & B. Mathieu 1993 : pl. 1-2)
[enseignement ; 20^e dynastie]
- O. DeM 1249 [= Enseignement d'Amennakht] (= S. Bickel & B. Mathieu 1993 : pl. 1-2)
[enseignement ; 20^e dynastie]
- O. DeM 1251 I & II [= Khonsouemheb]
(= G. Posener 1972 : pl. 63)
[conte ; 19^e dynastie]
- O. DeM 1252 I & II [= Khonsouemheb]
(= G. Posener 1972 : pl. 63)
[conte ; 19^e dynastie]
- O. DeM 1253 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 9-49)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1254 [= enseignement d'Amennakht] (= A. Dorn 2004 : 40-41)
[enseignement ; 20^e dynastie]
- O. DeM 1255 [= enseignement d'Amennakht] (= A. Dorn 2004 : 40-41)
[enseignement ; 20^e dynastie]
- O. DeM 1256 [= enseignement d'Amennakht] (= A. Dorn 2004 : 41)
[enseignement ; 20^e dynastie]
- O. DeM 1257 [= Enseignement d'Ani]
(= J.Fr. Quack 1094 : 297-299)
[enseignement ; 19^e ou 20^e dynastie (époque de composition de l'enseignement : 19^e dynastie)]
- O. DeM 1258 [= Enseignement d'Ani]
(= J.Fr. Quack 1094 : 281-283)
[enseignement ; 19^e ou 20^e dynastie (époque de composition de l'enseignement : 19^e dynastie)]
- O. DeM 1259 [= Enseignement d'Ani]
(= J.Fr. Quack 1094 : 280)
[enseignement ; 19^e ou 20^e dynastie (époque de composition de l'enseignement : 19^e dynastie)]
- O. DeM 1266 + O. Caire CG 25218 (= B. Mathieu 1996 : pl. 17-21)
[poésie amoureuse ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1403 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : p. 9)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1404 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : p. 9-109)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1405 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 56)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1594 (= G. Posener 1977 : pl. 46)
[éloge ; 19^e ou 20^e dynastie]

- O. DeM 1596 [= Enseignement d'Amennakht] (= S. Bickel & B. Mathieu 1993 : pl. 2-3)
[enseignement ; 20^e dynastie]
- O. DeM 1599 [= enseignement d'Amennakht] (= A. Dorn 2004 : 42)
[enseignement ; 20^e dynastie]
- O. DeM 1602 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 34-36)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1611 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : p. 9-12)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1612 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 21-24)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1613 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 9-12)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1614 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 9-12)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1615 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 9-17)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1616 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 37-43)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1617 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 44-45)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1618 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 44-46)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1619 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 43-47)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1620 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 58-59)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1621 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 48-51)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1622 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 48-50)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1623 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 68-70)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1624 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 57-58)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1625 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 72-79)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1627 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 106)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1628 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 114-115)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1629 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 127-128)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1630 + O. Turin 9778 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 66-72)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1631 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 128-129)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1632 I+II+III (= F. Hagen 2005 : 126-140)
[enseignement ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1633 (= F. Hagen 2005 : 130-131)
[enseignement ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1639 [= Enseignement d'Ani] (= J.Fr. Quack 1094 : 287-289)
[enseignement ; 19^e ou 20^e dynastie (époque de composition de l'enseignement : 19^e dynastie)]
- O. DeM 1641 (= G. Posener 1977 : pl. 66)
[éloge ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1658 [= Enseignement d'Ani] (= J.Fr. Quack 1094 : 285-287)
[enseignement ; 19^e ou 20^e dynastie (époque de composition de l'enseignement : 19^e dynastie)]
- O. DeM 1659 [= Enseignement d'Ani] (= J.Fr. Quack 1094 : 281-284)
[enseignement ; 19^e ou 20^e dynastie (époque de composition de l'enseignement : 19^e dynastie)]

- O. DeM 1650 (= B. Mathieu 1996 : pl. 29)
[poésie amoureuse ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1660 [= Enseignement d'Ani]
(= J.Fr. Quack 1094 : 287-288)
[enseignement ; 19^e ou 20^e dynastie (époque de composition de l'enseignement : 19^e dynastie)]
- O. DeM 1688 [O. IFAO 2691] (= A. Gasse 1990 : 126)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 1690 [O. IFAO 2691] (= A. Gasse 1990 : sub no)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. DeM 1738 (= A. Gasse 1990 : sub no)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 10060 (= P. Grandet 2006 : 248)
[déposition ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 10061 (= P. Grandet 2006 : 251)
[lettre ; 39^e année du règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 10095 (= P. Grandet 2006 : 291)
[lettre ; 2^e année du règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 10096 (= P. Grandet 2006 : 292)
[lettre ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. DeM 10097 (= P. Grandet 2006 : 293)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 10098 (= P. Grandet 2006 : 294-295)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 10099 (= P. Grandet 2006 : 297-298)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 10100 (= P. Grandet 2006 : 299)
[lettre ; règne de Ramsès V (20^e dynastie)]
- O. DeM 10101 (= P. Grandet 2006 : 300)
[lettre ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. DeM 10102 (= P. Grandet 2006 : 301)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 10103 (= P. Grandet 2006 : 302)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. DeM 10104 (= P. Grandet 2006 : 303-304)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 10105 (= P. Grandet 2006 : 305)
[lettre ; 40^e année du règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. DeM 10106 (= P. Grandet 2006 : 307)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 10107 (= P. Grandet 2006 : 308)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. DeM 10108 (= P. Grandet 2006 : 309)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 10109 (= P. Grandet 2006 : 310)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 10110 (= P. Grandet 2006 : 310)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 10111 (= P. Grandet 2006 : 311)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 10112 (= P. Grandet 2006 : 311)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 10113 (= P. Grandet 2006 : 312-13)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. DeM 10115 (= P. Grandet 2006 : 314)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Ermitage 1125 r^o (= M. Matthiew 1930 : 25-26)
[éloge ; 20^e dynastie]
- O. Florence 2616 [= Khonsouemheb] (= *LES* 91,9-93,11)
[conte ; 19^e dynastie]
- O. Florence 2617 [= Khonsouemheb] (= *LES* 92,5-93,12)
[conte ; 19^e dynastie]
- O. Florence 2619 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 39/2)
[texte sapiential ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Florence 2621 (= *KRI* v, 478,15-480,4)
[déposition ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Florence 2624 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 65-79)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Gardiner 1 (= *KRI* v, 518,2-7)
[déposition ; 27^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Gardiner 2 [= Enseignement de Hori]
(= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 6, 1)
[enseignement ; 2^e moitié de la 20^e dynastie]

- O. Gardiner 4 (= *KRI* VI, 142,4-13)
[procédure oraculaire ; 5^e année du règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. Gardiner 5 (= *KRI* VI, 211,8-15)
[lettre ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. Gardiner 13 (= *KRI* III, 29,8-30,8)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Gardiner 23 (= *KRI* VI, 663,4-15)
[procédure juridique ; règne de Ramsès IX (20^e dynastie)]
- O. Gardiner 25 v^o (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 38)
[texte sapiential ; 20^e dynastie]
- O. Gardiner 25 r^o (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 37)
[éloge ; 20^e dynastie]
- O. Gardiner 28 r^o (= *KRI* II, 378,1-15)
[prière ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Gardiner 32 [= O. Ashmolean 32] (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 27, 5)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Gardiner 34 [= O. Ashmolean 34] (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 20,6)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Gardiner 41 [O. Ashmolean 41] (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 22, 3)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Gardiner 53 (= *KRI* V, 484,2-10)
[procédure juridique ; 22^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Gardiner 54 (= *KRI* V, 473,7-474,8)
[rapport juridique ; 20^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Gardiner 55 [= O. Ashmolean 55] (= J. Černý & E. Peet 1927 : 38-39)
[testament ; 19^e dynastie]
- O. Gardiner 59 (= *KRI* VI, 79,1-8)
[lettre ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. Gardiner 64 (= *KRI* IV, 161,6-16)
[rapport juridique ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- O. Gardiner 67 (= *KRI* III, 542,11-15)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Gardiner 71 (= *KRI* III, 30,10-31,2)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Gardiner 86 (= *KRI* III, 138,6-140,9)
[lettre ; 24^e année du règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Gardiner 90 (= *KRI* V, 570,13-571,3)
[procédure juridique ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Gardiner 103 (= *KRI* V, 571,9-572,5)
[procédure oraculaire ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Gardiner 104 (= *KRI* V, 555,11-14)
[serment ; 31^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Gardiner 106 (= *KRI* V, 515,10-13)
[serment ; 27^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Gardiner 110 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 46, 3)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Gardiner 112 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 44,6)
[lettre ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- O. Gardiner 114 (= *KRI* III, 541,6-10)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Gardiner 125 (= *KRI* III, 541,2-4)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Gardiner 137 (= *KRI* VI, 251,2-7)
[serment ; 3^e année du règne de Ramsès V (20^e dynastie)]
- O. Gardiner 140 (= *KRI* V, 490,11-491,1)
[rapport juridique ; 24^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Gardiner 143 (= *KRI* VII, 376,8-16)
[déposition ; 2^e année du règne de Ramsès IX (20^e dynastie)]
- O. Gardiner 164 (= *KRI* VII, 380,10-381,1)
[lettre ; règne de Ramsès IX (20^e dynastie)]
- O. Gardiner 165 (= *KRI* III, 548,9-550,1)
[procédure juridique ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Gardiner 166 (= *KRI* III, 550,3-16)
[déposition ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]

- O. Gardiner 177 (= *KRI* VII, 305,6-16)
[lettre ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Gardiner 181 (= *KRI* VI, 148,12-16)
[serment ; 7^e année du règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. Gardiner 182 (= *KRI* VI, 103,7-16)
[rapport juridique ; 1^{re} année du règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. Gardiner 189 (= Sch. Allam 1973 : pl. 49)
[procédure juridique ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Gardiner 196 (= *KRI* V, 502,3-10)
[serment ; 25^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Gardiner 198 (= J. Černý 1972 : 67)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Gardiner 273 (= *KRI* VII, 355,2-9)
[lettre ; règne de Ramsès V (20^e dynastie)]
- O. Gardiner 304 r^o (= B. Mathieu 1996 : pl. 26)
[poésie amoureuse ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Gardiner 306 [= Khonsouemheb] (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 41,4)
[conte ; 19^e dynastie]
- O. Gardiner 339 (= B. Mathieu 1996 : pl. 27)
[poésie amoureuse ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Gardiner 357 [= Enseignement d'Ani]
(= J.Fr. Quack 1094 : 306-307)
[enseignement ; 19^e ou 20^e dynastie (époque de composition de l'enseignement : 19^e dynastie)]
- O. Gardiner 362 (= *KRI* III, 637,9-639,7)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Gardiner 364 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 118-121)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Gardiner 370 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 73-79)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Gardiner, s.n. 1 (= J. Černý 1972 : 51)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Gardiner, s.n. 2 (= J. Černý 1972 : 51)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Genève MAH 12550 (= *KRI* V, 452,7-453)
[procédure juridique ; 11^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Grdseloff [= Enseignement d'Amennakht]
(= A. Dorn 2004 : 40-42)
[enseignement ; règne de Ramsès III-V (20^e dynastie)]
- O. IFAO 108 (= J. Černý 1935b : 50)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 153 (= J. Černý 1935b : 51)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 187 (= J. Černý 1942 : 20)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 198 (= J. Černý 1935b : 44)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 200 (= J. Černý 1935b : 45)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 388 (= *KRI* VI, 249,13-250,4)
[serment ; 2^e année du règne de Ramsès V (20^e dynastie)]
- O. IFAO 392 (= J. Černý 1935b : 51)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 410 [= O. DeM 117] (= J. Černý 1937b : pl. 3)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. IFAO 501 (= J. Černý 1935b : 43)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 502 (= J. Černý 1935b : 52)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 503 (= J. Černý 1935b : 49)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 539 (= J. Černý 1935b : 46)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 556 (= J. Černý 1935b : 52)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 557 (= J. Černý 1935b : 46)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 558 (= J. Černý 1935b : 51)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 559 (= J. Černý 1935b : 44)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 561 (= J. Černý 1935b : 50)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 562 (= J. Černý 1935b : 47)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]

- O. IFAO 563 (= J. Černý 1935b : 50)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 598 (= J. Černý 1935b : 49)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 657 (= J. Černý 1935b : 52)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 680 (= J. Černý 1942a : 14)
[question oraculaire ; début de la 20^e dynastie]
- O. IFAO 681 (= J. Černý 1942a : 18)
[question oraculaire ; début de la 20^e dynastie]
- O. IFAO 682 (= J. Černý 1942a : 15)
[question oraculaire ; début de la 20^e dynastie]
- O. IFAO 691 (= J. Černý 1942a : 17)
[question oraculaire ; début de la 20^e dynastie]
- O. IFAO 692 (= J. Černý 1942a : 17)
[question oraculaire ; début de la 20^e dynastie]
- O. IFAO 693 (= J. Černý 1942a : 17)
[question oraculaire ; début de la 20^e dynastie]
- O. IFAO 694 (= J. Černý 1942a : 18)
[question oraculaire ; début de la 20^e dynastie]
- O. IFAO 695 (= J. Černý 1942a : 19)
[question oraculaire ; début de la 20^e dynastie]
- O. IFAO 696 (= J. Černý 1942a : 16)
[question oraculaire ; début de la 20^e dynastie]
- O. IFAO 720 (= J. Černý 1942a : 16)
[question oraculaire ; début de la 20^e dynastie]
- O. IFAO 721 (= J. Černý 1942a : 15)
[question oraculaire ; début de la 20^e dynastie]
- O. IFAO 816 [O. DeM 326] (= J. Černý 1939b : 28)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. IFAO 848 (= J. Černý 1942a : 14)
[question oraculaire ; début de la 20^e dynastie]
- O. IFAO 849 (= J. Černý 1942a : 15)
[question oraculaire ; début de la 20^e dynastie]
- O. IFAO 850 (= J. Černý 1942a : 19)
[question oraculaire ; début de la 20^e dynastie]
- O. IFAO 851 (= J. Černý 1972 : 57)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 852 (= J. Černý 1972 : 57)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 853 (= J. Černý 1972 : 62)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 854 (= J. Černý 1972 : 52)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 855 (= J. Černý 1972 : 52)
[question oraculaire ; 20^e dynastie]
- O. IFAO 856 (= J. Černý 1972 : 53)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 857 (= J. Černý 1972 : 57)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 858 (= J. Černý 1972 : 58)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 859 (= J. Černý 1972 : 53)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 860 (= J. Černý 1972 : 59)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 861 (= J. Černý 1972 : 53)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 862 (= J. Černý 1972 : 54)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 863 (= J. Černý 1972 : 64)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 864 (= J. Černý 1972 : 54)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 865 (= J. Černý 1972 : 54)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 866 (= J. Černý 1972 : 63)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 867 (= J. Černý 1972 : 63)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 868 (= J. Černý 1972 : 58)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 869 (= J. Černý 1972 : 60)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 870 (= J. Černý 1972 : 55)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 871 (= J. Černý 1972 : 55)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 873 (= J. Černý 1972 : 58)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 874 (= J. Černý 1972 : 62)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]

- O. IFAO 875 (= J. Černý 1972 : 63)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 876 (= J. Černý 1972 : 58-59)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 877 (= J. Černý 1972 : 65)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 878 (= J. Černý 1972 : 55)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 879 (= J. Černý 1972 : 64)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 880 (= J. Černý 1972 : 60)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 881 (= J. Černý 1972 : 60)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 883 (= J. Černý 1972 : 61)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 884 (= J. Černý 1972 : 56)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 885 (= J. Černý 1972 : 66)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 941 (= J. Černý 1972 : 66)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 943 (= J. Černý 1972 : 63)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 992 (= J. Černý 1972 : 65)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 995 (= J. Černý 1972 : 59)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 996 (= J. Černý 1972 : 56)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 997 (= J. Černý 1972 : 56)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 998 (= J. Černý 1972 : 61)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 999 (= J. Černý 1972 : 57)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 1000 (= J. Černý 1972 : 61)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 1002 (= J. Černý 1972 : 65)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 1003 (= J. Černý 1972 : 66)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 1004 (= J. Černý 1972 : 64)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 1005 (= J. Černý 1972 : 64)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 1006 (= J. Černý 1972 : 62)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 1007 (= J. Černý 1972 : 59)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 1035 [O. DeM 348] (= J. Černý 1951 : pl. 2)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. IFAO 1277 (= Sch. Allam 1973 : pl. 57)
[déposition ; 20^e dynastie]
- O. IFAO 1282 (= *KRI* VI, 157,11-13)
[rapport juridique ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. IFAO 1357 (= *KRI* IV, 162,2-14)
[rapport juridique ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- O. IFAO 1396 (= J. Černý 1972 : 68)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 1398 (= J. Černý 1972 : 68)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 1535 (= J. Černý 1972 : pl. 20v)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 1537 (= J. Černý 1972 : pl. 20v)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 1554 (= J. Černý 1972 : pl. 20v)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO 1555 (= J. Černý 1972 : pl. 20v)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. IFAO AG 51 (= J. Černý 1972 : 67)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. KV 18/3.614+627 [= enseignement d'Amennakht] (= A. Dorn 2004 : 40-42)
[enseignement ; 20^e dynastie]
- O. Lacau [= enseignement d'Amennakht] (= A. Dorn 2004 : 40-42)
[enseignement ; 20^e dynastie]
- O. Leipzig 3 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 33,1)

- [déposition ; début de la 20^e dynastie]
- O. Leipzig 5 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 36,3)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. Leipzig 6 (= B. Mathieu 1996 : pl. 28)
[poésie amoureuse ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Leipzig 11 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 16,1 et 114,1)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Leipzig 12 (= *KRI* III, 540,12-15)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Leipzig 16 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 33,2)
[lettre ; fin de la 19^e dynastie]
- O. Letellier (= *KRI* VII, 257,14-258,4)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Louvre + O. Caillaud [P. Anastasi 1]
(= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 80-85)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Louvre 667+700 [= Khonsouemheb] (= *LES* 93,13-94,13)
[conte ; 19^e dynastie]
- O. Louvre 696 (= *KRI* VII, 321,1-15)
[lettre ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Louvre 697 (= *KRI* VII, 193,9-16)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Louvre E 11178a (= P. Cassonnet & S. Rosmorduc 2008 : 54)
[lettre ; règne de Ramsès IX (20^e dynastie)]
- O. Louvre E 13156 [= O. Louvre E 2425 ; O. Anastasi] (= *KRI* III, 547,10-548,3)
[testament ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Louvre E 27679 (= P. Grandet 2008 : 175)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Louvre E 27682 (= P. Grandet 2008 : 177)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Michaelides 1 (= *KRI* V, 451,16-452,5)
[serment ; 10^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Michaelides 6 (= *KRI* VI, 137,14-138,8)
[rapport juridique ; 1^{er} année du règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. Michaelides 44 (= H. Goedicke, E. Wente 1962: XLIV)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. Michaelides 22 (= H. Goedicke, E. Wente 1962: XL)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Michaelides 47 (= *KRI* III, 514,14-515,12)
[procédure juridique ; 38^e année du règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Michaelides 51 (= H. Goedicke, E. Wente 1962 : pl. LI)
[serment ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Michaelides 60 r^o (= H. Goedicke, E. Wente 1962 pl. XLIV)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Michaelides 62 (= *KRI* III, 29,4-7)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Michaelides 66 (= *KRI* III, 29,1-3)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Michaelides 66, r^o (= *KRI* IV, 178,2-9)
[lettre ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- O. Michaelides 66, v^o (= H. Goedicke, E. Wente 1962 pl. XLIII)
[lettre ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- O. Michaelides 79 (= *KRI* VI, 254,6-12)
[lettre ; règne de Ramsès V (20^e dynastie)]
- O. Michaelides 85 (= H. Goedicke, E. Wente 1962 pl. XCIII)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Michaelides 87 (= *KRI* IV, 415,7-10)
[lettre ; règne de Siptah (19^e dynastie)]
- O. Michaelides 103 [P. Anastasi 1]
(= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 31-32)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. MMA Negative n^o CN29 (= W. C. Hayes 1960: 35)
[lettre ; règne de Hatchepsout (18^e dynastie)]
- O. Mond 173 (= *KRI* VII, 338,7-9)
[lettre ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. Mond 175 (= *KRI* VII, 381,8-382,1)
[lettre ; règne de Ramsès IX (20^e dynastie)]
- O. Mond 237 (= *KRI* VII, 189,13-190,4)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]

- O. Munich 396 [= Enseignement d'Amennakht]
(= S. Bickel & B. Mathieu 1993 : pl. 1-2)
[enseignement ; 20^e dynastie]
- O. Munich 4313 (= H. Buchberger 1991: 54)
[lettre ; 18^e dynastie]
- O. Nakhtmin 87/173 (= H. Guksch 1994: 101-106)
[éloge ; 18^e dynastie]
- O. Nash 1 (= *KRI* IV, 315,8-317,13)
[procédure juridique ; 6^e année du règne de Séthi II
(19^e dynastie)]
- O. Nash 2 [= O. BM 65956] (= *KRI* IV, 317,15-
320,2)
[procédure juridique ; 6^e année du règne de Séthi II
(19^e dynastie)]
- O. Nash 5 (= *KRI* V, 471,12-472,11)
[déposition ; 20^e année du règne de Ramsès III (20^e
dynastie)]
- O. Nash 8 [O. BM EA 65932, P. Anastasi 1
(= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 59-60)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Nash 11 (= *KRI* V, 583,12-584,10)
[lettre ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Nash 12 (= B. Mathieu 1996 : pl. 26)
[poésie amoureuse ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Nash 13 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl.
41/1)
[texte sapiential ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. OIC 110 (= *KRI* VII, 319,8-13)
[rapport juridique ; règne de Ramsès III (20^e
dynastie)]
- O. OIC 12073 (= *KRI* VI, 138,13-139,16)
[rapport juridique ; 17^e année du règne de Ramsès
III - 4^e année du règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. OIC 16991 (= *KRI* V, 559,9-560,13)
[lettre ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. OIC 18876 (= J. Černý 1972 : 68)
[question oraculaire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Osiréion 2 & 3 [= O. BM 66300] (= *KRI* I,
128,12-16)
[lettre ; règne de Séthi I^{er} (19^e dynastie)]
- O. Petrie 4 (= *KRI* V, 485,13-16)
[rapport juridique ; 23^e année du règne de
Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Petrie 8 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl.
10/3)
[texte sapiential ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Petrie 9 (= *KRI* V, 525,5-526,5)
[rapport juridique ; 28^e année du règne de
Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Petrie 11 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 :
pl. 1)
[enseignement ; 19^e dynastie]
- O. Petrie 13 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert
1983 : 9-18)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Petrie 14 (= *KRI* V, 524,3-11)
[déposition ; 28^e année du règne de Ramsès III (20^e
dynastie)]
- O. Petrie 16 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 :
pl. 21,1)
[rapport juridique ; 20^e dynastie]
- O. Petrie 18 (= *KRI* VI, 430,8-431,8)
[déposition ; 7^e année du règne de Ramsès VII (20^e
dynastie)]
- O. Petrie 21 (= *KRI* V, 518,9-519,4)
[procédure oraculaire ; 27^e année du règne de
Ramsès III (20^e dynastie)]
- O. Petrie 37 (= *KRI* IV, 228,14-229,8)
[déposition ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- O. Petrie 39 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 :
pl. 8/3)
[éloge ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Petrie 61 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 :
pl. 23,4)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Petrie 62 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 :
pl. 73,2)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Petrie 65 [= O. UC 32245] (= J. Černý &
A.H. Gardiner 1957 : pl. 34,3)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Petrie 67 (= *KRI* VI, 143,3-5)
[serment ; 5^e année du règne de Ramsès IV (20^e
dynastie)]
- O. Petrie 92 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 :
pl. 42,1)
[lettre ; 19^e dynastie]

- O. Prague 1826 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 70,2)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Prague H 12 (= *KRI* III, 548,5-7)
[rapport juridique ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Queen's College 1114 [P. Anastasi 1] (= G. Posener 1977 : pl. 57)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Queen's College 1116 (= J. Černý & A.H. Gardiner 1957 : pl. 11)
[éloge ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Qurna 618/5 (= DeM online)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Qurna 620/2 (= G. Burkard 2001 : 11))
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. Qurna 630/5 (= DeM online)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Qurna 631/1 (= DeM online)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Qurna 631/2 (= DeM online)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. Qurna 631/5 (= DeM online)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Qurna 633 (= G. Burkard 1999 : 8)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Qurna 634/4 (= DeM online)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Qurna 634/5 (= DeM online)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Qurna 635/3 (= DeM online)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Qurna 635/4 (= DeM online)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Qurna 635/6 (= DeM online)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. Qurna 644/1 (= DeM online)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. Qurna 644/3 (= DeM online)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Qurna 645/2 (= DeM online)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Qurna 647 (= G. Burkard 2001 : 7)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Qurna 648 (= DeM online)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Qurna 649/1 (= G. Burkard 2001 : 18)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Qurna 656/3 (= DeM online)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Qurna 656/5 (= DeM online)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Qurna 659/1 (= DeM online)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Qurna 659/2 (= DeM online)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. Qurna 659/5 (= DeM online)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Qurna 690/6 (= G. Burkard 2001 : 15)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. Qurna 691//17//82 (= DeM online)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Strasbourg H.6 (= Y. Koenig 1997 : pl. 2)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. Strasbourg H.44 (= Y. Koenig 1997 : pl. 14)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Strasbourg H.52 (= Y. Koenig 1997 : pl. 16)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Strasbourg H.68 (= Y. Koenig 1997 : pl. 21)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Strasbourg H.126 v° (= Y. Koenig 1997 : pl. 63)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Strasbourg H.128 (= Y. Koenig 1997 : pl. 66)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Strasbourg H.131 (= Y. Koenig 1997 : pl. 69)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Strasbourg H.174 (= Y. Koenig 1997 : pl. 87)
[lettre ; 19^e dynastie]
- O. Strasbourg H.183 (= Y. Koenig 1997 : pl. 94)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Toronto A11,I (= *KRI* III, 40,8-41,3)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Toronto A11,II (= *KRI* III, 41,5-43,2)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]

- O. Toronto A11,III (= *KRI* III, 43,4-44,5)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Toronto A11,IV (= *KRI* III, 31,5-14)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Touche H 2 (= *KRI* VII, 232,15-233,7)
[procédure juridique ; 9^e année du règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- O. Tübingen 1090 [P. Anastasi 1] (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 9-16)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Turin 2163 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 65-70)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Turin 2624 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 71-75)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Turin 6618 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 37-40)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Turin 6619 [= Khonsouemheb] (= *LES* 89,7-90,15)
[conte ; 19^e dynastie]
- O. Turin 6620 + 6838 [= Khonsouemheb] (= *LES* 89,7-90,15)
[conte ; 19^e dynastie]
- O. Turin 6693 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 132-134)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Turin 6783 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 101-102)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Turin 6806 [= Khonsouemheb] (= *LES* 89,7-90,15)
[conte ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Turin 6851 [= Khonsouemheb] (= *LES* 89,7-90,15)
[conte ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Turin 9624 [P. Anastasi 1] (= J. López 1980 : pl. 72a)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Turin 9743 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 16-26)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Turin CG 57001 (= *KRI* VI, 68,12-69,13)
[éloge ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- O. Turin CG 57002 (= *KRI* VI, 247,12-248,10)
[prière ; 2^e année du règne de Ramsès V (20^e dynastie)]
- O. Turin CG 57009 (= J. López 1980 : pl. 9a)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. Turin CG 57049 (= J. López 1980 : pl. 32a)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. Turin CG 57062 [= O. Turin Suppl. 5941] (= *KRI* III, 524,10-526,8)
[déposition ; 47^e année du règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- O. Turin CG 57077 (= J. López 1980 : pl. 46a)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. Turin CG 57081 [= O. Turin Suppl. 6376] (= *KRI* IV, 436,12-15)
[lettre ; règne de Siptah (19^e dynastie)]
- O. Turin CG 57089 (= J. López 1978 : pl. 38a)
[enseignement ; 19^e dynastie ?]
- O. Turin CG 57093 [= O Turin Suppl. 6395] (= J. López 1980 : pl. 51a)
[lettre ; 20^e dynastie]
- O. Turin N. 57119 [= O Turin Suppl. 6509] (= J. López 1980 : pl. 57a)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Turin N. 57160 [= O Turin Suppl. 6641] (= J. López 1980 : pl. 72a)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Turin N. 57161 [P. Anastasi 1] (= H.W. Fischer-Elfert 1983 : 57-60)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Turin N. 57165 [= O Turin Suppl. 6648] (= J. López 1980 : pl. 74a)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Turin N. 57168 [= O Turin Suppl. 6664] (= J. López 1980 : pl. 75a)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Turin CG 57177 [= O Turin Suppl. 6655] (= J. López 1980 : pl. 77a)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- O. Turin N. 57196 [= O Turin Suppl. 6705] (= J. López 1980 : pl. 80a)

- [lettre ; 19° ou 20° dynastie]
- O. Turin N. 57227 (= J. López 1980 : pl. 83a)
[question oraculaire ; 19° ou 20° dynastie]
- O. Turin N. 57238 [= O Turin Suppl. 6782]
(= J. López 1980 : pl. 85a)
[lettre ; 19° ou 20° dynastie]
- O. Turin N. 57314 [= Khonsouemheb] (= *LES* 89,7-90,15)
[conte ; 19° ou 20° dynastie]
- O. Turin N. 57315 [= Khonsouemheb] (= *LES* 89,7-90,15)
[conte ; 19° ou 20° dynastie]
- O. Turin N. 57317 [= Khonsouemheb] (= *LES* 89,7-90,15)
[conte ; 19° ou 20° dynastie]
- O. Turin N. 57318 [= Khonsouemheb] (= *LES* 89,7-90,15)
[conte ; 19° ou 20° dynastie]
- O. Turin N. 57337 [= O Turin Suppl. 6873]
(= J. López 1980 : pl. 102a)
[lettre ; 19° ou 20° dynastie]
- O. Turin CG 57356 [= O. Turin Suppl. 9572]
(= *KRI* VII, 355,12-356,3)
[déposition ; règne de Ramsès V (20° dynastie)]
- O. Turin CG 57381 (= *KRI* VII, 286,7-287,5)
[procédure juridique ; 18° année du règne de Ramsès III (20° dynastie)]
- O. Turin CG 57386 (= *KRI* VII, 322,10-16)
[lettre ; règne de Ramsès III (20° dynastie)]
- O. Turin N. 57395 [= O Turin Suppl. 9632]
(= J. López 1980 : pl. 128a)
[lettre ; 19° ou 20° dynastie]
- O. Turin N. 57463 [= enseignement d'Amennakht]
(= A. Dorn 2004 : 41-42)
[enseignement ; 20° dynastie]
- O. Turin CG 57458 [= O. Turin suppl. 9754]
(= *KRI* V, 578,7-12)
[serment ; règne de Ramsès III (20° dynastie)]
- O. Turin N. 57539 [P. Anastasi 1]
(= J. López 1980 : pl. 72a)
[lettre littéraire ; 20° dynastie]
- O. UC Londres 3 [O. UC 31933] (= *KRI* VII, 214,3-7)
[lettre ; 19° ou 20° dynastie]
- O. UC Londres 19614 (= *KRI* V, 1,15-2,8)
[rapport juridique ; 2° année du règne de Sethnakht (20° dynastie)]
- O. Vienne H3 (= *KRI* VI, 255,4-6)
[lettre ; règne de Ramsès V (20° dynastie)]
- O. Vienne H9 (= *KRI* V, 563,3-5)
[lettre ; règne de Ramsès III (20° dynastie)]
- O. Vienne 3722a [= Khonsouemheb] (= *LES* 90,2-91,8)
[conte ; 19° dynastie]
- O. Vienne s.n. (= *KRI* V, 567,14-568,3)
[déposition ; règne de Ramsès III (20° dynastie)]
- O. Wente (= E. Wente 1996 : 857)
[lettre ; 19° ou 20° dynastie]
- O. W.M. Staring [= O. Bruxelles E 7426] (= *KRI* III, 541,12-542,4)
[lettre ; règne de Ramsès II (19° dynastie)]
- P. Abbott [= P. BM 10221] (= *KRI* VI, 468,3-481,9)
[rapport juridique (TR) ; 16° année du règne de Ramsès IX (20° dynastie)]
- P. Abbott Dockets (= *KRI* VI, 764,3-767,3)
[procédure juridique (TR) ; règne de Ramsès XI (20° dynastie)]
- P. Aberdeen 162a+k + 163h+aq + 166k+cp [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 68A)
[lettre ; 21° dynastie]
- P. Aberdeen 162c+d + P. Berlin P 8561 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 59A)
[question oraculaire ; 21° dynastie]
- P. Aberdeen 162f + 167ao+bc [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 29A)
[lettre ; 21° dynastie]
- P. Aberdeen 162j+l + 163b+y + 164l+v+bv + 165f+o+r + 166am+ar+as+cc+cs+cy + 169f+ar [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 64A-65A)
[lettre ; 21° dynastie]
- P. Aberdeen 163e+ah [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 39A)
[lettre ? ; 21° dynastie]
- P. Aberdeen 163j [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 90A)
[lettre ; 21° dynastie]

- P. Aberdeen 163z+ba [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 101A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 164m+n [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 32A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 165n + 167be + 175b [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 24A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 166af [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 30A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 167ac + 170d+t + 175n [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 23A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 167ah [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 97A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 167am [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 104A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 167an [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 41A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 167bd + 168k+o [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 69A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 167f+m+ae + 169q+x+ae + 172b+aj + 173b+g+o+s+t + 175j+bo [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 11A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 167w+af+au + 169az + 170f+g [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 70A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 168a + 174s+ac [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 28A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 168u + Louvre E 25364 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : pl. 14A-15A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 168ac+ 170ac + 173w + 174ai+ak + P. Louvre E 25367 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 47A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 168e+af+ak + 170i + 175i+k [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 7A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 168p + 171g [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 71A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 169aw [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 41A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 169ay [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 104A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 169c + 172i [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 89A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 169o [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 41A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 170ag + 174a+d +175o [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 17A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 170c+s + 175c [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 13A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 170e [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 32A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 171k [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 105A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 171t+w [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 25A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 172bl [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 42A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 172j+aa+am+bm + 173v+aa + 174a+e+o+ad [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 3A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Aberdeen 174bl [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 55A)
[lettre ; 21^e dynastie]

- P. Aberdeen 174c+f+v [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 27A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Ambras [= P. Vienne 30] (= *KRI* VI, 836,7-837,15)
[rapport juridique (TR) ; 6^e année de la Renaissance (21^e dynastie)]
- P. Anastasi 1 [= P. BM 10247] (= H.-W. Fischer-Elfert 1983)
[lettre littéraire ; 19^e dynastie]
- P. Anastasi 2, 1,1-2,5 [= P. BM 10243] (= *LEM* 12,7-13,4)
[éloge ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 2, 2,5-3,6 [= P. BM 10243] (= *LEM* 13,5-15)
[éloge ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 2, 3,6-4,4 [= P. BM 10243] (= *LEM* 14,1-8)
[éloge ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 2, 4,4-5,4 [= P. BM 10243] (= *LEM* 14,9-15,4)
[éloge ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 2, 5,5-5,6 [= P. BM 10243] (= *LEM* 15,5-7)
[éloge ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 2, 5,6-6,4 [= P. BM 10243] (= *LEM* 15,8-16,1)
[éloge ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 2, 6,5-6,7 [= P. BM 10243] (= *LEM* 16,3-6)
[éloge ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 2, 6,7-8,5 [= P. BM 10243] (= *LEM* 16,8-17,9)
[texte sapiential ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 2, 8,5-9,1 [= P. BM 10243] (= *LEM* 17,10-14)
[prière ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 2, 9,2-10,1 [= P. BM 10243] (= *LEM* 17,15-18,6)
[éloge ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 2, 10,1-11,2 [= P. BM 10243] (= *LEM* 18,7-19,4)
[prière ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 3, 1,1-1,11 [= P. BM 10246] (= *LEM* 20,8-21,8)
[éloge; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 3, 1,11-3,9 [= P. BM 10246] (= *LEM* 21,9-23,12)
[éloge; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 3, 3,9-4,4 [= P. BM 10246] (= *LEM* 23,13-24,10)
[texte sapiential ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 3, 4,4-4,11 [= P. BM 10246] (= *LEM* 24,11-25,7)
[prière ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 3, 4,12-5,5 [= P. BM 10246] (= *LEM* 25,8-16)
[éloge; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 3, 5,5-6,2 [= P. BM 10246] (= *LEM* 26,1-16)
[texte sapiential ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 3, 6,2-6,10 [= P. BM 10246] (= *LEM* 27,1-15)
[texte sapiential ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 3, 6,11-7,1 [= P. BM 10246] (= *LEM* 28,1-6)
[lettre-modèle ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 3, 7,2-7,10 [= P. BM 10246] (= *LEM* 28,7-29,4)
[éloge; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 3, v^o 1,2-3,3 [= P. BM 10246] (= *LEM* 30,1-31,2)
[lettre-modèle ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 3 A (= *LEM* 33-34)
[lettre-modèle ; 19^e dynastie]
- P. Anastasi 4, 2,4-3,2 [= P. BM 10249] (= *LEM* 36,5-37,6)
[texte sapiential ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 4, 3,2-4,1 [= P. BM 10249] (= *LEM* 37,9-38,7)
[prière ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 4, 4,1-4,7 [= P. BM 10249] (= *LEM* 38,8-39,2)
[prière ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]

- P. Anastasi 4, 4,8-4,11 [= P. BM 10249] (= *LEM* 39,4-7)
[lettre-modèle ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 4, 4,11-5,5 [= P. BM 10249] (= *LEM* 39,9-16)
[éloge ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 4, 5,6-5,12 [= P. BM 10249] (= *LEM* 40,1-10)
[éloge ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 4, 6,1-6,10 [= P. BM 10249] (= *LEM* 40,11-41,9)
[éloge ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 4, 6,10-7,9 [= P. BM 10249] (= *LEM* 41,10-42,8)
[lettre-modèle ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 4, 7,9-8,7 [= P. BM 10249] (= *LEM* 42,10-43,7)
[lettre-modèle ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 4, 8,7-9,4 [= P. BM 10249] (= *LEM* 43,8-44,5)
[éloge ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 4, 9,4-10,1 [= P. BM 10249] (= *LEM* 44,7-45,4)
[texte sapiential ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 4, 10,5-10,8 [= P. BM 10249] (= *LEM* 45,14-46,2)
[prière ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 4, 10,1-10,5 [= P. BM 10249] (= *LEM* 45,5-12)
[prière ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 4, 10,8-11,8 [= P. BM 10249] (= *LEM* 46,4-47,4)
[lettre-modèle ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 4, 11,8-12,5 [= P. BM 10249] (= *LEM* 47,5-48,3)
[texte sapiential ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 4, 12,5-13,8 [= P. BM 10249] (= *LEM* 48,4-49,12)
[texte sapiential ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 4, 13,8-17,9 [= P. BM 10249] (= *LEM* 49,13-54,11)
[lettre-modèle ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 4, v^o C1-C8 [= P. BM 10249] (= *LEM* 55,9-56,1)
[lettre-modèle ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 5, 6,1-7,5 [= P. BM 10244] (= *LEM* 58)
[texte sapiential ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 5, 7,5-8,1 [= P. BM 10244] (= *LEM* 59,1-7)
[texte sapiential ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 5, 8,1-9,1 [= P. BM 10244] (= *LEM* 59,8-60,2)
[texte sapiential ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 5, 9,2-10,2 [= P. BM 10244] (= *LEM* 60,3-14)
[prière ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 5, 10,3-11,1 [= P. BM 10244] (= *LEM* 60,15-61,7)
[texte sapiential ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 5, 11,2-11,6 [= P. BM 10244] (= *LEM* 61,7-15)
[lettre-modèle ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 5, 11,7-13,1 [= P. BM 10244] (= *LEM* 62,1-14)
[lettre-modèle ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 5, 13,2-14,6 [= P. BM 10244] (= *LEM* 62,15-63,13)
[lettre-modèle ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 5, 14,6-15,5 [= P. BM 10244] (= *LEM* 63,15-64,6)
[prière ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 5, 15,6-17,3 [= P. BM 10244] (= *LEM* 64,8-65,6)
[texte sapiential ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 5, 17,3-18,5 [= P. BM 10244] (= *LEM* 65,7-66,3)
[texte sapiential ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 5, 19,2-20,6 [= P. BM 10244] (= *LEM* 66,10-67,9)
[lettre-modèle ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 5, 18,6-19,2 [= P. BM 10244] (= *LEM* 66,5-9)
[lettre-modèle ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 5, 20,6-21,8 [= P. BM 10244] (= *LEM* 67,10-68,6)
[lettre-modèle ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]

- P. Anastasi 5, 21,8-22,6 [= P. BM 10244] (= *LEM* 68,7-14)
[lettre-modèle ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 5, 22,6-23,7 [= P. BM 10244] (= *LEM* 68,15-69,12)
[texte sapientiel ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 5, 23,7-25,2 [= P. BM 10244] (= *LEM* 69,13-70,10)
[lettre-modèle ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 5, 25,2-27,3 [= P. BM 10244] (= *LEM* 70,11-71,14)
[lettre-modèle ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 5, 27,3-27,7 [= P. BM 10244] (= *LEM* 71,15-72,4)
[lettre-modèle ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 6, 7-50 [= P. BM 10245] (= *LEM* 73,1-76,7)
[lettre-modèle ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 6, 51-61 [= P. BM 10245] (= *LEM* 76,9-77,3)
[lettre-modèle ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 6, 62-88 [= P. BM 10245] (= *LEM* 77,5-78,14)
[lettre-modèle ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 8 [= P. BM 10248] (= *KRI* III, 499,14-504,13)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Anastasi 9 (= *KRI* III, 505,1-508,9)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Ashmolean 1945.95 (= *KRI* VI, 237,1-240,2)
[déposition ; 3^e année du règne de Ramsès V (20^e dynastie)]
- P. Ashmolean 1945.97 (= *KRI* VI, 242,11-243,11)
[testament ; 3^e année du règne de Ramsès V (20^e dynastie)]
- P. Berkeley 1749a [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 58A)
[question oraculaire ; 21^e dynastie]
- P. Berkeley 1749b [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 58A)
[question oraculaire ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 3020 (= *LES* 98,2-12)
[conte ; 19^e dynastie]
- P. Berlin P 3040a (= *KRI* III, 158,3-161,3)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Berlin P 3047 (= *KRI* II, 803-806,6)
[procédure juridique ; 46^e année du règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Berlin P 8523 (= K. Jansen-Winkel 2007a : 215-216)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 8525 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 60A)
[question oraculaire ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 8526 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 60A)
[question oraculaire ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 8527 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 9A-10A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 8529 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 49A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 8530 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 43A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 8531 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 53A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 8533 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 33A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 8534 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 76A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 8535 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 98A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 8536 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 103A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 8537 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 77A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 8538 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 54A)
[lettre ; 21^e dynastie]

- P. Berlin P 8542 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 109A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 8543 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 48A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 8555 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 90A)
[lettre ? ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 8562 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 110A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 8573 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 110A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 10460 (= *KRI* VI, 863,9-864,10)
[procédure juridique ; 14^e année du règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. Berlin P 10463 (= R.A. Caminos 1963 : pl. 10)
[lettre ; règne de Amenhotep II (18^e dynastie)]
- P. Berlin P 10487 (= *LRL*, 36,4-37,2)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. Berlin P 10488 (= *LRL* 53,13-54,3)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. Berlin P 10489 (= *LRL* 54,5-55,1)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. Berlin P 10494 (= *LRL* 23,4-24,12)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. Berlin P 10496 (= *KRI* V, 476,10-478,14)
[procédure juridique ; 21^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- P. Berlin P 23063 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 50A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 23096 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 56A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 23097 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 56A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 23098 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 51A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 23099 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 78A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 23100 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 78A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 23202 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 92A)
[lettre ? ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 23203 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 101A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 23225 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 79A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 23226 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 80A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 23230 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 44A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 23231 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 81A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 23232 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 100A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin P 23233 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 91A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Berlin s.n. [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 34A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. BM 10052 [= P. Harris 499] (= *KRI* VI, 767,6-803,8)
[procédure juridique (TR) ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM 10053, r^o [= P. Harris A] (= *KRI* VI, 506,3-514,15)
[rapport juridique (TR); 17^e année du règne de Ramsès IX (20^e dynastie)]
- P. BM 10053, v^o [= P. Harris A] (= *KRI* VI, 755,10-763,16)

- [procédure juridique (TR) ; 9^e année du règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM 10054 (= *KRI* VI, 490,1-497,3)
[procédure juridique (TR) ; 16^e année du règne de Ramsès IX (20^e dynastie)]
- P. BM 10060 [= P. Harris 500, ro] (= B. Mathieu 1996 : pl. 8-14)
[poésie amoureuse ; 19^e dynastie]
- P. BM 10068, I (= *KRI* VI, 497,7-505,15)
[procédure juridique (TR) ; 17^e année du règne de Ramsès IX (20^e dynastie)]
- P. BM 10068, II (= *KRI* VI, 747,3-755,8)
[rapport juridique (TR) ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM 10100 [= P. Salt 1821/238/2] (= *LRL* 50,3-51,8)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM 10102 (= S.R.K. Glanville 1928 : pl. 35)
[lettre ; règne de Hatchepsout (18^e dynastie)]
- P. BM 10103 (= S.R.K. Glanville 1928 : pl. 35)
[lettre ; règne de Hatchepsout (18^e dynastie)]
- P. BM 10104 (= S.R.K. Glanville 1928 : pl. 35)
[lettre ; règne de Hatchepsout (18^e dynastie)]
- P. BM 10107 (= S.R.K. Glanville 1928 : pl. 35)
[lettre ; règne de Hatchepsout (18^e dynastie)]
- P. BM 10190 (= J.J. Janssen 1991 : pl. 13-14)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM 10284 [= P. Salt 1821/239] (= *LRL* 48,8-49,9)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM 10300 [= P. Salt 1821/161] (= *LRL* 37,16-39,2)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM 10302 (= J.J. Janssen 1991 : pl. 23-24)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM 10326 [= P. Salt 1821/155] (= *LRL* 17,3-21,2)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM 10335 [= P. Dawson] (= *KRI* VII, 416,7-418,9)
[procédure oraculaire ; 2^e année du règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- P. BM 10373 (= J.J. Janssen 1991 : pl. 27-30)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM 10375 [= P. Salt 1821/238] (= *LRL*, 44,3-48,6)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM 10383 (= *KRI* VI, 833,11-836,3)
[procédure juridique (TR) ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM 10403 (= *KRI* VI, 828,11-833,8)
[procédure juridique (TR) ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM 10411 (= J.J. Janssen 1991 : pl. 1-4)
[lettre ; 20^e dynastie]
- P. BM 10412 (= *LRL* 55,3-56,16)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM 10416 [= P. Salt 1821/131] (= J.J. Janssen 1991 : pl. 15-18)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM 10417 [= P. Salt 1821/157] (= *LRL*, 27,3-28,11)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM 10418+10287 [= P. Salt, 1821/156 ; 1821/165 ; 1821/126] (= J.J. Janssen 1991 : pl. 19-22)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM 10419 (= J.J. Janssen 1991 : pl. 5-8)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM 10429 [= P. Salt 128] (= J.J. Janssen 1991 : pl. 25-26)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM 10430 [= P. Salt 1821/248] (= *LRL* 62,15-63,15)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM 10433 [= P. Salt 1821/128] (= *LRL* 43,11-16)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM 10440 (= J.J. Janssen 1991 : pl. 9-10)
[lettre ; règne de Ramsès XI (21^e dynastie)]
- P. BM 10474 [= Enseignement d'Aménémopé] (= V.P.-M. Laisney 2007 : 325-363)
[enseignement ; 26^e dynastie (époque de composition de l'enseignement : fin de la 20^e – début de la 21^e dynastie)]

- P. BM 10681 [= P. Chester Beatty I] (= B. Mathieu 1996 : pl. 1-7)
[poésie amoureuse ; 19^e dynastie]
- P. BM 10683, v^o 1-3 [= P. Chester Beatty III] (= *KRI* II, 3-22)
[narratif ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. BM 10683, v^o 4,1-5,15 [= P. Chester Beatty III] (= *KRI* IV, 85,14-88,14)
[lettre ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. BM 10684 [= P. Chester Beatty IV] (= A.H. Gardiner 1935)
[enseignement ; 19^e dynastie]
- P. BM 10685 [= Enseignement d'Ani] (= J.Fr. Quack 1094 : 284-297)
[enseignement ; 19^e dynastie (époque de composition de l'enseignement : 19^e dynastie)]
- P. BM 10697 [= P. Chester Beatty XVII = P. Anastasi I] (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 43-51)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- P. BM 10731 r^o (= *KRI* IV, 181)
[lettre ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. BM EA 75015 [= P. Bankes I] (= R.J. Demarée 2006 : pl. 1-4)
[lettre ; 20^e dynastie]
- P. BM EA 75016 (= R.J. Demarée 2006 : pl. 5-6)
[lettre ; fin de la 20^e dynastie]
- P. BM EA 75017 [= P. Bankes II] (= R.J. Demarée 2006 : pl. 7-8)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM EA 75018 (= R.J. Demarée 2006 : pl. 9-12)
[lettre ; fin de la 20^e dynastie]
- P. BM EA 75019+10302 (= R.J. Demarée 2006 : pl. 13-16)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM EA 75020 (= R.J. Demarée 2006 : pl. 17-20)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM EA 75021 (= R.J. Demarée 2006 : pl. 21-24)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BM EA 75023 (= R.J. Demarée 2006 : pl. 25-26)
[lettre ; fin de la 20^e dynastie]
- P. BM EA 75025 (= R.J. Demarée 2006 : pl. 27-28)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BN 196,I (= *LRL* 35,2-10)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BN 196,II (= *LRL* 21,4-22,6)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BN 196,III (= *LRL* 51,11-52,13)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BN 196,IV (= *LRL* 40,11-41,9)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BN 197,II (= *LRL* 22,8-23,2)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BN 197,III (= *LRL* 34,8-16)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BN 197,IV (= *LRL* 13,2-14)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BN 197,V (= *LRL* 35,12-36,2)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BN 197,VI (= *LRL* 64,3-16)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BN 198,I (= *LRL* 65,15-67,5)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BN 198,II (= *LRL* 67,7-68,13)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BN 198,III (= *LRL* 68,15-70,4)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BN 199,5-9+196,v+198,iv (= *LRL* 5,4-7,3)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BN 199,I (= *LRL* 53,3-6)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BN 199,II (= *LRL* 53,8-11)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BN 199,III (= *LRL* 70,7-15)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BN 199,IV (= *LRL* 71,2-8)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. BN 202 & P. Amherst 9 [= P. Rollin 1887 & P. Amherst 9, Astarté] (= Ph. Collombert & L. Coulon 2000 : pl. 1-13)
[conte ; fin de la 18^e dynastie]
- P. Bologne 1086 (= *KRI* IV, 78,14-81,12)
[lettre ; 3^e année du règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Bologne 1094, 1,1-1,2 (= *LEM* 1,1-3)

- [lettre-modèle ; 8^e année du règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Bologne 1094, 1,2-1,9 (= *LEM* 1,5-2,3)
[lettre-modèle ; 8^e année du règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Bologne 1094, 2,3-2,7 (= *LEM* 2,12-16)
[éloge ; 8^e année du règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Bologne 1094, 3,5-4,1 (= *LEM* 3,11-4,2)
[texte sapiential ; 8^e année du règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Bologne 1094, 10,9-11,5 (= *LEM* 10,3-12)
[lettre-modèle ; 8^e année du règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Bologne 1094, 11,5-11,9 (= *LEM* 10,13-11,2)
[texte sapiential ; 8^e année du règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Bologne 1094, 11,9-v^o 1,6 (= *LEM* 11,3-14)
[lettre-modèle ; 8^e année du règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Bologne 1094, 1,9-2,3 (= *LEM* 2,5-10)
[lettre-modèle ; 8^e année du règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Bologne 1094, 2,7-3,5 (= *LEM* 3,1-10)
[lettre-modèle ; 8^e année du règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Bologne 1094, 4,1-4,10 (= *LEM* 4,3-15)
[lettre-modèle ; 8^e année du règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Bologne 1094, 4,10-5,8 (= *LEM* 5,1-11)
[lettre-modèle ; 8^e année du règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Bologne 1094, 5,8-7,1 (= *LEM* 5,12-6,13)
[lettre-modèle ; 8^e année du règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Bologne 1094, 7,1-7,10 (= *LEM* 6,14-7,10)
[lettre-modèle ; 8^e année du règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Bologne 1094, 7,10-9,1 (= *LEM* 7,11-8,8)
[lettre-modèle ; 8^e année du règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Bologne 1094, 9,1-9,6 (= *LEM* 8,11-9,1)
[lettre-modèle ; 8^e année du règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Bologne 1094, 9,7-10,9 (= *LEM* 9,2-10,2)
[lettre-modèle ; 8^e année du règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Boulaq 4 [= Enseignement d'Ani] (= J.Fr. Quack 1094 : 278-338)
[enseignement ; 21^e dynastie (époque de composition de l'enseignement : 19^e dynastie)]
- P. Boulaq x [= P. Caire CG 58092] (= *KRI* v, 449,11-451,9)
[procédure juridique ; 8^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- P. Bournemouth 17/1931 (= *LRL*, 65,2-13 + J.J. Janssen 1991 : 55)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. Brooklyn 16.205 (= R.A. Parker 1962 : pl. 17-19)
[procédure oraculaire ; 49^e année du règne de Psousennès I^{er} (21^e dynastie)]
- P. Brooklyn 47.218.3 (= R.A. Parker 1962 : pl. 2-16.)
[procédure oraculaire ; 14^e année du règne de Psammétique I^{er} (26^e dynastie)]
- P. Brooklyn 37.903 L (= J. Černý 1940 : 129)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- P. Brooklyn 47.218.135 (= R. Jasnow 1992 : 2-20)
[enseignement ; 2^e moitié de la 26^e dynastie]
- P. Caire CG 58053 [= JE 32747]
(= Sch. Allam 1987 : pl. 1-2)
[lettre ; règne d'Amenhotep III (18^e dynastie)]
- P. Caire CG 58054 [= JE 32748]
(= Sch. Allam 1987 : pl. 3-4)
[lettre ; règne d'Amenhotep III (18^e dynastie)]
- P. Caire CG 58055 [= JE 32881]
(= Sch. Allam 1987 : pl. 5)
[lettre ; règne d'Amenhotep III (18^e dynastie)]
- P. Caire CG 58056 [= P. Caire JE 38334] (= *KRI* III, 254,14-255,16)
[lettre ; règne de Ramsès I^{er} (19^e dynastie)]
- P. Caire CG 58057 (= *KRI* I, 238,4-15)
[lettre ; règne de Séthi I^{er} (19^e dynastie)]
- P. Caire CG 58058 [= P. Boulaq XVI] (= *KRI* III, 156,4-11)
[lettre ; règne de Ramsès I^{er} (19^e dynastie)]

- P. Caire CG 58059 [= P. Boulaq XIV] (= *KRI* III, 251,10-252,9)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Caire CG 58060 (= *KRI* III, 156,13-157,10)
[lettre ; règne de Ramsès I^{er} (19^e dynastie)]
- P. Caire CG 58061 (= *LRL* 62,4-11)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. Caire JE 65739 (= *KRI* II, 800-802)
[procédure juridique ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Chester Beatty I, r^o 1,1-16,8 [= P. BM 10681, Horus et Seth] (= *LES* 37,1-60,12)
[conte ; règne de Ramsès V (20^e dynastie)]
- P. Chester Beatty II [= P. BM 10682, Vérité et mensonge] (= *LES* 30,8-36,14)
[conte ; 19^e dynastie]
- P. Clère v^o [P. Anastasi 1] (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 123-124)
[lettre littéraire ; 19^e ou 20^e dynastie]
- P. d'Orbiney [= P. BM 10183, Deux frères] (= *LES* 9,10-30,4)
[conte ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Deir el-Bahari 2 (= W.C. Hayes 1957 : 81 [pl. 13])
[lettre ; règne de Hatchepsout (18^e dynastie)]
- P. DeM 1 [= Enseignement d'Ani] (= J.Fr. Quack 1094 : 293-323)
[enseignement ; 19^e dynastie (époque de composition de l'enseignement : 19^e dynastie)]
- P. DeM 3 (= J. Černý 1978 : pl. 18)
[lettre ; 20^e dynastie]
- P. DeM 4 (= *KRI* VI, 264,12-265,14)
[lettre ; règne de Ramsès V (20^e dynastie)]
- P. DeM 5 (= *KRI* VI, 265,15-266,10)
[lettre ; règne de Ramsès V (20^e dynastie)]
- P. DeM 6 (= *KRI* VI, 266,12-267,10)
[lettre ; règne de Ramsès V (20^e dynastie)]
- P. DeM 7 (= J. Černý 1978 : pl. 23)
[lettre ; 20^e dynastie]
- P. DeM 8 (= *KRI* VI, 671,5-672,5)
[lettre ; règne de Ramsès IX (20^e dynastie)]
- P. DeM 9 (= *KRI* VI, 672,7-11)
[lettre ; règne de Ramsès IX (20^e dynastie)]
- P. DeM 10 (= *KRI* VI, 672,12-673,15)
[lettre ; règne de Ramsès IX (20^e dynastie)]
- P. DeM 11 (= *KRI* VI, 268,11-269,4)
[lettre ; règne de Ramsès V (20^e dynastie)]
- P. DeM 12 (= *KRI* VI, 674,2-11)
[lettre ; règne de Ramsès IX (20^e dynastie)]
- P. DeM 13 (= *KRI* VI, 524,8-14)
[lettre ; règne de Ramsès IX (20^e dynastie)]
- P. DeM 14 (= *KRI* VI, 264,5-8)
[lettre ; règne de Ramsès V (20^e dynastie)]
- P. DeM 15 (= J. Černý 1978 : pl. 30)
[lettre ; 20^e dynastie]
- P. DeM 16 (= *KRI* VI, 267,15-268,5)
[lettre ; règne de Ramsès V (20^e dynastie)]
- P. DeM 18 (= *KRI* VII, 383,14-384,9)
[lettre ; règne de Ramsès IX (20^e dynastie) ?]
- P. DeM 19 (= J. Černý & Y. Koenig 1986 : pl. 2)
[lettre ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- P. DeM 22 (= J. Černý & Y. Koenig 1986 : pl. 5)
[lettre ; règne de Ramsès V (20^e dynastie)]
- P. DeM 26 (= *KRI* V, 461,13-466,16)
[procédure juridique ; 16^e année du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- P. DeM 27 (= *KRI* V, 578,14-579,14)
[déposition ; règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- P. DeM 28 (= J. Černý & Y. Koenig 1986 : pl. 18-19)
[lettre ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- P. ESP A (= *KRI* VI, 517,4-518,4)
[lettre ; règne de Ramsès IX (20^e dynastie) ?]
- P. ESP C (= *KRI* VI, 519,12-521,11)
[lettre ; règne de Ramsès IX (20^e dynastie) ?]
- P. ESP E (= *KRI* VI, 522,5-15)
[lettre ; règne de Ramsès IX (20^e dynastie) ?]
- P. Florence 7125 (= G. Botti 1964 : CXII et CXIII)
[lettre ; 20^e dynastie]
- P. Florence 10057 (= G. Botti 1964 : CVIII et CIX)
[lettre ; 19^e ou 20^e dynastie]
- P. Gardiner 4 [= P. Ashmolean 1958.112] (= *KRI* VII, 339,3-340,2)
[lettre ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- P. Gardiner 7 (= *KRI* VII, 340,4-15)

- [lettre ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- P. Genève D 187 (= *LRL* 41,11-42,9)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. Genève D 191 (= *LRL* 57,2-60,7)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. Genève D 192 (= *LRL* 33,11-34,6)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. Genève D 407 (= *LRL*, 13,16-17,1)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. Gourob I,1-2 (= W. Sandman 1938 : 147,10-148,9)
[lettre ; 5^e année du règne d'Amenhotep IV (18^e dynastie)]
- P. Gourob III,1, r^o (= *RAD* 14,1-15,8)
[lettre ; règne de Séthi II (19^e dynastie)]
- P. Grdseloff (= B. Grdseloff 1941 : 534)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Griffith (= *LRL* 12,2-16)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. Harris 500, v^o 1,1-3,14 [= P. BM 10060, Prise de Joppé] (= *LES* 82,1-85,3)
[conte ; fin du règne de Séthi I^{er} – début du règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Harris 500, v^o 4,1-8,14 [= P. BM 10060, Prince Prédestiné] (= *LES* 1,1-9,5)
[conte ; fin du règne de Séthi I^{er} – début du règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Koller [= P. Berlin P 3043] (= *LEM* 116,11-117,10)
[lettre-modèle ; 19^e dynastie]
- P. Koller [= P. Berlin P 3043] (= *LEM* 117,12-118,13)
[texte sapientiel ; 19^e dynastie]
- P. Koller [= P. Berlin P 3043] (= *LEM* 118,15-120,8)
[lettre-modèle ; 19^e dynastie]
- P. Koller [= P. Berlin P 3043] (= *LEM* 120,10-15)
[lettre-modèle ; 19^e dynastie]
- P. Lansing, 10,10-11,7 [= P. BM 9994] (= *LEM* 109,11-110,8)
[éloge ; fin de la 20^e dynastie]
- P. Lansing, 1,1-2,3 [= P. BM 9994] (= *LEM* 100,1-15)
[texte sapientiel ; fin de la 20^e dynastie]
- P. Lansing, 2,3-3,3 [= P. BM 9994] (= *LEM* 101,1-102,1)
[texte sapientiel ; fin de la 20^e dynastie]
- P. Lansing, 3,3-4,2 [= P. BM 9994] (= *LEM* 102,3-16)
[texte sapientiel ; fin de la 20^e dynastie]
- P. Lansing, 4,2-5,7 [= P. BM 9994] (= *LEM* 103,1-104,8)
[texte sapientiel ; fin de la 20^e dynastie]
- P. Lansing, 5,7-7,6 [= P. BM 9994] (= *LEM* 104,10-106,2)
[texte sapientiel ; fin de la 20^e dynastie]
- P. Lansing, 7,6-8,7 [= P. BM 9994] (= *LEM* 106,5-107,3)
[texte sapientiel ; fin de la 20^e dynastie]
- P. Lansing, 8,7-10,10 [= P. BM 9994] (= *LEM* 107,5-109,10)
[texte sapientiel ; fin de la 20^e dynastie]
- P. Lansing, 10,10-11,7 [= P. BM 9994] (= *LEM* 109,11-110,8)
[lettre-modèle ; fin de la 20^e dynastie]
- P. Lansing, 12,1-13a,7 [= P. BM 9994] (= *LEM* 110,10-112,8)
[éloge ; fin de la 20^e dynastie]
- P. Lansing, 13a,8-15,5 [= P. BM 9994] (= *LEM* 112,10-115,8)
[éloge ; fin de la 20^e dynastie]
- P. Lansing, v^o 1,11 [= P. BM 9994] (= *LEM* 115,12-116,6)
[lettre-modèle ; fin de la 20^e dynastie]
- P. Leiden 348, v^o 1,1-1,4 (= *LEM* 132,7-10)
[lettre-modèle ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Leiden 348, v^o 6,1-9,6 (= *LEM* 133,10-136,3)
[lettre-modèle ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Leiden 348, v^o 9,6-10,8 (= *LEM* 136,4-137,6)
[lettre-modèle ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Leiden F 1996/1.1 (= R.J. Demarée 1999 : 77)
[lettre ; règne de Thoutmosis 3 (18^e dynastie)]
- P. Léopold II-Amherst (= *KRI* VI, 481,13-489,10)
[procédure juridique (TR) ; 16^e année du règne de Ramsès IX (20^e dynastie)]
- P. Leyde I 349 (= *KRI* III, 250,9-251,6)

- [lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Leyde I 360 (= *KRI* III, 230,4-16)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Leyde I 361 (= *KRI* III, 233,13-234,4)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Leyde I 362 (= *KRI* II, 926,16-927,6)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Leyde I 363 (= *KRI* III, 231,3-8)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Leyde I 364 (= *KRI* III, 231,12-232,7)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Leyde I 365 (= *KRI* III, 232,10-233,9)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Leyde I 366 (= *KRI* II, 910,9-911,11)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Leyde I 367 (= *KRI* II, 911,13-912,5)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Leyde I 368 (= *KRI* II, 894,12-895,15)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Leyde I 369 (= *LRL*, 1,1-2,12)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. Leyde I 370 (= *LRL* 9,2-11,16)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. Leyde I 371 (= A.H. Gardiner & K. Sethe 1928 : pl. VII-VIII)
[lettre ; 19^e dynastie]
- P. Louvre E 3169 (= *KRI* VI, 523,3-9)
[lettre ; règne de Ramsès IX (20^e dynastie) ?]
- P. Louvre E 3230 A (= T.E. Peet 1926 : pl. 17)
[lettre ; règne de Hatchepsout (18^e dynastie)]
- P. Louvre E 3230 B (= T.E. Peet 1926 : pl. 17)
[lettre ; règne de Hatchepsout (18^e dynastie)]
- P. Louvre E 25359 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 45A-46A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Louvre E 25360 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 18A-19A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Louvre E 25361 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 2A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Louvre E 25362 + P. Aberdeen 167s + 171a
[= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 31A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Louvre E 25363 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 21A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Louvre E 25364 + P. Aberdeen 168u [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 14A-15A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Louvre E 25365 + P. Aberdeen 171i [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 12A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Louvre E 27151 (= P. Posener-Kriéger 1978 : pl. IV A)
[lettre ; fin du règne de Ramsès III (20^e dynastie)]
- P. Louvre E 30144 [= Enseignement d'Ani] (= J.Fr. Quack 1094 : 321-335)
[enseignement ; 20^e dynastie (époque de composition de l'enseignement : 19^e dynastie)]
- P. Louvre E 30521a [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 26A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Louvre E 30521b [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 96A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Louvre E 30521c [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 96A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Louvre E 30521d [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 16A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Mallet [= P. Louvre E 11006] (= *KRI* VI, 65,2-68,8)
[lettre ; 3^e année du règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- P. Mayer A (= *KRI* VI, 803,12-828,8)
[procédure juridique (TR) ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. Mayer B (= *KRI* VI, 515,3-516,15)
[déposition (TR) ; règne de Ramsès IX (20^e dynastie)]
- P. Mond 1 (= T.E. Peet 1930 : pl. 23 & 25)
[lettre ; règne d'Amenhotep IV (18^e dynastie)]
- P. Mond 2 (= T.E. Peet 1930 : pl. 27 & 29)

- [lettre ; règne d'Amenhotep IV (18^e dynastie)]
- P. Moscou 120 [= Ounamon] (= *LES* 61,1-76,3)
[conte ; 21^e dynastie]
- P. Moscou 127 (= R.A. Caminos 1977 : pl. 3-12)
[conte ; 21^e dynastie]
- P. Moscou 5660 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 61A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Nevill (= J. Barns 1949 : 70)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. Northumberland I (= *KRI* I, 239,3-240,7)
[lettre ; règne d'Amenhotep III (18^e dynastie)]
- P. Phillipps (= *LRL* 28,14-30,15)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. Rainer 53 (= *LEM* 137-138)
[éloge ; 21^e dynastie]
- P. Rifaud A (= *KRI* v, 363,13-365,7)
[rapport juridique ; 1^{re} année du règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- P. Rifaud B (= *KRI* v, 365,8-366,3)
[rapport juridique ; 1^{re} année du règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- P. Rifaud C (= *KRI* v, 366,4-14)
[rapport juridique ; 1^{re} année du règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- P. Rifaud D (= *KRI* VII, 398,11-399,7)
[lettre ; règne de Ramsès IX (20^e dynastie)]
- P. Rochester MAG 51.346.1 (= J.Fr Quack 2000 : 220-221)
[rapport juridique (TR) ; 19^e année du règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]
- P. Rollin (= *KRI* v, 360,16-361,12)
[rapport juridique ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]
- P. Saint Petersburg 1117 (= *KRI* III, 489,10-490,1)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Saint Petersburg 1118 (= *KRI* III, 490,3-11)
[lettre ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Sallier 1, r^o 1,1-3,3 [= Apophis et Séqenenrê] (= *LES* 85,4-89,6)
[conte ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Sallier 1 [= P. BM 10185] (= *LEM* 79,9-80,1)
[texte sapiential ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Sallier 1 [= P. BM 10185] (= *LEM* 80,14-82,3)
[lettre-modèle ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Sallier 1 [= P. BM 10185] (= *LEM* 80,2-12)
[lettre-modèle ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Sallier 1 [= P. BM 10185] (= *LEM* 82,5-16)
[texte sapiential ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Sallier 1 [= P. BM 10185] (= *LEM* 83,1-84,1)
[texte sapiential ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Sallier 1 [= P. BM 10185] (= *LEM* 84,4-85,5)
[texte sapiential ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Sallier 1 [= P. BM 10185] (= *LEM* 85,7-13)
[texte sapiential ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Sallier 1 [= P. BM 10185] (= *LEM* 85,15-86,8)
[prière ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Sallier 1 [= P. BM 10185] (= *LEM* 86,10-87,3)
[éloge ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Sallier 1 [= P. BM 10185] (= *LEM* 87,5-88,1)
[lettre-modèle ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Sallier 1 [= P. BM 10185] (= *LEM* 88,2-6)
[texte sapiential ; règne de Mérenptah (19^e dynastie)]
- P. Sallier 3 [= P. BM 10181] (= *KRI* II, 3-101)
[narratif ; 19^e dynastie]
- P. Sallier 4, v^o [= P. BM 10184] (= *LEM* 88,15-92,1)
[éloge ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Sallier 4, v^o [= P. BM 10184] (= *LEM* 92,9-93,19)
[lettre-modèle ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Sallier 4, v^o [= P. BM 10184] (= *LEM* 93,22-94,9)
[lettre-modèle ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Sallier 4, v^o [= P. BM 10184] (= *LEM* 98,19-99,11)
[éloge ; règne de Ramsès II (19^e dynastie)]
- P. Salt 124 [= P. BM 10055] (= *KRI* IV, 408,9-414,12)

- [rapport juridique ; règne de Siptah (19^e dynastie)]
- P. Saqqarah [= Enseignement d'Ani] (= Chr. J. Eyre 1996: pl. 45-46)
[enseignement ; 22^e - 26^e dynastie (époque de composition de l'enseignement : 19^e dynastie)]
- P. Stockholm MM 18416 [= Enseignement d'Aménémopé] (= V.P.-M. Laisney 2007 : 337-343)
[enseignement ; 21^e - 22^e dynastie (époque de composition de l'enseignement : fin de la 20^e - début de la 21^e dynastie)]
- P. Strasbourg 21 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 62A-63A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Strasbourg 22I [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 84A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Strasbourg 22II + 35VI [= el-Hibeh]
(= D. Lefèvre 2008 : 82A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Strasbourg 23I+44III [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 4A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Strasbourg 23II [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 95A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Strasbourg 23IV [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 95A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Strasbourg 23X [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 40A)
[lettre ? ; 21^e dynastie]
- P. Strasbourg 24I+VI+VIII + 29IX+XV + 30XIII + 3721 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 74A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Strasbourg 24II [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 108A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Strasbourg 24IV+V [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 8A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Strasbourg 25 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 22A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Strasbourg 26 + 27I + 29VII + 44IV [= el-Hibeh]
(= D. Lefèvre 2008 : 20A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Strasbourg 27V [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 59A)
[question oraculaire ; 21^e dynastie]
- P. Strasbourg 27XII [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 40A)
[lettre ? ; 21^e dynastie]
- P. Strasbourg 31+4422 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 5A-6A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Strasbourg 32 + 29II [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 72A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Strasbourg 33 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 1A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Strasbourg 34 + 41I + 50IX + 24VII [= el-Hibeh]
(= D. Lefèvre 2008 : 75A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Strasbourg 35XII + 36XIII [= el-Hibeh]
(= D. Lefèvre 2008 : 103A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Strasbourg 3620 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 108A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Strasbourg 39 [= el-Hibeh] (= D. Lefèvre 2008 : 52A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Strasbourg 40XII+18 + 41III [= el-Hibeh]
(= D. Lefèvre 2008 : 40A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Strasbourg 51+37VIII+40VI+20 [= el-Hibeh]
(= D. Lefèvre 2008 : 7A)
[lettre ; 21^e dynastie]
- P. Turin 167 + 2087/219 + 198 (= *KRI* VI, 639,12-640)
[lettre ; 13^e année du règne de Ramsès IX (20^e dynastie)]
- P. Turin 1875 [= P. Judiciaire de Turin] (= *KRI* V, 350-360,11)
[rapport juridique ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]

- P. Turin 1879, v° II,7-22 (= *KRI* VI, 338-339,5)
[rapport juridique ; 6° année du règne de Ramsès VI (20° dynastie)]
- P. Turin 1882, v° (= *RAD* 82, 15-83, 7)
[lettre ; règne de Ramsès IV (20° dynastie)]
- P. Turin 1887 [= Turin Indictment Papyrus] (= *RAD* 73,15-82,9)
[rapport juridique ; règne de Ramsès V (20° dynastie)]
- P. Turin 1889 [P. Anastasi 1] (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 103-112)
[lettre littéraire ; 19° ou 20° dynastie]
- P. Turin 1971 (= *LRL*, 31,2-33,9)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20° dynastie)]
- P. Turin 1972 (= *LRL*, 7,6-8,16)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20° dynastie)]
- P. Turin 1973 (= *LRL*, 2,16-5,2)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20° dynastie)]
- P. Turin 1974 + 1945 (= *LRL* 39,4-40,9)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20° dynastie)]
- P. Turin 1975 (= *LRL*, 37,4-12)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20° dynastie)]
- P. Turin 1976 (= *KRI* VI, 598,16-599,11)
[lettre ; 6° année du règne de Ramsès IX (20° dynastie)]
- P. Turin 1977 (= A.M. Bakir 1970 : pl. 26)
[lettre ; début de la 19° dynastie]
- P. Turin 1978/208 (= Sch. Allam 1973 : pl. 97)
[lettre ; 19° dynastie]
- P. Turin 1979 (= *LRL* 42,11-43,9)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20° dynastie)]
- P. Turin 1981 (= A.M. Bakir 1970 : pl. 27)
[lettre ; 20° dynastie]
- P. Turin 1996 [= P. Turin Cat. 1966] (= B. Mathieu 1996 : pl. 15-16)
[poésie amoureuse ; 19° ou 20° dynastie]
- P. Turin 2021, r° + P. Genève D 409 (= *KRI* VI, 738,14-742,16)
[procédure juridique ; règne de Ramsès XI (20° dynastie)]
- P. Turin 2021, v° (= *LRL* 61,16-62,2)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20° dynastie)]
- P. Turin 2026 (= *LRL*, 71,10-74,5)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20° dynastie)]
- P. Turin 2069 (= *LRL* 61,4-12)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20° dynastie)]
- P. Turin A, v° 1,1-1,4 [= P. Turin 1882] (= *LEM* 121,7-11)
[lettre-modèle ; règne de Ramsès IV (20° dynastie)]
- P. Turin A, v° 1,5-2,2 [= P. Turin 1882] (= *LEM* 121,13-122,6)
[texte sapiential ; règne de Ramsès IV (20° dynastie)]
- P. Turin A, v° 2,2-2,9 [= P. Turin 1882] (= *LEM* 122,8-123,2)
[texte sapiential ; règne de Ramsès IV (20° dynastie)]
- P. Turin A, v° 2,9-5,11 [= P. Turin 1882] (= *LEM* 123,4-124,14)
[lettre-modèle ; règne de Ramsès IV (20° dynastie)]
- P. Turin B, v° 1,1-2,3 [= P. Turin 1881] (= *LEM* 125,10-126,6)
[lettre-modèle ; règne de Ramsès II (19° dynastie)]
- P. Turin B, v° 2,3-4,2 [= P. Turin 1881] (= *LEM* 126,8-127,14)
[lettre-modèle ; règne de Ramsès II (19° dynastie)]
- P. Turin C, 2,3-v° 2,4 [= P. Turin 1917/177 et 2093/167] (= *LEM* 129,5-130,1)
[lettre-modèle ; fin de la 19° – début de la 20° dynastie]
- P. Turin C, 1,1-2,2 [= P. Turin 1917/177 et 2093/167] (= *LEM* 128,10-129,4)
[texte sapiential ; fin de la 19° – début de la 20° dynastie]
- P. Turin CG 54011 [P. Anastasi 1] (= H.-W. Fischer-Elfert 1983 : 152-159)
[lettre littéraire ; 19° ou 20° dynastie]
- P. Turin D [= P. Turin 2087/199] (= *LEM* 130,13-131,9)
[lettre-modèle ; 20° dynastie]
- P. Turin D [= P. Turin 2087/199] (= *LEM* 131,11-16)
[texte sapiential ; 20° dynastie]
- P. Turin s.n. (a) (= *LRL* 24,14-26,5)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20° dynastie)]
- P. Turin s.n. (b) (= *LRL* 60,9-61,2)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20° dynastie)]

P. Valençay I (= *RAD* 72,1-73,11)
[lettre ; règne de Ramsès XI (20^e dynastie)]

P. Valençay II (= A.H. Gardiner 1951 : 133)
[lettre ; règne de Ramsès IX (20^e dynastie)]

P. Varzy (= *RAD* 59,15-60,5)
[déposition ; règne de Ramsès IV (20^e dynastie)]

P. Vienne 36 (= *LES* 96,2-97,15)
[conte ; 19^e dynastie]

P. Vienne Inv-Nr 3936 (= M. S. el-Kholi 2006 : pl. VI)
[lettre ; 19^e dynastie]

Stèle Caire JE 66285 [= Inscription de Chechonk, grand chef des Ma] (= A.M. Blackman 1941 : pl. x-XII)
[procédure oraculaire ; fin de la 21^e dynastie]

Stèle Caire JE 91927 (= P. Vernus (1975b) : pl. XIII)
[procédure oraculaire ; 7^e année du règne de Ramsès 6 (20^e dynastie)]

Stèle Dakhleh (= A.H. Gardiner 1933 : pl. v-VII)
[procédure oraculaire ; 5^e année du règne de Chéchonq I^{er} (22^e dynastie)]

T. Bruxelles E.580 (= B. van de Walle 1963 : 118-123)
[texte sapiential ; 19^e ou 20^e dynastie]

T. Berlin 8934 [= Enseignement d'Ani]
(= J.Fr. Quack 1094 : 278)
[enseignement ; 22^e - 26^e dynastie (époque de composition de l'enseignement : 19^e dynastie)]

T. Louvre E 17173 [= Enseignement d'Aménémopé] (= V.P.-M. Laisney 2007 : 327)
[enseignement ; 22^e – 26^e dynastie (époque de composition de l'enseignement : fin de la 20^e – début de la 21^e dynastie)]

T. Moscou 11 D 324 [= Enseignement d'Aménémopé] (= V.P.-M. Laisney 2007 : 332-333)
[enseignement ; 22^e – 26^e dynastie (époque de composition de l'enseignement : fin de la 20^e – début de la 21^e dynastie)]

T. Turin 58001 [= Enseignement d'Aménémopé]
(= V.P.-M. Laisney 2007 : 325)
[enseignement ; 22^e – 26^e dynastie (époque de composition de l'enseignement : fin de la 20^e – début de la 21^e dynastie)]

T. Turin 58005 [= Enseignement d'Aménémopé]
(= V.P.-M. Laisney 2007 : 356-360)
[enseignement ; 22^e – 26^e dynastie (époque de composition de l'enseignement : fin de la 20^e – début de la 21^e dynastie)]

Table des matières

Introduction	4
1. Objectif.....	4
2. Méthodologie	7
2.1. Qu'est-ce qu'un genre ?.....	7
2.2. Corpus de référence	8
2.2.1. Définition du corpus néo-égyptien : état de la question	9
2.2.2. Organisation du corpus.....	13
2.3. Quels critères de définition des genres ?	23
2.3.1. Premières tentatives de classifications	24
2.3.2. Catégorisation du corpus néo-égyptien selon les genres : état de la question....	27
2.3.2.1. Les lettres.....	28
2.3.2.2. Les enseignements.....	31
2.3.2.3. La poésie amoureuse.....	32
2.3.2.4. Les éloges de villes.....	34
2.3.3. Quels critères de définition selon les Égyptiens ?	35
2.3.3.1. Genres empruntant la forme épistolaire.....	36
2.3.3.1.1. Genres scolaires.....	36
2.3.3.1.2. Genres littéraires.....	43
α. Le texte sapientiel de l'O. Chicago OIC 12074	43
β. L'éloge de l'O. Caire CG 25766.....	43
γ. Le conte du P. Moscou 127.....	44
2.3.3.1.3. Le genre de la lettre littéraire : le P. Anastasi 1.....	46
2.3.3.2. Genres empruntant la forme du rapport.....	51
Chapitre 1 : Forme.....	55
1. Ponctuation.....	55
2. Rubrication.....	56
3. Signe de la pause et corrections	62
Chapitre 2 : Incipit et explicit.....	64
1. Incipit	65
1.1. Groupe I : genres juridiques.....	65
1.1.1. Section 1 : date	65
1.1.2. Section 2 : titulature	66
1.1.3. Section 3 : (partie du) syntagme nominal (<i>hrw pn n – hrw pn – hrw n – Ø</i>)	67
1.1.4. Section 4 : verbe/substantif.....	75
1.1.4.1. Infinitif.....	76
1.1.4.2. Perfectif <i>sdm.f</i>	78
1.1.4.3. Formes <i>sdm.n.f</i>	79
1.1.4.4. Substantif.....	81
1.1.4.5. Cas douteux	81
1.1.4.6. Étude du lexique	86
1.1.5. Section 5 : complément d'agent	89
1.1.6. Incipit du groupe I : synthèse	92
1.2. Groupe II : genres littéraires	95
1.3. Groupe III : lettres et lettres-modèles.....	101
1.3.1. Type 1.....	104
1.3.1.1. NP.....	104
1.3.1.2. <i>n</i> NP.....	106
1.3.1.3. NP <i>n</i> NP.....	107

1.3.1.4.	<i>sh3</i>	109
1.3.2.	Type 2.....	111
1.3.2.1.	NP <i>dd n</i> NP.....	111
1.3.2.2.	<i>dd(.t)n</i> NP <i>n</i> NP.....	116
1.3.2.3.	NP <i>hr nd-hr.t n</i> NP.....	119
1.3.2.4.	NP <i>hr swd3-ib n</i> NP.....	120
1.3.3.	Exceptions.....	122
1.3.4.	Incipit du groupe III : synthèse.....	125
1.3.5.	Terminologie.....	126
1.4.	Groupe IV.....	128
1.4.1.	Type 1 : genres dont l'absence d'incipit est minoritaire.....	128
1.4.2.	Type 2 : genres dont l'absence d'incipit est majoritaire.....	131
2.	Explicit.....	134
2.1.	Groupe 1 : lettres – lettres-modèles – textes scolaires.....	134
2.2.	Groupe 2 : textes littéraires.....	142
Chapitre 3 : Phraséologie..... 147		
1.	Genres épistolaires.....	147
1.1.	Formules de salutations.....	147
1.2.	<i>wnn t3y.i s^c.t hr spr r.k</i>	152
1.3.	<i>in.tw n.k sš pn r-dd</i>	154
1.4.	<i>rdi hr.f r</i>	156
1.5.	<i>rdi h3ty m-s3</i>	159
1.6.	<i>m-sšr</i>	160
1.7.	<i>hy kd.k/hy ^c.k</i>	160
1.8.	<i>h3b n X hr ^c</i>	161
1.9.	<i>ptr n.k sp-sn b^c s3w tw</i>	162
1.10.	<i>sdm.i md.t nb i.h3b.k n.i/i.h3b n.i</i> NP <i>hr.w</i>	163
1.11.	<i>iri wp.t nb rdi.n</i> SN/ <i>rdy.t m hr.i</i>	164
1.12.	<i>m-sšr r-ikr/dri</i>	165
1.13.	<i>dw3w hr ^c.wy n p3 ntr</i>	165
1.14.	NP <i>iw.f hr wbn htp</i>	166
1.15.	Indicateur d'initialité.....	168
2.	Genres juridiques.....	179
2.1.	<i>iri ^cnh n nb ^cnh wd3 snb</i>	179
2.2.	<i>w3h imn w3h p3 hk3</i>	179
2.3.	Formulations employées en cas de non-respect du serment.....	181
2.4.	Formulations employant le substantif <i>r3</i>	184
2.5.	<i>^cd3/m3^c</i>	185
2.6.	Formulations caractéristiques des procès des Tomb Robberies.....	186
2.6.1.	<i>in(.w)</i> NP.....	186
2.6.2.	<i>smtr</i>	190
2.6.3.	<i>dd ^cd3</i>	191
2.6.4.	Interrogatoire.....	191
2.7.	« porter plainte ».....	193
2.8.	<i>ir ink</i>	194
2.9.	Appel à la divinité – apparition de la divinité – interpellation de la divinité.....	195
2.10.	Réponse de la divinité.....	196
2.11.	<i>in</i> (prép.) SN.....	198
2.12.	<i>in</i> (part. interr.).....	199
2.13.	<i>rdi h.wt.f</i> et <i>ir</i> SN <i>iw.f n</i> NP.....	199
3.	Genres narratifs.....	200

3.1.	<i>hr ir m-ht hrw.w knw sw3 hr nn</i>	200
3.2.	<i>m p3y.f shr n r^c nb/trw hrw</i>	204
3.3.	<i>r-ikr sp-sn</i>	206
4.	Genres éducatifs	207
4.1.	<i>my sdd.i n.k</i>	207
4.2.	<i>rđi + SN</i>	209
4.3.	<i>s3w tw r/hr + inf./SN</i>	211
4.4.	<i>mhl/°k m</i>	212
4.5.	<i>3h SN/gmi SN m 3h</i>	212
4.6.	<i>bw.t n ntr</i>	213
4.7.	<i>šs3 m sš.w</i>	215
4.8.	<i>mtr/sb3</i>	215
5.	Genres poétiques	216
5.1.	<i>hl n.i</i>	216
5.2.	<i>mrw.t</i>	217
5.3.	Mouvements du cœur	217
5.4.	<i>gmi + SN</i>	218
5.5.	<i>SN mh m</i>	219
5.6.	<i>my n.i</i>	219
Chapitre 4 : Répertoire		221
1.	Constructions verbales	222
1.1.	Formes de la conjugaison suffixale.....	222
1.1.1.	Accompli	222
1.1.1.1.	<i>sđm.in.f</i>	222
1.1.1.2.	<i>sđm.n.f</i>	223
1.1.1.3.	Perfectif <i>sđm.f</i>	233
1.1.1.4.	Accompli passif.....	236
1.1.1.5.	Négation du perfectif : <i>bwpw.f sđm</i> vs. <i>bw sđm.f</i>	237
1.1.2.	Subjonctif.....	244
1.1.2.1.	Actif.....	244
1.1.2.2.	Passif	250
1.1.2.3.	Ex-cursus : <i>k3-sđm.f</i> et aoriste <i>hr-sđm.f</i>	251
1.1.3.	Aoriste négatif : <i>n sđm.n.f</i> vs. <i>bw sđm.n.f</i> vs. <i>bw sđm.f</i> vs. <i>bw ir.f sđm</i>	254
1.1.4.	<i>sđm.t.f</i>	259
1.2.	Pseudo-participe	264
1.3.	Futur III	267
1.4.	Formes injonctives	272
1.4.1.	Impératif vs. <i>ih-sđm.f</i>	272
1.4.2.	Vétitif vs. <i>imi.k sđm</i>	277
1.5.	Formes continuatives	283
1.5.1.	Conjonctif	283
1.5.2.	Séquentiel	284
1.5.3.	Autres constructions continuatives (<i>wn.in/°h^c.n.f</i> + prédicat)	285
1.6.	Formes relatives de l'accompli : <i>sđm.n.f</i> vs. (<i>i.</i>) <i>sđm.f</i>	289
1.7.	Participes	298
1.7.1.	Participe perfectif.....	298
1.7.2.	Participe imperfectif.....	299
1.7.3.	La phrase coupée	300
2.	Constructions non-verbales	304
2.1.	Non-existence.....	304
2.2.	Prédication substantivale A <i>pw</i> vs. A <i>p3y/t3y/n3y</i>	310

2.3. Prédication adjectivale	316
3. Répertoire : synthèse	326
Conclusion.....	335
1. Regroupements opérés au sein du corpus.....	335
1.1. Critère 1 : forme	335
1.2. Critère 2 : incipit et explicit	337
1.3. Critère 3 : phraséologie	339
1.4. Critère 4 : répertoire.....	339
2. Normes	341
2.1. Genres épistolaires	341
2.2. Genres juridiques	341
2.3. Genres narratifs	342
2.4. Genres éducatifs	343
2.5. Genres poétiques.....	343
3. Le corpus est un réseau	344
Table des figures	346
Bibliographie	348
Abréviations : collections, périodiques et recueils	369
Corpus	371